Louis-Edmond Hamelin

LE RANG D'HABITAT

Le réel et l'imaginaire

CAHIERS DU QUÉBEC - COLLECTION GÉOGRAPHIE



Collection Géographie
dirigée par Hugues Morrissette

Déjà parus dans
la même collection:

Louis-Edmond Hamelin
Nordicité canadienne
Prix du Gouverneur général 1976
Deuxième édition revue 1980

Jean-Claude Lasserre
Le Saint-Laurent:
grande porte de l'Amérique

Louis-Edmond Hamelin
Le Rang d'habitat:
le réel et l'imaginaire

LE RANG D'HABITAT

Le réel et l'imaginaire

Louis-Edmond Hamelin

LE RANG D'HABITAT

Le réel et l'imaginaire



CAHIERS DU QUÉBEC

COLLECTION GÉOGRAPHIE

Données de catalogage avant publication (Canada)

Hamelin, Louis-Edmond, 1923-

Le rang d'habitat: le réel et l'imaginaire

(Cahiers du Québec; 107. Collection Géographie)

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 2-89428-021-1

1. Rang (Géographie rurale). 2. Géographie rurale — Québec (Province). 3. Sociologie rurale. 4. Colonisation intérieure — Québec (Province). 5. Rang (Le mot français). I. Titre. II. Collection: Les Cahiers du Québec: CQ 107. III. Collection: Les Cahiers du Québec. Collection Géographie.

GF512.Q8H35 1993 307.72'09714 C93-097411-5

Cet ouvrage a été publié grâce à une subvention de la Fédération canadienne des sciences sociales, dont les fonds proviennent du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Maquette de la couverture: Olivier Lasser
Illustration de la couverture
Rang de Terrebonne. Pont-Rouge, Portneuf
Source: Pierre Lahoud, Min. des Affaires culturelles, Québec, 1986
Peuplement prospère portant bien son appellation; culture et élevage. Chemin de rang non rectiligne. Au fond, Laurentides boisées. En bas, à droite, petite route vers un autre alignement.

Composition et mise en pages:
L'Apostille enr., Laval

Éditions Hurtubise HMH Ltée
7360, boulevard Newman
Ville LaSalle (Québec)
Canada H8N 1X2
Tél: (514) 364-0323

ISBN 2-89428-021-1

Dépôt légal \ 4e trimestre 1993
Bibliothèque Nationale du Québec
Bibliothèque Nationale du Canada

Imprimé au Canada

Abréviations

ACELF	Association canadienne d'éducation de langue française
ACF	Académie canadienne-française
ACFAS	Association canadienne-française pour l'avancement des sciences
ACG	Association canadienne des géographes (en anglais: CAG)
AFEC	Association française d'études canadiennes, Paris
agr.	agriculture
al.	alii
Alsama	Alberta/Saskatchewan/Manitoba
ANQ	Archives nationales du Québec
APC	Archives publiques du Canada
APQ	Archives de la Province de Québec (A. du Québec)
AQPF	Association québécoise des professeurs de français
BAEQ	Bureau de l'aménagement de l'Est du Québec
BPFC	Bulletin du parler français au Canada
BSGQ	Bulletin de la Société de géographie de Québec
Bull.	Bulletin
CEC	Centre Éducatif et Culturel, Montréal
CELAT	Centre d'études sur la langue, les arts et les traditions populaires, Université Laval
CGQ	*Cahiers de géographie de (du) Québec*
chap.	chapitre
CILF	Conseil international de la langue française, Paris
CIRB	Centre international de recherche sur le bilinguisme, Québec
CNRS	Conseil national de la recherche scientifique, France
coll.	colloque
collab.	collaboration
comm.	communication (conférence)
const.	constitutionel
CRAD	Centre de recherches en aménagement et en développement, Université Laval
CTQ	Commission de Toponymie du Québec
dact.	dactylographie
dir.	direction
doc.	document
É.c.	Écoles chrétiennes
éd.	édition, éditeur
env.	environ
ÉoQ	Éditeur officiel du Québec
f.	féminin
fr.	français
GÉCET	Groupe d'études en chrononymie et en terminologie géographique, Université Laval
géogr.	géographie
GIRSTERM	Groupe interdisciplinaire de recherche scientifique et appliquée en terminologie, Université Laval
GPFC	*Glossaire du Parler français au Canada*
ha	hectare
HEC	École des Hautes Études Commerciales, Montréal
IGN	Institut géographique national, France
imp.	imprimerie
Int.	International
JALPQ	*Journaux de l'Assemblée législative de la Province de Québec*

l	largeur
L	longueur
lang.	langue
loc.	location
LPL	*Le Petit Larousse Illustré*, Paris
LPR	*Le Petit Robert*, Paris
m.	masculin
M.A.	Maîtrise
MAC	Ministère des Affaires culturelles, Gouvernement du Québec
MIC	Ministère de l'Industrie et du Commerce, Gouvernement du Québec
MIN	Ministère
miss.	missionnaire
mo.	moyenne
MRC	Municipalité régionale de comté
ms.	manuscrit
Mtl	Montréal
n.	nom
n.p.	non publié
OLF	Office de la langue française
p.	page
P	Presse
paQ	peuplement aligné du Québec ou rang
par.	paroissial
p.e.	par exemple
pi.	pied (30,48 cm)
pl.	planche
PpQ	*Le Parler populaire du Québec....* (1980)
pr.	propre
PUF	Presses universitaire de France, Paris
PUL	Presses de l'Université Laval
PUM	Presses de l'Université de Montréal
PUQ	Presses de l'Université du Québec
Q.-A.	Québec-Amérique (édition)
RAPQ	*Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec ou RAQ*
RHAF	*Revue d'histoire de l'Amérique française*, Montréal
s.	siècle
s.éd.	sans éditeur
soc.	société
SPF	Société du Parler français, Québec
SRC	Société royale du Canada/Royal Society of Canada, Ottawa
s.-t.	sous-type
SGW	Sir George-Williams University, Montréal (Concordia)
STN	Série topographique nationale (cartes). En anglais, NTS
syn.	synonyme
T. ou t.	Township
tabl.	tableau
TCE	*The Canadian Encyclopedia*, Edmonton
TLFQ	Trésor de la langue française au Québec, Université Laval
UdM	Université de Montréal
Un.	Université/University
USGS	United States Geological Survey, Washington
var.	variante
WU	Washington University

Introduction
Problématique du rang et du mot *rang*

Rang, mot clé du ruralisme québécois mais en même temps si secret et si replié sur lui-même.

Clément Marchand, 1987

L'habitat aligné qui fut à l'origine des campagnes et mêmes des villes constitue l'un des traits culturels majeurs de plusieurs régions du Canada; il a marqué le paysage, les langues et la vie sociale; des colonisations passées, il constitue toujours un signe. Il était en place sous le nom de *côte* dans les inventaires de 1663 (Trudel, 1973). Il couvre surtout le Québec méridional[1] où d'autres modes agraires[2] sont loin d'avoir obtenu sa popularité, sa dominance et même son triomphalisme. Sous le Régime français, il a battu en brèche la triple tentative du Roi, de Colbert et des Jésuites de le remplacer par des bourgs. Plus tard, et la chose et le terme vont survivre au Régime anglais qui ne s'était d'ailleurs pas engagé à les garder comme «coutume française». Les arpenteurs, curés et notaires aidant, les administrations ont voulu des rangs (et *ranges*) partout: dans les seigneuries, les fiefs, les *Grants*, les *Townships*, les «augmentations» ou *continuations*, les paroisses et les cantons «post-townships». Au Québec seulement, on en a installé aussi bien dans la Plaine du Saint-Laurent que dans les Appalaches, les Laurentides vallonnées et le Pré Nord saguenéen ou abitibien; le rang y fut la formule tricentenaire de la colonisation permanente. Reflets convaincants de ce mode rural original: au-dessus de l'autoroute Québec/Montréal, une douzaine de panneaux indicateurs affichant l'odonyme de *Rang*. Ignorant que bien d'autres peuples, sous différents vocables, avaient indépendamment construit des formes semblables, certains auteurs ont même vu en lui un «instinct de race[3]». La nature, l'espace, l'Église catholique, la langue française et le rang ont constitué les principaux éléments culturels des Canadiens français du Québec et d'ailleurs.

Connaissance du sujet

Étant donné cette importance, il serait naturel de s'attendre à ce que le sujet ait été étudié sous toutes ses facettes, à la fois comme fait géo-historique, mot de la langue commune, expression romanesque, terme et concept de langues scientifiques, entrées dans des ouvrages de lexicographie et de toponymie[4].

Faut-il malheureusement constater que l'étude du phénomène est demeurée bien en deçà des besoins, même au plan géographique[5]. À l'exception de courts énoncés, aucune recherche terminologique ne semble s'être arrêtée, par exemple, aux «anciennes rangées[6]» européennes antérieures aux Découvertes.

Au Canada, les sources historiques montrent quand et comment s'est fait l'entendement du mot et de la chose. Certains auteurs comme Pierre Boucher (1664) ne parlent ni du terme ni du fait, pourtant ce dernier existait en Nouvelle-France depuis plus de deux décennies, et les Jésuites, la même année, écrivaient: *rang* et *en rang*; d'autres comme Talon combattent, vers 1665-1672, le système de la dispersion sans même le nommer, ouvrant ainsi une longue tradition de pudeur à l'endroit du mot; d'autres écrivains le désignent sous le nom de *côte* (Lahontan, 1684). À la fin du Régime français, le Suédois, P. Kalm (1749) présente bien la structure agraire laurentienne mais sans utiliser de mot particulier. Les documents administratifs (*Arrêt*, 1722; grefs de notaire; rapports d'arpenteur...) contiennent un certain nombre d'attestations lexicales alors que les cartes (Bourdon, 1641; G. de Catalogne, 1709; Murray et Holland, 1760-65) fournissent des documents fondamentaux traitant de la chose. Au XIXe siècle, celle-ci se développe grandement; la fréquence de *rang* augmente aussi; le langage gouvernemental en fait usage (*Rapport* du Comm. des Terres; Bouchette). Le mot entre dans le roman et les glossaires. Des études non autonomes (Lévesque, 1848; Rameau, 1859; Drapeau, 1863; Gérin, 1898; Roy, 1898) apparaissent. Mais ce n'est qu'au siècle suivant que se font des recherches exclusives sur cette forme agraire (Semple, 1904; Deffontaines, 1953; Raveneau, 1972; Courville, 1981). Raoul Blanchard (1930), H. Miner (1939), Harris (1968) et Marcel Trudel (1974) consacrent au rang des pages de grand intérêt. Quant au plan terminologique proprement dit, les relevés du nom des *Rang* (*Atlas*, 1879; Québec, ministère des Transports, 1972; Commission de Toponymie du Québec) sont plus avancés que les études strictement linguistiques. Des lexicologues ont consacré au mot des notices (Juneau, 1975) ou quelques pages (Blais, 1983). Des travaux ont été élaborés dans le cadre du Gécet au département de géographie de l'Université Laval, depuis 1966 (Guay, 1976). *Rang* possède une entrée dans certaines listes lexicales du parler québécois, à partir de la seconde moitié du XIXe siècle; les dictionnaires spécialisés, par exem-

ple, en agriculture et en sciences humaines, en font état depuis environ une génération mais en présentant des définitions ambiguës ou insuffisantes. Depuis peu, des dictionnaires de langue consignent le sens québécois mais nous n'avons trouvé nulle part de vocabulaire rangique[7] tant soit peu élaboré. Des recherches concernent le domaine écologique et culturel. En 1984, les *Cahiers de géographie du Québec* ont produit un numéro spécial sur les rangs et villages.

Cet aperçu bibliographique, bien que bref, apporte déjà un certain nombre d'enseignements linguistique et géographique. C'est ainsi que l'on trouve plusieurs énoncés sur le rang, tel celui-ci:

> Partie du territoire d'une municipalité rurale, établie par le cadastre, et composée de lopins de terre voisins les uns des autres et aboutissant à une même ligne, où se trouve généralement tracé un chemin de front. (Chaque rang porte une appellation distincte, nom propre ou numéro d'ordre) [...] Les habitations sont ordinairement construites sur la ligne de front de chaque rang[8].

Le corps de ce travail fournira de multiples commentaires au sujet de cette définition que nous avons cru utile de présenter dès maintenant au lecteur.

Quelques interrogations

L'apport multi-documentaire contient aussi une foule d'assertions qui méritent d'être vérifiées, même si notre recherche ne se veut pas normalisante. Se préoccuper de la notion «rang» conduit nécessairement à évaluer les énoncés suivants: «Le mot *rang* est une création québécoise.» «Le rang a été inventé au Québec.» «Le rang est une affaire du Régime français.» «Le système du township est l'antithèse de celui du rang.» «Ce sont les Canadiens français qui, dans les Cantons-de-l'Est, ont tracé les rangs.» «Les rangs et leurs désignations sont parallèles au Fleuve.» «Les îles n'ont pas de rangs...»

Nous groupons en quatre catégories une série de questions plutôt nouvelles. D'abord, celles qui concernent le phénomène lui-même dont une meilleure connaissance est directement liée à une bonne compréhension de son réseau notionnel. Si le rang vient d'Europe, un différentiel canadien va-t-il pouvoir se justifier?

Le deuxième groupe se rapporte plus particulièrement au vocabulaire où *rang* porte le sens «peuplement aligné» type Québec, appelé ici *paQ*. Au XVIe siècle, *rang* subissait-il, en France, le sort éliminateur de certains mots régionaux? En Europe, quels étaient les vocables qui véhiculaient la notion «rang»? Si le rang, à la fois comme fait et entité lexicale, a commencé au Québec, comment aurait-il pu se faire que le mot — au contraire de la chose — ne fût pas en même temps utilisé

en Laurentie? Où a-t-on localisé le *Premier Rang*? Comment l'évolution d'une notion a-t-elle pu s'accommoder d'un signifiant presque toujours figé dans sa forme? *Rang* est-il un québécisme? Pourrait-on évaluer le régionalisme d'une entité lexicale en fonction des acceptions?

Une troisième catégorie de problèmes considère plus particulièrement les rapports entre le phénomène, ses concepts et ses dénominations. La perception issue du paysage ne conduit-elle pas à une notion «rang» décomposable? Les recherches nouvelles poussent-elles à une autre définition et à plus d'une définition de *rang*? Les influences ethniques (française, allemande, néerlandaise, états-unienne, québécoise, anglaise) apparaissent-elles dans le fait, le vocabulaire et la notion en cause? Les principaux synonymes que sont *côte* et *concession* ont-ils subi des glissements de sens? En ce qui a concerné *côte*, ne serait-on pas passé imperceptiblement du concept de «côte naturelle» à celui de «côte d'habitat»?

Enfin, un certain nombre d'interrogations sourcent des méthodes utilisées. L'histoire et la géographie apportent-elles une contribution essentielle à la connaissance notionnelle du rang et de ses signifiants? N'est-il pas souhaitable d'étudier ce phénomène et ses dénominations en utilisant des documents jusqu'ici peu exploités, les cartes[9]? A-t-il existé une notion de «rang d'arpentage» différente de celle de «rang d'habitat»? Étant donné que la présente étude s'intéresse à la fois à un «mot» et à un «terme», ne porte-t-elle pas référence aux deux domaines que sont la lexicologie et la terminologie[10]? La statistique permet-elle d'évaluer le nombre de rangs et celui des locuteurs de *rang*? D'où vient l'odonymie numérique bien présente dans les dénominations cartographiques? Quelle est la contribution des œuvres littéraires au développement de la compréhension du rang? *Maria* de Louis Hémon peut-il être considéré comme un roman rangique? Irait-on vers une mythologie du rang? Dans l'affirmative, un «rang mental» prendra-il définitivement le pas sur la description d'un «rang réel»? La notion de «rang» dans la littérature s'éloignera-t-elle de celle qui est suggérée par le paysage?

L'autonomie de ces blocs de questions est fictive car, dans l'histoire du concept et de ses dénominations, tout nous est apparu bien lié.

Objectifs et méthodes

Ces considérations un peu encyclopédiques conduisent à une étude dont l'objectif général consistera dans une examen approfondi du réseau notionnel de *rang*. Nous nous arrêterons donc au phénomène comme tel et aux mots qui l'ont désigné.

Cette matière ne correspond pas à la dimension dictionnairique totale de l'entité. Furetière (1690) présentait déjà dix entrées; aucune d'elles ne sont retenues ici[11]; par contre, nous considérons une signification non présente alors: «rang», comme espace ou territoire rural, dessiné par des arpenteurs et humanisé par le colon ou le cultivateur; c'est le peuplement aligné du Québec (abrégé en *paQ*). L'exclusion est encore plus grande: à l'intérieur de l'entité, référant seulement à une aire campagnarde, nous n'entreprenons pas une recherche systématique de tous les aspects afférents: seigneuries, colonisation, manière de vivre, culture, démographie, sociologie des habitants, réseaux ethnologiques, activités économiques. Il ne s'agit donc pas d'un ouvrage sur la totalité du rang agraire.

Méthodologiquement, la masse documentaire interdisait à un chercheur travaillant seul d'établir une monographie complète de chaque rangée, pour chacune de ses dimensions physiques, économiques, sémiologiques, littéraires et toponymiques. Une telle banque documentaire aurait toutefois fourni la meilleure base d'une étude du sujet et du mot *rang*. Par contre, si notre recherche ne possède pas cet enracinement idéal, elle a pu néanmoins s'appuyer sur l'examen de quelques milliers de situations rangiques singulières. En conséquence, nous aimerions croire que notre effort conduira à une compréhension à tout le moins améliorée du désignant et du désigné.

La démarche pluridisciplinaire peut poser un problème d'unité de la recherche; le fait de s'en tenir à la lexicologie historique aurait assuré une forte parenté des méthodes, mais là n'était pas notre but. L'unité vient plutôt de l'aventure même de *rang* (sens «paQ») qui a vécu principalement comme mot mais aussi comme terme; il y a donc deux plans, deux niveaux, deux phases linguistiques, les deux étant partiellement imbriqués, et cela sans compter la fonction toponymique.

L'objectif consiste à analyser de front quatre aspects: le fait, les mots, les notions et les représentations (cartographiques et textuelles). La trame est diachronique par l'intermédiaire d'une série de tableaux linéaires à l'intérieur desquels des thèmes sont traités en synchronie. En fait, ces états chronologiques reflètent une construction typologique que nous venons de suggérer[12]. Cette exploration à dominance terminologique permettra d'analyser un réseau notionnel insuffisamment connu et d'évaluer l'élasticité «acceptive» d'une entité formellement bien implantée. D'après les mots de Todorov, il s'agirait d'une étude d'«évolution sémantique»: quelle a été la dose de parenté qui a persisté dans le changement?

Au plan épistémologique, ce travail ne relève pas seulement des concepts et outils d'une seule discipline. Sans que les préoccupations linguistiques ne cessent d'être présentes, nous demanderons au besoin

à d'autres sciences de contribuer à établir avec nuances le sens fondamental de *rang* dans le temps[13]. En fait, l'étude touche à divers domaines, au double plan des méthodes documentaires et des résultats; un exemple pourrait être donné en référence à la territorialité; l'accroissement des connaissances à son sujet provient de multiples sources. L'accent donné à ce thème — qui semble bien convenir puisque le rang est un espace culturel — démarque notre recherche de la plupart de celles conduites par les chercheurs de la vie rurale qui portent plutôt sur le système seigneurial, les produits agricoles, les crises économiques, la vie sociale, les migrations. En outre, le fait de soumettre un sujet agraire à l'examen des sciences du langage devrait conduire à une sorte de géographie linguistique ou de linguistique géographique, genre peu pratiqué. Le versant géographique devra quelque chose d'une part au positivisme par l'intérêt porté à l'espace, aux structures visibles, à la quantification, à la classification et d'autre part à l'humanisme par l'étude des gens, des lieux et des périodes de colonisation; le versant linguistique s'alimentera à la terminologie, l'étymologie, la sémantique historique, la lexicologie, la synonymie et à l'analyse de documents anciens, tant textuels que cartographiques. Nous espérons que le mot *pluridisciplinaire* n'apparaîtra pas téméraire.

Afin de mieux comprendre des notions sous-étudiées dans le passé, nous nous sommes laissé entraîner dans des détours risqués qui n'appartiennent pas toujours aux sciences du langage; l'un concerne l'idéologie ruraliste comme facteur mental de la multiplication des rangs. En outre, une espèce d'incursion scientifique semble nécessaire afin que le concept rejoigne en quelque sorte et les réalités et le vocabulaire qui l'ont devancé. Une quête originale de sens et de termes va donc aller au-delà du respect coutumier observé à l'égard des attestations. Nos efforts sur le terrain et dans les documentations concernant la cueillette et l'addition aux connaissances, le tout intégré par la critique et la réflexion, vont apporter des nuances à ce qui semblait acquis[14].

Nous nous sommes efforcé de dépasser le stage de la pure description des situations afin de suggérer des interprétations générales. Nous n'avons cependant pas la prétention que nos vues englobantes rendent automatiquement compte de chacune des très nombreuses variations des paysages, des termes et des acceptions rangiques, et cela au cours de centaines d'années; des déviances, d'ailleurs incompatibles entre elles, sont réfractaires au modèles majoritaires — typologies, comparaisons synchroniques, évolution diachronique, classement terminologique — proposés. En outre, de par ses dimensions et ambitions, cette recherche s'avère beaucoup plus difficile que s'il s'agissait soit d'une monographie régionale ou thématique soit d'un relevé chronologique.

Les limites et traits de cette étude peuvent être mis en relation avec nos propres activités antérieures concernant des termes de géographie; ces travaux montrent certaines préoccupations terminologiques[15]. Quant au rang proprement dit, nos connaissances reposent d'abord sur des expériences personnelles qui touchent à l'un ou l'autre des quatre principaux types de cette structure agraire dans le Canada de l'Est. Les études de terrain ont débuté dans la région de Joliette (1947). L'année suivante, le ministère de la Colonisation nous a facilité l'acquisition de connaissances directes concernant l'installation de nouveaux rangs en Abitibi. Plus tard, des recherches en Mauricie ont fait produire une monographie de rangs paroissiaux (1953; 1968). Des observations de paysages et des relevés du parler ont été poursuivis, ici et là, au Québec, notamment dans les Cantons de l'Est, en Gaspésie, au Nouveau-Brunswick septentrional, en Ontario (du Sud et du Pré Nord), au Manitoba et en Alberta. Ces dernières observations permettaient en outre de nous renseigner au sujet des autres structures et de la situation frontalière du langage de *rang*. En plus de ces travaux sur le terrain, ont été étudiés des centaines de documents et encore plus d'exemples de même que de généreux fichiers dont celui du *Trésor de la langue française au Québec*. À un niveau plus englobant, nous avons publié une vue d'ensemble de la situation agraire canadienne (1969). À l'Université Laval, un manuscrit sur le *rang* a fait l'objet d'un séminaire lexicographique dans le cadre d'un cours en 1984. L'Europe, cette grand-mère du rang, n'a pas été ignorée non plus; des «anciens rangs», des pseudo-rangs ou des mini-rangs ont été vus en France, aux Pays-Bas, en Pologne, et leur vocabulaire significatif a été considéré. Toutes ces activités intellectuelles nous ont permis de parler du sujet dans une quinzaine d'articles et notes, puis en 1989, de produire *Le rang d'habitat: étude pluridisciplinaire de signification*. Malgré tous ces efforts, de grand pans d'inconnu demeurent.

Vocabulaire

Afin de nous engager plus à fond dans l'étude de la notion de *rang* comme «habitat aligné», des outils terminologiques nouveaux sont apparus pour le moins utiles; vont de pair enrichissements conceptuel et vocabulairique. Certes, possède-t-on le vieux mot *rang* mais on est loin d'avoir assez d'entités lexicales associées et complémentaires pour traduire tous les signifiés du tronc et de ses éléments. À ces fins, nous avons osé faire appel aux techniques néographiques et proposer des ajouts à la nymie (corpus) lexicale et sémantique existante[16]. Nos propositions métaterminologiques ne sont pas des entités lexicalisées. Les «compléments» d'amplitude encyclopédique ne forment qu'une petite partie du vocabulaire rangique qui comprend des centaines d'entrées (surtout des mots du langage commun). L'étude de chacune

dépasse notre objectif; il n'est pas question d'élaborer un dictionnaire du rang, du moins pas ici. Nous n'entreprenons pas non plus l'examen des quelque 20 000 toponymes de *Rang* qui semblent exister au Québec; un tel effort constituerait une énorme recherche.

En ce qui concerne la féminisation des titres et surtout des accords dans le texte, nous appliquons la pratique à l'effet que le masculin rend les deux genres; ainsi, *cultivateur* exprime également «cultivatrice». Cet usage n'empêche pas l'emploi du féminin à l'occasion.

Remerciements

Des personnes bienveillantes nous ont heureusement entraîné dans un «virage linguistique». D'abord, celles qui nous ont vendu les mérites du parler régional, en particulier les participants aux séances de la Société du Parler français, vers 1953-55, à la Faculté des Lettres; ensuite, des collègues professeurs encourageaient nos aventures néonymiques; nous avons beaucoup profité de discussions avec des linguistes tant de l'Office que du Conseil de la langue française du Québec.

Également, nous avons bénéficié, par l'intermédiaire de conversations, de cours et d'annotations de travaux scolaires, de l'appui de lexicologues comme Marcel Juneau, Claude Poirier et L. Boivert, rattachés à un fameux *Trésor*, et de terminologues, tels Jean-Claude Boulanger, Jean-Yves Dugas et feu Guy Rondeau. Nous dédions à ce dernier la présente recherche qui lui doit tant. Des chercheurs en plusieurs disciplines, Henri Dorion de la Commission de Toponymie et Fernand Martel du Service d'Arpentage du gouvernement, de même que Yves Tessier, Louise Dion, Serge Courville et Jacques Mathieu de l'Université Laval nous ont ouvert de riches fonds documentaires. Des figures ont été préparées au laboratoire de cartographie de l'Université Laval.

Conclusion

Le rang (sens paQ) qui est, pour une première fois, soumis à un éclairage lexicologique et terminologique couvre trois siècles mais le phénomène s'étend sur plus de dix siècles en Occident. C'est chronologiquement que la chose, le mot et le concept sont vus en parallèle, dans les documents et le paysage; ainsi, devraient apparaître la naissance et l'évolution de la notion «rang» de même que les profils de carrière de ses dénominations principales.

Cette étude s'interroge sur des aspects réels et langagiers, les uns en fonction des autres. D'une part, comment un petit territoire rectan-

gulaire d'environ un à deux kilomètres sur cinq à quinze — le rang — a-t-il été prévu, adopté et adapté, dessiné, occupé, projeté à plus d'une dizaine de milliers d'exemplaires, vécu par les habitants, perçu par les écrivains, compris par le chercheurs, linguistes ou autres? D'autre part, comment *rang* comme mot ou comme terme, toponymiquement exprimé en chiffres ou en lettres, s'est-il implanté, a-t-il résisté à la synonymie, gagné sur l'anglophonie, donné dans le provignement afin d'exprimer, sous une forme à la fin fixée, des transformations sémantiques séculaires, et cela, en regard des différentes régions de l'Est canadien? Bref, comment s'est fait et s'est dit tout un paysage rural, tant national que régional?

Trois-Rivières, 1982/Sillery, 1992

---

1. De la frontière des États-Unis jusqu'au front septentrional du peuplement du comté de Portneuf, vers le 72[e] degré de longitude, se trouve l'espace d'environ 140 rangs contigus (mais ils ne sont pas tous parallèles entre eux).
2. Les bourgs (à la Talon), la géométrie irrégulière des champs sur les façades du golfe, les *Sections* à la mode de l'Ouest ou les expériences d'Anticosti.
3. E. Miller, *Pour qu'on aime la géographie*. Montréal, Ducharme, 1921, 247 p. Réf. p. 209.
4. Rien n'empêche que la bibliographie comporte des centaines de titres dont la presque totalité ne concernent que des traits particuliers du rang.
5. Les premiers *Rapports* des Commissions internationales d'études de l'habitat rural ne datent que du deuxième quart du XX[e] siècle. P. Claval, *La géographie*... Paris, UGI, 1972, pp. 131-145.
6. Expression suggérée pour désigner les alignements de l'habitat rural en Europe, avant la colonisation de l'Amérique du Nord.
7. Forme adjective proposée. Se dit du «peuplement aligné du Québec»; dans le discours, peut être rendu par *rang, côte, concession* ou autres formes sémantiquement voisines.
8. Société du parler français, *Glossaire*, 1930, pp. 562-563.
9. Un exemple récent est celui de S. Blais, 1983.
10. Rondeau, 1981, p. 64.
11. Ce dictionnaire qui consignait la langue nationale de France lors de la phase initiale du rang canadien comprend *rangée de maisons* (voir plus loin).
12. Louis-Edmond Hamelin, Les concepts du rang au Québec in Colloque international de toponymie, Québec, 1984. Résumé p. 30. *450 ans de noms de lieux français*. Québec, Com. de Toponymie, 1986, pp. 238-246.
13. Cette approche tous azimuts soulève le difficile problème d'une polysémie inattendue liée au vocabulaire semblable et clos de plusieurs sciences, ainsi le mot *morphologie* en topographie, en biologie, en architecture, en linguistique et comme descripteur des formes agraires (et urbaines).
14. Notre recherche semble conduire à «rectifier des jugements hâtifs», suivant l'expression de Claude Poirier, en d'autres circonstances, 1985, p. XXVII.
15. Par exemple: a) La famille du mot «Périglaciaire». *Biuletyn Peryglacjalny*, Lodz, 14, 1964, pp. 133-153. b) Petit glossaire nordique portant référence au Canada. *La banque des mots*, Paris, 9, 1975, pp. 93-97.
16. Comme exemple, nous sommes parti de la notion d'un habitat aligné non riverain pendant le Régime français pour suggérer la dénomination: *rang d'arrière-fleuve*.



Chapitre premier
En Europe, d'anciennes formes et appellations

Et comme les dictes paroisses sont situées sur le rin [rang] *de nostre forest de Chaumontois.*

(1404) in Godefroy, 1969

The Marschhufendorf was probably developed in the Netherlands; it first appeared in Germany in 1106.

Uhlig, 1972

Ce sont les villages en ligne, des Reihendörfer fondés dans toute l'Europe occidentale du IXe au XIVe siècle par les défricheurs des forêts et des marais. Derrière chacune des maisons égrenées le long de la route s'étirent ses jardins et ses terres de culture. L'association du domaine et de la maison résulte d'un plan prémédité.

Sorre, 1952

La disposition en champs allongés n'est certes pas une innovation. N'est-ce pas celle que nous retrouvons en remontant aux origines du paysage rural de l'Europe occidentale avant que le morcellement ne l'ait embrouillée.

Dechêne, 1974

Le rang est-il vraiment une création du Nouveau-Monde? Comme désignant et désigné, n'aurait-il vu le jour que sur les rives du Saint-Laurent, dans la région de Québec, alors le tout du mot *Canada*? Cet espace rural aurait alors été une invention spontanée des premiers immigrants à la vue de l'immensité du territoire, de la forêt et de la main que leur tendait naturellement une «grande rivière» comme ils

n'en avaient jamais imaginée. Ces pionniers aurait-ils pu inventer aussi un sens de rang, soit sur le champ, soit au moment du remplissage en établissements d'une première rangée héroïque, soit au moment de l'ouverture d'autres «lignes d'habitations» parallèles dans les profondeurs?

D'après la légère historiographie du rang, ces questions ne seraient qu'académiques car des raisons, d'ailleurs contradictoires, conduiraient à en faire l'économie. Côté canadien, pour un auteur contemporain: «le mode d'occupation du sol québécois est unique et le mot de «rang» qui le désigne est québécois[1]». Au contraire, d'après un autre, les documents du XVIIe et XVIIIe siècles ne conduiraient pas à reconnaître l'existence de «la disposition précise des terres [de rang], dans la région de Montréal[2]». Prudent, un chercheur se contente d'écrire: nous n'avons trouvé «aucune explication de cet usage» dans les archives de la Nouvelle-France[3]. Côté métropolitain, le mot *rang* n'est pas relevé dans un compendium des dictionnaires français de 1 500/1 800[4]. Il aurait alors semblé que le mot, non repéré, n'était pas employé en France et qu'il ne devait correspondre ni à une notion ni à une réalité particulière; hormis qu'il n'existât que dans des parlers régionaux officiellement déconsidérés et pour définir des formes rurales non dominantes. La France au Canada ne semble pas parler de *rang* non plus; en effet, on ne le trouve ni dans les œuvres de Champlain, pourtant le «fondateur du pays», ni chez Sagard[5] ni chez Pierre Boucher qui produit le «premier prospectus de colonisation», ni chez un célèbre Intendant[6] qui préférait former de vrais villages qu'il connaissait de naissance, ni chez Marie de l'Incarnation[7]. Il se peut que ce presque-mot-d'ordre-du-silence, du moins cette absence d'emploi du vocabulaire «rangique» dans certains milieux français, ait pu faire naître l'idée que le rang ne pouvait être un phénomène européen et que, partant, il devait être une invention canadienne, et encore innommée en vrai français. Donc, contradictions et connaissances limitées.

Ces témoignages officiels, empruntés à la fois à la science et aux documents d'époque, rayent-ils définitivement les questions de filiation Europe/Canada, en ce qui concerne l'origine du rang? Dans l'affirmative, il faudrait entendre dans les deux contextes où le mot est dûment employé par les Jésuites en 1664, à savoir: «Trois belles Colonies françaises d'une lieuë de long disposées de Rang à dos l'une de l'autre et parallèle à Celle du bord du grand fleuve» et «jusqu'à trois Rangs d'habitation[8]», soit que les bons Pères parlaient de l'Amérique afin d'être compris en France, et alors employaient à dessein une entité déjà connue et encore compréhensible soit qu'ils préféraient s'engager dans la voie hasardeuse de la néologie sémantique. De plus, la présence de la formule rangique dans plusieurs colonies françaises joue aussi en faveur de l'existence de ce mode dans la même mère-

patrie; les «granges» de la vallée de Port-Royal dans la première Acadie de même que les «étages» des Antilles répondent à une disposition en longueur de l'habitat rural; sans une source commune d'inspiration, on aurait dû alors inventer, en des lieux différents et à peu près en même temps, des formes embryonnaires semblables d'occupation du sol. En outre, si le rang avait été une invention uniquement nord-américaine comment pourrait-on comprendre qu'une formule agraire si simple, si logique, si il-va-de-soi d'agencer les fermes, les maisons et les chemins – considérant un bas niveau technique et des ressources humaines – ait dû attendre la découverte du Nouveau-Monde pour se faire valoir? Point besoin de prouver ici que l'agencement des terres pour l'agriculture avait déjà une longue tradition dans l'humanité; il est alors impensable que les contacts empiriques (suggestifs?) entre la nature et l'homme n'aient pas déjà conduit, et depuis longtemps, à des habitats alignés. Enfin, si les premiers arrivants européens au Canada avaient établi les premiers rangs du monde, la forme agraire n'aurait guère été canadienne pour autant car leurs auteurs n'étaient qu'exclusivement Français; seul le milieu – on dirait aujourd'hui l'environnement ou l'écologie – pouvant s'afficher américain. Bref, ces colonisateurs n'allaient-ils pas plutôt s'exprimer en utilisant l'un de leurs vieux fonds culturels et linguistiques européens? En conséquence de ces premières remarques, l'on ne peut refuser d'examiner la triple question des antécédents européens de la notion «rang», du rang comme phénomène et du mot *rang*.

Puisqu'il s'agit de relations entre métropole et colonie, l'attention sera portée sur la France, même si ce pays n'est peut-être pas celui de la genèse du système rangique, sans doute pas celui de la racine étymologique du mot. Pour commodité de langage, nous désignerons «anciennes rangées» toutes les formes d'habitat aligné qui, sous diverses appellations – y compris le mot même et l'idée de «rang» – étaient apparues en Europe, au Moyen Âge, et même avant. Ce concept d'«anciennes rangées» sera mis en regard de celui du futur «peuplement aligné du Québec» rural ou «paQ».

1.1 La colonisation forestière: *Ring* (rang), *Reihe* (ligne) et *Dorf* (village-rue)

Il existe des attestations d'après lesquelles le rang, la chose, a constitué un faciès d'habitat en Europe.

Voyons d'abord l'apport respectif d'ouvrages linguistiques et géographiques. Au sujet de la préséance européenne par rapport au Canada, aucune hésitation ne peut concerner le terme lui-même de *rang*, variantes et mots voisins: *raim, rain* (1376), *raing, ram, ran, ranc* (du Bellay), *rand* (récif), *randa* (limites), *rande, range, rant* (1781), *raon, reim, rein, reing, renc* (1080), *rencq* (1479), *reng, rin. Rang* (dans

ses sens divers) est attesté depuis cinq siècles (O. Bloch, 1964), même neuf siècles (*Robert*, 1985). Il se rattache au germanique *ring* par le francique *hring*, n'appartenant pas au fond roman proprement dit; peut-être avons-nous là l'une des causes de son provignement faible, comme si ce mot jadis étranger n'avait pas eu grand accès aux procédés d'élaboration des familles lexicales de l'une de ses langues d'accueil, le français; cette dérivation n'est pas le cas d'autres emprunts à l'allemand. *Rang* ne vient pas du latin qui emploie plutôt *ordo, gradus, dispositio, striga*, dans ces acceptions. Par rapport aux langues romanes, il a été un emprunt ou un apport d'envahisseur. Par la suite, cependant, il entrera dans l'héritage français; plusieurs tentatives ont été nécessaires avant d'en arriver à une forme normalisée.

Les sens de *rang* sont déjà multiples. En s'en tenant encore une fois aux seules significations d'espace rural, on découvre dans ce lointain ancêtre, trois des principaux référents du rang québécois d'aujourd'hui: a) l'idée d'«assemblée» appelle la présence de résidants; il s'agit donc d'une formule d'habitat; b) la notion de «suite» préfigure un rangement aligné d'éléments pouvant être semblables (ici, des lots, des maisons); c) enfin, la fonction collectrice fait appel à un chemin. Une attestation d'autorité ne contredit pas cette interprétation: *Rang* vit dans les sens «ordre, disposition de plusieurs objets ou personnes sur une même ligne», depuis le XIVe siècle[9]. D'après un autre auteur, moins prestigieux,

> le mot *rang* a eu en ancien français le sens de «branche» et, par extension, de «route à un embranchement». Il s'écrivait alors *raim* et était féminin. [...] au XVIe siècle [...] le patois normand prêtait à *de rang* le sens général de «sans cesser, sans rien passer», en parlant de l'espace autant que du temps: *placer les choses de rang*. Le rapprochement entre l'idée de chemin à une bifurcation et celle de choses qui se suivent explique l'emploi de *rang* pour désigner une succession ininterrompue de lopins de terre auxquels on accède par une même route qui s'écarte de celle par laquelle on se rend au village ou à la ville[10].

Un lexicologue nous a fait remarquer que, d'après le FEW, *rang* n'avait jamais eu le sens de «branche».

Une certaine toponymie française prolonge l'idée de «ligne». Le substantif *rang* est attesté dans les noms de lieux de plusieurs provinces[11]; en l'absence de datations, on peut faire l'hypothèse d'appellations anciennes. Un autre auteur en donne des exemples: «Le mot *rang* est fréquemment utilisé dans les peuplements; il y a des villages en longueur qui s'appellent *rang* ou *raon* tel le Rang des Fliers sur la côte picarde, Raon l'Étape, Raon aux Bois, Raon sur Plaine, Ranville, Randevilliers, Rangecour[12]. Le mot *rang* canadien ne proviendrait-il pas d'un ancien terme géographique français désignant un peuplement en file[13]». Un autre hypothèse est à l'effet que *rank*, «racine

pré-gauloise, évoquant le relief» ait également laissé des toponymes: *Ranchal, Ranchette, Rancon* et *Rang* (Doubs)[14]. *Rang*, référant au domaine rural, semble donc avoir existé avant l'Europe moderne.

Les dictionnaires de l'ancien français fournissent des appuis à l'idée qu'il y avait des peuplements européens de type allongé. Il serait cependant étonnant de trouver au XIVe exactement les énoncés du XXe siècle. Ainsi, vers 1400, le deuxième sens de *rain* (var. *rin*) lie «lisière d'un bois» et «habitat», comme le suggèrent deux contextes. Le premier, de 1395, se lit: «Demourans en la ditte forest et/ou rain d'icelle». Il est vrai que l'on peut demeurer à la lisière d'un bois sans être dans un rang ou quasi-rang; nous en faisons cependant l'hypothèse par le sens propre de l'énoncé et par les apports d'autres disciplines et d'autres pays. L'autre citation ne nous apparaît pas moins explicite: «come les dictes paroisses sont scituées et assises sur le rin de nostre forest de Chaumontois» (1404)[15]. Cette dernière rangée de peuplement semble s'étendre sur plus d'une paroisse. Comment ne pas voir une certaine analogie, et dans les faits et dans la langue, entre la situation française et les «rangs québécois sis à l'orée des bois», décrits cinq siècles plus tard par les romanciers? Un autre dictionnaire de semblable nature contient entre autres *rengellage*, mot de 1321, qui s'applique spécifiquement aux terres agricoles. Dans les mêmes ouvrages, l'on trouve aussi *range, renge, rengeement, rangette* exprimant les idées d'être en ligne ou l'un après l'autre.

Bref, la racine *rang*, par des variantes, possède, depuis environ 1 000 ans, des embryons de sens que la sémantique actuelle du terme au Québec ne renierait pas. *De rang* existait aussi[16]. Pourrait-on soutenir qu'il ne s'agit que de simples coïncidences?

À leur tour, des ouvrages géo-historiques soutiennent l'hypothèse d'«ancienne rangées» en Europe avant les grands voyages aux Amériques. Mais il faut reconnaître d'abord que le système agraire aligné a sans doute été moins étudié en Europe que son importance l'aurait fait souhaiter. Cet effacement pourrait être lié au fait que la forêt elle-même où les fermes de défrichement et les rangées de culture se taillaient une place constitue l'élément de la campagne française «qui a le moins sollicité l'attention et les commentaires»[17]. Malgré cet étiage de la recherche, des auteurs ont néanmoins témoigné de l'existence de formes agraires de type nettement rangiques. Admettons que certaines phrases ne concernent pas directement la culture du sol; il en est ainsi d'une chasse aux sangliers où il est pourtant dit: «[...] entre deux ranges la lese d'une voie de charete[18]»; une telle citation révèle que le mot *range* se rapporte à des choses alignées alors que le référent de leur éloignement est un chemin. D'autres textes se rapportent plus spécifiquement à l'aménagement même des finages agricoles.

> Il est des pays dont les défrichements médiévaux transformèrent totalement les aspects [... Des peuplements] neufs s'y alignèrent au long de routes nouvelles; et derrière ces deux rideaux d'habitats, des longs champs qui leur étaient contigus s'enfoncèrent dans la forêt [...] Ces défrichements qui relèvent d'un ordre méthodique, furent souvent le fait des églises. Il fallait des capitaux; il fallait surtout leur esprit de suite. Et la prospérité de ces établissements qui ne relevaient point du vieux système de la terre [bourgs à champs assolés] fit souvent contraste avec la misère des anciens terroirs[19].

Parmi les idées véhiculées par ce contexte, celle d'une pratique, décidant du choix d'une formule préalable au fait même de l'occupation, préfigure le rôle initial du pouvoir politique qui fera de la «colonisation dirigée» par rangs, en Abitibi au XXe siècle.

Semblable évaluation des choses métropolitaines apparaît chez un autre auteur.

> [...] relation de contiguïté très étroite entre les maisons et les terres. Existent des *Reihendörfer*, fondés dans toute l'Europe occidentale du IX au XIVe siècle par les défricheurs des forêts et les défricheurs de marais. Derrière chacune des maisons égrenées le long de la route s'étirent ses jardins et ses terres de culture. L'association du domaine et de la maison résulte d'un plan prémédité. Il semble bien que ces extraordinaires villages du Vimeu et du pays de Caux, allongés jusqu'à 17km, doivent leur origine à des lotissement de clairières appuyés sur des routes[20].

On avait déjà décrit, à l'intérieur d'une seigneurie française, des terroirs non perpendiculaires.

> Les maisons se groupent selon un dessin régulier, – en forêt surtout – elles s'alignent, avec leurs enclos, le long d'un chemin frayé tout exprès, et les champs s'étendant, en arête de poisson, de part et d'autre de cet axe central; tel en Thiérache, le hameau du Bois-Saint-Denis ou en Normandie, dans la grande forêt d'Aliermont[21], [peuplements] bâtis par les Archevêques de Rouen sur les deux branches d'une interminable route[22].

Et encore un témoignage, même s'il est tardif. La reproduction d'un arpentage métropolitain de 1754 illustre nettement le lotissement en bandes parallèles subdivisées en lots numérotés (comme on le fera dans le range du Canada de l'Est, au XIXe siècle), ces alignements portant le désignant de *coupée* ainsi, lit-on: *Première coupée, seconde coupée, troisième coupée, quatrième coupée*[23]. Changer *coupée* pour *concession* (sens «paQ») ne ferait-il pas très canadien? Si ces coupées et leurs lots avaient été plus étendus, qui aurait pu croire être ailleurs que dans plusieurs régions du Québec? L'on devra cependant revenir sur cet aspect quantitatif de même que sur certaines pratiques agraires afin d'éliminer des confusions dans les comparaisons France/Canada.

En outre, une littérature rurale concernant la France est partie de l'expérience québécoise. Voici les témoignages d'auteurs français qui avaient étudié le rang canadien.

> Certaines forêts normandes furent entamées au XIIIe siècle par une colonisation du même type, sans doute d'origine nordique; les terrains, destinés aux colons, étaient distribués en portions égales, appelées *boels* et disposées en arêtes de poisson des deux côtés du chemin; chaque preneur devait élever sa chaumière à l'extrémité du [lot] au long de la route et tailler progressivement dans la forêt son domaine agricole, composé d'une seule pièce; ainsi furent fondés bien des villages normands tel Neuville-Champ-d'Oissel de quatre kilomètres de long[24].

À Québec, un Français a rappelé que les «gens du Perche ont une conception agraire qui accepte la notion de village-rue à parcelles perpendiculaires au front forestier», puis il révèle les termes de contrats passés en France en 1634 et 1643 concernant la seigneurie laurentienne de Giffard; il conclut que le rang québécois «a été établi en conformité avec des coutumes agraires françaises»; celles-ci auraient servi de «suggestions aux défricheurs du Canada français[25]», *suggestion* nous semble un terme plutôt timide, en l'occurrence. Un troisième géographe aborde l'aspect de l'éparpillement de l'habitat, même s'il est moins caractéristique dans le rang que dans le bocage; d'après lui, les pays d'origine des colons avaient habitué ces derniers à des pratiques de dispersion des résidences.

> Les Bocages de l'Ouest de la France disséminaient leurs habitations par petits hameaux très lâches et parfois en files à larges intervalles; en Angleterre, la mise en pratique des enclosures avait fait voler les villages en miettes. Ces habitudes, si elles n'ont pas engendré le type de dispersion adopté au Canada français, ont du moins pu aider à le faire aussitôt accepter[26].

Nous-même avons interprété un autre élément qui tient à la fois à la structure agraire et à l'état juridique des tenures européennes: le rang comme expression des aspirations individualistes du XVIIIe siècle.

> Cette forme de peuplement serait comme la ferme normande une réaction contre l'habitat groupé, les agglomérations villageoises, les petits tenanciers et le morcellement des tenures; elle pourrait s'interpréter comme une libération des servitudes de la vaine pâture et de l'assolement obligatoire[27].

En outre, de telles réactions seront clairement exprimées par un agronome à l'endroit des cultivateurs tant Anglais que Français de la fin du XVIIIe siècle[28]. À la suite de certains commentaires à l'effet que le rang imposait servitude, alignement et obéissance[29], on pourrait tout aussi bien penser que c'est une autre structure, celle du village

nucléaire que l'on voulait d'ailleurs introduire au Québec, qui était entachée de ces objectifs malicieux. Comme un auteur l'a écrit, le rang offrait plutôt un modèle «permissif politiquement» et préféré des habitants[30]. Par rapport au système contraignant de l'*openfield*[31], la réaction libéralisante de l'Europe aurait bien pu prendre occasion de la colonisation en Nouvelle-France pour s'exprimer de nouveau.

Au sujet du phénomène du défrichement aligné au long des grands boisés, la littérature laisse le choix entre deux cheminements. D'une part, l'origine du fait des lots allongés serait française.

> *Well established by the ninth century was the practice of dividing land into rectangels 30 rods wide by 720 rods long, known as the* mansus regalis. *The diffusion on this pattern seems to have followed the fortunes of the Carolingians (750-987). Soon it was known and used in Holland, where both marsh and moor* Hufen *were surveyed in this manner, and the practice was also adapted in forest settlements or* Waldhufen. *Dutch migrants seem to have carried the pattern to Germany*[32].

Alors, la France a pu avoir la chose avec ou sans le mot *rang*[33]. D'autre part, l'origine du peuplement rangique serait plutôt nordique et germanique. Il semble qu'aux IXe et Xe siècles se soit produite en France une augmentation de la population[34], fait peut-être lié aux invasions normandes. Une telle pénétration de l'est et du nord-est n'aurait-elle pas pu apporter la forme allemande du rang? La littérature sur l'habitat rural ne laisse pas cette interrogation sans fondement; elle parle entre autres d'un terme savant, *waldhufendorf* de faciès germanique, comme l'est le mot populaire *ring*. Les Allemands connaissaient plus d'un type d'habitat rural au nombre desquels se trouvait celui des défrichements alignés à même la forêt, ce qui permettait d'ouvrir au peuplement des sols vierges. D'après l'une des définitions, le *waldhufendorf* consiste en: «deux longs rangs peu serrés de maisons parcourant toute la [facade] des terrains. Des deux côtés [du chemin de *rang*] s'écartent transversalement les embranchements latéraux [de ferme] parallèles entre eux[35]». Ces formules allemandes dont le paysage est rendu par les termes de *reihe, weg, strass, marsch* (chap. V) auraient pénétré en diverses contrées[36] dont les pays baltes jusqu'en Suède[37], en Pologne et dans les marges de la Russie du temps.

Quoi qu'il en soit de l'origine française ou allemande du rang, par l'intermédiaire des Normands ou non, retenons qu'une vaste zone européenne située aux limites des forêts de feuillus ou de conifères s'est vue pénétrée de nombreux petits établissements rangiques. Il ne faudrait pas y voir cependant une (ou des) rangée(s) continue(s) d'habitations de la Bretagne-Normandie jusqu'à la Lithuanie. Cette marche agricole devait plutôt être constituée de séquences enchevêtrées ici d'habitat groupé avec *openfield*, là d'habitat dispersé de type «bocage» mais ailleurs de structures allongées; les «anciennes ran-

gées» étaient sans doute courtes, discontinues et de différentes orientations, le tout reflétant le localisme des organisations colonisatrices, les émiettements du pouvoir et la multitude des nations.

En Pologne, la colonisation de type «allemand» a construit des «anciennes rangées» aux XIIIe-XVe siècles.

> Dans les Carpates, dans la vallée de Sandomierz et sur le Plateau de Lublin, les agglomérations à constructions disposées le long des vallées avec des alignements de champs et de chemins perpendiculairement au tracé principal sont répandues. Elles créent un réseau [démographique] d'un faible degré de concentration[38].

Dans ce pays aussi, la rangée ne constitue pas un système exclusif; comme en Allemagne, et surtout comme en France, les régions rangiques ne font que des ilôts dans une mosaïque de peuplements; en fait, on a relevé quatorze types et sous-types de structures agraires en Pologne[39]. Nous avons photographié dans la Pologne de l'Ouest des rangées semblables au rang, la dimension exceptée. Un *Atlas* localise d'une part les régions de «rangs de vallée» établis au Moyen Âge à même les forêts (au sud-est et au sud-Ouest du pays), et d'autre part, les aires dispersées de «rangs des réformes agraires» des XIXe et XXe siècles[40]. D'après l'une de nos correspondantes, spécialiste des études rurales historiques,

> *the canadian rang (a row settlement) can be compared with Polish rzedówka or Reihendorf. There are two types. One of them has been a result of German colonization and the other is new, coming from the parcellation and consolidation during the last hundred and fifty years. Rzedówka is a village of various lengths from 1/2 to some kilometers long. The houses are on one or two sides of the street separated from one another. The fields are shaped in a form of long strips (Polish zagon), which are stretching from each house*[41].

Si le terme de *Waldhufendorf* (agglutination de mots signifiant «forêt», «champ», «village») exprime des établissements agricoles à partir d'un défrichement, le concept même de l'«alignement», lui, est mieux rendu par *strassendorf* et *reihensiedlung* en allemand[42]. En France, la même idée a fait naître *village-rue*; au Québec, c'est surtout *rang*. *Waldhufendorf* n'est donc qu'un équivalent partiel de *rang*. La polysémie de *dorf* et son extension spatiale rendront difficile une distinction claire entre deux types d'habitat rural aligné: celui dont les constructions sont en ordre serré (très peu de distance entre les maisons), cas de maintes agglomérations «en longueur» au Québec, celui dont les édifices sont disposés en ordre lâche, cas de rangs[43]. Lors de l'analyse détaillée des types de rangs, d'autres dénivellations notionnelles entre les rangées européennes et canadiennes seront examinées.

Ces exemples d'habitat, à résidences espacées et dont les lots sont perpendiculaires au chemin, laissent entendre que les grands reculs du boisé au Moyen Âge ont inscrit dans le paysage agraire des structures de types rangiques. Ainsi, bien avant le temps laurentien, l'Europe en défrichement s'exprimait par des formules d'occupation du sol que le Québec appelera au XXe siècle *des rangs agro-forestiers.*

1.2 Aux Pays-Bas, front d'eau; *Wegdorpen* (peuplement aligné) et *Veenkoloniën* (colonisation des marais)

La Hollande offre une longue tradition de structure agraire de forme rangique, à l'intérieur des *polders* (basses terres reconquises dans des marécages, dans les estuaires et sur l'océan)[44]; on trouve ce phénomène au long d'une échelle temporelle qui soude le début du Moyen Âge à aujourd'hui. Les fermes au long d'un canal du peintre S. Van Ruysdael témoignent de cette ruralité (vers 1660). Le faciès des établissements allongés a cependant changé en ce millénaire et demi même si le principal déterminant n'a cessé d'être constitué par des digues (*dijk*) limitant les eaux canalisées.

L'existence de l'habitat allongé est attestée de multiples façons comme l'indique notre correspondance de recherche.

> Le système de lots perpendiculaires au chemin au long duquel on trouve les fermes a été appliqué aux Pays-Bas depuis au moins le Moyen Âge. Ils existent alors des types différents, comme par exemple dans les vieux polders de l'Ouest et dans la région des grands fleuves, dans la région des tourbes dans le NE du pays (plus récent) et dans le polders du Lac IJssel (XXe siècle)... Dans les polders relativement vieux on appelle les [peuplements] *streekdorpen* ou *wegdorpen* ou – quand les fermes sont bâties au long d'une digue ou un canal – *dijkdorpen* ou *kanaaldorpen*, (le dernier terme spécialement dans les *veenkoloniën* du NE)[45].

La dominance de ce système ne devrait cependant pas nous porter à conclure à l'exclusivité d'une disposition rangique partout et toujours; «avant de propager les *Marschhufendörfer*, les Hollandais avait bâti des villages en tas sur les buttes et les îlots des marécages[46]». Au cours de la lointaine période carolingienne, les Pays-Bas utilisaient des *terpen* (légers monticules) afin d'établir des *burgen* (habitat groupé fortifié); aux alentours, les champs avaient pris des formes irrégulières, le tout composant une mosaïque de *blockflur.*

La cartographie historique permet de ressusciter des champs à forme allongée et des villages ruraux en longueur[47]. Ces agencements des terres agricoles ressemblent aux quartiers de parcelles dans l'habitat groupé; en tant que tels, ils sont des mini-rangées. Nous ne

connaissons pas le moment de l'installation des premières digues mais des attestations nous assurent de leur existence au VIIe siècle. Les habitats alignés en terres basses, les *Marschhufen*, se font depuis l'an 1000. L'on a décrit ainsi les *wegdorpen* qui sont souvent associés aux précédents:

> *[...] sharing the common feature that the settlements themselves or, taken stricly, the farms are aligned along a road which may be considered the starting point of the human occupation of the area, the cultivated land belonging to each farm stretching out in a strip behind the house*[48].

À partir du XVIIe siècle, des terrains marécageux (*veen*) ont été drainés et occupés en habitat aligné le long des canaux importants créant les *veenkoloniën*. Beaucoup plus tard, par pure coïncidence, la colonisation rangique des cantons abitibiens utilisera également le nom populaire de *colonie* mais dans des terrains d'autre nature.

Ces modèles néerlandais d'habitat sur front d'eau ont-ils été exportés en Europe? En terre de France, plusieurs régions auraient été influencées par ce système hydrographique; d'abord, la Flandre voisine, ce *Noordland* où «des files de maisons s'égrènent comme en Hollande, le long des canaux, des chaussées et des routes[49]»; l'homme y a construit *polders, marschen* et *watergands* (canaux). Puis, les Hollandais eux-mêmes auraient désséché «bon nombre de marais de l'Ouest français. On sait combien l'Ouest a contribué au peuplement du Canada[50]». Des relevés historiques permettent de préciser la date de l'assèchement des marais du Poitou, soit 1599, et ceux situées au sud de la Gironde, soit 1620, années antérieures à la colonisation laurentienne. Sur la rive sud de la Gironde estuarienne, existe une *Petite Flandre* toute rayée de canaux. La technique s'est faite également valoir à Bourgoin et à Beaucaire, dans le Sud et le Sud-Est[51].

Vers l'est, le *marschhufendorf* des Pays-Bas a d'abord pénétré en Allemagne du Nord «*in 1106 in the marshes of the Weser, and it is to be found wherever Dutchman had been called on to undertake the colonisation of the marshes*[52]». Puis, ce mode agraire a atteint les fonds marécageux de la Vistule en Pologne, entre les XVe et XIXe siècles. La méthode aurait bien pu pénétrer au Danemark qui possède des rangées de maisons et des lots allongés installés dans ses prairies humides du Nord[53]; cet habitat ressemble fort au type *marschhufendorf*.

L'Amérique du Nord en aurait aussi profité. Un peuplement aligné s'est d'abord installé le long de l'Hudson, alors la Nouvelle-Amsterdam. Dans la partie acadienne de la Nouvelle-France, «les aboiteaux reconstituent le marais poitevin, apparenté aux polders hollandais[54]». L'esprit du système se retrouve dans les rangs de rivière au Canada tant français qu'anglais. Des lotissements laniérés en bor-

dure de voies d'eau en Hollande méridionale ressemblent fortement aux terres habitées des rangs du fleuve au Québec. Enfin, sans qu'il n'y ait aucune preuve de filiation, l'ensemble du paysage «espagnol» des basses terres de la rivière Chama (Nouveau-Mexique) avec ses lots allongés et parallèles, son fronteau, son canal d'évacuation, le chemin à côté du canal de même que l'alignement des maisons feraient région néerlandaise.

Quelques types agraires moins anciens des Pays-Bas seront considérés. Incorporer des rangées récentes dans la partie d'un ouvrage consacrée à la colonisation antérieure aux Découvertes pourra cependant être vu comme un anachronisme; procéder ainsi offre cependant le mérite de montrer que le système rangique européen est toujours vif; il y a alors peu de risques que les formes jeunes ne soient pas le prolongement adapté d'habitudes nationales séculaires.

> Des polders relativement anciens, tels que le Beemster, asséché en 1612 au nord d'Amsterdam, présentent en effet une structure de lotissements, de routes et d'agglomérations tout aussi rectiligne que celle des polders de l'IJsselmeer créés au vingtième siècle[55].

Cependant, à l'intérieur du pays, les contrastes vont devenir grands entre les petites rangées des *polders* les plus anciens et les espaces rectangulaires, larges et réguliers des *polders* postérieurs; le type de l'habitat demeurera aligné, cependant.

Le phénomène rangique du XIXe siècle, est mieux documenté[56]. Par exemple, dans le *polder* Haarlemmer meer, des parcelles ont 100 mètres de large par 960 de long, ce qui donne un «indice d'allongement» des lots de 9 (voir plus loin). L'exemple montre également le fait de plusieurs rangées (parallèles ou non), comme on en créait, au même moment, dans les nouvelles paroisses, townships et cantons du Québec. Assez curieusement au cours de la décennie 1930-1940, les Pays-Bas et le Canada implantaient des structures agraires de faciès passablement semblable, comme nous le montrent d'un côté le rang de canton en Abitibi et le Noordoostpolder dans l'Ijssel[57], ce dernier comprend notamment un bloc de huit rangées dont deux seulement n'ont pas d'habitat double; chacune possède environ trois kilomètres de long par près d'un en profondeur (donc un rectangle moins étendu que celui du rang de canton); comme dans le type canadien, chaque habitation est précisément située sur la terre cultivée. Le pays offre bien d'autres exemples analogues; ainsi, près de la ville de Tiel, on inscrivait dans le paysage rural une rangée double de six kilomètres, comportant des terres d'environ quatre arpents de large.

Dans l'ensemble, le modèle final du rangisme néerlandais affiche une géométrie très rigoureuse qui dépasse même ce que le Québec a pu faire de mieux dans le genre. Sans aucun doute, les Pays-Bas ont

utilisé la formule de l'habitat aligné que le Québec désigne par le terme *rang*.

1.3 Des enseignements: fonds culturel. «Rang», concept peu élaboré

Que l'on considère les concepts, les choses ou/et les mots, des fonds culturels de faciès rangique existaient dans les «vieux pays». Aucun doute ne concerne la présence de formes agraires alignées au cours du millénaire qui a précédé la colonisation canadienne. Au Moyen Âge, les régions de langue allemande possédaient le langage de l'habitat aligné et s'activaient dans des déboisements en rangée; les Pays-Bas avaient mis au point un modèle d'alignements riverains pouvant être repris en plusieurs *wegdorpen* parallèles vers l'intérieur. La France a francisé le vocable allemand et accueilli – sinon réinventé – le phénomène. L'histoire pousse donc à reconnaître l'antériorité de formes rangiques de l'Europe sur celle de l'Amérique. Et nous n'avons pas fait état des alignements d'habitat dans l'empire romain[58] et en Égypte.

Afin d'éviter des confusions, il faut préciser que l'Europe considérait les rangées comme un système agraire différent tant de celui de l'*openfield* (caractérisé par des maisons rapprochées dans les bourgs, des terres assujetties à l'assolement et pouvant comprendre de très petites parcelles) que de celui du bocage (régime individualiste de résidence sur la terre exploitée). Dans les deux systèmes cependant, les terroirs ne sont pas très étendus; de tels rapprochements n'étaient guère retenus dans les premières études rurales axées davantage sur la typologie contrastée; petit à petit, les oppositions tranchées entre openfield et bocage ne seront plus mises au premier plan, peut-être parce que l'on a découvert de nombreuses situations intermédiaires; même en France, une atténuation des différences entre les systèmes se dessine: «*Bocage* et *openfield* ne sont pas antithétiques[59]». L'idée des colonisateurs de l'openfield et du bocage avait pu converger. Quand le système en longueur sera davantage étudié en Europe, on pourra probablement voir que le rang canadien aura emprunté des traits à chacun des trois modes (groupé, dispersé et aligné).

Dans la comparaison des systèmes et types agraires, il ne faudrait pas non plus prendre pour équivalents les «anciennes rangées» d'Europe et les peuplements alignés du Québec (ou *paQ*). Certes, des analogies, voire même des presque-équivalences, sont nombreuses entre ces deux morphologies pourtant éloignées dans l'espace; mais il se trouve aussi des écarts à rappeler pour bien comprendre la notion à l'étude. D'une part, les faciès ne sont pas uniformes; les formes européennes et américaines ne sont pas rigoureusement pareilles; les

premières – *reihensiedlung* et *waldhufendorf*, en Allemagne et en Autriche, *wegdorpen* et *marschhufendorf* aux Pays-Bas, l'ancien *rain* et le *village-rue* en France de même que l'*ulicówka* et *rzedówka* de Pologne portent en elles-mêmes des originalités et déviances. Il en sera de même du rang canadien au cours de son histoire tricentenaire; dans ces conditions, une comparaison fine entre les formes dans les deux continents nécessiterait l'établissement de très nombreuses et petites distinctions. D'autre part, même vue dans une généralisation poussée, une «ancienne rangée» à l'européenne se distingue encore d'un rang canadien. Dans les quatre *coupées* signalées plus haut, chacune a près de 500 mètres de long et plus de 100 de large; quant aux lots, au nombre d'une soixantaine par rangée, ils n'ont que dix mètres de façade, et leur indice d'allongement s'établit à 1/14; par leur mini-dimension, ces champs ressemblent donc aux petites parcelles de l'habitat groupé. Cet exemple particulier laisse entendre que les terroirs – à l'exception des aménagements les plus étendus des Pays-Bas et les Aliermont (France) – sont des modèles réduits par rapport à ceux de l'Amérique du Nord[60].

Qu'en est-il de la localisation de la maison de l'exploitant en fonction du lot qu'il cultive? Deux grandes situations se produisent. Les paysans qui vivent dans des rangées de résidences peuvent avoir leurs terres dans le lointain ou le proche; dans le premier cas, l'habitat aligné se réduit soit aux maisons en ligne et au chemin, soit à ces traits auxquels peut s'ajouter le fait de lots parallèles. Dans le second cas, la distance entre des maisons consécutives sera beaucoup plus faible dans l'habitat aligné franco-allemand; de même, ce semis d'édifices montrera une dispersion intermédiaire entre le bourg compact européen et le rang distendu d'Amérique; néanmoins, l'indice de conformité rangique Europe/Québec est plus élevé dans le dernier cas. Enfin, les «anciennes rangées» continentales, taillées à même la forêt, ont été considérées comme des processus de «défrichement» alors que les lignes d'établissement dans les terres vraiment neuves des Pays-Bas pouvaient économiser cette étape et s'engager presque immédiatement dans la culture du sol. En Laurentie, hors les battures d'Acadie et du Moyen Estuaire, l'étape d'un déboisement complet était nécessaire.

Similitudes, analogies et différences caractérisent donc les «anciennes rangées» et les rangs; les écarts de nature ne sont cependant pas assez forts pour nourrir l'opinion de ceux qui croient le rang tout inventé au Canada.

En France, jusqu'au XVIIIe siècle environ, le mot *rang* a subi des contraintes qui défavorisaient sa reconnaissance. D'abord, toujours au sens exclusif d'«habitat aligné», il n'allait pas apparaître dans le français officiel qui compilait sa nomenclature «nationale». Les parlers régionaux avaient eu beau avoir *rain, ran, rin*... utilisés dans certains

écoumènes agricoles, Furetière (1690) n'a pas inclus ces régionalismes de sens dans son *Dictionnaire* pourtant dit *universel*. Il se peut que l'ostracisme ait voulu toucher des notions jugées peu élitistes; en fait, on ne s'intéressait pas encore à l'étude des structures agraires, et si *rang* (bande de lots parallèles dans un peuplement rural) n'y est pas, on chercherait également en vain *bocage*/habitat dispersé et *campagne*/habitat groupé. Or, ces deux autres systèmes et leurs mots existaient réellement; *rang* n'a donc pas été le seul à subir l'oubli ou l'exclusion. Il nous semble significatif de ne pas trouver, dans la remarquable illustration d'époque de l'édition *Le Robert* du *Dictionnaire* de Furetière, des paysages ruraux, et partant bocage, openfield et «village-rue». À son tour, la notion «rangée de lots», ayant perdu la chance d'avoir une dénomination nationale, restera très longtemps ignorée; alors, pourquoi et comment parler d'une chose qui n'avait pas de désignant lexicalisé?

La représentation cartographique n'a pas aidé non plus, tellement elle fut tardive et non différenciée[61]. Le premier guide des chemins de France (le chemin étant un aspect définitoire du système rangique) ne serait apparu qu'au milieu du XVIe siècle et, plus grave, les cartes n'auraient pas dessiné les chemins ruraux avant la fin du siècle suivant. Par ailleurs, l'arpentage non militaire ne s'est vraiment développé qu'au XVIIe. Les archives précisent même que le «plus ancien plan géométrique est un plan normand établi en 1666 pour un domaine de l'abbaye de Saint-Germain de Caen[62]». La rangée n'est pas seule à être tardivement rendue; ce n'est qu'en 1767 qu'un dessin donnera les limites des champs d'un bocage. La représentation est donc très en retard sur le phénomène. En outre, pendant environ trois siècles, la cartographie va utiliser un symbole de champs carrés, disposés en «panier d'osier» pour représenter vaguement le domaine cultivé[63]; une telle méthode pour tous les systèmes agraires n'était pas de nature à individualiser les rangées. Ces dernières, pour diverses causes, subissaient l'indifférence; les connaissances locales que pourtant l'on avait n'émergeaient pas. Aussi n'avons-nous pu voir des cartes d'époque représentant des rangées européennes; des cartes historiques, c'est-à-dire reconstituées, sont cependant disponibles.

Antoine Furetière avait mis dans son *Dictionnaire universel*, cette «première description globale du français[64]», beaucoup de mots agraires qui allaient se perpétuer dans le parler rural québécois, soit directement, soit en changeant de signification[65]. Au Québec, la notion «rang» bénéficiera grandement de ce petit corpus métropolitain. En outre, de tels mots et troncs, reconnus comme appartenant à la langue commune, assureront la francité de la terminologie rangique d'Amérique, une francité s'ajoutant à celle qui serait discrètement venue par le transfert des patois. Par rapport aux mots agraires de Furetière, l'alternative opposée, c'est-à-dire, celle pour le Canada,

d'agir en toute ignorance, en toute indépendance d'eux et, par conséquent, de les recréer tous un par un et de leur donner des sens semblables ou prolongés ne peut être logiquement soutenue. *Rang* bénéficierait d'un compagnonnage culturel[66].

Une expression furetiéroise, apparemment québécoise par ses référents, a retenu notre attention, celle d'une «terre de 30 arpens tout d'un tenant[67]». À sa lecture, nous avons cru y avoir trouvé la preuve définitive que la forme du lot de rang avait dûment existé en métropole, étant donné la parité des langages. En fait, si le «tout d'un tenant» convient au Québec, le «trente arpens» allait montrer des différences: une étude de la notion nous apprend que ce terroir de France devait être vu en fonction de sa superficie alors que la même expression au Québec exprime en outre une longueur (profondeur). À cause de façons agraires divergeantes de part et d'autre de l'Atlantique, un lot de trente arpents possède des formes et étendues originales; l'énoncé «terre de trente arpens» est depuis sorti de la langue de l'Hexagone alors qu'elle est encore vive au Québec. Ce petit exemple d'évolution vocabulairique est assez significatif des rapports qui ont pu se produire entre la métropole et sa colonie, en ce qui concerne toute l'aventure terminologique de *rang* et de chacune des entités de sa famille[68].

P. Deffontaines (1953) a noté l'existence persistante de *rang* dans des toponymes français. Ceux que l'on voit encore aujourd'hui sur des cartes détaillées correspondent souvent à de petites agglomérations de type «hameau» et «village[69]». La situation contemporaine est-elle originelle (et en ce cas *rang* ne renverrait pas à «alignement») ou a-t-elle été créée par un léger renflement démographique postérieur à une rangée initiale? Nos connaissances des localités françaises ne nous permettent pas de répondre à cette question. De toutes façons, les mots *rang* y sont et s'appliquent à l'habitat rural. On trouve même un *moulin de Rang* qui, lui aussi, ne ferait pas insolite au Québec.

Groupant tout ce qui précède, il devient difficile de refuser à l'Europe un certain mérite, une certaine antériorité dans l'affaire des rangs américains. Ce mode agraire n'était certainement pas étranger aux vieux continent. Il faudrait reconnaître que la France en particulier ait été enceinte du rang canadien. L'aménagement de type aligné vivait dans la conscience et les pratiques rurales. La connotation spatiale du mot, les références à l'habitat, à la culture du sol et au déboisement de même que les principes de rectangularité et de linéarité des espaces existaient en Europe bien avant l'arrivée du premier agriculteur Louis Hébert à la Colline de Québec. Celui-ci, «pas plus que Dieu», n'ont créé le rang. En rapport à la colonisation du Nouveau-Monde, l'hypothèse à l'effet que tout le langage antérieur n'ait pas du tout servi se présente bien moins probable.

Des grands modèles européens – forestier et côtier – rappelés précédemment, chacun aurait pu servir d'inspiration: a) celui des Pays-Bas dans les endroits sans déboisement nécessaire: tranche des bas terrains en Acadie et larges «prairies» riveraines de la région de Québec; b) celui des défrichements forestiers allemands dans la plus grande partie de la Plaine du Saint-Laurent et ses rebords mi-montagneux; ces formules, toutes deux connues de la France, étaient convergentes dans leur résultat.

Ainsi, au plan génétique, la notion de «rang canadien» pourrait être double: d'une part, il s'agirait d'un trait culturel adopté; à cela, aucun étonnement car «la colonie a importé la patrie toute entière avec elle[70]»; la pensée européenne a été utile, sinon servilement utilisée. D'autre part, le rang canadien serait devenu aussi un trait culturel adapté; il y avait place pour l'originalité, l'ajustement, la complémentarité de la forme empruntée; à plusieurs reprises, les Canadiens vont même modifier les dispositions rangiques de leur habitat aligné mais sans perdre l'essentiel[71]. Un rang-schéma perdurera au travers des mutations. Par ailleurs, apparaît un nouveau système d'attitudes. Bref, le rang canadien comme phénomène est en partie importé, en partie accommodé au nouveau pays.

Une semblable évolution atteindra le mot lui-même. Parti de l'Europe occidentale déjà sous sa forme définitive et appliqué à l'habitat rural, *rang* verra, en Amérique, et surtout au Québec francophone, grandement se développer ses familles lexicale et sémantique de même que ses concepts complémentaires. Face à l'Europe, le mot *rang* (sens: «paQ») au Québec se présenterait comme un héritage, une consolidation patoisante et un néonyme de sens. Puisque l'antériorité des «Vieux Pays» ne peut être ignorée, l'hypothèse de la québécisation initiale et totale n'est pas recevable.

Sous une forme ou l'autre, le rang comme arrangement original des terres constitue une pratique occidentale vieille d'au moins mille ans, et le Québec en est témoin et agent depuis environ trois siècles. Ainsi, par rapport au type de l'Europe, le rang canadien (mot et phénomène) ne pourrait pas être tout à fait la même chose mais il contiendrait plusieurs des traits d'un même réseau: d'une part, l'idée d'une série de lots parallèles s'éloignant d'un chemin collecteur et celle des résidences en ligne des habitants directement installées sur les espaces de culture, et d'autre part, un désignant indiquant que ces choses étaient spécifiquement disposées en rangées.

Quand à l'hypothèse que le «rang de Champlain soit un signe irréel à la Thomas More» (1478-1535), elle tombe dans l'achronie étant donné l'antériorité des rangées en Europe. De plus, les colonisations en Amérique auraient pu à la fois rêver de sociétés nouvelles et utiliser une forme d'habitat aligné dont l'Europe pré-More avait

connu de nombreux exemples[72]. D'ailleurs, cette colonisation ne semble pas avoir été motivée par un ébranlement social. «Le Québec... n'est pas né de la volonté de créer une société nouvelle conforme à un modèle idéal transporté depuis l'Europe par les colons[73].» Le qualificatif du rang renvoie davantage à une notion «normale» qu'utopienne.

Par la suite, le concept et le langage européen de l'habitat aligné iront ranger les côtes de la Nouvelle-France.

---

1. Marcel Rioux, *Les Québécois*. Paris, Seuil, 1980 (2e éd.), p. 75.
2. L. Dechêne, L'évolution du régime seigneurial au Canada. Le cas de Montréal aux XVIIe et XVIIIe siècles. *Recherches sociographiques*, XII, 2, 1971, p. 150.
3. Trudel, 1983, p. 95.
4. Dainville, 1964. Index.
5. G. Sagard, *Le grand voyage du pays des Hurons* (1632). Présentation par M Trudel, Montréal, Hurtubise HMH, 1976, 268 p.
6. «Talon in Québec», *RAPQ*, 1930-31, p. 16. *Bourgs*, au nord de Québec.
7. *Verbatim*, Sœur S. Prince, Collège Mérici, oct. 1985 (*concession* au sens de «lot»).
8. En 1664. Cité dans Trudel, 1974, p. 172.
9. FEW, *hring*, 1959, 16, 240 I.1.a. Au Canada, «disposition de plusieurs terres sous une même appellation».
10. Dagenais, *Dictionnaire*, 1967, p. 532. Voir aussi Guay, 1976, p. 3.
11. Notamment en Champagne, SPF, *Glossaire*, 1930, p. 563.
12. Des termes ont une origine étymologique obscure; *raon* signifierait une culture mêlée de seigle et de froment, dans les Vosges. Vial, 1983, p., 269. Quant au *Rang du Fliers* (*Fliers* étant peut-être une corruption de *Vliers, Villiers*), il s'agit d'un habitat rural allongé d'un km, sis en bordure d'un marais drainé à la hollandaise. France, *Montreuil*, carte au 80 000e (1889), 1941. D'après Dauzat et Rostaing, *Rang-du-Fliers* (Rencq du Faez en 1479) aurait pour origine l'ancien français *renc* ou *ranc* signifiant «brèche» (information venue de l'Institut géographique national, Paris, février 1987).
13. Deffontaines, 1953, p. 12.
14. Vial, 1983, p. 15.
15. Godefroy (1938), 1982, p. 562. Les citations n'ont pu être vérifiées aux sources. Le mot *lisière* semble contenir en lui-même l'idée de «ligne», d'«alignement» (de plusieurs faits d'occupation vu qu'en Chaumontois, il s'agit de paroisses). C'est ce que Littré (1873, II, p. 320) semble comprendre; au sens 3, «partie extrême d'un champ par comparaison avec la lisière qui borde une étoffe», et au sens 1, «ce qui forme le bord d'une étoffe dans les sens de la longueur». Nous avons donc vu dans les citations de Godefroy des éléments d'un habitat aligné et cela, non par extension.
    Évidemment, la rangée pionnière du XVe siècle n'est pas celle de l'Abitibi du XXe mais est-elle un fait ancestral que l'on peut oublier?
16. Rézeau, 1984, p. 239.
17. G. Roupnel, *Histoire de la campagne française* (1932). Paris, Plon, 1974, 384 p. Réf. p. 267.
18. Tobler-Lommatzsch, 1971, vol. Q.-R., 807 (pourrait référer au 3e quart du XIVe siècle).
19. Roupnel (1932), 1974, p. 108.
20. M. Sorre, *L'habitat*. Paris, Colin, 1952, p. 100.
21. Saint-Nicolas, l'un des peuplements alignés d'Aliermont, est un terroir rectangulaire long de 5,5km. France, IGN, *Dieppe-Est*, carte, 50 000e, 1956.

22. M. Bloch, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française* (1931), 1952, vol. 1, p. 10. Un excellent exemple québécois de *terres* (et de champs) en «arête de poisson» est celui des *Rang Sainte-Anne* (Sainte-Christine/Saint-Basile de Portneuf); ainsi, à des siècles de distance, le parcellaire ponctuel peut se ressembler (hors l'échelle), en France et au Québec.
23. R. Dion, *Essai sur la formation du paysage rural français*. Tours, Arrault, 1934, p. 22 et fig. 6. Une présentation des «villages-rues des forêts normandes» dans R. Dion, «La part de la géographie et de l'histoire dans l'explication de l'habitat rural du Bassin Parisien». *Publ. Soc. de géogr. Lille*, 1946, 80 p. Réf. p. 36-38.
24. Deffontaines, 1953, p. 28. Quatre kilomètres constitue la longueur de maints rangs de seigneurie au Québec.
25. Derruau, 1956, pp. 46-47.
26. R. Blanchard, *Le Canada français*. Paris, Fayard, 1960, p. 251.
27. Hamelin, 1953, p. 7.
28. A. Young, *Voyages en France d'un agronome* (1787-1790). Paris, Buisson, 1793, 3 vol. Reproduit, Paris, Colin, 1931.
29. Luc Bureau, Et Dieu créa le rang. *Cahiers de géographie du Québec*, 73, 1984, pp. 235-240.
30. Courville, 1981, p. 231.
31. Mots anglais pour paysage agricole composé de parcelles allongées, non clôturées, soumises à l'assolement rigoureux; correspond habituellement au système de l'habitat groupé.
32. Smith, 1953, p. 235.
33. La France des temps modernes s'est localement donné des paysages d'habitat rural aligné. Il en est ainsi aux Grands Sables de l'Oisans dans la Plaine de la Romanche. Dix rangées parallèles destinées à la culture agricole et forestière comprennent des lots allongés, de même profondeur et donnant d'une façon perpendiculaire sur des chemins et ruisseaux qui desservent deux séries. Le langage du Québec parlerait de *rangs de lots* (et non de rangs de résidences) car les exploitants ne demeurent pas sur leurs terroirs, le faisant dans des villages voisins. Autre différence avec le rang canadien mais il s'agit d'un trait conforme aux «anciens rangs» de l'Europe, les lots de l'habitat aligné de l'Oisans ont des dimensions plus faibles que celles des terres du Québec; en outre, en Oisans, des rebords montagneux limitent la plaine cultivable. IGN, France, *Vizille*, carte au 25 000e, n° 3-4.
34. P. Bonnaud, «Le bocage...» *Revue auvergnate* (1980), p. 314.
35. Zaborski, 1928, p. 73.
36. Uhlig, 1972, p. 156. Plus tard, des rangées allemandes seront ouvertes en Amérique du Sud.
37. En collaboration, *Cours d'agriculture*. Grenoble, 1950. Un informateur suédois nous a fait connaître l'existence de *långlott* (*long lot*), 1986. Voir aussi, National Land Survey of Sweden, *Maps and Mapping*. Stockholm, 1990, pp. 136-142.
38. Jerzy Kondracki, In *Pologne. Manuel*, Varsovie, Ed. Interpress, 1978, p. 138. Voir aussi, «Pologne», *Atlas*, 1973-78, pl. 60.
39. Zaborski, 1928, pp. 67-68.
40. Pologne, 1978, pl. 60.
41. Halina Szulc, correspondance, Varsovie, 4 mars 1988; au Québec, l'on n'utiliserait pas le mot *village* dans la description du rang. En Pologne, le fait de l'alignement pourrait être rendu par *ulicówka*; d'après M.A. Preibish, Ottawa, 1984, de même que Josef Mirski et Krystyna Mirska, Québec, 1985.
42. Quatre types de *Waldhufendorf* ont été identifiés en Autriche. *Atlas der Republik* Osterreich. Verlag, Wien, 1971, pl. VI-3.
43. Une monographie du mot *village* serait nécessaire étant donné dans le français canadien la distinction irréductible entre *rang* et *village*. En Europe, l'évolution a été telle que c'est le sens ancien de *villae* ou «domaines ruraux» (Bloch, 1964, p.

673) qui s'appliquerait le moins mal au «rang» alors que c'est le sens moderne du même mot *village* ou agglomération rurale peu occupée par la paysannerie qui rendrait l'agglomération villageoise du Québec. Un même mot, deux époques, deux sens. À cette difficulté diachronique s'est ajouté un autre écart: l'utilisation du village européen comme lieu de résidence des paysans (dans l'habitat groupé) alors que l'habitant du rang réside directement sur ses terres.
Le destin des choses et des mots peut être fort curieux: alors qu'au XVIIe, la France n'a pas réussi à installer au Québec de vrais villages à la place des rangs, des Européens qualifient encore de *village* des faciès d'habitat qui n'en sont jamais devenus!

44. P. Pinchemel, «Le polder du Nord-Est». *Annales de géographie*, 333, 1953, pp. 347-363.
45. H. Meijer, lettre à LEH, 3 août 1987. *Weg* renvoie à «chemin» et *dorpen* à «peuplement».
46. Sorre, 1952, *opus. cit.*, p. 110.
47. *Atlas van Nederland*, s'-Gravenhage, Supplement, 1981, pl. IX-1. Puis VIII-3, VIII-4 et XIII-6. Références à partir du Ve siècle.
48. *Idem*, pl. IX-1. Quant à la forme même des *lots* (et celles des rangées), la largeur est déterminée par «the drainage system, the length by economic considerations».
49. Vidal de la Blache, *Tableau géographique de la France*. Paris, Hachette, 1911, p. 75. L'auteur s'appuie probablement sur Raoul Blanchard qui dans sa thèse sur *La Flandre* (Paris, Colin, 1906) avait écrit: «À Eerstestraat, les maisons sont groupées en rues, ce qui donne aux paysans un meilleur accès à leurs terres» (p. 424 et 427). Plus récemment, Pierre Flatrès, toujours en ce qui concerne la même région parlera de la «dispersion linéaire des fermes dans la plaine maritime le long des canaux et dans la Plaine de la Lys le long des chemins». Les structures agraires du Nord de la France, in *Mélanges Tulippe*, Liège, Duculot, vol. 1, 1967, p. 312.
50. Derruau, 1956, p. 40.
51. G. Haudricourt et M. Jean-Brunhes Delamarre, *L'homme et la charrue*. Paris, Gallimard, 1955, p. 423.
52. Uhlig, 1972, vol. 2, p. 157.
53. Hansen, 1964, p. 124.
54. J. Rousseau in P. Boucher, *Histoire... Canada* (1664). Boucherville, Soc. Historique, 1964, p. 264.
55. Pays-Bas, *i.d.g. Bulletin*, 1980, p. 9.
56. «Informations – und dokumentationszentrum für die geographie der Niederlande», *Métamorphose des Pays-Bas*. Utrecht, 1984, pp. 8-12.
57. Le Zuiderzee, après sa fermeture en 1932, est devenu l'Ijsselmeer. Pays-Bas, *i.d.g. Bulletin*, Utrecht, 1976, p. 9.
58. Une vue rapide du cadastre romain est donnée dans Thomson, 1966, vol. 1, pp. 8-11.
59. Bonnaud (1980), *opus. cit.*, p. 319.
60. Cette opposition ne saurait être exagérée car, dans la Plaine du Saint-Laurent, il existe bel et bien des rangs courts. Dans le seul comté de Joliette (carte, cadastre, 1938), onze rangs n'ont pas deux km de long (sur un total de 153).
61. Dainville, 1964, p. 206 et 261.
62. M. Bloch, *opus. cit.*, p. 171. À cette époque, le Québec possédait déjà les plans de ces premiers peuplements (carte de Bourdon, 1641).
63. D'une part, nous avons relevé ce style sur la carte de Waghenaer (1584) représentant la région de Porto au Portugal (*Schöne alte Karten*, Leipzig, 1971, pl. 12), et d'autre part, dans la cartographie canadienne au XIXe siècle.
64. Alain Rey, *Encyclopédies et dictionnaires*. Paris, PUF, 1982, p. 191.
65. Furetière (1690), 1978.
66. *Rangée* n'est pas synonyme de *rang*. *Rang* marque le contenant, l'abstrait, l'absolu alors que *rangée* indique le contenu, le concret, une disposition de fait. B. Lafaye,

1929 (11e éd.), p. 198. Dans le domaine agraire, cette distinction ne semble pas avoir toujours été suivie au Canada.

67. Furetière (1690), 1978. Entrée: *tenant*.
68. Les comparaisons entre le vocabulaire agricole de Furetière recueilli vers 1675-1690 et celui de Talon de 1670 montrent une frappante similitude. En outre, aucun des deux auteurs n'utilisent *rang* au sens de «peuplement aligné du Québec».
69. Exemple: *Rang*. IGN, France, *Montbéliard*. Carte au 80 000e (1889), 1941.
70. Rameau, 1859, p. 88.
71. Un exemple de filiation est peut-être fourni par le médecin Robert Giffard qui, après avoir signé en France (Mortagne), en 1634, un contrat en vue d'une colonisation de «proche en proche» en Nouvelle-France concède une fois au Canada des parcelles allongés et contiguës, en aval de Québec. En outre, comment l'arpenteur français Jean Bourdon aurait-il été autorisé à dresser la première carte régionale des lots concédés (Côte-de-Beaupré, 1641) hors de toutes façons métropolitaines?
72. En ce qui concerne l'emprunt du «rang» à More, voir Pierre Laplante et C. Morissonneau. In Marie Bélisle, 1987, p. 189. Voir aussi G. Ritchot, «La géomorphologie dans l'œuvre de Blanchard au Québec: la part de l'utopie». *Cahiers de géographie du Québec*, 80, 1986, pp. 161-173. Voir aussi Bureau, 1984.
73. Paul Claval, Architecture sociale, culture et géographie au Québec... *Annales de géographie*, LXXXIIIe, 1974, pp. 394-419. Réf. p. 416.

Chapitre II
Les rangs initiaux de la Nouvelle-France

Pour peupler et habituer les terres, costes et pays de Lacadie.

Henri IV, Paris, 1603

Dans la région de Québec, jusqu'à trois Rangs d'habitations.

Exposé, Jésuites, Québec, 1664

L'Isle Jésus.
[...] et de l'établissement qui se forma en long et sur deux rangs dans le milieu de la dite île dont chaque rang sera de la paroisse du côté de laquelle il sera.

Arrêt, Québec, 1722

French colonists also brought the line village form of settlement to America [...] in Louisiana and other colonies.

Smith, 1953

Le premier chapitre nous autorise à penser que la colonisation en Amérique va puiser des formules dans de nombreuses expériences européennes concernant la façon d'«habituer» un territoire et de le nommer. Dans les colonies francophones, comment cette occupation va-t-elle se faire et comment va-t-elle parler d'elle-même? Puisque notre objectif principal est d'établir les contours de la notion même de «rang» (toujours au sens d'habitat rural, plus précisément de peuple-

ment aligné du Québec ou paQ) nous devrons continuer à nous appuyer sur une documentation d'origine multidisciplinaire. Des recherches antérieures ont laissé entendre que l'histoire séculaire du rang canadien comme phénomène, et même comme dénomination, a connu des transformations et des adaptations.

La traduction d'une telle dynamique en une typologie va exiger des examens minutieux des caractères techniques du rang comme territoire et des mots désignant ce phénomène. Au moyen de documents historiques, de cartes, de monographies locales, de sources linguistiques et métalinguistiques, nous devrons considérer d'une part, la longueur des rangs et leur orientation cardinale, l'indice d'allongement des lots, la dimension des terres, la distance et l'orientation des maisons par rapport au chemin de front, le nombre de lots pour un même longueur de types de rang, l'indice de conformité régionale dans l'orientation des bandes particulières, la distance entre les habitations, le cycle du rang, et d'autre part, les occurrences et concurrences de *rang* dans la langue courante, la littérature, la numérotation des chemins, les désignations des rangées d'habitat et autres signes toponymiques.

Les résultats de ces enquêtes et d'autres considérations vont conduire à identifier quatre types principaux de rangées, dans l'histoire du Québec: le «rang du fleuve», parfois appelé *côte* (riveraine), le «rang d'arrière-fleuve» correspondant à un âge de consolidation, le «range» ou type anglais des «townships de l'Est», enfin, depuis plus d'un siècle, le «rang de canton». Le tableau II-1 va identifier quelques différences morphologiques d'un âge de rang à un autre. Faut-il dire que ces types ne sont chronologiques que dans leur phase initiale car leurs manifestations ne cessaient pas totalement quand une formule suivante se mettait en place; il se produisait donc des chevauchements: pendant que s'ouvraient des rangs d'arrière-fleuve, le nombre de côtes ou rangs donnant même sur le fleuve augmentait le long du Saint-Laurent. Un semblable dualisme temporaire s'exercera quand, au XIXe siècle, la formule du range fera place à celle du rang de canton. Depuis la Deuxième guerre, une proportion importante de l'écoumène des rangs connaît des difficultés. L'avenir dira si la trame fondamentale de ce type d'habitat, le rang-schéma, toujours vivant dans des milliers d'entités, s'adaptera de nouveau et, alors, entrera dans un cinquième âge. Les critères différentiels de ces types géo-historiques de rang ne logent pas seulement dans la forme extérieure du terroir et dans ses subdivisions; ils apparaissent dans la culture des gens du rang et des autres citoyens.

L'inscription des premiers alignements dans le paysage canadien comprend deux temps spatiaux. Le premier commence avant le milieu du XVIIe; la colonisation, alors intimement liée aux processus de la

découverte par mer de terres «neuves[1]», utilisera entre autres *côte* pour parler de toute forme de peuplement; elle le fera d'abord en Acadie. Le second se fait connaître peu après et il intéresse, déjà sous la dénomination principale de *rang*, des expériences d'habitat s'inscrivant au-delà des rives strictes du Saint-Laurent. Outre cette distinction façade/intérieur, se trouvent d'autres différences; ainsi, la plupart des rangs du fleuve seront témoins d'un accroissement du nombre de lots (et de leur indice d'allongement) par suite de la division subséquente des terres d'origine; ces transformations structurelles affectent à leur tour le nombre de résidants par rang de même que le langage de ces derniers.

Et des alignements d'habitat, la France n'en fera pas qu'au Québec.

2.1 La côte. Le rang du fleuve

Pour une question d'appellation concurrente pendant un temps, nous devons commencer l'étude de la notion de «rang» au Canada par un autre mot de la langue commune, celui de *côte*. Les premières rangées, localisées sur les côtes naturelles, ont emprunté au site leur générique de désignation. Ce rapport initial entre désignant et désigné nous oblige à faire comme un méandre dans l'étude rangique afin de ne pas perdre le fil de l'eau. Un tel détour ne s'annonce pas aisé car *côte* représente une entité lexicale ancienne, polysémique et incomplètement étudiée; ce dernier aspect peut étonner car en Amérique elle a été l'un des premiers vocables à désigner des régions et des lieux, d'où des milliers de citations consignées dans des *Trésors* ou banques de termes. Il serait cependant injuste de laisser entendre que les chercheurs se sont complètement abstenus de considérer un sens ou l'autre de *côte* au cours des périodes de son histoire; ici et là, dans des ouvrages consacrés à d'autres questions, trouve-t-on quelques lignes, quelques pages, concernant des aspects terminologiques; en outre, des géographes et historiens en particulier ont décrit des situations «côtiques» traitant d'une part de relief, de peuplement, d'activités économiques et de toponymie des littoraux, et d'autre part de régions telles la Côte-de-Beaupré, la Côte de Lauzon et les côtes plus courtes de l'Île de Montréal. Même si le sujet nous entraîne à considérer une notion élargie de «côte», nous ne devrons pas faire une étude complète de ce terme millénaire, l'objectif demeurant de comprendre l'établissement et la désignation des rangées de peuplement alors sises en devanture de nappes d'eau en «communication avec la France».

Tableau II - 1

Caractéristiques des types de rang d'origine. Géographie et terminologie. Québec. XVIIe-XXe siècles

Aspects	Rang du fleuve (côte)	Rang d'arrière-fleuve	Range	Rang de canton
ethnie dominante chronologie (début)	Français 2e q. du XVIIe s.	Can. français et Français mi-XVIIe	Can. anglais fin du XVIIIe	Can. français première moitié du XIXe
longueur, rang orientation, rang profondeur, rang	env. 8 km (a). 5 km (aa) SO-NE 7,19 km (a). 2,79 (aa)	mo: 4 km (b) SSO-NNE. SO-NE. N-S (b) mo: 1,5 km (b)	9 à 16 km (c) SO-NE. E-O. N-S (c) env. 1,2 km (c)	16 km (d) E-O (d) 1,6 km, (d)
tenure, lot ind. allongement, lot superficie, lot	roture 1/39 (a). 1/15 (aa) 176 ha (a). 50,5 ha (aa)	roture 1/7 (b) env. 32 ha (b)	commun soc(c)age 1/2 à 1/3 (c) 81 ha (c)	propriété ou location 1/5 à 1/6 (d) 40 ha (d)
toponymes représentatifs	*Côte St-François-Xavier, Rang du Fleuve* (Cap-de-la-Madeleine)	*Chemin de front du 2e-Rang* (Lauzon). *Côte Notre-Dame-des-Neiges* (Montréal)	*1er Rang, Réserve-du-Clergé* (Huntingdon)	*Rang VIII* de Rochebaucourt
vocabulaire (partiel)	*côte, commune, batture, prairie, front, seigneurie,* rang (simple) *concession* (acte; lot)	*deuxième rang, paroisse, chemin de rang, trécarré, about, rang de rivière, clôture, cordon, profondeur, montée, concession* (rang)	*double range, grant, concession, road, gore, free and common soccage, lot, front range, township, village* (et équivalents fr.)	*rang préparé, canton, rang double, colonie, rang agro-forestier, miss.-colonisateur, lot renversé, rang fermé.*

Source: voir les notes et la bibliographie.

a) Côte-de-Beaupré, 1663;
aa) Nouvelle-France, 1663;
b) L'Assomption, avant 1750 (voir tableau II-2);
c) Eastern Townships, XIXe siècle;
d) Abitibi, XXe siècle. Les quatre types géo-historiques de rang sont complétés par des sous-types intermédiaires.

2.1.1 La polysémie de *côte*

Sémantiquement, le mot historique et courant apparaît très chargé; il véhicule des significations se rapportant à diverses manifestations de la nature ainsi qu'à différentes interventions humaines. Comme *rang*, *côte* vient de l'Europe. Attesté au sens de «pente d'une colline» en 1150, il relève du latin, de même que sa signification «rivage de la mer[2]»; par ailleurs, *coste de la mer* que l'on retrouvera également au Canada serait du XII[e] siècle. La plupart des régions côtières ont toujours été propices aux établissements de l'homme; preuve en est donnée par la *Chronique* de Froissart à la fin du XIV[e] siècle: «Là sont plusieurs villages sus coste seans sus mer[3]»; étant donné l'amplitude sémantique de *village*, on ne sait s'il s'agit d'un habitat en ordre serré ou en ordre lâche (de type «rang»). Furetière (1690) lie *rivages de la mer* à «côtes inconnues» probablement à la suite des premières entreprises coloniales, et il mentionne le sens de chose étendue en longueur et «enfermantes», le dernier trait se prêtant à une localisation toponymique. Toujours en Europe, même si l'expression *côtes touristiques* n'était pas encore développée[4], beaucoup de lieux de toute dimension portaient le désignant *côte*. Lors de ses aventures au Nouveau-Monde, la France utilisera ce mot, ce qui le rendra disponible aux Canadiens; un semblable transfert va se faire pour *costière* et *étage* aux Antilles. À plusieurs points de vue, le destin de *côte* ressemble à celui de *rang*.

En Europe, *côte* n'était pas réservé à la France: dans le territoire de Gènes, se trouvaient une «Côte de l'Occident» et une «Côte de l'Orient». À partir de 1300, des portulans italiens décrivent des ports et des côtes. En anglais, *coast*, au sens de région, existe depuis le XIII[e] siècle. Pour leur part, les expéditions coloniales vont semer des expressions côtiques européennes sur les rivages lointains d'Asie et d'Afrique; ainsi, les *côtes des épices*, les *côtes d'or* et malheureusement, les *côte des esclaves*. Plusieurs côtes d'occupation, devenues pays politiques, vont garder le générique, telle *Côte-d'Ivoire*.

Au XVII[e] siècle, le mot *côte*, possédant une haute fréquence due à son prestige, se retrouvera naturellement dans le langage canadien. Malheureusement, le terme demeurait flou dans sa nature géologique et dans ses frontières; l'utilisateur ne s'assurait pas au préalable de l'étendue exacte, et en longueur et en largeur, du désigné; il y aurait de bien longues côtes (*Côte-Nord*), des côtes moyennes (*Coste de Lauzon*) et de toutes petites entités (*Côte Saint-Jean*, Île de Montréal), dernière catégorie, parfois appelés *coteaux*. L'imprécision apparaît encore plus grande en ce qui concerne la profondeur des terres à dénommer *côte*, à partir d'une fin de mer ou d'estuaire; on parlera *d'arrière-côte* dans le sens topographique et certains décriront des côtes «intérieures» pour rendre la répétition d'événements humains qui s'étaient d'abord produits sur une vraie côte de par sa localisation.

Quelques-uns de ces établissements en retrait du rivage sont par la suite désignés *côtes doubles*. Au fur et à mesure, ces expressions seront étudiées de même que les synonymes, variantes, équivalences et traduction, chaque situation en fonction du mot *rang*.

En Nouvelle-France, le passage presque insensible de la notion de «côte-situation» à celle de «côte-peuplement» ainsi que la superposition ponctuelle de cette dernière à la «côte-pente» ne nous permettent pas d'éviter de considérer d'abord quelques traits physiques de la chose; d'ailleurs, ces aspects sont apparus les premiers dans l'histoire canadienne du mot. Il apparaîtra significatif que le français du XVII[e] possédait déjà des sens géographiques; en prenant de l'expansion dans leur nouveau pays, certaines notions vont donner dans la contradiction; il deviendra alors difficile de saisir le sens exact de maints énoncés[5]; ces ambiguïtés vont conduire à des erreurs d'interprétation. Au plan géographique appliqué à notre recherche, huit signifiés vont se présenter pour «*côte*[6]».

a) La «côte-mer», c'est-à-dire une tranche d'eau salée. À l'époque coloniale, les fameux *bancs* autour de Terre-Neuve offraient des pêcheries bien enviées. *Terre de la morue* (traduction d'un régionyme maritime portuguais, 1472), *Land of Codfish* (1578), *côte d'eau, Côte de l'Océan* (Lescarbot, 1609), *Côte des morues* sont des paléonymes représentatifs. Cette eau marine constituait l'écoumène des *terre-neuviers*. Peu importe son nom, la côte-mer fournit une zone de pêche, de navigation et de dispute de droit. Depuis peu s'y est développée la notion de «off-shore» pour les hydrocarbures.

b) La «côte-rivage» groupe deux rubans naturels, et davantage s'il y a des îles. D'une part, elle comprend les eaux tout à fait proximales, là où se fait l'ancrage. D'autre part, elle correspond aux reliefs terrestres qui marquent la fin de la nappe d'eau, l'étroit trait de côte: premières prairies, battures, plage; c'est l'endroit d'où peuvent partir des signaux amis ou trompeurs et où le découvreur met pied lorsqu'il quitte son embarcation. Dans cette côte-rivage, comme amphibie, on localise le «dernier flot», les baies, les îles, les pêches *in-shore*, les havres mais aussi les caps proximaux pour les croix de prise de possession et les rivières affluentes pour l'eau de boisson. Le «nous rageaîmes lesdictes costes» (Cartier), la *coste de gravier* (Champlain, carte, 1613), la *coste du Sud* (P. Boucher, 1664), les «côtes à naufrages» appartiennent à cette catégorie. La côte-rivage allait être trop étroite pour accueillir toute la profondeur des terres de rang; elle a néanmoins connu des formes de peuplement temporaires soit les activités des pêches «sédentaires» utilisant les grèves[7] soit celles de diverses fonctions: abri, signalisation, eau douce, cache de chasse, réserves de bois, collecte des «héritages» (débris), transport sur la

grève et chemin de hâlage. Cette côte se divise en nombreux sous-types[8].

c) Historiquement, l'espace signifié s'est éloigné de l'eau de navigation pour s'engager vers un intérieur proche, la «côte-terrasse»; *côte* en est venu à désigner une région proximale exclusivement terrestre, peut-être celle qu'un capitaine avait pu voir de sa lunette d'approche. En dehors des caps riverains, cette tranche de territoire correspond aux basses (et aux moyennes) terrasses du Saint-Laurent. En sciences naturelles, cette côte se divise en plusieurs étages étroits auxquels les géomorphologues et les écologistes donnent des appellations particulières. Elle peut être une «coste boisée» comme à Chibouquetou en 1711. Les fameux droits de la France sur certains territoires littoraux terre-neuviens, dits *French Shore*, renvoient aux espaces b et c.

d) La «côte d'habitat». Les *costes de la mer*, sises sur l'océan et en Acadie, vont devenir, vers 1625, des régionymes pour les rives laurentiennes. La côte-terrasse est choisie par les premiers Européens comme site de divers peuplements permanents. Par un début de déforestation, cette tranche terrestre avantageuse située près du fleuve va recevoir des forts, des «abitations» et des bourgs. Reflétant cette acception, l'énoncé: «on nomme coste en ce pays ce qu'on appelle campagne en France[9]» dépasse le concept de rang. À l'Île-aux-Grues, la notion «côte d'habitat» s'applique encore à toutes les formes du peuplement littoral de la rive méridionale du Saint-Laurent (Massicotte, 1978). Cette tranche de territoire surtout à l'embouchure des afluents avait servi de localisation à de nombreux établissements autochtones, et pendant des millénaires.

e) La «côte-rang». Après quelques décennies de présence française, de premiers peuplements alignés type «rangs du fleuve» vont s'inscrire dans le paysage et s'ajouter aux formes primitives de l'habitat groupé. *Côte* ne sera que l'un des génériques décrivant ces alignements; la fortune du mot tiendra à bien des facteurs dont l'un semble être la langue des Seigneurs Sulpiciens dans la région de Montréal/Deux-Montagnes[10]. En certains cas, on a utilisé *côte* pour dénommer des rangées non riveraines d'habitat, des rangs d'arrière-fleuve. Seul le cinquième sens, représenté par *e*, employé au singulier ou au pluriel, porte rigoureusement la synonymie de rang («paQ»).

f) L'espace de la façade hydrographique, étant vu encore plus grand, va fournir une nouvelle notion: la «côte-bassin». Cette étendue correspond à tout un versant topographique de la mer, à un bassin hydrographique[11] ou à un *hinterland* pour la cueillette des fourrures. Historiquement, l'Europe découvrait en Amérique des espaces de toute extension et situation: îles, terre ferme, grande terre, *mainland* (abrégé en *main*); en fait, pour être à la hauteur des ambitions métro-

politaines, les terres et côtes les plus intéressantes devaient être celles des continents, les îles étant dépréciées dans le langage par les mots *antilles* (du portugais, 1424) et *Anticosti* (peut-être issu d'un terme espagnol). Dans le sens élargi de «côte-bassin», le générique rejoint les vieux concepts de «terre» et de «land», toujours vivant à l'intérieur des grands pays[12]. La MRC *Côte-de-Gaspé* et celle de la *Haute-Côte-Nord* se rattacheraient au sens f.

Côte possède deux autres acceptions géographiques mais elles n'appartiennent pas à la séquence précédente mer/terre.

g) Il s'agit d'abord de la «côte-pente», c'est-à-dire référant à une inclinaison topographique. *Côte-de-la-Montagne, Côte-du-Cran* (Roberval), *Côte-du-passage* (Lévis), *Côte Croche, Côte du Grand-Pont* (Saint-Étienne), le *Rang de la Côte-des-boeufs* (Berry), *l'entrecôtes* à Saint-Pierre (Île d'Orléans), le *chemin des Côtes* (Saint-Didace) de même que les exemples donnés dans le *Parler populaire du Québec* (1980) et *flanc de coteau* expriment des situations pentueuses. Même sens dans «prendre la dépente de la côte» (F.-A. Savard) et dans «une côte, un ravin» (A. Hébert). Il en est de même des deux contextes suivants: «Le Sault de Montmorency (...) descend de dessus une coste qui a prés de 25 toises de haut[13]»; de Neuville à «Sainte-Anne-de-la-Pérade, les chemins sont assez bons, il n'y a que les costes de difficiles[14]». À Sainte-Perpétue (L'Islet), la côte du *Rang Taché Ouest* est un escarpement rocheux. Le même sens «côte» apparaît dans les sports, en particulier dans la *course de côte*, ce qui produit une autre confusion de langage car cet exercice peut avoir lieu dans des chemins de rang inclinés sis à l'intérieur d'une ancienne côte d'habitat. La côte-pente, même si elle est courte, peut donner son nom à tout le rang. Évidemment, elle permet des vues cavalières; les «résidences *Côte-Jolie*» à Charlesbourg (1988) dominant Québec en font exemple. La côte-pente n'est pas un québécisme de sens: on «monte des côtes» chez Flaubert et J.-J. Rousseau parle des «riches côtes du pays de Vaud».

Montée, comme terme de circulation, prend son entendement en topographie. Pour qu'il y ait une limite naturelle à l'ennoyage marin au détriment du continent, il fallait que les façades terrestres fussent à une altitude supérieure à la ligne hydrographique; cette terre-contact sera pentueuse. Dans la Plaine du Saint-Laurent, par suite du relèvement isostatique du Quaternaire, il existe une certaine dénivellation des terrains vers le fleuve; l'appentis non régulier est haché de talus de terrasses dont des toponymes caractéristiques sont le *Platon*, le *Grand Coteau* et la *Concession du Pied-de-la-Côte*. Par ailleurs, les voies qui quittent le rang du fleuve afin de gravir le plancher et le talus de ces terrasses, dites *Champlain*, ont parfois pris le générique de *montées*[15]; ainsi, le voyageur passe d'une (première) terrasse naturelle et rangée de peuplement à une autre série qui est plus élevée en altitude.

L'origine de *montée* (au sens de «voie») est difficile à saisir car on ne le trouve pas dans Lahontan (1703), l'*Arrêt* (1722), Kalm (1749), le terrier français de Montréal (1781); il n'est pas non plus dans Salone (1905) qui a remué de nombreux documents des XVIIe et XVIIIe siècles. Ne l'ont pas relevé (toujours au sens d'une voie reliant deux chemins de rang) Dunn (1880), Dionne (1909), Bélisle (1957) et Blais (1983). Par contre, il existe dans Clapin (1894) au sens de «côte d'un chemin» de même que dans le *Glossaire* (1930) pour rendre l'éloignement d'une voie principale[16]. *Montée* au sens d'un chemin privé qui à partir d'une voie commune permet d'entrer dans son propre domaine est davantage mentionné. *Montée* (liaison inter-rangs) aura un concurrent technique: *route* qui deviendra le terme spécifique, pour décrire cette voie de relations perpendiculaires aux chemins de rang[17]. Pour des raisons topographiques, des routes ne montent pas et, inversement, des chemins de rang possèdent des côtes-pentes. De toute façon, des déclivités pouvant être présentes et dans les routes et dans les chemins de rang, la côte-pente se trouvait intimement associée au système rangique. *Montée* a été relevé dans au moins sept types de contexte[18]. Les montées peuvent recevoir des qualifications, ainsi la *Petite montée du Quatrième-Rang*. La région de Rigaud a plusieurs toponymes comportant le générique de montée.

h) La «côte-mont» renvoie à un bâti rocheux à versants dissymétriques dont le Bassin de Paris fournit des exemples classiques; elle est une côte (*cuesta*) tout à fait intérieure et bien localisée dans la topographie. Les spécialistes ont identifié des types voisins de monts, en roche dure, d'origine plus tectonique que structurale, laissant aussi des flancs alignés, des rentrants et buttes-témoin, telle la *Côte-de-Beaune*, connue d'ailleurs pour d'autres raisons. Ce paragraphe encyclopédique n'aurait ici aucune place si quelqu'un ne s'était forcé d'utiliser ce sens géologique pour remplacer la bien respectable expression de *Côte-Nord*, région d'une toute autre origine terrestre[19].

Cette revue des huit significations de *côte* prouve non seulement «la très grande richesse sémantique» du terme[20] mais elle pourrait faire comprendre le curieux destin du mot au Canada, en particulier le passage plus ou moins graduel du sens «localisation riveraine» au sens «habitat aligné».

2.1.2 L'ensemencement en *côtes* de toutes sortes

Plusieurs des sens de *côte* (maritime, riveraine et intérieure...) se retrouvent dans les documents coloniaux et autres. En Amérique, le terme commence sa carrière au moment des Découvertes, même si les premiers marins, suivant leur langue maternelle, auraient pu aussi bien crier *terra, terra, land, land,* que *côte, côte*. Aux Archives nationales du Canada, l'édition française des *Saga* nordiques tenues au début de ce millénaire qualifie de *côtes* les trois célèbres façades maritimes identi-

fiées sur le littoral oriental du Nouveau-Monde. À la fin du XVe siècle, Colomb découvre les «Côtes de Guanahani». En 1527, la carte de Maggiolo localise une «Coste de S. Jeorge», au nord de la Floride. Huit ans plus tard, Cartier baptise une «Coste du Nort», au Golfe du Saint-Laurent. Les Britanniques décident de choses parallèles, comme l'indiquent une «Coast of London» (1585) au Groenland et une «Coast of Virginia», en 1606.

Au Canada, c'est en Acadie que le régionyme se développe d'abord. En 1603, Henri IV crée le Sieur de Monts son lieutenant-général «au pais, territoire, Costes et confins de Lacadie[21]». L'année suivante, Champlain mentionne une «Coste du Port-Royal». Lescarbot (1609) signale «Côte de l'Océan» en Nouvelle-France. Sur la carte du Prince De Vaux (1613), la «Coste de la Cadye» se présente comme un régionyme du vaste espace sis entre l'embouchure du Saint-Laurent et le rivage proprement atlantique. Trois ans plus tard, une *Relation* indique plusieurs côtes dont encore la «coste d'Acadie», puis «Campseau, coste de mer», la «coste de la rivière Saint-Jean», la «Coste de Saint-Sauveur»; intéressant, se trouve un autre générique composé, celui de «coste de rivière». Les témoignages sont nombreux: «Les Anglois on vsurpé toutes les costes de l'Orient [en Acadie] depuis Canseau jusqu'à la Nouvelle-Angleterre; ils ont laissé aux Français, celle qui tirent au Nord dont les noms principaux sont Miscou, Rigibouctou et le Cap-Breton[22]». D'autres contextes se trouvent à la fois dans Denys (1672), Deshaies (1686) ainsi que sur la carte et dans le texte de Lahontan (1703).

Au Québec, des côtes naturelles déjà dénommées vont devenir des lieux d'habitat. En 1627, la Compagnie des Cent-Associés parle de «coste de la mer», expression qui sera reprise par Colbert dans sa correspondance avec Frontenac[23]. En 1634, à Paris, la Seigneurie de Beauport sera «à prendre le long de la coste du fleuve». Pour sa part, *l'Ordonnance* du gouverneur Montmagny du 19 juillet 1640 parle de la «coste de Québec». Vers le milieu du même siècle, la colline de Québec comprenait trois côtes de peuplement, comme l'indiquent les relevés de M. Trudel (1973). En 1654, des notaires utilisaient *Coste de Beaupré*. Dans la région de Québec, les côtes et peuplements sont aussi exprimés en latin sous les termes de *ora* (à Lauzon), *paroechia* (1668), *regio* et *locus* à Sillery en 1675 (Hébert, 1989). À Montréal, on trouve une *Côte Saint-Louis* en 1664; sont mentionnées cinq côtes pour 1665-1669[24] de même qu'une *Côte de Longueuil* en 1670. Un demi-siècle plus tard, le seul versant sud-est de l'Île de Montréal sera drapé d'une série de côtes, plutôt courtes, un temps au nombre d'une quinzaine; il s'en trouve aussi sur la Rivière des Prairies qu'un «prêtre du Séminaire de Montréal dessert[25]». *Côte*, étant naturellement passé de France à la Nouvelle-France, sera mentionné spécifiquement dans les territoires de transfert lors du Traité de Paris, en 1763 (article 4). Le même générique va se retouver aussi en Ontario; la carte de Bellin

(1755) fait voir, au nord du lac Huron, «toute cette coste n'est pas connue». Plus au sud, la Louisiane a aussi ses *côtes*.

En Amérique, *côte* pourrait ne pas posséder l'ancienneté du terme *terre* qui, lui, correspondait plus clairement aux masses continentales limitant les océans longs à traverser; la seule vue de la terre équivalait au succès. *Côte* évoque davantage celui qui vient pour s'installer; il veut plus que découvrir mais «habituer», comme hivernant et résidant. *Terre* et *côte* semblent témoigner de deux époques, de deux fonctions différentes; suivant cette interprétation, le terme *terre* a été à sa place dans l'Île de Terre-Neuve (nommée au début du XVIe) et celui de *côte* (au sens b et c d'abord, puis d et e ensuite) au Québec du XVII[e]. Ainsi au Canada, on trouve plutôt *terra* dans la littérature d'exploration portugaise et plutôt *côte* dans celle de la France, les découvertes des uns ayant devancé les établissements des autres. De la même façon que l'on a pu passer de *terre* à *côte*, on évoluera lentement de *côte* à *rang* mais pour d'autres raisons.

2.1.3 Colonisation riveraine

Plusieurs expressions rendent la série de «côte-nature», «côte-peuplement» et «côte-rang»: *coste de la rivière Sainct-Laurent* (1616), *rang du front* (1722), *les terres des habitants du bord du fleuve* (1728), *Premier Rang* (Bouchette, 1831), *Concession du Fleuve Saint-Laurent* (Saint-Barthélemy), *Grande côte du Saint-Laurent* (Lavaltrie, Wyld, 1837)... L'idée «rang du fleuve» est rendue par des chercheurs; dans sa monumentale étude du Québec méridional, Raoul Blanchard titre, ici,«postes du fleuve au XVII[e] siècle», là, «paroisses du bord de l'eau». C'est notamment par suite de cette multitude d'expressions pour désigner un fait semblable que nous avons opté pour «rang du fleuve», les termes *rang* et *fleuve* étant depuis longtemps consacrés par l'usage[26]. Contrairement à ce que l'on pourrait attrendre, la *Côte Saint-Laurent* dans l'île de Montréal n'est pas un «rang du fleuve» car elle ne longe pas ses eaux; cependant, elle possède d'autres traits de l'habitat aligné.

Après les hypothèses erronées sur la localisation des continents (l'Amérique prise pour l'Asie), après les découvertes étapistes de territoires baptisés en langages européens, après les proclamations politiques de «propriété» de même qu'après quelques «cognoissances» des nouveaux pays, commencent les premiers efforts de colonisation. La bordure des terres – la côte dans ses types «b» et «c» – en fut le théâtre; à vrai dire, il n'y avait guère d'autres choix régionaux: les prairies naturelles étaient étroites et le grand intérieur faisait barrage avec ses forêts, ses animaux malicieux – «des ours dévorant les hommes» (1632) – et pire aux yeux d'Européens, ses «Sauvages» présentés souvent comme cannibales.

Dans la vallée du Saint-Laurent, comme en Acadie d'ailleurs, les toutes premières occupations, en fait très légères, ont été de type groupé, non de forme allongée. Les sites d'hiver de Cartier, puis l'Abitation de Champlain, pas plus que les Réductions, ne constituaient des rangs. En un an (1626) et, à lui seul, Louis Hébert n'a pu ouvrir plusieurs lots. Cette première étape, plus ou moins longue en décennies, connaissait plusieurs formes d'habitat plutôt qu'une seule. D'un côté, existaient des expériences de peuplement serré, comme l'indiquent les faits suivants: le projet d'introduire, en 1606, à Port-Royal, le système picard de l'assolement triennal «comme dans le Vimeu[27]», le bourg de Trois-Rivières, les «corps de communauté» de Talon au nord de Québec, les ordres de Paris de concentrer la population, et vers 1665, les villages de protection dans la région immédiate de Montréal. D'un autre côté, au XVIIe, s'était faite l'installation progressive du système rangique. La presque lutte entre les deux formules – celle de l'autorité et de la sécurité favorable à l'habitat groupé, celle de la liberté des résidants ruraux préférant l'habitat dispersé – a duré tout le XVIIe siècle [28]; étant donné notre objectif de recherches, c'est du second système, le type aligné, qu'il sera question.

Un minutieux historien nous indique qu'au Québec le premier territoire rectangulaire, base du système rangique, date de 1626[29]. Ce choix a été démontré[30]; nous n'oublions pas non plus l'influence du fonds culturel européen (chapitre I). En conséquence de ces recherches, il nous semble exagéré de dire: «ainsi donc, à cause de l'hiver, on adopta la propriété étroite[31]». La décision du principe de la rectangularité des parcelles (seigneuries, puis lots) amena celui de leur parallélisme; une ligne perpendiculaire à la première structure va consacrer le faciès de l'alignement. Ces traits seront assez tôt cartographiés[32]. Au tout début de ce système de peuplement, la régularité dans l'espacement des maisons n'y était pas non plus; à Trois-Rivières, les environs du bourg connaissaient toute sorte de disposition; pour l'ensemble de la colonie, Talon se plaindra, en 1665, des «défrichements» qui ne se font pas de proche en proche et des habitants qui ont «fondé leurs habitations où il leur a plu». Le fait d'un semis très peu garni en maisons, irrégulièrement distantes les unes des autres, joint à la nécessité d'avoir des bourgs de défense et de services (Québec, Trois-Rivières, Montréal) font que la première «côte de peuplement» groupait plusieurs types d'habitat et n'était pas exclusivement réservée à la structure rangique; elle ne se présentait donc pas toujours comme une côte-rang.

Peu de décennies après les embryons d'occupation, apparaît une description des rangs du fleuve: «Toutes les habitations de la campagne, hors de Québec, sont sans défense, et sont éloignées les unes des autres, dans l'espace de huit à dix lieues, sur les rives de la grande rivière, n'y aiant en chaque maison [...][33]». Dans cette vallée du Saint-

Laurent, vers le milieu du XVIIe siècle, existait une dizaine de «côtes d'habitat» (au sens polysémique); peu après, en 1663, Sillery, à elle seule, possédait trois côtes (sens «paQ») parallèles, et toute la Laurentie colonisée d'alors avait quelques dizaines d'embryons de structures alignées. L'année suivante la chose et le mot *rang* seront l'affaire des Jésuites. À la même date apparaît une représentation (cartographoïde) de l'habitat aligné de la région de Québec. Peu après, le fait rangique était bel et bien constaté, si l'on en juge par la réaction de Paris; après avoir affirmé que, vers 1670, le «roi et l'intendant s'étaient trompés» en essayant de remplacer l'expérience laurentienne par le système européen de bourg, un auteur écrit: «Au Canada, l'unité géographique naturelle, c'est la côte, c'est-à-dire l'ensemble des habitations qui, ici de plain-pied avec la grève ou la batture, là au sommet de la falaise, s'alignent[34]» le long du fleuve. Une carte de 1688 donne, pour la région de Québec, plusieurs de ces unités d'habitations: *costes de l'Ange-Gardien, de Beauport, Saint-Jean, Saint-Ignace, Cap Rouge, De Maure*, de même que le *Costeau Sainte-Geneviève*; en face sur la rive sud, la longue *Coste de Lauzon* comporte quelques peuplements. Une définition descriptive nous vient d'un voyageur d'époque:

> Ce mot de *côtes* n'est connu en Europe que pour désigner les côtes de la mer [...] ici les noms de Bourg et de Village sont inconnus; on se sert de celui de côtes, qui sont des seigneuries dont les habitations sont écartées de deux ou trois cents pas les unes des autres et situées sur le rivage du fleuve Saint-Laurent[35].

L'implantation progressive des éléments des rangs du fleuve s'est généralement faite de la façon suivante: chemin d'eau (Saint-Laurent), attribution de seigneuries, identification de côtes naturelles, concessions de terres perpendiculaires au fleuve, liaison par un sentier, début d'un faire valoir sans résidence d'hiver, semis de maisons espacées, arrivée d'autres titulaires dans la rangée, rattachement à une paroisse environnante, première conscience du système aligné (avant l'*Arrest* de mars 1663), bouts de chemin de terre, accroissement du nombre d'établissements à l'intérieur des rangées, liaisons inter-rangs, érection d'une paroisse, sens du voisinage.

Vers le milieu du XVIIe siècle, le nombre d'unités rangiques demeurait faible[36]. Les raisons de ce lent démarrage de la colonisation ont fait l'objet de maints exposés; l'une d'entre elles repose sur la très faible immigration; en 1627, au tout début de la structure rectangulaire des espaces, Québec n'avait que «40 à 50 Français»; dix ans plus tard, Sillery concédait des terres. La première concession de lots agricoles à Montréal n'aura lieu qu'en 1648[37]; cinq ans après, «Villemarie prend la forme d'une colonie» agricole[38]. Au moment où *rang* (sens:«paQ») apparaissait au Québec, soit en 1664, on écrira: «il [le Canada] ne luy manque que des habitants[39]»; en 1681, la «pousse fragile» de la plaine

de Montréal (hors l'archipel) ne rassemblait que 900 habitants[40]. Une telle limitation démographique ne pouvait pas produire beaucoup de rangées, qu'elles soient dites *côtes* de par leur situation ou *rang* de par leur trait aligné. Une autre grande cause de la lenteur rurale résidait dans la crainte des Autochtones. «Autrefois, l'Iroquois nous tenoit serrés de si près qu'on n'osoit pas mesme cultiver les terres[41]». À la fin du Régime français, les rangs du fleuve ne seront pas nombreux[42].

À l'intérieur du peuplement riverain, se pose aussi le problème de la proximité de la maison par rapport à la nappe hydrographique; ici, les éléments du rang doivent être distingués: si les terres se rendent au fleuve, le chemin et les édifices peuvent s'en tenir éloignés pour des raisons de drainage (les basses prairies naturelles de la Côte-de-Beaupré[43], d'abrupt (région de Québec) et d'attribution; à Baieville (région de Trois-Rivières), le chemin de rang le plus près du Saint-Laurent ne sera établi qu'à 2,5 km de lui. Parfois, afin de s'éloigner de sites inconvenants et d'améliorer la centralité de leur localisation, les chemins de la première rangée (et leurs églises) vont migrer d'un lieu riverain initial vers un emplacement plus intérieur, comme à Saint-Augustin et à Grondines.

La profondeur des peuplements du bord de l'eau peut avoir celle des concessions juridiques elles-mêmes (de centaines de mètres à quelques km; 1,5 lieue à la Côte-de-Beaupré, en 1636); alors, une côte habitée tire donc vers l'arrière et occupe un espace plus profond que celui de la côte naturelle de type b, la majorité de son territoire étant en quelque sorte intérieur. La largeur des rangs du fleuve d'alors se trouvait très variable mais la plupart ont eu environ deux km.

Dans sa longueur, l'établissement côtier possède aussi ses propres caractéristiques. «Un ravin, une rupture de pente, les pointes ou les échancrures du rivage en obligeant les Seigneurs à interrompre ou simplement réorienter les concessions [lots] forment les frontières latérales de la côte[44]». Au plan du vocabulaire, le thème de la longueur des habitats exige que l'on distingue les grandes *côtes* seulement paroissiales ou parties de paroisse; ainsi, la *Côte-de-Beaupré*, longue de quinze lieues est subdivisée en diverses sections pouvant être désignées encore *côtes* (comme à l'Ange-Gardien, sur la carte de Villeneuve, 1688), ou paroisses[45]. Le sectionnement des espaces utilisant le même terme de *côte* crée une confusion langagière inévitable. En 1702, le littoral de l'Île de Montréal comprenait seize sections, créant des entités plutôt courtes comparées aux autres rangées québécoises.

À cette époque héroïque, la forêt, les marécages, les territoires non concédés ou non colonisés, les menaces iroquoises constituaient autant de facteurs jouant contre l'allongement de maintes «lignes d'établissements». De plus, les dites lignes n'étaient pas contiguës d'un bout à l'autre de la Laurentie; dans le sens nord-est/sud-ouest, une

côte ne constituait pas nécessairement un habitat s'aboutant à ses voisines d'aval et d'amont; des espaces inoccupés venaient interrompre la continuité du peuplement; la voie de communications, elle, pouvait continuer. Des exemples de relâchement de groupes de rangées à d'autres sont ceux du lac Saint-Pierre (bas terrains), du delta du Saint-Maurice (matériel sableux) et des rives du moyen estuaire (rochers massifs ou isolés). En Laurentie et à plus forte raison en Acadie, l'ininterruption du mode rangique est loin d'être absolue; on doit alors nuancer la vision chérie du «village continu» de chaque côté du Saint-Laurent.

Les Jésuites auraient lancé cette image de la continuité de l'habitat riverain. «Depuis le Cap Tourmente iusques à Québec, de voir de part et d'autre, l'espace de huict lieues, les Fermes et les Maisons de la campagne basties par nos Français tout le long de ces costes[46]». L'écoumène rubané va s'allonger. Les *Relations* de 1668 parlent de «quatre-vingt lieues de pais»; trois ans plus tard, les lignes d'établissement seront dites d'environ cent lieues. La quatrième *Lettre* de Lahontan précise que le «fleuve est si garni d'habitants des deux côtés d'ici [Sorel] à Québec qu'on peut dire avec juste raison que ce sont deux villages de soixante lieues de longueur[47]». À son tour, un Suédois va reprendre, mais avec des nuances, la même figure de l'occupation sans rupture:

> sur les deux bords du fleuve; on pourrait presque dire qu'il forme un village continu, qui commence à *Monréal* (sic) et se prolonge jusqu'à Québec [...] Presque partout en effet, les fermes se touchent, distantes les unes des autres d'environ trois à quatre arpents. Il existe parfois, cependant, de plus grands intervallles[48].

Malgré ces interruptions, des alignements riverains témoignaient d'une réalité qui a caractérisé plus d'un siècle du Régime français. L'énoncé a été repris au Canada anglais; le 8 novembre 1788, Dorchester écrit: «From the gulph of Saint Lawrence to... Detroit, a chain of not less than eleven hundred miles[49]». Toujours présent, le concept va être réaffirmé un siècle plus tard; de Montréal à Rivière-du-Loup, «les habitations se suivent le long de la grand'route, de manière à former un village continu[50]». Même, on parlera de «centaines de milles» (Blanchard, 1935).

Quant à savoir si l'on doit faire des rangs du fleuve (et du mot *côte* qui les a désignés) les «rangs classiques», il est préférable de s'en tenir à des qualificatifs descriptifs comme *premier type de rang* ou type *expérimental, originel ou initial* de rang; plus tard, en effet, apparaîtront d'autres formules, par exemple celle du rang de canton qui, par sa régularité et son nombre, pourrait mieux prétendre à ce titre; d'autant plus qu'il se produira en même temps que le calibrage des formes une meilleure correspondance entre le désigné et un désignant majoritaire.

2.1.4 Des appellations

Le rang comme phénomène a dominé bien davantage la période française que n'ont pu le faire *rang*, *côte* et d'autres entités lexicales. En effet, après la période des identifications des contacts naturels (mer/estuaire/terre), l'âge propre des appellations de peuplement a connu une grande richesse de désignants: *Abitation* (Champlain), *fort, poste, établissement, mission, paroisse, colonie, côte, seigneurie, fief, bourg, bourgade, lieu, concession, chenail, ruisseau, rivière* (Trois-Rivières) et *rang*, sans compter des toponymes européens, autochtones et anecdotiques. Cette polynymie non centrée est bien visible dans les cartes de Bellin qui accompagnent *l'Histoire* de Charlevoix (1744). Plusieurs de ces termes se sont trouvé associés à *rang* dans le vocabulaire de l'habitat aligné au Canada.

Étant donné l'imprécision chronologique au sujet du passage de «côte-rivage», à «côte-localisation de peuplement», à «côte-tous types d'habitat» et à «côte-rang», il est risqué de demander aux textes des datations indiscutables. *Côte* tenait une fonction toponymique à la fin du deuxième quart du XVII^{e}siècle[51].

Au fur et à mesure que la structure religieuse s'est implantée et développée, le mot *paroisse* est lui aussi entré dans la toponymie, d'abord le long du Saint-Laurent; en 1725, le nombre de paroisses atteignait le seuil de quatre-vingt-dix et la majorité d'entre elles ne possédaient pratiquement que le rang du fleuve; celui-là n'avait guère besoin d'être désigné autrement que par le nom de sa paroisse.

Cette situation défavorisait également l'emploi de *côte*. D'après un rapport détaillé[52], des *côtes* n'étaient signalées que dans 20 % des paroisses. Au sujet des relevés paroissiaux de 1621 à 1749, le «terme *côte* au début du spécifique ou en composition représente environ 15% des toponymes[53].» Pour sa part, l'*Index* des *Relations* comporte la mention de onze côtes seulement[54].

Il faut quand même reconnaître à *côte* un certain succès. D'abord, l'usage du mot semble avoir été comme forcé, surtout au début de la colonisation. Dans le prolongement du chevauchement des sens «localisation» et «peuplement», l'utilisation de *côte* livrait à la métropole des messages plus favorables que ceux de ses synonymes; en effet, *côte* laissait entendre que la colonie ne vivait pas à l'intérieur parmi «les ours et les castors», qu'elle pouvait communiquer facilement et profiter de l'écoumène supplémentaire «au devant» des seigneuries (sentiers, eaux, prairies, et grèves). Ainsi, l'Amérique francophone a eu des centaines de *côtes* (sens a, b, c, d, et e, non différenciés dans cette phrase); les «côtes-rangs», au Québec d'avant 1760, ont pu toucher 200 entités différentes mais beaucoup de ces toponymes «côtiques» n'ont connu qu'une faible fréquence et qu'un emploi tem-

poraire. Cependant, des termes d'habitat très en longueur comme *Côte-de-Beaupré* et des *côtes* insulaires de Montréal témoignent dans le langage actuel d'une honorable longévité. Dans certaines paroisses[55], les «côtes-rangs» ont été nombreuses. Enfin, le mot fait partie d'un vocabulaire étymologique et sémantique propre[56].

Mais *côte* traînait beaucoup d'inconvénients. D'abord, le mot ne semble pas avoir existé au sens de peuplement de type rangique dans le parler de Paris. De plus, au Québec, il véhiculait une large polysémie même à l'intérieur du seul champ de l'habitat, rassemblant à l'origine tous types d'établissements. L'emboîtement des «côtes», parfois triple, n'était pas de nature à rencontrer les exigences de l'univocité: la *Côte de la Rivière-des-Prairies* faisait partie des *côtes de Montréal*, qui, elles, constituaient une section de la *Côte du Nord* du gouvernement colonial. Nous avons fait aussi connaître que la promotion du sens c (côte-terrasse) à la fonction de côte d'habitat a produit également sa part de confusion. À ce propos, *côte* (au sens de «peuplement aligné») semble avoir été employé à Montréal à l'occasion du déplacement des habitants vers le rivage à partir du bourg ou du fort de première résidence; vers 1665-69, «aller [...] s'établir sur des terres sur le bord du Saint-Laurent. Ces terres commencèrent à être appelées alors à Villemarie du nom de *côte* et les côtes furent distinguées entre elles par le nom de quelque Saint[57]. En outre, la notion de «côte» étant très associée à la proximité du fleuve, donc régionalisée, topolectale (A. Rey), offrait moins de compétence lorsqu'il s'agissait de rendre les rangées intérieures et continentales; au fur et à mesure que la colonisation s'éloignait des rivages proprement dits, *côte* subissait durement la concurrence d'un mot libre de localisation limitative: *rang*. À l'époque, on saisissait cette difficulté; la Côte «de Notre Dame des Vertus, laquelle ne comprend d'abord qu'un seul Rang d'Habitations au devant des quelles est une Commune d'un Arpent de large, ensuite la dite Côte reprend deux Rangs d'Habitations[58]»; ce texte semble montrer que *côte* constitue un régionyme de localisation alors que *rang* est plutôt l'entité du peuplement en longueur.

L'ambiguïté sémantique de *côte* pour exprimer l'habitat aligné, la «côte-rang» proprement dite, contribue à expliquer non seulement la prolifération des désignants concurrents mais la diminution dans le temps de sa propre fréquence. Dans les actes notariés de la seigneurie de Beaupré (1636), *Coste de Beaupré* existait au moins en 1654;[59] six ans plus tard, on lit «Coste et Seigneurie de Beaupré», deux génériques qui, localement connaîtront une synonymie intime; dans un même texte, l'un ou l'autre ou les deux sont utilisés: en 1671, le notaire Becquet ne mentionne pas le mot *côte* lorsqu'il s'agit de *Beauport, Lange Gardien, Cap rouge* mais il a gardé *Coste de Lauzon*[60]. Le générique spécifique de paroisse apparaîtra de plus en plus. Le vocabulaire apparaît plus spontané que normalisé. La présence de *côte*,

plus modeste que celle qui a été déclarée, rend vraisemblable sa non-dominance dans le Terrier de 1663 reconstitué par M. Trudel, et dans la carte de Villeneuve de 1688; il ne constitue un instrument du vocabulaire de la colonisation ni chez P. Boucher ni Jean-Talon; même dans le château fort cotique de Montréal, chacun des seize peuplements riverains n'est pas dénommé *côte*[61]. On pourrait reconnaître toutefois que ce sont les sites des rangs du fleuve qui, logiquement, ont fourni à *côte-rang* sa meilleure justification.

Voyons comment un géographe a décrit un prototype des «côtes» au Québec: la Côte-de-Beaupré.

> [...] Nous entendons le littoral du fleuve entre la rivière Montmorency et le cap Tourmente, ainsi que les quelques milles en profondeur de terres défrichées et exploitées en arrière. Le long du bras Nord de l'estuaire, une rangée de prairies basses... de basses terrasses... la grande route... gros villages... pente raide d'un coteau... sur le coteau, terrasses garnies de fermes... pentes boisées qui montent vers le plateau intermédiaire. C'est tout: une simple côte littorale adossée au bois[62].

Dans ce texte, la «côte d'habitat» est très inféodée à la «côte naturelle». Le destin de «côte-rang» va refléter toutes ces limitations et ambiguïtés notionnelles.

Et *rang* par rapport à *côte*? Il n'avait pas la chance du second mot d'exprimer les identifications des rivages. Cependant, *rang* pour «rangée d'habitations» va davantage correspondre au faciès du peuplement laurentien; dans ces conditions d'entendement, le mot ne pouvait être employé avant le démarrage effectif de la colonisation agricole, au deuxième quart du XVIIe siècle; le rang, système d'habitat, fut obligatoirement l'après-côte naturelle; ainsi, toponymiquement, *rang* peut apparaître tardif par rapport à *côte*. Mais au sens «paQ», il ne saurait l'être autant.

La meilleure aptitude de *rang* est peut-être liée au vieil emploi du mot au sens d'occupation du sol (chapitre I). L'utilisation de *rang* (sens général) est ancienne; d'abord, en Acadie: «Port-Royal [...] remparé d'un rang de montagnes[63].» De même au Québec: «Dès l'entrée de la rivière se voyent tout d'un rang 6. et 7. Isles fort agréables[64].» Le «tout d'un rang» allait bientôt s'appliquer à des terres, à des maisons; en 1664, *rang* au sens de «rangée d'habitat» est dûment attesté. Plus les rangées se multipliaient dans l'intérieur proche, moins *côte* allait être à l'aise. Sous le Régime français, des relevés très incomplets dans des documents d'époque, font tout de même état de quelques centaines d'attestations de *rang* (sens «paQ»).

Sémantiquement «côte» et «rang» ne semblent pas être complètement étrangers car il est curieux de voir des rapprochements entre maints énoncés: les anciens navigateurs «rangaient les côtes» à décou-

vrir, comme si la côte naturelle se présentait obligatoirement le long d'une ligne; le *rang des côtes* (*côte* au sens b), celui qui longe le rivage du fleuve ou de ses affluents, n'est pas loin non plus de l'expression précédente. Dans le patois normand, *côtée* était même une «rangée[65]». Pour sa part, Furetière (1690) parle d'être «rangé à costé», à droite, à gauche, donc une disposition pouvant produire une situation dédoublée le long d'une voie. La «côte» ne devient pas automatiquement le «rang» pour autant (voir chapitre V, notamment).

2.2 Le rang d'arrière-fleuve

Côte, antérieur à *rang* au sens de peuplement divers, puis contemporain au sens de peuplement aligné, demeurera plus utilisé que lui durant tout le Régime français; cependant, comme *rang* deviendra le signe consacré pour ce genre d'habitat, nous avons suggéré l'expression *rang d'arrière-fleuve* (et non «côte d'arrière-fleuve); pour un certain nombre d'usages, *côte*» et *rang* ne sont pas des synonymes (5.2).

À la fin du Régime français, les voyageurs nous ont donné l'impression qu'en naviguant sur le fleuve, ils pouvaient «voir toutes les maisons de Canada». Une telle affirmation en plus de laisser entendre que le type de l'habitat était aligné semblait confirmer le ouï-dire que le peuplement était sans aucune profondeur, que tout n'était qu'en «devanture». Dans ces conditions, le thème des établissements seigneuriaux situés au-delà du littoral ne devrait pas intéresser. Or, il en importe pour la compréhension même du rang comme système. D'une part, des expressions comme *about, chemin de rang, clôture, cordon, côte double, coteau, deuxième rang, montée, profondeur, rang de rivière, traverse, trécarré* et même *rang* se sont précisées; la plupart d'entre elles vont acquérir plus d'un sens au Québec. D'autre part, va s'accentuer la personnalité d'un rang par rapport aux autres.

Il faut de nouveau admettre les limites de nos connaissances. Les archives sont loin d'avoir livré toutes les informations. En outre, on peut facilement imaginer que de nombreux petits défrichements n'ont jamais été l'objet d'une documentation appropriée; semblable méconnaissance devait s'appliquer aux héroïques individus qui allaient seuls ou avec des Autochtones tracer des sentiers et portages vers l'intérieur, entreprises de reconnaissance qui précédaient l'implantation d'établissements. En outre, par leurs propres limites techniques et idéologiques, les dessinateurs français de l'époque n'avaient guère l'habitude de faire voir les chemins et pas du tout celle de rendre des systèmes agraires autres que les principaux de l'Europe[66]. Une telle cartographie ne pouvait donc pas figurer le tout d'un rang, forme originale; elle se contentait d'utiliser un symbole de champs carrés, façon incorrecte de traduire l'écoumène spécifique du Saint-Laurent[67].

Cette méthode insuffisante va également être celle de Gédéon de Catalogne qui en 1709 n'indique ni chemin de rang ni maison, pourtant deux éléments typiques de l'habitat régional. D'autres carences toucheront les documents anglais, à la fin du XVIIIe siècle. La carte d'époque, si éloquente au sujet de situations rangiques récentes, ne constitue guère un outil du savoir au sujet du rang des époques coloniales reculées[68]. Enfin, il faudrait connaître l'histoire rurale avant la paroissialisation; à Saint-Barthélemy, des rangs ont précédé de plus d'un demi-siècle l'arrivée du curé.

Au plan de l'identité des colons, le rang montrait une coloration polyculturelle. Les Français de France avaient créé les premières côtes; par la suite, des Canadiens «pure laine» ouvriront leurs propres rangées. Des Acadiens, après le Grand Dérangement, viendront dans l'Assomption, Bellechasse, le Richelieu et ailleurs consolider des rangs ou en ouvrir de nouveaux. Cas plus original, la tentative des *United Empire Loyalists* vers 1775-1780 de s'installer en Mauricie à un moment où les formules de subdivision des townships n'avaient pas encore été mises au point.

Quant au choix initial de s'établir le long du Saint-Laurent (rang du fleuve) ou à l'écart de lui (rang d'arrière-fleuve), la première localisation offrait des avantages certains. Le faible nombre de colons, leur inexpérience de l'Amérique, une psychologie favorable à la mobilité (continentalisation politique et économique), les avantages de l'axe fluvial, de ses communes[69] et de ses battures[70] pour le transport, la cueillette et la pêche[71], l'écran de la forêt[72], la crainte des Amérindiens, la lenteur des travaux d'arpentage, l'état des voies de pénétration, l'interruption dans le sens longitudinal des peuplements riverains (soit pour causse naturelle, marécages au lac Saint-Pierre soit pour causes humaines, seigneuries non développées ou espaces non concédés) de même que l'essai infructueux de la formule de l'habitat groupé sous Talon fournissaient des explications à la colonisation limitée dans un intérieur même proximal. Néanmoins, le peuplement non riverain va se développer; en 1721, un Grand Voyer avait noté l'existence d'un 3e rang à Bouchervile; d'après les *Aveux*, Lespinay comprenait un 7e rang en 1732; la région sise au sud-est de Beaumont-Saint-Michel fournirait des exemples de rangs d'arrière-fleuve. Ainsi à la fin du Régime français, au Québec, plus de la moitié des alignements vont se trouver au-delà du rivage[73].

2.2.1 Notion de «peuplement intérieur»

Le mot *peuplement* étant utilisé comme générique des formes d'occupation comprendra ici des rangs et les «villages de Talon». Le déterminatif *intérieur* renvoie à des rangées qui s'éloigneront des rives

du fleuve de quelques km; il s'agit donc d'un intérieur proche dans l'aire seigneuriale et dans la Plaine.

Le rang d'arrière-fleuve renvoie au concept d'une rangée proximale non riveraine qui, pour une part, correspond à un deuxième rang. Le fait semble avoir existé d'abord en Europe; la France a l'alignement rural de Saint-Jacques d'Aliermont et celui de Notre-Dame d'Aliermont situé parallèlement à deux km plus loin. Le phénomène «plurirangées» s'est surtout répandu aux Pays-Bas.

Au Québec, considérons les dimensions initiales de ces habitats; leur profondeur aura une taille réduite par rapport à celle de la Côte-de-Beaupré[74]; quant à la dimension «longueur», les rangs d'arrière-fleuve seront courts et d'abord incomplets; très peu auront plus de trente censitaires, beaucoup n'en auront que quinze et la plupart quelques uns seulement; dans leur phase d'implantation, de nombreux foyers auraient pu être désignés «petits» aux plans de leur étendue et du nombre des parcelles occupées, constatation d'ailleurs valable pour la première phase de chaque type de rang au Québec; l'inachevé a taxé au moins le début des phases colonisatrices.

Les XVIIe et XVIIIe siècles ont vu plusieurs «patterns» de peuplements proximaux: deux rangs simples dos à dos (Île d'Orléans); débordement et assistance fonctionnelle d'un rang de rive à l'endroit d'un alignement en devenir et situé immédiatement à l'arrière[75]; rangs de bordure se faisant face[76]; occupation de l'interfluve – petite mésopotamie – entre le Saint-Laurent et un affluent à cours quasi parrallèle (région de Montmagny et du Richelieu ainsi que dans des archipels); côtes doubles (donc non riveraines); colonies intérieures soutenues latéralement et perpendiculairement (rangées à la Colline de Québec, XVIIe siècle). La variété de ces dispositions dans l'extension de l'habitat reflète pour une part les travaux d'arpentage qui, à l'époque, se faisaient d'une manière indépendante dans chaque seigneurie[77]. Il est même arrivé que le deuxième rang spatial ne fût pas le deuxième rang chronologique[78].

Pierre Deffontaines s'est intéressé aux modalités de l'éloignement de l'habitat de la voie laurentienne. «On a commencé à ouvrir des seconds rangs au XVIIIe siècle [...]. L'apparition du second rang fut une des plus importantes dates dans l'histoire des formes de peuplement au Canada[79].» Il est vrai que beaucoup de documents fournissent des exemples de deuxième et de troisième rangs au cours de cette période, ainsi dans la seigneurie de Lauzon[80] ou à Port-Joly[81]. Un botaniste fait une description d'une région à plusieurs peuplements[82]. Mais vers 1725, on peut évaluer qu'environ le tiers des paroisses avaient plus d'un rang. La France n'avait donc pas attendu un siècle pour ouvrir des peuplements en arrière de celui du rivage, reproduire

la formule vers l'intérieur et rendre systémique le type d'habitat laurentien.

C'est d'un âge presque contemporain à la rangée de front qu'une rangée s'est inscrite à l'arrière. Le fait est clair dans la banlieue de Québec où d'ailleurs le phénomène, par le mot *côte*, a débuté au Québec. Voyons la situation en 1663. «En s'éloignant du fleuve vers le N.-O., au droit de Sillery, la Côte Saint-François-Xavier située en bordure fait place à la Côte Saint-Ignace», puis cette dernière à la Côte Saint-Michel (donc déjà trois rangées de lots); certes, n'ont-elles pas été concédées la même année, la première vers 1640-1651 et les deux dernières plus tard. Un peu en aval, à Beauport, des fronts de terre ne «donnaient pas sur le Saint-Laurent[83].» À Montréal même où l'agriculture a environ quinze ans, des embryons d'établissements intérieurs existaient. Au total, en Nouvelle-France, en 1663, sept lieux-dits avaient des *déserts* hors rives. À cette date, des troisièmes rangées de lots avaient même commencé à apparaître, et dans cinq lieux différents. Bref, déjà avant Talon, à considérer globalement les terres concédées, le nombre d'habitants et les peuplements, plusieurs essarts n'avaient pas directement pignon sur le fleuve. Ces estimations correspondent à la situation montréalaise de 1702 où 36% des vingt-cinq côtes se trouvaient à l'intérieur de l'île[84]. Ces valeurs sont trop importantes pour ne relever que du hasard; dès le milieu du XVIIe siècle, le rang intérieur avait fait son apparition. À certains endroits, la tranche occupée comprend même une certaine profondeur: en 1709, on compte huit à dix rangées parallèles à partir du fleuve en additionnant les établissements contigus de Cap-Rouge à ceux de la Nouvelle-Lorette. Ailleurs, les embouchures et les deltas favorisaient le renflement de l'habitat et son éloignement des rivages initiaux.

Les pénétrations vers l'intérieur ne se font pas universellement; elles procèdent à partir de «têtes de pont[85]» que sont les principales agglomérations de Québec, Trois-Rivières et Montréal. Cette colonisation de proche en proche s'est montrée *péri-urbaine* (dans le langage d'aujourd'hui) avant de gagner l'arrière des rangs littoraux qui n'étaient ni fortement peuplés ni hâtivement fondateurs ni situés au droit d'un affluent.

2.2.1.1 Désert

Dans le langage cartographique, un mot semble définir les débuts de colonisation, c'est *désert*. En ancien provençal, *eissart* signifiait «terre défrichée» et, *essart* faisait partie du vocabulaire de la France (Furetière, 1690); ce concept est aussi venu au Canada[86]; il est d'abord apparu en Acadie: «Comme on était après déserter l'île» (Sainte-Croix)[87]. Au cours de la seconde moitié du XVIIe siècle, P. Boucher (1664) emploie déserté au sens de «défriché». Le notaire Becquet

(1671) parle de «terres désertées». Dans la région de Québec, plusieurs lieux de déboisement portaient le générique *Désert*, dont *Saint-Michel, Grand Saint-Paul, Petit Saint-Paul*, sans compter un *désert* sur la rive sud de l'île d'Orléans, trois «déserts abandonnés» et quelques lieux-dits semblables mais ne comprenant pas ce terme; il y en avait environ une quinzaine[88]. Marie de l'Incarnation (*Lettre*, 25 juin 1660) en décrit un autre au Petit-Cap. Ces embryons agricoles possèdent des traits rangiques: ils forment des alignements; ils sont parallèles; le *désert de St-Michel* est situé plus loin du fleuve que son vis-à-vis d'en avant, le *désert du Petit Saint-Joseph*; environ 1,9 km les sépare. Ces deux ou trois rangées de déserts sont situées à l'arrière des *côtes* qui, elles, sont plus près du fleuve et plus anciennes; ces *côtes* auraient-elles été des *déserts* au départ? Au total, de Sillery vers les hauteurs de Charlesbourg, c'est cinq ou six rangées d'établissements – *côtes* et *déserts* – que l'on trouve. Les déserts de 1688 ont préfiguré la structure des rangs, au moins dans un secteur de la périphérie de la ville de Québec.

La phase française dite *désert* s'est aussi fait connaître en Mauricie[89]. À Montréal, un terrier présentant le «dénombremens» mentionne les niveaux de défrichement des terres: arpents en «bois de bout», «fredoche» (broussailles; repoussis), terres labourables et prairies[90]. À l'Assomption, en 1731, 15% de la surface des terres étaient labourables. *Désert* n'avait pas terminé sa carrière. Plus tard, pendant l'ère du range, au milieu des townships, des pionniers ouvraient des «éclaircies»; les limites de la forêt reculaient. Ainsi, les déserts (champs) de cette terre nouvelle augmentaient chaque jour; on s'apercevait tout à coup qu'un petit sentier discret réunissait des lots; ces sentiers s'agrandisaient peu à peu et devenaient des chemins[91]. De semblables phénomènes vont se produire durant la période finale du rang de canton; dans l'Abitibi, les abattis qui «noircissaient le ciel» témoignaient d'une déforestation dans le but de «faire de la terre».

Bref, il faudrait donc se garder de considérer le mot *désert* dans son sens usuel de zone aride et presque inhabitable; au contraire, il s'est agi au Canada de la première phase d'un habitat fixe. Près de l'aéroport de l'Ancienne-Lorette, le toponyme toujours vivant *Les Grands Déserts* est sans doute l'écho d'anciens déboisements. À l'Île d'Orléans, *désert* serait employé pour désigner des défrichés récents[92]. Au Canada, *désert* signifie aussi «clairière naturelle».

2.2.1.2 Les «villages de Talon»

Village est ici employé au sens d'un ensemble de résidences groupées – plus rapprochées que dans le cas du rang – habitées par une majorité de paysans et comprenant le terroir de ces derniers. Au Québec, ce projet de colonisation est rattaché au nom de Talon mais

les Jésuites l'auraient devancé de quelques années[93]. Il s'agit d'un mode de peuplement intérieur.

Un mot est étroitement associé à cet arpentage et habitat également d'origine européenne, c'est *trait-carré*, écrit de bien des façons. En fait, il y avait deux carrés emboîtés: un *grand carré* qui limitait à l'extérieur la série des terres en éventail, plus longues dans les coins qu'au centre, et un *petit carré intérieur* entourant les résidences (ainsi que leurs espaces immédiats) et tronçonnant par leur petit bout les lots triangulaires en position centrifuge[94]. Le langage va retenir l'expression du quadrilatère interne. Au début du XVIIIe siècle, l'on parlera du «trait carré qui est au milieu du dit village[95].» L'odonymie urbaine du Charlesbourg actuel utilise encore *Trait-carré*. Ce terme qui renvoie plus à un «carré» qu'à un «trait» porte donc peu l'acception de «ligne» qui limite une série de lots dans le système du rang.

Le plan de colonisation conçu vers 1663 voulait faire rupture avec les formes antérieures de peuplement de la Compagnie des Cent-Associés; il poursuivait plusieurs objectifs. On voulait remettre la colonie dans le style de la métropole; «Prendre soin de diviser les habitants par bourgades... les porter à observer les règlements et usages qui se pratiquent en France[96].» En conséquence, à l'avenir, les habitations devront être en «corps de communauté», hameaux, villages et bourgs; il n'y aurait plus d'«habitations éloignées», donc pas d'autres alignements. Certains auteurs en ont conclu que le «Roi était contre le rang». En fait, Talon et Colbert lui-même, venaient d'une région française dont le type dominant de l'habitat était «*groupé*»; la Champagne, ainsi, aurait bien pu servir de modèle. Se trouvait également un objectif militaire: «Mon but principal est de peupler le voisinage de Québec de bon nombre de gens capables de contribuer à sa défense [...] je pratiquerai cette mesure dans tous les endroits où je ferai des bourgs, villages et hameaux[97].» La répartition antérieure des maisons rurales à tous les deux, trois ou quatre arpents était jugée défavorable à la défense du pays, d'autant plus que le déchiffrement peu profond laissait le «bois près de la maison». En outre, l'état «ramassé» de la population rurale avait, en France, la réputation de coïncider avec une bonne culture de céréales, perspective non négligeable dans une lointaine et froide colonie de peuplement comme le Canada. De plus, chez les cultivateurs laurentiens, «les anciens hivernans serviraient de modèles aux nouveaux arrivants». Enfin, les textes de Talon vont plus loin et parlent de la contribution des «gens des différents métiers, habitants de ces bourgades, afin que sans sortir du Bourg toutes les choses nécessaires tant à la nourriture qu'au logement et vêtement de l'homme s'y trouvent».

En rapport à l'habitat rural groupé, Talon fait connaître à Paris que trois villages avaient été formés en 1667. Les grands et petits carrés

ont été occcupés comme l'indiquent des contrats en 1670 et 1671[98]. Mais la formule ne fut pas exportée; en 1681, l'on parlait de six centres mais la carte de 1709 n'en dessine que trois[99]; on voit encore aujourd'hui – à Bourg-Royal, Charlesbourg – les anciennes lignes d'arpentage qui ont été respectées par le cadastre du XIXe siècle. Le système du bourg n'a donc pas réussi à faire abandonner la méthode du peuplement aligné que la France avait également introduite dans la même région de Québec, dès le deuxième quart du XVIIe siècle[100].

Le refus pratique de la Nouvelle-France de passer du système de «rang» à celui de «bourg» montre que l'autonomie québécoise auprès de la métropole française s'est nettement et tôt exercée, du moins au plan des structures agraires. Face à l'administration coloniale, le rang apparaissait aux résidants un mode moins contraignant que celui de l'habitat groupé.

2.2.1.3 Rang de rivière

À partir du Saint-Laurent, l'occupation des terres du proche intérieur était favorisée par la présence des affluents. La colonisation des «bords du fleuve» pouvait être suivie de près par celle des terrasses des rivières proximales; dans plusieurs confluences, à en juger par l'attribution des lots, le décalage ne durait qu'une ou deux décennies[101].

Se posaient des problèmes d'arpentage, puis d'occupation. Devrait-on ignorer l'orientation des décharges (et paralléliser les nouvelles rangées sur celle du front laurentin) ou en tenir compte d'abord? En d'autres termes, ce type de rang intérieur serait-il parallèle ou perpendiculaire aux affluents? Si l'on choisissait une formule de rang axé sur le tributaire, commencerait-on à l'implanter imédiatement sur les rives de la «grande rivière» (dans cet espace précis, le rang du fleuve n'existerait pas[102]) ou immédiatement en amont de cet espace ou bien au-delà? La majorité des apports étant petits, c'est le Saint-Laurent comme axe qui a triomphé.

Cependant, là où l'on a reconnu la personnalité des affluents, les réponses furent originales et hâtives. *Coste de rivière* existe en Acadie (1616). Au Québec, trois des premiers bouts de rangs de cours d'eau, du moins au plan des concessions des terres, ont pu être les établissment donnant sur le Saint-Maurice à Trois-Rivières, la Saint-Charles à Québec et les rivières Saint-Martin et Saint-Pierre à Montréal[103]. Le *Terrier* (1663) et le témoignage d'un intendant[104] montrent des rangs initiaux: ceux du fleuve, et des embryons de rangs intérieurs. Entre temps, Talon qui concède des seigneuries le long du Richelieu en 1672 crée une autre condition favorable au développement des rangs de rivière, et ceux-ci deviendront parmi les plus caractéristiques du Régime français. Toujours au XVIIe (1698), un arpenteur (G.de Cata-

logne?) dresse à partir d'un ruisseau un plan de concessions sur le flanc occidental du Mont-Royal[105]. La carte *Trois-Rivières* du même auteur, en 1709, indique aussi l'influence des affluents sur le lotissement. Au troisième quart du XVIII[e] s., les premières cartes anglaises montrent un certain nombre de rangées d'affluents antérieures au Régime. De son côté, Bouchette (1831) dessine non seulement des rangs de rivière [106] mais aussi de nouvelles bandes de *river lots* et des *river townships*.

Malgré ces informations et bien d'autres, toute généralisation sur les rangs de rivière constitue une entreprise difficile. Un premier embarras notionnel concerne la différence entre le relevé géographique et le concept historique. Dans l'habitat rangique, *rivière* devrait être pris pour tout cours d'eau et s'étendre à tout «chemin coulant»: ruisseau, rivière proprement dite, fleuve, estuaire, (peut-être même, lac); or, l'histoire n'a pas retenu cette parenté des organismes hydrographiques dans leur incidence sur l'habitat; en conséquence, elle a réservé l'appellatif *rang de rivière* aux rangées des affluents du fleuve et des affluents de ces affluents; ainsi les alignements directement installés sur le Saint-Laurent, bien que techniquement des rangs de bord de l'eau, ne sont pas reconnus pour être des «rangs de rivière». Le Québécois voit plutôt ces derniers dans l'intérieur, proche comme à Sainte-Anne-de-la-Pérade ou lointain comme dans la moyenne Chaudière et même à la Rivière-Rouge au Manitoba. Respectant cette perception dominante, nous avons donc traité à part rang du fleuve et rang de rivière. Les difficultés majeures ne viennent cependant pas de ces légères fantaisies sémantiques en l'honneur de Sa Majesté le Fleuve! Une étude complète de la notion de «rang de rivière» devrait considérer l'époque de l'arpentage et de l'occupation, l'importance de l'affluent, la topographie du fond et des versants de la vallée (a joué dans Charlevoix), les contours des rivages à l'embouchure (Saint-François et Yamaska), la marée de certains affluents, la section du cours d'eau (il est rare que des rangs de rivière habillent tout le cours), le jeu d'autres facteurs (l'orientation des rangs du Richelieu aurait pu être influencée par celle même du Saint-Laurent à Contrecoeur/Verchères. Il s'est aussi produit des modifications d'arpentage afin de créer après coup des séries de lots se rendant jusqu'aux berges[107]. Tous ces éléments conduisent à des variations régionales.

Le concept «rang de rivière» a beaucoup évolué. Au début, le cours d'eau faisait partie de l'écoumène (même s'il était en dehors de la propriété), tenant des fonctions de liaisons (transport) et d'exploitation (pêche, glace, eau domestique); à certains endroits, le mot *ruisseau* a remplacé celui de *rang* dans l'expression les *Habitants du premier ruisseau;* de même les odonymes *Chemin de la Canoterie, Beaurivage, Fronteau*[108] et *rang du bord de l'eau* sont bien représentatifs de ce peuplement fort influencé par l'hydrographie. Par la suite,

une fonction industrielle s'est ajoutée; les chutes fournissant l'énergie, le *rang de la rivière* a pris, en plusieurs cas, l'appellation *rang du moulin*. Puis quand l'expansion agricole a poussé les colons à s'installer sur les interfluves[109], les cours d'eau n'avaient guère de rôle positif à jouer dans ces nouvelles rangées. Enfin, pour des raisons touristiques et esthétiques, l'eau attire de nouveau, et des résidences viennent (ou sont venues jusqu'à la loi du zonage agricole) s'installer sur des terrasses de rivière. Au cours de sa carrière, le même désignant n'a donc pas toujours rejoint le même désigné.

Le chemin a également subi des modifications de tracé. Même dans les premières rangées, il n'était pas toujours à proximité du lit ou dans le fond de la vallée; pour des raisons naturelles – marécages, versant difficile, glissement de terrain, inondation, isolement – il a su se tenir à l'écart des rives; les établissements au long des rivières Yamachiche fournissent des exemples démonstratifs de ces adaptations[110]. Les chemins de rang (dans les rangs de rivière) étaient donc plus indépendants de la nappe d'eau que le chemin de halage utilisé ponctuellement par la navigation ainsi que par les «charrettes et bestiaux» (1665). Quand le chemin se tient à respect du cours d'eau, il s'installe soit à même le versant (le *coteau* dans la Beauce), soit immédiatement sur le bord supérieur (au-dessus) de la vallée, soit au-delà de la plaine dominante; souvent, il coupe les lots qu'il dessert; les terres, elles, ne se rendent pas moins au cours d'eau.

Bref, le rang de rivière constituait un moyen plutôt accueillant d'ouvrir des rangées intérieures[111]. Souvent, il était bien plus avantageux en s'éloignant du fleuve d'ouvrir des rangs d'affluents que d'installer tout simplement un deuxième rang en arrière d'un premier: les alignements de la rivière Bayonne dans le premier cas, ceux de l'arrière de Lanoraie dans le second (région de Joliette sur la rive nord du Saint-Laurent).

2.2.1.4 Rang double. Côte double

Le Régime français a aussi pratiqué la formule des rangées doubles suivant en cela d'anciens exemples européens[112]; elle correspondait à un vieux concept de disposition des habitations dans les bourgs bien sûr mais aussi dans les terroirs ruraux tant serrés que dispersés. On a défini la structure d'arpentage du rang double comme étant une communauté de deux rangs dont chaque devanture donne sur un même chemin de services; double l'accès à un chemin central; le rang double installe obligatoirement ses dépendances des deux côtés de la voie[113]. Dans le comptage du nombre total d'alignements, deux doivent être mentionnés pour chaque rang double[114]. Au plan des résidences et par rapport au rang simple, le rang double se rapproche de la notion européenne de «dorf»; il demeure un *village-rue* mais non

serré du tout. Si le long du chemin, la densité des édifices et de la population est en moyenne multipliée par deux, ces valeurs demeurent les mêmes pour l'ensemble de deux rangs autonomes comparables. Le rang double, tout comme le rang simple d'ailleurs, ne perd rien de la description formelle de la chose, à savoir d'être une occupation en longueur, comportant des résidences sur des terres principalement agricoles, et témoignant d'une culture rurale (voir définition 7 en conclusion).

La notion de «double» a évolué. Des expériences ont précédé la presque universalisation du type sous le générique *rang*; il semble y en avoir eu au moins trois. La première a pu consister dans la localisation rapprochée de deux rangs simples autonomes; ces rangées ne se tournant pas le dos devenaient «associables». La deuxième met en cause une commune; lorsque tôt, le Régime français a individualisé ces endroits publics non plus à même des prairies naturelles et riveraines du fleuve mais dans les profondeurs proches, il a établi une commune entre deux rangées de lots; l'espace mitoyen de divers usages va devenir le lieu des déplacements par l'ouverture d'un «chemin de charrette» au bénéfice des deux peuplements rapprochés: «[...] la Côte Notre-Dame de Liesse, laquelle côte comprend deux Rangs d'Habitations, séparées par une Commune de deux Arpens, au milieu de laquelle passe le Chemin du roi[115].» Le langage était alors explicite par rapport à la commune mitoyenne: «Dans la coste de St Leonnard, que dans le premier Rang et du costé gauche de la d^e^ Commune [ ] Que dans le second rang au costé droit de la d^e^ Commune...[116].» Cette deuxième expérience concernant la notion de deux rangées se rattache également à des modes internationaux, comme l'indique la description du Vieux *Zeilendorf*[117]. Troisièmement, l'association de deux rangs simples le long de chaque rive d'un ruisseau, d'une rivière ou même d'une large vallée ancienne; par analogie, on pourrait considérer l'eau comme correspondant à cet espace intermédiaire de services communautaires entre deux peuplements dont les maisons échelonnées se font face ou presque. À la fin du XVIIe, il en fut ainsi à Montréal de la première occupation permanente de Notre-Dame-des Neiges[118]. Kalm en donne un autre exemple à la rivière de (sic) Loup (future Louiseville)[119]. Léon Gérin emploie à Saint-Justin le qualificatif *doubles*, à la fois pour les lots et les chemins: «Le Grand-Bois-Blanc et l'Ormière sont doubles, les habitations de deux rangées de terres parallèles s'échelonnant le long de chemins également parallèles et voisins, séparés seulement par un ruisseau ou ravin[120].» Le Québec n'était pas seul à s'intéresser aux rangées associées; vers 1643, la Nouvelle-Angleterre avait installé des alignements de chaque côté d'une même rivière[121].

Ici, peu importe les prototypes du doublement des rangées, elles ont besoin d'un minimum d'espace pour se développer; se pose alors

la question de l'existence ou non de cette formule de lotissement à l'intérieur des îles laurentiennes; au début, les territoires insulaires, riverains, offraient des avantages aux colons. L'île d'Orléans aurait pu avoir un seul rang double (30 km) avec un seul chemin au centre, mais ce fait a dû apparaître moins avantageux que le sytème d'un rang de bordure (66 km) divisible en paroisses. Il en fut ainsi du «bout de l'île» de Montréal, des deux extrémités de l'île Jésus et ailleurs: île du Pads, Isle Verte, île aux Oies et île aux Grues. Par contre, dans le centre obèse des grandes îles de l'archipel d'Hochelaga, il y avait place pour l'expansion du peuplement; au début du XVIIIe, à la fois dans l'île de Montréal et à l'Île Jésus[122] apparaît une première série de «deux rangs d'habitants». Au cours du même siècle, l'île de Montréal comprend deux séries de rangs associés (sens NE-SO) et trois séries consécutives de deux rangs (sens NO-SE); c'est ainsi que, du début du XVIIIe au deuxième quart du XIXe, le nombre des unités de peuplement à deux rangées par rapport au nombre total des rangées s'est élevé de 15% à 30% environ[123] Le fait d'avoir deux rangs jumelés – en dehors d'utiliser le générique de *côte* – ne représentait pas une révolution dans les conceptions centenaires et pluri-ethniques de l'habitat aligné. De plus, la bande intermédiaire entre les deux rangs, qu'elle fût de fonction communale ou hydrographique, n'a servi qu'un temps[124]; dans le premier cas, elle a évolué en un rang double caractéristique (les dites rangées s'appelaient d'ailleurs *rangs*); dans le second la bande faisant barrière d'eau, chaque alignement d'origine, devenu plus autonome, a utilisé son propre chemin. Par extension, des écrivains ont parlé de *rang double* pour deux rangs simples vis-à-vis[125].

Le type le plus représentatif du rang double triomphera aux XIXe et XXe siècles[126].

Au sujet de la dénomination[127] de ce phénomène de convergence des terres et des gens vers un même chemin qui voit ainsi son achalandage au moins doublé, une autre confusion se dresse: celle de l'utilisation par certains auteurs d'un langage postérieur pour décrire des situations anciennes; dans l'île de Montréal, on semble avoir qualifié de *côtes doubles* des formes qui n'avaient pas été dites telles; l'expression n'apparaît ni dans Gédéon (extraits 1712 et 1714) ni dans l'Aveu de 1731 ni dans Carver (1763) ni dans Massicotte (1939); un «inventaire détaillé de l'île de Montréal», bilan de l'entreprise coloniale française, ne l'utilise ni dans le texte ni dans l'index ni dans le glossaire[128]. Une semblable achronie affecte le syntagme *côte triple*, employé en 1980 pour une situation possible en 1702. Certains chercheurs ont toutefois pris des précautions[129].

Au Québec, où trouver le premier emploi de *double*? Lahontan (1703) n'en parle pas ni E. Salone qui, plus tard, publie une histoire détaillée de la colonisation de la Nouvelle-France. De toute façon, *double* s'est grandement répandu par la traduction du *double* anglais,

à la suite de l'arpentage des townships au Québec qui commence peu avant le XIXe siècle. Au moment où *double* s'installe, *côte* (au sens paQ) – dont la grande majorité des sites ont toujours été riverains – perd de la force dans la désignation des nouvelles rangées. Ainsi, le retard de *double* et le retrait de *côte* feront que le premier terme aura peu d'occasions d'être associé au dernier; *côte double* existera cependant[130]. En conséquence, *double* deviendra plutôt le déterminatif de *rang*; les appellatifs *rang double* seront énormément plus nombreux que ceux de *côte double*, que l'on songe aux désignations initiales ou finales. Bref, des rangées face à face sont apparues antérieurement aux expressions, et ces dernières seront surtout liées au rang double classique des XIXe et XXe siècles.

L'expression *côte intérieure* porte aussi ses inconvénients; d'abord, il y a une certaine violence à qualifier d'«intérieure» une *côte*, ce mot d'une façade, même si l'intériorité était faible; à Montréal, le tiers des côtes qui ne touchaient pas l'eau n'en étaient éloignées que de 2 à 4 km. Au Québec d'avant 1760, le nombre de *côtes* (type «e») intérieures, simples et doubles, n'aurait guère dépassé cinquante.

2.2.1.5 Variabilité du paysage

L'irrégularité générale du paysage cadastral a été mal perçue; d'une part, plusieurs auteurs ont exagéré l'aspect monotone, répétitif, parallèle et infini des bandes de lots dans les campagnes. D'autre part, chacun des quatre types historiques de rang témoigne de la non-uniformité.

Examinons d'abord la «preuve classique» de la non-variation, celle des alignements comparables des Becquets/Lévrard (Nicolet)[131]. Les dix concessions «semblables», s'éloignant du fleuve, occupent environ un espace de vingt km, soit un septième seulement de l'écoumène rangique s'étendant du Saint-Laurent à la frontière état-unienne. La considération de la profondeur de chacune des dix rangées relativise davantage l'exemple supposé démonstratif car cette dimension plutôt d'être uniforme se rattache à quatre types. Quant à la largeur du territoire Becquets/Lévrard, dix km seulement sont en cause; au-delà, à l'est, sont d'autres arrangements et, à l'ouest, l'on passe à cinq bandes, puis à trois, de nouveau à cinq avant d'arriver à un *Rang des Terres-de- Travers*. Enfin, au plan de l'occupation, à cause des tourbières et des forêts, il n'y a environ que la moitié des concessions qui sont en culture; en fait en 1861, lors de l'inventaire cadastral des seigneuries, les rangées *6, 7* et *8* appartenaient à T.A Young et les concessions *9* et *10* n'étaient pas encore ouvertes. L'existence des variations morphologiques est certaine même à l'intérieur des Becquets/Lévrard; les dix rangées ont toutefois le faciès commun du rang-schéma.

Des quatre grandes périodes de l'établissement des rangs au Québec méridional, c'est au cours de celle des rangs d'arrière-fleuve (de 1650 à post-1800) que la direction cardinale de groupes de rangs, les uns par rapport aux autres, fut la moins uniforme. Ces variations peuvent être constatées à la fois dans les archives, les documents et sur le terrain.

Les cartes des gouvernements de Québec et de Trois-Rivières de Gédéon de Catalogne en 1709, au-delà d'une régularité schématique, montrent tous types de dispositions des choses: changements dans l'orientation cardinale, la largeur et la profondeur des lots, le nombre de terres par rang, la superficie du rang, l'interruption ou non du rang du fleuve au droit des affluents.

D'une façon spécifique, le plan cadastral de Batiscan pour 1725 comprend trois directions cardinales dont deux seront plus tard reprises dans les profondeurs; chacune de ces directions intéresse un territoire équivalent en espace, ce qui fournit déjà un indice de non-uniformité; le type de rang du fleuve (avec ses terres plus étroites) n'existe qu'à l'ouest de la rivière; les lots des deux rangs de rivière ne font pas le même angle avec le cours d'eau; seul le rang du fleuve a son chemin. Cependant, partout les terres sont allongées, les maisons alignées au même bout du lot, et chaque rangée donne sur une voie (d'eau ou de terre). De son côté, le tableau II-2, consacré à la dimension des terres de l'Assomption avant la Conquête, indique une profonde irrégularité morphologique, que celle-ci soit d'origine ou non; il y a 9 classes de largeur et douze de longueur; 50% des lots ont les trois arpents classiques, et seulement 18% les *trente arpents* des romans[132]. Les indices d'allongement des parcelles sont rarement de 1/10, les deux principales classes se fixant à 1/7 et à 1/5.

Dans l'établissement des chemins de rang en particulier, on tenait compte des micro-conditions: pentes, marécages, cours d'eau, crans. Ainsi, la carte *Murray* (1760-62) montre très bien l'influence du grand talus sur l'orientation de plusieurs rangs dans la région Charlesbourg/Loretteville. Le poids des contre-marches des terrasses est également visible vers Saint-Barthélemy de Berthier et Valmont en Mauricie. En Gaspésie, des protubérances rocheuses interrompent le ruban habité et la répétition des rangées dans les profondeurs. Au sud du Lac-Sainte-Croix (Lac Saint-Jean), le terroir en champs est strictement limité par l'abrupt rectiligne du Bouclier local. Pour sa part, le Rougemont dans la Plaine de Montréal est auréolé de rangs s'étirant en toutes directions (Nasa, 1984).

De telles situations historiques ont contribué à la bigarrure des paysages agricoles d'aujourd'hui. Par exemple, dans la paroisse de Sainte-Anne-d'Yamachiche, l'orientation peut changer d'un groupe de rangs à l'autre, même d'un rang à l'autre[133]; en généralisant légère-

ment (car cette orientation n'est pas toujours unique à l'intérieur d'un même rang), la double direction des lots est NE-SO et NO-SE dans la *Concession Sud de la Grande-Rivière-Yamachiche*,O-E dans une partie de la *Concession Sud de la Petite-Rivière-Yamachiche*, N-S dans la *Concession des Terres-de-Travers*[134]. Cet éventail fait contraste avec l'orientation régulière NE-SO, des terres de la paroisse voisine de Saint-Barnabé qui appartient à une phase plus tardive d'arpentage et de peuplement. Les différences intrarégionales apparaîtraient encore plus nettes si l'on considérait le township de Caxton où, en plus d'afficher une même direction, les lots du premier arpentage étaient plus larges et les ranges plus longs que les terres et rangs de Sainte-Anne. Dans Sainte-Christine (Portneuf), des non-résidants s'étonnent que le *Rang de la Pointe-des-Chutes* soit perpendiculaire au *Rang Saint-Joseph*.

La carte du comté de Joliette fournira un exemple de la non-uniformité des rangées. L'écoumène seigneurial de la paroisse de Saint-Thomas compte quatorze rangs, soit un peu plus que la moyenne par paroisse dans la région. Peu d'entre eux montrent des longueurs égales; les valeurs extrêmes varient de plus de dix à un km pour une moyenne de trois; comparée à l'ensemble du Québec, cette moyenne correspond plutôt à un rang court. De plus, le site est influencé par le système hydrographique, même par des cours d'eau aussi petits que *La Chaloupe*, le *Ruisseau Saint-Thomas* et son *Bras Sud-Ouest*; en majorité, il s'agit donc de rangs de rivière. Quant à la profondeur des terres (ou largeur du rang), peu des quatorze présentent des données uniformes. Les orientations des groupes de lots sont également multiples: sept fois au NO, cinq au N et deux à l'O. le nombre de lots par rang varie de 12 à 109, soit de 9 fois. Bref, à l'intérieur de cette autre paroisse, l'uniformité répétitive attendue n'y est pas. De plus, à considérer l'ensemble du comté, on lit, du N-O au S-E, les différences entre les types «rang d'arrière-fleuve, «range»» et «rang de canton[135].»

Ces exemples d'irrégularité viennent atténuer les généralisations d'une structure agraire censée être pareille partout. Nous rejoignons le constat d'historiens:

> Un survol de la colonie laisse croire que celle-ci se résume à un simple rideau de peuplement de part et d'autre du fleuve devenant de plus en plus ténu à mesure qu'on s'éloigne des pôles urbains. Il donne l'image d'un paysage quasi informe, voire monotone. Il présume de règles et de modes d'occupation quasi identiques. La description qu'offrent les aveux et dénombrements montre une réalité nettement plus complexe et plus diversifiée, plus riche du poids des multiples facteurs qui influencent la présence des individus dans le paysage laurentien et leur action sur ce paysage[136].

Ce témoignage de variations est loin d'être unique. Après avoir travaillé au cadastre de cinq paroisses du comté de Champlain, le directeur du bureau régional avait noté:

> The obstacles encoutered in carrying out these operations were numerous and considerable, as usual everywhere, in the course of cadastration of parishes in the Seigniories, where the original sub divisions were made in a very irregular manner, and the subsequent parcellings, if possible, even more so[137].

En conséquence des observations et des commentaires, beaucoup de rangs d'arrière-fleuve du Régime français montent que le «dessin» est venu trahir le «dessein» de produire des figures géométriques rigoureuses et sans fantaisie[138]. En fait, c'est plus tard, c'est-à-dire aux époques dites de *range* et du *rang de canton*, que la régularité des morphologies agraires deviendra plus nette, mais une régularité comportant encore des déviances, par exemple, celle des voies à Saint-Didace (Hamelin, 1953) et celle des lots renversés.

Quand la dissemblance des blocs de rangs est mal reconnue, elle va jusqu'à créer une négation même de la notion de l'habitat aligné; certains auteurs ont risqué d'affirmer que les changements de direction «empêchaient toute tentative de peuplement par rang». Rappelons que le système rangique ne tient pas d'abord au parallélisme de chaque alignement; le rang avait déjà atteint sa plénitude dans le premier rang du fleuve et il en atteste autant dans chacune des rangées sises à l'arrière, qu'elles soient parallèles ou non.

2.2.1.6 About

C'est aussi durant la période des rangs d'arrière-fleuve que se sont posés un grand nombre de cas d'abouts. Sis à l'extrémité d'un rang ou d'un groupe de rangs, ils sont des espaces résiduels d'arpentage et des lotissements tardifs par suite d'un oubli, d'une erreur, d'une «absence de mandat», d'accidents géographiques ou de l'inégale profondeur du premier rang. Quand ces espaces entrent enfin dans l'écoumène agricole ou forestier, ils montrent souvent des subdivisions insolites par rapport à celles des alentours mais ils donnent l'occasion d'un redressement géométrique régional; par la suite, le dessin des futurs rangs et lots, s'appuyant sur cette normalisation, pourra redevenir plus régulier. Ils prennent des désignants variés: *triangle, rembour, aboutissant, limite, about, vide, non concédé, mitan, reste de terre, restant, pointe* à Saint-Félix, *ceinture* à Saint-Didace, *allonge* dans la concession Sainte-Anne à Pierreville, *terres carrées, terres de travers, terres en étoile*; ces termes de même que *compeau* dans Beauharnois (LaRose, 1987) et à Cap-de-la-Madeleine, apparaissent davantage des entités en proximité sémantique que des synonymes rigoureux. En anglais, on dit *gore* et *abut* (le verbe). Comme exemple, la paroisse de *La Visitation* (Pointe-

Tableau II - 2
Dimensions des terres de L'Assomption.
Avant 1750

Nombre	Largeur	Longeur ou profondeur													Superficie moyenne de la classe	Superficie totale	Allongement	
		16	20	25	27	30	31	32	35	40	42	50	60	Mo			extrême	mo
1	1						1								31	31	1/31	
1	1,75								1						61,25	61,25	1/20	
3	2		2			1									46,67	140	1/10-1/15	
36	3		19	5		6		1	2		1	1	1		76,6	2760	1/7-1/20	
1	3,5		1												70	70	1/6	
31	4	1	16	1	1	5			3	4					103,6	3212	1/4-1/10	
1	4,5		1												90	90	1/5	
3	5		2			1									117	350	1/4-1/6	
1	6		1												120	120	1/3	
78																6834,25		
Moyenne	3,4													25,7		87,62		1,7

Source: C. Roy, *Histoire de l'Assomption 1967*. L'Assomption, 1967, pp. 278-445 (calcul à partir de données brutes).

Valeurs en arpent et en arpent carré (quelque peu arrondies). Allongement: rapport de la largeur à la longueur du lot ou de la terre. Exemple de répartition des espaces agricoles sous le Régime français. Faciès structurel des rangs d'arrière-fleuve.
Pour conversion numérique: un kilomètre comprend 17,10 arpents (anglais), un arpent carré correspond à 0,8448 acre ou à 0,34 hectare; une terre (3 arpents de large et un mille de long) de 82 arpents carrés équivaut donc à 69 acres ou 28 hectares.

du-Lac) contient deux *abouts* à quatre km de distance; ils permettent de régulariser le *cordon* entre des rangs voisins; par contraste, la paroisse contiguë de Saint-Étienne, plus jeune, n'en a pas[139]. Un about assez étendu peut devenir un rang et en prendre nom, comme à Sainte-Hélène (district de Montréal, 1854).

La forme *about* possède des origines anciennes. Le dictionnaire de Dainville pour la période 1500-1800 comporte *aboutissant*: endroit qui aboutit à d'autres terres. *About* est dans Furetière (1690). Le sens de cette entité lexicale remue la double idée d'une localisation à l'extrémité et une relation avec un objet semblable; de tels concepts conviennent bien à l'about rangique du Québec qui est un petit écoumène situé au-delà d'un plus grand. En France, les habitats alignés d'Aliermont se terminent, conformément au sens local de l'écoulement, par *Bout d'Amont* et *Bout d'Aval*. Au Québec, les abouts étaient surtout situées en arrière d'une rangée riveraine; plus tard, ils pourront exister entre des rangées intérieures.

Indirectement, le concept des «abouts» québécois doit beaucoup au Saint-Laurent lui-même. Les bords du lit n'étaient pas rectilignes (ou ne l'étaient que très rarement); localement, la direction du rivage pouvait ne pas correspondre à la direction générale de l'axe fluvial laurentien. De cette fantaisie géomorphologique découle trois inconvénients pour l'occupation. Le premier concerne la longueur des lots; suivre les identations de la ligne terre/eau crée obligatoirement une ligne brisée à la profondeur du lot ou du rang; un about doit alors rétablir le trait carré si l'on tient à la géométrie linéaire; ne pas suivre les irrégularités du rivage afin de partir plutôt d'une ligne droite laisse une zone variable qui deviendra dans certains townships du Canada anglais le *Broken Front* (espèce d'about de façade). Le deuxième inconvénient consiste dans l'érosion fluviale (et glacielle) au détriment de la devanture des terres qui se raccourcissent; en Louisiane, de nombreux *river lot* ont été tronçonnés par le Mississippi. Enfin, les circonvolutions hydrographiques rendent difficiles les visées perpendiculaires qui sont pourtant supposées caractériser l'alignement des lots de la première rangée, et les autres en arrière par la suite; à cause des variations des rives, les arpenteurs ont dû effectuer une généralisation des directions locales dans la plupart des cas; cette perpendicularité ajustée va à son tour influencer le parallélisme des rangées intérieures. Pas si simpliste, la division territoriale! La définition du *rang d'arpentage* relève davantage de la langue technique que de la langue commune.

2.2.2 Aspects langagiers

La plupart des traits de cette nature sont étudiés dans le chapitre V et en annexe.

2.2.2.1 «Premier» rang

L'adjectif ordinal accompagnant les génériques *côte, rang* ou *front*..., existait au XVIIIe siècle; on pouvait dire *Côte du Front, Chemin de front du Premier-Rang*. Le rang d'arrière-fleuve a posé de petits problèmes de numérotation (voir 5.4). Une difficulté a touché la localisation du spécifique *premier*[140] qui pouvait s'appliquer soit au chemin de rang soit à la bande de terres. Faut-il rappeler que la numérotation ne s'imposait pas clairement à l'origine; en 1663, environ 75% des rangs donnant sur la rive, leurs vrais chemins étaient le Saint-Laurent lui-même et sa batture. Il n'en sera pas de même pour le rang d'arrière-fleuve; ainsi, dans la Seigneurie de Lauzon, la *route du premier rang*, tracée à quarante arpents du fleuve, tiendra la fonction du *Chemin de front* du *Deuxième-Rang*[141]. Voilà un accroc au principe de correspondance d'après lequel la numérotation irait de pair avec la position hiérarchique de l'entité, pour une équivalence logique entre désignant et désigné. Plus tard, l'arpentage anglais va consacrer la numérotation successive pour chaque bande de lots (*range*), et le premier rang du *River Township* ne fera pas exception. En 1831, Bouchette montre des rangs du fleuve désignés *Premier rang*. À la fin, une correspondance généralisée s'établira dans la dénomination des bandes de terres et des chemins de rang. L'ajustement s'applique même aux toponymes autres que numériques et, dans la région de Trois-Rivières, le *Chemin des Petites-Terres* dessert le *Rang des Petites-Terres*.

La normalisation affectera aussi les *routes* (en principe, voies perpendiculaires aux chemins de rang mais parallèles à la longueur des terres). Il y a des exemples où une *route* traversant le *Rang* X avait comme spécifique le *Rang* Y où elle conduisait; cette indication était moins utile lorsque le voyageur revenait; ainsi, la route qui, à l'intérieur de la *Concession Vide-Poche* permettait d'atteindre la *Concession de la Grande-Acadie*, portait le nom de *Route de l'Acadie*[142]. Au contraire, à Saint-Barnabé, la voie traversant le premier rang et permettant de rejoindre le 2e rang s'appelle *Route du Premier-Rang*, et ainsi de suite.

Parmi les catégories des rangs d'arrière-fleuve, se trouve la côte «à deux rangs» qui existait dans l'île de Montréal au début du XVIIIe; le phénomène, comme celui du rang double, a fait produire une certaine hésitation dans l'identification numérique du peuplement en arrière. Prenons l'exemple de la série consécutive suivante: un rang simple *X*, un rang double *Y*, un rang simple *Z*; il y a quatre bandes de lots superposées mais trois chemins de rang, ce qui fait une dénivellation langagière entre les nombres de chemins et de rangs; ainsi, la rangée *z* est la «quatrième» mais elle ne donne que sur le «troisième» chemin de rang[143]. Notre lecture ne correspond donc pas à certains schémas de manuels; s'il fallait que la côte double ne compte que pour

une seule côte, alors toutes les premières côtes ou tous les rangs du bord de l'eau n'auraient été que des demi-côtes ou des demi-rangs. Déduction absurde!

2.2.2.2 «Deuxième» rang

Cet aspect présente un double intérêt. D'un côté, il permet de fournir une datation pour le qualificatif *deuxième*; d'un autre, il donne l'occasion d'identifier des synonymes de *rang*.

L'adjectif *second* ou *deuxième* n'est plus rare, dès le premier quart du XVIIIᵉ siècle; on le trouve chez les notaires et les arpenteurs, par exemple en 1702, 1708, 1709, 1710 et 1721[144]. L'habitat aligné s'était tôt «intériorisé» bien que la population totale de la Nouvelle-France (y compris celle des agglomérations) ne se fixait qu'à 17 000 habitants environ en 1700 (Lalou, 1988).

En second lieu, le générique désignant la rangée des établissements non riverains varie grandement; d'un texte à l'autre, l'adjectif *second* s'applique à *hauteur, terre, sapinière, bois franc, rang, rand, côte, seigneurie, paroisse, concession*. À cause de cette pluralité d'expressions, ni *rang* ni *côte* n'est majoritaire mais le premier était l'objet d'un plus grand emploi[145]. Curieusement, le nombre de *Deuxième Rang* sera supérieur à celui de *Premier Rang*[146].

2.2.3 Estimation numérique

Pour les XVIIᵉ et XVIIIᵉ siècles, serait-il possible de fournir des statistiques sur le nombre total des rangées, peu importe les génériques utilisés pour les dénommer? Malgré l'insuffisance des recherches, risquons quelques hypothèses[147]. En 1663, à considérer le nombre des Seigneuries et des Fiefs, celui des terres arrentées et celui des occupations[148], on pourrait entendre que le nombre d'embryons de rangées atteignait 50 dont 20% déjà situées au-delà de la bordure du Saint-Laurent; du nombre total, le quart seulement pouvaient être déclarées «peuplements». Les progrès seront lents si l'on en juge par la principale région, celle de Québec; en y comparant la situation de 1663 à celle de 1709, le nombre de lignes aurait augmenté d'environ 40% pour un total régional de 80[149]; la proportion des rangs d'arrière-fleuve par rapport à tous les alignements s'élève, le peuplement continuant de s'éloigner lentement des rives laurentiennes[150]. L'étude des *Aveux*[151] fait par les Seigneurs vers 1725 permet d'évaluer à 210 le nombre de rangs et d'embryons de rang dans la vallée du Saint-Laurent; un peu plus de la moitié se trouvaient en situation riveraine mais cette valeur varie suivant les régions.

Dans toute l'Amérique du Nord, en un peu plus d'un siècle avant 1760, au moins six cents peuplements alignés avaient pu avoir été

ouverts par les francophones. De telles indications numériques sont entachées d'un coefficient d'erreur élevé. Semble plus sûre cependant, l'estimation que la totalité des rangs du Régime français (rangs du fleuve, côtes, rangs d'arrière-fleuve) ne représentera qu'une minorité des peuplements dans les seigneuries; les rangées d'avant 1760 ne faisaient que 18% de toutes celles des seigneuries vers 1860[152]; la principale occupation des rangs dans ces dernières et dans les fiefs s'est donc faite sous le Régime anglais, et après lui. À la Conquête, la majorité des rangs du Québec avaient déjà une situation d'arrière-fleuve.

Le rang d'arrière-fleuve, moins par son nombre que par ses agencements, ses interruptions, ses irrégularités, par son statut économique et sa contribution langagière se présente comme le plus instructif des quatre types de rang du Québec méridional.

Tableau II - 3
Nombre de rangs en Nouvelle-France. 1625-1755

Années	Quantité	Sources principales
1625	0	
1640	3 (à 5)	carte de Bourdon. Documents historiques
1660	15	concessions seigneuriales. Le *Terrier* (M. Trudel)
1710	160	cartes Gédéon de C. Statistiques démographiques
1725	210	*Aveux* des seigneurs. Documents Collet
1740	345	statistiques démographiques
1755	520	évaluation moyenne à partir de la répartition de la population rurale, du nombre possible de rangées par paroisse, du nombre de paroisses et de fermes, de la superficie occupée

Peuplements alignés désignés *côte, seigneurie, rang, concession, paroisse* ou autrement (voir chap. V). Données approximatives.

2.3 Des rangées françaises hors-Québec

Le type de peuplement aligné de la vallée du Saint-Laurent (entre le moyen estuaire et Montréal) va se retrouver naturellement à l'intérieur de toute la partie alors française de l'Amérique; l'antériorité du fonds culturel allait permettre cette quasi-universalité. En fait, le nombre des rangées sera, régionalement, fonction de l'intensité du peuplement et de sa marche chronologique. Des embryons rangiques, il s'en ouvrira tant à l'est qu'à l'ouest du Québec d'aujourd'hui. Seuls quelques exemples seront fournis de ce que les successeurs appelleront «The French Settlements». À l'intérieur du Canada anglais et des États-Unis, la construction de rangées de peuplement à la française ne doit pas plus surprendre que celles des Britanniques eux-mêmes, comme nous le verrons pour la Nouvelle-Angleterre; le phénomène des établissements allongés était connu dans l'Europe occidentale. Au plan strict du verbe, *côte* (en toute confusion de «côte-rivage» et de «côte-peuplement») existe en Acadie et en Louisiane, et *rang* a été relevé en cette dernière[153]; il est vrai que chaque rangée riveraine n'était pas répétée dans les profondeurs et que d'autres désignants étaient disponibles.

2.3.1 En Acadie

Nous avons vu que l'aventure colonisatrice a commencé en Acadie après quelques insuccès ailleurs. «Henry par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre [...] avons pour beaucoup d'importantes occasions, ordonné, commis et estably le sieur de Monts pour peupler et habituer les terres, costes et pays de Lacadie[154].» Ce texte fait saisir le passage dans l'intention de la «côte-terrasse» à la «côte d'habitat»; des exemples en sont donnés dans les régionymes précédents (voir 2.1).

Une sérieuse question se pose: ces peuplements riverains s'agencent-ils en structures rangiques? Considérons l'établissement de Port-Royal. D'un côté, les lots sont disposés les uns à la suite des autres et ils ont front sur le cours d'eau; cependant, ils divergent des terres laurentiennes par deux traits: leur profondeur est plus modeste, d'après A. Clark (1968), ils pouvaient même être plus larges que longs; de plus, leurs façades sur l'eau subissaient à la fois la régularité artificielle et le tracé singulier des *aboiteaux* (digues locales contrôlant alternativement la marée et l'écoulement fluvial). D'un autre côté, les maisons montrent des alignements (avec intervalles)[155] le long de la rivière au Dauphin, suivant les cartes de Delabat[156] et de Bellin (1744 et 1757). D'autres documents indiquent aussi de courtes rangées autour de la baie de Chignectou et du Bassin des Mines. En conséquence, en dehors des forts et des bourgs, le type de l'habitat acadien n'était ni

groupé ni «bocager»; des secteurs peuplés apparaissaient plutôt alignés à la hollandaise, et déjà à la canadienne. Il faut cependant ajouter que la faible intensité de la colonisation française, les interruptions militaires, l'émiettement du terroir et le dérangement de l'aventure acadienne n'ont favorisé ni de longues lignes d'établissements ni des séries de rangs intérieurs; il n'y a peut-être eu qu'une dizaine de rangées, courtes et sises en bordure seulement. Cette petite expérience aurait pu mentalement préparer l'installation d'Acadiens dans des alignements en Louisiane, au Québec et au Nouveau-Brunswick, par la suite.

Ces rangées françaises se distinguent de celles traitées en 3.1.2 et 4.4.1.

2.3.2 Dans l'Amérique anglo-saxonne

Même si le territoire actuel des États-Unis n'avait pas reçu ses premiers peuplements alignés de la France, il n'en a pas moins été influencé à ce sujet par ce dernier pays. «For the most part the line village form of settlement in the United Sates is a result of French cultural influences[157].»

La Louisiane constitue un foyer privilégié; sur la façade méridionale de cet ancien territoire français, c'est la forme allongée qui domine dans les établissements ruraux; plusieurs cartes, dont celle de *Carville*, montent des séries d'habitations rangiques; sur six km, au long du bayou Lafourche, se trouvent 99 constructions élevées sur le chemin de front et des lots s'étirent perpendiculairement vers l'intérieur, le tout accompagné d'une toponymie partiellement française[158]. Le vocabulaire comprend: *arpent de terre, concession* (étendue de terre), *côte* (voisinage), *habitant* (petit planteur), *habitation* (McDermott, 1941). Également visibles sont les anciennes concessions de la France, le long du Mississipi au méandre St.James, malgré l'érosion fluviale qui a enlevé la devanture des lots et malgré la surimposition de l'arpentage quadrangulaire. La *Carte particulière de la Nouvelle Orléans* (1723) montre sur vingt lieux le système de l'habitat aligné dont les «satellites images sharply reveal the continuing pattern», écrit D. Buisseret en 1990. «En Louisiane, les Français ont pratiqué ici, comme au Canada, leur système de lotissement en lanières perpendiculaires aux cours d'eau. Chaque lot avait 40 arpents de profondeur sur 6 à 8 de largeur (exceptionnellement 12 sur les rives concaves) ce qui donnait les propriétés allongées de 50 à 100 hectares en moyenne, et des villages en lignes le long des bayous. C'est ce que les Anglo-saxons dénomment le système français (*French pattern*), des arpents (*Arpent system*), des lots longs (*French longlots*), des exploitations en lanières (*French strip-farms*), des bords de l'eau (*River bank pattern*) et des villages en lanière (*French line-villages*). Système désigné par leur fondateur comme celui des Rangs ou des Côtes au Canada, des

Manches en Louisiane. [...] Pendant tout le XVIIIe siècle et au début du XIXe, il a marqué, de façon indélébile jusqu'à ce jour, le paysage occupé[159].»

Détroit (1701) et Lac-Sainte-Claire au Michigan qui avaient fait l'objet d'une ligne d'établissements français vers 1720[160] montraient sur des cartes de Ch. de Léry (1752) et de P. McNiff (1796) et sur une carte états-unienne de 1810, ses «long lots»[161]; le système rangique est lisible et la francité apparaît dans l'hydronymie, le terrier de même que dans les chansons[162]. *Chemin de front* a été recueilli par Almazan (1977). Le peuplement historique de Détroit ressemble à la disposition des terres de Sainte-Anne-de-la-Pérade (Gédéon de Catalogne, 1709).

Le «frenchness» de l'arpentage avait été aussi noté en 1767 au lac Champlain où les frontières de propriétés riveraines couraient à angle droit à partir des rives. À Kaskakia (Illinois), un peuplement français de 1698 avait installé deux à trois douzaines de lots[163] d'une largeur de tout près de trois arpents et d'une superficie moyenne de 70 arpents carrés, l'ensemble composant une série d'aires rectangulaires, riveraines et parallèles, en vue de la culture du sol. Des installations rangiques d'origine, il y en avait encore à Prairie du Rocher et Cahokia. À Prairie du Chien (chez les Tamarois) sur le haut Mississipi, le rapport entre la longueur et la largeur des lots, mesuré en *French Arpents* était de 10. Des exemples d'habitat aligné se retrouvent à Saint-Louis[164], Fort-Chartres[165], Saint-Charles dans le Missouri, Green Bay au Wisconsin. À Vincennes dans l'Indiana, les rives de la Ouabache comportait une *commune* pour animaux. Le bassin hydrographique Raisin au Michigan, à la fin du XVIIIe siècle, rassemblait plusieurs rangs de rivière caractérisés par des *French Farms* et les toponymes *Petit Rivière aux Vase* (sic), *Prairies*, *Fourche aux Cypre* (sic).

Sainte-Geneviève[166], fondée vers 1750, avait une population «overwhelmingly French-Canadian and French throughout the colonial period.» En 1792, le curé Paul de Saint-Pierre parlait de trois villages: *Old Town, Petites-Côtes* et *Mont-Généreux*. Les terres allongées, de deux arpents de large, s'éloignaient du Mississipi. L'ensemble des concessions agraires formaient le *Grand Champ*; une *clôture du devant* protégeaient les propriétés des *habitants*; au plan de la stricte résidence, l'habitat était cependant concentré.

À quelques 15 km de l'embouchure de l'Arkansas, vivaient en 1727 une trentaine de «Frenchmen» sur des «long lots», d'après l'*Historical Atlas of Arkansas*.

Ces exemples, français avec une teinte Nouvelle-France[167], ne vont composer qu'une partie de la totalité des peuplements rangiques nord-américains situés en dehors du Québec (chapitres III et IV).

Avant la conquête, l'existence de phénomènes et de vocabulaires se rapportant à la notion de «rang» ne saurait être contestée. Si le Québec n'a pas été le premier et le seul écoumène à connaître des alignements d'habitat, il en deviendra vite le foyer principal.

---

1. «Neuves» par rapport à l'Europe, au déboisement et à la culture systématique mais «vieilles» à l'endroit de l'occupation autochtone.
2. O. Bloch, 1964, p. 161.
3. *Nouveau glossaire nautique*, Augustin Jal, éd. 1848. Paris, Mouton, 1978, p. 348.
4. En 1970, la France publicisait au moins une quinzaine de ses bordures maritimes et méditerranéennes à partir de ce générique.
5. Il en est ainsi dans la traduction de l'œuvre de Kalm, Montréal, 1977, folio 739 (région située entre Lorette et Québec): «Nous descendons des côtes. La terre est cultivée des deux côtés de la route...». Il est compliqué de comprendre s'il s'agit de «chemin de rang», de «route» ou de «rang» (côte) double» et d'identifier les rangées de peuplement. D'après L. Allard (1986), cette paroisse correspond à la Nouvelle-Lorette.
6. Une présentation de quelques sens géographiques de *côte* apparaît dans *Trésor de la langue française*. Tome sixième, 1978, pp. 262-264.
7. Gravure de la rade de l'Isle Percée en 1686. In Canada, 1982, p. 295.
8. Par exemple, aux îles du Lac Saint-Pierre, le bord de l'eau douce peut comprendre la grève, la côte (talus), le bord de la côte (terrasse), sans compter les bas rivages sans côte. R. De Koninck, *Les cent-îles du Lac Saint-Pierre*. Québec, PUL, TIGUL, nouvelle série, 1, 1970, pp. 13-15.
9. N.-G., Boucault, État présent du Canada... 1754. In *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec*. Québec, 1920-21, p. 34.
10. S. Courville, Les caractères originaux de la Conquête du sol... Lac-des-Deux-Montagnes... *Revue de géographie de Montréal*, 29, 1, 1975, pp. 41-60.
11. L'interprétation de la profondeur de la *Coast of Labrador* par Londres en 1927.
12. Le Texas, «la troisième côte des États-Unis». *Le Monde*, Paris, 19 août 1985, p. 13.
13. G. Sagard, *Le grand voyage du pays des Hurons* (1632). Montréal, HMH, 1976, Présentation par Marcel Trudel. p. 37.
14. Salone, 1905, p. 373 (situation de 1733).
15. Dans le Grand Montréal, 44 toponymes comprennent un formant *montée*. Ludger Beauregard, *Toponymie de la région métropolitaine de Montréal*. Québec, Comm. de géographie, 1968 (Calcul à partir de l'index des 672 noms de lieux). Au Québec, *montée* est un terme très concentré dans la Plaine de Montréal (Dulong, 1980, Q. 1061) mais il s'en trouve ailleurs, *Montée de rang* à Saint-Félicien.
16. Godefroy rapporte le sens de *s'embarquer* (1533). «Montée» pourrait-elle être également la voie où l'on s'embarque en voiture afin de s'éloigner du rang de base?
17. Cette arrivée de *route* semble conforme à l'évolution du français; au cours de la seconde moitié du XVIIIe, «*route* supplante les anciens *grands chemins*, reléguant *chemin* à désigner les chemins *vicinaux*». Dainville, 1964, p. 264. Les chemins vicinaux pourraient être les chemins de rang québécois. Au Québec, en ce qui concerne les voies de circulation, il faut noter que la distinction entre le chemin de rang (perpendiculaire aux lots) et la route (perpendiculaire à des chemins de rang) n'est pas toujours aussi nette. Il s'est produit des chevauchements de fonctions sur une même voie; ainsi, le tracé Québec/Montréal des Grands Voyers vers 1730-1740 occupait en bien des endroits le site des chemins de rang.

18. Fichier, *Trésor de la langue française au Québec*, janvier 1986.
19. G. Dagenais, *Dict.*, 2e éd., 1984, p. 164.
20. Blais, 1983, p. 98.
21. L. Campeau, *Monumenta... Mission d'Acadie* (1602-1616). Québec, PUL, 1967, p. 93 et p. 612 et s. La «coste de rivière», d'abord énoncé de simple localisation, deviendra au Québec un habitat: *rang de rivière* (et *river lot system*).
22. *Relations des Jésuites* (1665), 1972, p. 7.
23. Canada, APC, 1982, p. 97.
24. Faillon, 1865, pp. 226-227. Il y a treize côtes ou peuplements littoraux dans l'archipel en 1667. M. Trudel, F. *Dollier de Casson...*, Montréal, Hurtubise HMH, 1992, 342 p. Réf. p. 270.
25. Canada, APC, 1982, p. 376 (réfère à 1683).
26. Ce rang du fleuve est obligatoirement «simple» même si l'expression n'arrivera que plus tard en contrepartie de celle de *rang double*. Vers 1800, dans le vocabulaire de l'arpentage, les adjectifs *simple* et *double* étaient utilisés au Nouveau-Brunswick, en Ontario et au Québec.
27. Hugnet, A., *Jean de Poutrincourt* [...]. Paris et Annales de Picardie, 1932, p. 184 et 229.
28. En fait, on va tolérer le système groupé des Jésuites/Talon du troisième quart du XVIIe siècle; avant la Dernière Guerre, la structure radiale était encore bien visible dans le paysage de trois localités; elle l'est moins maintenant, à cause de l'urbanisation.
29. Trudel, 1983, p. 95 et travaux antérieurs de l'auteur.
30. Courville, 1981, p. 208. «En 1663, 93% des censives» sont en rectangle.
31. P. Deffontaines, *L'homme et l'hiver au Canada*. Paris, Gallimard, 1957, p. 89.
32. Bourdon, 1641. L'information cartographique n'est cependant pas accompagnée des mots *côte* ou *concession*; ceux-là viendront plus tard. S'y trouvent cependant *chemin*, *abitation*, *prairie* ainsi que les limites des lots parallèles et quelques maisons.
33. *Relations* (1660), 1972, p. 4. Un semblable témoignage date de neuf ans plus tôt: «Decendant de Québec, on voit les maisons des habitants disséminées sur une largeur de sept lieues et distantes les unes des autres d'une portée d'arquebuse environ». (S. Denys). Un témoignage de 1651 sur la Nouvelle-France. *Revue d'histoire de l'Amérique Française*, XXIII, 4, 1970, pp. 601-612. Traduction du latin par L. Campeau.
34. Salone, 1905, p. 102. Salone rejoint ainsi ce qu'avait écrit Lahontan dans sa lettre du 2 mai 1684; alors, la seule expérience du baron était celle de la *Côte-de-Beaupré* l'hiver.
35. Lahontan (1703), 1983, p. 66 (*Lettres* à partir de novembre 1683).
36. L'évaluation d'un nombre précis est fort difficile.
37. G. Lanctot, *Montréal sous Maisonneuve. 1642-1665*. Montréal, Beauchemin, 1966, p. 65.
38. Faillon, 1865, p. 186.
39. P. Boucher, *Histoire véritable et naturelle [...] Canada* (1664). Boucherville, Soc. Historique, 1964, p. 6.
40. Blanchard, 1953, p. 62.
41. *Relations* (1667), 1972, p. 2.
42. Divers relevés: Murray (cartes), 1762; Harris, 1984. Aussi calculs statistiques.
43. Si les dites prairies ne présentaient pas un territoire bien solide pour les déplacements, en revanche elles étaient utiles: «À la vérité, c'est avec bonne raison qu'on a nommé les lieux voisins du Cap de Tourmente: *Beau-pré* car les prairies y sont belles et grandes et bien unies; c'est un lieu très commode pour nourrir en quantité de bestial». *Relations des Jésuites* (1637), In Lanctot, 1966, p. 246. Boucher (1664, p. 137) parle de «très bonne herbe». En fait, ces terrains herbeux, géologiquement liés au relèvement post-glaciaire, ne se présentaient pas comme un trait culturel nouveau aux yeux des immigrants des côtes françaises; en parti-

culier, autour de la péninsule de Cotentin, de vieilles coutumes y géraient en quelque sorte la pêche, la sauvagine, le «foin de mer» et les rapports avec la terre ferme. Information Jacques Lemieux, 1987. La chose et le mot *prairie* (prairie naturelle) vont fréquemment entrer dans le langage de l'habitat aligné du Québec. Voici quelques autres contextes. En 1646, la seigneurie de la Rivière du Sud est concédée «avec les battures». En 1711, la seigneurie de Grondines reçoit le «droit de chasse et de pesche et traite tant au devant que dans l'étendue». Quatorze ans plus tard, *l'Aveu* de l'Ile d'Orléans parle des «arpents de prairies» de plusieurs lots. Les *Cadastres abrégés* des seigneuries identifie une *Concession des Grèves* à Saint-Jean-Port-Joly, une *Concession des Prairies* à l'Isle aux Coudres, une *Concession de la Batture* à Baie-Saint-Paul. De plus, la plupart des Communes auront été riveraines. Enfin, l'importance des bas terrains est majeure entre les îles aux Oies et aux Grues (Massicotte, 1978).
Des toponymes ont une semblable connotation. L'acte de la seigneurie de Saint-Roch (1656) comporte une «concession de grèves», *Kamouraska*, endroit où il y a du foin au bord de l'eau (Dupuis, 1966). Les Autochtones, avant les immigrants, avaient le concept d'un bas étage littoral.

44. Dechêne, 1974, p. 259.
45. Trudel, 1974, p. 267. La longueur du rang sur la Côte est d'environ 8 km.
46. *Relations* (1663), 1972, p. 26. Un témoignage de ce genre était apparu en 1651. (Voir plus haut.)
47. Lahontan (1703), 1983, p. 81. Lettre du 14 juin 1684.
48. Kalm (1749), 1977, F° 694.
49. Canada, 1918, p. 959.
50. E. Reclus, *Amérique boréale*. Tome XV, Paris, Hachette, 1890, p. 544.
51. Un. de Montréal, 1986 (*côte*, 5[e] page). Mariage en 1648.
52. *Arrêt* (1722), Bas-Canada, 1853.
53. Jean Poirier, *in litteris*, 30 juin 1987. Évaluation à partir des *Régistres Paroissiaux*. Université de Montréal, 1986.
54. *The Jesuit Relations and Allied Documents. 1610-1791*. New York, 1959, LXXII, p. 177.
55. *La Pointe-aux-Trembles*, île de Montréal, *Arrêt*, 1722.
56. Notons *côte de mer*, *côte de rivière* (1616), *capitaine de côte* (influence du français *capitaine garde-côtes*?), *bled des côtes* (1715).
57. Faillon, 1865, p. 226.
58. Perrault (1781), 1969, p. 247. «Par analogie, on a donné le nom de côte à une rangée de maisons voisines et sises sur un chemin public». *Idem*, p. 424.
59. Trudel, 1974, p. 170.
60. L. LaBerge, *Histoire du Fief de Lotinville*. L'Ange-Gardien, auteur, 1963, pp. 288-289.
61. Relevé à partir de L. Beauregard, 1984, p. 53 (carte de 1702).
62. Blanchard, 1935, pp. 322-323.
63. *Marc Lescarbot*. Montréal, Fides, 1968, p. 49 (texte de 1612).
64. Sagard (1632), *opus. cit.*, 1976, p. 41. Au Cap de la Victoire (région de Sorel).
65. *Dictionnaire du patois normand*. Edelestand, Caen, 1849, p. 71.
66. Dainville, 1964.
67. Comme exemple, le dessin des environs de Québec (1664) reproduit dans *TCE*, 1985, p. 1528. Pour sa part, Champlain dans sa carte du Golfe de Maine, en 1607, représente les établissements par un symbole numérique de maisons à l'européenne. La cartographie française du XVII[e] a des symboles pour *ville*, *bourg*, *hameau*, *château*, *abbaye*, *paroisse* et *village*; aucun d'eux ne convient au «rang».
68. Il faut reconnaître que les cartes de Murray, *Plan of part of Canada* (1760-62), indiquant chemins et maisons, montrent l'alignement typique du rang mais cette fidélité se fait discrète concernant les termes français et les rangées à l'intérieur. Les champs, eux, de la «cultivated country» sont toujours représentés à l'européenne et suivant ses types d'habitat dominants.

69. «Les habitants du premier rang sur la grève auront droit de mettre leurs bestiaux dans la commune» (1688). *Ordonnances*, P.-G. Roy, 1924, p. 179. En 1663, Beauport, Québec, Trois-Rivières et Montréal avaient déjà de ces espaces.
70. L.-E. Hamelin, La batture. *Le Linnéen*, Québec, 5, 2, 1981, pp. 49-53.
71. Il aurait été désavantageux de faire un rang double dans les axes intérieurs de l'île d'Orléans et de l'île aux Coudres, les rangs de ceinture offrant de meilleurs atouts.
72. En référence à l'Acadie, «pendant longtemps, les Français ne penseront pas à s'attaquer à la forêt encore vierge pour se tailler des champs, l'habitude ayant été perdue en Europe». Campeau, 1967, p. 476. On préférait les prairies naturellement déboisées; la Côte-de-Beaupré en offrait d'attrayantes.
73. L'on prétend «que la population se trouve à l'intérieur» (Kalm (1749), 1977, F° 699). Cette observation ne valait pas seulement pour la rive sud du lac Saint-Pierre.
74. La différence de profondeur du rang (ou longueur des lots) entre le rang du fleuve et le deuxième rang peut exister aussi dans le bassin des affluents; ainsi, à Sainte-Marie de Beauce, le premier rang est profond de quarante arpents, les autres en arrière de trente. H. Provost, 1972, calcul à partir des données des pages 88 à 119.
75. Par déduction, de telles lignes intérieures auraient existé vers 1670, dans la seigneurie de Dombourg. Lettre de J. Roland Pelletier à H. Provost, 20 juillet 1984, au sujet des greffes des notaires Becquet (1667) et Rageot (1672).
76. Cas notamment des rivières Yamaska, Mille Isles, des Prairies et Chaudière. Gale, carte, 1795.
77. G. Côté, L'arpentage... Québec. *Bull. SGQ*, II, 6-7, 1943, p. 101.
78. À Beaumont, «le 3e rang concédé et peuplé avant le 2e». Mathieu, 1984, p. 118 (vers 1725).
79. Deffontaines, 1953, p. 11.
80. Roy, 1898.
81. «Le seigneur du fief Port-Joly sera libre de donner telle largeur de lot qu'il voudra pour les autres rangs après que le rang de front de sa seigneurie sera rempli». *Arrêt*, 1722, p. 12.
82. Kalm (1749), 1977, fo 739.
83. Pour Québec et Beauport, Trudel, 1973, p. 98 et 267.
84. Beauregard, 1984, p. 54.
85. Courville, 1981, p. 205.
86. En ce faisant, le mot a connu un glissement de sens, dû à la dissemblance des milieux méditerranéens et tempérés froids. *Eissart* en référant à l'action de défricher suppose une couverture végétale légère (friche, jachère, ou forêt après incendie); d'ailleurs, *sarire* en latin classique veut dire «sarcler». En Nouvelle-France, la couverture était non seulement arborée mais forestière; alors, strictement, l'on ne défriche pas, il faut déboiser, abattre les arbres. L'essart en Laurentie exige d'autres efforts que ceux en Provence; de grands travaux doivent être faits avant de sarcler. Cependant, un défrichement strict pouvait s'appliquer aux battures et «prairies». Voir note 43.
87. Lescarbot (1612), 1968, p. 32.
88. Villeneuve, 1688, carte.
89. En 1663, à Cap-de-la-Madeleine, il y avait un *désert bruslé*. Trudel, 1973, p. 323.
90. Perrault, 1969. L'ouvrage donne plusieurs fois de telles informations pour le XVIIIe s.
91. Ducharme, éd., 1917, p. 38 (réfère à la colonisation canadienne-française dans le township de Brandon, vers 1825).
92. Information, Pierre Lahoud, Québec, 1987.
93. D'après Michel Gaumond, verbatim, 1986 et Marcel Trudel, colloque, IHAF, 1990. Le village en étoile, innovation des Jésuites et non de Talon. *RHAF*, 44, 3, 1991, pp. 397-406.

94. La formule «Charlesbourg» n'était pas unique en Amérique. Une carte de 1687 à New Town en Pennsylvanie présentait une semblable disposition d'un carré pour résidences duquel s'éloignaient en éventail des lots triangulaires. Meinig, 1986, p. 135.
95. Allard, 1986, p. 273.
96. *Mémoire* du Roy à Talon, 1669, in Salone, 1905, p. 191.
97. Talon, 1667, in Courville, 1981, p. 230 et 233.
98. Allard, 1986.
99. Les 17 *villages* de Charlesbourg mentionnés dans le relevé de 1722 ne sont pas des «villages» à la Talon, pour la plupart.
100. Louis-Edmond Hamelin, Structures agraires du Québec. *Estudos em Homenagem a Mariano Feio*. Lisbonne, Universidade Nova de Lisboa, Portugal, 1986, pp. 301-318.
101. Ph. Jarnoux, La colonisation de la seigneurie de Batiscan aux 17e et 18e siècles: l'espace et les hommes. *RHAF*, 40, 2, 1986, pp. 163-191. Réf. p. 176.
102. Cas à l'embouchure des affluents Bécancour, Bastiscan (côte est), Sainte-Anne (côté est). Gédéon de Catalogne, 1709, carte *Trois-Rivières*. Le premier lot obtient ainsi une longue devanture sur le fleuve.
103. Trudel, 1973, pp. 414, 415, 430.
104. «La plupart des habitants ont fait leurs habitations le long des rivières et du fleuve». J. de Meules, lettre du 4 nov. 1683. In Canada, 1982, p. 92.
105. E.-Z. Massicotte, Notre-Dame-des-Neiges. *Les Cahiers des Dix*, 4, 1939, pp. 141-166. Cet exemple sera repris plus loin lorsqu'il sera question du rang double.
106. «The first concession, bordering upon St. Paul's Bay coasting the river, shows a range of settlements». Bouchette, 1815, p. 557. Les rangs de rivière de Baie-Saint-Paul avaient dû connaître leur origine sous le Régime français.
107. «[...] instruction de changer la disposition de plusieurs lots dans le canton de Wire, comté de Dorchester afin de leur donner front sur la rivière Etchemin». Québec, *Rapport*, 1873, p. IX.
108. *Fronteau* est ambigu. On s'est peut-être servi de la terminaison *eau* afin de rendre la devanture hydrographique des rangs du fleuve en y voyant un front d'eau, front-eau ou front à l'eau. En fait, la carrière du mot n'est pas réduite à cette contingence. *Fronteau*, du latin et de *frontel*, avait, avant la découverte de l'Amérique, des sens précis en architecture et dans le vocabulaire de la marine. Au Canada, *fronteau* exprime «le bout d'une terre» (*GPFC*, 1930), la «limite donnant sur la ligne du bas du lot», «le chemin de front» ou les «deux extrémités du lot» (Dulong, 1980). Par extension, le mot indique la largeur de la terre. Terme non associé obligatoirement à l'eau, *fronteau* sera employé pour des rangées intérieures, continentales, arrières, tels le *Fronteau du Troisième-Rang* et le *Petit fronteau du Deuxième-Rang* à Sainte-Anne-des-Monts ou le *Rang des Fronteaux* à Sainte-Rita. *Fronteau* (comme *trait-carré*, comme *cordon*) peut ne désigner que la limite à l'extrémité opposée à la façade d'une rangée.
109. Louis-Edmond Hamelin, La marche du peuplement à l'intérieur du diocèse de Joliette, in *Rapport*, Soc. can. d'histoire de l'Église catholique, Hull, 1951, pp. 5-14. Le bassin du Ristigouche montrera plus tard d'autres exemples de rangs d'interfluve.
110. Inversement, des chemins (de rang) ont pu être installés en dehors des terres strictes du rang, par exemple sur la batture ou dans une commune mitoyenne.
111. Blanchard, 1953, p. 63.
112. La carte de Daniel van Breen (1658) du polder Beemster aux Pays-Bas en montrait. Dans la région de Québec, des types de rang double auraient existé vers 1680 (F. Martel, in litteris, 1987).
113. Dans un rang simple, des maisons peuvent se trouver d'un côté ou de l'autre du chemin, situation qui ne crée pas un rang double pour autant car il n'y a toujours qu'une seule série de terres; le chemin d'un tel rang simple ne peut être situé à l'extrême limite des lots.

114. Une étude attentive est parfois nécessaire afin de distinguer le rang simple du rang double, la photo ne suffisant pas; il faut recourir à d'autres documents, telles les cartes cadastrales et le travail sur le terrain. Il en est ainsi de la *Concession du Trécarré* (par erreur, *Trois Carré*) qui est un rang simple malgré les apparences; d'ailleurs, la voie de ce peuplement s'appelle *Chemin Trait-Carré*. Canada, *Laurentides*, carte topographique, 50 000e, 1975, 31 H 13. Voir également dans Saint-Gervais.
Il faut aussi avoir conscience de la localisation de *double* sur les cartes; un rang double comprend deux rangées et le mot *double* peut n'être inscrit qu'à l'intérieur d'un seul alignement; ainsi, sur la carte du cadastre de Maskinongé (1937) où *rang double* n'apparaît que dans la *Concession Saint-Édouard* alors que le fait s'étend tout autant dans la *Concession Saint-Charles*. Les spécifiques Édouard et Charles venaient des prénoms de l'agent Charles-Édouard Dunn de la seigneurie. On note la confusion des termes; la *concession* (sens «paQ») fait partie du *rang* (voir 5.2).
115. Perrault (1781), 1969, p. 235.
116. *Aveu* (1731), 1942, p. 104 et 106.
117. «The two lines of farms, at some distance from each other, are separated by a depression through which a stream runs between meadows, this giving the character of a village-green, and frequently also a road». Uhlig, 1972, p. 160.
118. Massicotte, 1939, *op. cit.*
119. De plus, certaines descriptions du bassin de la Rivière-des-Prairies laissent croire à l'existence de rangées jumelées. Kalm (1749), 1977, fo 861.
120. Léon Gérin (1898), Montréal, 1968, p. 116. Note: peuplement au XIXe siècle.
121. E. Scofield, The Origin of Settlement Patterns in Rural New England, *Geographical Review*, XXVIII, 1938, p. 659.
122. «L'Isle Jésus [...] et de l'établissement qui se forme en long et sur deux rangs dans le milieu de la dite île, dont chaque rang sera de la paroisse du côté de laquelle il sera». *Arrêt*, 1722, p. 25.
123. La question toponymique des rangées insulaires est traitée en 5.4.
124. À Notre-Dame-des-Neiges, en 1707, soit très peu d'années après son introduction, l'espace communal est passé aux propriétaires du front. En 1778, on redresse le chemin. Puis, sera l'invasion urbaine progressive.
125. Mad. Ferron, 1974, p. 79.
126. Voir 3.2.4 et 4.1.3.
127. *Double* a été aussi employé pour décrire plus d'une ligne de seigneurie quand une deuxième rangée venait s'ajouter à la première déjà installée au long du Saint-Laurent; la seigneurie du fleuve ne devenait pas «double» pour autant. *Double* est également apparu dans *chemin double*.
128. Perrault (1781), 1969.
129. «Côte que l'on pourrait qualifier de double». J.-C. Marsan, *Montréal en évolution*. Montréal, Fides, 1974, 423 p. Sur les côtes de l'île, pp. 58-68. Le «pourrait» est noté.
130. La *Côte Double* de la paroisse de Saint-Régis en 1842. Bas-Canada, *Subdivisions* 1853, p. 70 (même expression dans l'édition anglaise). *Côte double*, Bouchette, 1815.
131. Cartes: Canada, *Bécancour*, no 31 1/8 E, 50 000e; Québec, *Bécancour*, Min. Transports, 50 000e; Hydro-Québec, Inventaires géographiques régionaux, *Trois-Rivières*, 125 000e. Historiquement, une seule des dix rangées date du Régime français; d'après la carte de Bouchette (1815), la situation n'avait pas changé; en 1832, se trouvent trois rangées; les *Cadastres abrégés* (1863) mentionnent dix bandes dont deux inoccupées. La majorité de ces séries de lots appartiennent donc à l'âge du rang de canton.
132. La largeur des lots influence le nombre de ceux-ci à l'intérieur d'un rang. L'opinion publique et la littérature ont retenu la valeur de trois arpents. Mais il ne s'agit pas d'une caractéristique absolue ni dans la situation de l'arpentage initial ni dans celle qui résulte des modifications d'habitat. Dans le premier cas, «trois arpents»

est loin de dominer, à en juger par l'exemple de la Côte-de-Beaupré en 1663 (Trudel, 1973); les 130 lots considérés se groupent en treize classes dont la plus importante est celle de deux arpents; celle de trois fait 22% du total. Le second cas enregistre le résultat des divisions des terres dans le sens de leur longueur ou des élargissements de propriétés par regroupement; en 1821, lors de l'enquête sur l'agriculture, la largeur de trois arpents, arrivant aussi au deuxième rang, ne représentait que 26% des 11 699 lots pour lesquels des statistiques étaient fournies. *Annuaire du Québec*, 1922, calcul à partir du tableau, p. 366.

133. *Atlas*, 1879, pl. 63 et 75. Seigneurie concédée en 1672.
134. Pour montrer l'étendue des variations locales, ces terres ont beau donner sur la rivière, elles n'y sont pas perpendiculaires; de plus, le chemin de rang ne fait pas un angle droit par rapport aux lots et il les traverse par le milieu (et non à leur extrémité). Bref, rien de conforme au prétendu modèle uniforme.
135. Québec, 1911 (carte Taché).
136. Mathieu et Brisson, 1984, p. 119.
137. *Report*, Comm. Crown Lands, 1877, p. 44.
138. Bureau, 1984, p. 237.
139. En Beauce, *about* a pris un autre sens, probablement issu du premier; il s'applique à une prairie cultivée que les défricheurs ont installée dans le boisé de ferme, dans «le haut de la terre», c'est-à-dire éloignée du domicile établi au chemin de rang (Albert Faucher, Saint-Sylvestre, 1985). Une telle enclave de culture peut se retrouver dans plusieurs types de rang.
Dans la région de Matane, *about* est une «planche de labour à la rencontre de deux pièces de terre». Ouellet, 1973, p. 124.
Par dérivation, *aboutant*: individu dont le lot se rend à un cours d'eau. Jean Maltais, *Régions*... Québec, 1908, p. 7. Sens différent de celui fourni par le *Glossaire*, 1930.
140. Le numérotage existe en France: les *Premières Côtes* de la Garonne. *Première Coupée*.
141. Trudel, 1973, p. 486. En 1663, il ne s'agissait que d'un projet mais il n'a cependant pas été perdu de vue. Toujours en face de Québec, un tel agencement comptable sera cartographié et ainsi désigné: vue à partir du fleuve, l'expression *First Concession* occupera la place de la deuxième rangée des lots. Holland, 1761.
142. Il se peut d'ailleurs que le terme de *cadie*, pris par certains auteurs québécois comme synonyme de la dénomination agraire de *rang*, soit venu par abréviation d'un toponyme de rang comportant le mot, déformé ou non *d'Acadie*. Le fait qu'au Nouveau-Brunswick, les Acadiens vivant dans les rangs n'employaient pas *cadie* peut laisser entendre que les Acadiens eux-mêmes du Québec n'ont pas créé le terme.
143. Exemple à Saint-Félicien donné dans *l'Atlas régional du Saguenay/Lac-Saint-Jean*. Chicoutimi, G. Morin, 1981, p. E-6.
144. Citations dans Guay, 1972, pp. 22-26.
145. Voir la synonymie traitée en 5.2.
146. Discuté en 5.4
147. Voir 4.1.4.
148. Exploitation à nos risques du *Terrier* (Trudel, 1973). Il s'agit à la fois des rangs habités et prévus dans l'immédiat.
149. Gédéon de Catalogne, 1709, carte de *Québec* seulement.
150. À partir du fleuve, la profondeur de l'écoumène demeure cependant légère. «In no place perhaps do they [settlements] extend further back than twelve milles from it». Weld, 1799, in G. Craig, *Early travellers in the Canadas*. Toronto Macmillan, 1955, p. 26. Faisait exception la confluence de quelques cours d'eau où la pénétration était plus grande. Dans l'ensemble, l'affirmation de Weld peut sembler sévère mais elle implique l'existence d'un bon nombre de rangées intérieures.
151. Fichier relevé par Jacques Mathieu, professeur à l'Université Laval, et mis à notre disposition pour notre inventaire des mots et des phénomènes rangiques.

152. Relevé à partir des *Cadastres abrégés*, Bas-Canada, 1862-63.
153. «La famille Guillory, près de leur maison dans le rang Swords de la paroisse de Saint-Landry». *Le Soleil*, Québec, 8 février 1986.
154. Canada, *Rêves d'empire*, APC, 1982, p. 55 (réfère à 1603).
155. Selon le rapport de Meneval (1688), les colons «sont éloignés les uns des autres». A. H. Clark, *The geography of Early Nova Scotia*. Madison, Wisconsin, 1968, p. 134.
156. 1710-11 in W. I. Morse, *Acadiensia Nova*. London, 1935, carte F. Aussi, W. G. Dean, *Historica Atlas of Canada*, Toronto, UTP, vol. 1., 1987, pl. 29.
157. Smith, 1953, p. 235.
158. *Thibodaux*, USGS, Washington, 1951, carte au 62 500[e]. L'agencement aligné et rectangulaire a pris le nom de *Linear Plantation*. Cette expression est polysémique comme *concession* qui vaut pour un lot ou pour une série de lots.
159. R. Breton, Géographie du français et de la francité en Louisiane. Québec, CIRB, Série B, 84, 1979, 93 p. Réf. p. 39. Carte de Natchitotche, p. 90. D. Buisseret, *From Sea Charts to Satellite Images...* Chicago, UCP, 1990, 324 p. Réf. p. 82-83
160. Salone, 1905, p. 368. Carte d'Aaron Greeley en 1810.
161. Kish, 1978, p. 50. Carte portée à notre attention par Yves Tessier, Université Laval.
162. Anonyme, *Chansonnier canadien du Michigan*. Michigan, 1886, 339 p.
163. Paullin, 1932, pl. 52A.
164. Reproduction d'une carte de *St Louis Common Fields*, dans J.-D. Casanova et al., *Une Amérique française*. Québec, Éditeur officiel, 1975, p. 130 (réfère à une situation de 1764).
165. Au XVIII[e] siècle, il y avait un *Chemin du roi* du Fort de Chartres à Kaskakia. *450 ans de noms de lieux français...* Québec, CTQ, 1986, p. 464.
166. N. H. Porterfield, Ste. Genevieve, Missouri in J. J. McDermott, *Frenchmen and French ways in the Mississippi Valley*, Chicago, U. Ill. Press, 1969, 304 p. Réf. pp. 141-177. Aussi Carl Ekberg, A Map of Sainte-Geneviève. *Mapline*, 45, 1987, pp. 1-3.
167. The French Colonial Historical Society, *Mapping the French Empire in North America*. Chicago, The Newberry Library, 1991, 45 pl. Catalogue préparé par D. Buisseret et B. MacLean.

Chapitre III
Faciès anglo-états-unien du rang. XVIIIe et XIXe siècles

Lors des concessions [...] que la largeur de chaque étendue de terre à être concédée à l'avenir mesure le tiers de la longueur et que celle-ci ne soit pas parallèle aux rives d'aucune rivière mais s'étende dans la direction de l'intérieur.

Instructions du roi George au Gouverneur Murray, Québec, 1763

(A river township) contains twelve concessions or ranges of lots and in each range twenty-eight lots.

Bouchette, Londres, 1815

Tout le premier rang (range) du township de Kildare joignant le cordon de la seigneurie de Lavaltrie et le haut de la rivière de la Chaloupe.

Bas-Canada, 1853

Le township de Durham fut divisé en rangs et en lots par l'arpenteur J. Rankin.

Saint-Amant, 1896

De tradition, les études rurales traitant du Canada opposent systématiquement le système du «rang des francophones» à celui du «township des anglophones». Déjà, les mots comparés *rang* et *township* ne sont pas du tout équivalents mais il y a eu township et township. L'un des types, le «township de l'Est canadien» ne contiendrait-il pas

des subdivisions, un langage et un faciès ressemblant à ceux du rang des francophones?

L'entrée du range de l'Est canadien dans le sanctuaire du rang pourrait bien donner dans la controverse. N'est-il pas sacrilège de mêler les cultures, de faire l'hypothèse que des patrimoines différents ont pu s'influencer? D'ailleurs, il existe des prises de position opposées: pour un auteur, «le mot *rang* est québécois»; pour un autre, «*rang* de l'anglais *range* n'apparaît qu'au XIXe siècle». Il est facile de contrer deux affirmations aussi imprudentes. Au premier auteur, faut-il rappeler que le mot existait en Europe avant les Découvertes. Les archives se chargent de contredire le second auteur car le mot *rang* apparaît dans des écrits canadiens au XVIIe, donc plus d'un siècle avant l'arrivée possible de *range* au Québec; il faut donc chercher ailleurs les rapports entre le rang québécois historique et le range d'un certain type de township. Pour aborder cette question maintenant dé-mythifiée, on doit dépasser le cadre francophone antérieur et regarder aussi les colonies anglaises d'Amérique.

Dans ce chapitre, deux principaux âges rangiques vont apparaître: l'un concerne les États-Unis, l'autre le Canada[1]. Les types du premier pays rassemblent toute une série d'expériences d'arpentage qui commencent dès les années 1630 et seraient contemporaines des rangées proprement françaises du Québec; au plan national, ces manifestations rurales ne deviendront jamais dominantes même si elles vont se poursuivre jusqu'au XXe siècle. Les types du second pays se rapportent aux townships et à leur ranges qui vont s'implanter dans les Provinces Maritimes[2], le Bas-Canada et le Haut-Canada. Enfin, afin de diminuer la confusion au sujet du township au Québec, il sera rapidement question du «township de l'Ouest canadien» qui, lui, est opposé.

Au Canada, l'important arpentage de langue anglaise semble constituer une menace pour l'écoumène francophone. Tout succès d'un régime de lotissement incompatible avec celui qui était déjà en place peut mettre en cause la survie du rang d'avant et celle de son vocabulaire. Comment les deux systèmes vont-ils se rencontrer? *Range* et *rang* deviendront-ils des équivalents en cartographie, dans des textes et dans le langage? Inconsciemment, la période anglaise du range va-t-elle servir de transition entre les types français de rang (XVIIe siècle) et le *rang de canton* des Canadiens français après 1840?

3.1 Lignes d'établissements non françaises

Les exemples d'habitat aligné présentés dans cette première section tiennent compte du fait que tout ce qui concerne spécifiquement les ranges des XIXe et du XXe siècles seront traités dans les sections 2 et 3. Il ne sera question que des États-Unis.

Rappelons d'abord l'existence des trois principaux systèmes de l'habitat rural à l'origine de la grande république. Les colonies américaines, elles-mêmes filles de l'Europe, vont emprunter au vieux continent leurs premières formes de peuplement: 1- l'habitat groupé pour des questions de sécurité commandées par le rapport entre un faible nombre d'immigrants et des conditions écologiques inquiétantes; 2- l'habitat dispersé en fermes distantes; en raison du faible prix de la terre, il était difficile de garder les «settlers in village». Cette catégorie connaîtra le plus grand succès; des expériences qui vont durer environ cent cinquante ans feront produire en 1785 le *Land Ordinance* sur lequel nous reviendrons (en 3.3); 3- l'habitat rangique combinant le *line village* avec un *river front land division*, et produisant des séries de lots riverains en longueur. Ici, il s'agira du dernier type, sans reprendre les alignements français déjà étudiés.

Au XVIIe et XVIII ^e^ siècles, les arrangements alignés de la campagne états-unienne laissent voir une variété de combinaisons qui, elle aussi, rappellent les situations des «anciennes rangées» de l'Europe. Au Connecticut, vers 1636-1639, une série de fermes rectangulaires, longues d'un à trois milles, s'éloignaient d'un village-rue en ordre lâche[3]. En 1637, le Massachusetts connaît son premier établissement allongé sur la côte. Vers l'intérieur, des *river-lots* apparaissent également; en 1643, la Nouvelle-Angleterre installait un «row of houses in sight of each other but about a mile apart, the North River and its intervale lying between them[4].» Toujours au XVIIe, cette fois dans New-York, les Hollandais «s'emparerent de ces costes-là et prirent goust au castor de ces peuples[5]»; par la suite, ils vont établir des alignements d'habitat à Orange (Albany), colonie de vingt-cinq ou trente maisons bâties le long de la rivière. En 1660, au Massachusetts, un *range line* sépare deux rangées de lots allongés, l'une en arrière de l'autre[6]. Dans l'histoire de la colonisation des États-Unis, un terme apparaît tôt, celui de *township*[7] (comme *seigneurie* au Canada).

Township possède deux sens principaux. D'abord, il livre une connotation politique, en Angleterre le township représentant une forme administrative élémentaire. Il en sera ainsi au début de l'histoire des États-Unis où un tel territoire pouvait faire vivre une église, une école, une unité militaire et une maison commune; l'entité jouissait d'une gestion locale, et un certain esprit de groupe naissait à l'intérieur de ses limites.

L'autre sens est cadastral. À ce dernier point de vue, les townships ou *town* ont, en Nouvelle-Angleterre, fait l'objet de concessions au cours du deuxième quart du XVII[e] siècle. Après 1637, des aires de six milles de côté – une dimension qui deviendra celle de la mer des townships des Ouests états-unien et canadien – favorisaient la dispersion de la population. En 1652, les rives de la Merrimac contenaient de tels espaces. En fait, à l'intérieur de nombreux types de townships de la Nouvelle-Angleterre, le peuplement se disposait selon l'une ou l'autre des trois formules décrites précédemment; de plus, les aires concédées pouvaient être de superficie et d'orientation différentes.

Ces peuplements sont vus comme des emprunts à la mère patrie. «In US the settlement types were so little changed from the villages of England, and the villages of England from those of Germany, that the N.E. village of Puritan days has been described as an exact counterpart of the German village in the time of Tacite[9].» L'Europe n'avait pas soufflé ses cultures qu'au Québec.

À l'occasion, ces townships disparates accueillaient des rangées de peuplement. Après les grands lotissements de 1713, «as a rules, (house lots) were laid out in rows of long, narrow strips, so that the resulting settlement form was similar to the *reihendorf*, or highway village of Europe[10]»; les terres possédaient de 12 à 48,5 ha (30 à 120 acres); le système avait déjà gagné le proche intérieur. De tels établissements ruraux alignés vont faire naître en Nouvelle-Angleterre comme au Québec le concept de «village continu[11].»

Au cours des XVII[e] et XVIII[e] siècles, les intérêts des colonies américaines vont pénétrer dans les futures Provinces Maritimes en apportant leurs trois types de structures agraires; deux d'entre eux, les habitats groupé et aligné, ne faisaient pas grande différence avec ceux qui existaient déjà dans l'Acadie française. Par ces apports, la Nouvelle-Écosse possédait, en 1746, des rangées de peuplement à l'intérieur de townships d'origine américaine. Cette migration ne peut laisser indifférent lorsqu'on sait que les ranges du Québec de la fin du XVIII[e] siècle auraient bien pu avoir été cousins de ceux des Provinces Maritimes[12].

Aux États-Unis, la prédominance si ce n'est l'exclusivité de la formule du *Congressional Township* (fin du XVIII[e] siècle) va évidemment défavoriser la poursuite des entreprises coloniales touchant les établissements de faciès strictement rangique, «strictement» car les routes parallèles dessinées dans les townships vont quand même créer des alignements[13].

D'autres essais ont été relevés. En Caroline du Nord, des Moraves ont disposé leurs fermes de 200 acres de manière à former un village allongé. Par ailleurs,

> *cultural geographers have discovered long lots among groups as diverse as German-speaking immigrants in early colonial Georgia and nineteenth-century Michigan, Anglo-Americans in Tennessee, and Hispanos in Texas and northern New Mexico. The Texas long-lot survey likely represent an indirect Franco-American influence, but the other examples probably result from other diffusions from Europe or are the products of independent invention*[14].

Aux États-Unis, les *long-Lot Survey* n'ont donc pas tous une paternité pure qui daterait exclusivement de l'époque française coloniale[15]. Si des expériences historiques sont continuées, adaptées et amplifiées, d'autres ont une origine états-unienne. Quoi qu'il en soit, ce type d'habitat riverain aligné représente un petit pourcentage de la superficie agricole du pays. Les exemples les plus vastes se trouvent dans le Sud, surtout en basse Louisiane et au Texas de l'Est. Trois grands systèmes hydrographiques: le Rio Grande (Hernandez), le Mississipi (Natchez) et les Grands Lacs (Détroit)[16] en voient davantage naître que tout autre cours d'eau.

3.2 Le *range of lots* des Townships de l'Est canadien

Ce type de rangée fut lui aussi à la base de la colonisation d'une partie du Québec mais s'agit-il bien d'un rang? L'arpentage, le peuplement, les voies de circulation, les désignations ainsi que les perceptions convergent-ils vers une réponse affirmative à cette question un peu étonnante? Il s'est posé aussi un petit problème vers 1840: de même que le township a, dans les faits et le langage, évolué en canton en serait-il de même du range par rapport au rang traditionnel? Au plan méga-historique, jusqu'à quel point le range ferait-il une transition dans la vie tricentenaire des peuplements alignés au Canada? *Range* va-t-il acquérir autant de valeur toponymique et sociologique que *rang*?

Les sources documentaires concernant cette autre tranche notionnelle du phénomène rangique se présentent de nouveau d'une façon très dispersée, trait rattaché au double fait de l'histoire du township qui plonge ses racines en Angleterre, aux États-Unis et dans plusieurs Provinces ainsi que des modifications dans le faciès des ranges initiaux. Vers 1760, il se dessinait des townships en Nouvelle-Écosse, à l'île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick[17]; Murray donnait des *Instructions* afin d'en créer au Québec[18]. *L'Acte constitutionnel* de 1791 rendait obligatoire le cadre townshipien (exception faite de quelques seigneuries). Les arpenteurs qui avaient déjà commencé à faire des townships d'une façon expérimentale ont répondu aux très nombreuses demandes de «tirage de ligne»; cependant, ce

n'est qu'en 1796 que Dunham devient le premier[19] township érigé à être divisé en *concessions (ranges)*. Les cartes des arpenteurs S. Holland, J. Collins et autres se présentent comme des documents de base; les «tableaux géographiques» de Joseph Bouchette (1815, 1831 et 1832) fournissent des pièces quasi irremplaçables, et rappellent les modèles théoriques des townships; la liste rétrospective des *Terrains concédés* (1891) de J.-C. Langelier constitue un document analytique fondamental. En français, l'abbé P.-J. Desjardins, recruteur de colons de France, parle du «township divisé en concessions» (sens: «rangée»)[20].

L'histoire de la période britannique au Canada a fait l'objet de nombreuses études générales tant de langue anglaise (par exemple, celles de MacNutt, G.M. Craig, H. Neatby) et de langue française (M. Séguin, F. Ouellet). Des auteurs n'ont pas oublié l'histoire du peuplement agricole[21]. Les recherches proprement spécifiques sont plus restreintes, surtout en ce qui concerne la phase du range. On a pu écrire qu'«aucune étude d'ensemble n'a paru sur le système du canton[22]» Toutes ces recherches considèrent en bloc les townships/cantons, c'est-à-dire que la période plus strictement britannique n'est pas vue séparément; à partir des années 1840, le range n'occupait plus le premier plan (par exemple, en ce qui concerne le lot de 81 ha au 200 acres) et le mot *canton* avait commencé à remplacer celui de *township*.

3.2.1 Bref historique

Les Britanniques ayant conquis les Provinces Maritimes avant le Québec, c'est d'abord là qu'il faut chercher les premières expériences des townships au Canada, et leurs rapports avec les peuplements alignés.

En 1746, afin de régulariser des occupations ponctuelles faites au cours des dernières décennies et d'accommoder de nouveaux arrivants, des instructions viennent de Londres, via les colonies états-uniennes afin que soient délimités des townships en Nouvelle-Écosse[23]. Au tout début, on se contentait de fixer les limites extérieures des territoires concédés car les subdivisions intérieures relevaient des expériences locales.

Une importante décision allait affecter les modes de subdivision des townships; par exemple, au Nouveau-Brunswick, l'autorité publique a établi leurs partages en bandes allongées, en *range*, plutôt que de laisser au Comité ou à chacun le soin de se tailler une terre de forme variable et un site sans raccordement aisé à un réseau.

> *Uniformity of survey patterns, as well as of settlement procedures was most desirable and in order to aid in achieving this purpose, the range system was devised. The lots were so surveyed as to possess a uniform width fronting on a reserved road*[24].

Ainsi, si l'on excepte le fait de lots moins étroits et moins profonds, ces terres brunswickiennes se rattachaient à un style d'arpentage semblable à celui de la Nouvelle-France, et de plus, il y avait le mot *range*, comme doublet de *rang*[25]. Aux yeux des Anglophones, l'«étroitesse» des terres dans les Seigneuries du Québec constituait l'un des plus grands désavantages du rang; on la jugeait comme

> *very inconvenient to the settler. To ovbiate this, it would be far better to lay out settlements [...with] two ranges of lots, with road as proper distances. The fronts of the lots to be extended, and the length contracted. The lots to abut on the road; and extend back one half the depth of the block: The rear of the lots in one range, abutting on the rear of lots in the next range*[26].

Ne reconnaît-on pas le pattern de deux rangs simples? De plus, ces rangées «anglaises» sont disposées de telle manière qu'elles pourront devenir des rangs doubles (*double ranges*) par l'adjonction emboîtée d'autres rangées semblables. Voilà qui rappelle le fait des alignements rapprochés de Québec avant 1700 et préfigure les rangs de canton de l'Abitibi au XXe siècle.

> Dans les Maritimes, à cause de l'étriquement du territoire, de la limitation de la superficie de bons sols, du style de colonisation hésitant et d'une conjoncture économique hasardeuse, l'établissement des townships n'a pas marqué le peuplement autant qu'en Ontario méridional et surtout en Alsama[27].

Le «township de l'Est canadien» s'installait aussi à l'ouest du Québec; l'Ontario connaîtra diverses expériences de subdivisions des townships, la plupart favorables à l'alignement de l'habitat. Un arpentage se fait dès 1779 au Niagara afin de répondre à l'arrivée de Loyalistes. Quatre ans plus tard, cette fois dans la région de Kingston, l'arpenteur Collins signe les plans de cinq townships comprenant chacun sept rangées simples (appelées *concessions*) de six milles (9,6 km) de longueur; on écrira de cette expérience que la méthode de rang était «exactly adopted»[28]. D'autres townships sont plus étendus, de même que leurs lots, mais les subdivisions gardent le principe de l'alignement; les rangs, toujours rectangulaires, s'étirent sur neuf milles. Puis, en 1786, c'est le township dit de *Dorchester* qui comprend deux variantes: concession de neuf milles sur 0,8 et dix milles sur 1 (14,4 km X 1,3 et 16 km X 1,6)[29]. Les terres que l'on a réservées au *Clergy* et à la Couronne vont faire naître en 1793, sous Simcoe, l'expression de *Chequered township*; ces lots retenus agiront comme des «separators» d'un peuplement qui autrement aurait pu s'étaler de

proche en proche; ces interruptions sociopolitiques empêchaient l'établissement d'une distance assez régulière entre les maisons contribuant ainsi à produire une différence (artificielle et temporaire) avec le rang des francophones du Québec. Dans ce township, les rangées de 9 milles de long sont au nombre de quatorze (dont seulement deux rangs simples). Au point de vue des subdivisions des townships, l'Ontario a connu un total de sept systèmes; plus de la moitié d'entre eux sont apparus après la période considérée ici.

Les peuplements allongés de cette province montrent deux similitudes avec ceux du Québec. La première concerne la façade des townships donnant sur une nappe d'eau, territoires arpentés suivant le système de «single front»; la description de cet habitat frontal étiré demeure très près de celle des rangs du bord de l'eau. «The front part of all the townships from Kingston to York are, with few exceptions, well settled; roads lead through them, from which, in many places, others branch off to the interior [...] single dwellings and farms are continually presenting themselves all the way[30].» Le second type refère aux lots parallèles[31], qui tout en montrant une forme plus massive que celle des terres québécoises, demeurent tout de même rectangulaires. Ces structures ontariennes ont laissé des paysages qui rappellent les rangs laurentiens. Le township de Bosanquet qui a été arpenté après 1830 offre des subdivisions allongées au milieu desquelles existent des boisés résiduels de ferme, bien semblables dans leurs forme et localisation à ceux des terres de rang du Québec[32]. Même faciès dans le township de Hay, les différences avec les formes québécoises se situant au niveau de lots plus massifs[33]. Dans Prescott l'allongement des parcelles se déduit bien de la forme des déboisements résiduels[34]. La région de Simcoe fournirait un autre exemple de parenté entre range ou concession de l'Ontario et rang du Québec[35]. Près de Waterloo, des panneaux d'autoroute utilisent le mot *concession* (sens «rangée»), fait qui rappelle les termes *côte* et *rang* dans les affiches de direction au long de l'axe Montréal-Québec; ces termes publics reflètent des situations toujours entendues par la population. Enfin, le township de Lancaster dans l'historique comté de Glengarry possède des rangées numérotées à partir du Saint-Laurent et ressemble aux situations de Chateauguay/Huntingdon au Québec.

Après 1760, l'idée anglo-étatsunienne du township gagne le Québec méridional et le Gouverneur Murray affirme qu'il «est très avantageux pour les colons de se grouper par township»; plus loin, il recommande un espace de 20 000 acres (8 100 ha) riverain si possible, à subdiviser suivant une «méthode régulière de concession de terres de 100 acres (40 ha) chacune, la largeur des lots devant être le tiers d'une longueur à prendre vers l'intérieur.» Cette dernière caractéristique modifiait la forme allongée des lots sous le Régime français qui, à la fin, «ne permettait à personne de bâtir sur un lopin de terre qui ne

mesurait pas un arpent et demi de front[36].» Vingt ans plus tard, le Roi George lui-même reprendra de semblables directives auprès du Gouverneur Haldimand. Au Québec, après une ère confuse où ce n'était pas la question rangique qui était en cause, des townships ont été dessinés; une carte en montre cinquante-cinq sur la rive nord et quatre-vingt-six sur la rive sud, ces derniers groupés sous le titre *Eastern Townships*[37]. Le nombre atteindra 150, vingt ans après[38].

L'arpenteur-général décrit alors les caractéristiques de la nouvelle structure de l'habitat. Divers types de townships sont proposés. En 1789, l'un comprend 14 rangées de lots et un *town* de 100 maisons; il y a en tout 455 terres dont 34% sont destinées aux «citoyens les plus importants». Un arpenteur distingue l'*Inland Township* du *River Township*[39] le premier, de forme plutôt carrée, contient onze concessions ou «ranges of lots» ou rangées de terres; le second dont le côté étroit toucherait aux rives accueille douze ranges; dans les deux cas, chaque concession comprend vingt-huit lots, toujours un peu plus longs que larges. Dans le plan théorique de 1832, les habitations sont fixées le long des chemins séparant deux ranges. Cependant, à la différence du Québec rural qui, sous le Régime français contenait peu d'agglomérations[40], deux sites d'habitat groupé son prévus: un village «régional» sis à la confluence routière de quatre townships, précisément à la contiguïté des ranges de deux *inland township* voisins; un village situé à l'intérieur même d'un township, chevauchant les ranges V et VI; par son site central, ce dernier groupement rappelle le village de Talon vers 1670 (la géométrie des terres avoisinantes n'étant cependant pas la même) et préfigure le village des paroisses de l'Abitibi. Enfin, le township québécois au début du XIXe siècle comprend une nette distinction entre deux types de voies de communication: le chemin de rang et la route inter-rangs[41]. Cette disposition rappelle aussi l'habitat installé en Nouvelle-France.

À un autre titre, le range apparaît différent du rang précédent des seigneuries, il s'agit du mode de tenure. Sous le Régime français (et au début du Régime suivant), les terres de rang étaient en roture alors que les lots des ranges naîtront sous le signe du franc et commun soccage. Il faudra une législation spéciale pour permettre aux lignes de peuplement antérieures de passer du premier système juridique au second; en 1854, une transition presque finale s'est faite entre l'ancien franc alleu roturier des seigneuries et le franc soccage du range. Plus tard, les rangs de canton relèveront directement du nouveau mode et il ne sera plus question des doubles réserves de lots qui avaient tant hypothéqué la marche du peuplement dans les ranges anglophones. Un lien mental existe entre l'arrivée du système soccagier et l'excessive différentialité du range par rapport à rang; la première a entraîné la seconde; la rupture radicale qu'apportait le soccage dans le type de tenure a pu faire entendre que même les subdivisions du township en

ranges devaient comporter d'autres grandes originalités. Une opposition profonde a été imaginée entre «range» et «rang», ce qui a provoqué un long embarras notionnel[42].

3.2.2 Le terme *range*

Il possède une étymologie fort embrouillée où se retrouvent dans la langue anglaise les influences du vieux français[43] et du latin du Moyen Âge. Au XVIe siècle, il exprime l'idée d'être en ligne, ce qui correspond bien à l'une des acceptions de *rang*. Les grands dictionnaires recensent plus de dix sens à *range*, et ceux-ci ne comprennent pas un certain nombre d'autres significations (marque de poêle, sentier de croisement au long des routes de neige au Québec, pâturage dans l'Ouest,...).

Dans le présent texte, *range* renvoie à trois acceptions; les deux premières sont techniques, l'autre est à la fois une traduction et un synonyme. *Range*, en tant que type historique au Québec, correspond à un espace arpenté découpé à l'intérieur d'un township (et de quelques seigneuries), long de cinq à dix km et large d'un à un et demi km, traversé en longueur ou en biais par des voies, comportant des lots de 200 acres, enfin, occupé suivant le système du peuplement aligné. Au Québec, il a tenu en outre la fonction de régionyme, et il le fait encore au Nouveau-Brunswick et en Ontario. En deuxième lieu, *range* renvoie à une longue série de townships en Alsama (voir 3.3). Enfin, par traduction populaire, le mot équivaudrait vaguement à *rang* (sens: «paQ»), que les terres soient surtout de 200 acres ou seulement de 100 (ou moins), dans le Canada de l'Est.

Au Québec, le mot *range* fut employé dès l'origine du système townshipien. En 1783, les *Instructions* d'arpentage s'en servent. *Gage* (1967) donne un contexte datant de 1789. Pendant des décennies, les plans de township portent ce terme pour désigner les rangées de lots, par exemple, ceux de Shipton (1798), Shenley (1801), Marston 1801), Stanfold (1802), Farnham (1806) et Grantham (1815). En 1798, on avait défriché le lot 16 du «XIV th Range[44]». En 1813, on élevera une chapelle au 13 du «Sixth Range[45].» D'après les *Transactions* (1833) de la *Literary and Historical Society of Québec*, les townships étaient «laid out into ranges». Dans le cadastre de la Seigneurie de Saint-Ours (1863), des rangées de lots sont désignées *concession* ou *range*. En outre, au XIXe siècle, les documents officiels d'arpentage parlent souventes fois de *range* à l'intérieur des townships[46] terme traduit par *rang* dans les éditions françaises. Dans un inventaire des paroisses, le texte anglais utilise largement les expressions *first range, second range* et tout simplement *range*; «the line which separates the thirteenth lot from the fourtheenth in each range of the township of Somerset...[47].» *L'Atlas* Hopkins pour la Mauricie (1879) montre la claire subdivision

des townships en ranges ou concessions (sens «rangée»). De son côté, le géologue Logan localise ses descriptions à partir des ranges. Dans la Réserve de Ri(e)stigouche, le township a également été divisé en ranges, désignés ici par des majuscules: *A, B*.

Les deux langues officielles, par le biais de traductions en sont venues à associer intimement *rang* et *range*, ignorant les légères dénivellations au niveau des désignés. Des textes français, mis en anglais, rendent le premier terme par le second: les deux rangs de la *Côte de Notre-Dame* de 1721 deviendront «the two ranges»[48]. Les transferts inverses sont encore plus nombreux: les «ranges of the township» de la paroisse protestante de Charleston en 1822 seront mentionnés «rangs du township»; de même, l'arpenteur inscrira sur sa carte «1er rang du township de Godmanchester» (1857). Saint-Amant en 1896 traduit *range* par *rang*. Durant l'ère de l'arpentage bilingue au XIXe siècle, *range* et *rang* sont côte-à-côte[49], comme le sont d'ailleurs les colons canadiens-français et canadiens-anglais dans certains townships, tel Brandon dans les Laurentides[50], à Stukeky ou dans le Haut-Richelieu. *Range* ne peut donc être considéré comme un terme exclusivement allogène par rapport au français québécois.

Petit à petit, *rang* est devenu majoritaire; la francisation a progressé: *range* et *township* ont terminé leur rôle respectif de doublet alors que *rang* (d'ailleurs antérieur à *range*) et *canton* (voir plus loin) en sont venus à occuper presque tout l'espace. Dans les ouvrages bilingues récents, le *rang* du Québec est rendu par *range* et vice versa. Dans cette évolution, les ressemblances des désignants et des désignés ont en grande partie triomphé des différences historiques et des distances ethniques entre les mots et les choses; d'une façon discrète, *rang* a absorbé le sens de *range*, entité agraire légèrement dissemblable, et tout en continuant d'exprimer le phénomène français antérieur (voir en conclusion, définition no 12). Les mots *rang* et *range* ont donc fait preuve d'élasticité.

3.2.3 L'existence des ranges

Pour les périodes antérieures à 1840, différents documents permettent d'évaluer le nombre brut des ranges. D'abord, la carte *Dorchester* (1795) situe environ 140 townships; en attribuant à chacun dix ranges ou concessions (sens «rangée»), on peut imaginer 1 400 ranges. Une telle extrapolation ne correspondait pas du tout à la réalité car, à cette date, il n'y avait que quelques bandes d'occupées.

Le critère «townships érigés» fournit une meilleure indication: 23 au tournant du siècle, 88 en 1810, 91 en 1830 et 115, dix ans après; théoriquement, à dix bandes par township, l'on serait passé de 230 ranges en 1800 à 1 150 à la fin de la période (1840).

Pour être plus précis, il faudrait suivre une par une les subdivisions intérieures de chaque township. Durant la première moitié du XIXe siècle, l'arpentage d'un territoire était rarement complet et beaucoup de lots et de ranges ne possédaient pas toutes leurs bornes (arpentage primitif), malgré la recommandation du 8 juin 1763 à l'effet «de nommer un nombre suffisant d'arpenteurs[51]»; en conséquence, les travaux «dans beaucoup de cantons sont très inexacts[52].» Une vue générale du nombre de ranges se dégage de l'interprétation des cartes de Bouchette (1831); nous y avons identifié 1 288 ranges et rangs de canton, vifs ou seulement dessinés.

Cette quantité, malgré son approximation, fixe l'importance relative du range d'arpentage; il dépasse les 600 rangs de la fin de la période française et le total possible de 800/900 rangs canadiens-français, au début du XIXe siècle. Toutefois, la différence n'est pas à l'avantage du range, au plan du peuplement; en effet, les ranges ne sont occupés qu'à 20% alors que les rangs seigneuriaux sont surchargés, cette dernière situation confirmée par un rapport d'un Comité spécial de la Chambre d'Assemblée en 1821-23[53]. Vers 1830-1840, en considérant les 1 600 alignements occupés, il y avait environ trois fois plus de rangs francophones que de ranges anglophones. Les notions distinctes de «rang d'arpentage» et de «rang occupé» sont donc utiles. Opinion géopolitique: si l'attitude des Canadiens français à l'endroit des townships n'avait pas changé[54] et si le gouvernement n'y avait pas taillé des lots de 100 acres, l'Estrie , ethniquement, aurait pu demeurer comme l'*Upper Canada*; *range* ne serait pas alors devenu interchangeable avec *rang*, chez les résidants.

Même si, à certains égards, le phénomène «range» crevait les yeux (carte Bouchette, 1831), il a surtout été vu suivant les images tenaces que l'on s'en faisait. D'abord, s'est produite une confusion entre deux types de townships canadiens: celui de l'Est, celui de l'Ouest. Voici trois exemples: dans son étude du comté de Stanstead, l'auteur refère au township comme à un «morceau de terre découpé en cent morceaux d'un mille carré[55]», or, la carte même qui accompagne l'article montre plutôt quatorze ranges tous subdivisés en lots allongés. Semblable affirmation délocalisée apparaît dans le livre-souvenir d'une paroisse à cheval sur les aires seigneuriale et townshipienne[56]. Encore plus étonnante, l'affirmation contenue dans un ouvrage consacré à la «notion du patrimoine rural», à l'effet que d'après la «méthode anglaise du canton, les subdivisions des terres se font selon la méthode du damier, fort différente de celle du rang[57]». En conséquence, tout le langage des townships de l'Ouest canadien (qui, lui, a vraiment des carrés) est inapproprié dans les Cantons-de-l'Est, d'ailleurs arpentés trois quarts de siècle auparavant. Il se pourrait bien que la technique cartographique du quadrillage (*the grid system*) ait tout simplement confondu des lecteurs de cartes.

Une autre difficulté de compréhension touche à l'appréciation de la répartition des ruraux. Dans l'Est canadien, afin d'opposer le rang au township, certains auteurs croient trouver un argument de poids dans la dispersion des établissements; le premier système donnerait un alignement; le second un éparpillement. En fait, dans chacun des deux modes, les ruraux se fixent le long des axes de communication (sans compter les villages); c'est le même principe de la présence des voies qui s'applique; dans le rang, il n'y a pratiquement qu'un seul qui attire les résidences: le chemin de rang; dans le township, il s'en trouve deux: le chemin au front du range et la voie régionale; c'est précisément cette structure tétragonale des voies qui peut donner l'impression de la dispersion de la population. Bref, se bâtir le long des chemins ou routes ne peut pas produire autre chose que des alignements, que l'on soit en francophonie ou en anglophonie. Admettons cependant que, dans le township, la série des maisons apparaît moins calibrée[58] que dans le cas des vieux rangs, étant donné la plus grande largeur des lots et le fait d'une distance plus variable de la voie; l'examen cartographique de plusieurs townships, tels Warwick, Hemmingford, Durham, Acton, Potton, Dunham ne convainc cependant pas du grand éloignement des demeures; mais un certain nombre de celles-ci on pu avoir été reconstruites plus près de la voie.

Quant au concept fondamental de l'habitat dispersé d'après lequel cultivateur et champs sont à proximité, nous ne voyons pas d'écart entre les situations du rang et du range; dans les deux cas, théoriquement, l'exploitation est le site de la résidence, et l'exploitant bénéficie d'un accès direct et privé à son lot principal, d'ailleurs tout comme dans l'habitat aligné européen.

Même des articles pourtant connus[59] lancent des interprétations qui nous apparaissent vulnérables. Ainsi, la paroisse charlevoisienne de Saint-Hilarion comporterait des *rangs classiques*; elle a plutôt des ranges-types d'un township (Settrington)[60], même si elle est occupée par des Canadiens français et située dans un région reconnue pour son authenticité culturelle francophone; il peut donc y avoir un écart non saisi entre le rang d'arpentage et le rang sociologique. Un semblable malaise source des commentaires de la photo aérienne du «village» à champs carrés de Sayerville du township Eaton dans les Cantons-de-l'Est; en fait, il s'agit des ranges II et III, séparés par un chemin commun; les quelques lots qui ne sont plus allongés ne relèvent pas de l'arpentage primitif; ils ont été plus tard coupés en deux. Certains écrivains ont cru que les townships de l'Est avaient d'abord été divisés en carrés avant de l'être en bandes rangiques.

3.2.4 Traits du range

«Les cantons présentent une grande variété de forme, de taille, d'orientation et de subdivisions[61].» Particulièrement, les townships de l'Estrie et des Laurentides allant s'arcbouter aux seigneuries devront tenir compte des limites de ces dernières; ainsi beaucoup de *Counties* (Warwick devenu Joliette) et de *Townships* (Aston) se situent dans le prolongement des délimitations françaises antérieures. Des aménagements se font aussi à l'échelle rangique: «all the first range of the township of Kildare adjoining the cordon of the Seigniory of Lavaltrie[62]»; plus au sud, les ranges des townships d'Acton et Shenley tout en demeurant rectilignes ont des traits originaux. Des ajustements se sont produits dans le Haut-Canada: la célèbre *Yonge Street* (Toronto, fin du XVIIIe siècle) s'éloigne perpendiculairement du réseau hydrographique du Saint-Laurent et se trouve plus ou moins parallèle à la direction NO-SE de plusieurs seigneuries du Québec; apparaît une parentée d'orientation des *Districts* dans l'«Upper Canada (Midland» et «Lower Canada (Three Rivers)». De plus, les townships de l'Estrie et des Laurentides vont connaître beaucoup de petits changements après les arpentages initiaux; ainsi le township d'Uxbridge (carte *Dorchester*, 1795) disparaît au profit, semble-t-il, de la seigneurie de Saint-Gilles et du township voisin de Leeds.

La superficie totale du township varie grandement. Murray avait parlé de 20 000 acres (8 100 ha) en 1763, alors qu'un township complet en aura 62 000 (25 100 ha). Souvent, on ne concédait qu'une partie de township ou une *augmentation (gore)*. La liste détaillée des townships de 1815 au moment où les subdivisions n'étaient pas encore toutes établies permet néanmoins de bâtir un tableau des variations des étendues en cause; la superficie moyenne des 129 concessions townshipiennes de plus de 1 000 acres (405 ha) s'établissait à seulement 16 951 acres (6 858). La «modeste» dimension des espaces de partage va influencer le nombre de ranges devant se tailler en eux; plutôt que d'avoir onze, douze ou quatorze rangées comme dans les townships de pleine extension, moins de dix constituera une valeur fréquente; il y en aura six dans Settrington, huit dans Brandon; ou bien les ranges seront courts comme dans le township de Kildare. Un exemple de variation des étendues des townships et leurs conséquences sur les ranges est fourni par les trois entités voisines de Bury, Newport et Eaton (Cantons-de-l'Est).

Quant à la longueur de la rangée, le mode townshipien créait une forme généralement plus longue que celle des rangs précédents; ainsi, la plupart des ranges ont 16 km alors que les alignements seigneuriaux dépassaient rarement quelques km; un seul township pouvait donc avoir 160 km de range et même plus.

Les ranges du XIXe siècle vont être subdividés en des lots également plus étendus que ceux de la deuxième moitié du XVIIIe siècle. D'après l'article 40 des *Instructions* du roi George à Lord Dorchester, le 23 août 1786, la superficie concédée varie en fonction du statut de l'individu; les lots de range sont fixés à 200 acres (81 ha); cette superficie sera même celle de terres dans certaines seigneuries (New Longueuil, 1806). La forme des lots de range est plus massive que celle des terres de la Plaine du Saint-Laurent, tout en gardant un allongement dont l'indice se tient à deux ou à trois[63].

Les voies de circulation témoignent de l'utilisation des structures d'arpentage et celles-ci deviennent ainsi des milieux de vie; à ce moment-là, les townships sont plus que de simples «ranges of lots». Dans le rang des francophones, c'est le chemin de rang qui tient la fonction des communications locales. Qu'en est-il dans le range? La comparaison ne se fait pas bien car les ranges de la plupart des townships ont été établis dans un territoire beaucoup plus accidenté que celui de la Plaine du Saint-Laurent; les collines et montagnes des Laurentides et des Appalaches ne se prêtaient pas partout au tracé d'une voie rectiligne et à son utilisation en toute saison. De telles conditions topographiques vont-elles imposer une infidélité des résidences à l'endroit des lignes de ranges? Considérons d'abord des lieux à fort commandement de relief. Le township estrien de Stanstead (érigé en 1800) où la surface pentueuse est en outre influencée par les contours sinueux du lac Memphrémagog et sa baie Fitch de même que par la vallée Tamifobia/Massawippi a été quand même subdivisé en quatorze ranges, d'orientation presque perpendiculaire à la structure hydrographique dominante; de plus, le réseau des routes a dû tenir compte d'une ouverture vers la frontière américaine; malgré cela, on trouve bien à leur place plusieurs bouts de chemins de rang. À la même latitude, le township historique de Dunham, axé sur son village presque central entre les ranges VI et VII, présente un petit réseau routier en éventail mais près de la moitié des chemins de rang sont là où on les attend. Plus au nord, dans le township «laurentidien» de Brandon (1827), la partie montagneuse rend difficile la localisation des chemins précisément au bout des lots des ranges; aussi, la longueur totale des voies de rang ne font pas quarante pour cent de leur longueur théorique. On ne peut attribuer aux ethnies des distorsions dues au critère topographique[64]. En effet, lorsqu'on s'éloigne des reliefs tourmentés, le tissu des voies correspond bien mieux au principe de l'habitat aligné et plusieurs townships dévoilent des chemins parallèles reflétant la structure en longueur de l'arpentage.

Le rang double constitue un autre fait antérieur au range (voir 2.2.1) mais il va grandement profiter de ce dernier pour son développement. Il correspond au vieux mode de disposition des maisons dans les bourgs bien sûr mais aussi dans les terroirs de l'habitat aligné, que

ce dernier soit en ordre serré ou lâche; cette répartition des édifices répond aux lots qui les jouxtent dans les écoumènes agricoles. De tels rangs jumelés se présentent comme une communauté de deux rangs dont chaque *devanture* donne sur une même voie de services. Dans le système du range où les terres étaient relativement larges, l'aménagement en double diminuait l'aspect «dispersion» du peuplement.

Cette forme d'habitat double fait vraiment partie de la littérature britannique tant des Provinces maritimes que des *Eastern Townships*. À vrai dire, l'idée d'un chemin donnant sur plus d'une seule série de lots était présente dans le *Congressional Township* des États-Unis, à la fin du XVIII[e] siècle. En Ontario, en 1789, le township de *Dorchester* comportait des rangs doubles[65]. À peu près au même moment, il s'en dessinait aussi dans les Maritimes et au Québec. En 1803, dans le nouveau township d'Aston, l'arpenteur McCarthy crée une longue concession (sens «rangée») double, en continuité du peuplement de la seigneurie de Nicolet[66] mais les lots ont une superficie et un indice d'allongement à la française. En 1831, la carte de Bouchette comporte le toponyme de *rang double* et, l'année suivante, l'auteur présente le schéma d'un tel «settlement». L'inventaire des paroisses (1853) fait référence à un rang double dans St-Dominique.

Les contributions que l'Europe-d'avant-les-Découvertes, la Nouvelle-France, les États-Unis, le Québec, l'Ontario et les Provinces Maritimes ont fournies au phénomène du rang double assurent à ce dernier un faciès polyculturel.

Au Canada, la notion de «rang double» a elle aussi évolué. Cette entité rangique dédoublée deviendra un trait de la colonisaiton intérieure. Le rang double «classique», c'est presque l'antithèse du rang de rivière; la région de Saint-Hyacinthe fournirait de bons exemples de ce contraste. Non seulement, le range utilisera la formule du rang double (avec des expressions comme *Double Range, Double Base*[67] et *Double Concession* mais aussi le rang de canton (voir plus loin). Bref, quantitativement, le rang double le plus représentatif sera une affaire postérieure au Régime français. C'est aussi à partir de l'étape du range que le rang d'interfluve en est venu à dominer en nombre le rang de rivière; cette caractéristique d'ailleurs liée à celle du jumelage de deux rangs fournit une autre indication de l'expansion de l'habitat aligné.

3.2.5 Régions au Québec

Les typologies peuvent être aussi nombreuses que les critères sur lesquels on les base; ici, domine l'objectif de la répartition des ranges et de leurs populations. En 1795, dans les townships prévus sur la carte de *Dorchester*, on pouvait distinguer cinq régions de colonisation éventuellement anglaises mais de poids différents; pour un total de

141 townships on en trouvait 55 (soit 39%) dans les Cantons-de-l'Est, autant que 21 dans la Plaine du Saint-Laurent mais seulement 10 à l'est de la Chaudière, 29 au long de la rivière des Outaouais et 16 dans les Laurentides. Ainsi, 61% des townships se trouvaient sur la rive sud et 72% entouraient le coeur francophone du Québec. La carte Bouchette (1831) amplifie cette première régionalisation townshipienne; d'une part, le nombre de ranges augmente fortement par suite des travaux de subdivision des aires; d'autre part, de nouveaux territoires s'ouvrent aux townships: Charlevoix, l'arrière Estuaire et même la Gaspésie; quant au Cantons-de-l'Est, ils s'agrandissent dans leurs pourtours et par l'intérieur. Cette planification va modifier le fait régional au Québec.

Ces espaces d'arpentage et d'attribution reçoivent petit à petit des populations pionnières. Des travaux d'histoire[68] permettent de classer démographiquement les aires townshipiennes, peu après la fin de la période considérée dans ce chapitre. En 1850, l'auteur distingue sept régions de peuplement dont les trois principales sont les Cantons-de-l'Est, l'Outaouais et les Laurentides. Ethniquement, en ce milieu de siècle, les anglophones sont plus nombreux que les «Canadiens» dans le sud du Québec (Cantons-de-l'Est et l'entre Saint-Laurent/Richelieu/ États-Unis) de même que dans l'Outaouais; inversement, les Canadiens français dominent dans les Laurentides, la Gaspésie et surtout au Saguenay et dans le Moyen Estuaire. Déjà, ce tableau de 1850 empiète sur la période suivante, celle du rang de canton qui correspondra à une québécisation profonde de l'habitat rural. Quand les Canadiens français s'installeront en grand nombre dans les townships (devenus *cantons* dans leur désignation) et dans les ranges de ceux-ci (devenus *rangs*), l'âge strict du range avec ses terres de 200 acres (81 ha), ses lots massifs mais allongés, ses arbres d'ombrage, un certain éloignement de la «poussière du chemin» (en rapport au site de la résidence), ses toponymes anglais ou numérotés, ses colorations loyalistes ou irlandaises aura déjà commencé à passer. L'âge du range n'a pas été celui des colons francophones mais il n'en a pas moins constitué une étape majeure dans l'évolution générale du système rangique au Canada et au Québec.

3.2.6 *Le range a du «rang»*

Il en a triplement: par ses traits d'origine, son langage et son évolution.

Un auteur attentif a essayé de relever, après un siècle et demi de colonisation, les traits originaux encore visibles d'un township du Québec connu pour sa colonisation anglophone; il a centré son étude sur le *Morgan Road* du township de Rawdon (érigé en 1799). Il a reconnu la forme quadrangulaire du township, la grande dimension

des lots (200 acres/81 ha), la massivité des champs, quelques «dispersed farmsteads» ainsi que des «hedged fields[69].» Mais on lit aussi sur sa carte la présence de trois ranges parallèles de même qu'un certain allongement des lots; c'est le relief heurté qui explique localement les détours nécessaires faits par les chemins et les routes (voir précédemment). Ainsi, si l'un des townships les plus caractéristiques de l'anglophonie québécoise montre encore des traits culturels de son origine, sa structure fondamentale est bien apparentée au rang-schéma pluricentenaire.

Rien de surprenant à cela étant donné le mode d'arpentage subdivisant les townships en bandes parallèles et de semblable profondeur; même les arpenteurs anglophones, en suivant la pratique de la «tangente droite» et en s'occupant moins des ruisseaux et des microtopographies, ont établi une géométrie encore plus rigoureuse que celle du Régime français. Cet arpentage systémique ne pouvait être complètement ignoré de la colonisation, si l'exploitant tenait à bénéficier d'un accès direct à sa terre. Sur un millier de ranges dessinés en 1831, plus de deux cents avaient des résidants.

> Il y a des ébauches de rang le long des lignes de séparation des ranges. Dans les cantons irlandais et au nord de l'Outaouais, par exemple, un quart ou la moitié de la longueur des deux, trois ou quatre lignes de séparation seulement ont fixé un habitat linéaire. Cela correspond aux parties défrichées et cultivées des moins mauvais sols d'interfluves[70].

Plusieurs conditions jouaient contre la carrière rangique normale du range. La dure topographie a contribué à refouler une partie de l'écoumène de résidence dans les vallées (fait qui créait de toute façon un habitat aligné). Pour des questions de drainage, les sommets plus secs ont attiré certains chemins[71]. Des planifications économiques (colonisation des anglophones à Dunham) ont conduit à accorder plus d'importance aux routes régionales qu'au chemins locaux de range. Tous ces facteurs contraires auraient dû empêcher les ranges des Cantons-de-l'Est et des Laurentides de prendre le faciès du rang. Or, les cartes et documents d'époque témoignent du contraire.

En deuxième lieu, le range n'est pas étranger au langage du rang. Ajoutant à ce qui a été dit plus haut, constatons que Bouchette (éd. anglaise, 1815) utilise indifféremment le mot *range* pour désigner soit les rangs des seigneuries, par exemple à Vaudreuil, Saint-Denis, Gentilly, Lauzon, Lotbinière, Deschaillons et Saint-Michel soit les rangées de lots des townships. D'autres auteurs font semblable équivalence où *range* s'applique à la fois aux rangs des francophones et aux concessions (sens «paQ») des anglophones (voir 5.2). Le range, malgré son appellatif, n'a pas été colonisé par un unique groupe; le langage toponymique d'ailleurs reflète une participation pluriculturelle. Au recensement de 1861, les agents inscrivaient indifférement *range* et

rang. À l'intérieur des townships se trouvent des rangées que les gens identifient par l'ethnie qui domine localement: *Rangs des Écossais* (Grand Métis), *Rang des Acadiens, Rang des Irlandais* (Très-Saint-Sacrement), *Rangs des Canadiens*(Dudswell, Marbleton) et *Petit-Canada* (Ditton), en plus de tous les noms expressifs, tel le *Fermanagh* de Saint-Sylvestre.

Enfin, le range en évoluant a perdu l'un des ses irritants aux yeux des «habitants» francophones: la grande superficie des lots; leurs 200 acres (81 ha) se démarquaient de la situation française antérieure où la terre n'avaient souvent que 75 à 100 acres (40,4). La réduction de 200 à 100 ne s'est pas faite subitement en 1823 lors des subdivisions des townships de Cranbourne et de Caxton; l'idéologie d'une terre d'environ 100 acres possède, elle aussi, de longues racines. Aux époques coloniales, la France et l'Angleterre concédaient des espaces dont l'un avait 100 acres. Plus tard, Murray (1763) reprendra la même superficie. L'arpentage (1803) en bandes doubles dans le township d'Aston fixera des lots de superficie «à la française». En 1813, Lord Selkirk, au Manitoba, distribue des lots de 100 acres (40,4 ha). Deux ans plus tard, au Québec, dans les townships de Grantham et de Wickham, les soldats libérés reçoivent des lots de cette dimension[72]. En 1816, Ixworth a des terres de 100 acres. Dans son histoire détaillée de la colonisation, l'abbé I. Caron signale, pour août 1820, des lots d'étendue semblable[73]. Trois ans après, un *Rapport* d'un comité de la Chambre s'interroge sur les 200 acres dans les cantons: «y aurait-il un avantage quelconque à réduire l'étendue de terre accordée au colon?» Ici encore, l'on compare avec ce qui se passait dans les seigneuries. «D'après le témoignage de l'arpenteur général, les terres sous cette dernière tenure avaient une superficie moyenne aux environs de cent acres[74]».

Après la création de quatre-vingts cantons avec des lots de 200 ou 210 acres (85 ha), le township de Cranbourne a été, en 1822/23 subdivisé en lots d'environ 100 acres (40,4 ha). Cranbourne comprendra quatorze ranges (sept doubles) d'une longueur de 16,8 km (10,5 milles) et d'une profondeur de 1,1 km (0,7 mille); un range contient 44 lots, la plupart orientés NO-SE, comme les terres des seigneuries; il y a cependant quelques lots de renversés (possédant un alignement généralement perpendiculaire) dans onze des quatorze ranges; la superficie moyenne des 616 lots du township s'établit à 106,9 acres (43,2 ha)[75]. Quand, en 1823, Cranbourne a été arpenté selon ce qui pouvait passer pour être des demi-lots, le nom même de township était déjà connu depuis environ trente ans; ce township ne sera pas aussitôt érigé, et celui de Jersey, contigu lui aussi aux seigneuries de la Beauce, semble avoir été le premier township à lots de 100 acres à avoir été officiellement créé; Cranbourne ne le sera que cinq ans après, soit en 1834. Le cent acres entrait dans les politiques et un schéma prévoyait aussi des lots de 105 acres, «the exact half of a regular township lot[76].»

Le mot Cranbourne décrit également une série géologique du *Dévonien* dans le «IV et V» du canton.

Serait-il significatif de constater que Cranbourne n'était pas localisé dans les sphères anglophones dominantes? Il ne faut pas se fier à la langue toponymique des townships pour évaluer l'ethnie des colons; en effet, le concept de 100 acres semblait répondre aux lieux des Canadiens français; six des huit townships subdivisés en lots de cette dimension sont situés à l'est des seigneuries de la Chaudière. Dans les Laurentides, les deux premiers townships ayant de tels lots, Caxton et Brandon, recevaient aussi des colons canadiens-français[77]. Bientôt après, les écrivains nationalistes s'emparent de cette formule de lotissement: *Jean Rivard* (1862) remue une terre de 100 acres (40,4 ha) à Louiseville dans le canton fictif de Bristol, contrairement à un roman précédent où *Charles Guérin* (1846) labourait ailleurs des lots plus étendus, à la range. Au cours de la période de transition que nous fixons environ de 1816 à 1840, les arpenteurs vont subdiviser onze townships avec des lots de 200 acres (81 ha), six de 100 acres et deux en parties de 200 et de 100 acres. En certains cas (township de Broughton; township de Caxton), le premier arpentage, ayant d'abord créé des ranges à lots massifs, a été corrigé de manière à «refendre» les lots dans leur longueur; l'indice d'allongement des parcelles passant ainsi de deux/trois à six/dix. Plus tard, lors du développement phénoménal du rang de canton, en particulier au Saguenay, au Lac-Saint-Jean, dans l'Est du Québec, au Témiscamingue et en Abitibi, presque tous les lots auront cent acres. Beaucoup d'écrivains (annexe) vont parler de *terres* de cette dimension.

Au Québec, s'il existe des différences entre range et les autres sous-types de rang, les deux âges possèdent des caractéristiques communes: rectangularité des bandes de lots, terres allongées (d'indice variable), fonction agro-forestière, résidence de l'exploitant sur son lot, influence des chemins et des routes sur la localisation des maisons. ... La langue qui a souvent traduit *range* par *rang* et *rang* par *range* et pris comme équivalence *range, rang* et *concession*, favorisait un même entendement au sujet de ces choses apparentées. C'est la transparence du rang-schéma.

Malgré les rapprochements du langage, certaines particularités distinguent le rang du range. Des différences étaient très visibles: ethnies colonisatrices, tenures et âge. D'autres écarts apparaissaient moins grands. Tout de même, dans le range par rapport au rang d'arrière-fleuve, le tracé d'une partie des chemins se fait plus indépendant de la linéarité des rangées (mais la topographie est plus pentueuse), la maison se tient un peu plus à l'écart des voies, les lots sont plus étendus et massifs, la rangée elle-même est plus longue et étroite. Cela étant reconnu, le range de l'Est canadien n'est pas aussi opposé aux autres types de rang qu'on se l'ait imaginé. Les premiers Canadiens français qui iront s'établir dans des ranges de township ne

seront pas dépaysés par la forme de l'habitat; ils le seront cependant par la langue, la religion, la «manière de vivre», la tenure, les terres réservées, comme le laisseront entendre des témoins à un Comité de la Chambre, en 1821. Bref, de part et d'autre, si les faciès rectangulaires des terres sont voisins, le mental des habitants diffèrent. Aucun étonnement, le rang est un phénomène culturel.

Tableau III - 1
Lignes de peuplement par secteur, suivant le mode de tenure. Seigneurie de Beauharnois. Deuxième quart du XIXe siècle

Secteur	En tenure française	En tenure anglaise	En tenure mixte
Annstown	9	0	0
Marystown	3	1	1
Helenstown	2	4	0
Catherinestown	0	9	1
Ormstown	3	5	0
North Georgetown	8	0	3
Williamstown	16	3	0
South Georgetown	1	8	1
Jamestown	3	8	0
Russelltown	2	5	2
Edwardstown	5	9	0
Grande-Île	2	2	0
Total	54	54	8

Source: André LaRose, *Les seigneurs de Beauharnois*. (Ottawa, 1987, chap. V, p. 23).

Les zones «secteurs» de la seigneurie rassemblent 116 rangées. Toponymie anglaise presque exclusive. Quant au nombre de «lignes de peuplement» par tenure, les deux systèmes sont à égalité. D'après l'auteur, le mot *concession* (et *côte*) serait à la tenure française (terres en censives) ce que *rang* serait à la tenure anglaise (franc et commun soccage). Beauharnois, étant situé dans la Plaine du Saint-Laurent, montre que les contacts entre les deux systèmes français et anglais ont dépassé les exemples classiques des Cantons-de-l'Est et des Laurentides. Les rapports pouvaient toucher plusieurs plans: forme des rangées, forme des lots, ethnie des cultivateurs, tenure, langue, traduction de termes, toponyme, style des résidants, voie de circulation, relation avec la ville, idéologie de la terre...

3.2.7 Range et seigneurie

De récents travaux d'historiens commencent à faire de la lumière sur cette liaison ignorée. Durant un long passé, des généralisations abusives n'auraient même pas admis l'existence de la question car les seigneuries et l'occupation de la Plaine du Saint-Laurent devaient dater du Régime français; le range qu'on associait aux townships des rebords n'aurait pu avoir de rapports avec les dites seigneuries! Parmi les questions qui se posent, en voici deux: l'espace seigneurial a-t-il concurrencé l'espace townshipien? Des ranges ont-ils été installés dans les seigneuries?

La première interrogation reçoit une réponse affirmative. Durant la phase «range» (de la fin du XVIIIe siècle à 1840 environ), beaucoup de terres seigneuriales n'avaient pas encore été colonisées et elles étaient toujours préférées par les colons canadiens-français. Les rangs qu'on y ouvrait pourraient être rattachés au type «arrière-fleuve». Voilà l'une des raisons du «retard» des francophones à s'installer dans les townships, subdivisés en ranges eux-mêmes comprenant des lots de 200 acres. Peu de «Canadiens» s'établiront dans des ranges purs. Après 1840, c'est le type de rang de canton qui les recevra en grand nombre dans des lots de 100 acres (40,4 ha).

La seconde question peut également avoir une réponse positive pourvu que *range* ne soit pas pris au sens strict et que la valeur numérique seigneuriale demeure faible. Les systèmes de transition annoncés au chapitre II ont été installés dans quelques aires seigneuriales. Diverses adaptations sont apparues. D'abord, celui de l'arpentage. Une seigneurie *Christie* sur le Richelieu a été subdivisée en neuf ranges de 42 lots chacun, lot long de 28 arpents (un mille) et large de 4; une terre possède donc 112 arpents carrés (ou 95 acres ou 38 hectares). Une telle structure désignée *ranges of concessions* tient à la fois aux types «rang d'arrière-fleuve», «range of township» et «rang de canton». Une autre adaptation se produira à l'occasion du peuplement[78]. Les seigneuries des maîtres anglais accueillent également des colons canadiens-français, promiscuité favorable à une bilinguisation rangique. Par ailleurs, avant l'abolition du système seigneurial, certaines rangées de peuplement (vivant sous tenure française ou sous tenure anglaise. LaRose, 1987) reflétaient un biculturalisme légal de rang.

Ces «ranges» en seigneuries montrent l'imbrication de systèmes qu'on avait d'abord jugés totalement opposés. En réalité, les deux grands modes alignés (rang des seigneuries et ranges de townships) se sont comme influencés et pénétrés.

3.3 Le *Range of Townships* de l'Ouest canadien

La littérature de langue française confond trop souvent, au Canada, «township de l'Ouest» et «township de l'Est» et, en conséquence, leurs ranges respectifs; cette malencontreuse équivoque joue contre la compréhension de la notion de «rang» au Québec (sens «paQ»).

Les États-Unis ont fait une longue marche avant d'en arriver à formuler leur principal type de township, à la fin du XVIIIe siècle. Ce cadre est né du désir de stopper l'anarchie des systèmes précédents et d'adapter un mode de division des terres qui se prêterait au développement de l'Ouest. Le modèle vient du «Land Ordinance» du 20 mai 1785 et Thomas Jefferson a contribué à le conceptualiser. Un peu plus tard, le *Congressional Township* se fixera finalement sur une aire de 9,6 km (six milles) de côté, cette superficie de lots ayant été jugée suffisante aux besoins agricoles des immigrants. Ce territoire carré est donc un outil de colonisation. La formule se voulait débarrassée de contraintes locales, c'est-à-dire des rivières, des côtes, des talus de terrasses, des rebords montagneux, bref des «accidents géographiques» et même des points de vue des habitants. Ainsi libérée, elle pourrait connaître une application généralisée.

Ce système allait comprendre lui aussi le range (phénomène et terme). Après 1785, il y avait d'abord eu à partir de l'Ohio une expérience d'arpentage d'ailleurs dénommée *Seven Ranges*[79]. Le range va rassembler toute une enfilade (*a row*) de townships, donc plusieurs unités de peuplement et non une seule; le range US est un espace large de six milles «numbered east or west from the principal meridian of the survey[80]»; il permet donc d'identifier la localisation d'un township singulier par rapport aux longitudes; les townships contigus dans les ranges sont numérotés du sud au nord, le numéro du township donnant la mesure de sa latitude. Au plan de la répartition de l'habitat, ce mode assurera la consécration de l'éparpillement des familles, prolongeant ainsi les «dispersed farmsteads» de la Nouvelle-Angleterre coloniale. Une telle dissémination de la population va faire naître des critiques qui amèneront des propositions de corrections dont une relocalisation des habitations le long des lignes de type «rang double»[81]. S'il fallait une autre preuve de la différence de l'habitat dispersé par rapport à l'habitat aligné, et même de la non-équivalence des townships des Ouest et Est canadiens, on le trouverait bien ici dans la localisation des résidants.

Le moment même (1796) du lancement du «township du Congrès» américain a été à la fois tardif et hâtif par rapport à la chronologie du peuplement régional du Canada. D'un côté, il arrivait trop tard pour commander une influence majeure dans l'Est du Cana-

da. En effet, il se produisait après les premières migrations de la Nouvelle-Angleterre vers les Provinces Maritimes, après les *Instructions* (Murray, 1763), après les décisions de faire des ranges à l'intérieur des townships au Nouveau-Brunswick, après l'arrivée au Québec des contingents initiaux des Loyalistes, après l'arpentage des premiers cantons du Haut-Canada et du Bas-Canada; on était au temps de la carte *Dorchester* qui identifiait, au Québec seulement, 141 townships. L'Est du Canada développait son propre township au moment où les États-Unis terminaient l'élaboration de leur meilleure formule. D'un autre, le township du Congrès était antérieur à la colonisation systématique de l'Alsama (Alberta/Saskatchewan/Manitoba); c'est donc là qu'il pourra s'épanouir, même s'il y avait, ici et là, des *river-lots*. Certaines régions du Canada de l'Est utiliseront cependant la formule états-unienne[82].

Le township alsamien ou de l'Ouest canadien. En 1869, le ministre fédéral des Travaux publics demande à des arpenteurs ontariens de proposer un système de lotissement approprié aux Territoires-du-Nord-Ouest d'alors. La réponse va s'inspirer de l'expérience états-unienne précédente mais les lots auront l'espace de ceux de plusieurs townships de l'Est, soit 84,90 ha (210 acres). Le Manitoba va plutôt choisir la dimension des terres du township états-unien[83]. L'entité de base composait un carré de 9,6 km de côté, divisés en 36 sections de 2,59 km^2 (640 acres); une section se partage à son tour en 4 *homestead* de 64,7 ha (160 acres) ou en 16 «subdivisions locales» qui ont chacune 16,2 ha (40 acres). La référence à une entité de cette dernière catégorie se fait comme suit: *5-6-54-15-W4* pour marquer successivement la subdivision, la section, le township, le range et le méridien; cet exemple se trouve en Alberta (car, à l'ouest du 4e méridien) et à 518 km au nord de la frontière des États-Unis (54 X 9,6 km), soit à peu près à la latitude de la capitale d'Edmonton; de même à 144 km à l'Ouest du Saskatchewan (15 X 9,6); un tel langage fournit donc beaucoup au plan de la description. La méthode alsamienne qui apportait déjà quelques corrections au township du Congrès sera modifiée afin de solutionner le problème de la convergence des longitudes, vu que la base était fixée sur ces dernières. Le mode américain un peu adapté de partage des terres fut très largement employé en Alsama, et des ranges de plus de 100 townships montent dru des États-Unis jusqu'au 60e parallèle, limite septentrionale des Provinces de l'Ouest. Un tel range groupant ses townships a plus de 1 200 km de long et 11 500 km^2; en comparaison, dans les *Eastern Townships* de la fin du XVIIIe siècle, les valeurs moyennes du range représentaient 16 km et 25,6 km^2. Bref, le système townshipien de l'Ouest couvre 1 036 000 km^2, soit 20% de la surface terrestre des dix provinces. Les carrés dessinés ne seront pas tous occupés.

Winkler au Manitoba, à l'ouest de la Rivière Rouge, permet de faire une lecture complémentaire du phénomène townshipien de l'Ouest. Cette agglomération rurale est située

> *astride the line separating Townships 2 and 3. The full map sheet notes that it also lies in Range 4, West of the First Meridian. The thirty-six one mile square sections into which each township is divided are evident from the roads which were provided every mile east-west and every two miles north-south*[84]*. Homesteaders were obliged to live on their original 160 - acre grants, so that over most of the settled plains a dispersed settlement pattern was the norm. Farm consolidation has reduced the number of farmsteads over the years*[85].

Cette évolution a accentué le phénomène de la dispersion démographique; toutefois, à l'échelle de la région, l'étalement a été combattu par la récente habitude de profiter de l'amélioration des routes rurales pour résider dans des agglomérations environnantes, et faire au besoin du «commuting» à la ferme.

Les informations précédentes nous permettent maintenant d'établir quelques rapports entre les deux types de townships de l'Est et de l'Ouest canadiens. Chacun est carré, manifeste des influences anglogènes et va servir de cadre de colonisation. Le premier plus vaste, comprend des bandes rectangulaires (ranges) rassemblant une série de lots parallèles et allongés; par contre, le second est divisé en carrés qui eux sont subdivisés également en carrés (le regroupement de deux carrés voisins crée inévitablement un rectangle). Dans l'Ouest, le township n'est qu'une partie d'un range alors que dans l'Est, il comprend plusieurs ranges. De plus, le lot initial du township de l'Est était plus étendu que celui de son benjamin de l'Ouest.

Des comparaisons quantitatives peuvent également se faire entre le système occidental et celui du rang laurentien. Le rang se partage en *terres* et la «section» en *homestead*. Les lots étaient moins étendus dans les rangs francophones[86] que dans le township alsamien. De part et d'autres, les lots n'ont pas non plus les mêmes indices d'allongement: valeur de 20 à 6 dans le rang pour un état fréquent de 10; indice initial de 1 dans le township de l'Ouest mais donnée fréquente de 2; le lot du township se présente donc plus massivement que celui du rang. Dans le régime québécois, les fermes sont localisées au bout de la terre; dans le township occidental, les maisons se fixent non seulement le long des chemins est-ouest, mais aussi le long des voies nord-sud. Néanmoins, la densité de la population agricole est environ trois fois plus élevée dans le rang laurentien que dans le township rural alsamien, fait de structure (largeur des lots), de culture et non seulement d'âge de peuplement. Les chemins ruraux s'offrent comme un élément particulier de la comparaison township de l'Ouest/rang québécois; en prenant les exemples, d'une part, des townships de Nisku et Norma[87],

et d'autre part, d'une paroisse canadienne-française constituée de rangs simples puis de rangs doubles, le nombre théorique de chemins serait respectivement de 9 (maximum 12), 7 et 5; c'est la structure du rang double et d'une «route centrale par paroisse» au Québec qui s'annonce le mode le plus économique au plan de la longueur des voies de circulation à entretenir.

Enfin, dans l'aire des townships de l'Ouest, s'est posé le problème de l'existence d'autres systèmes de lotissement; considérons d'abord la situation des types qui existaient lors de l'installation townshipienne: les groupes de lots de rivière tant au Manitoba (rivières Seine, Rouge, Assiniboine) qu'en Alberta (Saint-Albert) ont été complètement enveloppés par le nouvel arpentage carré. Ailleurs, le système riverain du *long-lot* fut soumis au *sectioning* et à *l'homesteading* du township; ainsi ont disparu, vers 1885, les Battle River *river lots* en Alberta, d'après W.C. Wonders. À Edmonton, un bloc de lots allongés, perpendiculaires à la rivière Saskatchewan du Nord, seront utilisés dans le tracé des rues 92e à 97e (*Plan*, 1883). Quant aux autres expériences d'habitat qui sont venues après l'installation du cadastre townshipien, quelques tolérances ont été permises: les Mennonites ont pu installer un habitat groupé pour leur résidence mais l'arpentage de l'aire d'exploitation a dû être celui du township, le seul à être reconnu comme légal.

Conclusion

Étant donné les caractères de chaque système, les croyances d'une totale opposition des formes entre le rang francophone et le township de l'Est canadien ne cesse d'étonner; c'est le township de l'Ouest qui, lui, s'oppose nettement au rang. Il semble que sont confondus townships de l'Est et townships de l'Ouest; si les génériques sont semblables, la signification des expressions diffère; ces deux types de townships ne sont pas équivalents et ils ne peuvent avoir qu'une seule entrée dans un dictionnaire. Il en est ainsi de *range*[88]; si celui du township de l'Est a été abondamment traduit par *rang*, celui de son «frère» de l'Ouest ne devrait pas l'être par le même terme[89] afin d'éviter cette bisémie inutilement provoquée.

Ce chapitre qui courait le risque d'être hors sujet a permis de retrouver le caractère pluriethnique originel de l'habitat aligné (chapitre premier) en constatant qu'en Amérique du Nord les anglophones (et les hispanophones) ont eux aussi mis en place des peuplements linéaires.

1. Une vue générale de l'aire des townships au Canada apparaît dans *l'Atlas and Gazeteer of Canada*, Ottawa, 1969, 104 p. Les ranges, eux, ne sont visibles que sur des cartes détaillées. *Range* (sens «rangée de lots») est attesté dans la *Quebec Gazette* le 17 mai 1789, en référence au Richelieu.
2. Des peuplements ruraux alignés de création anglaise, se trouvent au Canada de l'Est. Au Nouveau-Brunswick, Fisher (1825) avait critiqué le système local des *river lots*. Il en existe toujours: au long de la baie de Nepisiguit, des séries de lots très allongés (jusqu'à 4 km) créent une importante rangée d'habitat à la québécoise. Un autre exemple est donné par ce que le Québec appellerait un *rang simple*, comportant des terres étirées, donnant perpendiculairement sur la rivière Saint-Jean et dont la grande majorité des propriétaires portent des noms anglais. En Nouvelle-Écosse, une carte de 1785 montre quatre rangées de lots de rivière donnant vers l'estuaire Pictou. J. Dawson, *The Mapmaker's Eye. Nova Scotia Through Early Maps*. Halifax, Nimbus and The Museum, 1988, 156 p. Réf. pp. 124-25. Des *river lots* existent aussi à Shelburne en 1784.
3. Paullin, 1932, pl. 41D. Un dessin des *long lot strips* à Wetherfield en 1634 apparaît dans Meinig, 1986, p. 103.
4. Scofield, 1938, p. 659.
5. *Relations* (1660), 1972, p. 6.
6. Paullin, pl. 43D.
7. Issu du vieil anglais *tunscipe* et composé d'une racine et d'un suffixe suggérant l'état «town», il semble venir des langues nordique et celtique; le mot référait à l'idée de la campagne; il véhicule des notions de peuplement, d'administration et d'arpentage. Onions, 1966, p. 934.
8. Ainsi en Pennsylvanie d'après un plan de 1687. Meinig, 1986, p. 135.
9. Smith, 1953, p. 224.
10. Scofield, 1938, p. 661.
11. Le *Straggling Village* chez Cole Harris, 1984.
12. Voir 3.2.1.
13. Voir à l'ouest de la Penobscot River (Maine) vers le 45e degré. Canada, *Mégantic*, carte no 21 SW.
14. T. G. Jordan, in Rooney, 1982, p. 55.
15. Voir 2.3.
16. T. G. Jordan, fig. 2.14, 3.2, 3.24, 3.5, 3.8, 3.9 et 3.19.
17. Clark, 1968, p. 341. Nouveau-Brunswick, *Beresford*, carte no 16 et *Fredericton*, carte no 126.
18. Canada, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle*. Ottawa, 1921. Document 18, articles 44 à 52.
19. En ce qui a trait au township, l'utilisation du qualificatif *premier* crée des conflits dans l'appréciation des choses. Tout dépend des critères utilisés: squatterisme, autorisation d'établissements, demande d'arpentage, «retour» d'arpentage, création du township (en partie ou en entier), division du township, occupation (temporaire ou définitive) des lieux. À divers titres, Stoneham (Laurentides) et Dunham (Estrie) se présentent comme les principaux prétendants; le premier a fait l'objet d'une demande d'arpentage dès 1791 mais il n'arrive qu'au 26e rang dans l'autorisation d'arpentage et au 14e rang pour son érection comme township (1800); Dunham qui avait connu l'installation de Loyalistes à partir de 1793 apparaît au 30e rang dans l'autorisation d'arpentage mais premier en titre (1796). Chacun de ces townships est divisé en ranges ou concessions (sens: «rangée de lots»). En fait, l'adjectif *premier* appliqué à *township* pourrait être également à sa place dans la vallée des Outaouais où des townships ont été au moins «marked out» en 1788 (Gale, *Book*, 1795, p. 40), et au Lac Champlain où, côté Canada?, un document de 1776 indique des townships (carte Mitchell).
20. Québec, *Rapport des Archives du Québec*, 1967, p. 163.

21. Un utile résumé des travaux récents apparaît dans R. M. McInnis, A Reconsideration of the State of Agriculture in Lower Canada in the First Half of the Nineteenth Century. In *Canadian Papers in Rural History*, III, 1978, pp. 9-49. Voir aussi R. Lavertu, L'histoire de l'agriculture québécoise au XIXe siècle. *Cahiers de Géographie du Québec*, 73/74, 1984, pp. 275-287. Jean-Marie Dubois, sous la direction de, *Les Cantons de l'Est*: Sherbrooke, Ed. Un. S., 1989, 291 p.
22. Martel, 1982, p. 3.
23. En Acadie (Annapolis/Bassin des Mines), les premiers townships seront établis environ cent cinquante ans après les débuts de la récupération des terres basses au moyen d'aboiteaux. Pour comparaison, un décalage semblable se trouve au Québec entre la Côte-de-Beaupré et le premier rang de Dunham.
24. Thomson, 1966, vol. 1, p. 141 (réfère aux années 1765-1780).
25. Rappelons que le Nouveau-Brunswick anglophone a connu au moins trois périodes rangiques: a) d'abord, un *long-lot* ou *river lot*, lié de près à l'environnement; b) le deuxième type fut associé à la formule du range; c) plus tard, par débordement du langage québécois, *rang* et ses mots associés ont pénétré dans le Nord de la Province; cette troisième vague apparaît dans les enquêtes linguistiques de Dulong, 1980, vol. 4, Q.688-691 et dans nos propres relevés.
26. Fisher, 1825, p. 80.
27. Hamelin, *Le Canada*, Paris, PUF, 1969, p. 77. *Alsama* pour Alberta, Saskatchewan, Manitoba.
28. Sebert, 1980, p. 69.
29. La carte de P. McNiff (1786) montre des «narrow lots oriented to the river» et jusqu'à sept rangées parallèles. R. L. Gentilcore et C. G. Head, *Ontario's History in Maps*. Toronto, UTP, 1984, p. 61.
30. Bouchette, 1815, p. 590 et 605.
31. D. G. Cartwright, Institutions on the Frontier: French Canadian Settlement in Eastern Ontario in the Nineteenth Century. *The Canadian Geographer*, XXI, 1, 1977, pp. 1-21.
32. Canadian Association of Geographers, London, Univ. of Western Ontario, 1978 (doc. d'excursions). Au sujet du township de Bosanquet, les concessions doubles sont localisées de chaque côté des chemins de rang (à tous les deux km), parallèles aux boisés et à peu près à mi-distance de ces derniers. Les habitations donnent sur des *Concession Roads* desquels elles sont rarement éloignées; peu de résidences au long des routes perpendiculaires à ces chemins. Le rang VII a 11,5 km de long sur 1 de large. Désignation par *concession* et chiffrage. Un rail traverse en diagonale le terroir. Type «range» de l'Ontario. Des rangs semblables se trouvent dans la paroisse du Très-Saint-Sacrement de Châteauguay, ainsi qu'à Sainte-Marie-de-Sainte-Marthe de Vaudreuil. Dans le township de Bosanquet, la structure des rangées est autant régulière qu'en Abitibi et, de part et d'autre des chemins, les lots s'étendent sur 100 acres (40 ha).
33. Canada, *Grand Bend*, Ottawa, 1971, carte au 50 000e.
34. Canada, *Lachute*, Ottawa, 1952, carte au 50 000e.
35. Rapporté dans Zaborski, 1972, p. 33.
36. Canada, 1921, p. 35 et 168-172. Ordonnance de Louis XV du 28 avril 1745.
37. Carte *Lord Dorchester*, Québec, 1795 (par Gale et Duberger).
38. On peut considérer ce nombre maximal car les townships proprement subdivisés et ouverts à la colonisation vive n'étaient que 98 vers 1830. Bouchette, 1832, I, p. 307.
39. Quarante pour cent des townships prévus en 1795 donnaient sur la Rivière des Outaouais, les affluents du fleuve dans les Cantons-de-l'Est ou le Saint-Laurent lui-même. Pour *River Township*, on disait aussi *Water Front Township*.
40. Courville, 1984.
41. «A cross-road lies usually at right angles to the main front roads and open a communication with the more inland settlements». Bouchette, 1832, I, p. 205.

42. Un usage cartographique a dû contribuer à l'accentuation des différences entre les seigneuries et les townships/cantons: plusieurs cartes, par exemple Québec, 1911 (Taché), indiquaient les lots dans ces derniers, non dans les premières.
43. *Range* indirectement de *rengier*, 1160. *Le Grand Robert*, Paris.
44. E. Cleveland, *A Sketch of the early settlement and history of Shipton...* Richmond, Smith, 1858, 78 p. Réf. p. 19.
45. C. M. Day, *History of the Eastern Townships...* Montréal, Lovell, 1869, (microfiche, Université Laval, no 3779, no 4).
46. Québec, *Report*, 1877, p. 64; 1878, p. 68; ...
47. Bas-Canada, 1853, p. 99.
48. *Idem*, p. 22.
49. Dans le vocabulaire agraire du Québec, *range* n'est pas le seul terme à posséder son vis-à-vis dans l'autre langue; *about* (*abut*), *concession*, *fronteau* (*frontage*), *lot*, *rang double* (*double range*) en font autant.
50. Saint-Yves, 1982, p. 66. Ducharme, 1925, carte p. 44. Clibbon, 1968.
51. Canada, 1921, doc. 18, p. 116.
52. Lord Durham, 1839. Dans Québec, J.-C. Langelier, 1891, p. 19.
53. Caron, *Annuaire du Québec*, 1922.
54. «En 1850, sur 670 000 Canadiens français, 70 000 seulement vivaient en dehors des seigneuries». M. Séguin, 1970, p. 217.
55. B. Genest, Le comté de Stanstead... In *La vie quotidienne... Mélanges à la mémoire de R.-L. Séguin...* Québec, PUQ, 1983, p. 165.
56. Comité du livre souvenir, *Saint-Damien de Buckland 1882-1982...* les P. du Lac-Etchemin, 1982, p. 163.
57. Québec, *Le patrimoine agricole et horticole du Québec*. Québec, EOQ, 1984, p. 22.
58. Une maison tous les 1 848 pieds (les 28 chaînes de Bouchette) laisse voir un alignement plus lâche qu'une maison tous les 573 pieds (les trois arpents des francophones). L'habitat est cependant toujours linéaire. Un pied vaut 30,48 cm.
59. Deffontaines, 1953.
60. Certains lots (larges) du rang ont été par la suite subdivisés dans leur longueur.
61. Biays, 1984, p. 94.
62. Bas-Canada, 1853, p. 82.
63. Par exemple, 2,67 à Wakefield, 2,86 à Tring.
64. «Most of the farms of the Laurentides are found in Shield-edge re-entrants, bassin-and-knob complexes, round low-level interior basins and river and stream valleys» (P. Clibbon, 1969, pp. 40-41). De telles conditions naturelles, peu importe l'ethnie colonisatrice, jouaient contre l'installation de rangs longs, complets et parallèles. Les Laurentides vallonnées ne sont pas la Plaine unie du Saint-Laurent; souvent, chemins et routes de rang deviennent des voies tortueuses de petites montagnes.
65. Sebert, 1980, p. 73.
66. Cartothèque, Université Laval, microfiche, NMC 1296.
67. La traduction française de ce *base* anglais d'arpentage utilise deux formes: *base* et *basse*; *base* seul nous semble approprié. *Basse* renvoie à une autre situation géographique, celle de concessions en terrains très bas en bordure du lac Saint-Pierre, par exemple. Certaines cartes et *Répertoires* récents ne font pas cette distinction nécessaire; les *Cadastres abrégés des Seigneuries* la faisaient déjà.
68. Séguin, 1970.
69. Clibbon, 1968, p. 297 et carte p. 145.
70. Biays, 1984, p. 94.
71. J. A. Dresser, The Eastern Townships of Quebec... *Transactions*, Royal Society of Canada, XXIX, 1935, Section II, pp. 89-100.
72. Saint-Amant (1896), 1932, p. 519.
73. Caron, 1921, p. 530.

74. F. Martel, *Note à propos d'une forme de morcellement des cantons du Québec: le système de Cranbourne, un essai de définition*. Québec, Arpentage, 1984, 12 p. Réf. p. 10.
75. Québec, *Rive sud du Saint-Laurent*. Québec, Service des Arpentages, 1937, carte à 3 milles au pouce.
76. Bouchette, 1832, vol. 2, p. 223.
77. Pour Brandon, Ducharme, 1925 (nombreuses attestations).
78. Noël, 1986, p. 170. Des structures de transition se trouvent dans Delery et Lacolle. Idem, p. 151. Dans le Rang d'York, seigneurie de J. Cuthbert.
79. J. T. Adams, éd., *Atlas of American History*. New York, Scribner's, 1943, pp. 86-87. La numérotation des sections de ces townships commencent au S.-E. Thomson, 1966, vol. 2, pp. 28-64.
80. *The Random House Dictionary*, New York, 1966, p. 1190.
81. Smith, 1953, p. 270.
82. Sebert, 1980 (exemples dans une partie de l'Ontario).
83. «Ce mode de subdivision des terres est utilisé par le peuple le plus pratique au monde... pourquoi le changerions-nous?» A. G. Archibald, 20 décembre 1870, in Thomson, 1966, vol. 2, p. 11.
84. Une telle modification d'arpentage peut même faire disparaître un range, ainsi le numéro 30 à la latitude du township 14, au Manitoba.
85. Wonders, 1982, p. 23.
86. La Côte-de-Beaupré, exclue.
87. Canada, *Edmonton*, Ottawa, 1955, carte à 3 milles au pouce.
88. Nous nous en tenons ici à l'habitat rural; nous rappelons que cette entité lexicale possède d'autres sens, notamment en élevage (dans l'Ouest) et à propos des chemins de neige (folklore québécois).
89. J.-B. Morin, *La terre promise aux Canadiens-français*. Ottawa, 1897, Imprimerie de l'État, p. 18. *Atlas du Canada* (texte), Ottawa, Min. de l'Intérieur, 1910, p. 10. Thomson, 1966, vol. 2, p. 11.

Chapitre IV
Québécisation prononcée du rang. XIXe et XXe siècles

À part les grands chemins, il serait utile de choisir les cantons les plus propices à une prompte colonisation pour les sillonner davantage de petits chemins de rangs, ouverts parallèlement de deux rangs en deux rangs, à angle droit avec le chemin principal.
Stanislas Drapeau, Québec, 1863

Le village d'Hébertville, centre d'une vaste paroisse de 3 000 âmes, qui a une profondeur de dix-huit rangs tout habités, et qui embrasse la moitié des townships Caron, Mésy et Labarre, et une partie de celui de Signaï.
Arthur Buies, Ottawa, 1879

En 1882, l'arpenteur Lepage fait la division des six derniers rangs du canton de Matane et énumère d'une manière bien précise les avantages et les désavantages de cette localité.
Québec, *Rapport*, Colonisation, 1899

C'est un beau rang bien droit, avec de grandes plaines blanches, chaque côté, et de jolies granges à un ou deux silos, fièrement alignées. Pas de murs qui penchent, pas de toits qui déportent à Sainte-Françoise de Lotbinière.
Le Soleil, Québec, 21 mars 1985

Ce chapitre comprend trois sections intéressant la période s'étendant de 1840 à nos jours.

L'une des question permanentes posées par la poursuite de cette étude sur le rang concerne le moment d'une québécisation profonde du phénomène. Jusqu'alors, cet habitat aligné, malgré ce qu'on a pu en écrire, avait été peu dirigé par les Québécois francophones: les

Français avaient fourni le rang du fleuve, hors l'écologie; le rang d'arrière-fleuve relevait, par l'intermédiaire des Seigneurs, de l'administration métropolitaine et les habitants apparaissaient tout au plus comme agents d'un peu de défrichement[1]. De toute évidence, le *range of township* n'était pas l'affaire des «Canadiens». De 1755 à la fin du premier (même du deuxième) quart du XIXe siècle, l'ouverture de rangs proprement francophones avait été contenue suite à la Guerre de Conquête, au tassement des rangs déjà ouverts dans la Plaine du Saint-Laurent[2] et à une pénétration encore faible dans les ranges. Après toutes ces contraintes, un déploiement rangique quelconque était-il encore possible? Dans l'affirmative, dans quelles directions l'expansion allait-elle se faire: seigneuries, townships ou cantons? Par ailleurs, l'émigration déjà commencée jouerait-elle contre l'accroissement du nombre de rangs agricoles? Plus important, à quel niveau pourrait se réaliser la québécisation souhaitée: les bras ou la décision? (le «veau» ou le «cerveau», comme dira le propagandiste Magnan, 1976). Sont-ce toutes les classes sociales du Canada français qui décideront de faire des rangs ou seulement celles qui voulaient en faire faire? Quelles seront les influences de l'idéologie et de l'ouverture des rangs de canton sur le langage?

De plus, l'effervescence rangique du Québec va-t-elle projeter sa formule d'habitat au-delà des limites de la Province? Dans l'affirmative, le mouvement rappellerait les essais coloniaux de la France aux États-Unis, au XVIIIe siècle.

Enfin, une section s'intéresse à la période postérieure à la fondation des rangs de canton, soit l'après-1950. Les mouvements antagonistes d'ouverture et de fermeture de rangées qui duraient depuis plus d'un siècle vont-ils continuer? S'il ne se produisait plus que des abandons de rangs, ce type d'habitat disparaîtrait-il du Québec? L'état maximum apparu au cours de la première moitié du XXe siècle fera-t-il place à un état optimum à la fin du siècle? En serait-il fini de la québécisation du phénomène? Alors, les écrivains passeront-ils de la description à la mythologie du rang? Les scientifiques en seront-ils réduits à des études de paysages disparus?

4.1 Le rang de canton. 1840-1950

Au Québec, le rang qui a déjà deux siècles démontre sa persistance comme phénomène. Personne ne pourrait refuser de reconnaître qu'il s'est montré un type d'habitat durable. Non pas qu'il n'aît connu des formes concurrentes et des conditions défavorables. Dès le XVIIe siècle, il a dû triompher de la volonté du Roi de le remplacer par la concentration du peuplement (Charlesbourg). Pour sa part, le

Régime anglais lors de la Capitulation de Montréal ne s'était pas engagé à accepter «les Usages Établis pour ce pays[3]»; aussi, cette nouvelle administration coloniale aurait-elle pu préférer au rang soit les polygones irréguliers (à établir d'ailleurs aux Îles-de-la-Madeleine), soit un habitat groupé comme dans des colonies américaines, soit une dispersion non alignée, soit d'autres modes. C'est bien la phase de l'arpentage anglais en vue de la colonisation (débutant au cours des deux dernières décennies du XVIIIe) qui aurait pu constituer la plus grande menace à l'écoumène en longueur de la francophonie canadienne. De plus, le rang aurait pu être empêché de survivre lors du remplacement du régime de roture française par celui du franc soccage britannique, et, plus tard, par le prestige du township de l'Ouest canadien. Le chapitre III nous a montré que ces dangers ont été limités.

Dans ces conditions, il a donc pu continuer son évolution; il a conservé ses traits caractéristiques: formes rectangulaires des bandes et des terres (celles-ci perpendiculaires à celles-là), alignement des habitations le long d'un chemin communautaire, résidence sur le lot, «fait de colonisation» forestière et manifestations culturelles. Suivant le continuum du rang-schéma, l'histoire québécoise de l'habitat aligné va connaître une autre période de ré-activation que nous désignons *rang de canton*. Cet âge d'expansion a pu commencer au début du deuxième quart du XIXe siècle. 1950 correspond à la fin de l'ouverture de nouvelles rangées.

L'implantation de ce nouveau type va se faire parallèlement à la continuation de la carrière des types précédents. Dans l'ensemble du Québec, il ne s'est jamais produit de coupures nettes et immédiates entre deux phases consécutives; ce n'est qu'après une certaine période de concurrence et de pluralité des formules que le mode qui s'implante peut venir à prendre le pas sur son ou ses prédécesseurs. On se rappelle qu'au XVIIe siècle, des rangs d'arrière-fleuve s'installaient presque en même temps que des *côtes* littorales; plus tard, pendant que le range s'inscrivait dans l'Outaouais, en Estrie et dans les Laurentides, des rangs d'arrière-fleuve apparaissaient à l'intérieur des domaines seigneuriaux; à la veille de 1850, alors que des colons surtout canadiens-français allaient ouvrir ou remplir les ranges ou remplacer leurs occupants antérieurs, des rangs de canton oblitéraient le Pré Nord du Saguenay. En ce qui a trait spécifiquement à l'utilisation simultanée des formules «range» et «rang de canton», la période de dédoublement va commencer dans l'arpentage (vers 1816) et durer dans l'habitat jusqu'au début du XXe siècle: d'une part, la décennie 1820-1830 aurait vu la première sortie importante des Canadiens français hors des seigneuries et d'autre part, de nouveaux établissements se faisaient encore dans des ranges de townships durant le

dernier quart du XIXe. Tous les chevauchements des diverses formules de rangs embrouillent, localement, l'analyse des morphologies agraires du Québec.

L'information se présente plus riche que jamais auparavant. Outre les documents de base, tels ceux de l'arpentage et du cadastre, le chercheur bénéficie des premières compilations et études contemporaines sur le rang: Lévesque, 1848; Rameau, 1859; Drapeau, 1863; Buies, 1889-96; Langelier, 1890; Gérin, 1894-98; Roy, 1898; Caron, (1er quart du XXe siècle); Vattier, 1928; *Rapports* détaillés du Commissaire des Terres et de ministères, enfin, immenses réserves cartographiques et photographiques du Québec ainsi que du Fédéral. Plus récemment, des recherches détaillées ont concerné le rang de canton (Biays, 1964 et 1984; M. Séguin, 1970; N. Séguin, 1977-84; Martel, 1982-86). La masse des documents fondamentaux, des opinions, des décisions des administrations publiques, des études, des histoires de la colonisation, des illustrations, des écrits d'imagination et des inventaires de termes n'est rien de moins qu'énorme, en plus d'être dispersée et en grande partie non inventoriée; nous avons tenu à nous en inspirer.

4.1.1 Identification des principaux termes

L'âge du rang de canton aura ses propres incidences terminologiques. Évacuons d'abord une confusion possible: *rang de canton* ne se présente pas comme la traduction facile de *range of township* car il ne correspond ni à toutes les caractéristiques ni à l'âge de son prédécesseur; au Québec seulement, *rang* prédate *range* d'au moins un siècle; s'il y avait influence d'un mot sur l'autre, c'est plutôt le second qui en aurait bénéficié. Comme *range* a été traduit par *rang*, ce dernier terme se permettait une autre petite aventure sémantique car les traits du range possèdent quelques originalités par rapport à celles du rang seigneurial et du rang de canton; la polysémie de *rang* s'agrandissait donc.

Canton montre lui aussi une assez longue histoire. Pour un certain nombre de Québécois, l'entité viendrait d'une traduction de *township*, vers le milieu du XIXe siècle; en fait, cet autre vieux mot européen (emprunté de l'ancien provençal *canton* au sens de «bord») désignant un espace habité pouvant être paroissial est attesté au Québec dès 1663[4], puis en 1689 et en 1733 (Salone, 1905). En 1789, en France, le mot prend l'acception: «division d'un arrondissement». En outre, les futurs sens canadiens semblent avoir été influencés par le langage helvétique où *canton* (emprunt du lombard *cantone*: «région montagneuses»), nom propre, renvoie à un «petit pays ayant un gouvernement particulier» (Furetière, 1690). Parallèlement à cette acception, le mot pouvait être employé dans le sens de «vague région». *Canton* se

présente donc lui aussi comme un emprunt aux francophonies européennes. La seule histoire de la traduction ou du remplacement de *township* par *canton* va durer un demi-siècle. D'abord, on trouve ce dernier terme dans Lebrun (1833) puis dans Gérin-Lajoie (1862)[5]. Les deux mots sont employés l'un pour l'autre par A. Buies (1879) et dans *Le Nord*[6]. C'est par étape que *canton* entre dans la toponymie administrative; en 1834, une première appellation non anglaise est donnée à un township; en fait, il s'agit de l'amérindianyme *Matane*; on se rappelle aussi de l'année de proclamation du township de Cranbourne, arpenté au goût des Canadiens-français. Quoi qu'il en soit, de 1834 à 1852, de vingt-cinq à trente pour cent des nouveaux townships recevront des désignations francophones, telles *Lessard, Cap-Chat, Tremblay, Laterrière, Simard*. Mais demeurait cette curieuse association d'un générique anglais et d'un spécifique français, dans le *Township de Labarre*, par exemple. D'après Martel (1984), ce n'est qu'en 1888 que *Canton* comme terme s'est définitivement implanté; alors, le fait du rang de canton existait depuis environ un demi-siècle[7]. Ainsi, le mot, d'origine européenne, est devenu un québécisme de sens par le rendu d'une unité territoriale anglo-américaine. *Canton* exprime la multiculturalité. *Rang de canton* (1984), issu des expressions *rang dans les cantons, rang du canton de* (), possède donc de légers traits originaux au double plan des thèmes «rang» et «canton».

Bien au-delà des enrichissements techniques, la colonisation 1840-1950 va grandement servir la carrière jusque là timide de *rang*. Ce dernier entre dans les écrits tant littéraire (Annexe) que scientifique; en outre, il se produira une conscientisation progressive de la chose, ce qui détermine d'une part une forte augmentation dans l'utilisation du terme, et d'autre part une conceptualisation plus articulée du phénomène; le vocabulaire prend des développements en conséquence. Par l'arpentage et le cadastre systématique, les cartes officielles montrent des *Rangs* à l'échelle de tout le Québec méridional. La toponymie gouvernementale en relevant *rang* ou *concession* dans les noms de rang ou de leurs chemins (odonymes) va officialiser par le fait même une partie du patrimoine rangique. De son côté, la religion distribue des hagionymes à de nombreux alignements. Bref, même au plan du langage, c'est ce quatrième type de rang qui connaîtra le plus grand déploiement. Au Québec, le meilleur des âges du rang, comme phénomène et comme terme, c'est celui du rang de canton.

4.1.2 De quelques conditions

C'est un tableau complet des facteurs de la colonisation pendant un siècle qu'il faudrait dresser ici. Or, une telle discussion déborderait le cadre de cette étude sur la notion de «rang». Toutefois, le rappel de

certaines conditions semble important afin de comprendre le faciès, le rythme fou et les régions d'installation des nouvelles rangées.

4.1.2.1 L'idéologie

La pensée ruraliste a été maintes fois rappelée (Brunet, 1957; Tremblay, 1973, N. Séguin, 1977, G.Dussault, 1983)[8].

Sans qu'il le soit sous son propre nom, le rang est plus que soutenu par une certaine «foi agrarienne» qui se veut favorable au développement rural et à une certaine structure sociale. Les campagnes déclaratoires occupent un siècle et, avouons-le, coïncident avec la plus grande multiplication des rangs au pays. Curieusement, les propagandistes encouragent davantage l'ouverture et le premier remplissage des peuplements que leur perpétuation; les messages feront ouvrir beaucoup plus de rangs qu'ils ne s'intéresseront à prévenir leur fermeture, attitude qui contribuera à la création d'un nouveau concept, celui de «cycle de rang».

Les témoignages sont légions. Vers 1840-1850, s'ils sont timides chez E. Parent, F.X. Garneau et P.-J.-O. Chauveau, ils deviendront impératifs avec l'«emparons-nous du sol». Au dire d'un témoin: «la colonisation est devenue, depuis deux ans, une œuvre presque nationale[9].» De son côté, un célèbre évêque affirme: «Il y a un autre champ d'honneur (que celui des armes), moins brillant à la vérité, plus méritoire en réalité, où la patrie appelle ses enfants. C'est la conquête, par le travail, de son sol encore inhabité[10].» Pour sa part, l'avocat G. A. Nantel symbolise les Laurentides de Montréal en «Eldorado agricole» (1887) et l'«emparons-nous du sol» fournit un sous-titre à son journal, environ dix ans plus tard. À la fin du siècle, le mouvement du curé Labelle dans le Nord de Montréal «ce futur boulevard de notre nationalité» de même que le cri d'Edmond de Nevers[11] insistent sur le devoir de faire de la terre. Dans leurs leçons aux écoles, les Frères de l'Instruction Chrétienne enseignent: «c'est donc obéir au Créateur que de s'occuper de l'agriculture[12].» En 1910, en préparant l'ouverture de nouvelles «colonies», I. Caron conseille de «diriger vers l'agriculture (du Témiscamingue) les collégiens», comme le Collège de Nicolet le faisait au siècle précédent. Sept ans plus tard, on recommande de coloniser le Pré Nord afin de «rester un peuple le plus rustique et le plus fécond[13].» Devant l'union catholique des cultivateurs, Lionel Groulx compare les colons à «Dollard, le sauveur de la colonie[14].»

La crise de 1930 fournit l'occasion de réactiver l'idéologie ruraliste par des énoncés du genre: «le vrai remède, la colonisation» ou «la terre, cette bonne amie». Au même moment, un Premier ministre, jouant peut-être sur les mots, répète que la «principale industrie du

Québec est l'agriculture». D'autres auteurs voient dans l'habitant le «roi de la terre». Le climat est tel que tous les axiomes deviennent possibles. Un enseignement de nature apologétique se consacre aux «preuves directes (intrinsèques) de l'excellence de la vie rurale[15].» L'Université Laval ne demeure pas en reste et les *Notes* d'un professeur nous auraient assuré que «les peuples qui ne pratiquent pas la colonisation disparaissent[16].» De leur côté, plus de cent ouvrages de fiction entonnent de semblables refrains (annexe).

Les activités économiques européennes influencent l'idéologie de la terre au Québec. Les nouveaux établissements ruraux auraient relevé d'un «catholicisme social». Des ouvrages[17] décrivent des régions de nouvelle colonisation en France (Bretagne, Landes) Hollande, Belgique et en Afrique du Nord. Au XIXe siècle, les «colonies agricoles» du Massif Central montrent que l'on peut coloniser les aires cristallines, répandues au Québec. Certaines implantations de colons sur des terres jusque là non cultivées vont se faire suivant le type aligné de l'habitat: en 1821, la «colonie» Ommercham a «dix-huit grandes fermes à égale distance le long des grands chemins[18]»; une carte des établissements de Frederick-Oords montre même des rangs doubles. Au Québec, nous connaissons au moins un cas d'influence directe de l'objectif des colonies européennes; il s'agit de l'œuvre du Père Honorat, un oblat, Belge, venu au Canada en 1842 et qui s'engage dans la colonisation de Laterrière au Lac-Saint-Jean[19]. Pour sa part, Jean Holmes du Séminaire de Québec fait connaître en Amérique les expériences agricoles de l'Europe.

À une époque où l'inventaire des ressources n'était pas entrepris, les idéologues amateurs ont pu s'appuyer sur de fragiles équivalences de rentabilité et sur des politiques développementales insuffisantes. Les croyances européennes avaient apporté l'idée que la présence de la forêt signifiait la fertilité des sols alors que son absence – désigné *barren* ou *terre stérile* – identifiait des terrains probablement incultivables. Or, les bordures du Bouclier canadien (Laurentides, au Québec) que l'on voulait occuper du «Matawin aux portes du Manitoba» (1881) supportait une forêt vierge et relativement dense; avec sa faune en plus, cette région pionnière semblait remplie de promesses. N'étaient malheureusement pas connus les droits des Autochtones, l'acidité et la fragilité des sols, la nordicité de la saison de culture de même que la faible étendue des espaces à topographie plane. L'analogie avec la Plaine du Saint-Laurent (qui, couverte de forêts, avait été colonisée par rangs) a dû en tromper plusieurs mais c'est le colon qui a payé pour cette naïve évaluation. De plus, dans cette frange difficile, les formules d'arpentage du range et du rang de canton, sans grands égards aux variations écologiques locales, ne se présentaient pas comme les meilleures façons de lotir; dans le Nord de Montréal, même des chemins

de rang n'ont jamais pu être défrichés. Bref, il ne s'agissait pas d'une idéologie en vue d'un vrai développement.

Le militantisme colonisateur faisait-il l'unanimité? Cette question aussi n'a pas eu de réponse simple car l'objectif de «faire de la terre» se situait à l'intérieur d'autres courants idéologiques, parfois opposés parfois complémentaires. Si le redoutable Louis Fréchette luttait contre le zélé colonisateur Z. Lacasse, c'est que ce dernier défendait aussi l'ultramontanisme. Le mouvement agricole était vanté ou décrié moins pour ses propres mérites qu'en fonction du catholicisme, du nationalisme, du provincialisme, des électoralismes locaux, de l'image de l'habitant, de l'américanisme industriel... Le poids respectif de ces flux n'a pas encore été établi.

Nous pouvons cependant dire que les classes dirigeantes ont été lentes à exprimer des versions contraires à la colonisation; l'«emparons-nous de l'industrie» de J.-A. Chapleau, E. Bouchette et A. Buies a été loin d'avoir délogé l'emprise du cri de la terre. Chez les romanciers canadiens-français, il a fallu attendre le deuxième quart du XXe siècle pour entendre des évaluations critiques des pénibles aventures colonisatrices (Ringuet, 1938)[20]. Les critiques se sont faites plus nombreuses et vives, depuis peu. L'une a souligné «l'irréalisme de la politique agriculturaliste du Québec à la fin des années trente[21].» Une autre a essayé de discerner les dimensions mythologiques à la base de ces croisades[22]. Les évaluations sont apparues au moins à deux niveaux: critique objective en vue d'un bilan nuancé, condamnation sans appel du système.

Les cultivateurs et les rangiens n'ont pas pris autant de temps à réagir; les choix qu'ils faisaient de changer de lots, de suivre les déplacements des chantiers forestiers, de laisser le roulant à l'abandon et surtout de «mouver» aux États-Unis ou vers les villes se présentaient comme des jugements d'époque très défavorables à l'option des rangs partout et à tout prix des conseillers. Mais les attitudes sans équivoques des habitants n'étaient pas des voix recevables et les dirigeants ont continué à donner du son de rang.

4.1.2.2 Interventions publiques

Par contraste au contenu précédent, il s'agit d'actions précises devant conduire à l'implantation de rangs bien réels dans le paysage.

Le rang de canton a bénéficié davantage que les types antérieurs de l'appui des gouvernements. À ce sujet, certains auteurs ont pu même parler d'«État parrain» ou de «colonisation dirigée». Petit à petit, les lots que le ministère des Terres et Forêts contrôlait vont passer, à certaines conditions, à un autre ministère qui prendra le titre de colonisation au XXe siècle. Les réformes se sont faites lentement et par étapes: L'Union a modifié le régime de concession des terres;

Tableau IV-1

Évaluation approximative du nombre cumulatif de types de rangs. Québec. XVIIe-XXe siècles

Types	Nombre	Valeur numérique jugée:
rangs désignés: (a)	30 000	élevée
rangs rêvés (b)	24 000	élevée
rangs créés	15 000	élevée
rangs créés	8 000	basse

a) Appellatifs passés et actuels (officiel, de langue populaire, religieux, odonymes, équivalents...). Beaucoup de ces expressions sont vieillies, disparues ou perdues.
b) Environ la moitié seront effectivement ouverts.
Les nombres ne sont fournis que pour donner un ordre vraisemblable de grandeur; malgré l'imprécision, on voit que l'imaginaire a dominé.
Données en voie de révision. Définitions fournies plus loin.

d'après E. Minville, la première loi de colonisation daterait de 1848 et le plan en vue d'un cadastre de 1860; l'abolition du régime seigneurial se fera en 1854; en 1869, c'est la loi des Sociétés de colonisation et, en 1875, celle du rapatriement[23]. De 1840 à 1870, on s'est engagé comme jamais auparavant dans la colonisation en érigeant plus de 200 cantons (équivalent à environ 2 000 nouvelles rangées). En 1889, on instituait le Mérite agricole. Outre l'arpentage des lots, les services gouvernementaux émettaient des opinions sur les vertus des terrains pour les cultures, les bois et les mines[24]; cependant, la classification systématique des sols pour l'agriculture n'arrivera que bien tardivement, soit après 1930; en général, ces évaluations partielles ou profondes n'ont pas été fidèlement écoutées par les propagandistes.

Au XIXe siècle, l'État apportait une certaine aide à la construction de routes d'accès, en plus d'offrir des «free grants» afin de hâter l'ouverture d'un canton. Tracer de nouvelles voies de pénétration en

vue de rejoindre des aires forestières, alors déclarées «incultes» ou «vacantes» (au sens de «non encore défrichées et cultivées»), constituait un facteur de la multiplication presque immédiate du nombre des peuplements. À la fin de la première décennie du rang de canton, les régions désignées étaient traversées de lancers pionniers, véritables axes de colonisation: dans les Cantons-de-l'Est, le fameux Chemin Craig, le Craig-Gosford, le Saint-François, le Jersey, et le long de la Chaudière, le Kennebec; dans le Bas Saint-Laurent, les chemins Taché (traversant à lui seul une douzaine de cantons) et Témiscouata; en Gaspésie, les routes Kempt et Matapédia; dans les Laurentides, les voies Matawin et Kilkenny; se dirigeaient vers le Saguenay les chemins Jacques-Cartier, Saint-Urbain et Kénogami; enfin, dans l'Outaouais, les chemins de la rivière Désert (Gatineau) et du Fort William (Calumet)[25]. Même si la liste est incomplète ici, le Québec n'avait jamais vu autant d'accès à ses arrière-pays immédiats. Les chemins vont en toute direction, obéissant ainsi à l'hydrographie, la topographie et à l'irrégularité des blocs de lots; ces facteurs préfiguraient la non-uniformisation des familles de rangs. Les voies de pénétration ne constituaient pas des chemins de rang mais certaines sections – voies Elgin, Mailloux dans l'arrière Estuaire – en sont devenues; d'autres, recevant des habitations pour diverses fonctions, ont contribué à faire naître une distance plus irrégulière des maisons que ne l'aurait suggérée l'arpentage à fonction uniquement agricole.

Au XXe siècle, le Québec ira beaucoup plus loin dans son aide en rééditant des textes destinés aux défricheurs[26] et en rejoignant le colon lui-même. En 1931, il votait une «loi du retour à la terre[27].» En 1932 et 34, naissaient les Plans Gordon et Vautrin. D'après P. Biays, les services gouvernementaux classifient, arpentent, transfèrent et attribuent des lots, préparent rangs et paroisses, «expédient» des colons et leur donnent des primes. Au premier avril 1946, par famille, le Québec évaluait à 3 325 dollars le total de «l'argent de colonisation», sans compter 3 000$ (voirie) et 500$ (santé et éducation)[28]. À l'occasion de l'élection générale de 1948, le parti de l'Union Nationale rêvait d'ouvrir à l'agriculture un nombre considérable de cantons, de paroisses et de rangs, au nord de l'Abitibi agricole[29]: relent agriculturiste au niveau politique.

La stimulation gouvernementale, malgré ses moyens et son idéologie, n'a pas été sans décevoir. Le plan fédéral (1932) avait davantage été conçu comme un simple projet d'emploi. Au Québec, les travaux d'arpentage qui préfiguraient dix rangs réguliers par canton ne pouvaient équivaloir à un plan fonctionnel de lotissement. L'on avait déjà critiqué l'uniformité de la superficie des lots (100 acres ou 40 ha)[30]. La formule du «billet de location» qui d'ailleurs contenait une menace de révocation décevait bien des colons. Ainsi, l'aide étatique, bien que déclarée généreuse par les politiciens et les publicistes, a certes fait

ouvrir un bon nombre de rangs mais peu d'entre eux vont connaître une vie riche et prolongée. En 1967, dans le Nord-Ouest du Québec méridional (Abitibi et Témiscamingue) sur 35 000 lots situés dans des cantons écouménés, il n'en restait que 2 000 convenablement cultivés[31]; traduite en nombre approximatif de rangées, cette évolution négative a pu en toucher quelques centaines; faut-il préciser que cette quantité doublerait si l'on considérait tous les cantons régionaux arpentés.

En Abitibi, que le nombre de rangs de canton fermés soit si élevé par rapport à celui des rangs encore vifs est sans doute à mettre en relation avec des changements mentaux et économiques profonds dans la société québécoise. S'ajoutent des facteurs proprement gouvernementaux; les ingénieurs forestiers et les agronomes qui préfiguraient les peuplements alignés ont surtout fait porter leur travaux sur l'arpentage[32], les sols, le drainage, la forêt, bref, les aspects physiques, naturels, des choses; beaucoup moins de soins a été rendu au climat nordique, et surtout aux facteurs commerciaux (même s'il existait au Ministère un Service d'Études économiques); de plus, le recrutement des candidats-colons ne relevait pas des technocrates. Ce que l'on appelait *plan*, de Gordon (1932) à Bégin (1946), n'en était pas vraiment. Le déroulement des rangs abitibiens a souffert de ces carences congénitales. Pour comparaison, au cours de l'étape précédente du range, la spéculation sur les lots de même que les réserves du *Clergy* et de la Couronne avaient eux aussi contenu le développement d'un autre écoumène agricole régional du Québec.

Par contre, des personnes morales et physiques ont, au plan pratique, bien servi les aventures colonisatrices, tels les vieilles paroisses, les sociétés de colonisation (vers 1840) devenues diocésaines[33], les missionnaires-colonisateurs (Laforce, 1944) et les organisations qui assuraient les préparations communautaires des peuplements[34]. À l'échelle du Québec, quelques milliers de rangs de canton ont été créés ou consolidés par ces structures serviables. Ces groupes tenaient la fonction de thuriféraires de l'idéologie.

4.1.2.3 La conjoncture forestière

Ce sous-titre n'a rien d'exclusif au rang de canton: du Moyen Âge européen jusqu'au Québec moderne, c'est à même la forêt que l'on a colonisé (hors les marais et les prairies naturelles); une expression rendait bien le milieu écologique dans lequel on pouvait inscrire des rangs: «la colonisation s'apprend dans le bois[35].» Cependant, à l'âge du rang de canton, les liens qui vont lier le colon à la forêt exploitée sont nouveaux par leur ampleur et leur dominance.

D'après Harris (1984), l'Outaouais a connu des radeaux de bois dès 1806. Les auteurs d'une étude sur la Mauricie affirment que

l'économie forestière a été le principal facteur de la structuration de l'espace rural de 1850 à 1900[36]. Dans ces conditions, le rang de canton va souffrir plus que ses prédécesseurs de la concurrence de l'abattage pour l'industrie; la conjoncture transforma un système rangique en principe agricole en un accommodement agro-forestier (Blanchard, 1930-60). Cette double vie a été bien analysée au Saguenay par P. Biays (1964) et N. Séguin (1977). La communauté de Dequen qui «est agricole par ses rangs» et forestière par son village a vécu la même «dichotomie qui forme l'essentiel d'une paroisse de colonisation[37]». Liés aux marchés locaux et variables de l'exploitation forestière, les rangs d'appoint fournissaient des bras et des produits de chantiers: foin, avoine, chevaux, pommes de terre, «fèves» et viandes... L'idéologie agricole a été bien reçue par plusieurs entrepreneurs forestiers, favorables à l'arrivée de *boulés* près de leurs chantiers de coupe et des rivières à drave. En Mauricie, il existait même des «fermes de maîtres de chantiers». La mobilité des coupes, les ressources humaines limitées consacrées uniquement à l'agriculture de même que les faibles capacités pédologiques pesaient lourd sur la forme des espaces agricoles; l'écoumène rural prenait un faciès étriqué, discontinu, très loin de l'image d'un ensemble rangique régulier et permanent. L'économie forestière a favorisé une prise de peuplement mais la plupart des rangs ont été courts, sans répétition vers l'intérieur, de santé médiocre et mortels. Gérard Bouchard (1988) y a reconnu un modèle de marginalité.

Dans certaines régions: Témiscouata, Abitibi, la fonction forestière a été incorporée à la fonction agricole, d'après un plan agroforestier à long terme.

4.1.3 Spécificités

L'originalité du rang de canton ne tient pas uniquement à l'alignement du peuplement vu que ce caractère est commun à tous les types de rang. Mais de la même façon que le range avait pris un faciès quelque peu différent des rangs seigneuriaux précédents, le rang de canton sera plus que le simple prolongement du range. En fait, le nouveau type va revenir à certains traits des alignements du Régime français. Une étude comparative complète s'arrêterait, outre les éléments déjà mentionnés aux facteurs suivants: agents, localisation régionale, période d'ouverture, morphologie des lots, voies de circulation, série d'habitations, activités économiques, vie communautaire, rapport avec la vie urbaine, idée de «rang». Tous ces éléments singuliers doivent être considérés comme influençant une entité complète, le rang.

4.1.3.1 L'ethnie

Domine un groupe culturel très majoritaire. Le range initial, dans l'Estrie et un secteur des Laurentides, avait été l'affaire d'anglophones

de toutes provenances alors que les rangs de canton vont surtout être défrichés par des Canadiens français[38]; ils le seront exclusivement par eux au Saguenay.

4.1.3.2 L'adaptation des formes

Considérons d'abord leur évolution à partir du range antérieur. Les différences ethniques se sont traduites dans la morphologie des terroirs. Du range au rang de canton, deux modifications vont se produire: d'abord ce que le langage populaire appellera une «refente des terres» dans le sens de la longueur. À partir des expériences des townships d'Ixworth en 1816 et de Cranbourne en 1822/23, les lots deviennent plus étroits, la largeur passant de six/dix arpents à deux/quatre (un arpent valant 58,5 mètres). Ce premier changement dans l'arpentage favorise le voisinage[39], ce qui semble plaire aux francophones. La politique du retour à la «terre étroite» a duré plus d'un siècle. Vers 1900, un arpenteur conseillait de «faire les lots plus étroits (211 mètres) afin de pouvoir échelonner sur la voie de communication plus de colons que sur les chemins qui se font actuellement[40].» Les nouvelles terres allaient devenir plus longues, passant en comparaison de celles du range d'origine et d'intention de moins d'un km à 1,5 km, voire à 2. Puisque l'accroissement de la longueur ne compensait pas le rétrécissement de la largeur, la superficie totale du lot va «diminuer» (de 200 acres à 100 acres, et moins). Le terme *diminuer* ne s'applique pas à tous les townships; à partir de 1840 environ, les lots des nouveaux cantons auront 100 acres (40,4 ha) de par leur arpentage initial. Les subdivisions des cantons de Chesham (1869) et d'Emberton (1870) fourniraient deux des nombreux exemples de la nouvelle formule. Les terres étant plus étroites, le nombre d'établissements sera plus élevé dans le rang de canton que dans le range et, partant, l'alignement sera plus visible. L'Ontario connaîtra un réajustement semblable à celui du Québec.

La seconde modification, plus discrète, se rapporte à des rangées qui lui sont pourtant postérieures. En analysant la morphologie rangique du comté de Joliette[41], la profondeur de la majorité (61%) des rangs ressemble beaucoup à celle des ranges; la chose n'étonne pas car l'arpentage d'une partie de la Plaine et des Basses Laurentides s'est fait au début du Régime anglais; au plan de la longueur des rangées cependant, il ne s'agit pas de range; ainsi, ces rangs d'arrière-fleuve ont comme un profil mixte.

Une vue générale de l'identité morphologique du rang de canton (et de ses lots) par rapport à celle du range est fournie par la comparaison de lieux ayant à proximité les deux types: township/canton de Locaber et Ripon[42], Brandon et Peterborough, Caxton et Shawinigan, Alton et Montauban sur la rive septentrionale du Saint-Laurent,

Ixworth et Chapais sur la façade méridionale. En fait, le contact range/rang de canton ne se fait pas toujours en s'éloignant régulièrement du Saint-Laurent, comme le cas se produit presque parfaitement le long de la Rivière Rouge[43] et dans le township voisin de Mulgrave (bassins des Outaouais). Au nord de Québec, le pattern du lotissement rural de la paroisse du Lac-Beauport (rang de canton) fait anomalie de position latitudinale entre les rangs d'arrière-fleuve au sud et les ranges de Stoneham au nord.

L'originalité du rang de canton se voit aussi au niveau des voies de communications (autres que les routes vues précédemment). «Il serait utile de choisir les cantons les plus propices à une prompte colonisation pour les sillonner davantage par de petits chemins de rang ouverts parallèlement de deux rangs en deux rangs, à angle droit avec le chemin principal[44].» L'auteur donne le «tracé d'un canton ainsi traversé par les chemins en question». Les lots sont allongés suivant un indice de 1/7 à 1/10. Quant aux terres perpendiculaires à la grande route, elles se présentent comme une déviation du schéma; une telle suggestion d'aménagement reviendra à quelques reprises[45]. Les chemins de rang occupent une importance majeure dans les débats de la colonisation comme l'indiquent les tableaux concernant leurs coûts[46]; il semble qu'ils aient fourni beaucoup d'arguments aux candidats lors des élections. Plus tard, l'entretien des chemins de rang (nom du responsable et détermination des endroits) focalisera les meilleurs exemples d'un «patronage» campagnard durable.

D'autres adaptations touchent les édifices. Le rang de canton a même reçu du gouvernement un plan de maison, celle-ci autant caractérisée par sa forme, ses dimensions, son toit et son nombre de fenêtres que l'était l'école du rang. On en distingue quelques types. Malgré les modifications, ces résidences sont toujours reconnaissables dans les régions qui ont été soumises à la colonisation depuis la Crise. La maison de colon du deuxième quart du XXe siècle fait contraste avec les résidences rurales précédentes: d'«inspiration française» de la Côte-de-Beaupré, d'«esprit québécois» dans les rangs d'arrière-fleuve, de pierre à Verchères, de brique à Yamachiche et d'influence «vernaculaire américaine» en Estrie. Avec raison, l'on a pu écrire que dans les zones de colonisation, «la maison d'un étage et demi est bien différente, par son volume et sa présentation générale, de l'habitation québécoise traditionnelle[47]».

Qu'en est-il de la régularité de la distance même entre chaque maison? Vu dans le détail, cet espacement a toujours été variable pour des questions de topographie, d'eau, de voies de communication et de choix personnel. Dans le rang de canton, un facteur nouveau pourrait modifier la notion même de «rang»; il consiste dans le rapprochement de quatre maisons d'un rang double, faisant un «bloc», suivant l'exemple de Rochebaucourt en Abitibi. Plutôt que d'avoir, en principe, une

résidence tous les 230 mètres sise au milieu de la largeur du lot, chaque côté du rang double en groupe deux, chacune appartenant à des lots voisins dits, *A* et *B*, à l'intérieur d'une distance d'environ 30 mètres. Comme il en sera ainsi des maisons des lots *C* et *D*, il y aura environ 200 mètres entre les constructions du lot *B* et celles du lot *C*. Théoriquement, dans un rang double complet en Abitibi (chaque côté ayant 62 lots), apparaîtraient 31 blocs de quatre maisons. Par cette pratique, l'aspect de la dispersion régulière des édifices s'atténue au bénéfice de petits groupements qui s'apparentent au hameau européen. Cette disposition logique présente, au plan du voisinage, beaucoup plus d'avantages que le mode traditionnel. Les Pays-Bas ont de tels aménagements.

L'expression *rang double d'habitations* contribue à la compréhension de *rang double*; par extension, on pourrait dire *rang double de terres, rang double de fermes, rang double d'établissements* (non, rang double de chemins)[48]. En conséquence, *rang double* (à l'unité) ne pourrait prendre la forme du pluriel, même s'il s'agit de deux rangs (donnant sur une voie unique); on dit cependant les rangs doubles d'une paroisse. L'unicité du chemin conduit à parler de lui au singulier. La répartition des rangs doubles ne se limite pas au Lac-Saint-Jean et à l'Abitibi; de nombreux alignements dont le *Rang des Dusseau* (Iberville) ont été installés au cours du XIXe siècle dans la Plaine du Saint-Laurent; on en trouve dans la région de Joliette et aussi à l'intérieur des townships tardifs, ceux qui ont été subdivisés pour une première fois en lots de 100 acres.

4.1.3.3 Expansion agricole limitée

Dans plusieurs rangs de la plaine du Richelieu, la culture a chassé la forêt presque complètement; même l'arbre d'ombrage se présente comme un rare témoin. Il n'en a pas été ainsi dans la grande majorité des rangs de canton nordiques. Certes, s'est-il fait du «bûchage» en grand mais cette exploitation du bois n'équivalait pas à «faire de la terre». En arrière de Trois-Saumons, le canton Fournier où neuf rangées avaient été prévues n'a pas montré beaucoup de défrichement[49]. Il en est de même plus en aval dans le canton de Dalibaire[50]. Ces cas ne sont pas des exceptions. Au Lac-Saint-Jean, de la Péribonka à la Chamouchouane (aire d'une centaine de bouts de rang), la comparaison des espaces défrichés par rapport aux espaces occupés indique clairement les limites du déboisement[51]. L'Abitibi dévoile un phénomène semblable car, dans les rangs doubles, le boisé intermédiaire occupe plus d'étendue que les champs; le rang agricole y est deux fois plus court que le rang d'arpentage [52]. En Gaspésie (massifs intérieurs exclus), le pourcentage des «surfaces non défrichées» s'établissait à 60[53]; près de Marsoui, des rangs prévus, préparés et dessinés sur carte, n'ont jamais été occupés; en Gaspésie littorale, «partout on

voit se dresser, cernant de minces défrichements géométriques, l'obsédante muraille des arbres[54].» À Sainte-Félicité de L'Islet, «certaines maisons de colons n'ont même pas été habitées[55].» Dans le massif de Saint-Edmond (comté de Berthier) la photographie aérienne (1964) montrait le triomphe des bois sur les champs. Bref, la déforestation restreinte a des répercussions directes sur le statut juridique des lots, le nombre total de rangs et leur charge démographique. Toutes sortes de raisons naturelles, démographiques et économiques, variables suivant les régions, pourraient être invoquées.

4.1.3.4 Régionalité

Plus que ses prédécesseurs, le rang de canton est à l'échelle du Québec méridional. Un étonnant relevé (Drapeau, 1863) en témoigne. Pour un total provincial de plus de 600 paroisses de colonisation vive, la Gaspésie en fournisssait 32, la région est du Saint-Laurent (de Rimouski à Lévis) 50, la région centrale du Saint-Laurent (de Beauce/Lotbinière à Yamaska/Compton) 104, la région ouest (de Bagot/Stanstead au Saint-Laurent) 131, la région de l'Outaouais et Nord de Montréal 163, la région du Saint-Maurice 50, enfin la région de Québec, Saguenay (et Labrador) 70. Même si l'on désignait les territoires autrement qu'aujourd'hui et si la rive sud dominait, l'ensemble de l'écoumène était touché, c'est-à-dire aussi bien les Basses Terres que les Appalaches, les Laurentides et le Pré Nord. Ainsi, territorialement, le type de rang de canton est moins restreint que ne l'étaient ses types devanciers. Dans les paroisses mentionnées en 1863, celles situées dans la Plaine du Saint-Laurent comptent pour environ le tiers, celles des anciens domaines de townships à ranges (Cantons-de-l'Est, Outaouais, Laurentides) presque autant, celles des nouvelles périphéries un peu plus; le tiers consacré à la Plaine montre bien qu'un siècle après la Conquête, cette principale région du Québec n'était pas encore pleine de rangs.

Petit à petit, les grandes aires de colonisation (et leurs alignements, en conséquence) vont se déplacer. À la fin du XIXe siècle, les Basses Terres du Saint-Laurent hors quelques sites faisaient partie du «vieux peuplé»[56]. En 1913, Caron identifiait environ 300 paroisses de colonisation. Dans les années 1920, au sud du Saint-Laurent, des franges arrières de certains comtés des Cantons-de-l'Est, de l'Estuaire sud et de la Gaspésie restaient encore ouvertes à des aventures rangiques. Mais, en 1932, l'Outaouais, les Laurentides de même que les Cantons-de-l'Est et le Moyen Estuaire ne sont plus déclarées *régions de colonisation*, ce qui n'y empêche pas la poursuite héroïque de quelques défrichements durant toute la décennie. Les «royaumes à rangs» sont avant tout l'Abitibi (deuxième phase) et la Gaspésie alors que le Lac-Saint-Jean et le Témiscamingue ne se présentent plus comme de «nouvelles» régions[57].

La régionalité du rang de canton est teintée de nordicité. Puisqu'il s'agit d'un peuplement postérieur à celui commencé dans les seigneuries, fiefs et «Eastern Townships», il devra se faire dans les terres résiduelles disponibles, c'est-à-dire pour les deux tiers, dans des terrains plus élevés en altitude et latitude; un telle situation géographique va poser des problèmes de climat et d'isolement. Historiquement, c'est par le «Nord» de Montréal et le Saguenay que la marche nordique a débuté; le mot *nord* référait uniquement à une direction cardinale; par la suite, il est devenu régionyme; si l'on évaluait le contenu «nord» dans ce Nord, il apparaîtrait faible en regard des vraies nordicités subarctiques et arctiques[58]; afin d'avoir plus d'harmonie entre désignant et désigné, on aurait pu qualifier l'aire de l'agriculture pionnière de Saint-Jérome de *Pré-Nord* (plutôt que de *Nord*).

Chacune des régions de colonisation partagées en rangs de canton a possédé des caractéristiques propres, en plus d'avoir été taillée à même la forêt et d'avoir privilégié le rang double. Dans la Plaine du Saint-Laurent, l'espace déjà occupé va peser sur l'orientation et la forme des nouvelles rangées; la plupart des rangs de remplissage seront courts et peu profonds. Au contraire, l'extension va se faire sans gêne des occupations antérieures dans l'Estuaire sud[59] et au Pré Nord. En Gaspésie, la montagne a imposé ses contraintes. L'enclave du Saguenay/Lac-Saint-Jean a reçu trois séries de townships/cantons qui vont guider l'orientation de leurs rangs; une seule fera construire des rangées parallèles à celles des seigneuries du Sud. Sur la Haute Côte-Nord et en Moyenne et Basse Mauricie, les rangs sont étriqués et discontinus. Le vrai damier se trouve surtout en Abitibi, comme le montrent les concessions (sens: «rangée») du canton de Guyenne et de tous les environs. Un peu curieusement, Anticosti, ce grand royaume soumis par les Meniers (1896-1926) à des expériences d'habitat groupé tout opposées au rangisme n'avait pas échappé aux rangs d'arpentage; durant le dernier quart du XIXe siècle, deux types de rang y étaient apparus[60]: d'une part, le township de MacIntosh divisé en bandes dites *ranges* mais correspondant par leurs lots à des rangs de canton; d'autre part, les arpenteurs avaient dressé des «rangs de village» alignant les terrains (0,45 acre) d'une future agglomération.

Par paroisse, la nomenclature des rangs de canton peut être aussi complexe que celle des autres type de rangs pourtant plus anciens. L'arpentage d'espaces plus étendus que la paroisse elle-même ainsi que les différences dans les frontières religieuses et civiles vont, à la fin, produire des listes compliquées d'alignements. Voici deux exemples. La municipalité de Saint-Didace, taillée à même une seigneurie et des fiefs tardifs montrent trente-trois rangées (plus d'arpentage que d'habitat)[61]; Hébertville, s'étendant sur quatre cantons, rassemble trente-trois entités partielles ou totales[62]. Dans ces deux cas, par suite de découpages et regroupements, des appellations identiques peuvent

se retrouver à l'intérieur d'une même paroisse: dans le premier exemple, les homonymes comprennent deux *Quatrième Rang*, deux *Sixième Rang* et trois *Cinquième Rang*.

4.1.4 L'aspect quantitatif

Il semble exister un rapport direct entre le nombre total de rangs et le niveau de fréquence du mot dans le langage; en effet, c'est durant la forte augmentation des peuplements alignés que *rang* est devenu le désignant le plus utilisé (chapitre V). La démonstration d'un tel rapport se présente comme un objectif nouveau car le simple calcul du nombre de rangs était un sujet demeuré vierge jusqu'à maintenant.

4.1.4.1 Éclairage méthodologique

Notre démarche nécessite l'identification des outils d'analyse et des moyens de comptage des entités rangiques.

Le besoin de concepts va de nouveau conduire à la pratique néonymique. D'abord, distinguons les *rangs rêvés*, ceux désirés en très grand nombre par les ruralistes les plus militants, les *rangs possibles*, ceux qui pouvaient être un jour habités, les *rang préparés*, ceux arpentés et planifiés effectivement par les organismes publics, et les *rangs réels*, ceux qui sont ou ont été ouverts, habités et inscrits dans le paysage. L'écart numérique varie fort d'un groupe à l'autre. Ces distinctions notionnelles ont déjà existé, même si elles n'étaient pas dites; sur la carte de Bouchette (1831), les «ranges d'arpentage» étaient cinq fois plus nombreux que les ranges (ou concessions) peuplés. La préparation de la colonisation comme telle peut comprendre d'une part, au niveau du cadre cantonnal et paroissial, reconnaissance, arpentage, désignation temporaire, inventaire et classification des espaces et des sols, et d'autre part au niveau des personnes, recrutement et distribution des services; chacune de ces classes fait autant de nombres différents d'entités de rang. En outre, pour une année donnée, l'on peut distinguer les *rangs contemporains* (rangs vifs qui existent en même temps) des *rangs cumulatifs* (tous les alignements qui ont pu avoir été ouverts, qu'ils soient encore occupés ou non); à la fin de la période du rang de canton, ces deux dernières valeurs pouvaient varier du simple au double (tableau IV-3). Deux catégories des rangs réels sont les *rangs créés* (ayant atteint le niveau de l'existence physique) et les *rangs occupés* (ceux qui sont habités à tel moment). Il faut donc bien identifier ce que l'on croit compter.

Au plan des désignations, le nombre des entrées change également s'il s'agit de rangs préparés ayant reçu au bureau une appellation souvent chiffrée, de rangs officiellement nommés par la Commission de toponymie ou par les municipalités et les rangs habités, objet de

désignants populaires. De toutes les catégories quantitatives, les rangs désignés et les rangs rêvés sont les plus nombreux, autre preuve que le phénomène à l'étude est indissociable des aspects mentaux (tableau IV-1).

Le statisticien n'est pas au bout de ses peines car le seul bloc des rangs réels peut être vu de plus d'une façon. Ici aussi, les états rangiques sont bien variables[63] par leur âge mais aussi par leurs dimensions. Comme la longueur des rangées varie de quelques km à plus de quinze, devrait-il d'abord mettre au point un *rang uniformisé* qui n'existerait nulle part mais auquel chacune des unités pourrait se comparer? En outre, les alignements ne sont pas également remplis d'individus: certains sont à peine occupés, d'autres pleins convenablement, d'autres surchargés démographiquement. Il faudrait établir à partir de quel nombre de fermes et de quelle distance inter-maison on peut considérer l'habitat comme (suffisamment) rangique. Ces problèmes sont permanents ayant commencé avec les premières installations dans la région de Québec au deuxième quart du XVIIe siècle et se posant encore maintenant, mais à l'inverse, par suite du dégarnissement progressif des rangées. Les données ne permettent pas de faire ces distinctions lorsque le Québec est considéré en bloc.

D'autres difficultés naissent du fait de la co-pénétration des types: des ranges ou quasi-ranges ont été établis à l'intérieur d'aires seigneuriales alors que des rangs de canton s'étendent aussi dans l'arrière-fleuve et dans des townships. Il se produit en outre des adaptations locales dans les zones de contact. Il faut aussi prendre conscience que le simple remplacement des colons anglophones par des Canadiens français en Estrie et dans les Laurentides n'avait pas en soi modifié le nombre total de peuplements. À l'échelle du tout Québec, les compensations régionales peuvent produire une stabilité générale des effectifs alors qu'une région gagne des rangées et une autre en perd.

Méthodologiquement, le calcul du nombre ou des nombres de rangs s'est fait de quatre façons. Premièrement, par méthode directe qui consiste à les additionner un à un en parcourant le terrain; ce moyen qui vaut pour les rangs réels et les rangs désignés n'a pu être pratiqué que dans des paroisses et quelques régions dont l'Abitibi-Témiscaminque. Nous entendons par méthode indirecte, le relevé des rangées apparaissant dans les terriers et sur les nombreuses cartes détaillées (au 25 000e et 50 000e) ou généralisées ainsi que sur les photos aériennes; même celles de satellites font voir des familles de rangs; ces outils sont irremplaçables pour compter les effectifs. En troisième lieu, des calculs ont été fais à partir d'indicateurs (seigneuries, fiefs, townships, cantons, superficie et nombre de fermes, quantité de lots par rangée, population agricole, paroisses, écoles et chemins de rang); ces exercices fournissent des quantités rangiques plus

approximatives que les précédentes. Enfin, le nombre de rangs rêvés n'a pu être évalué qu'à partir d'une pesante littérature. C'est en recoupant ces multiples données que l'on arrive à des ensembles chiffrés peut-être vraisemblables.

Tableau IV-2

Nombre de rangs habités. Québec méridional. 1840-1945

Années	Quantité	Sources principales
1840	2 100	statistiques agricoles
1860	4 700	*Cadastres abrégés* (1863). Drapeau, 1863
1870	5 600	statistiques agricoles
1915	6 700	statistiques agricoles
1930	5 200	diverses estimations
1945	5 500	comptage sur cartes

Données approximatives et arrondies. Pour comparaison, en 1815: 1 200 et en 1980: 3 700. Voir aussi tableau II-3. Ces totaux comprennent des entités appartenant à l'un ou à l'autre des quatre types: rang du fleuve, rang d'arrière-fleuve, range, rang de canton.

L'Abitibi fournit un exemple de la multitude des nombres de rangs suivant les concepts définis plus haut[64]. À l'intérieur du grand rectangle délimité par les latitudes 48 et 49, 30 et par les longitudes 77 et 79, 30 (donc, hors du Témiscaminque et du «Territoire» de l'Abitibi), les alignements rêvés des propagandistes équivalaient à 1 100 entités. Le projet «des 250 à 300 paroisses[65]» en aurait même donné de 1 500 à 1 800. Les rangs préparés, au moins arpentés, en ont touché 900 mais le total cumulatif des rangées ouvertes, créées, n'a pas dépassé 400. Vers 1970, seulement 150 d'entre elles manifestaient une certaine vitalité; bref, les rangs vifs étaient devenus moins nombreux que les rangs déjà fermés. Selon que l'on considère l'une ou l'autre de ces catégories, les valeurs numériques varient donc très fortement suivant un ordre décroissant des rangs rêvés aux rangs préparés, de ceux-là aux rangs ouverts et jusqu'aux rangs persistants (encore occupés).

4.1.4.2 Évaluation numérique

Les indéterminations précédentes rendent évidemment vulnérables toutes les évaluations qui vont suivre. Ces dernières touchent le Québec pris comme un tout, pour la période s'étendant de 1840 à 1950.

Les «rangs rêvés» répondent à l'idée que l'on se fait des divers agrandissements de l'écoumène rural. L'ouverture à la colonisation de l'Estrie, des Laurentides, de l'Outaouais, de la Gaspésie, de l'Estuaire sud, du Saguenay/Lac-Saint-Jean, du Témiscamingue et de l'Abitibi donnait chaque fois l'occasion de ré-évaluer à la hausse l'étendue perçue des espaces humanisables; ce processus faisait accroître dans les esprits le nombre de cantons et de lots qui pourraient se traduire en nouvelles rangées. Quantitativement, l'extrapolation a atteint deux niveaux: celui d'un maximum imaginaire, celui d'une quantité plus contenue. Les évaluations suivantes concernent le second niveau seulement. En 1881, l'abbé Proulx réclame une «succession non interrompue de paroisses, depuis la vallée du Lac-Saint-Jean jusqu'au Lac Témiscamingue»[66]; il rêvait d'au moins 500 nouveaux rangs alors que la réalité n'en verra que très peu de dizaines. Durant la Seconde Guerre, un autre militant de la colonisation parle de «26 000 000 d'acres en sol fertile inoccupé, de quoi avoir 260 000 nouvelles fermes de 100 acres[67]»; traduite en nombre de rangs, cette évaluation fantaisiste correspondait à environ 9 000 nouvelles unités; de ce nombre fictif, un cinquième peut-être a vu le jour. D'autres auteurs ont également imaginé que les centaines de cantons, plus tard identifiés dans le Bas Moyen Nord, feraient un jour partie de l'extension du «boulevard de la nationalité». Bref, de 1840 à 1950, le total des rangées jugées désirables au plan de la survivance s'établit à environ 24 000 dont la moitié seront ouvertes.

Par calcul, on évalue qu'en 1840, le nombre de rangées de tous types, ouvertes depuis le deuxième quart du XVIIe siècle, pouvait s'établir à 2 100; or, en 1940, le nombre de rangs identifités dans le paysage se fixait à environ 6 000; ce qui laisse près de 4 000 nouveaux rangs en 100 ans[68]. Ce calcul ne fournit qu'un minimum, le nombre total des rangs créés pouvant être le double. Quoi qu'il en soit, l'époque 1840-1950 a produit beaucoup de rangs de canton sans compter les nouvelles rangées de type «arrière-fleuve» et «range». L'ouverture même n'a pas suivi, elle non plus, une courbe régulière; la période 1875-95 a connu un ajout national modéré malgré les activités du Curé Labelle dans le Nord de Montréal.

Les rangs créés ne deviennent pas des rangs vifs pour l'éternité car, dans le système de la mobilité rurale québécoise, plusieurs ferment. Ce phénomène, implicite dans les chansons dès 1805 (Lortie, 1987) et qui commence à être significatif en 1840, s'accentuera grandement après 1950 (voir 4.2). Plusieurs indices et statistiques souli-

gnent le repli. Au Québec, le nombre des exploitants agricoles passe de 217 000 en 1891 à 138 000 trente ans plus tard[69]. Une enquête tenue de 1914 à 1925 révèle les diminutions de la population des vieilles paroisses, du nombre de cultivateurs par paroisse et du nombre de propriétaires de ferme. À Saint-Didace, la moitié des rangs ferment, de 1881 à 1921. La superficie défrichée des Laurentides atteint son maximum vers la fin de la Première Guerre. Dans le canton de Laterrière, la vente des terres publiques, amorcée en 1847, «s'est éteinte en 1946[70].» Des documents inédits de la Société de colonisation du diocèse de Québec renseignent sur les difficultés du recrutement. «Depuis quelques années, très peu de paroisses nouvelles ont été ouvertes en Abitibi et il s'y fait actuellement très peu de colonisation proprement dite». Le mémoire s'attache surtout au «choix des colons et de la manière de les traiter»; ce débat est grave, à la lumière des statistiques; concernant le placement de défricheurs, la Société diocésaine envoie au Ministère de la Colonisation 455 demandes; 216 sont acceptées; la Société organise le départ pour l'Abitibi de 54 colons seulement et près de la moitié d'entre eux ne partent pas à la date fixée; à la fin, moins de 20 familles seront établies, soit un maigre 4% du nombre initial[71]. En Mauricie, l'arrêt de la croissance date de 1910/20[72]. Dans l'Est du Québec, la déprise s'est faite en 1940. De 1896 à 1905, le pourcentage des hectares des terres retournées au gouvernement ou révoquées par rapport à celui des terres concédées s'établissaient à 28 mais, durant la décennie 1930 à 1940, il était monté à 67[73]. Les états de la ruralité de 1840 à 1950 laissent croire que des milliers d'entités rangiques ont été fermées, sans compter celles qui ont pu avoir été partiellement réoccupées.

Cette façon d'ouvrir et de fermer en même temps des terroirs juge plus que tout autre témoignage l'aventure des rangs de canton au Québec. L'écoumène agricole s'est comporté comme une baignoire recevant le remplissage de nouveaux alignements et perdant une partie de son contenu par vidange. Une rangée affectée pouvait vivre ainsi un cycle de la naissance à la mort. Dans le cas du rang de canton, le tandem ouverture/fermeture n'a souvent duré qu'une ou deux générations. À ce rythme, le nombre de rangs cumulatifs en vient à l'emporter progressivement sur celui des rangs vifs (ceux qui persistent dans l'existence). Si, au début de la période, vers 1840, l'écart était faible entre les rangs cumulatifs et les rangs occupés, il s'est agrandi à partir de 1870 pour des raisons naturelles, économiques, d'émigration et d'urbanisation; l'idéologie d'encouragement, l'ouverture de nouvelles régions à la colonisation et les crises (favorisant le retour à la terre) parvenaient à contrer le mouvement d'impermanence des nombreux alignements géographiquement mal en point. Aussi, durant soixante ans environ autour de 1900, est-il apparu une certaine stabilisation du quantum provincial agricole[74]. Certes, des événements multiples font constamment frémir la courbe générale et donnent à certaines régions

une amplitude plus grande que celle qui affecte l'ensemble du Québec, ce dernier profitant des compensations inter-régionales. Dans l'évaluation des rangs vifs, il faudrait donc distinguer la tendance provinciale, le comportement des régions ainsi que les variations annuelles.

Curieusement, dans un pays qui semblait avoir «la vocation agricole», se sont fermés un grand nombre de rangs, et le phénomène s'est même manifesté au cours de toute la période fervente du rang de canton. Les multiples mécanismes de décélération créent toutes sortes de situations intermédiaires et laissent apparaître trois principales étapes: départ échelonné des familles, abandon/fermeture du rang proprement dit, diminution des superficies défrichées. Les faits ne sont pas contemporains entre eux et les connaissances que l'on en acquiert le sont encore moins; au Québec, les statistiques montrent des décalages dans les faciès du repli rangique: la population résidante aurait atteint son sommet au recensement de 1911, le maximum des rangs occupés se serait produit vers 1920 alors que les superficies défrichées les plus étendues (effet combiné de l'ouverture de nouveaux rangs en régions pionnières et du retard à avoir enregistré l'arrêt de l'agriculture) ne se fixe qu'en 1946. Le sommet cumulatif des rangs a été atteint vers 1950 et demeure stable depuis.

Bref, le rang de canton tant au plan quantitatif que démographique, a dominé tous les autres types de rangs, au Québec. Au cours de la période de 1840-1950, il s'est produit la plus profonde conscientisation du phénomène par l'intermédiaire d'une triple action idéologique, romanesque et scientifique; plus qu'auparavant, le rang est entré dans le paysage, le mental, les parlers ainsi que dans la connaissance; le rang s'est alors profondément québécisé.

Étant donné l'importance du rang de canton, devrait-on lui réserver le qualificatif de «classique»? Ce déterminatif a été parfois attribué au rang du Régime français[75]. Nous préférons appliquer à ce dernier l'adjectif «initial», vu les limites de sa représentation numérique (tableau II-3), ses grandes variations d'un lieu d'expérience à l'autre, l'opposition entre le rang du fleuve proprement dit et le rang de ses affluents, et enfin sa population peu canadienne à l'origine. Le rang de canton apparaît comme le plus représentatif du rangisme québécois.

4.2 Les rangs depuis 1950

À partir du milieu du XXe siècle, il ne s'est plus ouvert de rangs agricoles de canton[76]. Cet arrêt signifie-t-il la mort définitive de tout type de rang? On pourrait le croire en s'inspirant du titre de l'ouvrage: *La fin d'un règne* (1971), recueil d'articles consacrés à l'agriculture. Mais ne faudrait-il pas d'abord distinguer le fait de la non-ouverture

de nouveaux peuplements et celui de la durée d'un bon nombre d'anciens alignements? Autrement, le malheur des rangs de canton du Pré Nord s'appliquerait aux rangées localisées ailleurs. Le Québec ne pourrait-il pas être en présence d'une difficulté de plus dans la longue histoire de son habitat original? Le problème actuel ne serait-il pas analogue aux contraintes posées auparavant: vers 1670 par l'objectif de la concentration démographique forcée, à la fin du XVIIIe par le tassement volontaire de l'habitat en *straggling villages*[77], au début du siècle suivant par l'arrivée du soccage et du township, toutes menaces dont le rang-schéma avait chaque fois triomphé. Enfin, l'évolution à la baisse du nombre total de rangs aura-t-il une portée sur la notion et la fréquence du terme, bref, sur le langage? Tous les changements des dernières décennies devraient conduire à présenter un bilan nuancé. On verra que l'habitat aligné existe toujours, les chefs de partis politiques devant «ratisser les rangs des campagnes[78].» Pour sa part, Hydro-Québec utilise un guide d'évaluation en vue du respect de l'orientation cadastrale (chemin de rang, lot).

4.2.1 Arrêt dans l'ouverture de rangs

Autant les concepts de «rangs rêvés» et de *rangs préparés* s'avéraient indispensables à l'âge du rang de canton, autant ils sont devenus inutiles. Au milieu du siècle, il s'est produit une profonde disparition de l'objectif ruraliste et de ses propagandistes. Suivant l'historien Albert Faucher, les «colonisateurs de congrès» ne se réunissement plus[79]. L'on a fixé vers 1954 la contestation de l'idéologie utopiste (Tremblay, 1973) et un géographe avait fait remarquer que la pensée agricole n'était pas en accord avec les faits[80]. Des campagnes en faveur d'un nouveau pouvoir politique et culturel ont occupé l'espace d'une nouvelle poussée nationaliste.

Il en est de même des rangs préparés depuis environ un siècle. La rupture a eu lieu au début de la Seconde Guerre, s'il est permis d'en juger par l'érection des cantons: 74 de 1931 à 1940, 5 de 1941 à 1950, et 0 de 1951 à 1960. L'extraordinaire phénomène historique de l'ouverture de milliers de rangs est devenu source tarie. La poursuite de la conquête du «Nord» par l'agriculture s'est arrêtée. Quelque chose qui avait semblé définitoire au Québec s'est tu.

4.2.2 Effets de l'expansion urbaine sur les rangs

Depuis 1950, le rang réel a subi deux types d'assaut: l'un attaché à l'évolution de l'agriculture elle-même, l'autre à l'urbanisation. Les deux mouvements sont liés et non seulement dans les zones péri-urbaines (voir aussi 4.2.4). Quel effet le bâti urbain et le réseau routier ont-ils eu sur l'étendue cultivée? Nous ne considérons que l'aspect spatial.

Tableau IV-3

Rangs occupés par rapports aux rangs créés. Québec. 1660-1980
(Pourcentage approximatif)

Années caractéristiques	% (a)	% (b)	Type dominant du rang occupé
1660	0,1	100	rang du fleuve
1710	1,3	100	rang du fleuve
1755	4,3	100	rang d'arrière-fleuve
1830	13	94	rang d'arrière-fleuve; range
1870	46	93	rang de canton; range
1910/1920	56	67	rang de canton
1940-1950	45	45	rang de canton
1980	31	31	rang d'arrière-fleuve

(a) Pourcentage établi à partir d'un dénominateur de 12 000 rangs créés. Rangs ayant connu un certain niveau d'occupation. Il ne s'agit pas de rangées uniformisées car on n'a pas tenu compte des différences de longueur et de charge démographique d'un peuplement à l'autre, et d'une année à l'autre. Trois périodes dans l'évolution: a) du XVIIe siècle au troisième quart du XIXe, lent accroissement suivant une courbe concave; la grande majorité des rangs vifs l'ont été après le Régime français et après la colonisation britannique; b) de 1870 à 1945 environ, une certaine stabilisation numérique autour de la formule québécoise du rang de canton; le maximum de rangs occupés se situe vers 1910-1920; c) diminution rapide de forme concave; la proportion des alignements situés dans la Plaine du Saint-Laurent s'accroît et redonne de l'importance au type «rang d'arrière-fleuve». Ces changements séculaires influent sur le volume et le choix des mots dans les langages parlé et écrit.
(b) Jusqu'au milieu du XIXe siècle, il n'y avait pas beaucoup d'écart entre les nombres de rangs créés et occupés. À cause de l'abandon de milliers d'alignements d'habitat, seulement 31% des rangs un jour ouverts étaient encore vifs, en 1980. Dans cette colonne, le dénominateur varie suivant l'accroissement du nombre de rangs créés au cours des ans.

Exemple de comparaison entre les deux colonnes: en 1755, le nombre de rangs occupés représentait moins de 5% de tous les rangs qui seront un jour créés mais tous les rangs déjà créés étaient occupés, d'où 100%.

L'appétit de l'urbanisation est certain; elle touche chacun des quatre éléments du rang (lots, gens, résidences, chemins) de même qu'elle modifie les perceptions. L'écoumène agricole dans la seule région du Nord de Montréal «s'est rétréci de 110 000 à 26 000 acres[81].» L'Île Jésus et la périphérie de Mirabel ont vécu la disparition de nombreuses fermes. Dans le paysage péri-urbain, l'agriculture cesse subitement là où commencent les constructions domiciliaires d'un promoteur. En bordure de toutes les villes et villages, des terres ont disparu ou ont été soumises à la spéculation foncière. Ainsi à Beauport: «l'urbanisation tient une place considérable au Premier Rang; une section est presque entièrement bâtie; on utilise quelques rares parcelles à des fins agricoles. Les maraîchers du Premier Rang sont des urbains[82].» Dans un petit secteur au nord de Québec, le nombre de rangs a diminué de moitié[83]. La toponymie a enregistré l'évolution du phénomène: dans Granby, le Chemin du *Huitième-Rang* est devenu le *Boulevard David-Bouchard Nord*, et, à Lac-Mégantic, celui du *Onzième-Rang*, la *Rue Pie-XI*. De romantiques chemins sont devenus des voies quasi régionales (Île d'Orléans) ou de grandes artères[84].

Cette évolution ponctuelle offre trois caractères. Contrairement à ce que l'on peut croire, quant à l'étendue, elle ne représente pas le recul rangique dominant; en deuxième lieu, les rangs affectés par l'urbanisation correspondent surtout à des alignements d'arrière-fleuve plus qu'à tous autres types; enfin, dans bien des cas, ce sont des bouts de rang et non des entités complètes qui disparaissent; le langage populaire dit que le «rang a raccourci».

4.2.3 De sévères déprises dans les régions désavantagées

L'évolution même de l'agriculture rend compte du principal repli rangique. Régionalement, les statistiques livrent un message presque apocalyptique. En Gaspésie, de 1961 à 1976, le nombre d'acres en culture passe de 86 000 à 40 000[85], et, de 1941 à 1981, celui des lots cultivés chute de 10 787 à 716 seulement[86]. D'autres statistiques touchent la superficie cultivée[87]. En vingt ans (1961 à 1981), l'aire défrichée de la Gaspésie glisse de 339 017 à 174 892 ha[88]. En 1960, trente ans après les défrichements, des rangs de l'Alverne (Gaspésie) «sont désertés[89]». Semblable hécatombe avait été plus haut signalée à l'égard de l'Abitibi en général; en fait, la frange septentrionale de ce Pré Nord apparaît encore moins glorieuse; dans les six paroisses-limites, en 1967, seulement 5% des établissements en culture correspondaient à des fermes gagne-pain, et 60% des habitations n'étaient pas associées à la culture du sol[90]. Un front pionnier, réputé «agricole», peut donc l'être très peu. Plus au sud, dans les Laurentides, des lots ouverts durant le premier quart du XXe siècle sont retournés, seulement une génération après aux friches et aux *ferdoches*.

Au Québec, de 1951 à 1981, le nombre de localités qui cultivent diminue de 17%, et la superficie des terres en culture de 25% mais la population des fermes baisse bien davantage[91]. Ces données et d'autres (*Recensement*, 1986) permettent d'évaluer à quelques milliers de rangs agricoles la perte provinciale, depuis 1950. Ces fermetures, non compensées par de nouveaux terroirs comme auparavant, ont créé un déficit net de rangées.

Parmi les facteurs nombreux et inter-reliés qui ont provoqué la mort des alignements, rappelons d'abord de faibles aptitudes pédologiques locales, la nordicité du front agricole, l'inadaptation fondamentale d'une formule agraire uniformisante par rapport à de multiples micromilieux. En outre, beaucoup de rangs étaient récents et peu défrichés; un écrivain fera dire à un habitant qu'il «n'avait pas encore eu le temps de connaître ses terres»; un tel terroir demeurait fragile et peu apte à retenir un rangien faiblement enraciné. Dans les régions éloignées, ce sont les localités petites et mal desservies qui sont les plus touchées[92]. Des causes plus générales comprennent une faible productivité, la désaffection moderne des cultivateurs pour un tel genre de vie, l'appel de l'urbanité, la concurrence d'autres horizons de travail, la préférence d'un habitat rural en vrais villages, la forte atténuation du soutien de l'Église ainsi que la conscience des inconvénients techniques du rang. Dans les paroisses pourtant récentes de l'arrière Estuaire, des liens étroits avec l'industrie forestière leur ont été fatals. En milieu péri-urbain, des coûts trop élevés et l'incertitude empêchent la culture convenable des terres mises en friche par la spéculation foncière[93].

Que deviennent les rangs agricoles une fois abandonnés? Il faut distinguer l'avenir urbain de l'avenir forestier. Dans le premier cas, avant la loi du zonage agricole (peu avant 1980), des terres de rang sont partagées en rues ou en espaces d'affaires, le chemin de rang peut devenir un grand boulevard, les maisons se rapprochent et se transforment en bungalows ou en immeubles. D'anciennes cartes permettent de reconstituer toutes les étapes de l'évolution. Mais c'est le second cas qui a affecté le plus grand nombre des rangées un temps consacrées à l'agriculture. Alors, les peuplements alignés reviennent à une forêt progressivement naturelle et les alignements jadis si caractéristiques du Québec s'évanouissent; des cordons ou trécarrés deviennent impossibles à lire sur le terrain. Des lots retournent à la Couronne, même à l'intérieur du «Territoire organisé». Les bois se repeuplent en gibier et parfois en *cabanes à sucre*. Bref, des rangs, un temps occupés, sont devenus des paléo-rangs. Graduellement, on peut passer d'un rang vide (d'habitants), à un rang mort (non productif), à un rang fermé (plus de chemin), à un rang disparu (au plan du paysage), à un rang dans les mémoires, enfin, à un rang dans les archives.

Tous les rangs périphériques n'ont cependant pas perdu toute visibilité. Certains, en existence prolongée, sont comme en sursis. De multiples transitions se dessinent. Des «champs sont fauchés», ce qui retarde l'installation du boisé; d'autres reçoivent par contre des plantations autorisées et soignées. Quand les *fardoches* gagnent sur les espaces cultivés, le paysage devient «sale». Des terres sont parfois exploitées par les voisins; le regroupement de lots proximaux modifie l'indice originel de leur allongement; s'installent des formes plus massives, à l'anglaise nord-américaine. Des chemins de rang, parfois entretenus pour desservir un habitant irréductible, sont utilisés pour le ski de fond[94], la bicyclette ou la balade; il se pourrait en outre que la nouvelle politique de la forêt (Québec, 1986) appliquée aux régions périphériques réanime des sentiers par l'intermédiaire d'une «voirie forestière». Des écoles de rang se recyclent; Saint-François (Lotbinière) s'occupe des jeunes en difficultés. Des maisons de rang disparaissent ou sont rénovées par des urbains. On a noté une revitalisation des villages[95]. Dans le Nord de Montréal, le tourisme a remplacé la fonction agricole à l'intérieur d'un territoire limité par Rawdon, Saint-Jérome, Brownsburg et Labelle; en particulier, le Rang de Sainte-Lucie entre Sainte-Agathe et l'Estérel est tout envahi par des établissements touristiques. Signe des temps, le *Rang 8* de Ham-Nord offre aux visiteurs un brunch écologique alors que d'autres alignements «passent à la télévision[96]». Un rang modifié mais qui ne disparaît pas perd partiellement ou complètement son caractère agricole initial, son unité, son type de voisinage et sa personnalité; il peut garder une fonction de résidence et entrer dans la mémoire. Ces évolutions sont encore trop récentes et anarchiques pour laisser voir qu'il pourrait en sortir un tout autre type de rang. On a cependant développé le concept de «marge»[97].

Saint-Octave fournit un exemple d'un cycle de rang[98]. Le tout s'est joué en quarante ans. Des colons ont été encouragés de s'y installer durant la Crise. En 1947, le maximum démographique est atteint (1 124 âmes). L'évaluation du BAEQ et d'autres organismes ont conduit le gouvernement du Québec a passé l'*Arrêté* concernant la fermeture de la paroisse, le 8 avril 1970. Aujourd'hui, les édifices non démolis, l'église, le presbytère et l'école servent de camps d'été pour les cadets de l'armée. Certains regrettent une telle transformation. Depuis la guerre, au Québec, le rythme des abandons agricoles n'a pas été uniforme. En prenant comme critère l'évolution des superficies dites *améliorées* (étendue caractéristique du rang), on constate d'abord leur diminution générale de 3 668 000 ha (1941) à 2 360 000 (1981) soit un pourcentage dépassant le tiers. D'un recensement décennal (à partir de 1941) au suivant, les variations procentuelles s'établissent comme suit: 3, 10, 18, et 10, le recul maximum se situant entre 1961 et 1971. De semblables calculs fait cette fois à l'échelle

quinquennale permettent de préciser que la diminution la plus sensible s'est produite de 1966 à 1971. Puisque, de 1976 à 1981, la variation était descendue à 1,5% seulement, le Québec avait alors dépassé la fin naturelle des grandes diminutions qui affectaient les superficies cultivées. Régionalement, c'est l'Outaouais et l'Estrie qui ont connu les plus sévères déprises (toujours d'après les dites superficies) alors que la région qui a le moins perdu de cette catégorie de terroirs est la Plaine de Montréal (particulièrement Richelieu et Chateauguay)[99]. Traduite en type morphologique de rang, l'évolution négative s'est surtout faite aux dépens des rangs de canton et des ranges, sis en périphérie de l'axe fluvial laurentien.

4.2.4 Dans la Plaine, persévérance mais réaménagement

Si le front externe de l'écoumène de colonisation s'est fortement rétréci depuis les années '50, les fronts internes de la Plaine du Saint-Laurent ont été beaucoup moins affectés; en effet, la fermeture de rangs est loin d'avoir touché également le Québec méridional; il faut distinguer d'une part le rang d'arrière-fleuve dans les Basses Terres et d'autre part les rangs de canton du Pré Nord et les ranges des collines.

Constatons le maintien de la majorité des quelques milliers d'alignements de la Plaine. Ce n'est pas la première fois qu'un tel phénomène de prolongement rangique se produit, comme l'a illustré l'histoire des quatre phases précédentes. La notion de «cycle de rang» comprenant le moment de fermeture s'applique peu ici car un état de stabilité existentielle perdure[100].

Dans cette région fertile, la permanente du rang ne contredit pas l'implantation de toute une série de changements ruraux. L'écoumène assure trois principales fonctions: la résidence, l'exploitation et les liaisons; or, les rangs de la Plaine ont subi des transformations à chacun de ces plans; un exemple est fourni par l'Ancienne-Lorette[101]. Le mot *rang*, une fois de plus, est en train de signifier une réalité vivante un peu différente.

Le développement économique a marqué l'évolution des côtes et des rangs de la Plaine. Le terroir a subi toutes sortes d'agression, par exemple, autour de Mirabel. Les voies de grande circulation, les «emprises des lignes» d'Hydro-Québec de même que l'expansion urbaine ont «mangé la terre».

Voici un cas détaillé de ces modifications dans le paysage. La région de Saint-Barthélemy (Berthier), analysée du NO au SE, est striée de vingt-sept phénomènes transversaux, à savoir: un alignement touristique, deux rangs d'arpentage, quatre rangs simples d'habitat léger, quatre rangs doubles (donc huit rangées), sept lignes d'hydro-électricité, deux chemins de fer[102], un village allongé, enfin, une

autoroute à deux voies[103]. Ainsi, le nombre des alignements étrangers à la culture en est presque venu à équivaloir à celui des traits agricoles; on a déjà consommé une partie des meilleurs terroirs. Comparée à la carte *Taché* en 1911, celle de 1979 montre presque trois fois plus de traits alignés mais pas plus de rangs.

Certaines transformations du paysage, surtout au niveau des champs, se sont faites à l'occasion de cultures spécialisées: tabac (Joliette), bleuets (plaine du Lac-Saint-Jean), légumes, pommes, maïs tant pour le bétail que pour l'homme.

Une vue d'ensemble de la Plaine montrerait les transformations profondes du milieu où s'exerce l'agriculture. Les porcheries et les silos témoignent de l'évolution. La Côte de Beauport (constituée de quatre rangs) a moins besoin de ces lourdes clôtures si caractéristiques des paysages d'antan. Au Québec, un nouvel esprit a envahi les habitants aux divers plans du pouvoir féminin, d'un interventionnisme dans la natalité, de l'information, de la pratique religieuse, de l'adaptation des producteurs au marché. La ferme est devenue une entreprise. La forme des parcelles a été également modifiée: «ceux qui cultivent encore ont augmenté l'étendue du domaine premier en achetant les terres des voisins[104].» Côté scolaire, la centralisation a produit la disparition des écoles de rang[105]; c'est en tenant compte des mutations architecturales que l'on peut encore dépister les anciennes écoles et maisons de colons. La campagne n'est pas préservée des difficultés urbaines, et le terrorisme y pénètre[106]. Les modifications subies par le rang vif sont telles que personne ne prendrait plus le déboisement comme sa principale caractéristique. Le rang de la Plaine participe de plus en plus aux fonctions de l'ensemble de la société; la coupure est devenue moins forte entre les mondes rural et urbain. «Le terrien d'aujourd'hui mange, boit, vit comme le citadin et, de ce fait, pense comme lui. Pour ainsi dire, il n'y a plus de campagne mais seulement des dépendances des villes[107]», d'où le recul de la vie rustique d'antan.

Les chapitres I et II nous ont habitué aux différences profondes des trois grands systèmes de l'habitat rural: groupé, dispersé et aligné, en Europe occidentale; l'originalité de chacun n'a toutefois pas empêché le rang québécois d'emprunter certains de ses traits à l'un ou à l'autre de ces régimes; ainsi, a-t-on pu dire que le rang se rattache à l'habitat «dispersé» au sens technique que l'exploitant vit sur sa ferme. Au Québec, l'évolution depuis 1950 est en train de créer un autre rapprochement avec un type ancien; en effet, l'aspect bocager (en Europe, champs limités par des arbres entretenus) gagne les terroirs rangiques. Un relâchement dans le lourd entretien des clôtures (qui comportait entre autres la coupe périodique des arbustes dont la croissance allait «forcer les piquets») favorise la formation d'un

espace linéaire arbustif et boisé, délimitant les parcelles ouvertes. Fonctionnellement, la structure agraire de la Plaine laurentienne ne devient pas entièrement bocagère pour autant: l'habitat demeure aligné, les champs ne sont pas entourés de levées de terre et de fossés, les chemins ne sont pas en creux, les arbustes limitrophes ne sont pas taillés. Malgré tout, le Québec garde son originalité rangique séculaire. Par ailleurs, la multiplication des arbres dans le paysage cultivé du Canada français ne reproduit pas la situation arboriphile de l'Estrie initialement anglogène avec ses éléments d'ombrage autour des maisons, dans les villages et même en «plein champ». Malgré les évolutions, le rang-schéma se reconnaît parfaitement dans la Plaine du Saint-Laurent. La linéarité domine encore; indiquée par les lumières de rang, elle apparaît lors des vols de nuit sur fond de neige.

4.2.5 Alignements non agricoles

Depuis 1950 environ, si quelques milliers de rangs agricoles ont dû fermer, si quelques milliers d'autres ont perduré en évoluant, une troisième catégorie d'alignements concerne de nouveaux cantons, subdivisés ou subdivisibles.

La pratique de l'arpentage pour des fins autres qu'agricoles a toujours existé, même aux ères seigneuriale et townshipienne. Au début du siècle, le département des Terres du Québec avait fait tirer des «lignes de division de plusieurs cantons à Chibogomo, région minière[108].» L'intervention la plus massive de toute l'histoire du Québec se rapporte aux 699 cantons érigés de 1961 à 1970 qui théoriquement feraient 7 000 rangées, de quoi faire rêver les ruralistes s'il en existait encore! Ces préparations cadastrales sont destinées à des activités de tout genre: forêt, mines, hydro-électricité, tourisme, villages (mais pas ou peu de colonisation)[109].

4.3 Évolution de l'économie rangique

Cette section se veut brève car le sujet a déjà fait l'objet de nombreuses études (Séguin, 1980). Malgré la religion, le climat, le bois, l'industrie états-unienne et les villes, le rang a néanmoins été une structure de production. D'après un certain langage, l'élément «terre» fournirait un clair exemple de valeur d'usage et de valeur d'échange. À propos des villes/campagnes du Québec, on a parlé de développement inégal; en fait, l'agriculture ne s'est pas toujours souciée de haute productivité; elle a préféré la formule «genre de vie» à celle d'entreprise rentable.

Au Québec, l'intensité des occupations a chronologiquement varié. Les périodes de crises au cours de la première moitié du XIXe siècle et durant le dernier quart du même siècle ont pu favoriser l'accroissement du nombre de rangs mais la plupart de ces derniers naissaient pauvres. Au plan des exportations hors fermes, J.-P. Wampach (Université Laval, 1988), distingue l'ère 1890-1940 de celle des cinquante dernières années, la première montrant une croissance extensive et intensive, la seconde une croissance intensive. Malgré ces améliorations, le pourcentage en culture de la superficie totale des lots demeure faible et la partie boisée dégradée; certains ont parlé d'«espace gaspillé». Par rapport à tous les revenus, l'apport financier agricole qui dépassait 60% au début du XXe siècle a dégringolé à 5%. Ce changement est lié à une désaffection de la culture; tout le XXe siècle aura connu des fermetures de rangées d'habitat; aussi, le rapport entre le nombre total de personnes et le nombre de rangs occupés est-il passé de 200 environ il y a un siècle à dix fois plus maintenant (tableau IV-4).

Quant aux groupes de recettes, la Commission d'enquête sur les perspectives économiques (Canada, 1957) identifiait l'élevage, l'industrie laitière, la culture et les produits de la forêt; l'économie est donc mixte, ce que confirme le nombre de bovins. En 1987, les productions laitière, porcine, avicole et bovine fournissaient 73% des recettes agricoles.

> Les changements qui ont eu cours en agriculture dans les vingt-cinq dernières années ont augmenté les extrants de toutes sortes; ils ont contribué à modifier l'équilibre qui prévalait dans les systèmes naturels. Ces changements ont souvent eu des effets négatifs sur le milieu environnant[110].

L'aspect régional de l'économie agricole a déjà été mentionné. Le meilleur espace des bons rangs se trouve à l'intérieur d'un triangle réunissant l'île d'Orléans, le lac des Deux-Montagnes et le lac Champlain. Fortin (1971) a publié une intéressante carte classant les municipalités rurales suivant des catégories «prospères», «moyennes» et «pauvres», les premières se trouvant surtout dans la Plaine de Montréal et les dernières à la périphérie de l'écoumène agricole.

L'addition des activités de chacun des rangs ne correspondrait toutefois pas à l'économie agricole totale du Québec, bien des services et la presque totalité des consommateurs se trouvant hors des rangs proprement dits; ces aspects externes sont devenus l'une des caractéristiques majeures de l'agriculture. En ce qui concerne le rang, relations commerciales et poids national ont évolué presque inversement: les premières ont fort augmenté, le second a diminué.

Tableau IV-4
Quelques indicateurs d'affaires. Rangs. Québec. 1710-1980

Année	no de personnes vivant dans un rang en moyenne	Rapport Québécois/ rang	% en culture de la superficie des lots	Variation ann. du nombre de rangs occupés	no de chevaux par rang	no de bovins par rang	% revenus agr./ revenus totaux
1710	81	120	6?	3 (depuis 1600)	11	207	
1755	83	107	15?	8 (depuis 1710)	24	190	
1830	246	319	25	14 (depuis 1755)	72	242	
1870	137	212	34	100 (depuis 1830)	45	139	
1910/20	124	325	35	24 (depuis 1870)	55	216	60 (début du XXe)
1945	148	654	34	-40 (depuis 1915)	42	300	17 (1941). 15 (1951)
1980	44	1900	46	-51 (depuis 1945)	6	450	4,5

Sources: diverses statistiques et évaluations combinées

Le nombre de personnes par rang montre un maximum antérieur à la grande période colonisatrice; à l'exception du tout début de la colonie, la donnée n'a jamais été aussi basse que celle d'aujourd'hui.
Le quotient de la population totale du Québec par le nombre de rangs indique que le fait rangique était élevé au cours du Régime français et au troisième tiers du XIXe siècle mais qu'il est très faible maintenant.
Le nombre annuel de rangs a fortement changé: jusqu'en 1870 dans les sens d'un accroissement, et depuis 1945 par une diminution soutenue.
Les chevaux ont été associés de près à la colonisation et au travail en forêt; l'Après-Guerre a connu une forte augmentation des véhicules de fermes, une raison du nombre de chevaux en 1980.
Les «bêtes à cornes» ont toujours été présentes dans l'économie rurale. Le fléchissement de leur nombre vers 1870 laisse supposer que l'ouverture des nouveaux rangs se faisait plus rapidement que le développement du cheptel. Maintenant, le nombre de bovins par rang est élevé comme jamais.
Au Québec, l'agriculture et la colonisation ont été, pour diverses raisons, jugées importantes; même au moment où elles ne représentaient plus que 15% des revenus totaux de la Province, on lui reconnaissait encore le rôle de «pivot de l'économie canadienne-française» (Minville, 1943, p.8). En 1987, l'agriculture contribue à 2% du produit intérieur brut du Québec. En fait, la force économique de l'agriculture actuelle tient moins à un grand nombre de rangs qu'à des blocs de bons rangs et à une haute productivité.

4.4 Autres régions

L'existence de rangées de peuplement coloniales dans l'Amérique du Nord a été démontrée. Maintenant, il s'agit de suivre les expériences «canadiennes» d'habitat aligné, et considérer ce qui a pu être fait depuis la québécisation du rang au XIXe siècle. Gardons-nous de voir une relation de cause à effet; c'est d'influence, de coïncidence, plutôt que de paternité qu'il faut parler; parfois, il s'est produit comme une exportation visible de la formule rangique québécoise dans d'autres provinces du Canada.

4.4.1 Façades du Golfe

L'arpentage avait préparé des *river lot*, bien semblables aux lots de rivières dont témoigne un peuplement sur le Saint-Jean au Nord de Frédéricton[111]. Certaines terres ont même eu des profondeurs semblables à celles de la Côte-de-Beaupré.

Au XIXe siècle, le Nouveau-Brunswick a été taillé en townships, eux-mêmes subdivisés en bandes de lots dites *ranges, concessions* ou *tiers*. L'*Inkerman Parish* montre des déboisements ayant une forme de rectangles faits sur des interfluves; existent des rangs doubles à *Blanchard Settlement* et à *Upper Saint-Rose*[112]; ne serait-ce de l'anglicisation partielle des toponymes, tel le *Chemin Doucet Road*, qui ne se croirait pas dans certaines régions de la Belle-Province? Il en de même dans les enseignements fournis par la carte *Caraquet* où l'on trouve le régionyme *Rang St.George*. Dans le bassin *Ristigouche*, d'après un informateur en 1985, un «chemin de rang existe à tous les milles»; de plus, dans l'habitat étiré de Kedgwick et de Saint-Quentin apparaissent nettement les dispositions conformes des lots, des chemins, des établissements et des défrichements[113]; un *Rang 12* a sa croix de rang. Une même lecture vient soit du survol aérien, soit du parcours de la Transcanadienne du Madawaska, le long du Saint-Jean vers Edmundston et Lake Baker à la frontière internationale. L'influence du Québec n'y peut venir directement de l'arpentage étant donné l'autonomie des Provinces mais elle existe aux plans sociologique et langagier; ainsi, *rang* et des synonymes sont utilisés à la fois au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et peut-être au nord-est du Maine.

Dans l'Île-du-Prince-Édouard, au sud-est de *Rustico* se trouvent des ranges profonds d'un km, longs de 10 km en moyenne et ayant leurs habitations alignées le long de chemins à la québécoise.

Terre-Neuve, malgré un habitat plutôt groupé en de multiples petits lieux, possède quelques alignements. «La disposition des habitations le long d'un chemin à la manière du *rang* de la Province de

Québec, et telle que le village du Cap en donne un bon exemple, est fréquente[114].» Au Labrador terre-neuvien, se trouvait un *grand raing*[115].

4.4.2 Ontario

Dans cette province, le rangisme tient à une superposition et convergence de facteurs entremêlés où l'on retrouve l'ancienne occupation française, des influences proprement québécoises et surtout, l'initiative de résidants anglophones.

Vers la fin du Régime français (1749), sur la rive est de l'affluent du Lac-Sainte-Claire, s'établissent une centaine de familles «canadiennes» relevant de l'autorité de la colonie transriveraine de Détroit. L'ordonnance du lotissement fait très rangique[116]. «The bank of the river with houses thickly placed all along the road» (Bouchette). En 1767, s'était ouverte la paroisse de l'Assomption de Windsor. Au deuxième quart du XIXe siècle, des alignements d'un autre type vont s'ajouter vers l'intérieur, ceux des ranges des townships de l'Est canadien[117].

La plupart des types de townships en Ontario ont produit des bandes allongées généralement appelées *concessions* (terme également rendu par *range* et *rang de canton*, au Québec). Quelques auteurs ont alors établi des comparaisons agraires entre les deux principales provinces du Canada.

> L'habitat rural ontarien se distribue le long de routes parallèles dans les limites des blocs à géométrie homogène. Cette habitat linéaire, intermédiaire entre dispersion et groupement, présente des analogies avec celui du Québec, mais les habitations et les bâtiments agricoles sont plus espacés que dans le rang laurentien[118].

L'un des types de townships ontariens nous intéresse ici, celui comportant des «sections» de 1 000 acres (405 ha), développés au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle; au nombre de deux cents townships, ils occupent un large «tract» entre le moyen Outaouais et le lac Huron[119]. En Abitibi, il existe une autre parenté entre les rangs québécois et ontarien[120]; la comparaison se fait pour la région de Cochrane (non pour celle de Timmins subdivisée en sections de townships de l'Ouest). Dans un domaine tout autre, la mentalité des rangiens du Québec abitibien s'est exercée dans la province voisine; un propagandiste québécois écrivait: «plusieurs de nos compatriotes y sont déjà, c'est un autre Québec ouvert à notre action[121].»

La toponymie et le langage courant expriment cet habitat aligné. Les termes *Concession* et *Concession Road*[122] apparaissent dans la littérature routière ainsi que dans tous types d'oeuvres. En Ontario, *concession* l'emporte sur *range*, et évidemment sur *rang*.

4.4.3 Alsama

Dans cet ensemble composé des trois provinces de l'Alberta, du Saskatchewan et du Manitoba, on retrouve aussi des habitats alignés rappelant ceux du Québec. Le cas le plus connu se rapporte à l'historique peuplement de la Compagnie de la Baie d'Hudson près du futur Winnipeg.

> The two rivers, Red and Assiniboine, as they approached their junction, formed natural base lines for the division of land. Governor Miles Macdonell, first governor of the colony, was familiar with the river-lot system on Lower Canada and regarded it as a model or pattern for the initial Red River survey. But the lots were made one-third wider for greater convenience. On July 17, 1813, Macdonell wrote to Lord Selkirk: «I have since laid out lots of 100 acres, of 4 acres (arpents) front on the river»[123].

Un témoignage presque contemporain confirme que

> each lot has a front of 10 chains (3,5 arpents ou 202 mètres) the division lines between the lots are at right angle to the main line. Each lot is to extend to the distance of 90 chains so as to containt 90 English statute acres[124].

Par la superficie et l'indice d'allongement (1/9), ces lots ont le faciès de plusieurs rangs seigneuriaux du Québec. Plus tard, l'aire des lots de rivière va s'étendre sur une longueur de soixante km au Manitoba. Au long de la Rivière Rouge, la carte d'Arrowsmith (1819) fait voir une série de trente-six lots de rivière avec leur chemin (de rang). Des alignements sont toujours visibles[125]. L'expérience a cependant été soumise à deux types d'évolution. Ici, et ailleurs en Alsama, les modèles agraires importés de l'Est canadien ont été entourés si non pénétrés par un autre système d'arpentage/habitat, celui-là inspiré des États-Unis et que nous avons désigné *township de l'Ouest*. L'autre menace joue dans toutes les zones péri-urbaines; une partie des lots de rivière sont tombés aux mains de «landholders who did not follow agrarian pursuits[126].»

En Saskatchewan et en Alberta, le mode rangique a servi d'appui à une résistance au «rectangular» système du township de l'Ouest. Il semble même que l'affaire soit devenue nationale par ses liens avec l'histoire de Riel. Les façades des cours d'eau auxquelles les Indiens d'abord, les Métis ensuite, s'étaient habitués apparaissaient comme la base du «seul système acceptable[127]». L'on s'opposait donc au quadrillage townshipien qui avait commencé à s'installer dans l'Ouest depuis une quinzaine d'années. Les revendications de ce genre vont cesser en 1885 par une célèbre bataille militaire et judiciaire de même que par la fermeture du peuplement aligné de *Saint-Laurent*, l'année suivante.

Suivant le Traité no 6, à la Réserve indienne de Muskoday, située au Range 25, à l'ouest du 2e méridien, vers le township 47 près de Prince-Albert, les deux systèmes précédents d'arpentage se côtoient brutalement[128]; celui des lots de rivières autochtones d'environ 4 sur 40 arpents, et celui des townships de l'Ouest subdivisés en carrés ou courts rectangles[129].

Le *Saint-Albert Settlement* près d'Edmonton constitue un autre exemple d'un isolat dans une mer de townships en particulier les numéros 53 et 54 des Ranges 25 et 26. Le contact des deux types de terroirs se fait suivant des découpages heurtés. À l'intérieur de la partie rangique, pour constituer le système initial, il faut identifier sur les documents récents les modifications historiques faites aux terres: raccourcissement et élargissement des lots suivant une tendance à donner aux parcelles une forme plus massive. À l'origine, les lots devaient avoir deux km de long et 200 mètres de large commandant un indice d'allongement de 1/10. Le site des chemins se tenait à l'écart des sinuosités du cours d'eau (*Surgeon River*, suivant la toponymie provinciale contemporaine), et celui des résidences se fixait au bout des lots. Une vue d'ensemble fait voir l'extension du système rangique sur chacune des rives, et sur environ onze km. Il n'existe pas de deuxième rang à l'arrière du premier; l'espace qui n'est pas rang de rivière devient immédiatement section d'un township de l'Ouest. Toujours en Alberta à vingt-six km plus à l'est s'étend le *Fort Saskatchewan Settlement* composé de deux rangées de rivière dont l'une est située de part et d'autre du village de *L'Amoureux*[130]. Comme dans des cas cités plus haut, les alignements sont orientés NE-SO suivant le réseau hydrographique (deux traits déjà vus à propos des rivages laurentiens); les lots sont cependant massifs (indice d'allongement de 1/3), à l'anglaise.

Pendant que le Québec vivait à l'âge du rang de canton, se développaient, dans au moins six provinces, des habitats linéaires allongés. La plus forte influence canadienne-française s'est exercée dans l'Abitibi ontarien et dans le Nord du Nouveau-Brunswick. Dans l'Ouest, pour des raisons culturelles, francophones, Métis et Indiens ont défendu le système des lots de rivière. Ces rangs hors Québec ne sont ni nombreux, ni parfaits; ils ne sont guère complets et répétés vers l'intérieur. S'ils ne constituent pas un trait agraire majeur dans ces provinces, ils témoignent que le rang n'a pas été une affaire exclusive au territoire québécois.

À l'intérieur des peuplements alignés, le milieu anglophone ambiant de l'Ouest n'a pas favorisé l'usage du français; aussi des expressions comme *river lot, long lot, concession* (sens: «rangée»), *settlement, Indian Reserve* ont été davantage utilisées par les résidants des rangées que leurs équivalents et traductions; c'était la chose sans le mot québécois. Ces conditions ont prévalu presque partout au Canada anglais.

Cependant, *rang* vit dans les Provinces Maritimes et en Ontario. *Range* des townships de l'Ouest ne correspond pas à *range* des townships de l'Est, et encore moins au *rang* des francophones du Québec.

---

1. Seulement 57 450 ha (142 000 acres) en culture, en 1734. Vattier, 1928, p. 118.
2. Un rang en vient à contenir un plus grand nombre de lots. D'après F. Masères, «les enfants du franc-tenancier s'établissent... sur des portions de la terre du père... de plus, ils répondent que conformément à la loi anglaise... quiconque peut construire une maison sur sa terre, si petite que soit-celle-ci». Deux ans plus tard, dans un rapport publié en 1774, James Marriott revient sur «la question de l'indivisibilité de ces portions». Canada, *Documents*. 1921, p. 324 et 460.
3. Canada, *Doc. const.*, 8 septembre 1760, art 42. Ottawa, 1921, p. 18.
4. Cité dans Gariépy, 1974, p. 58.
5. L'affirmation que «c'est Gérin-Lajoie qui employa le premier le mot canton...», d'après l'OLF, Québec, *Canadianismes de bon aloi*. Québec, éd. de 1977, p. 14, ne semble pas exacte.
6. Hebdomadaire, Saint-Jérôme, 21 novembre 1878.
7. Nous avons choisi 1840 comme date moyenne du passage au système «canton». La francisation terminologique et culturelle du township pourrait être mise en relation avec la naissance du nationalisme canadien-français.
8. Voir en parallèle l'idéologie de la terre chez les écrivains, dans l'Annexe.
9. François Pilote de Sainte-Anne-de-la-Pocatière in *Rapport du Comité spécial sur l'état de l'agriculture du Bas-Canada*. Toronto, Imprimerie de Louis Perrault, 1850, p. 84. En fait, depuis environ dix ans, on associait les thèmes «sol» et «nationalité».
10. Laflèche, 1866, p. 30. Et il ajoute: «Le colon canadien, en s'éloignant des bords enchanteurs du grand fleuve s'enfonce à quinze ou vingt lieues dans les profondeurs des forêts, dans les cantons de l'Est (...) fondent de belles et florissantes paroisses toutes canadiennes-françaises par la langue, par la foi, par le cœur». Chaque paroisse équivaut à plusieurs rangs.
11. Paris, 1896. Un chapitre s'intitule «emparons-nous du sol». La même expression avait donné le titre d'un poème de Nérée Beauchemin. Plus tard, H. Magnan, *Emparons-nous du sol de la province de Québec*. Québec, Agriculture et colonisation, 1926, 63 p.
12. F.I.C., *L'agriculture dans les Écoles en 41 leçons*. Montréal, Beauchemin, 1896, 52 p. (texte d'inspiration européenne). Réf. p. 9.
13. E. Miller, Où faut-il coloniser? *Bull, SGQ*, 11, 5, 1917, pp. 271-276. Lettre d'Onésime Reclus, 8 août 1887. Réf. p. 276.
14. Conférence à l'Union Catholique des Cultivateurs. *Rapport de la Fondation*. Montréal, Gruce et Aratro, 1928, p. 258.
15. *Notes de cours*. École de Pédagogie, Sherbrooke, 1959. Parmi les thèmes développés: «la paroisse rurale nous a sauvés; une forteresse de la langue française; une richesse nationale; favorise naturellement l'élévation de l'âme vers Dieu; moins d'occasions de péché qu'à la ville; les insuccès des récoltes entraînent à la résignation; le cultivateur est son propre maître...»
16. Faculté d'agriculture, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 1946, *Économie agricole*, 17[e] cours.
17. A. Villeneuve-Bargemont, *Traité d'économie politique chrétienne*. Paris, Paulin, 1834, 3 vol. Huerne de Pommeuse, M.-L.-F., *Les colonies agricoles*. Paris, Huzard, 1832 (1[ère] éd., *Mémoire*, Soc. Royale et Centrale d'agriculture, Paris, 1830).
18. Villeneuve-Bargemont, idem., p. 423 et 440.

19. J.-P. Simard, Le Grand-Brûlé. *Protée*, Chicoutimi, I, 1, 1970, pp. 31-36.
20. Auparavant, P.-J.-O. Chauveau avait parlé en dérision des «trompeships» (1846/52), 1900, p. 349.
21. Monière, 1977, p. 274. Voir aussi Cl. Beauchamp, Milieu rural et agriculture. Entre le rouge et le noir. *Recherches sociographiques*, XXIII, 3, 1982, pp. 218-226. V. Berdoulay et G. Sénécal, Pensée aménagiste... *Le Géographe canadien/TCG*, 37, 1993, pp. 28-40.
22. Morissonneau, 1980, pp. 145-156.
23. E.-E. Chartier, La colonie du Rapatriement. *La Revue canadienne*, 13, 1914 à 16, 1915, 9 parties.
24. Québec, *Rapport du Commissaire de la Colonisation et des Mines de la Province de Québec. 1899*. Québec, Pageau, 1899, p. 120 (ex. de Matane). Parfois, aussi les arpenteurs géomètres émettent des critiques à l'endroit de la colonisation idéologique: «Sur la partie dont Monsieur le Curé Héroux demande la subdivision de chaque côté du chemin, il n'y a pas une terre sur laquelle un colon est capable de vivre». J. Bureau, *Régions*. Québec, 1908, p. 8.
25. Drapeau, 1863, cartes.
26. Québec, *Guide du colon*. Québec, 1885, 60 p. (éditions antérieures et postérieures).
27. Renseignements dans Québec, *Le mouvement du retour à la terre*. Québec, Département de la Colonisation, 1934, 47 p.
28. Ouellet, 1947, p. 57.
29. Les fonctionnaires avaient préparé vingt-cinq projets de paroisses (environ deux cents rangs) et fait des travaux d'inventaire et de classification dans une quinzaine de cantons (plus d'une centaine de rangs). Québec, *L'Abitibi Nord*. Min. de la Colonisation. 1947, carte. On rêvait même d'étendre l'occupation du territoire au «Royaume de Matagami»; en 1947, le ministre Bégin de la Colonisation y prévoyait plus de 100 000 résidants dans vingt-cinq ans. Ouellet, 1947, p. 48.
30. Minville, 1942, p. 190, in Minville, 1943.
31. L.-E. Hamelin, Bilan... colonisation en Abitibi. *CGQ*, 24, 1967, p. 7 (tiré-à-part).
32. Si durant les deux premiers siècles de la colonisation au Canada, l'arpentage insuffisant avait retardé l'ouverture des rangs, ce ne fut pas le cas au premier quart du XXe siècle où les rangs préparés auront été plus nombreux que les rangs d'habitat qui viendront; la seule décennie 1910-1920 s'est enrichie de 219 nouveaux cantons (possibilité de 2 000 rangées de lots), au Québec seulement.
33. Par exemple, au cours des années 1940, le diocèse de Joliette soutenait l'effort de colonisation de Rémigny (entre l'Abitibi et le Témiscamingue).
34. Au Lac-Saint-Jean, le canton Racine. Canada, *Le Saguenay*. Ottawa, 1879, pp. 33-35.
35. Drapeau, 1863, p. 155.
36. Hardy et Séguin, 1984, chapitre V.
37. Verdon, 1973, p. 27.
38. Les comptages faits par M. Saint-Yves à partir des données de J.-C. Langelier (1891) montrent que dans les régions où le range a dominé (Outaouais, Cantons-de-l'Est), les anglophones ont reçu 70% des concessions (sens: lots) alors que dans les aires à rangs de canton, les francophones en ont eu 85%. *Atlas de géographie historique du Canada*. Boucherville, les éd. françaises, 1982, tableau 20.
39. Dans Bellechasse, on a calculé un indice «de voisinage» et celui d'une «densité linéaire des fermes». Raveneau, 1972, pp. 46-48.
40. P.-H. Dumais, 1897, in Québec, 1908, p. 21.
41. Québec, *Plan du comté de Joliette d'après le cadastre*. Québec, 1938, carte à un mille au pouce.
42. Québec, 1911, carte régionale au 253 000e. Et autres documents d'illustrations.
43. Rooney, 1982, p. 66 (cours d'eau au Québec).
44. Drapeau, 1863, pp. 562-563.
45. Québec, 1908, p. 21.

46. Québec, JALPQ, Doc. de la Session, 1, A, 1869 (données par comté).
47. Michel Lessard et H. Marquis, *Encyclopédie de la maison québécoise*. Montréal, Éd. de l'Homme, 1972, p. 429.
48. Au sujet de *rang double*, le fait que le chemin, un constituant du rang, ne soit pas multiplié par deux comme dans les autres éléments crée au niveau de «double» un écart entre désigné et désignant; le sens «chemin» n'est pas complètement rendu par l'expression. Cette remarque affecte aussi le substantif *rang* car le rang double n'a pas de chemin pour chacune de ses rangées de lots. Il faudrait donc concevoir que, dans l'ensemble, le nombre de chemins soit plus faible que celui des alignements d'habitat et que la nécessité pour le rang d'avoir un chemin (dans sa notion) soit plus une affaire de fonction que de site.
49. Canada, *Beaupré*, 1945, carte à 2 milles au pouce.
50. Canada, *Mont-Logan*, 1958, carte au 50 000e.
51. P. Biays, L'œkoumène agricole au Lac-Saint-Jean. *Cahiers de géographie de Québec*, 13, 1963, pp. 101-110, cartes.
52. Hydro-Québec, *Inventaires géographiques régionaux. Amos*. 1982, carte au 125 000e.
53. Québec, *L'Agriculture du Québec. Documentation cartographique*. Québec, Min. Agriculture et Colonisation, 1965, 137 p.
54. R. Blanchard, *L'Est...* Montréal, Beauchemin, 1935, p. 33.
55. Collectif, *À la recherche du patrimoine*. Saint-Jean-Port-Joli, MRC de l'Islet, 1986, p. 31 (réfère à des situations de 1945-1949).
56. Jean du Saguenay, 1907, pp. 41-43.
57. *Annuaire statistique du Québec*, 1927, p. 151 et 1932, p. 132; cartes et tableaux.
58. L.-E. Hamelin, Essai de régionalisation du Nord canadien. *North*, Ottawa, XI, 4, 1964, p. 18.
59. Canada, *Saint-Modeste*, 1958, carte au 50 000e. Aussi Rouillard, 1901.
60. *Plan(s) of Part of township... village. Anticosti*. Québec, 1887-89. Cartothèque, Université Laval, tiroir 215, no 2.
61. L.-E. Hamelin, Aspects d'une histoire du peuplement par les choronymes d'habitat, Saint-Didace, Québec. *Histoire sociale*, Ottawa, 2, 1968, pp. 115-123.
62. «La municipalité d'Hébertville comprenait en 1969 les lots cadastraux suivants. Tous les lots du canton Mésy des rangs I à VIII inclusivement; une partie du canton Caron: les lots 31 à 54 du Rang A, 22 à 40 des rangs Nord et Sud, 1 à 12 des rangs I et II, 1 à 14 des rangs III et IV, 1 à 24 des rangs V, IV, VII, VIII et IX; une partie du canton Labarre: tous les lots des rangs Nord, Sud, Est et Ouest du Chemin Kénogami, les lots 1 à 24 du 1er rang Est, tous les lots du 1er rang Ouest, les lots 1 à 24 du 2e rang Est, les lots 9 à 12 du 2e rang Ouest, les lots 1 à 8 et 15 à 24 du 3e rang Est; une infime partie du canton Signay: les lots des rangs D, C, I et les lots 13 à 25 du rang II. L'étude exclut les lots de village...». N. Séguin, 1977, p. 117.
63. Exemples de mégasituation: la seigneurie de Lauzon avait soixante-dix rangées; la Première Concession de la seigneurie de Beauport 535 lots (vers 1860).
64. Chacune des régions périphériques du Québec a subi de semblables écarts. Au Saguenay, sur environ 650 rangées d'arpentage (relevé de 1929), les rangs d'habitat n'auront représenté que le tiers environ. Une semblable différence avait été vécue par la Gaspésie.
65. P. Hubert, Les problèmes de la colonisation. *Rapport*, Montréal, ACJC, 1920, 300 p. Réf. p. 80.
66. In Nantel, 1887, p. 54.
67. *Semaines sociales du Canada*, 1944, p. 107. Opinion d'Alex. Dugré, S. J. Le même auteur avait parlé auparavant de «442 000 lots à prendre», Dugré, 1917, p. 36.
68. Le calcul n'étant pas fait suivant le concept de «rang cumulatif» (il n'est pas tenu compte de la fermeture avant 1940 d'un bon nombre de rangées), les «nouveaux» rangs avaient donc été plus nombreux, et de beaucoup.
69. Vattier, 1928, p. 52.

70. Larouche, in Séguin, 1980, p. 172.
71. *Rapport*. Québec, 1952, 19 p. dact. Le mémoire est signé par le Président Félix-Antoine Savard qui affirme que «la colonisation est l'un des plus difficiles problèmes du Canada français», p. 7.
72. Hardy et Séguin, p. 166.
73. Données de Urquhart et Buckley, 1965, utilisées par Saint-Yves, 1982, tableau 19.
74. Vu par la population agricole et le nombre de fermes.
75. Biays, 1964, p. 214.
76. Cependant, environ 760 cantons (théoriquement 7 600 rangées) ont été créées.
77. Harris, 1984, p. 184.
78. *Le Devoir*, Montréal, 15 juin 1985, p. 8.
79. Faucher, 1975, in Séguin, 1980, p. 153.
80. P. Dagenais, Le mythe de la vocation agricole du Québec in *Mélanges Raoul Blanchard*, Québec, PUL, 1959, pp. 193-201 (étude de la période 1941-1956).
81. P. B. Clibbon, Evolution and present patterns of land use in the Laurentide Hills of Québec. *Revue Canadienne de géographie*, XXIII, 1, 1969, pp. 39-52. Réf. p. 39. (données pour la période 1921-1961).
82. B. Robert, Les cultures légumières de la Côte de Beauport. *Cahiers de géographie de Québec*, 37, 1977, pp. 31-56.
83. Situation de 1975 par rapport à celle de G. de Catalogne en 1709.
84. Un *Rang des Côtes* prend l'appellation *Rue Principale*. *Gazette officielle*, Québec, 29 décembre 1984, p. 6024.
85. J. Bélanger et al., *Histoire de la Gaspésie*. Montréal, Boréal, 1981, 805 p. Réf. p. 718. Un acre correspond à 0,4046 ha.
86. B. Jean et D. Lafontaine, éd., *Région, régionalisme et développement régional*. Rimouski, Grideq, Cahier 14, 1984, 358 p. Réf. p. 70.
87. R. De Koninck et al., *Le développement inégal dans la région de Québec*. Québec, PUL, 1982, 110 p. Réf. p. 51.
88. E. W. Manning et D. Lamoureux, The Impact of Government Programs on the Changing Land Use of the Gaspé Region of Québec. *Actes du Congrès de l'Association canadienne des géographes*. Textes rassemblés par L. Deshaies et R. Pelletier. Trois-Rivières. 1985, pp. 148-181. Réf. p. 162-63.
89. Morrissette, 1953, p. 121.
90. L.-E. Hamelin, voir ci-haut, note 31, p. 14.
91. Cl. Dugas, Évolution du monde rural québécois. *Cahiers de géographie du Québec*. 74, 1984, pp. 183-204. Réf. p. 196-8.
92. Cl. Dugas, *Les régions périphériques*. Québec, PUQ, 1983, 253 p. Réf. p. 57.
93. R. Gervais et A. Jaouich, L'utilisation agricole de terres en friche en milieu périurbain québécois: le cas de Laval. *Cahiers de Géographie du Québec*, 75, 1984, pp. 365-393.
94. *Le Rang Saint-Julien* sur la piste Camp-Mercier/Mont-Sainte-Anne. Pichard, 1984, p. 126.
95. B. Jean, Débat. *Recherches sociographiques*. XXVI, 3, 1985, p. 515.
96. La télévision sert de facteur particulier dans la fonction touristique: le populaire programme *Le temps d'une paix* a attiré «du monde dans le rang comme jamais» (*Le Soleil*, 2 décembre 1986, p. A-2); il s'agit du *Rang Saint-Pierre* à Saint-Irénée. D'autres scènes avaient été tournées dans le *Rang Saint-Jean-Baptiste* à Saint-Urbain. Par ailleurs, les vallons du *Rang du Portage* (Saint-Didace) avaient servi de fond de scène à un film de Gilles Carle.
97. Cl. Genest, L'espace marginal, la marge mauricienne. *The Canadian Geographer/Le géographe canadien*, 31, 3, 1987, pp. 245-253. Aussi, H. Gumuchian, *A la périphérie de la périphérie: L'espace rural et le concept de fragilité en Abitibi*. Montréal, Notes et Documents, Département de géographie, 90-01, 1990, 66 p.
98. C. Pineault, Saint-Octave du passé: une autopsie de Saint-Octave-de-L'Avenir. *Gaspésie*, 19, 2, 1981, pp. 24-29.

99. Calculs faits par la Direction des études économiques du Min. de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Québec, *Le Québec en statistiques 1985-1986*, p. 605.
100. Un exemple est donné par la municipalité de l'Acadie où domine le volet «agrigène». Dansereau, 1984.
101. Québec, *L'Aménagement et l'urbanisme*. Québec, Min. Affaires municipales, vol. 1, 1985, pp. 71-72.
102. Étant donné les passages à niveau nombreux et non gardés de même que la politique du rail de «crier», c'est-à-dire d'utiliser cinq fois un avertisseur très sonore à chaque traversée, des secteurs de la campagne se trouve depuis un siècle envahie par le klaxon des locomotives.
103. Hydro-Québec, *Inventaires géographiques régionaux*. Carte *Saint-Gabriel*, 1979, no 3110 au 125 000e. Notre relevé ne tient pas compte des rangées de Stockton et de Bélair.
104. R. Drouin, *Saint-Narcisse. Histoire d'un rang*. (Québec), Imp. Saint-Patrice (1981), 44 p. Réf. p. 6.
105. G. Sarrasin, *Supplément du Dictionnaire des Familles de Saint-Didace. 1820-1970*. (Cap), 1970, pp. 65-66.
106. «Couple attaqué dans un rang à Sainte-Sophie», *Le Soleil*, 21 juin 1986.
107. C. Marchand, *Courriers des villages* (1938). Montréal, Stanké, 1985, p. 221.
108. Québec, *Opérations minières dans la Province de Québec pour l'année 1907 par J. Obalski*. Québec, Pageau, 1908, p. 59.
109. La grande majorité de ces 7 000 lignes possibles n'ont été l'objet d'aucune intervention humaine. Néanmoins, les nouveaux cantons marquent la québécisation du territoire.
110. Québec, *L'environnement au Québec*. Québec, Env., 1988, 431 p. Réf. p. 273.
111. Canada, Photothèque nationale de l'Air, Ottawa, photo 6305-54, Région de *Keswick*.
112. *Tracadie*. Ottawa, carte au 50 000e. Une rangée s'appelle *St. Isidore*.
113. La carte *St. Quentin* montre une vingtaine de rangs groupés sous le générique de *Settlement*, par exemple, le *Hazen Settlement* qui en contient douze; il existe des ranges doubles. Les propriétaires ont des noms français ou anglais. L'indice d'allongement des lots est d'environ 1/4. Nouveau-Brunswick, carte no 23, Dept. of Lands and Mines. La carte fédérale de *Saint-Quentin* comporte plusieurs désignants *Rang*. Ottawa, 1981. D'après Landry (1985), Saint-Quentin a eu douze rangs; p. 29.
114. P. Biays, *Un village terreneuvien: Cap Saint-Georges*. Québec, PUL, 1952, p. 27.
115. Abbé Ferland, *Opuscules*, Québec, Côté, 1876, p. 156. Ce toponyme venait-il, par extension, de la définition que Littré donnait à *grand rang* (1873): «soute dans laquelle les pêcheurs de la Manche mettent le poisson»?
116. Voir 2.3. L'indice d'allongement des terres (probablement déjà subdivisées) s'établit à 1/18.
117. *Ontario's History in Maps*. Toronto, 1984, 285 p., carte 1830/40, p. 94. T. de Sandwich.
118. Biays, 1984, p. 108.
119. Ce *1 000 Acre Sectional System* (lots de 100 acres) qui se voulait une correction au système précédent de lots à 200 acres a connu ses expériences à partir de 1835. On se rappelle qu'à la même époque le Québec vivait lui aussi une semblable évolution en passant du range au rang de canton. Il ne s'agit pas d'une simple coïncidence.
120. Qui compare les régions de Cochrane (Ontario) et Berry (Québec) constate que les concessions (sens: «rangée») ontariennes contiennent moins de lots (lots plus étendus et plus larges mais moins profonds). Ce township groupe plus de rangées que le canton abitibien.
121. P. Hubert, *Rapport*, A.C.J.C., Montréal, 1920, p. 84.
122. V. B. Blake et al., *Rural Ontario*. Toronto, UTP, 1969, p. 52.

123. Thomson, 1966, vol. 1., p. 199 (à partir des *Selkirk Papers*, Bibliothèque Nationale, Ottawa).
124. T. D. Selkirk in A. Ross, *The Red River Settlement*. London, Smith, 1856, 416 p. Réf. p. 43. Voir aussi plusieurs cartes de «river lot» dans J. Warkentin et R. I. Ruggles, *Historical Atlas of Manitoba*, Winnipeg, Man. Hist. Society, 1970, 585 p. Réf. p. 188 et 212.
125. L.-E. Hamelin, photo in Gourou/Papy. *Cours de géographie*, 2e. Paris, Hachette, 1961, p. 204.
126. R. R. Rostecki, Winnipeg Land Politics in the 1870's. *The Beaver*, 315, 4, 1985, p. 42.
127. J. Le Chevallier, 1940, p. 4.
128. *Plan Muskoday Indian Reserve, South Saskatchewan River*. Arpenté en 1876 et autorisé en 1884. Ottawa, Collection de cartes et de plans, Archives publiques du Canada.
129. Wonders, 1982.
130. Canada, *Edmonton*, 1947, carte au 190 000e.

Chapitre V
Rang dans l'espace et le temps

Deux rangées de maisons.

Dictionnaire universel, Furetière, 1690

Les diverses concessions s'appellent côtes *parce que, sans doute, les premières terres concédées le furent sur des côtes; par analogie le nom est passé aux concessions ou rangs plus intérieurs.*

J.-B. Proulx, 1887

Le village canadien a pour centre le bourg, échelonné le long d'une grande-route (le chemin du roi) *d'où partent des* chemins de ligne *suivant les limites des cantons (ou d'anciennes seigneuries); de part et d'autre de ces chemins de ligne, il y a des* chemins de front, *qui déterminent entre eux des* rangs *ou lots de terrains contigus (appelés parfois* concessions*).*

Geneviève Massignon, 1962

Le peuplement est si lâche qu'on ne saurait parler pour le désigner ni de villages ni même de hameaux: ce seront les «rangs» spécifiques du Canada français et que Léon Gérin (1894) a définis.

Colette Moreux, 1969

Il est peut-être à propos de rappeler ce qui a déjà été dit de l'aspect lexical. En effet, chacun des chapitres précédents contient des indications concernant le choix des locutions, leur histoire, leurs concepts, la modulation de leur usage dans le temps. Apparaissent d'abord les racines lointaines de *rang*. Les chapitres II, III et IV

fournissent des explications sur les phases, les contours, les types et les contenus de la notion de «rang agraire» au Québec.

L'Annexe étudie l'univers littéraire, ce qui reflète l'un des champs de perception du phénomène et accorde au langage une importance particulière. Le relevé des occurences dans les écrits est entrepris en fonction des quatre principaux éléments du phénomène. En considérant la portée psychologique de ces constituants dans le vécu, on pénètre dans l'univers mental; encore plus en aval, sont les rapports globaux entre le rang réel et une représentation comme dénaturalisée. Le rang littéraire complète en quelque sorte le rang agraire. Mais il reste beaucoup à dire au double plan de la notion et de la dénomination.

Ce chapitre, plus proprement linguistique, aborde successivement les thèmes du vocabulaire, de la synonymie, du classement des entités, de la toponymie, des locuteurs pour terminer par l'histoire pluricentenaire de *rang*.

5.1 Entités et notions

Combien du riche héritage européen peut-il se retrouver dans les notions rangiques du Canada? Le Nouveau-Monde n'aurait-il fait que continuer la polysémie des mots décrivant l'habitat aligné dans les «Vieux-Pays»?

De toutes les acceptions de «rang», seule celle qui se rapporte aux peuplements ruraux en longueur en dehors des agglomérations proprement villageoises nous intéresse. L'un des types mondiaux les plus caractéristiques de ce paysage rural est constitué par le «peuplement aligné du Québec» (ou *paQ*, par abréviation).

5.1.1 Mots et termes

La présentation des «anciennes rangées» de l'Europe occidentale avait permis un premier découpage notionnel de *rang*.

5.1.1.1 Terminologie allemande

Suivant cette typologie qui est la plus universelle dans les types d'habitat, les concepts de peuplement (*siedlung*), d'alignement (*reihe*), de village (*dorf*), en milieu forestier (*wald*), au long d'un cours d'eau (*fluss*), d'un chemin (*weg*) ou d'une rue (*strass*) apparaissent nettement; ces mots renvoient à une disposition en longueur. On soupçonne la parenté que ces éléments fondamentaux pourront avoir avec les paQ. D'autres traits caractérisent l'habitat aligné, tels la non-improvisation des sites de peuplements, la fidélité au système et le fait que le

colon bénéficie d'un accès direct (par suite de sa résidence) à l'exploitation de son lot (principal); tout cela rappelle aussi l'histoire européenne d'avant les Découvertes. Il n'y avait cependant pas uniformité des faciès agraire et terminologique du Bassin parisien à la Plaine russe.

De part et d'autre de l'Atlantique, si les notions rangiques franco-allemandes se retrouvent en Amérique au plan du rang-schéma (que l'alignement soit simple ou double), il n'en est pas de même au plan quantitatif: en effet, les rangées canadiennes sont plus régulières, plus profondes et davantage répétées vers l'intérieur; les terres possèdent plus de quarante mètres de large. Par ailleurs, les rangées seront beaucoup plus nombreuses. C'est que la notion avait continué d'évoluer une fois «débarquée» sur les côtes laurentiennes.

Les termes européens consacrés à l'habitat aligné ne donnent cependant pas entière satisfaction. *Reihe* (ligne) ne correspond pas nécessairement à des établissements agricoles. *Dorf* est davantage inquiétant, étant donné sa polysémie:

> Inasmuch as the term Dorf implies a certain compactness of layout it is not applicable for many linear settlements with their loose arrangement of farmstead sites, frequently extending for kilometres across the territory of the community[1].

On localise ici la racine de certaines difficultés. *Dorf* va mal s'appliquer à la situation québécoise où le village (concentration démographique principale et non agricole à l'intérieur de la paroisse) s'oppose nettement aux alignements qui l'entourent.

L'histoire étymologique probablement la plus curieuse semble se rapporter à *ring* qui n'a pas autant représenté les concepts fondamentaux de l'habitat rangique que l'ont fait d'autres termes allemands précités; d'un côté, *ring* leur a été discrètement parallèle, et de l'autre, il va récupérer, du moins en français régional puis en français du Québec, la charge conceptuelle de l'habitat aligné; non nécessairement rectiligne, il peut rendre les formes du fer à cheval, d'une courbe et même d'un cercle, ce qui ne gêne pas la sémantique. Curieusement, le mot est devenu presque absent du vocabulaire international de l'habitat rural. Bref, l'héritage européen dans la désignation des séries d'établissements allongés était riche et polynymique. Voilà peut-être l'une des meilleures raisons qui aura permis au Canada de contribuer à la clarification et au développement de la notion «rang».

Rang en soi ne fournit aucune indication exclusive se rapportant à un habitat; il réfère plutôt à une disposition formelle de divers types d'objets: soldats, bateaux, maisons, perles, arbres... L'une des acceptions de *rang* s'est donc spécialisée en devenant investie de sens portés

par d'autres mots tels *reihe*, *weg* qui désignaient aussi des faits d'habitat rural. *Rang* aurait profité de captures sémantiques.

En Allemagne où les études rurales ont été faites avec soin, le mot apparaît dans le grand dictionnaire *FEW*, vol. 16 (1959), les *Matériaux* de Uhlig (1972) ainsi que les travaux de Pletsch (1984). Ces occurences réfèrent spécifiquement au sens «paQ» de *rang*.

5.1.1.2 Apport métropolitain

Nous avons également relevé les entités lexicales que le français *national* mettait alors à la disposition de la future colonisation canadienne; cet inventaire incomplet en comprend une centaine que l'on retrouvera, suivant des acceptions plus ou moins différentes, dans les tournures québécoises; une parmi elles: la *terre de trente arpents* de Furetière (1690) et de Ringuet (1938).

Cette contribution n'est pas la seule; le champ étymologique de *rang* contient aussi d'autres expressions de l'Hexagone, retrouvables elles aussi dans le «parler québécois», suivant des variations d'entendement. Nous n'affirmons pas que, pour chaque mot, il se soit produit une stricte conduction mais nous ne pourrions défendre le contraire; ce dernier cas ferait reconnaître au Québec un rôle de re-créateur indépendant d'expressions portant une même forme. Nous préférons supposer que les entités composées: *dans les rangs, en rang, hors des rangs, rang de, par rang, serrer les rangs, premier rang, sortir des rangs, trois rangs, dixième rang, même rang, le rang, les rangs, au rang de...* relevées dans des dictionnaires d'époque aient pu être tout simplement reprises et appliquées, cette fois non plus à des classes sociales ou à des soldats suivant un sens hiérarchique, mais à des lieux habités. Dans l'affirmative (si des études spécifiques confirment l'antériorité française), au-delà d'une cinquantaine d'entités lexicales auraient pu, par glissement de sens, atterrir dans les finages québécois. L'emprunt à l'Europe ne se limite pas à ces exemples étymologiques et sémantiques.

Un cas particulier d'inspiration possible semble venir du langage de l'architecture et du paysage, en France. Plusieurs expressions se retrouvent curieusement dans les termes du peuplement aligné du Québec; il en est ainsi d'*about, chemin, cordon, croisée, fronton, habitation, petit bois, pierre de champs, pièce de rang, plate-bande, terrasse, trait carré, traverse...* Il en serait de même à partir du langage de la marine. Ces autres coïncidences renforcent l'hypothèse que le vocabulaire rangique du Québec a puisé des mots dans le réservoir métropolitain, qui, lui, aurait agi comme un fonds culturel susceptible de se prêter à des adaptations analogiques.

Dans des dictionnaires français récents (*LPR*), la rubrique *rang* est l'objet de groupes de sens présentés à l'intérieur de deux paragraphes; chacun de ces derniers convient à des aspects de l'habitat aligné québécois. Dans le premier groupe, il est question d'une «suite de choses disposées sur une ligne» avec l'exemple du phénomène «au Québec et en Ontario». Quant au second groupe: «place dans une série», nous y voyons spécifiquement une acception correspondante à la répartition, souvent numérotée et exprimée par des nombres ordinaux, des rangées à l'intérieur d'un territoire (canton, paroisse); *Deuxième rang*, en plus d'avoir une fonction toponymique, fournit des indications précises sur le classement de cette rangée dans la localité. Bref, l'ordre linéaire est exprimé par une acception et l'ordre hiérarchique par une autre.

5.1.1.3 Propositions néonymiques

L'introduction de cet ouvrage laissait déjà entendre que le vocabulaire analytique de la recherche avait toujours été pauvre; le chercheur ou l'écrivain se contentait d'utiliser isolément des expressions descriptives comme *rang double*, des toponymes souvent choisis pour leur référent anecdotique, tel *Vide-Poche* ou des mots convenant mieux à l'élément «terre» (lot) qu'au rang pris dans sa totalité. Bien d'autres concepts nécessaires à la compréhension de la notion de «rang» (mécanismes, phases, cycle, perception) demeuraient sous-développés.

Des auteurs tels L. Guilbert, A. Rey, J.-C. Boulanger et G. Rondeau ont réfléchi aux aspects théoriques de la néologie mais ces derniers ne semblent pas être définitivement fixés[2].

Les risques sont nombreux à proposer des additions au vocabulaire; des lecteurs peuvent en voir moins le besoin que leurs créateurs! Constatons d'abord que la famille lexicale du mot *rang* est beaucoup plus réduite que sa famille sémantique; les notions sont souvent exprimées par des termes peu significatifs ou ne sont pas rendues du tout. En exploitant le tronc *rang*, un petit arsenal de formes anciennes: *arrenc, rengier, range* et *rengellage* de même que des procédés reconnus d'enrichissement du vocabulaire français, nous proposons quelques nouveaux outils d'expression. L'utilisation de préfixes donnerait *inter-rang, paléo-rang, méga-rang, peudo-rang, mini-rang* (avec ou sans -); ces compositions claires en soi, sont utiles pour suivre l'évolution et l'amplitude des rangées d'habitat. La suffixation conduit à une entité originale dans *rangien*, substantif plus malléable que *gens du rang*.

Chacune des nouvelles approches devrait favoriser la compréhension du phénomène, du mot ou du terme. Par exemple, le vocabulaire d'analyse des chapitres II, III et IV s'emboîtent dans une chaîne

évolutive; se trouvent quatre types de notions exprimées par des entités dont trois sont composées: *rang du fleuve, rang d'arrière-fleuve* et *rang de canton*, et une empruntée (venue aussi par traduction de *rang*?): *range*. En ne considérant qu'une seule de ces notions/dénominations, la deuxième, on retrouve les traits fondamentaux des colonisations autres qu'initiales; un tel prolongement du système sur les deux façades du Saint-Laurent appuie l'hypothèse que la rangée d'origine n'avait pas été une forme improvisée par les immigrants à la vue du fleuve. La phase «arrière-fleuve» s'est présentée comme un laboratoire solutionnant empiriquement les problèmes de l'extension de l'habitat aligné; le rang de rivière, dans sa situation de rang d'affluent, ne s'écarte pas du principe des premiers alignements qu'avaient connu les côtes laurentiennes. Tout, ou presque tout, se conforme à un «rang-schéma». L'aspect répétitif du rang dans l'espace, de ce peuplement systémique, se perçoit de plus en plus avec des termes permettant d'en parler avec nuances[3].

Le fait d'étudier le rang à des points de vue autres qu'usuels nous a conduit à suggérer d'autres outils d'analyse tels, *rang rêvé, rang préparé, rang uniformisé*... (voir 4.1.4). Par rapport à la série *rang du fleuve, rang de canton*, exprimant des réalités visibles, la présente série rend les aspects mentaux du phénomène; même si les perceptions sont subjectives, donc possiblement différentes d'un individu à l'autre, cette liste ne saurait être rejetée d'office. Appliqués à une notion compréhensive de rang, ces mots font apparaître que toutes les définitions antérieures ne concernaient que le stade des rangs occupés. On constate donc encore une fois que la notion de «rang» n'avait pas été remuée dans toute sa dimension historique et théorique.

Une autre série de nouveaux termes concerne les gens du rang ou rangiens au sujet desquels les catégories *agricole, du dimanche, des services* et *du patrimoine* ont été identifiées. Pour sa part, le concept de «cycle de rang» (espace temporel entre l'occupation primitive et la fermeture d'une même entité rangique) se rapporte à l'écart, à l'intérieur du groupe des *rangs réels*, entre les *rangs cumulatifs* et les rangs qui sont demeurés *vifs*; comme tout peuplement, un rang peut fermer et même mourir.

Certains choix de termes sont difficiles, par exemple en ce qui concerne l'action de «faire des rangs»: *ranger* chez B. Sulte.

5.1.1.4 Autres emplois

Même réfugié dans le seul champ de l'habitat rural, *rang* garde encore une forte élasticité dans sa signification. En effet, le sens «rangée» comportant l'idée d'un classement spatial que le mot possède depuis au moins le XIIe siècle s'est appliqué à de nombreux aspects en rapport à la culture de la terre. Ainsi, au Canada, les écrits ont parlé de *rangs de seigneurie* (une deuxième, une troisième rangée

étant établie en arrière de la première), de *rangs de paroisses* ou de *colonies* (Rameau, 1859), de *ranges of lots*, de *rangs de lots* ou *de terres* (*Rapport* du Commissaire des Terres), de *rangs de maisons* (Gérin-Lajoie, 1862), de *rangs de rangs* (cas de plusieurs rangs parallèles) de même de *rang de balises* (en bordure de route et chemin, l'hiver), de *rangs de champs*[4] et *rangs de village* (rangées plus petites que celles des rangs agricoles et destinées aux emplacements des agglomérations rurales[5]).

Ces expressions qui démontrent le caractère diffus du vocabulaire rangique et sa faible spécificité s'éloignent partiellement du sens étudié ici, celui de l'habitat aligné.

5.1.2 Traits principaux

À l'intérieur de l'habitat rural québécois, le mot renvoie à un dessin d'arpentage (rangées de lots agricoles; emplacements domiciliaires), un paysage bien visible (clôtures), une structure de production agro-forestière, un milieu de vie, une division territoriale d'une municipalité rurale, un peuplement, un terroir, une partie de paroisse religieuse mais aussi à un thème idéologique, une construction mentale, un fait littéraire et un archipel de toponymes.

Généralement, on y voit quatre éléments: chemin, famille de lots, gens et maisons. Maintes références et citations restreignent même le sens fondamental de *rang* à «rang de lots» (notamment chez les arpenteurs préparant des plans de colonisation) et à «rangs de maisons» (chez les auteurs littéraires). Le mot *rang* se trouve alors appliqué à une partie seulement du tout possible. La lecture attentive des contextes évite au lecteur de plonger lui aussi dans la métonymie.

Rang au sens de «rangée d'objets» convient à l'un des traits définitoires de ce type d'habitat: le chemin (de rang). Toutefois, ce terme odonymique se raccroche facilement à «rang» en ce qu'il suppose une ligne, et de nombreuses phrases parlent *d'alignement*, de *file*, de *trait*, de *percée, d'axe*, de *colonne vertébrale*, de *chaîne* (*ketten*, en allemand), de *rue*... On note la proximité notionnelle.

La notion «gens» n'est pas incluse d'office dans les définitions usuelles du mot *rang*; celles-ci renvoient avant tout à un sens propre, visible, photographiable, paysagiste: celui de lots, de maisons et de chemins, comme en témoigneraient la plupart des œuvres artistiques. Cependant, le thème «habitant» est implicitement présent dans le langage familier qui, au Québec, qualifie les gens du rang d'attributs souvent péjoratifs, suivant une longue tradition; il faut donc que les habitants fassent obligatoirement partie du fait du rang, pour être jugés comme ci, comme ça. Des définitions courantes apparaissent donc incomplètes. Les résidants sont bel et bien du rang; d'ailleurs,

pourquoi y auraient-ils un chemin, des terres et des maisons? En outre, la présence même des personnes a contribué, davantage que les trois autres constituants, à différencier des anciennes rangées d'Europe les rangs du Québec; pour des question d'ethnie et de culture, chaque rang national acquiert un spécifisme propre; il est inimaginable que les résidants des polders hollandais, les paysans des forêts normandes ou de la Grande-Pologne aient eu les mêmes pensées et attitudes que celles des habitants des Laurentides ou de l'Abitibi; de toute façon, les milieux, les climats et même les modes agraires étaient différents.

5.2 Synonymie et formes parallèles

Avant d'entrer dans un exposé pragmatique des mots qui, au cours des siècles, ont été utilisés pour rendre la notion de «rang» (uniquement au sens «paQ»), voici quelques réflexions d'ordre théorique[6].

La notion de «synonymie» exprime des niveaux relationnels entre une réalité, un concept et des entités lexicales. Son dénominateur commun repose sur la correspondance plus ou moins parfaite des notions véhiculées par chacun des mots en cause. L'interchangeabilité situationnelle constitue la preuve d'une parfaite équivalence entre les termes, ce qui est rarement le cas; une auteure a distingué trois types (tableau V-1).

L'évaluation synonymique de *rang* pose le problème du rattachement de ce vocabulaire à la langue commune ou à une langue de spécialité. En principe, la terminologie recherchant la monovalence conceptuelle chasserait les synonymes; ceux-ci seraient plus à l'aise dans la langue commune. Une telle équation ne fait donc pas rattacher les nombreux synonymes de *rang* à une langue scientifique ou technique. La prépondérance de la langue commune est directement liée à des facteurs sociohistoriques et au fait que les locuteurs campagnards ne se préoccupaient guère de l'exactitude notionnelle; les mots spontanés occupaient le langage. Aussi, les synonymes de *rang* ne forment-ils pas un corpus moderne.

Ni dans le langage parlé ni dans les documents ni sur les cartes, *rang* n'a été la seule dénomination pour rendre la notion de «peuplement aligné au Québec» (ou *paQ*, pour commodité). Le problème réside moins dans l'inventaire des termes que dans l'exclusion de toutes les occurrences où la synonymie n'apparaît pas assez transparente. Trop d'auteurs ont pris et prennent souvent *seigneurie, paroisse*[7], *campagne, village, côte, concession, chemin du roy*... comme équivalent automatique de *rang*. Faire ces distinctions nécessaires, c'est dépouiller des énoncés légers de leurs témoignages trompeurs.

Tableau V - 1
Synonymie. Catégories théoriques

Fausse synonymie	Quasi-synonymie	Vraie synonymie
même langue	même langue	même langue
notions différentes	même notion	même notion
non-interchangeabilité dans un texte rigoureux	non-interchangeabilité pour tonalité, statut	interchangeabilité
touche mots et termes	touche surtout termes	touche surtout termes
un ou plusieurs niveaux de langue	niveaux de langue ou usages différents	un niveau de langue

Source: D. Nakos in *Termia*, 1983, p.226.

La synonymie, jugée comme un enrichissement en lexicologie, apparaît un inconvénient en terminologie où elle gêne la communication univoque (Girsterm, 1983); aussi, en langue de spécialité, a-t-on tendance à diminuer l'utilisation des synonymes (Québec, *Actes*, 1979). Mais, le domaine «rang» pouvant être traité à la fois en lexicologie et en terminologie n'a pas perdu tous ses synonymes.

En fait, la composition des expressions synonymiques ne se résume pas à la présence obligatoire de *rang, côte* et *concession*. Beaucoup de cartes ne montrent qu'une faible dominance d'un terme. Par exemple, le document de Wyld (1837) indique plutôt des manières bien diverses de nommer les rangées d'habitat; sur 352 peuplements alignés, ceux rendus par les trois mots réunis ne font que 23% (*côte*, en tête) alors que 34% des rangées occupées n'ont aucune désignation, 23% portent un désignant sans générique (par exemple, *La Barbue*), 6% ont des noms anglais et 14% montrent des bandes de lots seulement arpentées.

5.2.1 *Côte*

Le chapitre II (section 1) a identifié les nombreuses significations de *côte* sous le Régime français et tenté de saisir le passage graduel de la notion d'une «côte-situation» géographique (rivage, terrasse, pente...) à celle d'une «côte-peuplement» au sens large, enfin à celle d'une «côte-peuplement aligné». Il semble que l'on soit entré comme imperceptiblement dans le deuxième sens au fur et à mesure de la

conscience d'une coïncidence de lieu entre le trait du rivage et l'installation des premiers peuplements. Faut-il faire remarquer que *côte* ne renvoyait pas automatiquement à «habitat[8]»; par exemple, l'historique Côte-de-Beaupré aurait d'abord été l'appellation descriptive d'un endroit riverain, non dès sa découverte «l'habitat de Beaupré», et encore moins, «l'habitat aligné de Beaupré». *Côte* semble venu à la notion «rang» par sa fonction locative. Il en aurait été de même de la série historique des courtes côtes sur la façade méridionale de l'île de Montréal. Qui évite de suivre l'histoire sémantique de *côte* peut prendre ce mot comme un synonyme sans restriction de *rang*.

Quand la synonymie a-t-elle pu se produire? Constatons d'abord que des difficultés naissent d'un point de vue synchronique. Si *côte* (sens: «paQ) était apparu avant *rang*», alors, c'est ce dernier terme qui, du moins au Canada, serait plutôt le synonyme. En l'absence de connaissances suffisantes sur l'évolution des mots[9], nous reprenons l'hypothèse que «côte-situation» et «côte-peuplement indéterminé» sont antérieurs à *rang* mais que «côte-peuplement aligné» a pu lui être contemporain. Dans la seigneurie de Montréal, jusqu'en 1663, «il n'avait pas encore été question de côtes[10]». Presque à ce moment-là (1664), *rang*, rendant d'ailleurs mieux l'idée de «suite» d'habitations, faisait l'objet de deux contextes. Pour chacun de ces trois sens de *côte*, la région de Québec précède celle de Montréal; la synonymie comporte donc un aspect régional.

Gêne dans la prétention synonymique de *côte*, le fait que le mot comprend *rang* et *concession*. Il est difficile d'englober sa partie et être un clair équivalent du tout. À la fin du XVIIe siècle, la longue Côte-de-Beaupré rassemblait plusieurs côtes, ces dernières étant plutôt à l'échelle des paroisses. Un peu plus tard, l'immense Côte de Lauzon sera subdivisée en rangs ou concessions. Dans la Laurentie d'origine, une côte pouvait comprendre un (ou des) bourg et village, entités incompatibles avec «rang»; *côte* a même été employé pour l'antithèse du rang: le régime groupé de Charlesbourg. Dans l'île de Montréal où l'on clame la fortune de *côte*, le relevé paroissial (1721-22) indique à plusieurs reprises le partage d'une côte «en deux rangs». Pour sa part, Boucault (1754) écrira qu'une côte peut comprendre plusieurs paroisses. Plus tard, un auteur constatera que «quatre rangs composent la Côte de Beauport[11]», reflet d'une situation ancienne. Dans toute cette polysémie de *côte*, c'est une seule valence qui se trouvait disponible pour entrer en synonymie avec *rang*, celle de «côte-rang» (côte-peuplement aligné).

Sous le Régime français, *côte* n'était pas uniformément employé à l'intérieur de la Plaine du Saint-Laurent. D'après le vocabulaire des *Registres* paroissiaux du Québec avant 1749 (Un. de Montréal, 1986), le gouvernement de Montréal rassemblait 39% des paroisses mais

67% des côtes (lieu-dit d'une paroisse). Dans les *Cadastres* seigneuriaux (1863), la proportion des *côtes* du Québec sises dans le District de Montréal s'établit à 93%[12]. Si ce terme a d'abord été connu dans la région de Québec, c'est celle de Montréal qui s'en est surtout servi. Voilà une autre élément différentiel du langage québécois vu dans le temps.

D'après Harris[13], *côte* correspond à un écoumène linéaire plus court, plus isolé et correspondant davantage à une communauté d'appartenance[14] que les *straggling village* (*rang*) beaucoup plus nombreux. Ces distinctions d'un spécialiste, applicables à la fin du Régime français, tueraient toute la carrière synonymique de *côte* par rapport à *rang*. Nous n'allons pas si loin. En fait, la dynamique de la colonisation et des communications jouait contre la longue vie de ces côtes qui allaient plutôt devenir des rangs bien établis. Être un petit «pays» n'était pas l'apanage des *côtes*.

Au cours des futurs soixante-dix ans, la fortune du mot ne fut glorieuse que localement. Les cartes de Murray (1761/62) et de Carver (1763), même dans leurs relevés incomplets, n'indiquent qu'un nombre restreint de *coast, caute* et *côte*; mais le générique peut être employé pour des situations d'arrière-rivage (à l'Ancienne-Lorette, près de Québec). La carte *Lord Dorchester* (1795) présente les limites des seigneuries mais qu'une seule *côte*, un régionyme d'ailleurs (*Côte-de-Beaupré*). Étant donné, dans les textes et sur les cartes, un état de polynymie (*seigneurie, paroisse, rang, concession, village, coteau...*) le mot *côte* ne devait pas se retrouver une fois sur quatre dans les toponymes exprimant le fait du paQ. En 1830, la carte de Bouchette ne dénomme qu'une partie des peuplements alignés qu'elle dessine; parmi les désignants, sont appelés *côtes* 7,5% des rangées ouvertes et encore, parmi elles, se trouvent des *côtes* au sens de «pente»; ce générique comporte donc une grande polysémie qui réduit d'autant les chances d'une stricte synonymie avec *rang* (sens: «paQ»). On retrouve une semblable élasticité dans une carte triomphale des côtes à Montréal (Jobin, 1834). Il faut dire aussi que, depuis le début du XIXe siècle, *rang* et *concession* au détriment de *côte*, gagnaient du terrain en Laurentie. La carte Wyld (1837) n'a aucun générique *côte* à l'Île Jésus.

Par la suite, *côte* ne sera guère utilisé pour désigner de nouvelles rangées d'habitat. Cependant, le mot va persister en certains endroits, par exemple dans *Côte-de-Liesse* et *Côte-Saint-Paul* à Montréal où la différence notionnelle est devenue énorme entre le générique de départ et le générique d'arrivée; en d'autres régions comme la Côte-de-Beaupré, le concept ancien de «côte» a été moins modifié par l'évolution urbaine. Le mot domine également dans le comté de Deux-Montagnes de même que dans l'ancienne seigneurie de la Petite-

Nation (Outaouais)[15]. Au Québec, l'effacement de «côte-peuplement» est visible en divers documents (Rogers, 1972) et en littérature; dans les enquêtes du PpQ (1980), cette acception de *côte* est dix fois moins représentée que celle de la côte naturelle. Bref, «côte d'habitat» ne doit maintenant entrer que dans 2 à 4% des toponymes ruraux et les pourcentages de *côte* ne se présentent pas uniformément.

Quant au vocabulaire dérivé et associé, il reflète cette double signification de *cote*: endroit physique ou habitat; puisque la grande majorité de ces entrées secondaires ne correspondent pas à une situation de «paQ», la vraie synonymie rangique de *côte* apparaît de nouveau limitée.

5.2.2 *Concession*

Comme pour *côte*, le nombre total des occurrences de *concession* (mot du XIIIe siècle) dépasse de loin celui où l'entité correspond seulement au «paQ». Ici encore, l'identification des différents sens est à la base de la reconnaissance ou non de la fonction synonymique. Plusieurs auteurs ont pensé parler «rang» quand *concession* ne signifiait que «lots».

À l'intérieur du seul domaine agraire, *concession* renvoie à six acceptions principales. a) Il s'est agi de l'acte juridique même de l'attribution à quelqu'un d'un objet, ce dernier pouvant être un territoire; ainsi, un titulaire obtenait par concession de l'autorité (le Roi, l'Intendant...) une seigneurie ou, plus tard, un township et canton. Parfois, comme dans la région de Normandin (milieu du XIXe siècle), des Sociétés de colonisation recevaient tout un canton ou, du moins, un bloc. À son tour, le bénéficiaire pouvait *faire concession*. b) Le mot va correspondre à des lots individuels[16]. «The township of Kildare has twelve ranges of concessions[17].» Plus tard, les gouvernements accorderont des concessions. Le *rang de concessions* (Grands Voyers, 1800) renvoie à des terres, non à une série de rangs. Un même sens existe dans les papiers notariés familiaux post-1856. Clapin (1894) atteste aussi cette acception. Jusque là, *concession* n'équivaut pas au rectangle d'un peuplement aligné. c) *Concession* en vient à acquérir le sens de «bande de lots»; «il se trouve dans cette concession onze terres», à Blairfindie, vers 1850. Ce faciès correspond à la structure agraire précise d'un rang[18]. d) En Beauce et ailleurs, *concession* décrit les rangées de lots en arrière du premier rang et possède un sens locatif. e) Pour atteindre la vraie synonymie avec *rang*, les lots concédés doivent être habités selon le mode aligné. f) Au pluriel, *concessions* exprime le territoire rural moins le village (*Glossaire*, 1930).

Concession (sens «paQ») serait-il un terme développé par l'anglophonie et associé au système townshipien et à son *range*? Pour répondre à cette question, mieux vaut remonter en amont. *Concession* aurait été employé par l'arpenteur Beaupré en 1719[19]. Une quinzaine d'années avant la Conquête, les *Procès-verbaux* des Grands Voyers font apparaître *concession* dans le sens de *rang*, par exemple dans la seigneurie de Kamouraska et dans la paroisse de l'Ancienne-Lorette (ou l'on numérote même les bandes habitées). L'acception n'est plus celle d'un lot individuel; elle renvoie à une entité regroupant plusieurs terres. La carte Murray (1761/62), donnant un tableau de l'Ancien Régime, mentionne spécifiquement deux *concessions* dans la seigneurie de la Côte de Lauzon. Rappelons que beaucoup d'auteurs français traitant du Canada n'ont utilisé *concession* que dans le sens métropolitain, et non suivant la notion québéciste: Salone (1905), Hémon (1914/16). Rien n'empêche que *concession* (sens «paQ») date du Régime français.

Cependant, le mot s'est développé durant l'ère des townships et cantons. En 1783, en Ontario, les rangées de lots s'appellent *concessions*. Comme le binôme *range* et *rang* dont l'un s'est appuyé sur l'autre, *concession* (anglais) a favorisé *concession* (français). Le prêtre-recruteur Desjardins[20] a peut-être été le premier à faire cette équivalence au Québec, hors des traducteurs. Pendant environ un siècle (1800-1900), *concession* va accentuer sa concurrence au détriment de *rang*, comme *côte* l'avait fait sous le Régime français.

Mais cette rivalité a varié d'une paroisse à l'autre, (*rang* à Pointe-du-Lac, *concession* à Yamachiche); la langue de l'arpenteur ou du traducteur de même que l'époque de l'arpentage et du cadastre se posaient comme des facteurs déterminants de maintes variations. La carte officielle dont les toponymes ne venaient pas d'enquêtes linguistiques fouillées possédait beaucoup de pouvoir et entraînait les notaires, les employés juridiques, les politiciens et même les habitants; certes, le langage cartographique n'éliminait pas tous les désignants concurrents mais aucun d'entre eux n'avait la force «légale» de *concession*. Profitant de cette autorité documentaire, le mot a été désigné en quelque sorte synonyme usuel, quasi officiel de *rang*.

La phase même du glissement notionnel de «concession-seigneurie» à «concession-rangée de lots» puis à «concessions-paQ[21]» est peut-être demeurée inachevée. L'expression *venant des concessions*, appliquée judicieusement ou non à des résidants ou à des gens qui en sortent, n'exprime pas nécessairement une notion claire de *rang*; elle semble plutôt indiquer l'idée de lots situés dans les profondeurs (sens d), à l'époque de leur défrichement initial et des «mauvais chemins»; *concession* ne serait synonyme que d'une phase d'un rang en développement; la synchronie synonymique ne serait pas durable, ici. Mainte-

nant qu'il ne s'ouvre plus de rangées (4.2), ce sens péjoratif de *concession* va disparaître, et partant ses occasions d'être synonyme. En fait, dans son origine même, *venant des concessions* semblait faire référence moins à une «concession-rang» qu'à des «roads to concessions» (voies de pénétration publiques permettant aux colons d'atteindre les lots à défricher). Ainsi, pour comprendre le sens psychologique donnée à *concession*, il faudrait considérer toute une gamme de facteurs: période de colonisation, durée du défrichement, nombre de résidants, étendue de terres occupées, distance (de l'église), niveau de l'animation et de l'organisation rangique, opinion des urbains. On voit bien que la reconnaissance d'une situation synonymique exige un exercice complexe. *Concession*, comme *côte*, n'est pas automatiquement synonyme de *rang*. L'énoncé de cette précaution constitue en soi une contribution aux recherches rurales du Québec.

Quoi qu'il en soit, faire appel à la perception que l'on peut avoir des habitants installés dans des peuplements alignés afin de caractériser la phase «concession» démontre encore une fois que la dimension rangique totale incorpore plus que des faits visibles d'arpentage.

Le générique *concession* n'a jamais été dominant pour dénommer l'ensemble des rangs vifs du Québec. Sur la carte Bouchette (1831), il n'entre que dans 6% des rangées habitées. Durant la décennie suivante dans la région de Montréal, les alignements dénommés *concessions* font 16%[22]. Plus tard, dans la région de Québec, 38% des deux cents rangées comportent le terme de *concession*[23]. Par contre, les cartes de *Thurso* (Outaouais) et de *Saint-Honoré* (Estuaire sud) n'ont aucune rangée désignée sous ce générique[24]. Le mot est donc loin de connaître une répartition dominante et universelle (voir tableau V-5). La langue d'arpentage qui a distribué *concession* dans plusieurs régions, y compris dans d'excellents terroirs, invalide la raison agraire de l'anathème. Le document de loin le plus favorable à *concession* est constitué des *Cadastres abrégés des seigneuries* (1863) car 69% des alignements d'habitat sont entrés sous ce générique; de nouveau, on est en présence d'un langage forcé; *concession* est utilisé à la fois comme entité et constituant toponymique; la première fonction est claire quand il est dit: «concession nommée côte ou rang»; les entrées *concession* ne sont donc pas tous des appellatifs; plusieurs relèvent plutôt d'un métalangage.

S'il y a des rangées où *rang* et *concession* sont employés d'une manière interchangeable et créent une synonymie entière, dans la majorité des cas il faudrait d'abord s'assurer de l'équivalence des lieux désignés; cette précaution pourrait montrer une autre impureté; en effet, ce sont les *rangs* de la paroisse *A* qui seraient équivalents aux *concessions* de la paroisse *B*; or, la structure rurale détaillée de A peut

être différente de celle de B. De telles variations territoriales rendraient-elles insaisissable l'état synonymique des mots étudiés?

Souvent, la répartition des génériques *rang* et *concession* se fait à l'intérieur d'une même paroisse; par exemple, au moment de la plus grande extension de son écoumène, Saint-Didace rassemblait 33 rangées dont 11, toutes situées dans le même secteur, étaient dénommées *concessions*, les autres, *rangs*, répartition différentielle conforme à l'âge du peuplement et au vocabulaire préféré du Ministère ou de l'arpenteur.

D'après une suggestion, le sens «concession» serait rigoureusement associé à la tenure seigneuriale des lots. Le mot permettrait alors de mieux opposer l'ancien système français des terres en censive au système anglais postérieur amenant le franc et commun soccage; lors du changement colonial, *concession* aurait cédé sa place à *rang*. Cette interprétation de genèse «tenurielle» ne correspond cependant pas aux termes d'époque dominants; répétons que *rang* et *concession* ont existé, et sous le Régime français et sous le Régime anglais; les deux mots sont employés de nos jours. De plus, au plan de la fréquence, *concession* (et non *rang*) a été privilégié lors de l'installation du système à franc et commun soccage, et cela au Nouveau-Brunswick, en Ontario et au Québec. *Concession* ne pourrait devenir réservé aux «bandes de terres en tenure française» (LaRose, 1987) pour l'ensemble du Québec qu'en devenant un néologisme de sens, ce qui accroîtrait sa polysémie. L'acceptation suggérée pourrait cependant entrer en langue de spécialité (histoire) ou comme régionalisme sémantique en langue commune.

En fait, le difficile passage de *concession* à *rang* correspond à plusieurs conjonctures souvent contradictoires: évolution du sens de *concession* de «lot» à «rangée de lots» (mouvement commencé sous le Régime français), forte multiplication des alignements d'habitat au XIXe siècle, intériorisation spatiale du peuplement (défavorisant *côte*), influence de l'arpentage et du vocabulaire des régions périphériques (Nouveau-Brunswick, Ontario, États-Unis), parité des formes françaises-anglaises et francisation progressive des services québécois de colonisation à partir du deuxième quart du XIXe siècle. Ces facteurs et les autres mentionnés à l'occasion ont favorisé ou non les carrières respectives des deux termes soumis à la comparaison.

De grandes difficultés tiennent à une quadruple pratique: a) celle d'une incompréhension notionnelle; b) celle de la régiologie qui fait d'une seule région l'interlocutrice automatique de l'ensemble du Québec; c) celle de l'achronie d'après laquelle on utilise des documents qui, au plan terminologique, ne sont pas d'époque; les *Cadastres abrégés des seigneuries*, produits vers 1860, ne présentent guère un tableau langagier des situations des XVIIe et XVIIIe siècles; d) celle de la contradiction de sources contemporaines[25]. Méthodolo-

giquement, se pose donc le problème du choix du document auquel on voudrait réclamer des témoignages de langue.

5.2.3 Autres entrées

Ici, nous n'avons pas l'intention d'aller plus loin que d'identifier les mots qui ont eu une carrière synonymique secondaire, à l'exception de *village*.

Ce dernier mot comportant toute la confusion du sens «dorf» et destiné à rendre un type d'habitat non groupé a quand même été employé (sens: «paQ») au Québec et au Nouveau-Brunswick. «Dans certaines parties du pays, on se sert de l'expression *les villages* pour désigner les concessions sises en arrière du *rang du bord de l'eau*; ainsi on dit: le *village du deuxième, du troisième* (en sous-entendant le mot *rang*)[26]»; *village* semble être alors pris pour «habitat»; *le Village du Deuxième-Rang* pourrait être entendu le «peuplement de la deuxième rangée de lots». Cette mixture des notions n'a pas connu une grande fortune. Notons cependant le *Village des Paquin* (Mauricie), et surtout le cas de Charlesbourg où la paroisse aurait compté «dix-sept villages[27]»; si certains correspondaient à des bourgs de type Talon, tel *Bourg-Royal*, la plupart avaient commencé par être des «déserts» devenus par la suite de vrais rangs. «L'île d'Orléans a huit villages[28].» Sous le Régime français[29], quelques peuplements rangiques étaient désignés *villages*. En fait, tant que le Québec n'a eu qu'un nombre restreint d'agglomérations rurales, il y avait peu d'inconvénients d'appeler *village* un alignement d'habitat mais l'impropriété deviendra grande à partir du premier quart du XIXᵉ siècle.

Par ailleurs, aux yeux des navigateurs sur le fleuve, la vue d'une «suite ininterrompue de maisons» a fait parler d'un *village*, long comme le Saint-Laurent lui-même, et existant sur chacune de ses rives; des contextes attestent cette généralisation depuis plus de trois siècles mais le mot *village* y mixte alternativement deux réalités rurales; les rangs du fleuve et les agglomérations qui les soudent. Pour Massignon (1962), le village comprendrait les rangs. En fait, *village* au sens d'«habitat groupé» constitue un mauvais synonyme de rang comme «habitat aligné[30]».

5.2.4 En guise de bilan

Si des équivalences existent, bien des cas sont difficiles et des auteurs se laissant prendre par la seule occurrence des entités ont comme artificiellement multiplié le nombre des fausses synonymies.

Souvent, la juxtaposition d'entités amène autant de précision que de confusion; ici, l'on trouve une *côte* à deux rangs, là deux *concessions* dans une *côte*, ailleurs une *concession de rang double*, sans compter la

Tableau V - 2

Entités lexicales employées à la place de *rang*, *côte* et *concession*. Québec. Depuis le XVIIe siècle

Entité	Caractère (incomplet)	Sources (partielles)
alignement	descriptif	
base	arpentage	carte, XIXe siècle
basse		voir le texte
bocage		
cadie	réfère à des Acadiens au Québec	Guay, 1972
campagne	sens «rangs»	Clapin, 1894
campagnes		
chemin	paQ	
chemin de rang	partie pour le tout	Clapin, 1894
chemin à la campagne		littérature
chemin du Roy	paQ	XVIIe /XXe siècles
chenail	dialectal, domaine fluvial	
circuit de terres		*Cadastres abrégés*
colonie	en Abitibi	XXe siècle
compeau	déformation de *campeau*	*Cadastres abrégés*
coteau, Grand Coteau	associé aux talus de terrasse	
devanture	rangée de front	XVIIe siècle
division rurale	administratif	*Dict.*, Dagenais
essart	déboisement, défrichement	Villeneuve, 1688
fronteau	rangée de front	XVIIe siècle
frontière	chemin de rang	
gravel	dialectal?, Témiscamingue	photographie
habitations	série d'établissements	XVIIe siècle
hameau	rang court; bloc de maisons	
L'Arrière	rangée(s) en profondeur par rapport à l'alignement de front	XVIIe siècle
La Sapinière	descriptif	XVIIe siècle

Tableau V - 2
(suite)

Entité	Caractère (incomplet)	Sources (partielles)
Le Bois Franc	descriptif	XVIIIe siècle
Les Habitants		
Les Hauteurs	descriptif	XVIIe siècle
Les Profondeurs	(péjoratif, «concessions»)	
Les Terres	rangs opposés au village	
lignes d'établissements	(longueur: série, famille)	
(une) longueur de lots	(réfère à l'arpentage)	
municipalité rurale	plan administratif (rangs)	*GPFC*, 1930
municipalité de paroisse	autre que municipalité de village	
paroisse		
paroisse-rang	un seul rang par paroisse	
peuplement	aligné	
range	type de rang. Terme françisé	voir le texte
rangée	réfère à l'arpentage	Bouchette
rangée	paQ	*Saint-Honoré* (carte)
rangée de maisons		
rangée d'habitations		
rivière	habitat aligné riverain	
route	chemin de rang	panneau
rue	arpentage semi-urbain	cartographie
ruisseau	habitat aligné riverain	curé, Joliette, 1799
seigneurie	*côte*	Lahontan, 1703
série de terres	réfère à l'arpentage	
village	vieilli	*Aveux*. Taché, 1863
village-rang	expression à l'allemande	Biays, 1984
ville	vieilli	*Mauricie* (carte)

Liste partielle. Ces entités ne sont pas nécessairement des synonymes, parfois même pas des équivalents de *rang* au sens d'habitat aligné du Québec. Un certain nombre d'entre elles font, ici et là, l'objet de commentaires. Seul le français a été considéré. En général, fréquence faible de la plupart de ces mots.

Concession du Grand-Rang (Saint-Léon), les *4e et 5e Concessions ou Grande Côte* (Verchères), la *Concession des terres de la Grande-Côte-D'Autraie* (face à Tracy), le *rang de la côte* (Saint-Denis sur Richelieu), le *Rang de la Côte-Double* (Saint-Angèle). Par ailleurs, l'un des contextes choisis pour appuyer *rang* (1733) montre que celui-ci était dans une *coste*[31]. Un siècle après, «There are 1376 concessions, formed into ranges, or as they are termed côtes», dans l'île de Montréal[32]. Une synonymie multiple est souvent présente: «Procès-verbal de Jean Renaud qui marque son chemin de traverse ou de trait-carré pour permettre aux habitants du village de Chavigny ou du troisième rang de la seigneurie de la Chevrotière, paroisse de Deschambault, de communiquer avec les habitants de la seconde concession[33].» La surcharge des mots-clefs dépasse toute limite; ainsi, dans la seigneurie du Lac des Deux-Montagnes: *Paroisse de St. Hermas, Côte St. Pierre, côté sud, Première Concession* ou, dans Soulanges: *Nord-Est de la Concession de la Petite Côte Double de St. Antoine ou Côte Saint-François*. Quoi comprendre dans la *Concession Presque-Côte* dans Lachenaie (*Cadastres abrégés des seigneuries*, 1863). Bref, un ordinateur qui ne s'attacherait qu'aux mots pourrait établir n'importe quelle paire terminologique!

Le degré synonymique de *côte, rang* et *concession* n'a pas été uniforme dans le temps. Au milieu du XIXe siècle, la capacité synonymique de *côte* s'est trouvée modifiée par son recul par rapport à *rang* et *concession*. Les glossaires ont suivi ce cheminement des mots. *Côte* (au sens de «paQ») qui est dans Viger (1810) n'est pas dans Clapin (1894) ni dans Dionne (1909); dans Dunn (1880), l'article renvoie à *rang*. Maintenant qu'il ne s'ouvre plus de rangées de colonisation, manquent les occasions de synonymie créatrice; la seule qui s'exerce concerne des appellations du passé où demeure un équivalent relativement important: *concession*. La synonymie rangique montre un aspect «paléo».

La pratique cartographique de ne pas faire apparaître chaque générique dans les appellations des alignements (42% des rangées de la carte *Québec* n'en ont pas) de même que l'insuffisance documentaire concernant toutes les dénominations historiques de chaque rangée nous limitent au seul niveau d'une synonymie visible, apparente. La science actuelle ne permet pas de présenter un bilan d'une synonymie totale.

La vivacité du mot *rang* (sens «paQ») doit être signalée. Il a triomphé presque complètement de *côte*[34], de *range* et de ses concurrents mineurs de même que partiellement de *concession*. Sa promotion a donc atténué les occasions synonymiques des autres termes. Cette carrière n'était pas imméritée; pour exprimer un alignement, *rang* offrait une plus grande proximité notionnelle que *concession*.

Au cours de l'histoire, il s'est donc fait une réduction comme naturelle du nombre de mots utilisés pour désigner la notion de

«rang». Le résultat rappelle celui qu'une intervention «orthonymique»[35] aurait pu produire suivant les règles de la terminologie moderne.

5.3 Familles lexicale et sémantique

La terminologie nécessite un double effort que nous pourrions qualifier de singulier et pluriel: singulier au sens où chaque mot est soumis à une recherche fouillée s'étendant d'une notion à une dénomination; pluriel en ce que cette entité de base se rattache à plusieurs autres. Ce dernier ensemble compose une famille d'entrées, en fait, deux familles, l'une étant lexicale (iso-étymologique) et l'autre sémantique; dans le cas du rang, les deux semblent avoir un développement numérique égal.

Dans l'établissement des listes, deux interventions sont nécessaires. La première consiste dans un repérage (d'abord préliminaire) des termes. Le dépouillement de nombreux textes et cartes nécessaires à la compréhension de *rang* et de ses éléments de même que l'étude des synonymes ont permis de cueillir un groupe important d'entités. Un tel bagage se rapporte à quatre catégories linguistiques: mots du langage commun, termes techniques, toponymes (5.4) et néonymes. Devrait-on garder dans une étude prioritairement terminologique les mots de la langue courante? Nous le pensons dans le cas de *rang* car l'abandon de tous les vieux mots causerait un recul de compréhension. En fait, le principal champ d'exclusion se situe ailleurs, dans ce que l'on appelle les «notions apparentées[36]». En conséquence, nous garderons *terre* et *lot* mais sans incorporer leur vocabulaire pédologique qui serait pourtant nécessaire dans une étude spécifique de ces matières; de même, les désignants *chemin* et *route* n'incluront pas le glossaire ingéniérique de la voirie; il sera question de «*maison*» sans qu'un dictionnaire de l'architecture y soit; enfin, les expressions rendant les «gens de rang» ne comporteront pas les mots spécialisés de la biologie et de la sociologie. Comme dans chaque nomenclature, les familles des entrées au domaine «rang» résultent d'un choix; autrement, étant donné l'extension culturelle de ce mot, il faudrait presque produire un dictionnaire encyclopédique et universel du Québec.

La seconde action consiste dans l'agencement de la masse des entités en un ensemble ordonné, un corpus. L'opération est difficile car «un même objet peut être envisagé sous une grande diversité d'angles[37]». Encore ici, une localisation théorique d'ensemble doit être faite à partir de la configuration notionnelle de chaque entité; cette place singulière correspond au site à occuper à l'intérieur d'une classification générale de la matière, ordonnance portant en terminologie, l'appellation d'*arbre de domaine*. Cet ordre thématique, dorsal, sert à son tour à établir un classement détaillé des entités.

Tableau V - 3

***Rang*. Ordonnance notionnelle.**
Classes majeures

Classes initiales	Classes de 1ère génération
1. description du «visible»	1.1 traits généraux
	1.2 aspects socio-économiques
2. répartition régionale	2.1 Europe occidentale
	2.2 Québec
	2.3 Amérique moins Québec
3. imaginaire et langagier	3.1 entités lexicales de base (langues standard et régionales)
	3.2 concepts de recherches
	3.3 opinions
	3.4 œuvres littéraires
	3.5 arts
	3.6 toponymie et odonymie

Voir le tableau V-4 pour les classes de 2e, 3e et 4e générations.

D'une part, les discussions déjà conduites au sujet de maintes notions et dénominations et d'autre part, le nombre élevé des entrées nous invitent à ne pas entreprendre un exposé du sens de chaque terme. Notre objectif se limite à la notion fondamentale de *rang*.

Étant donné le double statut vocabulairique de *rang*, mot et terme, la disposition des entités ne se rattache pas exclusivement à la terminologie; plusieurs d'entre elles relèvent du langage commun; d'autres, conformément au développement de ce sujet, se rapportent moins au rang pris comme un tout qu'à l'un ou l'autre de ses éléments particuliers. Cet arrangement d'abord théorique, susceptible de convenir au objets, permet de les grouper naturellement et de les localiser suivant une logique notionnelle pertinente[38].

Nous cherchons donc à monter une structure de distribution ordonnée de manière à éviter le plus de chevauchement possible de matière; le réseau, hiérarchisé, comprend des classes premières plus compréhensives et dominantes et des classes dérivées qui sont subordonnées aux précédentes. L'ensemble du découpage va être développé suivant un certain déroulement chronologique: les éléments

Tableau V- 4
Entités lexicales rangiques.
Classes complémentaires

Classes de 2e génération	Classes de 3e génération	Classes de 4e génération un seul exemple par branche
1.1.1 aspects légaux		rang concédé
1.1.2 éléments fondamentaux du rang	1.1.2.1 terres	rang de lots
	1.1.2.2 maisons et dépendances	rang d'habitations
	1.1.2.3 chemin	chemin de rang
	1.1.2.4 gens	peuple des rangs
1.1.3 implantation	1.1.3.1 avant	rang non bûché
	1.1.3.2 début	ouverture du rang
	1.1.3.3 premiers résultats	rang de colonisation
	1.1.3.4 étape avancée	*bloc de rangs
1.1.4 phases géohistoriques	1.1.4.1 rang du fleuve	rang de front
	1.1.4.2 *rang d'arrière-fleuve	rang de rivière
	1.1.4.3 *range (dans les townships)	*rang d'interfluve
	1.1.4.4 *rang de canton	rang classique
	1.1.4.5 (depuis 1950)	rang fermé
	1.1.4.6 *inter-rang	trécarré
1.1.5 traits (opposés)		rangs/village
1.1.6 fermeture de rangs		rang disparu
1.1.7 nombre de rangs		(total national ou régional)
1.2.1 population	1.2.1.1 résidante	habitant/habitante
	1.2.1.2 non résidante	*rangien du dimanche
1.2.2 économique	1.2.2.1 agriculture et élevage	fromagerie de rang
	1.2.2.2 forêt	moulin (à scie) de rang
	1.2.2.3 transport	pont de rang

*Indique un néologisme utilisé dans cette recherche.

Tableau V - 4
(suite)

Classes de 2e génération	Classes de 3e génération	Classes de 4e génération un seul exemple par branche
1.2.3 social	1.2.3.1 religion	calvaire de rang
	1.2.3.2 scolaire	école de rang
	1.2.3.3 municipal	contribuable de rang
	1.2.3.4 voisinage	veillée de rang
	1.2.3.5 services publics	ouvrir le rang (l'hiver)
2.1 Europe Occidentale		*ancien rang
2.2.1 Plaine du St-Laurent		rang du fleuve
2.2.2 Cantons-de-l'Est		concession
2.2.3 Laurentides, Outaouais		rang de la montagne
2.2.4 Gaspésie et Estuaire		rang de la mer
2.2.5 Pré Nord		colonie (Abitibi)
2.3 Amérique (moins Québec)		*range
3.1.1 allemand		reihensiedlung
3.1.2 néerlandais		wegdorpen
3.1.3 polonais		rzedowka
3.1.4 français (Europe)		village-rue
3.1.5 anglais (Amérique)		line village
3.1.6 canadien-français		rang
3.1.7 acadien		concession
3.2.1 initiaux		premier rang
3.2.2 d'analyse		*rang-schéma
3.2.3 idéologiques		tenir au rang

*Indique un néologisme utilisé dans cette recherche.

Tableau V - 4
(suite)

Classes de 2e génération	Classes de 3e génération	Classes de 4e génération un seul exemple par branche
3.3.1 habitants		sa terre
3.3.2 autres rangiens		gens des concessions
3.3.3 non-résidents		épais des rangs
3.3.4 «émigrés»		rapatriement
3.4.1 expressions littéraires		*Trente Arpents*
3.4.2 thèmes		*voix du rang*
3.4.3 périodes		*âge d'or* (des romans à rang)
3.5 arts		**rang-patrimoine*
3.6.1 banque d'unités		(deux dizaines de milliers d'entrées de toutes catégories)
3.6.2 niveau de langue	3.6.2.1 populaire	*Le P'tit-Rang*
	3.6.2.2 savante	*Rang Nord-Est de la Branche-Est-de-la-Rivière*
	3.6.2.3 littéraire	*Rang du Brûlé*
3.6.3 traits	3.6.3.1 odonymes	*Au tournant du rang*
	3.6.3.2 référents	*Rang des Irlandais*
	3.6.3.3 sans générique	*Le 2, (Rang Deux)*
	3.6.3.4 synonymes	(*côte, ..., concession*)
	3.6.3.5 homonymes	(*les nièmes rangs*)

*Indique un néologisme utilisé dans cette recherche.

naturels précédant les événements humains, la préparation d'un rang arrivant avant la vie même de ce rang, l'ouverture d'un rang étant antérieure à sa fermeture, le désigné précédant le désignant... En outre, la structure de cheminement proposée exprime un système de relations proximales entre le sens des entités.

Le rassemblement comprend trois classes de première génération. Celles-ci se divisent en onze classes complémentaires.

Plusieurs choix structurels sont théoriquement possibles: catégories formelles ou fonctionnelles des désignants, familles lexicale ou sémantique, types morphologiques des rangs réels, événements rangiques par période, regroupements nucléaire ou élargi, régions s'étendant du Saint-Laurent vers l'intérieur... Les étages dérivés de cette classification apparaissent au tableau V - 4.

5.4 Contribution de la toponymie

Puisque *rang* renvoie à «espace habité», sa fonction toponymique est étroitement associée à l'histoire du phénomène; la connaissance des concepts du rang fournit une introduction nécessaire à la compréhension des désignants. Ces derniers ont été fort utilisés à cause de leur nombre absolu (de beaucoup supérieur aux entrées des familles de *rang*) et par les occasions de leur emploi. Le toponyme rangique, le nom de la paroisse et le numéro du lot participaient à l'identification et à l'identité de chaque famille terrienne; la distribution du courrier aux «boîtes à malle» se fait rang par rang; les conseillers et les commissaires avaient une appartenance de rang; sociologiquement et économiquement, on était de tel rang et non de tel autre. En conséquence, les toponymes de rangs entraient dans le langage. Il serait donc insuffisant de traiter *rang* comme entité de la langue commune ou de langues spécialité. Nous n'avons cependant pas comme objectif d'entreprendre l'étude complète de *rang* comme nom propre[39], surtout s'il fallait décrypter l'esprit des noms de lieux.

D'ailleurs, les inventaires nationaux sont loin d'être achevés par les organismes officiels qui, à l'instar de la société, ne se sont pas trop occupés du rang. Vers 1979, la Commission de Toponymie du Québec ne présentait dans ses listes qu'environ cinq cents entrées rangiques, ce qui équivalait à quelques pour cent seulement de leur masse. Des inventaires moins incomplets ont été produits tout dernièrement et un fichier en rassemble 5680 dont la plupart sont des odonymes exprimés ou implicites[40].

Afin d'interpréter ce matériel et d'autres documents pertinents, nous avons effectué des relevés régionaux; ces derniers montrent

comment le champ toponymique contribue à la compréhension de la notion générale de *rang* et comment il l'a reflétée. Un toponyme est un signe exprimant ce que G. Mounin appelle la double sémiologie, celles de la signification et de la communication.

Il faut d'abord distinguer trois champs toponymiques: les expressions comportant le mot *rang* sur les cartes «topographiques», par exemple, celles au 63 000e renvoient à des lieux-dits non nécessairement rangiques; les odonymes (noms de chemin) peuvent apparaître sur des documents spécialisés et, théoriquement, en nombre égal aux rangées simples d'habitat; enfin, les désignants des vrais rangs qui sont cartographiés depuis peu à l'échelle du Québec[41]. Nous parlerons surtout du troisième groupe.

Le lecteur devra toujours se rappeler qu'il n'y a pas d'équivalence entre les nombres de rangs un jour créés, de rangs vifs à un moment donné, de rangs dessinés sur les cartes, de rangées de peuplement spécifiquement identifiées par *rang*, et de *Rangs* dans les archives toponymiques. Nous nous occupons surtout de la quatrième catégorie.

Le faciès purement anecdotique qui a souvent été utilisé dans les écrits sur le *rang* retiendra peu notre attention.

5.4.1 *Rang* dans les noms de lieux

La simple recherche du pourcentage des rangées de peuplement désignées par des expressions où entre *rang* (comme générique, spécifique, en entité simple ou composée...) est déjà fastidieuse. Sur ce point, les documents ne sont pas également bavards. Un certain nombre d'alignements ne semblent pas avoir de nom; on se rappelle que, sur la carte de Bouchette (1831), guère plus de 20% des rangées occupées portaient une appellation. Ailleurs, d'autres lignes possèdent des dénominations sans générique, le document ne montrant qu'un numéro: *Le 2, Le III* ou plus rarement des lettres: *A, B*[42]. À l'intérieur de l'écoumène, ce mutisme ou cette réserve voile la totalité langagière car, en fait, le nombre des appellations dépasse celui des rangées elles-mêmes. C'est que la polynymie réelle complique le rendu de l'expression et les cartographes n'ont jamais l'espace suffisant pour indiquer un, deux, trois noms par alignement, et ils en auraient encore moins en exprimant la fréquence des emplois; d'où, le désignant cartographique est généralement unique et il vient d'un choix qui peut réfléter le site de l'information: arpentage, cadastre, enquête, littérature. Des numéros emboîtés, situant les rangées, évitent des erreurs mais voilent l'apport populaire, les génériques sous-entendus ainsi que les appellations historiques.

De telles contraintes pèsent sur le résultat du tableau V-5, établi à partir de l'étude de neuf cartes de la Plaine du Saint-Laurent. Des trois principaux génériques: *rang, concession, côte*, ce dernier, d'une façon non majoritaire, dominait tous les autres sous le Régime français[43]. En 1831, l'ordre décroissant des trois termes (quand mentionnés) était *côte, concession, rang* (Bouchette); vingt ans plus tard, c'était *concession, rang* et *côte* (Bas-Canada, 1853); il s'était donc produit un renversement dans le premier choix du générique. Il est significatif qu'au recensement de 1861 les folios détaillés aient eu une colonne spécifique pour les ruraux, intitulée *rang* ou *concession*; *côte* n'y apparaissait pas comme équivalent possible. Depuis plus d'un siècle, *rang* occupe la première place; *côte* ne représente plus dix pour cent[44].

Rang qui s'est consolidé au milieu du XIXe siècle le doit en partie aux nouvelles frontières de colonisation. Dans les Appalaches, la région du lac Etchemin affiche 129 fois le mot *rang* sur une possibilité de 155. En Gaspésie, au sujet d'environ 250 peuplements alignés, *côtes* (sens:«paQ») n'apparaît pas, *concession* n'a qu'une faible présence; alors *rang* l'emporte largement. Ce mode dominant de dénomination est encore plus éloquent en Abitibi. En conséquence, vers 1950, dans l'ensemble du Québec méridional, *rang*, comme désignant principal des rangées, pouvait apparaître trois fois sur cinq (quand l'appellatif comporte un générique). Depuis, l'évolution a pu faire légèrement diminuer ce pourcentage, étant donné que l'écoumène rangique a tendance à délaisser les zones périphériques pour se réfugier dans la Plaine du Saint-Laurent et que, dans cette Plaine, la composition des appellations est plus variée.

La fonction de *rang* comme topolecte entretenait la vivacité de l'expression et favorisait sans doute son usage dans la langue courante; cette dernière étant comme soutenue par le rendu toponymique qui allait à sa rencontre.

5.4.2 Caractères des appellations

Généralement, on étudie les toponymes à partir de leur structure binaire comprenant un générique, le *Dix-Huitième (Rang)* et un spécifique, la *Route du Bas-du-Deuxième-Rang* (Nicolet)[45]. Nous procédons autrement vu la priorité accordée à la notion même du phénomène.

5.4.2.1 Langue populaire

La plupart des écrivains qui se sont arrêtés à dresser des listes, d'ailleurs courtes, des appellations rangiques ont privilégié les expressions curieuses, anecdotiques et relevant de l'histoire locale. L'on en trouve un peu partout: dans un plan de la Seigneurie de Lauzon (1828),

Tableau V - 5

Fréquence des mots-clefs dans les peuplements alignés. Plaine du Saint-Laurent. Époque récente

Régions	***Rang***	***Concession***	***Côte***	**Total**
comté de Deux-Montagnes, 1960	5	17	50	72
plaine Berthier/Maskinongé, 1978	99	60	3	162
Saint-Hyacinthe (région), 1972	26	7	0	33
carte *Saint-Honoré* (estuaire) 1986	139	0	0	139
comté de Joliette, 1938	83	10	8	101
carte *Thurso* (Outaouais), 1980	94	0	14	108
région de Yamaska, 1972	107	64	0	171
comté de Québec, 1935	34	94	11	139
carte *Verchères*, 1985	77	131	7	215
total nombre	664	383	93	1140
pourcentage	58	34	8	100

Source: Cartologie, Québec.

Dans ces relevés, seuls trois génériques ont été considérés.

chez Gérin (1898), Doucet (1918) et Lacourcière (1953). L'imagination du peuple s'est montrée inépuisable. Si certains désignants se présentent comme des descriptions imagées des situations locales comme dans *Rang du Bout-du-Monde* (Mauricie), *Rang de la Grillade* (Buckland) et *Rang du Trou-de-Siffleux* (Sainte-Rita), d'autres ont partiellement eu un sens équivoque dans la *Concession du Saint-Esprit*, le *Rang du Cordon-du-Curé* et même la *Descente des Femmes* (Saguenay). Charlevoix a la réputation de noms savoureux; on y trouve: *Rang de Mainsal, Rang de la Misère, Côte-à-Matou, Rang de Miscoutine, Bout-du-Nord, Pérou, Pissec, Pousse-Pioche* et *Tourlognon*[46]. Dans les Cantons-de-l'Est et les Laurentides, la phase anglaise, en partie pénétrée par la traduction, a laissé le *Rang Breeches* (Wolfe) et le *Rang*

Crocker's (Joliette). Toutes ces expressions suggèrent que le site de nombreux paQ rendait pénible l'aventure humaine. À Québec, une taverne portait le nom populaire de *Rang 5*.

Des appellations issues davantage d'une simple description que des émotions, disent quelque chose d'objectif quant à la notion à l'étude. Il en est de même dans *Rang de l'Acadie, Rang du Petit-Village, Rang des Petites-Terres, Concession du Grand-Ruisseau, Concession de la Rivière-aux-glaises, Concession de la Commune, Concession des 27-Arpents, Côte Double, Rang des Mines*... Parmi les référents naturels, ceux concernant l'hydrographie (rivière, décharge, ruisseau, côte, fronteau) occupent une place importante; ce trait du langage qualifiant surtout des rangs d'arrière-fleuve deviendra plus discret dans les appellations traitant des ranges et des rangs de canton. Tous ces toponymes se rattachent à une sémiologie de la signification en participant en quelque sorte à la définition d'un référent de l'habitat.

Il existe un autre trait répandu même s'il demeure peu significatif au plan agraire. «Toutes les paroisses, toutes les concessions de nos paroisses, et tous les chemins de nos concessions portent un nom de saint[47].» Le même qualificatif est répété ici et là. À l'exception peut-être des rappels «professionnels» de *Saint-Isidore* et *Saint-Agricole*, il n'ajoute rien à la notion fondamentale de *rang*. L'histoire locale en sort magnifiée! Tous les saints y passent, y compris les faux. En plusieurs cas, le référent vient d'une personne de la communauté, curé, colon, paroissien, député dont le principal mérite fut d'avoir été là.

> Nous retrouvons en nette dominance les noms des premiers colons à la source des noms de lieux usités pour identifier les rangs: *Rang Saint-Bruno* (Bruno Guigues), *Rang Saint-Jean-Baptiste* (Jean-Baptiste Nadeau), *Rang Saint-Charles* (Charles Boutin), *Rang Saint-Cyrille* (Cyrille Laprise), *Rang Saint-Hilaire* (Hillaire Bisson). La dominance secondaire est occupée par les noms de saints véritables; les personnages influents arrivent en dernier lieu[48].

Le cas le plus curieux est peut-être celui du *Rang Saint-Jacques* dans la paroisse catholique de Saint-Cuthbert, *Jacques* comme traduction de *James* et ce dernier étant presbytérien.

Ce recours à des anthroponymes montre la présence des personnes dans la toponymie rangique[49]. Comme exemple de faux saints à saveur locale sont: *Saint-Chicot, Sainte-Toutoune* et *Saint-Grelot*. Parmi les 237 appellations rangiques de la région de Joliette/Maskinongé, le mot *saint* accolé à *rang, concession* et *chemin* s'établit à 29%. Par comparaison, dans les rangs de canton du Pré Nord, cette proportion diminue de moitié. Enfin, quinze pour cent des 5 680 «toponymes comprenant *rang*» (CTQ, 1987) possèdent le mot *saint* où *Saint-Joseph* arrive une fois sur dix.

Il faudrait inclure, dans les appellations relevant plutôt de la langue populaire, les déformations formelles et phonétiques, spontanés ou voulues, également nombreuses. *Rang* a connu différentes variantes et l'assonance «an» est parfois prononcé «in». Le *Rang de la Marre* (Charlevoix) fait *de la mort*, à l'oreille. *Côte*, pendant environ un siècle au Canada, a été écrit également *coste*. Des écrivains ont utilisé l'expression *Rang du Chenail*. Une toponymie presque individuelle abrégerait *Stanislas* en *Slas*. Le *Rang Frap-Sac* pour *Frappait* et *Sacrait*. *Le Vieux Rang* serait devenu *Le Virant*, d'après la CTQ.

Les passages de l'anglais au français et vice-versa ont occasionné de nombreuses modifications aux formes et aux sons. *Doncaster* devient *du castor, Summit, Zamet, Burlington* se transforme en *Bel-Automne*. *Colclough* aurait donné *Crête-de-coq*[50]. Dans un *Atlas* (1879) signé par un anglophone, on lit: *Rang Burise Culottes, Rang du Grande Chemin*. Par ailleurs, *Rang de la Swamp* (Henryville) et *Rang de la Rivière-à-la-Lime* (Ste-Geneviève) sentent l'anglicisation. Le fait que l'anglais a influencé plus de 15% des toponymes rangiques du Québec donne la mesure des occasions d'altérations en ce domaine. Enfin, un même toponyme peut emprunter ces entités au franglais: *Concession 2nd River Pot-au-beurre*.

Ces quelques commentaires ne doivent pas tromper. Le relevé même des noms populaires des rangées d'habitat demeure très incomplet; peut-être qu'un dixième seulement ont été identifiés, et ils n'ont pas été rassemblés dans une seule publication. Une étude approfondie ne pourrait arriver qu'après des inventaires suffisants; il faut encourager la *Commission de Toponymie du Québec* de vouloir les mener à terme.

Un cas particulier sis au contact des langues populaire et savante concerne le vocabulaire désignatif des rangées des îles laurentiennes, celles qui sont trop étroites pour contenir des rangs à l'intérieur. D'abord, des énoncés surprennent: à l'île aux Coudres, «pas de rangs proprement dits»[51]. À propos de Saint-Pierre de l'île d'Orléans, une thèse écrira: «il n'y a pas de rangs[52]», affirmation répétée par d'autres chercheurs. Or, deux types de faits mettent en cause ces évaluations. D'un côté, la structure rangique existe clairement dans ces territoires insulaires, tout comme aux Cent-Îles du Lac-Saint-Pierre. On y verrait de purs rangs simples; en particulier, à l'île d'Orléans ils sont toujours conformes au bloc de lots qu'avaient dessinés De Villeneuve en 1686 et Gédéon de Catalogne en 1709. D'un autre côté, non seulement la structure est présente mais des documents ont bel et bien témoigné du fait rang dans les îles. Les *Cadastres abrégés* (1863) utilisent le synonyme de *concession* dans plusieurs situations insulaires. À l'île aux Coudres, la carte de Bouchette (1815) montre des rangées sous le nom de *côte*, générique qui deviendra *rang* dans des documents postérieurs;

on y lit: *Rang de la Baleine, Rang de la Branche*, sans compter le *Trécarré*. À l'île d'Orléans, *rang* est aussi présent; la paroisse de Saint-François possède un *Rang Nord* et un *Rang Sud*; point étonnant que Raoul Blanchard ait parlé de *rang* dans sa description de l'île[53]. Au Lac Saint-Pierre se trouvent un *Rang de l'Île-aux-Castors* et un *Rang de l'Île-Dupas* (CTQ, 1987). Pourquoi des auteurs n'ont-ils pas vu la chose et le mot? prise de *paroisse* comme synonyme de *rang* comme on le faisait parfois au début de la colonie? conception à l'effet que le justificatif *rang* vient uniquement de la répétition des rangées vers l'intérieur? entité non relevée (Massicotte, Île-aux-Grues, 1978)? basse fréquence du mot dans le langage insulaire? insuffisance de recherches consacrées au phénomène? réserve d'office à l'endroit d'un mot suspect chez un certain nombre d'écrivains? De toute façon, il demeure étonnant que dans la mer des rangées du Québec méridional dénommés *rang, côte, concession, range* et autrement, ces îles auraient eu la chose sans en avoir les désignants nationaux si répandus; cela d'autant plus que les insulaires entretenaient des contacts nourris avec les rangiens, locuteurs de ces termes, établis sur les terres fermes à proximité.

Les gentilés apportent une contribution populaire à la connaissance psychologique des gens[54]. Certains relevés livrent beaucoup d'informations[55] mais ne distinguent pas toujours clairement le gentilé de la paroisse de celui du rang, ce qui donne une même entité lexicale. Dans la majorité des cas, il n'a pas existé de gentilé de rang autonome et bien identifié. Les résidants de nombreux alignements sont désignés par des épithètes localisatrices par rapport aux lieux (village), gens (colons) ou ethnies (*Cayens, Cadiens, Irlandais*). D'une façon plus précise, le toponyme du rang se retrouve sous une forme généralement abrégée dans l'identification des rangiens; ainsi, *Les Saint-François, Les Sainte-Marguerite, les Jérusalem* et *Les Branchus* (Rang-de-la-Branche); à cette catégorie peuvent se rattacher les appellatifs anthroponymiques, tel (le Rang des) *Fiset*. Une classe concerne les évaluations des personnes, ce qui donne *Les Carreaux, Les Pis-secs, Les Séraphins*. Le suffixe *-on* tout en localisant semble véhiculer une perception négative dans *Les Chaussons, les Cailloutons, Les Routons, Les Brayons* (Mauricie). Quant aux formes même des gentilés, elles reflètent les multiples capacités des langues «standard» et populaire et expriment l'originalité folklorique du système québécois de l'habitat aligné.

5.4.2.2 Langue savante

Si le parler populaire ne se faisait pas trop de soucis des situations polysémiques et incorrectes, les services gouvernementaux cherchaient une définition claire, descriptive, localisatrice, monosémique, même au prix d'un vide émotif et esthétique. Nous ne pouvons

imaginer un seul habitant utilisant dans ses localisations: *Rang Nord-Est de la Branche Est de la Rivière Yamaska* (au sud de Saint-Hyacinthe) ou *Continuation de la Concession Sud de la Première rivière Pot-au-Beurre* (dans Verchères) ou *Route du Troisième-Rang Est* à Saint-François-Xavier-des-Hauteurs ou *Ruisseau de la descente de la Décharge du Troisième-Rang* (au sud du lac Saint-Pierre).

Les points cardinaux, si agréables à l'arpenteur qui situe ainsi chaque rangée à partir de repères universels, sont devenus des formants de maints désignants. On les trouve particulièrement à l'âge de la préparation des rangées, dans la Plaine du Saint-Laurent après le Régime français. En certaines régions, les orientations cardinales touchent le quart des alignements. *Nord, Sud, Est* et *Ouest* disputaient à *Saint* les premières places dénominatives. Parfois même, l'appellation rassemblait ces deux types de qualificatif.

Le langage numérique[56] et alphabétique[57] attribué à *rang* ou à *concession* relève aussi d'une toponymie qui source peu du peuple. Il était comme naturel que chaque projet de rang, dessiné dans des bureaux, reçoive dès le départ une identification. Le chiffrage fournissait un moyen commode de singulariser tout territoire rectangulaire en devenir. Mais cette création justifiée, voulue temporaire, a servi d'argument dans la prolongation de ce premier nom de baptême. Dans bien de cas, au moins sur les cartes officielles, ce «pré-nom» n'a pas été remplacé. La toponymie rangique initiale a joué contre la création et la récupération des appellations spontanées des habitants. Enfin, l'utilisation des numéros a varié grandement d'une région à l'autre, et d'une période à l'autre; si elle ne s'élève qu'à 10% à 30% dans les «vieux» rangs d'arrière fleuve[58], elle peut dépasser 80% dans les rangs de canton; sur la carte *Saint-Honoré* (1982), les rangées sont désignées en chiffres ou en lettres correspondantes dans 85% des cas.

L'ajout de la nomenclature hagionymique à cette désignation administrative donne une mesure du langage des 5 680 termes comprenant le mot *rang* (CTQ, 1987); les deux traits combinés touchent à près de 60% des appellatifs; ce haut percentage serait cependant plus faible si la liste examinée comprenait les désignants populaires.

Les indications numériques n'ont pas une origine récente; le Régime français les utilisait[59]. Le chiffrage va surtout se développer aux âges du range et du rang de canton.

Le tableau V-6 appelle quelques commentaires. De prime abord, il apparaîtra étonnant que les 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e et 8e rangs soient plus nombreux que les Ier. Il faut y voir l'influence différentielle des divers processus de colonisation et de désignation, l'originalité des rangs d'arrière-fleuve[60] et le contrôle, relatif seulement, de l'administration publique dans la chrononymie nominative; peut-être aussi que cette

répartition doit quelque chose à l'échantillonnage lui-même qui rassemble des situations régionales différentes. En deuxième lieu, les valeurs ordinales dépassant dix sont directement associées au système encadrant des townships et cantons (les rangs de canton se présentent en groupe de dix, et des townships avaient treize rangs consécutifs). Troisièmement, le jumelage des pourcentages n'est pas le fait du hasard; en partie, il reflète le mode des rangs doubles, par exemple, *Le 5* et *Le 6* de telle paroisse. Enfin cette structure agraire, réfléchie dans les dénominations, a certes influencé les langages parlé et écrit; dans 56% des cas, on habite dans des *Deuxième, Troisième, Quatrième, Cinquième* et *Sixième Rangs*; par contre, peu d'habitants vivant au-delà du *Dixième*, la glose n'a guère besoin des dix dernières catégories. Le tableau V-6 ne devrait pas être lu au-delà du message offert. Il ne donne qu'un aperçu de l'emploi relatif des entrées dans une série numérologique; on apprend ainsi que *Premier* est au même niveau que *Neuvième* ou *Dixième*. Le tableau ne dit pas que tous les appellatifs rangiques sont en chiffre. Dans le ficher TOPOS (1987), le chiffrage correspond à 41% des entrées; à l'échelle du Québec actuel, ces désignations toucheraient moins du quart des rangs vifs.

Dans une expression chiffrée, il n'y a pas non plus qu'un seul agencement des composants. Dans les rangs simples, les étapes de l'arpentage, la numérotation à partir d'un point lointain ou d'un cours d'eau sinueux, le respect d'un cadre de référence (p.e. township ou canton) ainsi que les découpages postérieurs faits par les autorités ont créé, à l'intérieur d'une même paroisse, des développements non linéaires, anomaliques, comprenant hiatus et répétition numérique rattachés à plus d'un système. Dans les alignements jumelés, avant d'en arriver à donner des numéros suivants de part et d'autre du chemin, tels *Le Trois* et *Le Quatre*, on utilisait pour le bloc des deux rangées soit l'expression générique *côte double, rang double*, soit une appellation non chiffrée, tel le *Rang Saint-Ours* (Belœil, 1850), soit une appellation chiffrée sans spécifique ou avec un spécifique de faciès cardinal: *Rang VIII Est, Rang VIII Ouest* ou *...Nord, ...Sud*, le spécifique pouvant être accompagné de *côté*. Dans des situations de lots renversés, une paire d'expressions peut s'appliquer à des rangées perpendiculaires: *Rang VIII N.-O.* et *Rang VIII S.-E.* (Buckland). Sont associées au chiffrage, les séries *A, B, C*.

Le numéro des rangées peut être accompagné de *rang, concession, côte* ou d'un anthroponyme ou d'une entité descriptive. Même lorsque le numéro apparaît seul, il sous-entend (ou il a sous-entendu) une rangée (de peuplement). La fréquence d'apparition des signes accompagnateurs varie grandement suivant la nature du document, le type de locuteur et l'occasion de parole. Sur les cartes où l'espace réservé au texte se veut restreint, un chiffre seul peut nettement dominer.

Tableau V - 6

Pourcentage du chiffrage ordinal dans des noms de rang. Québec

Ordre	Pourcentage
Premier ou *Ier* ou *I* (Rang)	6.3
Deuxième ou *2e* ou *IIe*	10,1
Troisième ou *3e* ou *IIIe*	12
Quatrième ou *4e* ou *IVe*	12
Cinquième ou *5e* ou *Ve*	11
Sixième ou *6e* ou *VIe*	11,3
Septième ou *7e* ou *VIIe*	8,3
Huitième ou *8e* ou *VIIIe*	8
Neuvième ou *9e* ou *IXe*	6,3
Dixième ou *10e* ou *Xe*	6,3
Onzième ou *11e* ou *XIe*	3,7
Douzième ou *12e* ou *XIIe*	2,2
Treizième ou *13e* ou *XIIIe*	1,2
Quatorzième ou *14e* ou *XIVe*	0,6
Quinzième ou *15e* ou *XVe*	0,2
Seizième ou *16e* ou *XVIe*	0,2
Dix-septième ou *17e* ou *XVIIe*	0
Dix-huitième ou *18e* ou *XVIIIe*	0,06
Dix-neuvième ou *19e* ou *XIXe*	0
Vingtième ou *20e* ou *XXe*	0,006
Total	99,77

Source: Calculs à partir du fichier TOPOS de la CTQ, 1987.

Nombre de rangs: 1 704, ce qui ne correspond qu'à une partie des rangées vives actuelles au Québec. Ne comprend pas les chemins de rang, routes, cours d'eau et décharges qui peuvent porter des numéros analogues dans leur désignation. Ce corpus ne comportait aucun 17e et 19e rangs; de telles rangées existent ailleurs, par exemple à Saint-Philias-de-Villeroy; même, la Seigneurie de Cap-de-la-Madeleine avait une «vingt-cinquième concession» (*Cadastres abrégés*, 1863).

Souvent une abréviation de type *R., Conces., Con.* ainsi que des indications ordinales (*th*, en anglais, au XIXe siècle) font expressément partie du désignant alpha-numérique[61].

Au Nouveau-Brunswick, à Saint-Quentin, le chemin du rang double porte le numéro pair, par exemple le *12* pour la voie située entre la 11e et la 12e rangée de lots habités.

Une certaine confusion peut venir de l'imbrication des termes; par exemple, quand le désignant d'une chose porte la signification d'une autre chose; ainsi, à Carleton au Québec. La voie qui s'éloigne du chemin de rang établi le long de la Baie des Chaleurs prend le nom de *Route Trait-Carré* en ce sens qu'elle conduit au cordon qui limite vers l'amont les lots de cette première rangée. Le générique *route* est exact mais la difficulté vient de ce que la destination se trouve comprise dans le spécifique. C'est ainsi que la plaque indicatrice est orientée perpendiculairement au trait-carré d'arpentage qu'elle voudrait pourtant exprimer[62]. De plus, le vrai site du trait-carré se trouve à correspondre au front du 2e rang et à son chemin (rang qui ne sera ouvert que sur une partie de sa longueur à cause de la proximité du mont Saint-Joseph). Comme quoi une analyse s'avère nécessaire pour comprendre l'orientation de certains panneaux toponymiques. Legendre (1890) donne cette signification à *trait-carré*: «endroit où le cordon frappe un autre chemin à angle droit».

La langue savante a créé de nouvelles occasions d'homonymie provinciale, tout en assurant des désignations officielles exclusives à l'intérieur d'une petite entité territoriale donnée. Ainsi, au sud-est de Berthier (en bas), la carte révèle successivement un 1er rang (sur le Saint-Laurent), un 2e Rang, un 3e Rang, une 2e concession, un 6e Rang, un 5e Rang...[63] Toutes ces entités dénominatives portent respectivement référence à telle paroisse, telle autre paroisse et à tel canton. La série se présente comme anarchique comparée à une numérotation cumulative d'ensemble qui est sensée s'accroître du fleuve vers l'intérieur des terres. Un autre exemple d'un chiffrage à multiple base territoriale serait donné à Carillon sur l'Outaouais où ce qui est dit 1er Rang ne correspond pas à la première rangée riveraine. Le langage est encore moins régulier que la structure agraire. Le Québec rural, tout en ordre?

Une telle fantaisie a multiplié les appellations rangiques de même forme. Une liste incomplète donne pour le Québec 205 *Quatrième Rang*; comme beaucoup plus de rangées ont dans la réalité cette disposition hiérarchique, se trouvent donc d'autres désignants pour ce désigné. Par ailleurs, tous les numéros de rang jusqu'au *dixième* apparaissent au moins 100 fois[64]. Cette répétition dûment recensée d'appellations semblables en des lieux différents ne doit représenter qu'un faible pourcentage des répétitions d'abord inscrites dans les

plans d'arpentage. Par ailleurs, à l'échelle du Québec méridional, nous ne connaissons pas le nombre total des *Rangs de Rivière, Rang de l'Église, Grand Rang, Petit Rang*, qu'ils existent comme signifiant unique, officiel ou équivalent. Toutes ces reprises de désignants expriment que le langage rangique ne se faisait pas en bloc, au niveau de tout le Québec; on procédait pièce par pièce, paroisse par paroisse, contrat d'arpentage par contrat d'arpentage. En outre, le Service provincial de langue n'existait pas.

Puisque, dans de nombreux cas, à la désignation initiale des rangées se sont ajoutées les appellations spontanées des populations résidantes et de la structure religieuse, une polysémie s'est installée. Tel alignement de Charlevoix porte trois désignations: *Rang Chigago, Saint-Jérome, Le 7*. Dans Yamaska, la *Concession Sainte-Marie* se dit aussi 9^e^Rang. À Sainte-Catherine de Portneuf, «le 6e Rang s'appelle le Rang des Patates» (informateur, 1983). Tant que l'on n'aura pas un tableau satisfaisant de tous ces doublets et de leur fréquence respective, il sera impossible d'évaluer ce que l'apport populaire a pu fournir à la compréhension de la notion de *rang*.

En toponymie, la langue savante a souvent tenu à être claire, ce qui manifeste une bonne compréhension de la notion et du vocabulaire de *rang*. Il en est ainsi dans *Route du Troisième-au-Quatrième-Rang*[65] et même dans *Décharge de Devant du Cinquième-Rang* (carte *Verchères*, Ministère des Transports du Québec). La précision a conduit à la lourdeur.

Par l'intermédiaire de la *Commission de Toponymie*, la langue rangique devient un peu normative au plan des noms de lieux et du vocabulaire générique (emploi de *chemin, route*...). Une définition de *rang* a fait l'objet d'un avis de recommandation en mai 1986. Aux yeux du lecteur, les changements apparaissent nombreux: des *rangs* et *montées* ont été enlevés au profit de *chemin*; des *chemins* sont devenus *route* ou *rang*; des *routes* ont été désignées *côte* ou *rang*; des rangs changent pour *montée* ou *côte*; un *Sixième Rang* est promu en *Cinquième-et-Sixième Rang*; des rangées reçoivent des qualificatifs à partir des points cardinaux[66]. La logique informative s'est aussi installée. Les réparations locales se font en fonction de la correction grammaticale et d'une certaine conception du rang. Cet interventionnisme scientifique peut rendre le langage toponymique plus conforme à la réalité. Il y a peut-être d'autres motifs de changement: l'ancienne expression nymo-numérique *10e Rang de Grantham* (nom du township ou canton) est devenue le *10e Rang de Saint-Germain* (paroisse catholique et francophone) sur un panneau routier entre Montréal et Québec. Tous ces redressements qui en partie viennent de demandes locales, spontanées ou sollicitées, devraient se faire en fonction d'une politique publiquement discutée de tous les enjeux. Bref, ce langage

populaire avec ses émotions, témoignant à la fois d'usages laxistes et d'autres plus rigoureux, peut devenir coinçé entre un manuscrit d'arpentage et un langage fontionnariste tentant d'apporter des corrections subséquentes[67].

5.4.2.3 Signification des référents

Le tableau 1 (chapitre II) fournissait déjà des indications des rapports entre les types morphologiques du rang et leurs appellations. Il s'agit ici de présenter une lecture davantage thématique à partir d'un échantillonnage malheureusement restreint (365 toponymes) mais prélevé à l'échelle de tout le Québec méridional. Le tableau V-7 témoigne de ce qui a été expliqué plus haut.

Les référents naturels dominent mais sans représenter le tiers des entrées; à vrai dire, cette classe rassemble plusieurs éléments différents: cours d'eau, direction cardinale, aspects biogéographiques; si ces sous-catégories apparaissaient individuellement, chacune recueillerait environ 10% du total. Notons aussi l'éparpillement de la matière dans de nombreuses classes; cela n'étonne point étant donné l'ancienneté du phénomène, la présence de plusieurs agents ethniques et la multitude des milieux. Troisièmement, trois des quatre principaux constituants du rang montrent de bons pourcentages. Le contraste entre les éléments naturels (31%) et la vie économique (3%) peut refléter d'une part le poids du milieu (forêt et Pré nord) et d'autre part l'idéologie répétée en litanie: pas-sur-terre-pour-faire-d'l'argent; le rang a peut-être été voulu plus catholique que productif. Les toponymes français dominent. Les langues amérindiennes par suite d'un faible nombre d'agriculteurs et la dominance des autres langues arrivent en dernière place. Par contre, le 14% d'occurence anglaise étonnerait n'eussent été la britannisation des régionymes ainsi que la colonisation des ranges en Estrie, dans les Laurentides et l'Outaouais. La présence de deux ethnies, dans une même rangée, peut conduire à plus d'une appellation[68]. Enfin, la synonymie et l'hagionymie apparaissent plus faibles que dans les pages précédentes mais, ici, l'échantillon déborde de beaucoup l'écoumène des rangs d'arrière-fleuve; de plus, il se fait une désaffection de *saint* et une promotion de *rang*.

Le classement de 300 autres toponymes de rangs fait connaître des catégories qui ne sont pas en désaccord avec celles du tableau V-7; les éléments naturels, les gens, leurs activités et les chemins tiennent une importance semblable à celle présentée ci-haut[69]. Dans les deux cas, les classes qui touchent à l'habitabilité dominent donc.

Peut-être que la valeur évocatrice et intrinsèque des noms de rang niche à deux degrés; le premier renverrait à des référents apparents et faciles, rendus en quelque sorte par les mots eux-mêmes; le second

Tableau V - 7

Typologie des référents dans les toponymes d'usage. Notion de «rang»

Traits	Pourcentage
éléments naturels	31
anecdote	9
Autochtone	2
Europe	4
langue anglaise	14
individu (anthroponyme)	15
synonyme	8
mot *chemin*	10
mot *Saint*	4
économique	3
Total	100

Source: Calcul à partir des entrées dans Dulong et Bergeron, *Le Parler populaire du Québec*, 1980, pp. 1086-1094.

De légères modifications ont été faites pour éviter des chevauchements dans les données.

degré se rapporterait à des connotations plus intimes, plus camouflés et plus mentales encore.

> Pour Proust comme pour Sartre, l'activité textuelle du toponyme réside peut-être moins en sa valeur géographique référentielle que dans sa condensation signifiante (dans sa mixture conjointe de signifié et de signifiant), dans l'illusion mimétique qu'il autorise, enfin dans ses possibilités d'inflation ou de dissémination phonique et graphique. En ce sens, le noms de lieux participent de la texture structurante d'une œuvre[70].

Dans notre étude, la richesse sémique de second degré n'a pas fait l'objet d'une appréhension systématique.

Rang ne fonctionne pas à un même niveau de présence dans chacun de ses quatre champs: langue commune, langue de spécialité, toponymie et littérature. Les «matières» littéraires, par rapport aux noms de lieux font davantage appel à la synonymie et au contenu mental mais elles sont moins portées à référer à des éléments naturels,

à l'anthroponymie et à la langue anglaise. Ces accents différents impliquent que la notion de *rang* n'est pas uniforme d'un champ linguistique à l'autre.

5.4.2.4 Densité des désignants

Le Québec, plus jeune, est loin d'avoir rejoint la France millénaire, et cette différence apparaît notamment dans la quantité de toponymes ruraux en unité de surface; d'un côté, on peut en identifier autant que quatre au km^2, [71] de l'autre, dans les sections les plus denses de la Plaine du Saint-Laurent, on en trouve guère plus d'un (ou moins de un), donc quatre à cinq fois moins; et encore, cette région possède des rangs courts, ce qui favorise le nombre des noms de lieux.

Dans les aires de rang de canton de deux à quatre fois plus long que le rang d'arrière-fleuve du Régime français, les appellations rangiques sont autant de fois moins nombreuses. Par suite des variations régionales dans la fermeture des rangs, la densité des appellations va apparaître encore plus faible en périphérie, par rapport à la Plaine. Faits diachroniques.

5.5 Nombre possible de locuteurs

Même si ce thème demeure sous-documenté, il sera question du nombre absolu d'individus, de classes de parlants ainsi que des changements par période et par région. Les locuteurs représentent toutes les personnes qui emploient un nombre variable de mots rangiques. Étant donné que n'a pu être établie la proportion de ces ruraux utilisant spécifiquement le mot *rang* par rapport à ses synonymes, les chiffres correspondent à des maxima[72].

5.5.1 Catégories

Il n'existe pas de substantif pour décrire tous les individus des rangs. Nous avons suggéré *rangien*, c'est à dire: personne en rapport à l'habitat aligné du Québec, qu'elle y réside d'une façon permanente ou temporaire, travaille sans y résider, prenne de l'extérieur des attitudes en référence à lui. Non péjoratif, il n'exprime pas seulement l'agriculteur ou l'habitant. Par sa forme et sa signification, le mot rappelle *terrien* et *paroissien*.

5.5.1.1 Rangiens agricoles

Les difficultés statistiques empêchent tout précision concernant le nombre de personnes ayant vécu ou vivant dans les rangs et, par conséquent, étant dans les meilleures situations d'utiliser *rang*, ses synonymes et les mots de ses familles. Un tel relevé ne se trouve pas dans les recensements mais les tout derniers fournissent un certain

équivalent dans «population agricole». Auparavant, le concept de «population rurale» s'avérait moins satisfaisant, étant donné qu'une partie de cette population n'était pas du tout agricole et ne vivait même pas dans les rangs. Pour la période antérieure aux recensements décennaux (1871), il est encore plus difficile d'évaluer le nombre exclusif de rangiens car à la population totale, pas toujours fournie d'ailleurs, il faut retrancher un nombre indéterminé de militaires (importants en 1755-1765), gens de métiers et de services, coureurs de bois, urbains... Ainsi, nos data intéressant les XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles sont entachés d'imprécision en dépit d'ajustements logiques.

Malgré ces ambiguïtés et limites certaines, la courbe généralisée de la population rangique semble avoir connu six moments:

a) Pendant quelques décennies, au tout début de la Nouvelle-France, il n'y avait aucun locuteur local de *rang*, l'agriculture ne se pratiquant pas. D'ailleurs, en 1632, le nombre de couples francophones mariés n'était que de deux.

b) Il a fallu attendre les mots pour exprimer l'habitat aligné qui s'installait; c'est en 1664 que *rang* aurait connu ses premières références écrites. Possiblement, au temps de Talon, le nombre de locuteurs pouvait s'établir à une centaine; la fréquence du vocabulaire demeurait très basse.

c) La période fin du XVIIe – fin du XVIIIe siècle était caractérisée par la pratique de rangs intérieurs et de rangs de rivière ainsi que par une augmentation soutenue des gens sur les fermes (qui, en 1755, étaient «at least 60 000»[73]).

d) De la Conquête à la Confédération, il se produit un accroissement numérique considérable de la population rurale. À l'aurore du XIXe siècle, la barre du 200 000 et, trente ans plus tard, celle du 400 000[74] sont atteintes; au recensement de 1871, on compte environ 500 000 rangiens de plus qu'au début du siècle.

e) Pendant quatre-vingt-cinq ans, le nombre des individus va osciller autour de 800 000 (pour un maximum historique de 850 000 vers 1910-1920), stabilisation en partie liée à une colonisation sous-productive, à l'émigration aux États-Unis et à la concurrence de l'Ouest. La relative stabilité du nombre total d'agriculteurs québécois n'a pas empêché la colonisation laurentienne, d'où l'accroissement du nombre de rangs cumulatifs.

f) Enfin, le déclin des locuteurs vivant dans les rangs ne s'est pas manifesté dès la Seconde Guerre; la population agricole du Québec en 1951 était même un peu plus élevée que celle de 1931. La chute deviendra rapide à partir de 1956. Trente ans après, la population agricole du Québec n'atteindra que 121 000 individus. Curieusement, le nombre actuel de rangiens correspond à celui d'il y a deux siècles.

Ainsi, dans toute l'histoire du Québec, les locuteurs de *rang* n'auront été nombreux que durant trois ou quatre décennies, avant comme

après 1900. Cette période semble répondre au clairon ruraliste, à la réorganisation gouvernementale de la colonisation, à un grand nombre de prêtres et à la pré-industrialisation; elle s'est exprimée par la formule du «rang de canton», surtout en périphérie de l'axe même du Saint-Laurent. Les meilleurs romanciers du rang, publiant au cours du deuxième quart du XXe siècle, ont connu cette phase maximale.

5.5.1.2 Gens des services

À la catégorie précédente de locuteurs qui le sont par la pratique du métier de cultivateur et pour lesquels *rang* renvoie plus à des réalités bien concrètes qu'à des concepts, s'ajoutent les gens de services: curé, arpenteur, notaire, médecin, administrateur, peintre, commerçant et même quêteux; tout en résidant généralement hors du rang, ils ont de nombreuses occasions de parler du phénomène. Plusieurs histoires de paroisse ont été écrites par des notaires de campagne. Chez les romanciers, Savard était curé, Ringuet et Grignon, médecins.

Quantitativement, cette catégorie est faible mais elle a joué un rôle essentiel dans la conduction des mots d'un niveau de langue à l'autre. La «royauté» de l'habitant et l'idéologie des rangs ont été inventées non par les rangiens agricoles, mais par des auteurs. Les gens de services se sont conduits comme des *middlemen*. Ainsi, langue du peuple et langue d'une certaine élite bourgeoise ont pu se rencontrer. Par exemple, au plan du vocabulaire, l'emploi de *concession, rang* et de toponymes locaux peut être directement mis en relation avec les écrits notariés, les plans des arpenteurs et la prose des curés; en fait, les rangiens et les personnes qui en vivaient s'influençaient.

Plus tard viendront les gens du patrimoine, préoccupés d'histoire, amoureux des paysages agraires et des noms de lieux. Ils sont et seront la mémoire du rang.

5.5.1.3 Autres locuteurs ruraux?

Il ne serait pas déplacé de penser que des individus vivant hors des lots cultivés et hors des grandes villes soient également en situation de parler «rang». La quantité des ruraux non agricoles n'est pas négligeable pouvant représenter environ de 10 000 à 15 000 à la fin du Régime français, 200 000 en 1871, le double en 1931, et plus d'un million maintenant. Évidemment, les chances de mentionner *rang* et *concession* sont réduites par rapport à celles des *habitants*: une fréquence lâche d'un côté, une fréquence forte de l'autre.

5.5.2 Rapport à la population totale

Les courbes des populations agricole et non agricole n'ont pas connu un semblable destin, surtout au XXe siècle. Aussi, est-il néces-

saire de reporter les effectifs précédents au nombre total des Québécois. Le fait se montre plus simple que le précédent mais sans être plus sûr. Deux temps principaux se dégagent. a) À partir des années 1640, le pourcentage des rangiens agricoles augmente pour dépasser 80% vers 1765. À la fin du XVIIIe siècle, les occasions étaient relativement fortes de parler ou d'entendre parler de colonisation, rangs, chemins, gens des rangs et des toponymes locaux, cela, d'autant plus que l'on avait serré les rangs par la subdivision des terres dans leur longueur. Vers 1831, la proportion des rangiens devait être de 75% du total. b) Dans une tendance tout à l'opposé, le second temps qui dure depuis 1840 correspond à une diminution presque régulière de l'apport de la population agricole à l'intérieur de la population totale du Québec. En 1900, cette donnée procentuelle était descendue à 50 et, en 1956, elle avait dégringolé à 16,5. La Crise de 1930/40 n'avait fait que ralentir le mouvement de diminution qui n'allait pas s'arrêter là; en 1986, la population agricole ne représentait pas 2% de la population totale. À l'échelle du Québec, au cours du XXe siècle, *rang* a sûrement perdu de nombreuses occasions langagières.

En outre, on voit un décalage entre le moment du haut pourcentage de la population agricole et l'époque où les rangiens étaient nombreux (800 000, et les ruraux à plus d'un million). Ce fait module la fréquence de *rang*.

5.5.3 L'aspect régional des parlants

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, les locuteurs résidaient surtout dans la Plaine du Saint-Laurent, ayant glissé de la région de Québec vers la Plaine de Montréal, et en même temps de la façade nord à la façade sud du fleuve. Au XIXe siècle, pendant que la Plaine continuait à se remplir, les bordures: Cantons-de-l'Est, Laurentides, Outaouais et Saguenay commençaient à être oblitérées de rangs. Plus tard, la Gaspésie, le Témiscamingue, l'arrière Estuaire, le Lac Saint-Jean et l'Abitibi entreront dans l'écoumène agricole.

Cette marche du peuplement a provoqué une certaine différenciation du langage. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, les mots rendaient les traits des rangs du fleuve et d'arrière-fleuve dans la Plaine alors que, de 1840 à 1950, le vocabulaire des régions pionnières exprimait les situations et les toponymes des rangs de canton. La référence subconsciente à un même rang-schéma nivelait un peu ces différences.

Comme exemple de variations régionales, considérons l'année 1961. Au Québec, le nombre de rangiens agricoles se fixe à près de 600 000, ce qui correspondond à 11% de tous les Québécois. Ce pourcentage moyen ne convient pas aux régions prises individuellement[75]. D'un côté, dans certains comtés (Richelieu), le pourcentage

est supérieur à 40; de l'autre, il est pratiquement inexistant dans les aires métropolitaines. Il faut plutôt retenir qu'il dépasse encore 20% en Gaspésie/Côte du Sud, dans les Cantons-de-l'Est et en Abitibi, se fixe à 16% dans la Plaine auréolaire de Montréal, à 12% au Saguenay/Lac-Saint-Jean ainsi que dans l'Outaouais. Or, à l'exception de la Plaine de Montréal (hors la zone métropolitaine) et les Cantons-de-l'Est, ces régions ne comprennent pas un grand nombre de rangs. La présence élevée de rangiens (et de locuteurs potentiels) tient donc à un autre phénomène: celui d'une surcharge démographique; l'Est du Québec en 1961 ressemblait aux rangs du fleuve surpeuplés du début du Régime anglais. Quoi qu'il en soit, les régions parlaient davantage *rang* que l'agriculture du Québec ne le laissait supposer; cette remarque vaut sûrement pour aujourd'hui.

Une catégorie de locuteurs semble n'avoir fait l'objet d'aucun relevé, à l'échelle du Québec; il s'agit des urbains qui, plutôt de s'intaller dans les banlieues comme le faisaient leurs prédécesseurs de l'Après-guerre, choisissent un rang, une érablière ou un village afin d'y établir une maison secondaire ou exploiter une «petite ferme» (en essayant de respecter le zonage agricole). N'est pas connu l'usage de *rang* et de ses synonymes; des gens doivent les utiliser au moins au plan de la toponymie. Ce nouveau phénomène de retour à la terre par des «rangiens du dimanche» joue en faveur du fait, du mythe et du langage rangiques. Nous ignorons tout de sa différenciation régionale.

La publication d'un atlas linguistique du Québec serait ici fort utile.

5.6 Diachronie du tissu notionnel

Au cours de l'histoire, *rang* n'a pas connu une évolution uniforme dans les champs linguistiques comparés. Pour chaque temps donné, il n'existe pas de synchronie notionnelle rigoureuse.

5.6.1 En langue commune

Rang constitue une entité ancienne plongeant ses racines dans l'allemand et le francique *hring*. Des contextes du moyen français (sous forme *rin*, se rapportant à un habitat en longueur à la bordure de la forêt) datent des XIVe et XVe siècles, ce qui situe le mot dans cette acception par rapport à sa future aventure nord-américaine. La chose était également connue aux Pays-Bas et en Pologne, sous d'autres vocables.

En France, *rang* (peuplement aligné) semble n'avoir pas été jugé digne d'entrer dans le vocabulaire national en formation. Quoi qu'il soit, les documents métropolitains du Régime français ont été avares de *rang* (chapitre II). Certes, le mot lui-même n'est pas absent des écrits du tout début de la colonie avec ce *rang de montagnes*

(Lescarbot, 1610) mais il ne s'agit pas de l'acception «habitat aligné». Le langage officiel de Paris traitant du Canada n'en fait qu'une faible utilisation: le Roi, les Gouverneurs et les Intendants ne semblent pas parler *rang*; comme pour Colbert, c'est à l'habitat groupé qu'ils sont habitués; d'autres personnages connaissent l'habitat dispersé mais non l'habitat aligné. Même Gédéon de Catalogne (1709) qui représente si bien le phénomène sur carte n'utilise le mot ni dans les extraits de son *Recueil* (1712-15) ni ceux de son *Mémoire* (1712). Également, il semble y avoir un lien direct entre l'exclusion de *rang* dans la langue nationale de Paris et son absence dans les œuvres «canadiennes» de Talon (1670), Lahontan (1703) et Charlevoix (1744). Cependant, d'une manière analogique et associative, les dictionnaires offraient un arsenal lexicographique utilisable dans le développement de la notion «paQ» au Québec (voir le chapitre I en ce qui concerne le vocabulaire agraire de Furetière). Beaucoup plus tard mais avant la plus importante période de colonisation au Québec, Bescherelle (1843) reprendra *rangée de maisons, rang d'en haut, rang d'en bas,* de *rang en rang, dernier rang, Grand rang, range* ainsi que cet énoncé: «les terrasses d'un rang de maisons servent de rue au rang qui les domine». Autant d'homonymes proximaux par rapport au vocabulaire du peuplement aligné du Québec.

5.6.1.1 Au Canada, depuis le XVIIe siècle

Le mot *rang* devra se tailler une carrière de «hors-la-loi», ce qui ne facilitera ni son développement notionnel ni un triomphe rapide sur ses concurrents. Malgré cela, la chose et le mot s'implantent. On trouve *rang* dans quelques documents: *Exposé* des Jésuites (1664), *Ordonnances* (1688) et autres références fournies au chapitre II; les *Registres paroissiaux* notent un baptême au *Second Rang* de Boucherville, en 1703; les procès-verbaux des paroisses (1721) mentionnent *rang* une trentaine de fois, surtout dans la région de Québec. Quelques notaires incorporent le mot dans leurs actes mais alors, *côte* constitue un concurrent préféré mais loin d'être exclusif. La *Déclaration* de l'Isle de Montréal au terrier de Sa Majesté (1781) utilise *côte*, mais des côtes sont nommément subdivisées en *rangs*. Les arpenteurs, eux, préparent plus de rangées de lots qu'ils n'en identifient par le mot *rang*; ce dernier apparaît notamment chez de la Rivière (1709)[76]. Les Grands Voyers sont plus bavards; avant 1760, nous avons relevé plusieurs dizaines de mentions; le mot *concession* n'y concurrence *rang* qu'à partir de 1747. La correspondance contient aussi des occurrences, et Contrecoeur, le 5 juillet 1755, parle de «3e rangs[77]». Les *Aveux* des seigneurs (1721 +) fournissent soixante exemples. Bref, ce relevé documentaire très incomplet comprend près de 300 contextes. Un tel enseignement termine le débat de la présence ou non de *rang* (sens «paQ») avant la Conquête. Pour comprendre alors l'affirmation sur-

prenante que «le mot rang lui-même n'avait pas cours sous le régime français[78]», il faut propablement l'appliquer à la nomenclature dictionnairique de France ou à des langages particuliers (type de sources) et régionaux. Comme le sens de *rang* apparaissait sans explication dans plusieurs documents canadiens, on peut supposer qu'il était connu de nombreux locuteurs. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, sa fréquence est cependant demeurée plus faible que celle de *seigneurie, côte* et *paroisse*, autres termes de colonisation à l'époque.

Au XIXe siècle, grâce à l'appui indirect de *range* (subdivision rectangulaire de township), du recul logique de *côte* pour des habitats maintenant bien à l'intérieur et de la diminution de l'indifférence parisienne, *rang* va devenir de plus en plus un québécisme de sens. Dès la fin du XVIIIe siècle, la langue bilingue de l'arpentage utilise une équivalence *rang, range* et *row*. Les progrès de *rang* seront cependant lents: Joseph Bouchette dans son édition française (1815) parle de *rangée*, et dans son édition anglaise de *range*: ses cartes de 1831 comportent des toponymes composés du mot *rang*. Au cours de la décennie 1840-1850, les premiers littéraires incorporent quelques *côtes* et *rangs*, des journaux aussi. E. Parent qui traite de l'agriculture sous le couvert de l'industrie de même que l'historien F.-X. Garneau n'utilisent cependant pas le mot pour rendre la chose. C'est au milieu du XIXe siècle que *rang* en viendra à connaître un usage fréquent; tout comme *habitant* au sens de «cultivateur», il s'est propagé en retard par rapport à sa réalité. Plus tard, l'ouvrage de S. Drapeau (1863) présente des schémas de rang et de chemin de rang. Dans le gref d'un notaire de la Mauricie, *rang* (sens «paQ») prend son essor après 1860. Au plan cartographique, les relevés de S. Blais feront dire à son préfacier: «*rang* ne se profile sur les cartes qu'au XIXe siècle[79]». C'est par milliers que l'on peut relever, dans les *Rapports* du Commissaire des Terres et dans d'autres documents des Ministères où la colonisation est présente, les occurences de *rang*. De plus, ce mot devient comme favorisé par la langue du cadastre (vers 1870-1880) et comme consacré par l'immense inventaire de J.-C. Langelier (1891) et les travaux de Pelland (1908). Certains auteurs (Chapais, 1919; Dagenais, 1959; M. Séguin, 1970, documents statistiques anonymes, *Atlas de l'agriculture*, 1957, *Historical Atlas*, 1987) demeurant discrets quant à l'emploi du mot ne semblent pas connaître l'explosion de sa fréquence à partir du milieu du XIXe siècle.

Aujourd'hui, s'il ne s'ouvre plus de rangs du moins pour l'agriculture (voir 4.2), le mot vit dans les réalités rurales et les mythes urbains. Au Québec la toponymie témoigne toujours de l'histoire rangique; les panneaux indicateurs de la route transcanadienne entre Montréal et Québec mentionnent une dizaine de *rang* et de *chemin de rang*. En Mauricie, un ensemble de musiciens évoluent sous l'appellation de *Rang à Martial*. Dans la région de Lévis-Lauzon, s'est créé, en 1984, un

Cégep de rang. Depuis peu, des cartes de cadastres, de seigneuries et du réseau routier ont fait voir une dizaine de milliers de toponymes rangiques utilisant divers génériques: *rang, concession, côte, village...*; ces bandes de lots ne sont pas toutes vives, certaines n'ayant jamais été ouvertes, d'autres étant déjà vides ou disparues. En Ontario méridional, c'est *concession* (anglais) qui apparaît mais au sens de «rang»; au Nouveau-Brunswick, *range, rang,* et *tier* en plus.

L'annexe présente les occurrences de *rang* comme mot et concept dans les écrits littéraires, au cours des cent cinquante dernières années. La majorité des ouvrages de fiction ne mentionnent pas l'entité à l'étude, position très fidèle à la pratique parisienne qui préfère *village, campagne, bocage* et *hameau*; en Laurentie, on est peu sensible à ces inadaptations sémantiques. Les auteurs canadiens qui utilisent *rang* s'en tiennent surtout à sa fonction toponymique afin de localiser les événements décrits dans un paysage.

Cependant, les meilleurs textes du terroir qui ne sont pas nécessairement les œuvres les plus pieuses reconnaissent une personnalité au rang; celui-ci peut devenir un être quasi humain auquel on prête des sentiments ou des attitudes: «tout le rang pleurait». Quelques écrivains sont ainsi allés plus loin que quiconque dans l'attribution de caractères mentaux aux paQ; cependant, un tel aspect psychologique n'est entré dans aucune définition de l'habitat aligné.

C'est le langage parlé que l'on connaît le moins, surtout pour la période antérieure aux enquêtes récentes. Parmi ces dernières, se trouvent un vocabulaire régional[80] et le *Parler populaire du Québec* (1980). Ce dernier présente une centaine d'occurrences différentes de *rang* dont certaines se trouvent au Nouveau-Brunswick et en Ontario; cette donnée n'avait cependant pas pour objectif de fournir des indications de l'emploi général du mot dans les actes de parole. À défaut de statistiques complètes, on peut évaluer que le parler populaire rangique vient de deux groupes démographiques: les rangiens du sol qui étaient trois quarts de million il y a un siècle; pour eux, le mot (ou un synonyme) était contemporain, fonctionnel et essentiel; le second groupe d'individus, pour lequel la fréquence de *rang* est beaucoup plus lâche, est constitué de villageois, d'urbains et d'émigrants déracinés des campagnes ou en contact avec elles. Au cours du dernier siècle, nous faisons l'hypothèse d'une certaine compensation entre l'atténuation d'emploi de *rang* chez les rangiens agricoles qui ont fort diminué en nombre et la progression du mot chez les nostalgiques; les visiteurs l'emporteraient sur les cultivateurs. Cependant, chez les uns et les autres, la notion rangique a changé: un «rang-patrimoine» d'une part et un «rang d'affaires» d'autre part supplantent un «rang-genre de vie»; un autre aspect s'altère aussi: le concept est de moins en moins celui de «rang de canton»; il s'agit de «rang-schéma» ouvert à plus d'un type de rang.

Régionalement, la fréquence de *rang* dans le langage n'a pu être égale dans tout le Québec méridional. Pendant environ deux siècles, il n'était connu et parlé que sur les rivages et arrière rivages du fleuve et des bas affluents. Au XIXe siècle, le mot a été employé dans les «colonies» des Cantons-de-l'Est, des Laurentides, de la Gaspésie et du Saguenay; dans les trois premières régions, *range* existait aussi. Au XXe siècle, c'était au tour du «Nord-Ouest» de s'ouvrir à la colonisation. Mais une grande évolution s'est produite; depuis la seconde moitié du XIXe siècle, une vue diachronique ferait voir qu'à l'intérieur du Pré Nord l'écho de *rang* a été court par suite des fermetures hâtives de nombreux établissements. En conséquence de ces replis à la périphérie de l'écoumène agricole, le territoire principal du parler se retrouve de nouveau dans les meilleures sections de la Plaine du Saint-Laurent. Vers 1950, la première région à «rangs vifs» du Québec correspondait à la Plaine de Montréal[81]; on peut supposer que les principaux besoins en vocabulaire s'y trouvaient localisés par le fait même. Ces modifications dans l'espace de référence se traduisent par de légers changements notionnels et un certain ajustement du vocabulaire dans l'ensemble du langage rangique québécois.

5.6.1.2 En France, au XXe siècle

L'attitude française va devenir plus perméable au terme et à la notion de l'habitat original du Canada; on trouve *concession* (sens «paQ») chez Desjardins (1793), *rang* dans Lebrun (1833) et dans Rameau (1859). Cependant, la fréquence d'emploi demeure si faible que Léon Gérin dira à l'occasion de ses travaux pionniers sur *L'Habitant* présentés en France à la fin du siècle, que «ses professeurs ne connaissaient pas le rang du Canada français». É. Reclus (1890) emploi le mot européen de *village* pour désigner les séries de fermes en aval de Québec. La reconnaissance demeure lente: Salone (1905) reprend la *côte* de Lahontan. Vattier n'écrit *rang* que deux fois[82]. L'ouvrage classique d'Hanoteaux (1929) n'utilise pas *rang*, et ses *concessions* ne portent pas l'idée d'une rangée d'habitations espacées. Il faut attendre Raoul Blanchard (*Revue de Géographie alpine*, Grenoble, 1930) pour avoir une bonne description de «ce fait curieux» mais comme ses compatriotes Hémon et Vattier, il met d'abord le mot entre guillemets; P. Deffontaines (1953) et M. Derruau (1956) s'en tiendront à de semblables réserves. Le sens «paQ» de *rang* fait malaise. Enfin, Gardette (1954) classe *rang* dans le groupe d'entités mettant en valeur le fonds français où il «n'a plus le sens général de rangée. Il est devenu très précis, évocateur du peuplement à la campagne».

En 1969, l'identification de *rang* comme «canadianisme de bon aloi» par l'Office de la langue française du Québec, à la suite de l'entrée du mot chez Dunn (1880), Clapin, (1894), Dionne (1909), le *Glossaire* (1930), Bélisle (1957), FEW (1959), des géographes et des

historiens a dû favoriser l'acceptation de l'acception par les dictionnaires de Paris. La tardivité de la reconnaissance par la «métropole» semble liée au fait, en plus du purisme, de l'inutilité apparente du sens canadien du mot; en France, en effet, les deux principaux types ruraux sont l'habitat groupé (la *campagne*) et l'habitat dispersé (le *bocage*) auxquels on pourrait ajouter le village. En conséquence, la compréhension du cas québécois y demeure faible car un manuel, réédité, le définissait encore «sorte de village[83]»; si l'on peut se consoler que *rang* y soit, ce dernier est défini par des termes qui en torturent la notion. P. George (1979) et P. Biays (1984) ont mieux compris les écarts entre le village («habitat groupé») et le rang («habitat aligné»).

Les dictionnaires français récents ont accepté *rang* et *route rurale*[84], accompagnés cependant d'une marque spatiale du genre: se dit au Canada. Puisque cette «réincarnation» parisienne correspond à une certaine récupération d'héritage, il ne peut s'agir strictement d'emprunt ni de xénisme. L'époque clandestine de *rang* (sens «paQ») qui avait commencé avec le début de la colonisation semble terminée, à la fois en France et au Canada. Dans le *Dictionnaire du français Plus* (1988), il n'est pas accompagné de la marque *Rég.* (régional).

5.6.2 En langues techniques

Par rapport au domaine précédent, la spécialisation apparaît récente, l'étude scientifique ne datant pas d'un siècle (1898). Une langue de spécialité serait à la terminologie ce que la langue courante est à la lexicologie; la démarche passant d'un réseau notionnel à des dénominations semble être inverse de celle du dictionnaire de langue qui part d'une nomenclature pour se rendre à des définitions; dans le cas du rang, les efforts de compréhension intime des choses et de leurs entités ne nous semblent pas si tranchés. Par contre, la monosémie qui, en principe, caractérise les termes des langues de spécialité favorise l'analyse et le classement de ces derniers suivant un déroulement notionnel rigoureux vers des classes dérivées de plus en plus spécifiques. En fait, le vocabulaire de *rang* est encore trop près de la langue courante et le développement théorique trop peu avancé pour atteindre le stade terminologique strict et constituer un réseau autonome.

De nouveau, les langues germaniques ont joué un rôle initial dans les formulations à la fois des notions et des entités, ces dernières remuent les concepts de forêt (*wald*), de champs (*huf*), de répartition de l'habitat en ligne (*reihe*), le long de chemins (*weg*) et de villages (*dorf*); ces petits peuplements en longueur sont dits en Allemagne *strassendorf*, aux Pays-bas *wegdorpen*, au Québec anglais *range* et aux États-Unis *Long-Lot System* et *Line Village*. Ces entrées sont à la fois des mots (lexicographie) et des termes (terminographie). L'histoire rarement simple fait que les français régionaux de France puis ceux du

Canada ont véhiculé ces entités plus ou moins clairement; ainsi *village-rue* en France.

La promotion des idées et entités des langues communes vers des langues de spécialité touche au moins trois champs scientifiques. Nous considérons que le fait pourrait être accompli dans deux d'entre eux: *rang* a) comme chrorème ou modèle spatial chez les dessinateurs théoriciens[85] et b) comme fait d'arpentage ancré sur la géodésie; dans ce deuxième cas, *range of lots, rang de village* répondent à des niveaux de spécialisation. c) Quant au rang habité, la conceptualisation de sa notion fondamentale et celle de notions dérivées dont le présent ouvrage veut témoigner militent en faveur de leur pénétration au moins partielle dans ces langages scientifiques[86]; c'est que les expressions nouvelles de *rang-schéma*[87], et *rang d'arrière-fleuve* ainsi que la reconnaissance de *range* comme type historique ont chacune une charge sémantique technique[88]. La suggestion de réserver à *rang* le sens de «rangée d'habitations rurales sous le système exclusif du franc et commun soccage» (laissant au mot *concession* la fonction de désigner les alignements en système de tenure française), donnerait à *rang* une autre acception spécialisée qui relèverait de l'histoire agraire.

On pourrait rappeler ici que *rang* est utilisé comme nom de lieu; la section 5.4 a fourni de nombreux exemples de toponymie et d'odonymie locales. Nom propre, il apparaît aussi en régiologie, dans des expressions littéraires décrivant la campagne et indirectement dans la désignation des nouvelles municipalités de comtés *Maria-Chapdelaine, Antoine-Labelle* et *Pays-d'en-Haut*, appellations qui rappellent les aventures rangiques.

Conformément à tous ces efforts en vue d'une compréhension notionnelle plus profonde, la matière discursive du rang, au sens de «peuplement aligné du Québec» pourrait être présentée de manière à rappeler les «descriptions substantielles[89]»; pour ce faire, nous utilisons des déterminants de facture semblable. Ainsi, les traits rangiques apparaîtraient sous des étiquettes exprimant, chacune, quelque chose du phénomène pris comme tout ou partie. Les voici: «antériorité» (de l'Europe), «distinctivité» (de l'habitat groupé), «multi-ethnicité» (en Europe et en Amérique), «unité» (terre d'un seul tenant; rangée), «rectangularité» (lot; rangée), «durabilité» (forme du lot et de la rangée), «linéarité» (chemin; alignement des maisons; clôture[90]), «perpendicularité» (lot/rivière; lot/chemin; route/chemin de rang), «parallélité» (lots), «répétitivité» (rangées en profondeur), «associativité» (rang double), «enclosité» (clôture des lots, champs et voies), «contiguïté» (terroirs), «multiplicité des orientations» (groupe de lots; groupe de rangées), «régionalité» (différences spatiales), «individualité» (habitant, maître de sa terre), «domicialité» (vivre sur le lot exploité), «écouménicité» (marque de l'homme sur le territoire),

«productivité primaire» (agriculture et élevage remplaçant la forêt vierge), «universalité» (du système d'habitat rural au Québec méridional), «proximité» (maison/chemin), «mobilité» (prendre un nouveau lot; migration), «sociabilité» (voisinage), «communicabilité» (relations extérieures), «territorialité» (sentiment d'appartenance), «identité culturelle» (des gens d'un rang), «foklorité» (manifestations traditionnelles), «onomasticité» (nom du rang; nom du chemin; gentilés), «lexicalité» (synonymes; famille de mots), «littéralité» (rang dans l'imaginaire des écrivains), «francité» (mot *rang* dans les dictionnaires en France) et «québécité» (trait définitoire du Québec).

Ainsi, l'histoire longue et amphi-atlantique de *rang*, forme lexicale déjà fixée lors de sa migration en Amérique du Nord, exprime une continuité notionnelle au travers d'une série d'ajustements de signification. Le phénomène de rang pourrait être l'objet d'une semblable interprétation.

---

1. Uhlig, 1972, p. 155.
2. Une intéressante recherche et des commentaires traitent de *néologie*. Voir Boulanger, 1983.
3. Cet effort intellectuel se voit aussi en langue anglaise, par exemple dans le *Straggling Village* pour *rang*. Harris, 1984.
4. «Les champs sont en rang». P. Deffontaines, in Journaux, *Géographie générale*. Paris, Gallimard, 1966, p. 26.
5. F. Martel, Québec, Lettre. 8 avril 1986. Exemples cartographiques à New-Carlisle, Douglastown, Bruceville et Amos.
6. Termia, *Problèmes de la définition et de la synonymie en terminologie*. Actes, Colloque, Québec, 1982. Québec, GIRSTERM, 1983, 551 pages. Publication par D. Duquet-Picard et al.
7. Même dans *paroisse-rang* (paroisse composée d'un seul rang, situation surtout historique) et dans *rangs d'une paroisse* (sans le village), *paroisse* et *rang* ne sont pas des équivalents. Semblable remarque pourrait être faite au sujet de la traduction (1985) de *parish* par *village* dans le cas de l'ouvrage de H. Miner à Saint-Denis de Kamouraska (1939).
8. Pas plus qu'une côte-pente ne renvoyait de soi à un milieu de vignes dans *Côtes* de Bourgogne, du Rhône et en Bordelais.
9. Lahontan emploie *côte* au sens d'habitat aligné dans une lettre de 1684 (publiée en 1703). Montréal, 1983, p. 66. Il n'était pas le premier utilisateur de cette acception.
10. Beauregard, 1984, p. 52.
11. B. Robert, *opus cit.* in *CGQ*, 37, 1972, p. 34.
12. D'où tendance des chercheurs travaillant exclusivement sur une matière montréalaise d'accorder à *côte* une surreprésentation provinciale. Même dans les *Cadastres abrégés* (surtout favorables à *concession*), il y a à l'échelle du Québec plus de désignants *rang* que de désignants *côte*.
13. Harris, 1984, cartes p. 185 et 187. D'après l'auteur, étaient «rangs» Saint-Sulpice et Lachenaie mais «côtes» Saint-Joseph de Charlesbourg et Saint-Ferréol de Beaupré.

14. Cette acception sociale a peut-être existé en Louisiane où *côte*, en plus du sens géographique de situation terre/mer, renvoie à «voisinage», les «voisins». P. Griolet, *Cadjins et créoles en Louisiane*. Paris, Payot, 1986, 383 p., Réf. p. 375.
15. Québec, *Thurso*, carte, 50 000e, 1980. Relevé par Lucien Grenier. La dominance locale de *côte* n'est pas un trait récent; sur une carte centenaire, seul le générique *côte* est utilisé dans cette seigneurie, à la curieuse exception des rangées donnant sur la Rivière des Outaouais dénommées *Rang du Front* et *Premier Rang*. B.-N., Papineau, *Seigneurie de la Petite-Nation*, 1887, (Exposition Papineau, Ottawa, Archives, 1987).
16. Le *Rapport des Archives du Québec* donne de très nombreux exemples de ce sens. Voir aussi Bouffard, 1977, p. 147 et s.
17. Bouchette, 1815, p. 245.
18. Parfois, *concession* constitue la forme abrégée de «concession des terres»; une forme semblable à *range* pour «range of lots» et à *côte* pour «terres de la côte».
19. Guay, 1972, p. 20.
20. P.-J.-L. Desjardins et al., Quelques prêtres français en exil au Canada... 1792-1797. In *Rapport des Archives du Québec, 1966*. Québec, Imprimeur de la Reine, 1967, p. 163 (réfère à 1793).
21. Le passage de «concession-seigneurie» à «concession-rang» a peut-être bénéficié d'une coïncidence territoriale. Dans le cas d'une seigneurie ne possédant qu'un seul alignement d'habitat en largeur et en profondeur, il y avait équivalence entre deux notions de concession.
22. Calcul à partir d'un fonds de cartes, recherches en géographie historique, Université Laval, 1987. Mis à la disposition de l'auteur par Serge Courville, 1987. Total des rangées considérées: 397.
23. Québec, Min. des Transports, *Québec*, 1978, carte au 50 000e.
24. Calcul fait par Lucien Grenier, Services relevés techniques, Min. des Transports, Québec.
25. Ainsi, pour Pointe-du-Lac, deux documents du troisième tiers du XIXe siècle donnent l'un, sept *concessions* sur quinze rangées nommées et, l'autre, zéro *concession* sur dix-neuf.
26. Taché (1863), 1981, p. 60.
27. Bas-Canada, 1853, p. 8 (réfère à 1722).
28. *Village* au sens de paroisse? J.-C. B., *Voyages au Canada, 1751-1761*. Paris, Aubier, 1978, 191 p. Réf. p. 26.
29. Procès-verbaux des Grands Voyers.
30. *Village* est une «agglomération rurale caractérisée par un habitat plus ou moins concentré, possédant des services de première nécessité et offrant une forme de vie communautaire». Québec, Office de la langue française, in *Gazette officielle du Québec*, 19 octobre 1985. *Rang* est défini autrement et ailleurs. *Idem*, recommandation, 2 avril 1988.
31. OLF, *Canadianismes*... (1969), 1977, p. 26.
32. J. Bouchette, 1815, p. 132.
33. *Inventaire... Grands Voyers*. Vol. 1, 1923, p. 230 (réfère au 18 août 1786).
34. *Côte*, vieilli, a continué sa fonction toponymique, localement (voir tableau V-5).
35. A. Rey in Termia, *Problèmes de la définition*... Québec, Girsterm, 1983, p. 301.
36. Auger et al., 1978.
37. Rondeau, 1981, p. 72. Voir aussi L. Laperrière-Monaghan, *Étude de certains aspects de la désignation systémique en choronymie*. Québec, thèse M.A. (géographie), Université Laval, 1975, 302 p. + annexes.
38. L.-E. Hamelin, Une nouvelle classification... *Revue de Géographie de Montréal*, XXIV, 4, 1970, p. 388.
39. D'utiles commentaires méthodologiques dans J.-Y. Dugas, L'espace québécois et son expression toponymique. *Cahiers de Géographie du Québec*, 75, 1984, pp. 435-455.
40. Fichier aimablement communiqué par le Directeur Henri Dorion en janvier 1987.

41. N. Jobidon, Le cadastre: terrain privilégié de la toponymie in Québec, *450 ans de noms de lieux français*. Québec, 1986, pp. 235-237 (comm. lue par B. Grimard). Québec, cartes routières et seigneuriales.
42. Des expressions se greffent sur le nombre devenu nom propre, par exemple, l'*Habitant du Six* (Alfred Desrochers).
43. Encore que les *Aveux* font apparaître quatre fois plus de *rangs* que de *côtes*.
44. *Côte* ne fait que 0,3% des 5 680 toponymes du fichier TOPOS de la CTQ, Québec, 1987. Ce corpus n'était cependant pas centré sur *côte*.
45. Une classification des toponymes de *rang* et des mots équivalents apparaît dans Guay, 1972, pp. 43-57 (pagination du texte dactylographié). Voir aussi Luc Lacourcière, Toponymie canadienne. *Études sur le parler français au Canada*. Québec, PUL, 1956, pp. 199-220.
46. Bluteau, M.-A. et S. Gauthier, Microtoponymie de la région de Charlevoix in Québec, *450 ans de noms de lieux français*... Québec, 1986, pp. 326-332. Chaque auteur fait sa liste de curiosités. Jean Pallardy a parcouru entre autres les rangs *Cul Creux* et *Cachetoében*. Préface, in P. Dubé, *Deux cents ans de villégiature dans Charlevoix*, Québec, PUL, 1986, 336 p. Réf. p. IX.
47. Lemay, 1899, p. 184. L'on pourrait ajouter le fait de la répétition des invocations: *Rang Saint-Hilaire* à Saint-André-du-Lac-Saint-Jean.
48. C. Bonnely, J.-M. Nicole et J. Roy, Le processus de formation et d'évolution des hagionymes. *Cahiers de géographie de Québec*, 37, 1972, pp. 99-111. Réf. p. 105. Aussi, J.-Y. Dugas, La «sanctification» du Québec... *Onomastica Canadiana*, 69, 1987, pp. 15-22.
49. Au Québec, cette présence s'établit peut-être à 10%. Certaines rangées portent le nom spécifique de familles: *Rang des Veillette*. Pour sa part, le Seigneur Joly avait donné le prénom de ses filles aux alignements taillés à même son domaine (informateur, 1984). Ailleurs, *Rang des Alain* (Saint-Basile), *Rang des Clark* (Saint-Alfred), *Rang des Gagnon* (Saint-Pamphile de l'Islet).
50. Richard Lessard, *Sainte-Ursule*. Sainte-Ursule, ms., vers 1935. D'après P.-G. Roy, *Crête-de-Coq* viendrait de la déformation de *Caster Cox* (source: L.-E. Bois, curé). Une troisième hypothèse viendrait de la forme en dent de scie des dunes proximales.
    De toute façon, toponyme changé pour *Rang des Chutes* par la CTQ en référence à une dénivellation dans le lit de la rivière Maskinongé.
51. J. Rousseau, La toponymie de l'île aux Coudres. *Bulletin des Sociétés de géographie de Québec et de Montréal*, 1, 8, 1942, p. 95.
52. Nora Dawson, *La vie traditionnelle à Saint-Pierre*. Québec, PUL, Les Archives de folklore, 8, 1960, p. 18.
53. Raoul Blanchard, *L'Est du Canada français*. Montréal, Beauchemin, 1935, vol. 1, p. 341. Voir aussi Jean Poirier, *La toponymie historique et actuelle de l'île d'Orléans*, Québec, Université Laval, M.A., géographie, 1961, 137 p. Félix Leclerc, *Le fou de l'île* (1946). Montréal, Fides, 1980, p. 185.
54. J.-Y. Dugas, *Répertoire de gentilés (noms des habitants du Québec)*. Québec, CTQ, Dossiers, 12, 1981, 59 p. Nouvelle édition, 1987.
55. Dulong et Bergeron, 1980, vol. 7, pp. 2607-2625.
56. Le chiffrage s'exprime par une mention cardinale: *Concession des Neuf*, *Rang des Quinze*, *Concession des Trente* (soit lot ou arpent) ou par une mention ordinale: *Le Dix-Huitième* (Rang) et *Rang Vingtième*. Le chiffrage courant est exprimé en chiffre ou en lettre.
57. Ainsi: *Rang G* (qui est peut-être un jeu de mots).
58. Dans Verchères (carte, 1985), les appellatifs avec des chiffres ou des lettres font 35% des noms des rangées. En 1861, à l'intérieur de la région de Montréal, le numérotage influençait 20% des rangées des seigneuries mais 67% des rangées des cantons (calcul à partir du fonds de géographie historique de S. Courville, Québec, 1987).
59. En témoignent les *Aveux* des seigneurs et les *Procès-verbaux* des Grands Voyers.

60. Voir chapitre II.
61. Au *Recensement* de 1861, dans le District de Montréal, environ 42% des désignants de rangées avaient ce double faciès.
62. Photo par LEH le 19 juillet 1987.
63. Hydro-Québec, *Montmagny*. Inventaires géographiques régionaux, Montréal, 1979, carte au 50 000[e].
64. Québec, *TOPOS*, CTQ, 1987, 284 p. Sur le sujet, voir: Marc Richard, L'homonymie dans la toponymie du Québec in Québec, *450 ans de noms de lieux*... Québec, 1986, pp. 305-318.
65. Près du Lac de la Grande-Fourche, MRC de Rivière-du-Loup.
66. Exemples relevés dans Québec, *Gazette officielle du Québec*. Québec, 29 décembre 1984, p. 6036 et s.
67. Notre texte a été affecté par ces évolutions. En principe, les citations sont demeurées conformes à la forme d'écriture de leur temps. Le lecteur devra se reporter aux nombreuses décisions de la CTQ afin de connaître les changements. Québec, *Guide toponymique du Québec*. Québec, Commission de Toponymie, 1987, 93 p.
68. Ainsi à Saint-Barthélemy, la rangée *Pied-de-la-Côte* (talus) et *York* (toponyme anglophone).
69. Guay, 1972, pp. 45-57.
70. Paul-Chanel Malenfant, in Bélisle, 1987, p. 88.
71. J. Ramondou, Quelques aspects modernes de la création toponymique en France in Québec, *450 ans de noms de lieux français*..., Québec, 1986, pp. 39-44. Réf. p. 39.
72. Dans les hypothèses d'après lesquelles le nombre de rangs, au cours du Régime français, a varié de 0 en 1625 à environ 600 vers 1760 et qu'au moins 15% pouvaient être désignés par l'appellatif *rang*, les occasions d'écriture du mot par les seigneurs, notaires, arpenteurs, curés, voyers, administrateurs, voyageurs avaient pu totaliser des milliers de fois (sans compter les répétitions du même usage). De plus, les conversations des familles vivant dans des rangées ainsi désignées fournissaient d'autres circonstances de «parler rang». Enfin, le mot était aussi employé dans les alignements d'habitat dénommés autrement que par *rang* et par une partie de la population non agricole de toute la colonie.
73. C. Harris, Presidential Address: The Pattern of Early Canada. *The Canadian Geographer*, *Le Géographe canadien*, 31, 4, 1987, pp. 290-298. Réf. p. 293.
74. En 1831, il y aurait eu environ 348 000 personnes vivant dans les «côtes» des seigneuries. S. Courville, Esquisse du développement villageois au Québec: le cas de l'aire seigneuriale entre 1760 et 1854. *Cahiers de géographie du Québec*, 73-74, 1984, p. 31. Pour comparaison, en 1821, dans les 142 paroisses agricoles, 233 000 âmes. Québec, *Annuaire*, 1922, tableau, p. 366.
75. D'après les chiffres utilisés dans *Atlas du Québec. L'Agriculture*. Québec, MIC, 1967. Planches *population agricole*.
76. Cité par R. Guay, 1974. Reproduction, p. 26.
77. F. Grenier, éd., *Papiers Contrecœur... 1745 à 1756*. Québec, PUL, 1952, p. 379.
78. Dechêne, 1974, p. 261.
79. M. Juneau in Blais, 1983, p. VI.
80. Le mot *rang* possède la fréquence 13 dans le parler estrien; dans cette recherche, il y a quatre fois plus de mots qui ont une fréquence plus faible. N. Beauchemin et P. Martel, *Vocabulaire... du québécois parlé. Index de fréquence*. Sherbrooke, 1979, 253 p.
81. La hiérarchie régionale est directement reliée à la question des limites données aux régions, question très débattue par les géographes et les économistes.
82. Vattier, 1928.
83. Lebeau, 1969, p. 102.
84. Par exemple, le *Petit Larousse Illustré* et *Le Petit Robert 1*.
85. Roger Brunet, La composition des modèles dans l'analyse spatiale. *L'espace géographique*, 9, 1980, pp. 253-265. Schéma du rang, p. 259. H. Théry, Modélisation

graphique et analyse régionale. Une méthode et un exemple. *CGQ*, 86, 1988, pp. 135-150.

86. Voir la définition numéro 11 dans la *Conclusion*.
87. Néologisme exprimant le triomphe de la continuité notionnelle de la forme et des constituants du rang sur les changements périodiques. La souplesse du mot a permis à ce dernier de ne pas perdre son acception essentielle malgré les modifications subies dans les régions et dans les pays.
88. Les quatre types historiques et morphologiques de rang: *rang du fleuve*, *rang d'arrière-fleuve*, *range* et *rang de canton*, même s'ils sont dénommés à partir de mots possédant des résonances régionales ou thématiques, renvoient à un même schéma; il aurait été moins expressif de les désigner *A*, *B*, *C*, *D* ou *1*, *2*, *3*, *4*.
89. Kandelaki in Siforov, 1981, p. 149.
90. La clôture deviendra l'élément le plus visible de la structure des terres et du rang; les longueurs totales atteindront des valeurs incroyables; une paroisse agricole de seulement sept rangs de cinq km chacun devrait avoir des centaines de km de clôtures de toutes sortes. Au milieu du XVIIIe siècle, les clôtures au Québec devaient occuper des dizaines de milliers de km. Près de deux siècles plus tard, le développement de l'industrie laitière va faire fort croître cette longueur, énorme contrainte pour une aussi faible communauté. La tâche des clôtures était lourde car en plus de les construire, il fallait les réparer; le gel, l'humidité, les pentes, la solifluxion, la neige, la pression des animaux, l'assolement, le déplacement des pacages, les chutes des arbres et les actes malicieux nécessitaient par an un bon nombre de «journées de clôture». En fait, ces clôtures n'étaient utiles que durant la moitié de l'année.

Conclusion générale

Cette étude, consacrée au contenu et aux contours de la notion essentielle du mot *rang* au sens de «peuplement aligné du Québec» dit *paQ* de même qu'à certains traits de son réseau, a nécessité de nombreux exercices aller et retour entre des phénomènes, des entités lexicales et des concepts. L'objectif suprême consistait dans la recherche de la compréhension profonde d'un fait rural caractéristique d'un pays, et exprimé par un désignant millénaire. Le présent ouvrage était donc centré sur la signification d'un espace culturel: le rang.

L'état des connaissances et l'utilisation de tous types de documents nous ont lancé dans une aventure pluridisciplinaire où se sont rencontrés des apports jugés pertinents de l'histoire, la géographie, l'agriculture, l'arpentage, la cartologie, la littérature, la lexicologie, la lexicographie, la terminologie et la néologie, ce qui ne veut pas dire que chaque discipline ait été épuisée.

La conclusion sera consacrée à un essai de définition de *rang*, plutôt à autant de présentations que le mot et le terme peuvent avoir d'acceptions. Cette tentative conduira à identifier des niveaux de régionalisme affectant une même entité lexicale.

La notion «définition»

> *There is no absolute definition of «definition».*
>
> Drozd, GIRSTERM, 1983

Malgré l'admirable tradition lexicographique, produire la définition d'une chose exige toujours une série d'actes complexes. «L'art de définir a été considéré comme la chose la plus difficile», écrivait Bescherelle dans la Préface de son *Dictionnaire national* (1843-1845). F. de Saussure a précisé que ce n'est pas la chose que l'on définit mais son concept; là, se loge l'embarras fondamental de toute définition. En effet, les observateurs ne reçoivent pas un message identique des

mêmes phénomènes, et les stimuli en orbitre, d'ailleurs plus ou moins utilisés, ne conduisent pas à une représentation uniforme des choses. On se fait une image des maquettes de l'objet, suivant les mots de Siforov[1]. Et Alain Rey d'ajouter: «si l'acte de définition est objectif, son contenu ne l'est pas car il vient d'une appréciation d'un mot dans un contexte social». En conséquence, l'anarchie devrait caractériser les faciès définitoires. Mais existent des conventions de travail qui conduisent au moins à des présentations ressemblantes.

Le mot même de *définition* vient du XIIe siècle et exprimait l'objectif de déterminer les limites d'une chose; au-delà, se trouvaient d'autres *realia* avec leurs traits propres commandant aussi leurs frontières. Petit à petit, cette recherche de la distinction des sens axée en quelque sorte sur les situations périphériques a conduit à s'intéresser au contenu des entités lexicales. Deux éléments fondamentaux ont été distingués: *signifié* et *signifiant* chez Saussure, *définiendum* (ou défini) et *definiens* (définissant) chez Dahlberg[2]. Trois pôles feraient peut-être une meilleure équation: un *designandum* couvrant à la fois les contours, les référents et les concepts à désigner, un *désignant* ou indice destiné à représenter tout l'espace précédent, et un *désigné* ce qui en fait est rendu par le désignant. Dans une structure binaire ou tertiaire, importe l'écart de désignation ou la dénivellation entre ce que l'entité exprime et ce qui devait être exprimé. Une définition parfaite laisserait voir une correspondance entre l'objectif et le résultat, sorte de synonymie «interne».

La pratique définitoire exige la recherche d'une autre équivalence, celle des mots définissants par rapport au mot à définir. Ce qui fera dire à Claude Dubois que la lexicographie suppose «une paire de synonymes pour chaque terme de la langue[3]». Les mots utilisés doivent être déjà connus ou définis; par exemple, si *rang* (agraire, au Québec) renvoie à *concession* sans préciser s'il s'agit d'un seul lot ou de toute une série de lots, l'exposé présenterait une difficulté de compréhension. La définition consiste donc en un énoncé synonymique généralement présentée sous forme de périphrase.

Les mots utilisés cherchent à présenter les caractères distinctifs de la chose correspondante; ces traits sont l'objet de divers classements. D'après H. Felber, les caractères essentiels (typologie hiérarchique) et non essentiels sont employés surtout en science alors que les caractères intrinsèques (forme) et extrinsèques (fonctionnement) se prêtent aux notions techniques; en fait, de telles considérations de finalité terminographique s'appliqueraient aussi en lexicographie. Le choix même des spécificités constitue également un geste malaisé. Doit-on tenir au minimum le nombre de traits propres ou essayer de couvrir davantage le sujet au risque d'entraîner la langue commune dans les domaines spécialisé et encyclopédique? Évidemment, l'usage

de produire une définition courte, portée dans une seule phrase bien lisible, pousse les dictionnaires de langue à la brièveté. Une définition équivaut donc à un abrégé notionnel qui pratique un certain réductionnisme. Les principaux caractères minimaux utilisés généralement se fixent sur la fonction et l'emploi du mot, sa connotation spatiale, les étapes de son développement... mais, dans un même ouvrage, ils n'apparaissent pas toujours les mêmes d'une définition à l'autre; cette hétérogénéité est due aux faits que les notions, l'âge et les carrières des entités elles-mêmes ainsi que l'objectif et l'expérience des définisseurs sont eux aussi différents. Enfin, l'art consiste à apporter une information de niveau moyen, évitant ainsi des excès de condensation, d'expansion et de scientificité.

Les dictionnaires de langue ne se présentent pas comme la seule tribune qui accueille des définitions. Les encyclopédies sont favorables à une complétude des connaissances, bibles du savoir qui apportent des additions, des explications et qui ne se limitent pas aux traits distinctifs minimaux des choses.

Depuis quelques décennies notamment, se développe un troisième type de dictionnaires, ceux des langues de spécialité; la terminologie et la terminographie seraient à ces ouvrages techniques ce que la lexicologie et la lexicographie sont aux dictionnaires de langue. Des chercheurs ont essayé de montrer toute l'originalité de ce domaine linguistique en puisant leurs exemples dans des champs scientifiques bien définis – la botanique avec ses genres et espèces – ou dans de nouveaux secteurs des connaissances – l'informatique – où théoriquement du moins tant la polysémie que la polynymie n'existent pas; dans ces domaines peu affectés par le foisonnement de la langue commune, un terme, surtout un néologisme, n'aurait qu'une acception alors qu'un même sens ne pourrait être rendu que par une seule entité lexicale; de plus, chaque mot est défini en fonction de tous ceux qui appartiennent au même ensemble. Là, l'écart entre désignant et désigné est faible. La définition en terminologie apparaît alors «monoréférentielle, bi-univoque, non circulaire et complète[4]». Des auteurs ont montré que la description est mue par un principe de pertinence qui peut varier de science en science; on a donné l'exemple de *cheval* qui reçoit des définitions différentes, mais «égales en dignité scientifique», suivant qu'il est considéré par un zoologiste, un zootechnicien ou un vétérinaire[5].

En fait, la distinction entre terminographie (démarche onomasiologique) et lexicographie (démarche sémasiologique) apparaît moins nette dans les domaines mixtes (nomenclature non systématique; mots polyvalents de la langue commune). Alain Rey (1979) référait peut-être à eux lorsqu'il affirmait que la théorie de la terminologie était insuffisamment développée. Pour sa part, J.C. Sager après avoir écrit:

«I am not sure whether it is appropriate to speak of terminological definition as a separate category» fournit des classes générales de définition pouvant être utiles à la fois à des définisseurs de différents niveaux: «definition by synonyms, analysis (genus, differentia), synthesis, implication (explicative context), denotation (examples), demonstration» ainsi que par des combinaisons de ces méthodes[6]. Par exemple, des sens de *rang* ne semblent appartenir ni à la langue commune ni à une langue de spécialité. Déclarer alors que tout le champ sémantique appartient uniquement à la langue courante ne rendrait pas compte des situations chevauchantes et difficilement classables.

Comment ces brèves réflexions théoriques sur la définition (ou acte mental projeté dans un arrangement textuel) peuvent-elles affecter la lexicographie/terminographie du rang?

A. - Influenceront-elles les définitions usuelles comme celle-ci: «disposition de plusieurs terres sous une même appellation, un même numéro»? Si les mots évoluent et si les connaissances que l'on en acquiert se précisent, les définitions doivent-elles suivre? À partir de quand, le renouvellement des interprétations commande-t-il la modification d'une définition vieillissante? *Larousse* n'a-t-il pas revu l'article *village* à la suite des changements vécus dans la fonction dominante de ses résidants[7]?

B. - La nouvelle démarche n'atténue pas le difficile choix des éléments caractéristiques qui entrent dans le contenu d'un mot: comment identifier les seuls traits pertinents? En ce qui a trait à *rang*, l'aspect mental développé par les écrivains devrait-il entrer dans la description ou être laissé à la métonymie? Nos définitions ont considéré quelques descripteurs parmi les trente possibles. Les sèmes constitutifs retenus se regroupent autour de trois champs: «ligne», «ordre» et «techno-culture».

C. - Par rapport à une langue commune, où commence la langue de spécialité? Des lignes parallèles au km, dessinées à l'intérieur d'un canton par un arpenteur-géomètre dans le but de localiser des rangées doivent-elles être saisies par la langue courante ou la langue technique? Par la première si *rang*, d'une manière propre ou impropre, a déjà été employé ou seulement si les blocs subdivisés sont devenus des terres exploitées pour l'agriculture? Par la seconde si l'on utilise une définition plus rigoureuse du rang d'arpentage? Alors, doit-on envisager pour *rang* des carrières autonomes et parallèles d'une part en langue courante et d'autre part dans des langues de spécialité? Est-ce un faux problème lorsqu'il s'agit d'une situation ancienne, peu étudiée et dont le mot-souche appartient à la langue commune?

D. - Pour la première fois, ne devrait-on pas présenter un tableau de plusieurs définitions de *rang*? Trois remarques à cette intention. D'abord, cette intervention répondrait au fait de l'utilisation

spontanée et non normalisée du mot dans plusieurs directions. Deuxièmement, si *rang* appartient surtout à la langue commune, il a pénétré aussi dans les sphères encyclopédiques, scientifiques, et toponymiques. Il serait donc logique de reconnaître ces cheminements et d'ouvrir des rubriques dans chacun de ces types d'ouvrages. En fait, le mot se trouve en transition de la langue commune vers les autres domaines. Afin de respecter cette dynamique, la définition en langue courante devrait revenir à l'essentiel et rompre avec la tendance à l'agrandissement continu, tirée qu'elle était par les recherches; par contre, les définition techniques sont là pour accueillir le contenu spécialisé en accroissement. Le domaine encyclopédique aurait aussi sa place, en rapportant par exemple que l'habitat aligné – auquel se rattache le rang – est l'un des trois types morphologiques de l'habitat rural. Enfin, malgré tous les développements récents, il n'existe pratiquement que des définitions en langue commune qui ne couvrent même pas tout le champ de cette dernière.

L'essai définitoire qui suit répond à trois objectifs: respecter la pénétration de l'entité lexicale dans les langues commune et techniques, ne pas rendre méconnaissable aucun des articles par rapport aux travaux antérieurs, favoriser une compréhension d'ensemble de la notion de «rang».

Acceptions de *rang*

Toutes les définitions proposées de *rang* (rā) ne concerneront que le sens «type d'habitat aligné» en référence au milieu canadien. Il n'est pas question de faire une stricte œuvre de lexicographie et de terminographie; cependant, chacune des rubriques contiendra une définition ainsi que des notes de portée encyclopédique et au moins une citation ou un contexte; les définitions techniques comporteront en outre une mention des domaines principaux d'application. L'acception «habitat rural aligné» se retrouve dans environ vingt champs d'emploi.

En langue courante

1. RANG, n.m. *Terroir rectangulaire, subdivisé en lots parallèles et comportant des maisons en ligne.*

   «Rangs de colonisation ouverts en partant du fleuve et qui sont des rectangles très allongés. Chaque colon a placé sa maison sur ses terres cultivables, au bord de chaque lot qui lui était attribué.» R. Blanchard, *L'Est du Canada français*. Montréal, Beauchemin, 1935, p.182.

Des alignements d'habitat existent au Canada depuis les 3e et 4e décennies du XVIIe siècle. Définition convenant à chacun des quatre types morphologiques: rang du fleuve, rang d'arrière-fleuve, range, rang de canton. Dans la tradition lexicographique, *rang* implique un rectangle rempli de lots disposés perpendiculairement à un chemin au long duquel se trouvent des maisons habitées. Les deux variables du rectangle ont changé, surtout la longueur. *Rang* a connu de nombreux synonymes dont *côte, concession* et *rangée*, le premier étant devenu vieilli; dans des textes, toutes les mentions de *côte* et de *concession* n'équivalent pas à des rangs. Un rang simple a une rangée de lots, une rangée de maisons et un chemin de rang; quand il est établi le long d'un affluent (ou d'un affluent d'un affluent), il est connu comme «rang de rivière».

Cette définition exprime une interprétation qui accordait à «lots» un trait distinctif. Tendance est de reconnaître à la culture des résidants un autre trait majeur; voir 7, 8, 11 et 17.

2. RANG, n.m. *Population d'une rangée de lots.*

«Tout le rang de Mainsal avait les yeux sur ce qui venait.» F.-A. Savard, *Menaud* (1937), Montréal, 1964, p.56.

«Le rang se rendait à la messe.»

Les lots peuvent avoir leur dimension d'origine ou être subdivisés en longueur; dans le second cas, le nombre de résidants est plus élevé mais non nécessairement celui des cultivateurs. En rang double, il s'agit de la population de deux rangées de lots. Voir 9.

3. RANG, n.m. *Voie rurale de circulation, perpendiculaire à une série de lots.*

«Le cheval vient d'apparaître au tournant du rang.» R. Élie, *Il suffit d'un jour.* Montréal, Beauchemin, 1957, p. 110.

Rang. «Chemin pratiqué dans l'intérieur des terres et de chaque côté duquel sont construites les maisons des cultivateurs, propriétaires ou fermiers des terres adjacentes.» Oscar Dunn, *Glossaire franco-canadien* (1880), Québec, 1976, p. 155.

Restriction de sens par rapport à l'acception 1. Voie prévue dès le début de la colonie mais ouverte plus tard. Tracée perpendiculairement aux lots et à la *route*. Par rapport à *rang* employé seul, *chemin de rang* serait plus précis. Dans le rang double (cas du second contexte), la même voie locale dessert deux rangées d'habitat. Ces chemins portent des appellations autonomes ou non dont l'étude relève de l'odonymie. Voir 20.

4. RANG, n.m. *Succession d'édifices bâtis sur une série de lots parallèles.*

   «Un autre rang égrène ses maisons paysannes avec ses dépendances». Ph. Panneton (Ringuet), *Trente arpents* (1938). Montréal, Bibl. can.-franç., 1978, p. 120.

   Rang. «Disposition des maisons, à la campagne, sur un même ligne.» N.-E. Dionne, *Le parler populaire des Canadiens français* (1909), Québec, 1974, p. 549.

   Restriction de sens par rapport à l'acception 1. Usage non courant. Devrait au moins comprendre, outre les maisons, les édifices de ferme et de services en proximité. Différent de *village* au sens d'«habitat groupé».

5. RANG, n.m. *Série locale de lots dans le système de l'habitat aligné.*

   «Établir un rang de lots sur la rive sud-est du Saint-Maurice». Québec, *Rapport du Commissaire des terres*. Montréal, La Minerve, 1873, p. IX.

   Rang. «Succession ininterrompue de lopins de terre auxquels on accède...», G. Dagenais, *Les difficultés de la langue française*, Montréal, 1967, p. 533.

   Dans l'histoire du mot au Québec, le trait distinctif «lot» (ou terre) est arrivé tôt, fait probablement associé à l'œuvre des seigneurs, des censitaires, des arpenteurs et des notaires. Ce caractère a souvent rempli la totalité de la définition de *rang*. Voir 13.

6. RANG, n.m. *Essart linéaire.*

   «Rien que des cyprès, de la mousse et des maringouins. Seigneur [...] Enfin, apparaît la clairière en haut d'un coteau très escarpé. C'est le rang de la Mission», en 1937. N. Lafleur, *La vie quotidienne des premiers colons en Abitibi-Témiscamingue*, Montréal, 1976, p. 183.

   Proximité de sens avec la notion du défrichement en ligne à la lisière de la forêt, au Moyen Âge. Au Québec, la carte de Villeneuve (1688) montre une dizaine de *déserts* ou essarts. Exprime le déboisement qui précède la fonction agricole proprement dite du rang. Acception disparue à la fin de la colonisation, vers 1950.

7. RANG, n.m. *Milieu culturel campagnard.*

   «C'est dans le rang qu'on s'amuse [...] on y a parfois la jupe légère.» N. Séguin, *La conquête du sol au 19e siècle*. Sillery, 1977, p. 182.

«Tous les gens du rang savaient l'heure du départ et du retour de ma veillée». R. Drouin, *Saint-Narcisse* (s.l.), 1981, p. 41.

«Chaque rang forme comme un petit milieu distinct.» Léon Gérin, L'habitant de Saint-Justin, *Mémoires*, SRC, Ottawa, 1898, p. 117.

«Les gens du Rang du Coteau ont su créer une vie sociale autonome.» M. Verdon, *Anthropologie de la colonisation au Québec*. Montréal, PUM, 1973, p. 24.

«Le rang, cet alignement de trente ou quarante maisons, favorise un sentiment presque organique du nous.» C. Moreux, *Fin d'une religion?* Montréal, PUM, 1969, p. 36.

La structure agraire fait le substrat de la culture locale. Les manifestations culturelles touchent tous les aspects: idéologie (rang rêvé), langue, toponymie, religion, politique, scolarisation, relations sociales. Elles se font à différents niveaux: rang, groupe de rangs, ensemble des rangs. Champ plus étendu que celui de la «vie rustique», (FEW, XVI, 1959, p. 240). Si aux plans de la structure agraire et des attitudes sociales, rangs et villages sont radicalement différents, les deux entités peuvent participer à des manifestations culturelles communes.

8. RANG, n.m. *Lieu-dit déprécié*.

«Un épais! Pas étonnant, il sort d'un rang» (littérature orale). «Où est [telle petite ville]? Dans le fond d'un rang» (idem).

Synonyme: *concession* (être d'une). Un *gars des rangs* dit davantage qu'une simple information localisatrice. Emploi peu fréquent à l'endroit de *l'habitant* et membres de sa famille. Notion qui a pu prendre racine dans le vieux mépris bourgeois et urbain à l'égard des gens de la terre (attitude perceptible dans le vocabulaire agricole de Furetière, 1690). S'applique surtout à la phase de l'installation d'un peuplement dans les profondeurs. Voir 6. Laisse supposer des niveaux dans l'appréciation des rangées de peuplement.

9. RANG (pour RANG DOUBLE), n.m. *Bloc de deux rangées habitées, et associées par un même chemin*.

«Si le Grand-Pierre du rang double n'est pas pour nous, je ne crois pas que nous ayons la majorité.» *L'Événement*, Québec, 23 mai 1867, p. 2.

«Aussi a-t-on été amené à modifier le type de peuplement. On a établi les maisons se faisant face des deux côtés de la [voie] qui se trouve ainsi bordée de deux fronteaux, c'est le rang double.» P. Deffontaines, *Le rang...* Québec, PUF, 1953, p. 13.

Le jumelage de deux rangs simples (connu en Europe) est apparu au Québec au XVIIe siècle; ces peuplements sont axés sur une commune, un ruisseau ou une voie. On a utilisé l'expression «sur deux rangs». En 1815, la carte Bouchette dessine de nombreux rangs doubles, certains désignés sous le générique de *côte*. Lors des étapes «range» et *rang de canton*, on fera grand usage de la formule en utilisant le générique *rang*. Le rang double est l'antithèse du rang de rivière (et du rang du fleuve); il diffère de deux rangs simples autonomes par la diminution du nombre des chemins, par une concentration des boisés, par une atténuation de l'isolement physique ainsi que par le développement des relations.

10. RANGS, n.m. pl. *Écoumène agricole et paléo-agricole du Québec.*

[Vue d'ensemble de la superficie cultivée et divisée en rangs au Québec méridional]. Photo panoramique Landsat, Canada, 1973-75.

«Au pluriel, il [*rang*] désigne l'ensemble du peuplement en dehors des agglomérations». S. Blais, 1983, p. 63.

«La diminution du nombre total des rangs en culture ou seulement occupés montre qu'une partie au moins de l'écoumène agricole est en crise.» L.-E. Hamelin, Les concepts du rang au Québec. *450 ans de noms de lieux français...* Québec, CTQ, 1986, p. 242.

La notion «totalité des rangs» se rapporte à un fait spatial (territoire agro-forestier) et à un fait numérique (étudié depuis peu). De plus, elle peut s'appliquer aussi bien aux rangs créés et aux rangs occupés qu'aux rangs fermés, extension que n'ont pas les définitions précédentes, nécessairement.

En langues techniques

Le développement des études agraires depuis le milieu du XXe siècle a fourni des occasions et des arguments en faveur d'une certaine différenciation des niveaux de *rang*. Même s'il n'est pas toujours facile de distinguer la définition d'un mot de celle d'un terme[8], nous classons à part les rubriques qui nous sembleraient moins à leur place dans la langue courante. Devrait-on alors les rattacher strictement à des langues de spécialité? Nous ne le croyons pas, d'où un niveau intermédiaire de complexité, désigné ici *langue technique*.

11. RANG, n.m. *Terroir arpenté de 5 à 25 km^2, composé de lots allongés et contigus, traversé par une voie de front bordée de bâti-*

ments alignés, d'économie primaire, non autonome au plan administratif, dénommé et identifiable culturellement.

Rappelle le *reihensiedlung* allemand, *wegdorpen* néerlandais, *rzedówka* polonais et *rin* français. La référence à l'économie primaire exprime l'agriculture et l'exploitation de la forêt; en effet, la plupart des rangs ont été agro-forestiers, et cela avant l'utilisation récente de l'expression. Le fait de lier le site des édifices à celui des lots montre que la résidence est installée sur les terres de culture. En comparant cette rubrique avec certaines définitions en langue courante, on constatera un transfert de traits distinctifs au profit d'une langue technique. Le rang peut être simple ou double. Le même concept agraire s'est appliqué sous tous modes de tenure, avant comme après la Conquête.

Explication de cette définition dans Louis-Edmond Hamelin, *Le rang d'habitat: étude pluridisciplinaire de signification*. Québec, Un. Laval, École des Gradués, 1989, 8 + 402 p. 32 illustrations. En partie publiée dans des articles.

Domaines: arpentage, géographie, agriculture, sociologie, monde rural.

12. RANG (pour RANGE), n.m. *Ligne d'établissements dans un township de l'Est canadien.*

«This township has twelve ranges.» J. Bouchette, *A Topographical Description of Lower Canada*. London, 1815, p. 245.

«Le mot *rang* de l'anglais *range* n'apparaît qu'au XIXe siècle.» J. Palardy, *Les Meubles...*, Montréal, Cercle du livre de France, 1971. Lexique, entrée *côte*, p. 401.

Mode agraire au Québec de la fin du XVIIIe à 1840 environ. Traduction et équivalent de *range*. Synonyme: *concession* au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick. Par la forme, ressemble aux types antérieurs des rangs québécois mais le rectangle est devenu plus allongé et les terres plus massives. Colonisé d'abord par des anglophones puis des francophones. Accompagne l'introduction du système du franc et commun soccage. (Voir chapitre III, section 2.)

Domaines: arpentage, britannisme, régiologie, Cantons-de-l'Est.

13. RANG, n.m. *Territoire rectangulaire soumis à la délimitation extérieure et aux subdivisions.*

«... rapport sur l'arpentage du 2e rang ouest ouvert dans le canton Bourget. Tout ce terrain est montagneux et rocheux.» J. Maltais, *Régions... Description des cantons arpentés.* Québec, MTF, 1908, p. 7.

Équivalent technique: *rang d'arpentage*. Depuis le XVIIe siècle, travail minutieux à la base du cadastre. En région montagneuse et au Pré Nord, toutes les lignes n'ont pas été tirées; des rangs arpentés ne sont pas devenus des rangs agricoles. Cette définition met l'accent sur le travail professionnel de la fixation des bornes alors que la définition 5 exprime que l'étendue des lots constitue un trait distinctif du rang d'habitat.

Domaines: arpentage, ingénierie, gouvernement.

14. RANG, n.m. *Suite d'emplacements le long d'une rue.*

«R. I, rue, R. II, rue, R. III» [traits taillés à même le rectangle agraire dit *Premier Rang Nord-Ouest]*. Québec, *Plan officiel d'une partie du canton Winslow, Frontenac* (1905). 1960, 10 chaînes au pouce. *R.* pour *Rang.*

Syn.: *rue; rang de village*. Par rapport aux rangs agraires, il s'agit de rectangles beaucoup plus petits et n'ayant pas de fonction agricole (autre que possiblement horticole). Expression utilisée dans l'habitat groupé et en planification semi-urbaine; apparaît dans les *Cadastres agrégés* (1863). Ne pas confondre avec *village* parfois employé pour décrire les rangs de la campagne ni avec *village* pour toute la partie groupée de l'habitat ni avec le *Rang du Village* qui appartient au même alignement que celui du village.

Domaines: arpentage, agglomérations rurales, urbanisme.

15. RANG, n.m. *Figure géométrique dont la base linéaire est traversée de lignes perpendiculaires.*

«Le fameux rang québécois et bien d'autres formes relèvent du même principe.» R. Brunet, La composition des modèles... *L'Espace géographique*, 9, 1980, p. 250.

Type de chorème (choros «espace»), structure élémentaire d'un milieu. Œuvre de théoricien ou mathématicien. Dessin correspondant à des alignements tétragonaux (ex: lots et chemin de rang). Concept mis au point en France. Exemples dans S. Courville, *Cahiers de géographie du Québec*, 65, 1981, pp. 210-11. *Plan*, Conseil canadien de l'environnement, Ottawa, Rapport, 1989, 57 p. Réf. p. 9. Néologisme de sens. Par analogie, en statistique, serait le rang centile exprimant des points sur une échelle.

Domaines: théorie des formes, représentation graphique.

16. RANG (pour RANG-SCHÉMA), n.m. *Notion de peuplement aligné.*

«Les modifications successives ont respecté une forme fondamentale: le *rang-schéma*». L.E. Hamelin, Le rang d'habitat au Québec depuis 1940. *Recherches sociographiques*, 29, 1988, p. 373.

Sans matière descriptive. Représentation idéelle dégagée des contingences des rangs «réels»; permet de reconnaître l'essence de ceux-ci malgré les changements séculaires. Néologisme de sens.

Domaine: linguistique.

17. RANG, n.m. *Groupe d'exploitations sous la tenure du franc et commun soccage.*

«Sauf exception, jamais non plus on ne parle de *concessions* pour désigner les terres sises dans la partie commuée: ce sont des rangs.» André LaRose, *Les seigneurs de Beauharnois et l'aménagement de l'espace*. 1729-1867. Ottawa, ms., 1987, chap. V, p. 20.

En contrepartie, *concession* servirait à désigner les alignements dans le système précédent de tenure française. Ce partage des mots *rang* et *concession* dans le temps ne correspond pas au principal usage terminologique dans l'ensemble du Québec et s'oppose à la position de Harris (1984) qui utilise *rang* pour le système français des rotures. Voir 12. Néologisme sémantique. Restriction de sens par rapport aux acceptions 1 et 11.

Domaines: histoire, régiologie, tenure.

18. RANG, n.m. *File de townships dans l'Ouest canadien.*

«Poteau de fer sur lequel est gravé le numéro du rang du township et de la section.» J.-B. Morin, *La terre promise aux Canadiens-français. Le Nord-Ouest canadien*. Ottawa, 1897, p. 18.

Traduction française du *range* du township de l'Ouest (tout différent du range du township de l'Est). Néologie de sens. Emploi restreint. Anglicisme régional. Ce type de range comprend plusieurs townships. Sens opposé à 12. (Voir chap. III, section 3.)

Domaines: traduction, arpentage, Canada occidental.

En toponymie générale

19. RANG, n.pr.m. *Appellatif d'un peuplement rural aligné.*

«Jean-Baptiste cultivait depuis quinze ans le bien des Lévesque dans le Rang des Quarante.» Marie-Victorin, *Récits laurentiens.* Montréal, 1919, p. 198.

Sous-entend une définition complète de *rang*. Le mot occupe une fonction de générique ou de spécifique. Le nombre de noms de rang dépasse de beaucoup celui des rangs vifs. Peut s'appliquer au rang simple et au rang double. Parfois, *Rang* est sous-entendu: *Le Deux*. Des toponymes *Rang* existent en France. (Voir Chap. V, section 4.)

Domaines: toponymie, onomastique.

20. RANG, n.pr.m. *Appellation du chemin public perpendiculaire à une série de lots agricoles.*

«Il était en compagnie de sa blonde lorsqu'ils ont eu un accident sur le Rang Saint-Jacques». *Le Soleil*, Québec, 13 janvier 1950, 26, col. 1.

«Rang. En milieu rural, désignation d'une voie de communication tracée perpendiculairement aux lots et desservant un ensemble d'exploitations agricoles.» *Gazette Officielle*, Québec, 1981, 14 mars 1981, p. 4 512.

Synonyme: *chemin de rang*. Désignations normalisées ou anecdotiques. Le chemin de rang peut porter une appellation différente de celle de l'ensemble du rang. Ce chemin se distingue de la *route* qui, elle, longe les terres, théoriquement. Voir 3.

Domaine: odonymie

Un classement élémentaire de ces rubriques montrerait:

a) des définitions fondamentales en 1,9, 10 et 11;

b) des emplois métonymiques en 2, 3, 4, 5 et 7;

c) des hauts niveaux d'abstraction en 15 et 16;

d) l'évidence sociolinguistique de 7 et 8;

e) des déviations du sens «paQ» en 14 et 18;

f) un sens très technique en 13;

g) une restriction d'emploi en 17 ainsi qu'

h) une fonction toponymique en 19 et 20.

Régionalisme suivant les acceptions et les champs d'emploi

Le fait que le rang canadien a puisé dans des fonds culturels européens et que, par la suite, il a accru ses traits caractéristiques de même que son vocabulaire font naturellement poser la question de son état comme canadianisme de langue française (ou québécisme). On a défini ce dernier comme «tout phénomène lexicologique nécessaire à l'expression de la vie quotidienne au Canada», en éliminant les mots vieillis, vulgaires et les doublets inutiles[9].

Certains auteurs (Miller, 1962; Rioux, 1974; Rochon, 1980) se basant peut-être sur l'omniprésence du phénomène au Québec ont affirmé sa québécisation complète; les dictionnaires *Larousse* et *Robert* marquant *Canada* le sens du mot semblent leur donner raison. Nous préférons apporter des nuances au problème en fonction des diverses définitions précédentes. Peut-être pourrions-nous reconnaître qu'un même mot n'est pas également «régional» car certains de ses sens le sont moins ou plus que d'autres. Une telle différentialité est saisie par la sémantique et apparaît dans les deux niveaux de langue.

Rang n'est pas un canadianisme de forme, assurément. Il n'est pas non plus un québécisme de sens quant au principe du peuplement aligné[10]. Le Québec a emprunté (ou plutôt reçu) le mot et le phénomène de la métropole, cela, tout comme le système seigneurial, la langue, la religion, et, d'une façon plus particulière, les leçons culturales, le chemin communautaire et le régime juridique du lot. Aussi, les sens 2, 3, 4 et 6 prolongent-ils naturellement des usages qui ont eu cours en Europe, situation de discours insuffisamment reconnue. La définition 15 ayant été élaborée récemment par un chercheur de France fait économiser la question québéciste. Les significations 19 et 20 rappellent l'existence de toponymes *Rang* dans l'Hexagone. Par contre, des sens de rang sont incontestablement d'Amérique; ainsi, les rubriques 17 et 18; l'adaptation canadienne apparaît aussi dans les acceptions techniques 12, 13 et 14.

Même s'il s'est produit des modifications volumétriques concernant l'adaptation des lots et des rangées, c'est au plan de l'humanisation (ethnies colonisatrices, mentalités des cultivateurs, imaginaire des écrivains, rêves des idéologues) que l'originalité des rangées canadiennes apparaît le mieux. D'après cette position, les liaisons de voisinage à Saint-Justin (Gérin, 1898), les conflits interethniques par bloc de rangs, les changements de religion presque chaque fois que l'église quittait un rang doivent être des faits à coloration unique dans l'univers amphi-atlantique des peuplements ruraux en longueur. Le Canadien français a créé un domaine mental à partir du rang agraire, champ psychologique différent de celui des Néerlandais dans leurs rangées à l'intérieur des polders. La définition 7 est certainement celle qui

mériterait avant tout le qualificatif de *régionalisme* mais il faudrait considérer aussi les sens 2, 8 et 11 de même que les entrées 19 et 20. Ainsi *rang* (sens: «paQ») peut être pris pour un canadianisme complet dans la moitié de ses vingt types d'emploi et un canadianisme partiel dans l'autre moitié.

Le concept d'une différentialité régionaliste suivant les significations ne semble pas être contredit par Alain Rey. Évaluant en parallèle les français standard et québécois, il déclarait: «si sur le plan phonétique, on peut assez facilement transgresser les différences, si sur le plan lexical, il n'y en a pas tellement finalement, en revanche, sur le plan pragmatique, sur le plan des stratégies de discours, alors là les différences sont fondamentales, constantes et permanentes[11]».

Dans une perspective théorique, *rang* (sens «paQ») est-il à jamais confiné dans la régionalité? Pourrait-on envisager qu'il existe sans marque dans le français de l'Hexagone? À vrai dire, l'entité semble posséder quelques titres à cette proposition. Il n'est pas un canadianisme de forme puisqu'il vient des anciens parlers européens; il était donc de là-bas où il n'a d'ailleurs cessé d'exister dans la composition toponymique. La très grande majorité des mots de la famille de *rang* appartiennent au français hexagonal, l'apport canadien se situant à l'occasion au plan sémantique. Certaines définitions du rang canadien (2, 3, 4 et 6), prolongeant des emplois qui jadis avaient cours en Europe, pourraient au moins être considérées des archaïsmes. Il est vrai que l'habitat rural aligné est peu présent en France; mais dans la francophonie, le bocage ne l'est pas non plus, et pourtant il siège sans restriction d'usage dans les dictionnaires parisiens. Dans ces ouvrages, la présence sans réserve du sens «paQ» favoriserait la connaissance d'un phénomène culturel important (couvrant + de 8 000 000 ha au Québec en 1945) à l'origine duquel la France elle-même fut. Fait significatif, *rang* lui-même est entré comme «type d'habitat» dans le vocabulaire international.

---

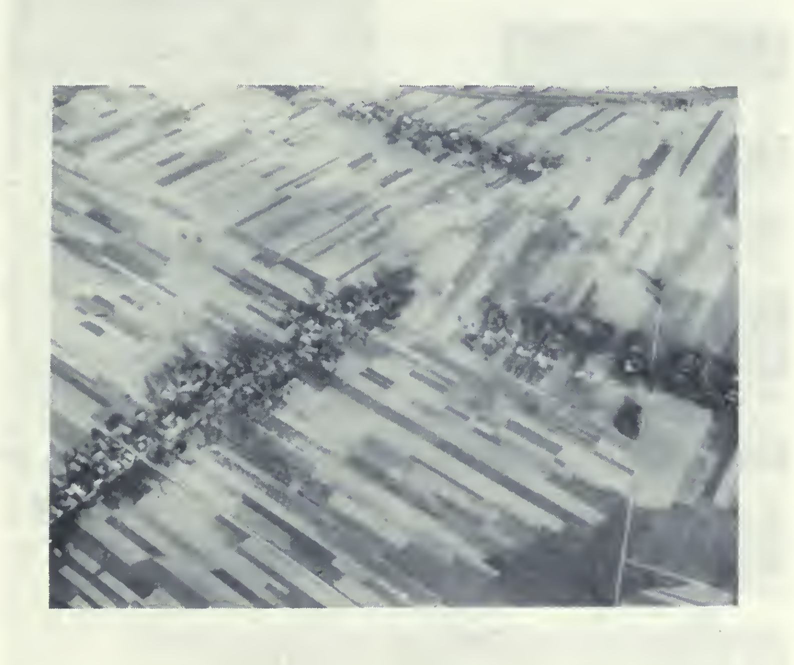
1. Siforov, 1981, p. 159.
2. In Siforov, 1981, p. 245.
3. Office de la langue française, Québec, 1979, p. 46. *La spécificité de la définition.*
4. GIRSTERM, *Travaux de terminologie*. Québec, 2, 1982, 139 p. D. Duquet-Picard, p. 84.
5. Mounin, 1968, p. 104.
6. GIRSTERM, 1983, pp. 113-120.
7. Un autre exemple de redressement possible serait fourni par *batture* ou «partie du rivage que la marée descendante laisse à découvert»; dans les pays froids comme le Canada (où la définition est d'ailleurs censée s'appliquer étant donné la marque aux dictionnaires de France), ce trait intertidal demeure insuffisant; il n'est que saisonnier; il n'exprime pas le glaciel (glaces flottantes) qui ne laisse rien à découvert pendant des mois. Le *Dictionnaire du français Plus*, Montréal, CEC, 1988 tient compte de la réalité laurentienne. La compréhension de *batture* importe étant donné le site de certains chemins locaux.
8. Alain Rey, 1979, p. 40.

9. J.-C. Corbeil, Le français au Canada. *Vie et langage*, 162, 1965, p. 508. Voir aussi A. Paquot, *Les Québécois et leurs mots. Étude sémiologique et sociolinguistique des régionalismes lexicaux au Québec*. Québec, Conseil de la langue française et PUL, 1988, 130 p.
10. Toutes les hypothèses pré-scientifiques consacrées à la naissance canadienne du rang demeureront probablement des montages risqués. Elles ont considéré deux champs de preuves. a) D'abord, des situations-causes auraient été identifiées, par exemple, le commerce des fourrures commandant un habitat riverain aligné; cette supposition n'a pas paru acceptable à Raoul Blanchard. D'autres auteurs ont imaginé les effets de la vue du Saint-Laurent, de la peur des Autochtones, de l'invitation à l'utopisme cadastral offerte par tant de terres vierges... Nous ne voyons pas dans ces éléments une valeur équivalente à celle du transfert culturel presque obligée de l'Europe dominante à l'Amérique colonisée. b) Plus spécifiquement, les «riparian villages» seraient devenus «a type of river settlement peculiar to itself... and distinguished by the name of *côte*». (Semple, 1904, p. 453). D'après nous, l'originalité rangique québécoise ne peut se situer au moment de la phase initiale, cette dernière ayant été européenne.
11. In Boisvert, 1986, p. 168.

Illustrations

Illustration 2

Mini-rangées. Pologne

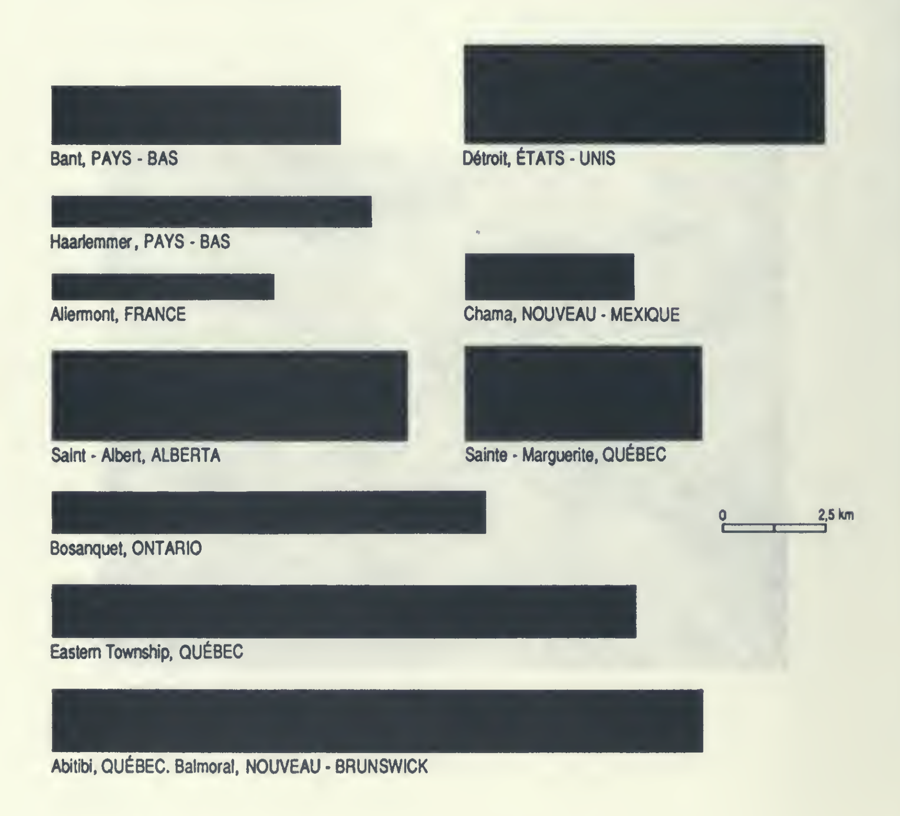


Source: Collection Louis-Edmond Hamelin, no 325-2-84. Septembre 1958

Ulicówka (village-rue) et *rzedówka* (bandes parallèles de lots allongés). Trois alignements de résidence. Orientation perpendiculaire de deux blocs de lots (NO-SE et NE-SO dans l'hypothèse que le nord est en haut du document). La profondeur des lots d'une rangée a environ 0,6 km. Absence d'habitation le long des «routes».

Illustration 3

Formes de rang simple.
Quelques types en Europe et Amérique du Nord



Source: Inventaire cartologique, Québec.

Le peuplement aligné prend la figure d'un rectangle. Celle-ci varie cependant en largeur, longueur, superficie et dans sa position cardinale. D'après les exemples, les territoires sont moins longs en Europe (Pays-Bas) et dans l'Amérique influencée par la France (Détroit); les plus allongés relèvent du type «rang de canton» (en Abitibi ou à Balmoral). Quant à la profondeur des rangées, s'opposent les «vieux» rangs du fleuve (Sainte-Marguerite. Rangs de rivière de Saint-Albert) et les ranges des *river townships* ou les concessions ontariennes de Bosanquet.

Illustration 4

Habitat aligné. Boerderyen, Oost Flevoland, Pays-Bas

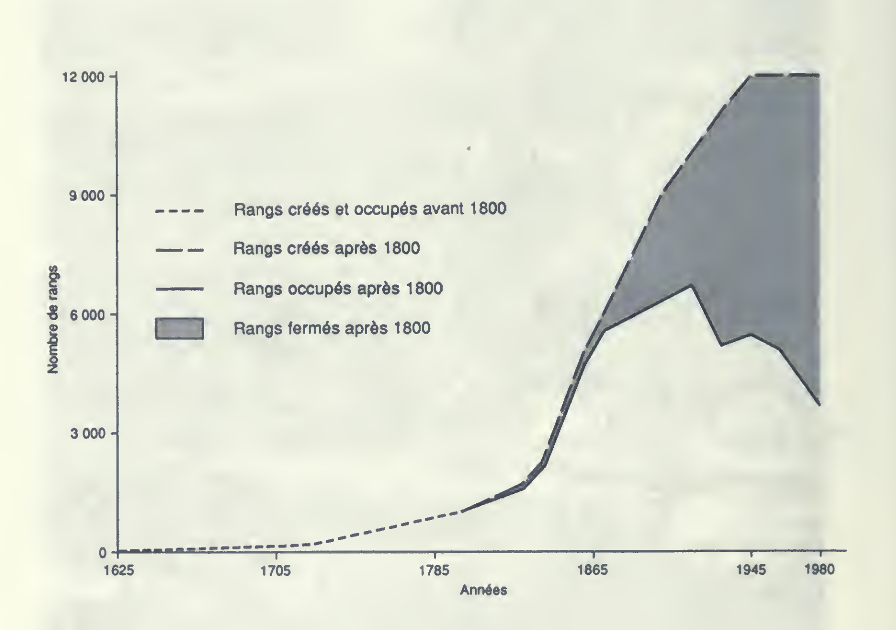


Sources: IDG Hofmeester, Pays-Bas, 1987.

Rangées de maisons et bâtiments agricoles installés au long d'un chemin tracé perpendiculairement aux lots. Au premier plan, quatre établissements rapprochés. Type de rang double. Arbres d'ombrages autour des édifices, champs, petits canaux et chemins de ferme.

Illustration 5

Rang créés, occupés et fermés.
Québec. 1625-1980

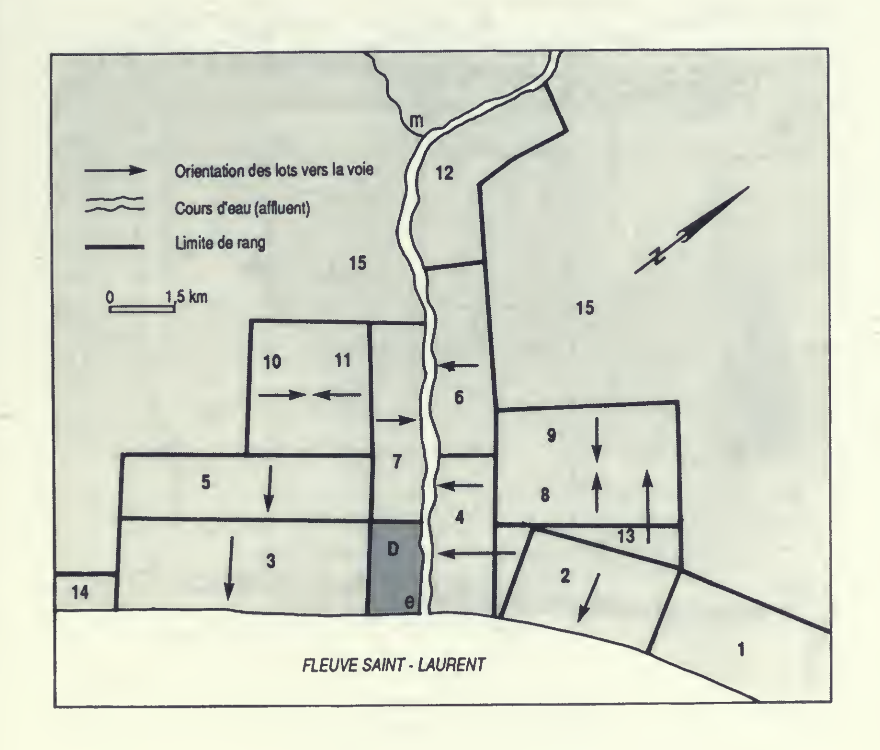


Source: *Cahiers de géographie du Québec*, n° 91, 1990.

L'histoire des rangs occupés qui couvre presque quatre siècles comprend trois grandes périodes: 1) de 1630/40 à 1870, la courbe montre une profonde concavité dont au début un long segment d'accroissement lent et à la fin un segment de forte augmentation: le phénomène de l'ouverture de rangées domine; 2) durant trois quarts de siècle, le nombre général de rangs occupés oscille entre 5 000 et 7 000; la période est caractérisée par deux mouvements contradictoires (des ouvertures et des fermetures d'alignement d'habitat); 3) depuis 1940, la dynamique négative l'emporte nettement. Un tiers des 12 000 rangs créés est encore ouvert en 1990.

Illustration 6

Groupe de rangs près d'une confluence laurentienne. Fin du XVIIIe siècle



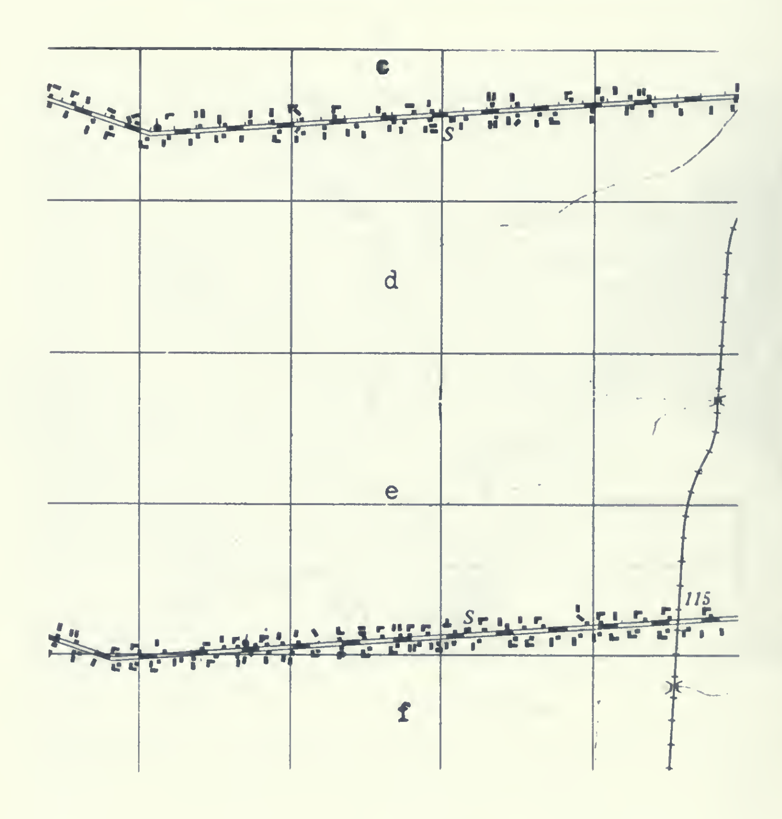
Source: LEH, *The Canadian Geographer. Le Géographe canadien*, 34, 2, 1990, p. 114. Modifié.

D Domaine du Seigneur. 1, 2, et 3 rang du fleuve. 4, 6 et 7 rang de rivière. 5 rang d'arrière fleuve (simple). 8, 9, 10 et 11 rang d'arrière-fleuve (double). 12 rang de rivière (arpentage seulement). 13 about. 14 commune riveraine. 15 partie non concédée de la seigneurie. e église. m mission indienne.

Répartition schématique mais conforme à des situations historiques.

Illustration 7

Sections de rangs doubles dans la Plaine du Saint-Laurent, Sainte-Madeleine

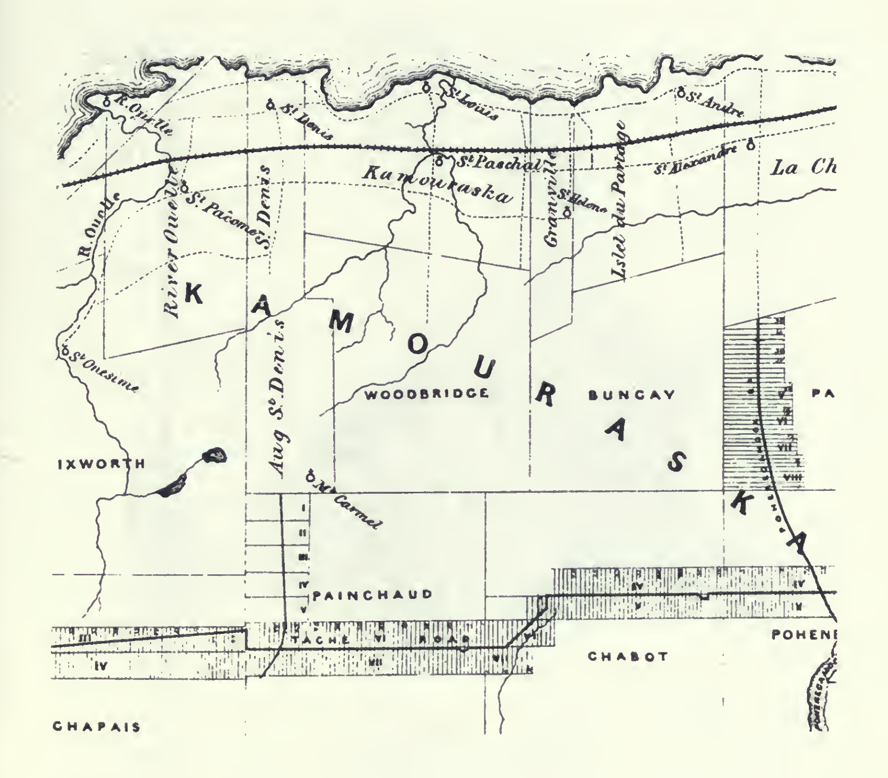


Source: 1 - Canada, NTS, *Beloeil*. Carte au 50 000ᵉ, 1952. 2- Québec, Min. des Transports, *Verchères*. Cartes au 50 000ᵉ, 1982.

Deux rangs doubles (4 rangs) orientés E-O. Déboisement presque complet. La plupart des écoulements ne sont pas permanents (pointillé). Une école de rang (S) dans chaque rangée double. Chaque rang possède 1,7 km de large. Du nord au sud, les désignants sont: *Rang Saint-Simon Nord, Rang Saint-Simon Sud, Rang d'Argenteuil Nord, Rang d'Argenteuil Sud.* Les odonymes reprennent le nom des rangs. Rangs de canton établis au XIXᵉ siècle. Carrés: maisons. d et e: rangs complets (en largeur). c et f: rangs partiels. Le nord est en haut. Échelle: 500 mètres au cm.

Illustration 8

Route Taché. Kamouraska



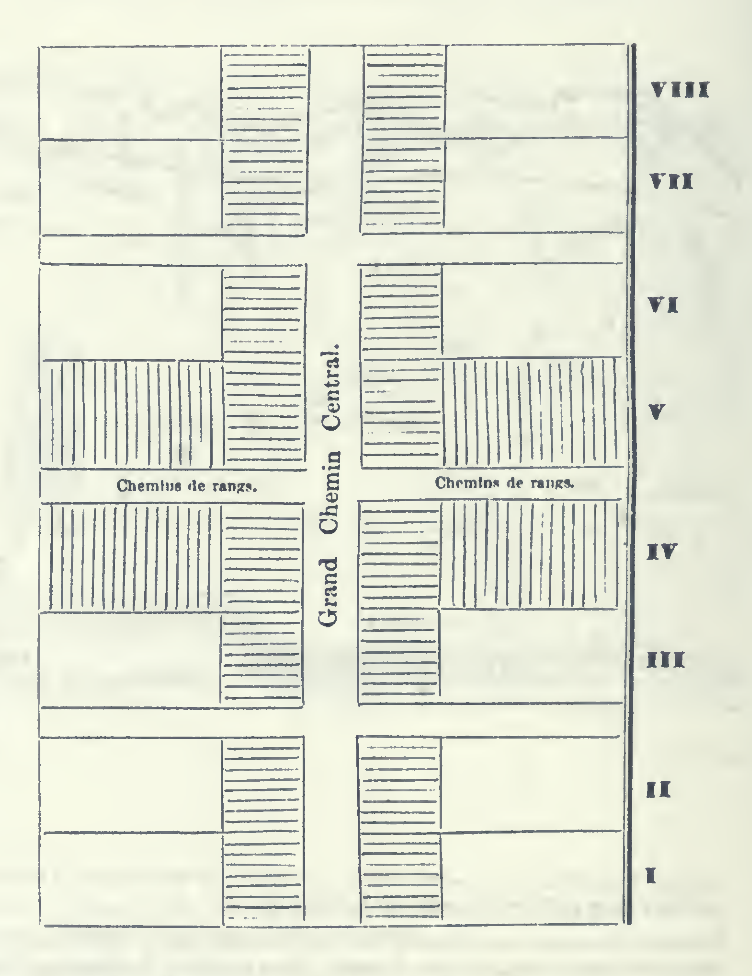
Source: *Map of part of Lower Canada... Southside of the River St. Lawrence*. Québec, Dept of Crown Lands, 1861, 380 000e.

En vue de la colonisation, *Route Taché* dans l'arrière façade de l'Estuaire, rive droite; elle est parallèle au Saint-Laurent. Dans le conton de *Painchaud*, tracé et subdivisions en lots des rangs VI et VII; (en arpentage «renversé», blocs du canton de *Parke* le long de la voie Pohenecamook). Pays de contact des quatre types de rang : aux rangs du fleuve et d'arrière-fleuve de *Rivière Ouelle*, feront suite les ranges du township de *Ixworth* (non dessinés ici) et, plus loin, les rangs de canton de *Chapais*. Schéma de toponymie par chiffrage autour des axes de pénétration. Le nord se trouve au coin droit en haut.

Dans *Route Taché*, *route* est la traduction de *road* et occupe la position d'une chemin de rang desservant des rangs doubles.

Illustration 9

Projet de rangs de canton



Source: Drapeau, 1863, p. 563.

«Sillonner les cantons de petits chemins de rangs, ouverts parallèlement de deux rangs en deux rangs, à angle droit avec le chemin principal», petits chemins donnant sur «un rang double d'habitations chacun» (Drapeau). *II* et *III, IV* et *V, VI* et *VII*: rangs doubles. Rangées disposées d'est en ouest (théoriquement). Rangs désignés par chiffrage. Le «Grand Chemin Central» correspond à une *route* et à un *chemin de rang* à la fois. Partie de canton; lots pas tous dessinés.

Illustration 10

Mitaine «All Saints». Concession Crête-de-Coq, Sainte-Ursule



Source: Collection Louis-Edmond Hamelin, no 001-6-13-323. Avril 1954.

Les gens, l'un des quatre éléments fondamentaux du rang, participent à la vie économique, sociale et politique du pays. En général, ils ont été très pratiquants. Outre le catholicisme dominant, divers cultes ont existé. Cette chapelle protestante a été construite en 1898 dans une région qui a entretenu des temples à Louiseville, Saint-Gabriel, Berthier et Nicolet (sans compter l'Église Baptiste francophone de Maskinongé). Ici, à Sainte-Ursule, se trouvaient des descendants des Loyalistes dont les premiers s'étaient établis dans la région au dernier quart du XVIIIe siècle (familles Armstrong, Dunn, Elliot, Turner...) Le haut de l'édifice servait de chapelle et le bas d'école; à gauche, se trouve le presbytère. Les principaux toponymes de cette rangée d'habitations ont été *Concession Crête-de-Coq* (déformation, Colclough? Caster Cox?), *Ruisseau des Bélangers* et *Rang des Chutes*. La forme des terres est mi-originale et le chemin ne suit pas la rivière Maskinongé. La tradition veut que les voyageurs catholiques récitaient trois *Ave* en passant devant ce «méchant» édifice de rang.



Bibliographie abrégée

Si Cole Harris (1984) a pu écrire que la documentation concernant le système seigneurial nécessiterait un «lifetime's reading», l'on devrait en dire autant du rang qui a survécu à ce système.

La masse documentaire écrase; les documents sont innombrables et dispersés. Un gros ouvrage ne serait pas de trop pour relever chacune des mentions des rangs, du mot *rang*, des notions de «rang» et des toponymes. Les archives offrent une première moisson; des témoignages écrits se trouvent notamment en France et au Québec; nous avons consulté ces sources historiques par le peu qui en a été reproduit et, parfois, en bénéficiant des relevés faits soigneusement par des collègues. Les cartes sont plus accessibles mais elles gênent tout autant par leur surabondance; les renseignements tant agraires que toponymiques sont dispersés sur des milliers de feuilles, appartenant d'ailleurs à diverses collections et imprimées sous diverses échelles. Sur une même série de cartes, compter seulement les rangs d'une seule année et en relever les appellatifs constituent un effort gigantesque; répéter l'exercice, dans une optique diachronique, crée un lourd fichier. Les très nombreux documents du cadastre, de l'arpentage des terres (Commissaire) et du réseau routier du gouvernement du Québec apportent la plus grande mine d'informations rangiques, masse non inventoriée dans le détail ici. Contrairement à la banque cartographique, à la fois pertinente pour la chose et le mot, la banque photographique fournit le meilleur faciès visible du rang mais seulement pour la période récente; il faudrait alors mentionner la plupart des feuilles des photos aériennes du Québec méridional. Pour leur part, les banques de termes et de mots contiennent des milliers d'entrées concernant *rang*, *côte* et *concession*. Par ailleurs, des dizaines de glossaires donnent des définitions. Dans l'Annexe traitant de la littérature «rang», les 200 mentions infrapaginales et les 400 œuvres consultées devraient nécessiter environ 50 pages de notes, et d'entrées dans la bibliographie; les preuves documentaires de cette seule section semblent de beaucoup dépasser les exigences raisonnables d'un ouvrage. Dans le cas du rang, phénomène et mot de la culture d'un peuple, le document enrichit à l'extrême le documenté.

Nous voudrions éviter de faire double emploi avec des bibliographies consacrées à des sujets voisins du nôtre: terrier, rivière, cadastre, colonisation, toponymie rurale, littérature du terroir, Saint-Laurent, paroisse, village, histoire du Québec... Nous pensons entre autres aux travaux historiques accompagnés de bibliographie détaillée de Marcel Trudel (1973, 1974), Serge Courville (1990), Suzelle Blais (1983), R. Gariépy (1974), aux études sur la colonisation par Raoul Blanchard (1930-1960), Normand Séguin (1977), et sur le rang lui-même par R. Guay (1972); de nombreux items bibliographiques ruraux apparaissent également dans le numéro spécial des *Cahiers de géographie du Québec* (1984). Par ailleurs, les bibliographies de Hare, de Grandpré, Lemire, Mailhot et Marcotte sur la littérature canadienne-française, de Claude Poirier sur le français québécois et plu-

sieurs inventaires cartographiques répondent à la plupart de nos besoins bibliographiques. En outre, les listes qui suivent apparaîtront fort incomplètes car d'un côté nous ne mentionnons pas les documents moins significatifs et d'un autre nous ne répétons pas toutes les entrées des notes infrapaginales. N'y sont pas non plus les histoires des paroisses même si chaque communauté rurale du Québec a connu des alignements d'habitat. Nous avons voulu éviter de dresser une bibliographie quasi complète du Québec. Enfin, nous avons tenu au minimum la rédaction des rubriques, l'objectif de la présente recherche n'étant pas d'abord bibliographique.

La présentation vraiment sélective des documents comprend six parties.

Sources non publiées

Anonyme. Relevé d'expressions et d'opinions des gens du rang.

Archives nationales du Québec. *Aveux et dénombrements des Seigneurs de la Nouvelle-France. 1721-1745*. Relevé par Jacques Mathieu, Université Laval, 1983-. À partir des ANQ, NF7, 3 vol.

Correspondance privée avec des chercheurs. Québec. Montréal. Ottawa. Utrecht. Varsovie.

Divers auteurs. Collection de photographies sur le Québec rural.

Québec, Banque de terminologie du Québec. Québec.

Québec, TOPOS. Québec, CTQ, 1987 (fichier spécialisé sur le *rang*).

Université Laval. Archives des faits de folklore. Québec. CELAT, 1986.

Université Laval. [Fichier lexical Gaston Dulong]. Québec. 1982.

Université Laval, [cartes et documents], Groupes de recherches en géographie historique. Québec. 1987. Sous la direction de Serge Courville.

Université Laval, 1- fichier: *rang*, *côte*; 2- Index lexicologique, Québec, 1985, t. 21, pp. 4207-4209. Trésor de la langue française au Québec. 1984-1987.

Sources publiées

Arrêt du Conseil d'État du Roi du 3 mars 1722... pour le district des paroisses de ce pays. Bas-Canada, Subdivisions du Bas-Canada. Québec, Assemblée législative, Fréchette, 1853, pp. 3-25. (Suite au procès-verbal de M.-B. Collet en 1721).

Aveu et dénombrement de Messire Louis Normand, île de Montréal, 1731, In RAQ, Québec, 1942, pp. 3-163.

Bas-Canada, *Rapport du Comité spécial sur l'état de l'agriculture du Bas-Canada*. Toronto, Perrault, 1850, 116 p. (par J.-C. Taché et al.).

Bas-Canada, *Subdivisions du Bas-Canada en paroisses et townships*... Québec, Fréchette, 1853, pp. 26-147.

Bas-Canada, *Recensement*, Québec, 1861. Bobines C-1232-1331 (folio sur microfilms).

Boucher de la Bruère [documents de colonisation]. Québec, Documents de la Session, I, 4, app. no 1 du *Rapport de l'Agriculture*, 1869, pp. 204-301.

Bouchette, J., *Description topographique du ... Bas-Canada...* Londres, Faden, 1815, 664 p. Appendix.

Bouchette, J., *A Topographical Dictionary of the Province of Lower Canada.* Londres, Longman, 1832, 2 tomes, non paginé.

Canada, *Recensement* (décennal à partir de 1871). Population et agriculture.

Canada, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada, 1759-1791.* Ottawa, Imprimeur du Roi, 1918 et 1921. Par A. Shortt et A. G. Doughty.

Canada, *Rêves d'empire. Le Canada avant 1700.* Ottawa, 1982, 387 p. Archives publiques du Canada.

Canada, *L'enracinement. Le Canada de 1700 à 1760.* Ottawa, 1985, 312 p. Idem.

Canada, *Identités coloniales. Le Canada de 1760 à 1815.* Ottawa, 1988, 236 p. Idem.

Canada-Uni, *Cadastres abrégés des seigneuries.* Québec, Imprimeur de la Reine, 1863, 7 vol.

Courville, S. et al., *Paroisses et municipalités de la région de Montréal au XIXe siècle (1825-1861).* Répertoire documentaire et cartographique. Québec, PUL, 1988, 350 p.

Deschamps, C.-E., *Municipalités et paroisses...* Québec, Brousseau, 1896, 1295 p.

Édits, Ordonnances royaux, Déclarations et Arrêts du Conseil d'État du Roi concernant le Canada. Québec, Fréchette, 1854-56, 3 vol.

Girouard, D., *Les anciennes côtes du Lac Saint-Louis...* Montréal, Poirier, 1892, 71 p.

Grenier, F., *Les noms de lieux de la Beauce.* Québec, Travaux, géographie, 1965, 99 p.

Hébert, L.-P., *Registres de Sillery.* Chicoutimi (sous presse).

Inventaire des procès-verbaux des Grands Voyers (1667-1841). Beauceville, APQ, L'Éclaireur, 1923-1932, 6 vol. par P.-G. Roy.

Inventaire des ordonnances des intendants de la Nouvelle-France... Beauceville, L'Éclaireur, 1919, 4 vol. Par P.-G. Roy.

Inventaire des concessions en fief et seigneurie, foi et hommage et aveux et dénombrements conservés aux Archives de la Province de Québec. Beauceville, L'Éclaireur, 1927-1929, 6 vol. Par P.-G. Roy.

Inventaire des greffes et notaires du régime français. Québec, APQ, 1942-1976. Par P.-G. Roy.

Lalou, R. et al., Une source en friche: les dénombrements... RHAF, 42, 1, 1988, 47-72.

LaRose, A., *Les registres paroissiaux au Québec avant 1800.* Québec, ANQ, 1980, 298 p.

Magnan, H., *Dictionnaire historique et géographique des paroisses, missions et municipalités de la Province de Québec.* Arthabasca, Imprimerie, 1925, 738 p.

McGuigan, G. F., La concession des terres dans les Cantons de L'Est du Bas-Canada (1763-1809). *Recherches sociographiques*, IV, 1963, pp. 71-99 (localisation des sources).

Ordonnances... des gouverneurs et des intendants... 1639-1706. Beauceville, L'Éclaireur, 1924, 2 vol. Par P.-G. Roy.

Procès-verbaux du procureur général Collet sur le district des paroisses de la Nouvelle-France, annotés par M. l'abbé I. Caron. *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour 1921-22*. Québec, 1922, pp. 262-362. Notes, pp. 363-380 (texte de 1721).

Québec, *Rapport du Commissaire des terres de la Couronne de la Province de Québec*. Montréal, 1873, 75 p. Québec, 1876, 83 p. Québec, 1877, 105 p. (dont app. 49: *Settlers' Guide*). Québec, 1879, 84 p. (et autres années). Titre anglais, *Report...*

Québec, *Collection de manuscrits... relatifs à la Nouvelle-France*. Québec, Côté, 1883-85, 4 vol.

Québec, *Guide du colon*. Québec, Département des terres de la Couronne, Gingras, 1885, 60 p.

Québec, *Liste des terrains concédés par la Couronne... De 1763 au 31 décembre 1890*. Québec, Langlois, 1891, 1921 p. Par J.-C. Langelier.

Québec, *Rapport du Commissaire de la Colonisation et des Mines*, Québec, Pageau, 1899, 223 p.

Québec, *Description des cantons arpentés...* Québec, Département des Terres de la Couronne, Langlois, 1889, 955 p.

Québec, *Régions de Québec... De 1889 à 1908*. Québec, Min., Terres, 1908, 280 p.

Québec, *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec*. À partir de 1920.

Québec, *Bulletin des Recherches Historiques*. Québec. 1895-1961. Index.

Québec, *Annuaire statistique du Québec*. En particulier de 1915 à 1932.

Québec, *Répertoire toponymique du Québec*. Québec, Commission de (géographie) Toponymie, 1979, 1199 p. Suivi de plusieurs *Suppléments*. Nouvelle édition, 1987, 1900 p. Aussi, *Dossiers toponymiques* (régionaux).

Québec, *Répertoire des cantons*. Québec, Service de l'Arpentage, 1982, 69 p. Mise à jour par Fernand Martel.

Québec, *Documents cartographiques depuis les découvertes de l'Amérique jusqu'à 1820*. Québec, Bibl. nat., 1985, 383 p. (par P. Lépine et J. Bouthelette).

Québec, *Le macro-inventaire du patrimoine québécois*. Ministère des Affaires culturelles, Québec. En collaboration, a) (série de dossiers): couverture aérienne par paroisse; rapports historiques et archéologiques, architecture et art religieux, ethnologie, analyse du paysage architectural, par comté municipal. Québec, 1977-1983. b) (cahier de présentation). Québec, Les Publications du Québec, 1985, 150 p.

Relations des Jésuites... Montréal, Éd. du Jour, 1972, 6 t.

Trudel, M., *Le terrier du Saint-Laurent en 1663*. Ottawa, Éd. Un. Ottawa, 1973, 618 p.

Université de Montréal, *Toponymes québécois, 1621-1749 par ordre alphabétique*. Montréal, Programme de recherche en démographie historique, 1986, 84 p. (registres paroissiaux).

Urquhart, M. C. et K. A. H. Buckley, *Historical Statistics of Canada*. Cambridge, Un. Press, 1965, 672 p.

Dictionnaires et ouvrages de langue

Almazan, V., *Les Canadiens-français du Détroit. Leur parler*. Belle-Rivière (Ontario), 1977, 177 p. (thèse).

Auger, P., *Le vocabulaire forestier au Québec*. Strasbourg, auteur, 1973, 789 p. (thèse).

Auger, P., *Énoncé de politique... relatif aux québécismes*. In Boisvert, 1986, pp. 67-78.

Barbeau, V., *Le français du Canada*. Montréal, ACF, 1963, 252 p.

Beauchemin, N., *Dictionnaire d'expressions figurées en français parlé du Québec...* Sherbrooke, Recherches sociolinguistiques, Université, 1982, 153 p.

Beauchemin, N. et P. Martel, *Vocabulaire... du québécois parlé. Index de fréquence*. Sherbrooke, Université, 1979, 253 p.

Bélisle, L.-A., *Dictionnaire général de la langue française au Canada*. Québec, Bélisle, 1957, 1390 p.

Bergeron, L., *Dictionnaire de la langue québécoise*. Montréal, VLB, 1980, 575 p. *Supplément*, 1981, 168 p.

Bescherelle, L.-N., *Dictionnaire national...* Paris, Simon, 1851 (2e éd.), 2 vol.

Blais, S., *Apport de la toponymie ancienne aux études sur le français québécois et nord-américain*. Québec, 1983, 105 p. CTQ, Études 6. Préface de Marcel Juneau.

Bloch, O. et W. von Wartburg, *Dictionnaire étymologique de la langue française*. Paris, PUF (4e éd.), 682 p.

Boisvert, L., Cl. Poirier et Cl. Verrault, éd., *La lexicologie québécoise. Bilan et perspectives*. Québec, PUL, 1986, 308 p. Langue française au Québec, 3e S., no 8.

Bonnaud, P., *Terres et langues, parlers et régions*. Clermont-Ferrand, auteur, 1980, 2 vol., 1154 p.

Boulanger, J.-C., Synonymie, néonymie et normalisation en terminologie. GIRSTERM, *Problèmes de la définition et de la synonymie en terminologie*. Québec, en collab., 1983, pp. 311-344.

Caron, N., *Petit vocabulaire à l'usage des Canadiens-français*. Trois-Rivières, Journal, 1880, 63 p.

Chantal, R. de, *Chroniques de Français*. Ottawa, EUO, 1956, 272 p.

Chapais, J.-C., Quelques notes sur la terminologie technique de l'agriculture au Canada. *Mémoires*, Premier Congrès, Langue française au Canada, Québec, 1914, pp. 611-625.

C.I.L.F., *La banque des mots*. Paris, PUF. Depuis 1971.

Clapin, S., *Dictionnaire canadien-français...* (1894). Québec, PUL, 1974, 389 p.

Clas, A., *Néologismes-canadianismes*. Montréal, UdM, 1976, 475 p.

Conseil de la langue française, Office de la langue française, Actes du Colloque, *Les Français régionaux*. Québec, 1979, Québec, EoQ, 1981, 246 p.

Corbeil, Jean-Claude, *Le régionalisme lexical: un cas privilégié de variation linguistique*. In Boisvert et al., 1986, pp. 55-65.

Dagenais, G., *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada*. Montréal, Pedagogia, 1967 (1[ère] éd.), 679 p. 1984. (2[e] éd.), 537 p.

Dainville F. de., *Le langage des géographes... 1500-1800*. Paris, Picard, 1964, 384 p.

Dauzat, A., *La géographie linguistique* (1922). Paris, Flammarion, 1944, 226 p.

Dauzat A. et Ch. Rostaing, *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*. Paris, Guénégaud, 1978 (2[e] éd.), 735 p. *Supplément*.

Dictionnaire biographique du Canada. Toronto, UTP et Québec, PUL, 1966-, 10 vol. Sous la direction originelle de G. W. Brown et M. Trudel.

Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec. Montréal, Fides, 1978-1987. 5 vol. Sous la direction de M. Lemire.

Dictionnaire du français Plus. Montréal, CEC, 1988, 1959 p. En collaboration. Rédacteur principal, Claude Poirier.

Dionne, N.-E., *Le Parler populaire des Canadiens-français...* (1909). Québec, PUL, 1974, 671 p.

Dorion, H. et J. Poirier, *Lexique des termes utiles à l'étude des noms de lieux*. Québec, PUL, 1975, 162 p. Choronoma, 6.

Dubuc, R. et J.-C. Boulanger, *Régionalismes québécois usuels*. Paris, CILF, 1983, 227 p.

Ducrot, O. et T. Todorov, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*. Paris, Seuil, 1972, 470 p.

Dugas, J.-Y., L'espace québécois et son expression toponymique. *Cahiers de Géographie du Québec*, 75, 1984, pp. 435-455.

Dulong, G. et G. Bergeron, *Le parler populaire du Québec et de ses régions voisines. Atlas linguistique de l'Est du Canada*. Québec, Min. des communications et OLF, 1980, 10 vol.

Dunn, O., *Vocabulaire franco-canadien* (1880). Québec, PUL, 1976, 199 p.

En collaboration, *La linguistique: Sens et signification*, Paris, 25, 1989, 160 p.

Fel, A., Le langage de la géographie humaine. *Acta geographica*, Paris, 74, II, 1988, pp. 3-12.

Fénélon, P., *Vocabulaire de géographie agraire*. Gap, Jean, 1970, 691 p. Paris, CILF, 1989, 1300 p.

FEW, W. von Wartburg, *Französisches Etymologisches Wörterbuch* (1922). Tübingen, Mohr, 1948-. 16, 1959 (*hring*, pp. 240-247).

Fourcaudot, M., L'odonymie. *Actes du Stage*. Québec, CTQ, Études, 13, 1989, pp. 390-430.

France, *Vocabulaire de l'architecture*. Paris, Min. des Affaires culturelles, 1982, 2 vol.

Furetière, A., *Dictionnaire universel* (1690). Paris, Robert, 1978, 3 vol.

Gage, *A Dictionary of Canadianisms on Historical Principles*. Toronto, 1967, 927 p.

Gardette, P., Pour un dictionnaire de la langue canadienne. *Revue de linguistique romane*, Paris, 18, 69-70, 1954, pp. 85-100.

George, P., *Dictionnaire de la géographie*. Paris, PUF, 1970. 1993, 512 p.

Gilliéron, J. et E. Edmont, *Atlas linguistique de la France*. Paris, Champion, 1902-12, 10 vol.

GIRSTERM, *Problèmes de la définition et de la synonymie en terminologie*. Québec, en coll., 1983, 551 p. Publication D. Duquet-Picard et al.

Godefroy, F., *Dictionnaire de l'ancienne langue française...* (1880-1902). Paris, Sc. et Arts, 1938, 10 vol. Kraus, 1969. Slatkine, 1982, vol. 6.

Hamelin, L.-E., De la néologie en géographie. *CGQ*, 48, 1975, pp. 429-459.

Huguet, E., *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*. Paris, Champion. Didier, 1925-1967, 7 vol.

Juneau, M., *Problèmes de lexicologie québécoise. Prolégomènes à un Trésor de la langue française au Québec*. Québec, PUL, 1977, 278 p. Langue française au Québec, 3e S., no 5.

La Curne de Sainte-Palaye, *Dictionnaire historique de l'ancien langage français...* (1875-1882). New York, Verlag, 1972, 10 vol.

Lafaye, B., *Dictionnaire des synonymes de la langue française*. Paris, Hachette, 1929.

Langue française au Québec. Québec, collection d'ouvrages consacrés aux particularités du lexique québécois. Sous les auspices du CELAT, du Trésor de la langue française au Québec et de l'Université Laval. Dirigée par Marcel Juneau et Lionel Boisvert, Québec, 1967-.

Larousse, *Nouveau Larousse Universel*. Paris, 1948, 2 vol. (entrées: *rang*, *géographie*).

Lavoie, T. et Cl. Paradis, éd., *Pour un dictionnaire du français québécois*. Actes d'un colloque, Montréal, 1986, publié par la Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée, 7, 1, 1988, 136 p.

Le Bidois, R., Petit lexique canadien-français. *Vie et langage*, Paris, 36, 1955, 116-119 et 37, pp. 163-167.

Legendre, N., *La langue française au Canada*. Québec, Darveau, 1890, 179 p. Par sections dans *Mémoires*, SRC, 1884 et 1887.

Massicotte, M., *Le parler rural de l'Iles-aux-Grues (Québec). Documents lexicaux*. Québec, PUL, 1978, 554 p. Langue française au Québec, 3e S., no 6 (thèse, Strasbourg, 1974).

Matschinski, M., Structures du langage. Estratto dagli *Atti dell'Accademia Ligure di Scienze e Lettere*. XXII, 1965. Reproduit, Genova, 1966, 40 p.

McDermot, J. F., *A Glossary of Mississippi Valley French. 1673-1850*. St. Louis, WU, 1941, 161 p.

Mounin, G., *Clefs pour la linguistique*. Paris, Seghers. 1968, 191 p.

Office de la langue française, *Canadianismes de bon aloi* (1969). Québec, EoQ, 1978, 37 p.

Office de la langue française, *Actes du 6ᵉ colloque international de terminologie*. Québec, 1979, 753 p. (tenu en 1977).

Office de la langue française, *Méthodologie de la recherche terminologique*. Québec, 1978, 80 p. Par Pierre Auger, L.-J. Rousseau et al.

Onions, C. T., éd., *The Oxford Dictionary of English Etymology*. Oxford, Clarendon, 1966, 1025 p.

Ouellet, M., *Étude du vocabulaire agricole de Saint-Ulric de Rivière-Blanche*. Sherbrooke, Université, 1973, 256 p. (thèse).

Poirier, Cl., sous la direction de, *Dictionnaire du français québécois. Volume de présentation*. Québec, PUL, 1985, 169 p.

Poirier, J., *Regards sur les noms de lieux*. Québec, CTQ, 1982, 174 p.

Poirier, P., *Glossaire acadien* (1927). Moncton, Université, 1953-1977, 5 vol.

Potier, P. P., *Façons de parler... des Canadiens au XVIIIᵉ* siècle. BPFC, III, IV, 1904-1906 (neuf parties).

Québec, *450 ans de noms de lieux français en Amérique du Nord...* Québec, Publications du Québec, 1986, 555 p. Commission de Toponymie. En colloboration (colloque, Québec, 1984).

Québec, *Itinéraire toponymique du Saint-Laurent; ses rives et ses îles*. Québec, Min. des Communications, 1984, 451 p. En Collaboration.

Random House. Dictionary of the English Language. New York, Random, 1966, 2 059 p.

Rey, Alain, *La terminologie. Noms et notions*. Paris, Que sais-je? no 1780, 1979, 127 p.

Rézeau, P., *Dictionnaire des régionalismes de l'Ouest entre Loire et Gironde*. Olonne, CNRS, 1984, 302 p.

Robert, *Le Petit Robert I*. Paris, 1993, 2468 p.

Robert, *Le Grand Robert de la langue française*. Paris, 1985 (2ᵉ éd.), 9 vol.

Rochon, L., *Les québécismes d'origine. Étude lexicologique*. Montréal, Rochon, 1981, 31 p.

Rogers, D., *Dictionnaire de la langue québécoise rurale*. Montréal, VLB, 1972, 246 p.

Rondeau, G., *Introduction à la terminologie*. Montréal, CEC, 1981 (1ère éd.), 227 p., 1984 (2ᵉ éd.).

Rousseau, J., *Le parler canadien et le français universel*. Montréal, extrait *Cahiers des Dix*, Bien Public, Trois-Rivières, 34, 1969, pp. 181-237.

Seutin, E., *Description grammaticale du parler de l'Ile-aux-Coudres*. Québec. Montréal, PUM, 1975, 459 p.

Siforov, V. I., Fondements théoriques de la terminologie in *Textes choisis de terminologie*. Québec, GIRSTERM, 1981, 334 p. (G. Rondeau et H. Felber, rédacteurs.)

Sitwell, O. F. G. et O. S. E. Bilash, Analysing the cultural landscape as a means of probing the non-material dimension of reality. *The Canadian Geographer*, 30, 2, 1986, pp. 132-145.

Société du Parler français au Canada, *Glossaire du parler français au Canada*. Québec, Action sociale, 1930, 709 p.

The Canadian Encyclopedia. Edmonton, Hurtig, 1985, 3 vol. (Également en français, 2e éd., 1988, 4 vol.)

The Grolier Society of Canada, *Canadiana*. Toronto, Grolier, 1957-58, 10 vol.

Tobler, A. et E. Lommatzsch, *Altfranzösisches Wörterbuch* (1925). Wiesbaden, 1971-.

Trésor de la langue française, *Dictionnaire de la langue du XIXe* et du XXe siècle (1789-1960). Paris, CNRS, 1971-. Sous la direction de Paul Imbs.

Turcotte, R., *La toponymie: métaphorisation*... Québec, auteur, M. A., 1987, 224 p. (thèse Un. Laval).

Uhlig, H. et C. Lienau, *Matériaux pour la terminologie du Paysage agraire*. Giessen, Lenz-Verlag, 1967-1974, 3 vol., 820 p. Collaboration de Pierre Cazalis, Québec.

Vial, E., *Les noms de ville et de village*. Paris, Belin, 1983, 320 p.

Viger, J., *Néologie canadienne*... (1810). Québec, TLFQ, 1982, 124 p. (ms. par S. Blais).

Illustrations

Atlas

Adams, J. T., éd., *Atlas of American History*. New York, Scribner's, 1943, 360 p.

Allen, J. P. et E. J. Turner, *We the people. An Atlas of America's Ethnic Diversity*. London, Macmillan, 1988, 315 p.

Altas régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Chicoutimi, G. Morin, 1981, 98 pl. En collab., Laboratoire de géographie, Université du Québec à Chicoutimi.

Atlas of the City of Three Rivers and County of St. Maurice. Provincial Surveying and Pub., 1879, 87 p. (Atlas H. W. Hopkins).

Atlas van Nederland. s'Gravenhage, Staatsdrukkerij, *Supplement*, 1978-1981, 17 groupes de cartes pertinentes.

Canada, *Atlas du Canada*. Ottawa, 1906, 1915, 1957, 1973, 1986.

Canada, *Atlas and Gazetteer of Canada*. Ottawa, EMR, 1969, 104 p.

Centre d'études en enseignement du Canada, *L'interAtlas*. Montréal, Centre Éducatif et Culturel, 1986, 94 p. En collab.

Dean, W. G. et al., éd., *Atlas historique du Canada. Vol. I: Des origines à 1800.* Montréal, PUM, 1987. *Historical Atlas of Canada*. Toronto, UTP, 1987 (1er vol.), 198 p. En collab.

Paullin, C. O., et J. K. Wright, *Atlas of the Historical Geography of the United States*. Washington, Carnegie, 1932, 166 pl.

Pologne, *Narodowy Atlas Polski*. Wroclaw, Akademii Nauk, 1973-78, 127 pl.

Québec, *L'agriculture du Québec. Documentation cartographique*. Québec, Min. Agr. et Colonisation, 1965, 137 p. Direction Marcel Bélanger.

Québec, *Atlas du Québec. L'agriculture*. Québec, MIC, 1967, 47 c. Direction Hugues Morrissette.

Rooney, J. F. et al., éd., *This Remarkable Continent. An Altas of United States and Canadian Society and Cultures*. College Station, Texas Un. P., 1982, 316 p.

Schöne alte Karten. Leipzig, Haack, 1971, (reproduction de cartes historiques).

Saint-Yves, M. et al., *Atlas de géographie historique du Canada*. Boucherville, les éditions françaises, 1982, 96 p.

Trudel, M., *Atlas de la Nouvelle-France*. Québec, PUL, 1968, 219 p.

Warkentin, J. et R. I. Ruggles, *Historical Atlas of Manitoba... 1612 to 1969*. Winnipeg, Manitoba Historical Soc., 1970, 585 p.

Zaborski, B., *Atlas des paysages et de l'habitat du Canada de l'Est*. Montréal, SGW, 1972, 200 p.

Cartes et plans

Bellin, N., [série de cartes sur l'Amérique française]. In Charlevoix, Paris, 1744.

Bouchette, J., *Plan of the Township of Farnham*. Québec, Arpentage, 1806.

Bouchette, J., *This Topographical Map of the Province of Lower Canada...* London, Faden, 1815. Reproduction Elysée, Montréal, 1980, 40 feuillets. Introduction par Pierre Lépine, 18 p., 190 000[e].

Bouchette, J., ... *This Topographical Map... Lower Canada*. London, Wyld, 1831, 150 000[e].

Boudreau, C., *L'analyse de la carte... 1831 Bouchette*. Québec, CÉLAT, Rapport 7, 1986, 169 p.

Bourdon, J., *Carte depuis Kebec Jusque au Cap de Tourmente*. Québec, 1641.

Bourdon, J., *Vray Plan du haut & bas de quebec Comme il est en Lan 1660*. Québec.

Canada, [Standard Topographic Map]. Ottawa, vers 1930. Plusieurs feuilles. 250 000[e].

Canada, [Système national de référence cartographique]. Ottawa, 50 000[e]. En particulier, au Québec, les feuilles *Beaupré*, *Beloeil*, *Farnham*, *Lachute*, *Laurentides*, *Mégantic*, *Montmagny*, *Mont-Logan*, *Saint-Gabriel*, *Saint-Modeste*, *Sorel*, *Trois-Rivières*, *Verchères*. En Ontario, *Bosanquet*, *Grand Bend*, *Parkhill*. Au Nouveau-Brunswick, *Kedgwick*, *Menneval*, *Saint-Quentin*, *Sisson Branch Reservoir*, *Tracadie*. Au Québec, 125 000[e]: *Beaupré*. En Alberta, *Edmonton*, 190 000[e].

Canada, Archives publiques du Canada. Ottawa. Diverses séries de cartes dont celle de la Seigneurie de la *Petite Nation*, 1887, *Country around Montreal, 1837*, *Muskoday* (Saskatchewan) 1876/1884, *Détroit, 1752*, *Québec, 1760/62*, *Batiscan, 1725*.

Carver, J., *A New Map of the Province of Quebec... 1763*. London, 1776.

Chaussegros de Léry, G.-J., *Carte de la Rivière du Détroit*. Paris, Dépôt de la Marine, 1752. Copie, APC, Ottawa.

Courville, S. et S. Labrecque et al., *Seigneuries et fiefs du Québec. Nomenclature et cartographie*. Québec, CÉLAT, Outils, 3, 1988, 202 p.

Deshayes, J ., *Carte des côtes habitées du Canada...* Paris, 1686.

Drapeau, S., [série de cartes préparées pour les] *Études sur... la colonisation du Bas-Canada depuis 10 ans (1851-1861)*. Québec, 1863.

Gale, S. & J. B. Duberger, *Plan of Part of the Province of Lower Canada*. Québec, 1795 (carte Lord Dorchester). Et *Book of reference*, APC, 121 p.

Gédéon de Catalogne, *Description générale de l'isle de Montréal divisée par costes*. Montréal, 1702 (auteur présumé). Carte.

Gédéon de Catalogne et J. B. Decouagne, *Carte du gouvernement de Québec... Carte du gouvernement des Trois-Rivières...* Québec, 1709. Transcription P.-L. Morin (vers 1900); A.-E.-B. Courchesne, 1923. Pour la région de Québec, carte historique par G. Gallienne, Société de généalogie de Québec, 1974; reproduction par fac similé et Cahier de lecture par C. Paulette, Québec, Éditeur officiel, 1976.

Gédéon de Catalogne, Mémoire sur les plans des seigneuries et habitations... *Bull. des Recherches historiques*, vol. XXI, 1915, 3 parties.

Greely (voir Kish).

Groupe de recherches en géographie historique, (*Collection de cartes et plans de paroisses*). Québec, Université Laval, 1985-.

Hamelin, L.-E. et Yves Tessier, Vers une typologie renouvelée des formes agraires au Québec méridional: documents cartographiques. *Actes*, Ass. can. des géographes, Trois-Rivières, 1985, pp. 101-116 (21 cartes de l'habitat aligné, étudiées).

Hanson, G. T. et C. M. Moneyhon, *Historical Atlas of Arkansas*. Norman, Un. Oklahoma P., 1989, 71 pl.

Holland, S., *Plan of Part of the River Saint Lawrence from Montreal to the Parish of Berthier...* Par J. Montresor et S. Holland, 30 000[e], 1761.

Hydro-Québec, *Inventaires géographiques régionaux*. Montréal, 125 000[e], 1978- (couvre en partie le Québec méridional). Guide d'utilisation.

Institut Géographique National, [série de cartes topographiques]. France, Saint-Mandé. 80 000[e], 50 000[e] et 25 000[e]. En particulier, *Dieppe-Est*, *Londinières*, *Montbéliard*, *Montreuil*, *Vizille*.

Kish, G., *The Discovery and Settlement of North America: A Cartographic Perspective*. New York, Harper, 1978, 61 p. En page 50, mention de *Plan of Private Claims in Michigan Territory in 1810* par A. Greely.

Malingre, H., *Plan de l'Ile de Montréal*. Montréal, 1890, 1 feuille en couleurs.

Map of Montreal and the Eastern Townships. St. Johns, Smith, 1897, 5 milles au pouce.

McCarthy, J. [région de Nicolet]. 1803, NMC 1296, cartothèque, Un. Laval.

Mitchell, J., *A Map of the British colonies... Settlements*. (London), 1755-1776, 19 feuilles.

Murray, J., *Plan of Canada... 1760-62*. 44 feuilles. APC.

Nouveau-Brunswick, [carte d'arpentage]. En particulier, les feuilles *Beresford*, *Fredericton*, *Keswick*, *St-Quentin*. 1 mille au pouce.

Ontario's History in Maps. Toronto, UTP, 1984, 284 p. Ontario Historical Study Series. Éd. par R. L. Gentilcore et C. G. Head.

Plan of Edmonton Settlement, N.W.T. Ottawa, Dominion Lands Office, 1883, 20 chaînes au pouce. Reproduit par fac-similé, Ottawa, Ass. of Can. Map Libraries, 1986.

Québec, *Carte régionale de la Province de Québec*. Québec, Terres et Forêts, 1911, 253 000e (Taché).

Québec [cartes cadastrales]. XXe siècle. En particulier, comté: *Argenteuil, Bonaventure, Champlain, Charlevoix, Deux-Montagnes, Iles-de-la-Madeleine, Joliette, Maskinongé, Portneuf, Québec*, 1 mille au pouce. Paroisse: *Saint-Augustin, Sainte-Christine, Saint-Didace, Sainte-Ursule, Saint-Joachim, Saint-Sylvestre*, ...

Québec, [cartes du Service de l'Arpentage], *Rive Sud du Saint-Laurent*. 1937. *Nord de Montréal*, 1944, 3 milles au pouce.

Québec, *Cartes du réseau routier*. Québec, Min. des Transports, 50 000e et 125 000e. Depuis 1972 environ. *Montréal, Québec, Saint-Hyacinthe, Saint-Honoré, Thurso, Trois-Rivières, Verchères*.

Québec, *L'Abitibi-Nord*. Québec, Min. de la Colonisation, 1947, 8 milles au pouce. Service des Études économiques.

Québec, *Péninsule de Gaspé*. Québec, Min. des Terres et Forêts, 1954, 3 milles au pouce.

Québec, [cartes seigneuriales]. Québec, Min. Énergie et Ressources, 1983, 12 feuilles, 200 000e.

United States Geological Survey, Washington, carte topographique, 62 500e. En particulier, *Carville, Cut off, Natchez, Thibodaux*.

Université Laval, Cartothèque. Fichier par Yves Tessier et al. (milliers de feuilles pertinentes au sujet).

Villeneuve, R. de, *Carte des Environs de Québec En La Nouvelle-France... En 1688*. Reproduite dans Marcel Trudel, *Atlas de la Nouvelle-France*, Québec, PUL, 1968, pl. 67. Aussi, cartes en 1689 et 1690.

Wyld, J., *Wyld's Sketch of the Country around Montreal, showing the Villages...* London, 1837.

Photographies, films et maquettes

Canada, *La région de Québec vue par les satellites Landsat*. Ottawa, Air, 1973-75.

Canada, Photothèque nationale de l'air. Ottawa (milliers de feuilles pertinentes au sujet).

Compagnie aérienne franco-canadienne. Paris, vers 1930 (centaines de photos obliques de l'Est du Québec).

Décarie-Brouillette, Denise, *Un moyen... maquette du rang*. Québec, 1970, 58 p. (thèse, Un. L.).

NASA, Photographies du Québec méridional produites à partir des documents enregistrés par la navette spatiale, 1984, 300 000e.

Perrault, P., *Retour à la terre*. Office national du film, Ottawa/Montréal, 1976.

Proulx, Maurice, *En pays neuf*. Sainte-Anne-de-la-Pocatière, vers 1934-37 (film sur la colonisation de l'Abitibi).

Québec, *Couverture aérienne*. Québec, MAC, Macro-inventaire (250 000 photos sur tous sujets du Québec).

Québec, Service provincial de photographies. Québec.

Québec, Photocartothèque. Québec, Min. de l'Énergie et des Ressources (milliers de feuilles pertinentes).

TAVI, Trois-Rivières par Albert Tessier et al. (photographies et films sur le rural québécois). Vers 1930-1950.

Études

(L')Agriculture au Québec. Numéro spécial, *Anthropologie et sociétés*, Québec, I, 2, 1977, 105 p.

Akenson, D. H., éd., *Canadian Papers in Rural History*. Guananoque, Langdale, vol. I, 1978, 113 p. et s.

Allard, L., *L'Ancienne-Lorette*. Montréal, Leméac, 1979, 386 p.

Allard, Paul, *François Allard*. Saint-Félix, auteur, 1986, 535 p. (colonisation dans les villages groupés de Talon).

Beauregard, L., Géographie historique des côtes de l'île de Montréal. *Cahiers de géographie du Québec*, 73-74, 1984, pp. 47-62.

Bélisle, M. et al., L'esprit des lieux. *Urgences*, 17/18, Rimouski, 1987, 214 p.

Biays, P., *Les marges de l'œkoumène dans l'Est du Canada*. Québec, PUL, Centre d'études nordiques, 1964, 760 p.

Biays, P., Paysages agraires et types d'habitat rural au Canada. In *Dossiers des images économiques du monde*. Paris, Sedes, 1984, 380 p. Réf. 89-112.

Blanchard, R., Études canadiennes. *La Revue de Géographie alpine*, Grenoble, 1930-1949. Republiées: *L'Est du Canada français*. Montréal, Beauchemin, 1935. *Le Centre du Canada français, 1948. L'Ouest du Canada français, 1953-1954.*

Bouchard, Gérard, Co-intégration et reproduction de la société rurale. Pour un modèle saguenayen de la marginalité. *Recherches sociographiques*, XXIX, 2-3, 1988, pp. 283-310.

Bouchard, R. et al., *Itinéraire toponymique du Chemin du Roy*. Québec, CTQ, 1981, 89 p.

Bouffard, J., *Traité du Domaine* (1921). Québec, PUL, 1977, 231 p.

Brunet, Michel, Trois dominantes de la pensée canadienne française: l'agriculturalisme, l'anti-étatisme et le messianisme. *La présence anglaise et les Canadiens*. Montréal, Beauchemin, 1964, pp. 113-166.

Bureau, Luc, *L'agriculteur québécois*. Québec, 1979, Notes et Documents, Département de géographie, no 12, 146 p.

Bureau, Luc, Et Dieu créa le rang..., *CGQ*, 73-74, 1984, pp. 235-240.

Cahiers de géographie du Québec. Québec, Université Laval. Numéro spécial: *Rangs et villages du Québec*, 73-74, 1984, pp. 1-322. Sous la direction de Serge Courville.

Canada, *Le Saguenay et le Lac Saint-Jean...* Ottawa, Département de l'agriculture, 1879, 54 p.

Canada, *Commission... perspectives économiques*. Ottawa, 1957. Études régionales.

Canada, *Histoire du régime seigneurial*.. Québec, Parcs Canada, 1990, 244 p.

Caron, I., *La colonisation de la province de Québec*. Québec, série de huit articles dans l'*Annuaire du Québec*, 1915-1922 (colonisation de 1608 à 1822).

Casgrain, H. R., *Une paroisse canadienne au XVII*[e] siècle. La Rivière-Ouelle. Montréal, Beauchemin, 1917, 144 p.

Charlevoix, F.-X. de, *Histoire et description générale de la Nouvelle France*... Paris, (plusieurs éditeurs, 3 vol. ou 6 vol.), 1744. Cartes de Bellin.

Chatillon, C., *L'histoire de l'agriculture au Québec*. Montréal, Étincelle, 1976, 125 p.

Cimon, Jean, *Zonage agricole et urbanisme au Québec*. Québec, auteur, 1983, 173 p. (ms.).

Clibbon, P. B., *Land Use Patterns in the Laurentides*. Québec, auteur, 1968, 348 p. (thèse doct. géogr., Un. Laval).

Courville, S., Contribution à l'étude de l'origine du rang au Québec... *CGQ*, 65, 1981, pp. 197-236.

Courville, S., Esquisse du développement villageois au Québec... *CGQ*, 73-74, 1984, pp. 9-46.

Courville, S., *Entre ville et campagne*... Québec, PUL, 1990, 335 p.

Dagenais, P., Le mythe de la vocation agricole du Québec. *CGQ*, 6, 1959, pp. 193-201 (1941-1956).

Dansereau, P., Paysage et culture agrigène: la campagne et les campagnards. *Actes. L'Aménagement du territoire*, éd., par B. Vachon, Montréal, UQAM, 1984, pp. 123-182.

Dechêne, L., *Habitants et marchands de Montréal au XVIII*[e] siècle. Paris, Montréal, Plon, 1974, 588 p., 1988 (2[e] éd.), 532 p.

Deschênes, G., *La Côte-du-Sud, cette inconnue*. Québec, Septentrion, 1991, 84 p.

Deffontaines, P., *Le rang, type de peuplement rural du Canada français*. Québec, PUL, Cahiers de géographie, no 5, 1953, 30 p.

Dépatie, S. et al., *Contribution à l'étude du Régime seigneurial canadien*. Montréal, HMH, 1987, 291 p. (Ile-Jésus, Ile-aux-Coudres, Lac-des-Deux-Montagnes).

Derruau, M., À l'origine du «rang» canadien. *CGQ*, I, 1, 1956, pp. 39-47.

Dion, A., *Topographie de Montmagny*. Québec, Action catholique, 1935, 208 p.

Dorion, J., *Les écoles de rang au Québec*. Montréal, Éd. de l'Homme, 1979, 436 p.

Drapeau, S., *Études sur les développements de la colonisation du Bas-Canada depuis 10 ans (1851-1861)*. Québec, Brousseau, 1863, 593 p.

Ducharme, G., *Histoire de Saint-Gabriel de Brandon et de ses démembrements*... Montréal, Ducharme, 1917, 238 p.

Dugas, J.-Y., L'odonymie québécoise: un dossier aux multiples partenaires. Québec, *450 ans de noms de lieux*... Québec, CTQ, 1986, pp. 146-152.

Dugré, Alex., *Vers les terres neuves*. Montréal, Messager, 1917, 67 p.

Dulong, G., *L'anglicisation... agriculture*. Montréal, 1966, coll. Office lang. fr., 2 p.

Dumont, F. et Y. Martin, *Situation de la recherche sur le Canada français*. Numéro spécial, *Recherches sociographiques*. Québec, Un. Laval, III, 1-2, 1962, 294 p.

Dupuis, L.-A., Les rangs. *Agriculture*, XXIII, 1966, pp. 27-30.

Dussault, G., *Le curé Labelle... et colonisation...* Montréal, HMH, 1983, 392 p.

Enyedi, G. et J. Meszaros, éd., *Development of Settlement Systems*. Budapest, Kultura, 1980, 264 p.

Épiscopat de la Province de Québec, *La colonisation, notre salut*. Québec, Lettre pastorale, Québec, 1946, 16 p.

Fisher, P., *Sketches of New Brunswick. Containing an Account of the First Settlement of the Province*. Saint-John, Chubb, 1825, 108 p.

Fortin, G., *La fin d'un règne*. Montréal, HMH, 1971, 346 p.

Gariépy, R., *Les seigneuries de Beaupré et de l'Ile d'Orléans dans leurs débuts*. Québec, Soc. historique de Québec, Cahier no 27, 1974, 267 p.

Garigue, Ph., Change and Continuity in Rural French Canada. *Culture*, XVIII, 1957, pp. 379-392.

Gérin, Léon, L'habitant de Saint-Justin... *Mémoires, Soc. Royale du Canada*, 2e série, vol. 4, 1898, Sect. I., pp. 139-216. Reproduit, *Léon Gérin...*, Montréal, PUM, 1968, pp. 51-128.

Gérin, Léon, *Le type économique et social des Canadiens. Milieux agricoles de traditions françaises*. Montréal. Fides, 1937, 218 p. L'auteur avait commencé à publier sur des aspects du rural québécois dans *La science sociale*, Paris, à partir de 1891. Quelques années plus tard, le mot *rang* entre dans un sous-titre.

Glendinning, M., Population... Lake St. John. *The Geographical Review*, New York, 24, 1934, pp. 232-237.

Greer, A., *Peasant, Lord and Merchant: Rural Society in Three Québec Parishes. 1740-1840*. Toronto, UTP, 1985, 304 p. (Sorel, Saint-Ours, Saint-Denis).

Grenier, F., Contribution à l'étude du rang. *Annales de l'ACFAS*, 33, 1967, p. 88.

Grenier, F., éd., *Québec*. Toronto, UTP, 1972, 110 p.

Guay, R., *Le rang: Étude choronymique et son inscription dans le paysage laurentien*. Québec, 1972, 82 p. (thèse, Un. L.) En partie publié, *Les cahiers de Cap-Rouge*, vol. 2, 1,1974, pp. 35-44; vol. 4, 2, 1976, pp. 55-83; vol. 4, 3, 1976, pp. 35-52.

Hamelin, Jean, *Économie et société en Nouvelle-France*. Québec, PUL, 1960, 137 p.

Hamelin, L.-E., Le rang à Saint-Didace de Maskinongé. Québec, PUL, *Notes de Géographie*, no 3, 1953, 7 p. Le rang y était défini «système d'habitat aligné, extensif, agricole et (domiciliaire)».

Hansen, V., Linear Settlements in Vendsyssel, Denmark. In N. K. Jacobsen, éd., *Collected Papers Denmark*. Copenhagen, 1964, pp. 123-127 (Int. Geography).

Hardy, R. et N. Séguin, *Forêt et société en Mauricie...* Montréal, Boréal, 1984, 223 p.

Harris, R. C., *The Seigneurial System in Early Canada* (1968). Montréal, McGill-Q., 1984, 247 p.

Héroux, A., The Landscape as Memory. The Laurentian Seigneuries. in Dean Louder, éd., *The Heart of French Canada*. New Brunswick, R., 1992, pp. 85-110.

Johansen, H. E. et G. U. Fuguitt, *The Changing Rural Village in America..* Cambridge, Ballinger, 1984, 259 p.

Journaux, A. et al., éd., *Géographie générale. Encyclopédie de la Pléiade*. Paris. Gallimard, 1966, 1883 p. (dessin de rang, p. 1240).

Kalm, P., *Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749*. Traduction annotée du Journal de route par Jacques Rousseau et G. Béthune avec le concours de P. Morisset. Montréal, Tisseyre, 1977, 674 p.

Lahontan, L.-A. de Lom d'Arce, *Nouveaux voyages en Amérique septentrionale* (1703). Montréal, L'Hexagone, 1983, 346 p. Dir. J. Collin. (Lettres de 1683 à 1694). R. Ouellet et A. Beaulieu. Montréal 1990.

Landry, I., *Saint-Quentin... 1910-1960*. Moncton, 1985, 131 p. (thèse).

LaRose, A., *La seigneurie de Beauharnois. 1729-1867: les seigneurs, l'espace et l'argent*. Ottawa, 1987, 2 tomes, 685 p. (thèse, Doctorat en histoire).

Larouche, D., Le mouvement de concessions des terres à Laterrière. In N. Séguin, éd., *Agriculture et colonisation au Québec*. Montréal, Boréal, 1980, pp. 165-179.

Lasserre, J.-C., *Le Saint-Laurent...* Montréal, HMH, 1980, 753 p.

Lebeau, R., *Les grands types de structures agraires dans le Monde*. Paris, Masson, 1969, 120 p.

Lebrun, I., *Tableau statistique et politique des deux Canadas*. Paris, Treuttel, 1833, 538 p.

Leclerc, G., *L'évolution du rang Saint-Jacques*. Québec, 1965, 72 p. (thèse).

Léonidoff, G.-P., *L'architecture domestique de Charlevoix*. Québec, 1979, 283 p. (thèse).

Létourneau, F., *Histoire de l'agriculture*. Montréal, Imprimerie populaire, 1950, 325 p.

Little, J.I., *Crofters and Habitants...* 1848-1881. Montréal, McG-Q, 1991, 336 p.

Lower, A. R. M., *Settlement and the forest frontier in Eastern Canada*. Toronto, MacMillan, 1936, 166 p. Vol. IX, Canadian frontiers of Settlement.

L'Union catholique des cultivateurs... 1924-1927. Cruce et Aratro, Montréal, 1928, 269 p.

MacNutt, W. S., *The Atlantic Provinces... 1712-1857*. Toronto, McClelland, 1965, 305 p.

Magnan, H., *Monographies paroissiales, esquisse des paroisses de colonisation...* Québec, Min. de la colonisation..., 1913, 283 p. Au cours des années suivantes, l'auteur a publié plusieurs études sur la colonisation.

Martel, F., *Le système du canton au Québec*. Québec, Arpentage, Min. Énergie et Ressources, 1982, 48 p. dact.

Martel, F., *Arpentage et concession des terres au Québec sous le Régime français*. Québec, Arpentage, 1986, 61 p. dact.

Mathieu, J. et R. Brisson, La vallée laurentienne au XVIIIe siècle: un paysage à connaître. *CGQ*, 73-74, 1984, pp. 107-123.

Mathieu, J. et al. *Peuplement colonisateur aux XVII*ᵉ et XVIIIᵉ siècles. Québec, CÉLAT, no 8, 1987, 292 p.

Meinig, D. W., *The Shaping of America*. Vol. *Atlantic America, 1492-1800*. New Haven, Yale, 1986, 500 p.

Mélançon, A., *Retour à la terre*. Montréal, Beauchemin, 1916, 168 p.

Miner, H., *St. Denis. A French canadian Parish*. Chicago, UCP, 1939, 283 p. Traduction *Saint-Denis: un village québécois*. Montréal, HMH, 1985, 392 p. par E. Barsamian et J.-C. Falardeau.

Minville, E., dir., *Études sur notre milieu. Agriculture*. Montréal, Fides et HEC, 1943, 555 p. En collaboration.

Monière, Denis, *Le développement des idéologies au Québec...* Montréal, Q.-A., 1977, 381 p.

Morisset, M., *L'agriculture familiale au Québec*. Paris, L'Harmattan, 1987, 203 p.

Morissonneau, C. et M. Asselin, La colonisation au Québec: une décolonisation manquée. *CGQ*, 61, 1980, pp. 145-155.

Morrissette, H., *Géographie comparée de quelques paroisses de colonisation de la Province de Québec*. Québec, Min. de l'Agriculture et de la C., 1963, 174 p. + 21 pl.

Neatby, H., *Québec... 1760-1791*. Toronto, McClelland, 1966, 300 p.

Noël, F., Seigneurial Survey and Land Granting Policies. *Can. Papers in Rural History*, V, 1986, pp. 150-180. Aussi, *The Christie Seigneuries... 1760-1854*. Montréal, McGill-Queen's, 1992, 256 p.

Normandeau, A. et B. Dumont, *L'évaluation des limitations du milieu et les zones agricoles homogènes*. Québec, Min. de l'Agriculture et de la Colonisation, 1969, 150 p.

Ouellet, F., *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850...* Montréal, Fides, 1966, 639 p.

Ouellet, G., *Aux marges du Royaume de Matagami (Rochebaucourt)*. Québec, Min. de la Colonisation, 1947, 59 p.

Pays-Bas, Centre d'information et de documentation pour la géographie, *i.d.g. bulletin*. Utrecht/LaHaye, 1974-.

Pelland, A., *Le Nouveau Québec. Région du Témiscamingue...* Québec, Dussault, 1906, 168 p.

Pellerin, J.-A., *Yamachiche et son histoire, 1672-1978*. Trois-Rivières, Bien Public, 1980, 793 p.

Pelletier, P. et al., Théorie... de la colonisation. Québec, *Les Cahiers du CRAD*, vol. 8, 4, 1984, pp. 86-96.

Perrault, Cl., *Montréal en 1781. Déclaration du fief et seigneurie...* Montréal, Payette, 1969, 495 p.

Pitte, J.-R., *Histoire du paysage français*. Paris, Tallandier, 1986 (2ᵉ éd.), 2 vol., 448 p.

Pletsch, A., Township and Rang... before 1791, *Cultural Dimensions of Canada's Geography*. Peterborough, Department of Geography, Occasional Paper, 10, 1984, pp. 347-357.

Provencher, J., *C'était le printemps*. Montréal, Boréal, 1980, 237 p.

Provost, H., *Sainte-Marie de la Nouvelle-Beauce*. Québec, éd. de la N.-B., 1972, 150 p.

Proulx, J.-B., *Les Pionniers du lac Nominingue*. Montréal, Beauchemin, 1883, 53 p.

Prudhommeaux, S., *L'«habitant» de Portneuf*. Caen, auteur, 1970, 322 p. dact (thèse).

Québec, *Le patrimoine agricole et horticole au Québec*. Québec, Commission des biens culturels, 1984, 94 p.

Rameau de Saint-Père, E., *La France aux colonies...* Paris, Jouby, 1859, 2e partie, 355 p.

Raveneau, Jean, Éléments d'une cartographie globale de l'habitat rural... Bellechasse. *Revue de géographie de Montréal*, XXVI, 1, 1972, pp. 35-49.

Rioux, M., *Les québécois* (1974). Paris, Seuil, 1980, 190 p.

Rodrigue, D., *Le cycle de Pâques...* Québec, PUL, Archives de folklore, 24, 1983, 333 p.

Rouillard, E., *La colonisation dans les comtés* [de Dorchester à Gaspé]. Québec, Département de la colonisation, 1899-1901, 2 vol.

Roy, C., *Histoire de L'Assomption*. Montréal, Fêtes du 250e, 1967, 540 p. (doc. sur l'histoire des terres.)

Roy, J.-E., *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*. Lévis, Mercier, 1897-1898, 2 vol.

Saint-Amant, J.-Ch., *L'Avenir, township de Durham...* (1896). Arthabasca, L'Écho des Bois-francs, 1932, 534 p.

Salone, E., *La colonisation de la Nouvelle-France...* (1950). Trois-Rivières, Boréal, 1970, 505 p.

Sanguin, A.-L., Les origines normandes du rang canadien-français: quelques éléments historiques. *Études normandes*, 27, 1-2, 1978, pp. 7-20.

Scofield, E., The Origin of Settlement Patterns in Rural New England. *Geographical Review*, XXVIII, 1938, pp. 652-663.

Sebert, L. M., The Land Surveys of Ontario 1750-1980. *Cartographica*, 17, 3, 1980, pp. 65-106.

Séguin, M., *La nation «canadienne» et l'agriculture (1760-1850)*. Trois-Rivières, Boréal, 1970, 279 p.

Séguin, N., *La conquête du sol au XIXe* siècle. Québec, Boréal, 1977, 295 p.

Séguin, N., éd., *Agriculture et colonisation au Québec*. Montréal, Boréal, 1980, 222 p.

Séguin, R.-L., *La Civilisation traditionnelle de l'«habitant» aux 17e et 18e siècles*. Montréal et Paris. Fides, 1967, 701 p.

Semaines sociales du Canada, *Congrès de la Colonisation*. Montréal, École soc. populaire, 1944, 156 p.

Semple, E. C., The influence of geographic environment on the lower Saint Lawrence. *Bull. Am. Geogr. Soc.*, XXXVI, 1904, pp. 449-466.

Smith, T. L., *The Sociology of rural life*. New York, Harper, 1953 (3e éd.), 680 p.

Talon, J., Mémoire du Roi et Notes de Talon, *Rapport de l'Archiviste de la P. de Québec. 1930-31*, 182 p. Textes de 1665-67.

Thomson, D. W., *L'homme et les méridiens*. Ottawa, Reine, 1966-1985, 3 vol.

Tremblay, M.-A., L'idéologie du Québec rural. *Travaux et communications*. Académie des sciences morales et politiques, Sherbrooke, 1973, pp. 212-265.

Trudel, M., *Les débuts du régime seigneurial*. Montréal, Fides, 1974, 313 p.

Trudel, M., *Histoire de la Nouvelle-France. III - La seigneurie des Cent-Associés. 1627-1663. Tome 2, La Société*. Montréal, Fides, 1983, 669 p. (la côte et le rang, pp. 126-7).

Université du Québec à Trois-Rivières, *Sociétés villageoises...* Trois-Rivières, Centre de recherches en études québécoises. Rennes, Presses universitaires, 1987, 417 p. (Actes du colloque de 1985). Aussi, Actes du colloque de 1982 publié par les PUM en 1986.

Université Laval, Le monde rural. Numéro spécial, *Recherches sociographiques*, XXIX, 2-3, 1988, pp. 167-520.

Vattier, G., *Esquisse historique de la colonisation de la province de Québec. 1608-1925*. Paris, Champion, 1928, 128 p.

Verdon, M., *Anthropologie de la colonisation au Québec...* Montréal, PUM, 1973, 283 p.

Wonders, W. C., L'influence de l'arpenteur-géomètre sur les modes d'établissement rural au Canada. *Terravue*, Edmonton, I, 1982, pp. 15-26. Traduction de l'anglais.

Zaborski, B., Sur la forme des villages en Pologne et leur répartition. *BSGQ*, Québec, 22, 1-2, 1928, pp. 65-76.

Zaborski, B., A Glance at the Settlement Patterns in Southern Canada. *Scritti Geografici in onore di Riccardo Riccardi*. Roma, Soc. geo. italiana, 1975, parte II, pp. 1003-1022.

Littérature

Allard, L., *Mademoiselle Hortense ou l'école du septième rang*. Montréal, Leméac, 1981, 245 p.

Angers, F. R., *Les Révélations du crime* (1834/37). Montréal, Ré-édition, 1969, 105 p.

Arsenault, E., *Les loisirs d'un curé de campagne*. Québec, Caritas, 1953, 365 p.

A.Q.P.F., *Les œuvres de création et le français au Québec*. Québec, Éd. officiel, 1984, 248 p. (coll. 1982). Sous la dir. de I. Belleau et G. Dorion.

Aubert de Gaspé, P.-I.-F., *Le chercheur de trésors ou l'influence d'un livre* (1837). Montréal, Éd. de Poche, 1980, 151 p.

Aubert de Gaspé, Ph., *Les Anciens Canadiens* (1863). Montréal, Fides, 1961, 355 p.

Barbeau, M., Notre géographie en peinture. *Bull. Soc. de géographie de Québec et de Montréal*, I, 5, 1942, pp. 33-44.

Barré, L., *Conscience de croyants*. Saint-Hyacinthe, s. éd., 1930, 230 p.

Bartlett, W. H., *Bartlet's Canada* (vers 1838). Toronto, McClelland, 1968, 191 p.

Beauchamp, Cl., Milieu rural et agriculture entre le rose et le noir. *Mélanges Falardeau*, II, Québec, PUL, *Recherches sociographiques*, XXIII, 3, 1982, pp. 217-226.

Beauchemin, Nérée, [poèmes, (1987-1928)], in A. Guilmette, *Nérée Beauchemin. Son œuvre. Édition critique*. Québec, PUQ, 1973, 3 volumes.

Beauchemin, Yves, *Le Matou*. Montréal, Québec/Amérique, 1985, 583 p.

Beaugrand, H., *La chasse-galerie* (1891/1900). Montréal, Fides, 1979, 107 p.

Beaulieu, V.-L., *Jos Connaissant*. Montréal, VLB, 1978, 266 p.

Bélisle, Éva, *La petite maison du Bord-de-l'Eau*. Montréal, Libre Expression, 1981, 237 p.

Bergeron, Jean, *L'Agriculture et l'Église, deux amies intimes d'origine divine*. Québec, Action Catholique, 1943, 210 p.

Bergeron, P. A., *À l'ombre du clocher*. Montréal, L'Atelier, 1960, 199 p.

Bernard, H., *La terre vivante*. Montréal, Action française, 1925, 206 p.

Bernard, H., *La ferme des pins*. Montréal, Action française, 1930, 214 p.

Bessette, A., *Le Débutant*. Saint-Jean, Imp. des Canadiens français, 1914, 259 p. Réédité dans Bibliothèque québécoise, 1991

Bessette, G. et al., *Histoire de la littérature canadienne-française par les textes*. Montréal, CÉC, 1968, 704 p.

Bilodeau, E., *Un Canadien errant*. Québec, Action sociale, 1915, 251 p.

Bilodeau, G.-M., *Pour rester au pays*. Québec, Action sociale, 1926, 168 p.

Bonenfant, J. et A. Moorhead, *Entre nous la neige*. Trois-Rivières, Forges, 1986, 123 p.

Bosquet, A., *Poésie du Québec*. Paris, Seghers et Montréal, HMH, 1966, 275 p.

Bouchard, G., *Vieilles choses, vieilles gens*. Montréal, Action can.-franç., 1931, 184 p.

Boucher, J. P., *Instantanés de la condition québécoise*. Montréal, HMH, 1977, 198 p.

Boucher de Boucherville, G., *Une de perdue, deux de trouvées* (1849/51). Montréal, Sénécal, 1874, 2 vol. Réédité en 1 vol. Montréal, Hurtubise HMH, 1973.

Bouchette, Errol, *Emparons-nous de l'industrie*. Ottawa, Imp. générale, 1901, 42 p.

Bourassa, A.-G., *Surréalisme et littérature québécoise*. Montréal, Étincelle, 1977, 380 p.

Brévan, E. de, Souvenirs de mon village. *Le Monde illustré*, 9, 4, 1893.

Brouillette, B., Géographie et littérature. *Mémoires, SRC*, 4e s., t. 3, 1965, pp. 13-18 (réfère à *Trente Arpents*).

Bureau, Luc, *Entre l'éden et l'utopie*. Montréal, Q.-A., 1984, 235 p.

Burke, F.-X., Les mots... littérature can.-franç. Québec, *BPFC*, 1905-08 (six parties).

Cahier. Québec, Société des Écrivains canadiens, 1984, 1 et 2, 298 p.

Carmel, A., *Sur la route d'Oka*. Montréal, s. éd., 1952, 221 p.

Caron, Louis, *Le Canard de bois*. Montréal, Boréal, 1981, 329 p.

Caron, Louis, *La Corne de brune*. Montréal, Boréal, 1982, 271 p.

Carrier, M. et M. Vachon, *Chansons politiques du Québec. 1834-1858*. Montréal, Leméac, 1979, t. 2, 450 p.

Chatillon, P., *La Fille arc-en-ciel*. Montréal, Libre Expression, 1983, 217 p.

Chauveau, P.-J.-O., *Charles Guérin* (1846/1852). Montréal, Revue canadienne, 1900, 384 p.

Chicoine, F., *Précis de doctrine rurale...* Montréal, éd. franciscaines, 1948, 255 p.

Choquette, Adrienne, *Le temps des villages*. Québec, Presses Laurentiennes, 1975, 215 p.

Choquette, E., *Claude Paysan*. Montréal, Bishop, 1899, 230 p.

Choquette, E., *La Terre*. Montréal, Beauchemin, [1916], 289 p.

Choquette, R., *Le Curé de village*. Montréal, Granger, 1936, 234 p.

Chouinard, E., *L'Œil du Phare*. Québec, Le Soleil, 1923, 280 p.

Clapin, S., *Le Canada*. Paris, Plon, 1885, 263 p.

Clavel, B., *Harricana*. Paris, Michel, 1983, 289 p.

Cloutier-Wojciechowska, C. et al., éd., *Solitude rompue*. Ottawa, EUO, 1986, 429 p. En hommage à D. M. Hayne.

Conan, Laure, *La Sève immortelle*. Montréal, Action française, 1925, 231 p.

Cousture, Arl., *Les Filles de Caleb*. Montréal, Québec-Amérique, t. I, 1985, 528 p.; t. II, 1986, 790 p.

Crémazie, O., *Poésies d'Octave Crémazie*. Montréal, Granger, 1925, 202 p.

D. Malvina, De Québec à Montmorency. *La Ruche littéraire et politique*, 3e série, Québec, 1854, pp. 220-225.

Dalbis, J.-L., *Le Bouclier canadien-français*. Montréal, Déom, 1925, 247 p.

De Grandpré, P., *Marie-Louise des champs*. Montréal, Fides, 1948, 173 p.

De Grandpré, P., *Histoire de la littérature française du Québec*. Montréal, Beauchemin, 1967-69, 4 vol.

Desaulniers, D. et M. Dubé, *Bing sur le ring, bang sur la rang*. Ottawa, Commoner's, 1979, 131 p.

Desaulniers, G., *Les bois qui chantent*. Montréal, Beauchemin, 1930, 193 p. Préface de Louis Dantin.

Desilets, Al., *Dans la brise du terroir*. Québec, auteur, 1922, 152 p.

Desrochers, A., *À l'ombre de l'Orford* (1929). Montréal, Fides, 1979, 131 p.

Desrosiers, L.-P., *Nord-Sud* (1931). Montréal, Fides, 1980, 229 p.

Desrosiers, L.-P., *Les opiniâtres* (1941). Montréal, Fides, 1954, 198 p.

Desrosiers, L.-P., *Sources*. Montréal, Imprimerie populaire, 1942, 227 p.

Dionne, R., éd., *Le Québécois et sa littérature*. Sherbrooke, Naaman, 1984, 482 p.

Dostaler, Y., *Les infortunes du roman dans le Québec du XIXe siècle*. Montréal, HMH, 1977, 175 p.

Doucet, L.-J., *Campagnards de La Noraye*. Québec, auteur, 1918, 124 p.

Doutre, J., *Les Fiancés de 1812*. Montréal, Perrault, 1844, 393 p.

Drouin, R., *Saint-Narcisse. Le Rang Saint-Pierre*. Saint-Narcisse, Imprimerie Saint-Patrice, 1981, 44 p.

Dugré, Ad., *La campagne canadienne*. Montréal, Messager, 1925, 253 p.

Duval, E.-F., *Le jeu... théâtre québécois. 1900-1950*. Trois-Rivières, coll. Théâtre, 1983, 222 p.

Élie, R., *Il suffit d'un jour*. Montréal, Beauchemin, 1957, 230 p.

Falardeau, J.-C., *Imaginaire social et littérature*. Montréal, HMH, 1974, 152 p.

Farley, P.-E., *Jean-Paul*. Montréal, CSV, 1939, 215 p.

Faucher de Saint-Maurice, N.-H.-E., *À la veillée. Contes et récits*. Québec, Darveau, 1879, 199 p.

Ferland, Albert, *Mélodies. Poétiques*. Montréal, Bédard, 1893, 141 p.

Ferron, J., *Le Ciel de Québec*. Montréal, Éd. du Jour, 1969, 404 p.

Ferron, Mad., *Les Beaucerons, ces insoumis, 1735-1867*. Montréal, HMH, 1974, 174 p.

Ferron, Mad., *Sur le Chemin Craig*. Montréal, Stanké, 1983, 191 p.

Filiatrault, J., *Terres stériles*. Québec, Institut littéraire, 1953, 206 p.

Fiset, L.-J.-C., *Jude et Grazia ou les malheurs de l'émigration canadienne...* Québec, 1861, 41 p.

Fréchette, L., *Originaux et détraqués...* (1892). Montréal, Beauchemin, 1943, 350 p.

Fréchette, L., *Contes de Jos Violon*. Montréal, Éd. de l'Aurore, 1974, 143 p.

Gagnon, E., *Chansons populaires du Canada* (1865). Québec, Morgan, 1880, 350 p.

Genevoix, M., *Laframboise et Bellehumeur* (1941). Montréal, Éd. de l'Arbre, 1943, 130 p.

Genevoix, M., *Canada*. Paris, Flammarion, 1947, 253 p.

Gérin-Lajoie, A., *Jean Rivard, le défricheur...* (1862). Montréal, Beauchemin, 1977, 400 p. (avec le suivant).

Gérin-Lajoie, A., *Jean Rivard, économiste* (1864). Idem.

Gill, Ch., *Le Cap Éternité*. Suivi des *Étoiles filantes*. Montréal, Le Devoir, 1919, 161 p.

Gingras, U. L., *La chanson du paysan*. Québec, s. éd., 1917, 173 p.

Gingras, U. L., *Les guérets en fleurs*. Montréal, Garand, 1925, 192 p.

Girard, R., *Marie Calumet* (1904). Montréal, Fides, 1979, 162 p.

Giroux, A., *Au-delà des visages*. Montréal, Variétés, 1948, 173 p.

Godbout, J., *Salut Galarneau*! Paris, Seuil, 1967, 155 p.

Grégoire, H., *L'homme du Pire-Vire*. Montréal, Libre Expression, 1982, 140 p.

Grignon, C.-H., *Un homme et son péché* (1933). Montréal, Stanké, 1977, 208 p.

Grignon, C.-H., *Le déserteur...* Montréal, Vieux-Chêne, 1934, 219 p.

Groulx, L., *La naissance d'une race*. Montréal, Action française, 1919, 294 p.

Groulx, L., *Au Cap Blomidon* (1932). Montréal, Granger, 1943, 239 p.

Guèvremont, G., Le Prétendant in *Horizons*, Trois-Rivières, oct. 1939, p. 35 et s.

Guèvremont, G., *Le Survenant* (1945). Montréal, Bibl. can.-franç., 1967, 248 p.

Guèvremont, G., *Marie-Didace*. Montréal, Beauchemin, 1947, 282 p.

Guilmette, A., *Nérée Beauchemin...* Québec, PUQ, 1973, 3 vol.

Guy, M.-A., *Les voies d'or du lac Saint-Jean*. Lévis, Etchemin, 1982, 170 p.

Hamelin, L.-E., Les Du Rang. *Écrits du Canada français*, 62, 1988, pp. 121-156.

Hare, J. E., Bibliographie du roman canadien-français 1837-1962. *Archives des lettres canadiennes*, t. III, Montréal, Fides, 1977 (3e éd.), 514 p. (bibliographie: pp. 429-465).

Hare, J. E., Bibliographie de la poésie canadienne-française de 1803 à 1967. *Archives des lettres canadiennes*, t. IV, Montréal, Fides, 1969, 701 p. (bibl.: pp. 605-698).

Hayne, D. M. et M. Tirol, *Bibliographie critique du roman canadien-français, 1837-1900*. Québec, PUL, 1969, 144 p.

Hébert, Anne, *Kamouraska*. Paris, Seuil, 1970, 250 p.

Hébert, C., *Le Pays Natal...* Montréal, (s.e.), 1929, 8 p.

Hémon, Louis, *Maria Chapdelaine* (1914/16). Paris, Hachette, 1967, 190 p.

Hertel, F., *Mondes chimériques*. Montréal, Valiquette, 1940, 150 p.

Horizons (et *Mauricien*). Trois-Rivières, Imprimerie, 1936-1939 (revue régionaliste illustrée).

Huot, A., *À la mémoire d'un défricheur*. Québec, Action sociale, 1922, 15 p. (XVIIIe siècle).

Huston, James, *Le répertoire national ou Recueil de littérature canadienne* (1848-1850), Montréal, Valois, 1893 (2e éd.), 4 vol. Textes de 1777 à 1850.

Jacob, Paul, *Les revenants de la Beauce*. Montréal, Boral, 1977, 159 p.

Jean du Saguenay, *La Terre pour rien*. Paris, Bloud, 1907, 128 p.

Kirby, W., *Le Chien d'Or...* Traduit par L.-P. Le May (1884). Québec, Garneau, 1926, 2 vol.

Labelle, Mgr. A., *La Mission de la race canadienne-française en Canada*. Montréal, Sénécal, 1883, 15 p.

Laberge, A., *La Scouine* (1918). Ottawa, L'Actuelle, 1972, 134 p.

Lacasse, Z., *Une mine... pour les cultivateurs*. Québec, 1880, 272 p.

Lacombe, P., *La Terre paternelle* (1846). Montréal, Beauchemin, 1871, 81 p.

Laflèche, L.-F. R., *Quelques considérations...* Montréal, Sénécal, 1866, 270 p.

Lafleur, N., *La vie quotidienne des premiers colons en Abitibi-Témiscamingue*. Montréal, Leméac, 1976, 197 p.

Laforce, E., *Bâtisseurs de Pays*. Montréal, Garand, 1944, 263 p.

Laforte, C., *Le Catalogue de la chanson folklorique française*. Québec, PUL, Les Archives de folklore, 1977-, 6 vol.

Lafortune, M., *Le roman québécois*. Laval, Mondia, 1985, 336 p. (schéma du rang, p. 67).

Lamonde, Yvan, *L'avènement de la modernité culturelle du Québec*. Québec, Institut québécois de la recherche sur la culture, 1986, 319 p.

La Palme, A., *Un pèlerinage à l'école de rang*. Montréal, Action can.-franç., 1928, 229 p.

Lapointe, H., *La terre que l'on défend*. Montréal, Garand, 1928, 190 p.

La Renaissance campagnarde. Montréal, Éd. Albert Lévesque, 1935, 205 p.

Laurendeau, A., *Voyages au pays de l'enfance*. Montréal, Beauchemin, 1960, 218 p.

Laverdière, C., *De pierres de champs*. Montréal, Fides, 1976, 103 p.

Le Chevallier, J., *Aux Prises avec la tourmente... Grandin*. Ottawa, Revue, UO, 1940, 76 p.

Leclerc, F., *Le Fou de l'île* (1946). Montréal, Fides, 1980, 217 p.

L'Écuyer, E., La fille du Brigand. *Le Ménestrel*, I, 1, 1844 (par section).

Le Franc, Marie, *Au pays canadien-français*. Paris, Fasquelle, 1931, 240 p.

Le Franc, Marie, *La randonnée passionnée* (1936). Montréal, Fides, 1961, 159 p.

Légaré, Cl., *Pierre la Fève...* Montréal, Quinze, 1982, 367 p. Aussi, *La Bête à sept têtes*, 1982.

Lemay, L.-P., *Picounoc, Le Maudit* (1878). Montréal, HMH, 1972, 326 p.

Lemay, L.-P., *Contes vrais* (1899). Montréal, Fides, 1980, 282 p.

Lemire, M., *Les Grands Thèmes nationalistes du roman historique canadien-français*. Québec, PUL, 1970, 283 p.

Le Normand, M., *Autour de la maison*. Montréal, Fides, 1944, 140 p.

Léon de Tinseau, *Sur les deux rives*. Paris, Calmann, 1909, 405 p.

LeRossignol, J. E., *The Habitant-merchant*. Toronto, Macmillan, 1939, 258 p.

Le Terroir. Québec, 1918-1938. (Deuxième périodique de ce nom).

Lévesque, G., De l'influence... sur les établissements et les destinées des Canadiens (1848). In Huston, *Répertoire National*, tome IV, 1893 (2e éd.), pp. 289-318.

Loranger, F. et Cl. Levac, *Le chemin du roy*. Montréal, Leméac, 1969, 135 p.

Loranger, J.-A., *Les Atmosphères et le Passeur*. Montréal, Morissette, 1920, 62 p.

Lortie, J. d'A. avec la collaboration de P. Savard et P. Wyczynski, *Les textes littéraires du Canada français. Vol. 1, 1608-1806*. Montréal, Fides, 1987, 613 p.

Magnan, J.-C., *Souvenirs*. Saint-Romuald, Etchemin, 1976, 183 p.

Mailhot, L., *La littérature québécoise*. Paris, PUF, Que sais-je?, no 1579, 1975, 128 p.

Maillet, M. et al., *Anthologie de textes littéraires acadiens. 1606-1975*. Moncton, Éd. d'Acadie, 1979, 643 p.

Mallory, W. et al., éd., *Geography and Literature...* Syracuse, SUP, 1987, 210 p.

Marchand, Clément, *Courriers des villages* (1938). Trois-Rivières, Bien Public, 1940, 220 p. Illustrations R. Duguay.

Marchand, Clément, *Les soirs rouges* (1939/1947). Québec, Stanké, 10/10, 80, 1986, 216 p.

Marchand, Clément, [*Le Rang*]. Trois-Rivières, ms., 1987, 4 p.

Marcotte, Gilles, *Le roman à l'imparfait...* Montréal, La Presse, 1976, 195 p.

Marie-Victorin, *Croquis laurentiens*. Montréal, e.c., 1920, 304 p. Illustrations E.-J. Massicotte.

Marineau, L. et L. Guilmette, *Contes et récits de la Mauricie, 1850-1950.* Rapport de recherches, Trois-Rivières, Université, 1980, 354 p.

Marmette, J., *Charles et Éva...* (1866). Montréal, Lumen, 1945, 189 p.

Miller, W. M., *Les canadianismes dans le roman can.-franç....* Montréal, McGill, 1962, 332 p. (thèse).

Miron, G., *L'homme rapaillé.* Montréal, PUM, 1970, 171 p.

Montigny, B.-A. T. de, *Le Nord.* Montréal, Étendard, 1887, 163 p.

Montigny, G. de, *Étoffe du pays* (1901). Montréal, Beauchemin, 1951, 416 p.

Montigny, G. de, *Le Livre du Colon...* (1902). Montréal, L'Aurore, 1979, 102 p.

Montigny, L., Testard de, *L'épi rouge et autres scènes du pays de Québec.* Montréal, Livre de France, 1953, 287 p.

Morisset, G., *La Peinture traditionnelle au Canada français.* Montréal, Cercle du Livre de France, 1960, 216 p.

Nadeau, Jean, L'agriculteur québécois: de l'allusion à l'illusion. *CGQ*,70, 1983, pp. 117-121.

Nantel, Adolphe, *À la hache.* Montréal, Éd. A. Lévesque, 1932, 233 p.

Nantel, Adolphe, *La Terre du huitième.* Montréal, Le Devoir, 1942, 227 p.

Nantel, Antonin, *Les fleurs de la poésie canadienne.* Montréal, Beauchemin et Valois, 1869, 134 p.

Nantel, G.-A., *Notre Nord-Ouest provincial, Étude sur la vallée de l'Ottawa.* Montréal, Sénécal, 1887, 99 p.

Narrache, Jean, *Histoires du Canada.* Montréal, ACF, 1937, 129 p.

Nevers., E. de, *L'Avenir du peuple canadien-français.* Paris, Jouve, 1896, 441 p.

Nevers, E. de, *L'âme américaine.* Paris, Jouve, 1900, 2 vol.

Pagé, P. et al., *Répertoire des œuvres de la littérature radiophonique québécoise 1930-1970.* Montréal, Fides, 1975, 826 p.

Panneton, A. (Sylvain), *Horizons mauriciens.* Trois-Rivières, Bien Public, 1962, 138 p.

Panneton, Philippe (Ringuet), *Trente arpents* (1938). Montréal, Bibl. can.-franç., 1978, 328 p. Plan du rang imaginaire. Archives, Séminaire, Trois-Rivières. Édition Critique, Montréal, PUM, 1991, 522 p. (Jean Panneton).

Panneton, Philippe, *L'Héritage...* Montréal, Éd. Variétés, 1946, 181 p.

Parent, E., *L'industrie... moyen de conserver la nationalité* (1846). In Huston, 1893, vol. 4, pp. 1-19.

Parenteau, A., *La Voix des sillons.* Montréal, Garand, 1932, 131 p.

Parizeau, G., *La société canadienne-française au XIXe siècle. Essais sur le milieu.* Montréal, Fides, 1975, 550 p.

Pellerin, Jean, *Le diable par la queue* (1957). Montréal, Cercle du Livre de France, 1970, 205 p.

Perrault, P., *Discours sur la condition sauvage et québécoise.* Montréal, Lidec, 1977, 108 p.

Pichard, François, *Le Mont Sainte-Anne.* Québec, auteur, 1984, 174 p.

Piché, Alp., *Poèmes* (1946-1968). Montréal, Hexagone, 1976, 205 p.

Porter, J. et L. Désy, *Calvaires et croix du chemin du Québec*. Montréal, HMH, 1973, 145 p.

Potvin, D., *Restons chez nous*. Québec, Guay, 1908, 243 p.

Potvin, D., *Le Français*. Québec, auteur, 1925, 346 p.

Potvin, D., *Sur la Grand'Route*. Québec, auteur, 1927, 215 p.

Potvin, D., *Contes et croquis de la campagne canadienne*. Paris, Casterman, (1932), 127 p.

Poupart, J.-M., *L'accident du rang Saint-Roch*. Montréal, Boréal, 1991, 96 p.

Proulx, J.-B., *L'enfant perdu et retrouvé ou Pierre Cholet*. Montréal, Beauchemin, 1887, 194 p.

Raiche, J.-F., *Au Creux des sillons*. Montréal, Garand, 1926, 59 p.

Revue d'histoire littéraire du Québec et du Canada français. Montréal, Bellarmin, 1979-.

Rivard, A., *Chez nous* (1914). Québec, Action sociale, 1949, 257 p.

Rivard, A., *Our old Quebec Home*. Toronto, McClelland, 1924, 201 p. (Traduction de l'ouvrage précédent par W. H. Blake. Illustrations de A. Y. Jackson).

Roquebrune, R. de, *Les Canadiens d'autrefois*. Montréal, Fides, 1966, Tome II, 189 p.

Rousseau, G., *L'image des États-Unis... 1775-1930*. Sherbrooke, Naaman, 1981, 356 p.

Rousseau, G. et G. de LaFontaine, *Contes et récits de la Mauricie*. Trois-Rivières, Cédolec, 1982, 159 p.

Rousseau, G. et J. Laprise, Le discours du sol dans le roman mauricien de 1850 à 1950. *CGQ*, 67, 1982, pp. 121-137.

Roy, C., *Manuel d'histoire de la littérature canadienne de langue française*. Montréal, Beauchemin, 1940, 191 p.

Roy, G., *Bonheur d'occasion* (1945). Montréal, Beauchemin, 1966, 345 p.

Roy, G., *La montagne secrète*. Montréal, Beauchemin, 1961, 222 p.

Savard, F.-A., *Menaud, maître-draveur* (1937). Montréal, Fides, 1964, 149 p.

Savard, F.-A., *L'Abatis* (1943). Montréal, Bibl. can.-franç., 1978, 167 p.

Sénécal, Éva, *Dans les ombres*. Montréal, Lévesque, 1931, 150 p.

Servais-Maquoi, M., *Le Roman de la terre au Québec*. Québec, PUL, 1974, 267 p.

Sirois, A., L'étranger de race et d'ethnie dans le roman québécois. *Mélanges Falardeau*, I, Québec, PUL, *Recherches sociographiques*, XXIII, 1-2, 1982, pp. 187-204.

Sulte, B., *Les Laurentiennes* (1870). Montréal, Leméac, 1978, 208 p.

Sulte, B., *Au coin du feu*. Québec, Darveau, 1882, 213 p.

Sulte, B., *Causons du pays et de la colonisation*. Montréal, Granger, 1891, 250 p.

Sylvestre, Guy, Literature, French Language. *Encyclopedia Canadiana*, Toronto, Grolier, 1957, pp. 173-179.

Taché, J.-C., *Forestiers et voyageurs* (1863). Montréal, Fides, 1981, 202 p.

Thériault, Yves, *Le Dompteur d'ours*. Ottawa, Cercle du Livre de France, 1951, 188 p.

Tourangeau, Rémi, Le village mauricien dans le roman de 1872 à 1950. *En Vrac*, Trois-Rivières, 30, 1986, pp. 25-33.

Tremblay, Jules, *Arômes du terroir*. Ottawa, Beauregard, 1918, 75 p.

Tremblay, Jules, *Trouées dans les Novales*. Ottawa, Beauregard, 1921, 259 p.

Tremblay, L., *Le Curé Hébert*. Hébertville, Comité des Fêtes, 1938, 97 p.

Tremblay, Rémi, *Caprices poétiques*. Montréal, Filiatrault, 1883, 311 p.

Trudel, Marcel, *Vézine*. Montréal, Fides, 1946, 264 p.

Vac, Bertrand, *Louise Genest*. Montréal, Cercle du Livre de France, 1950, 231 p.

Vaillancourt, Emma, *De l'Aube au Couchant. Poésies*. Québec, s. éd., 1950, 154 p.

Véron, J., *Madame Desprès*. Trois-Rivières, Bien Public, 1934, 189 p.

Warwick, J., *L'appel du Nord dans la littérature canadienne-française*. Montréal, HMH, 1972, 24 p. Traduit de l'anglais par Jean Simard.

Wyczynski, P., éd., collection *Archives des Lettres canadiennes*. Ottawa et Montréal, plusieurs volumes.



Annexe
Le rang dans la littérature de langue française

Les Canadiens sont tous en ligne et par rang.

G. Lévesque, 1848

La mère Durand qui demeure dans le même rang m'avait affirmé que la «grand'demande» était faite.

Pamphile Lemay, 1899

Tout le rang de Mainsal fut debout.

F.A. Savard, 1937.

Le Diable et le bon Dieu continuèrent longtemps de faire bon ménage dans les concessions, les bourgs, les rangs des «hauts».

Madeleine Ferron, 1974

Depuis la fin du XIX[e] siècle, en particulier depuis les études rurales de Léon Gérin et de Joseph-Edmond Roy, les connaissances du rang comme fait d'habitat ont lentement mais progressivement augmenté. Au fait, cet effort arrivait avec un assez grand retard par rapport à une formule agraire qui s'était installée dans la région de Québec avant le milieu du XVII[e] siècle et qui avait été consignée dans divers documents. Nous intéresse ici, non ce volet scientifique, mais le volet littéraire qui a pu se développer à partir du même phénomène.

Plusieurs questions se posent pour une première fois : les œuvres canadiennes d'origine ou de situation vont-elle prendre autant de temps que les recherches agraires pour se faire valoir?

Jusqu'à quel point les mouvements de société (guerre, crise, émigration) ont-ils pu influencer la datation, le rythme et le contenu des œuvres littéraires parlant du rang?

Les écrivains vont-ils bien identifier le rang comme tel (qui est un territoire habité) et le différencier de ses éléments singuliers: lot, chemin, maisons et gens?

À quelle fréquence, les hommes de lettres vont-ils se servir du mot *rang* ou de ses principaux synonymes: *côte, concession*? Les nombreux écrits du terroir et les invocations agriculturistes vont-ils enrichir le vocabulaire rangique?

Le thème «rang» se laisse-t-il expressément découvrir ou apparaît-il plutôt camouflé dans l'évocation d'une ruralité indifférenciée? Y aurait-il deux familles notionnelles de rang: l'une agraire, l'autre littéraire? Découvrira-t-on une équivalence, au moins une convergence, entre le rang des historiens/géographes et celui des écrivains? Jusqu'où l'imaginaire du rang va-t-il pouvoir se rendre? L'apport littéraire va-t-il toucher, en retour, la démarche scientifique et terminologique? La littérature va-t-elle contribuer à développer le réseau conceptuel «rang»?

Le long siècle et demi à l'étude se divise-t-il naturellement en périodes concernant à la fois l'occurrence de «rang» et le traitement de ses thèmes par les écrivains?

La littérature du rang apparaît-elle exclusivement dans les œuvres québécoises de langue française ou est-elle également visible dans les écrits de France? Pourrait-on déceler chez les uns et les autres des traits différents ainsi que des transferts d'influence? À quoi reconnaître un roman rangique?

Les arts ont-ils été plus généreux que la littérature dans le traitement du rang?

Cette quête a nécessité le dépouillement ou la consultation de centaines d'ouvrages. Cette masse s'explique par le double fait que nous n'avons pas évalué au préalable la valeur esthétique des écrits; notre texte n'est pas un essai qui s'interrogerait sur le sytle des écritures passées. Nous avons plutôt cherché le mot *rang* et son réseau là où ils pouvaient se trouver. Une nouvelle lecture des œuvres du terroir a été faite à partir de cet objectif singulier. En conséquence, nos renvois ne sont pas celles des «vrais romans» uniquement. En outre, pour références et témoignages d'appoint, n'ont pas été totalement exclus les contes, chansons, essais, films, tableaux et dessins. Cependant, ont été ignorés la correspondance, les journaux et les nombreuses histoires de paroisse où les documentalistes trouveraient des contextes en abondance. Nous n'avons pas considéré l'effet des va-

riantes d'une édition à l'autre, et la version représentative a généralement fait autorité.

L'identification des œuvres pose un autre problème difficile: doit-on regarder toutes les productions, même celles qui, par leur sujet, leur démarche et leur technique n'ont que faire du rang? ou ne retenir que celles où il serait vraisemblable de trouver ou d'attendre sa mention? Nous avons choisi la seconde voie. Ainsi, une création littéraire ou artistique rangique s'identifie par l'un ou l'autre des traits suivants: a) elle parle très peu du phénomène mais utilise le mot *rang* (ou ses principaux synonymes *côte* ou *concession*); b) sans se servir des signes précédents, elle dit quand même quelque chose du sujet; c) au mieux, elle exploite à la fois et l'entité lexicale et la notion; d) enfin, elle évite d'en faire le moindre état tout en demeurant dans une ruralité proximale (cas de passivité volontaire).

Aux lecteurs qui pourraient être surpris ou même choqués du fait que nous considérons des sphères «profanes» dites agraires dans une évaluation littéraire, nous rappelons que *rang* n'est pas seulement une entité lexicale dans la langue commune mais un terme dans des «langues de spécialité» ainsi qu'un toponyme.

Les résultats apparaissent sous trois antennes: *rang* comme mot, le rang comme thème, une classification des œuvres littéraires «à rang».

A.1 Les occurrences de *rang* et de ses équivalents

Les mots du vocabulaire *rang* apparaissent-ils dans les œuvres littéraires consacrées à l'espace Québec?

A.1.1 Vue générale en littérature et dans les arts

Rang seul, n'entre dans aucun titre de roman[1]. Une telle absence apparaît étonnante étant donné l'importance intrinsèque du sujet et le fait que les écrivains utilisent pourtant des entités de cette famille sémantique. La retenue dans les titres n'est cependant pas complète car on découvre le mot sous forme composée dans *École de (du) rang* (Lapalme, 1928), sous forme élidée dans la *Terre du huitième* (Nantel, 1942), en toponymie dans *Rang B Sud* (Cossette, 1987) et *Rang* Saint-Roch (Poupart, 1991) ainsi que sous forme synonymique dans le *Chemin du Roy*.

Le contenu serait-il aussi discret que les titres? Dans le corps des écrits, le rang est présent tant explicitement qu'implicitement, et tout au long de la période considérée. On le trouve en effet depuis Joseph Doutre (1844), sous le principal synonyme du temps: *côte*, jusqu'à maintenant (Cousture, 1986). *Trente Arpents* (Panneton, 1938)

Tableau A - 1

Présence de *rang* dans la littérature québécoise. 1840-1987

Référents	Pourcentage des œuvres (arrondi)
mot et chose	40%
chose sans le mot	20%
ni mot ni chose	40%
total	100%

Source: relevé des œuvres rangiques.

contient plus d'une dizaine de mentions de *rang*; Allard (1981) en a plus de cent. Le mot est cependant loin d'exister dans chaque œuvre littéraire où nous pensions le trouver. D'après le tableau A-1, quarante pour cent d'entre elles ne parlent ni du mot ni de la chose et un autre vingt pour cent n'emploient pas *rang* pour rendre néanmoins le fait; dans ce dernier cas en particulier, l'absence du mot semble refléter davantage une véritable exclusion qu'une simple «forme passive» dans l'expression. Par échantillonnage, nous pouvons évaluer que les autres œuvres – celles jugées d'office sans aptitudes à l'endroit de rang – ont quand même pu parler du sujet dans environ cinq pour cent des cas. Ainsi, en groupant toutes les productions (rangiques ou pas), plus de quatre écrits littéraires sur cinq n'ont pas utilisé *rang*.

Côté poésie, nous n'avons pas non plus trouvé d'ouvrage titré *rang*[2]. Cependant, il existe au moins deux poèmes portant le mot dans leur titre (Tremblay, 1883; Hamelin, 1988). Le contenu rangique n'est guère plus riche. Le mot (sens «paQ») n'apparaît pas dans 186 vers consacrées à la colonisation (Crémazie, 1853). Les poètes ne semblent pas avoir laissé de longs écrits sur ce thème mais on trouve quelques lignes dans Nérée-Beauchemin. En voici d'autres qui sont bien conformes aux canons idéologiques:

> La cité m'attire
> Offre un mirage trompeur
> Mais dans tes rangs, je respire
> Un air pur et le bonheur[3].

La réserve poétique générale est-elle liée au fait de la difficulté d'identifier un grand nombre de rimes riches, telles *sang, étang*? Cette faible capacité formelle n'expliquerait pas la rareté du mot dans le corps même des lignes.

On retrouve dans le texte des chansons (même en l'absence d'un relevé fouillé) une semblable attitude où les œuvres du terroir exploitent en abondance le vocabulaire de la ruralité mais en évitant le mot *rang*. En 1805, une chanson consacrée à l'habitant a comporté *chemin du Roi* (Lortie, 1987). Dans un répertoire classique, *rang* est absent; toutefois dans ses commentaires, l'auteur emploie *côte* et *concession* et une chanson porte le titre d'une rangée de Cap-Santé: *Le P'tit-Bois-d'l'ail*;[4] même discrétion dans un autre recueil d'environ 200 chansons[5]. Un auteur[6] a modifié «Canadien errant» en «Canadien des rangs». *La Bonne Chanson* n'a guère incorporé le mot à l'étude; nous l'avons cependant trouvé dans *L'Épluchette*:

C'était l'oncle Giroux
Du premier rang, près de chez nous
La irou[7].

Le texte de chansons engagées ne semble pas non plus avoir utilisé rang[8]. Dans un catalogue exhaustif, le mot recherché du moins au niveau des titres semble encore absent[9]. D'après C. Laverdière, *La Bolduc* n'avait pas le mot *rang* dans ses célèbres spectacles.

L'une des causes de cet absentéisme avancé pourrait être la filière française qui n'utilisait pas *rang* au sens de «paQ». Or, de nombreuses chansons sont arrivées de France; d'un côté, sous un titre trompeur, des *Chants canadiens* comprennent des textes qui «viennent de la mère-patrie et qui sont pour ainsi dire naturalisés parmi nous[10]»; d'un autre côté, dans *La Bonne Chanson*, plusieurs œuvres sont signées F. Bérat, S. Borel, Th. Botrel et A. Larrieu qui utilisent leur vocabulaire de là-bas, souvent centré sur la Bretagne, la mer et le matelot. Au besoin, cette double source française véhicule un vocabulaire rural mais n'incorpore pas le mot «bani» de *rang*; jeune, nous chantions sans trop comprendre les «xénismes» de *bruyère, chaumière, paysan, bocage, hameau, froment, sabot...* Si l'on ajoute à cette alimentation défavorable à *rang* les motifs dédicatoires politiques (nationalistes) et religieux (moralisateurs) de maintes chansons, l'espace disponible pour parler avec les mots d'ici des choses agricoles devenait réduit. Beaucoup d'auteurs traitant de ces thèmes s'efforçaient de choisir le «doux parler de France»; *rang* cédait sa place à des entités de la langue standard. D'après un poète «prix David», l'absence de *rang* dans ses œuvres rurales était directement liée au fait que *Larousse* ne consignait pas alors le sens «paQ». Les chansonniers du pays préféraient au rang les thèmes «bois/rivière/chantier/bûcheron», mieux acceptés.

Une liste consultée concernant les pièces de théâtre ne montre pas non plus *rang* au niveau des titres (Duval, 1983).

Un léger regard sur les productions artistiques ne contredira pas l'impression précédente d'une certaine sécheresse à l'endroit du rangs, mot et chose. Cependant, il n'est pas absent. Les plus anciennes réprésentations du phénomène semblent celle d'un panorama des environs de Québec après 1660 et celle, vers 1790, de Thomas Davies concernant Château-Richer. Bouchette (1832) produit une gravure consacrée aux champs perpendiculaires du comté de Stanstead. Les oeuvres de W.H. Bartlett (Londres 1838) contiennent peu d'éléments rangiques mais y sont des maisons et des champs à *Les Chats* sur l'Outaouais. Un article [11] reproduit un tableau de Krieghoff au Lac Beauport (1856) présentant une maison et une section de chemin. La peinture la plus complète du rang pourrait être celle de A.Y. Jackson, montrant aux Éboulements (1935) une série de terres parallèles, un chemin de rang, des maisons alignées et des personnages; les principaux éléments y sont, y compris les clôtures; il ne s'agit pas d'une fidèle photographie pour autant. Du même peintre célèbre, trois autres illustrations apparaissent dans un ouvrage traduit du français en anglais[12]. Pour sa part, *Croquis laurentiens* (1920) de Marie-Victorin comporte un dessin de Edmond-J. Massicotte consacré aux constituants du rang. Dans *La Bonne Chanson* (1938), le texte no 42 est accompagné d'une vue du chemin de ceinture de l'île d'Orléans (rive nord). L'année suivante, le *Rang Saint-Joachim* par B.C. Haworth apparaît dans l'ouvrage de Le Rossignol. Des toiles et bois de Rodolphe Duguay montrent des sections de rang. Plus tard, le géographe Pierre Deffontaines laissera plusieurs croquis consacrés aux maisons, chemins, terres et artisanat (en partie inédits). Plus récemment, le rang a été rendu par Horik (*Côte de Peru*), L. Kirouac (*Aux Éboulements*), J. Simard Saint-Gelais (*rang Saint-Laurent*, Baie-Saint-Paul) et autres artistes.

À la catégorie «dessin» peut se rattacher la production des timbres[13]. S'il n'y a pas de rang comme tel – le peuplement des townships de l'Ouest lui ayant été préféré, au congrès international de géographie de 1972 – on peut trouver certains éléments rangiques à l'occasion du timbre *Maria Chapdelaine* (1975) et celui d'un village de Charlevoix par Clarence Gagnon. Ce dernier a illustré le rang dans *Maria*[14].

Bref, dans l'ensemble des représentations artistiques, la moisson n'est pas abondante; le rang est davantage présent par quelques uns de ses éléments que par sa totalité; l'accent est davantage mis sur des aspects folkloriques. On ne s'attend pas de trouver non plus un miroir de la réalité agraire, le fictif et l'inspiration pénétrant dans le figuratif: ainsi, la peinture charlevoisienne de M.-A. Fortin de champs allongés

à flanc de côteau et un village serré; l'image stricte du rang en tant que maisons habitées et lots échelonnés le long du chemin est absente. De même on peut voir une influence architecturale française dans la *Ferme sur l'île d'Orléans* de Suzor-Côté. Ce dernier peintre a tout de même rendu des traits rangiques dans des scènes d'hiver, et à l'occasion de l'illustration de *Maria Chapdelaine* (à partir de 1916).

Les photos du rang relèvent davantage du plan documentaire que du plan artistique[15]. Des photos réalistes de rangs neufs illustraient un ouvrage publicitaire sur la colonisation[16]. Un chemin de rang situé entre une clôture et une maison apparaissent dans une photo d'amateur prise par B. Pinkerton de Montréal, vers 1910 (APC, 1985). Vingt ans plus tard, la documentation photographique devient importante par suite des activités de la Compagnie aérienne Franco-Canadienne dans l'Est du Québec, des films de Maurice Proulx (Abitibi) et des images de TAVI (A. Tessier). Des revues, soit de géographie (Grenoble) soit de littérature (*Horizons*, Trois-Rivières), de même que des ouvrages spécialisés (Lower, 1936; Derruau, 1961; *Canadiana*, 1966) publient des photos de rang. Depuis la deuxième Guerre notamment, les programmes canadien et québécois de couverture aérienne font que tous les rangs et ranges du pays ont été photographiés. Même les satellites peuvent enregistrer sur une même feuille des milliers de rangs. Le Service provincial de photographie et la géographie universitaire seront l'occasion de développement de photothèques et diapothèques où le rang a pris une place. L'arrivée tardive de ce type de documents de même que l'habitude de ne pas s'en servir nous font supposer que la source photographique n'a pas profondément influencé les littéraires.

Il a dû en être autrement à l'endroit des cartes. Celles-ci qui montrent le rang depuis environ trois siècles ont sans doute été utilisées par diverses catégories d'écrivains, littéraires ou non: missionnaires-colonisateurs comme Antoine Labelle, F.A. Savard et Jean Bergeron, propagandistes comme Laforce, hommes de profession comme Ringuet et Grignon, historiens comme Normand Séguin, journalistes comme ceux du *Nord* (Saint-Jérome) et géographes. La carte et l'expérience fournissaient des toponymes de localisation, élément rangique le plus utilisé par les écrivains (tableau A-4).

Même si ces survols sont très superficiels (hors le domaine romanesque), ils indiquent néanmoins que *rang* et le rang ne sont pas absents dans les oeuvres littéraires, les représentations artistiques et champ des illustrations. En plusieurs cas, on peut suivre l'influence d'un mode sur l'autre et l'évolution d'une langue officielle à l'autre. Ces existences justifient donc la continuation de notre étude consacrée, répétons-le, à la compréhension du réseau notionnel de *rang*.

Tableau A - 2

Débuts approximatifs de *rang* (d'habitat). France et Québec

Catégories	En France		Au Québec/Canada	
	concept	mot	concept	mot
habitat aligné européen	Haut Moyen Âge	*rain* (et var.) issu de *hring* 1399	Zaborski, 1928	Deffontaines, 1953
œuvres non littéraires (rangs dans le paysage, au Canada)	La Hontan, 1684 (sous mot *côte*)	Lebrun, 1833 Rameau, 1859	*Registres*, 1648 (sous mot *côte*) Kalm, 1749	Jésuites, 1664 Collet, 1721 Grands Voyers, vers 1720
oeuvres littéraires (rang dans l'imaginaire, au Canada)	(Desjardins 1793, sous mot *concession*)	Hémon, 1914/16 «rang»	chanson, 1805 (*chemin du roi)* Doutre, 1844 (*côte*)	Chauveau 1846/52 Lévesque, 1848

Au XVIIe siècle, polysémie de côte: «côte-seigneurie», «côte-peuplement», «côte-rang», sans compter les sens naturels du mot.
Rang seulement au sens de «peuplement aligné du Québec» (ou *paQ*).

A.1.2 Le mot *rang* et sa famille

Si *rang* est fort ancien (vers le XIe siècle) dans ses sens premiers et s'il a obtenu, quelques temps plus tard, des acceptions agraires dans certains parlers régionaux, ces dernières n'auraient pas été retenues lors du rassemblement du vocabulaire national en France[17]. Dans ces conditions d'exclusion possible le mot sera évité par des écrivains européens traitant de la Nouvelle-France.

Au moment où va poindre l'aventure littéraire du Canada, le sens agraire du mot n'est toujours pas consigné dans les répertoires du français; ainsi, le *Dictionnaire* Bescherelle (1851) possède une dizaine de sens à *rang* mais aucun d'eux ne correspond à l'acception qu'il a

prise au Canada. Un peu comme dans le roman canadien lui-même qui, aux yeux de G. Marcotte, aurait commencé dans la «négation de lui-même», le référent agraire du mot était presque absent. Pourtant, si au cours du Régime français, l'emploi de *rang* était demeuré faible – concurrencé par *seigneurie, côte, paroisse* – au XIXe siècle, le mot avait pris une place dominante; arpenteurs, notaires, administrateurs parlaient de *rang* et de son principal synonyme *concession*. À la fin du siècle, S. Clapin classera *rang* dans un tableau des «Formes françaises n'ayant pas en France certaines acceptions qu'elles possèdent au Canada [18].»

Ces succès de l'entité rangique ne distrairont pas des auteurs de l'Hexagone qui préféreront ne pas faire entrer le mot-clef de *rang* comme trait canadien. Ainsi, Léon de Tinseau[19] décrit le peuplement aligné de la Côte-de-Beaupré: «terre ferme bordée d'une suite ininterrompue de cottages», et, derrière, «l'éternelle palissade canadienne élève jusqu'à la crête du côteau ses deux lignes de planche». *Cottage, palissade*, et *planches* sont-ils des termes locaux? Son compatriote Louis Hémon, dans un roman du terroir «destiné à un public étranger» (L. Mailhot, 1975), utilisera largement le vocabulaire de son pays d'origine. Certes, emploie-t-il le mot *rang* mais une seule fois et en le portant entre guillemets, ce qui ne faisaient ni le «pays de Québec» ni les colons dont il parlait. Et comment définissait-il *rang*? «Longs alignements de concessions à la lisière de la forêt[20].» Arrêtons-nous à *concession* afin de constater un nouvel exemple de l'utilisation du vocabulaire métropolitain; en français de France, le mot réfère à l'acte de concéder et à son sujet, ce dernier pouvant s'appliquer à un espace, tel un lot. Mais avant l'époque du roman péribonkois, le sens de *concession* avait évolué au Canada pour s'étendre d'une seule terre à toute une bande de terres longue de quelques kilomètres. C'est dans ce sens que, vers 1750, les *Procès-verbaux* des Grands Voyers emploient *concession*. La carte de Murray (1760-1762) en fournit deux autres exemples dans la seigneurie de Lauzon. Pour des auteurs comme Desjardins (1793), Bouchette (1815), de Gaspé (1863), Dunn (1880), Dionne (1909), *concession* possède ce sens élargi (voir aussi 5.2.2).

Hémon (1914-16) parle donc français de France dans sa définition de *rang*; sa *concession* est conforme au *Larousse* du temps et aux savants ouvrages de Rameau (1859) et de Salone (1905) publiés à Paris; mais ces études décrivaient le Régime français au Canada où, alors, *concession* ne renvoyait pas encore au sens «paQ» de *rang*. Le réputé auteur de *Maria* emploie d'autres vocables hexagonaux, à savoir *paysan* au sujet duquel le Français Lebrun a dit: «L'expression paysan est réprouvée» (1833); d'après la *Société du parler français* (1902/1930): «le Paysan n'existant pas au Canada, nous disons un habitant pour un cultivateur». Hémon utilise aussi *champs carrés* mais

ces espaces sont plutôt allongés au Québec; il en est de même de *hameau* qui n'est guère une forme laurentienne d'habitat, et *village*, mot peu employé ici au sens de «paroisse» ou de «toute la campagne». Par le choix de ses termes agraires, Hémon ne colle pas profondément à la réalité campagnarde[21]. Cependant, la distinction faite précédemment entre «rang agraire» et «rang imaginaire» rachète en quelque sorte l'auteur; *Maria* constitue une œuvre romanesque qui aborde de multiples thèmes pertinents aux faits de colonisation.

Jusqu'à l'époque récente, le sens «paQ» de *rang* est demeuré étranger dans les dictionnaires de langue parisiens; seules les dernières éditions l'ont accueilli et par une marque de sa provenance canadienne (*LPR*, 1984). Cette retenue métropolitaine prend peut-être appui sur l'opinion de certains puristes québécois qui, entretenant une évaluation tiède à l'égard de *rang*, se contentent d'écrire que le mot «n'est pas à proscrire[22]».

Ces réticences d'esprit européen ont dû défavoriser au Canada l'emploi du mot *rang* dans son sens de «peuplement aligné». Il se peut aussi que des écrivains du Québec se privent volontairement d'une entité lexicale, trop régionale à leurs yeux, afin de «parler international».

De quand peut-on dater l'emploi littéraire de *rang*? Tout dépend de la définition fournie au mot *littéraire*. Les spécialistes font commencer la littérature «canadienne» vers 1840-1850 en laissant de côté un certain nombre d'écrivains tels Marc Lescarbot (+1642), Valentin Jautard (+1783) et Joseph Quesnel (+1809). Sans doute qu'à cette époque la canadianisation des sujets d'écriture influencée par l'*Histoire* de F.-X. Garneau (1845-1848), la reprise des contacts avec la France ainsi que l'apparition d'œuvres romanesques (Doutre, 1844) peuvent être considérées comme des témoignages d'activités intellectuelles nouvelles. En ce qui concerne l'arrivée du mot *rang* (sens «paQ») et même des thèmes ruraux, des auteurs d'époque, par exemple, E. L'Écuyer dans un texte pourtant intitulé *La campagne*, ne se sert pas du mot *rang*; ce dernier est cependant l'objet d'une analyse géographique dans G. Lévesque (1848). En fait, même si les années 1840-1850 semblent être celles de l'introduction de *rang*, une certaine littérature avait antérieurement porté le mot; pour nous en tenir au Régime anglais, songeons à Joseph Bouchette (1815-1831-1832); des mentions antérieures à 1840 existaient dans la correspondance de P.-J.-L. Desjardins[23] (par le mot *concession*) ainsi que dans *Le village français* de J. Huston, près de Kingston[24] (sans compter les écrits d'arpentage). Les occurrences de *rang* n'arrivent pas indépendamment des synonymes du mot[25].

Étant donné ces conditions limitatives de l'emploi littéraire de rang («paQ»), quelle famille de mots rangiques peut-on s'attendre de

trouver? Un corpus réduit rassemble des expressions appartenant à cinq catégories: a) Des entités lexicales, simples ou composées, dans la langue courante comme *maîtresse du troisième rang* (Grignon, 1933), ou au niveau technique, tels le *Premier Rang* (Désilet, 1922) ou le *contribuable du rang* (Allard, 1981). b) Des expressions absentes du langage officiel, comme les *bonnes mères du rang* (Grégoire, 1982) et *rang pas débouché* (Lacasse, 1880). c) Des créations néologiques dans *ranger un coin de terre* (Sulte, 1870). d) Un grand nombre de thèmes ruraux, ne comportant pas le mot *rang* mais associés à sa notion, comme *bois debout, bout de la terre, chemin de colonisation, croix du chemin, défriché, faire de la terre, gens des bois, habitant, pacage, poussière du chemin, terre de roches, trécarré...* e) Des usages français de France dans le *rang des métairies* (Genevoix, 1945), *village, hameau* pris pour «paQ» et *paysan* pour «habitant». Le tableau A-3 présente un échantillon provenant des trois premières classes.

Les centaines de mots recueillis qui ont permis aux littéraires de parler des situations rangiques constituent à première vue un vocabulaire assez riche, compte tenu du fait de la faible affixation en français du mot *rang*. Par ailleurs, ce corpus semble insuffisant; une telle limite s'expliquerait-elle par la volonté des écrivains de respecter le bas niveau du dit campagnard? «L'on ignore les mots», écrit un auteur, et «entre habitants, il n'est pas nécessaire de converser pour s'entendre[26]»; ou rend-elle compte du développement inachevé du vocabulaire? Alors qu'il existe des déterminatifs simples pour désigner les gens des paroisses, des villages ou des lots, il ne s'en trouve point pour qualifier les *gens du rang*.

Si cette liste ne présente pas la complétude que pourrait avoir un dictionnaire du rang littéraire, c'est qu'elle vient d'un relevé à la pièce et partiel des œuvres et qu'elle ne poursuit pas un tel objectif.

A.1.3 Concurrences des entités

La rivalité vocabulairique subie par le mot *rang* de même que des omissions volontaires s'annoncent certaines durant toute la période considérée. *Les Fleurs de la poésie canadienne*, anthologie éditée en 1869 par Antonin Nantel, semblent fournir l'exemple d'une réticence à employer *rang*, à décrire la chose et à lui donner un développement approprié; à peu près tous les mots de la ruralité y sont: *campagne, champ, concession, coteau, laboureur, maison, plaine, rivage, sillon, terre, trécarré*, y compris des emprunts de France dont le sens est souvent impropre au Québec: *bocage, hameau* et *village*, mais *rang* est absent. Une semblable gêne se retrouve même chez des auteurs dits ruralistes: dans *Le Déserteur* (Grignon, 1934), aux termes précédemment cités, s'ajoutent *clôture, colon, colonisation* (agent, chemin et lot), *faire de la terre, grande ligne, habitant, route du village, terre de chez*

Tableau A - 3
Expressions comprenant *rang* dans les œuvres littéraires. Québec[27]

assemblée de rang (Laforce, 1944)
autre bout de rang (Rivard, 1914)
bas du rang (Légaré, 1982)
bonnes mères du rang (Grégoire, 1982)
bordure du rang (Ferron, 1983)
bout de rang (Dugré, 1917)
bout du rang (Genevoix, 1945; Perrault, 1976)
Canadien des rangs (Tremblay, 1883
champs du rang (Genevoix, 1941)
chemin de rang (Ferron, 1983)
chemins des rangs (Beauchemin, 1985)
commissaire du rang (Allard, 1981)
contribuable de rang (Allard, 1981)
courir le rang (Panneton, 1938)
Croix du rang (Arsenault, 1953)
cultivateur du rang (Potvin, 1925)
dames du rang (Nantel, 1942)
dans le rang (Guèvremont, 1945)
dans les rangs (A. Hébert, 1970)
de rang (Jésuites, 1664)
dernier lot du rang (Grignon, 1934)
dernier rang (Bélisle, 1981)
Durand (Véron, 1934)
Durant (Gingras, 1925)
école de rang (Lapalme, 1928)
école du rang (Parenteau, 1932; Leclerc, 1946)
en ligne et par rang (Lévesque, 1848)
en traversant les rangs (Montigny, 1887)
famille du rang (Laberge, 1918)
fille du rang (Nantel, 1942)
fond de rang (Groulx, 1932)
garçon du rang (de Grandpré, 1948)
gars du rang (Allard, 1981)
gens du rang (Panneton, 1938)
habitant du rang (Allard, 1981)
Jean du Petit Rang (*Laurentien*, 1917)
jeunesses du rang (Bernard, 1925)
le long du rang (Choquette, 1914)
les rangs (C. Hébert, 1929)
limites du rang (Grégoire, 1982)
lot du rang (Grignon, 1934)
l'rang (Grégoire, 1982)
maîtresse du troisième rang (Grignon, 1933)
mort du rang (Arsenault, 1953)
nouvelles du rang (Bernard, 1925)
petit peuple des rangs (Marchand, 1987)
Petit Rang (Laurentien, 1917)
premier rang (Chauveau, 1846-52; Désilet, 1922)
rang à rang (Ferron, 1983)
rang arpenté (Pelland, 1906)
rang au bord de l'eau (Lemay, 1899)
rang de colon (Potvin, 1908)
rang de défricheurs (Blanchard, 1960)
rang de la maison paternelle (Dugré, 1925)
rang de l'église (Bilodeau, 1915; Potvin, 1932)
rang de campagnes (C. Hébert, 1929)
rang des concessions (Chaveau, 1846/52)
rang des «Hauts» (Ferron, 1974)
rang des terres vierges (Savard, 1937)
rang-double (Guy, 1982)
rang double (Lacasse, 1880)
rang du canton (Sulte, 1882)
rang du cordon (Farley, 1939)
rang du milieu (Lacasse, 1880)
rang du village (Brouillette, 1943; Tremblay, 1985)
ranger (Sulte, 1870)
rang fermé (Perrault, 1977)
rang natal (Savard, 1943; Chamberland, 1964)
rang par rang (Perrault, 1977)
rang pas débouché (Lacasse, 1880)
rang perdu (Savard, 1937)
rang simple (Allard, 1981)
rangs (Élie, 1957; Mailhot, 1974)
rangs de la campagne (Tourangeau, 1986)
rangs de la paroisse (Barré, 1930; Potvin, 1932)
rangs disponibles (Pelland, 1906)
rangs nouveaux (Desrochers, 1929)
rangs occupés (Gérin-Lajoie 1862)
second rang (Lévesque, 1848)
tenir au rang (Genevoix, 1941)
terre de rang (Bernard, 1925)
tournant du rang (Élie, 1957)
tous les rangs (Beaulieu, 1978)
tout le rang (Savard, 1937; Nantel, 1942)
triple rang (Gérin-Lajoie), 1862)
veillée de rang (Allard, 1981)
vie du rang (Bernard, 1925)
voisins du rang (Genevoix, 1941)
voix du rang (Savard, 1937)

Source: lecture des œuvres.

nous, vie agricole alors que *rang* n'arrive que rarement. D'autres parlent peu du rang ou l'évitent complètement. Le mot ne se trouve pas dans *Les Anciens Canadiens* (de Gaspé, 1863). Il n'y a pas de gens des rangs dans les *Originaux* de Fréchette (1892). Malgré les titres des ouvrages, le rang est effacé dans *Sur la route d'Oka* (Carmel, 1914), *La Chanson du paysan* (Gingras, 1917), les *Arômes du terroir* (Tremblay, 1918), *Poésies* (Crémazie, éd. 1925), *À l'Ombre de l'Orford* (Desrochers, 1929), *J'appartiens à la terre* (Lapointe, 1963), *Terre Québec* (Chamberland, 1964), *Un pays sans bon sens* (Perrault, 1972). En conséquence, le relevé présenté par Lemire (1970) comporte assez peu de termes agricoles. Plus tard, un étude pourtant analytique du roman (mauricien) ne comprend pas d'entrée spécifique à *rang*[28]. Pour leur part, des manuels d'histoire dans les collèges[29] parlent de colonisation sans employer *rang* ou ses synonymes. Peu de rangs dans Cousture (1985). Évidemment, l'on n'attend pas ce mot dans les récits proprement urbains; dans *Bonheur d'occasion*, G. Roy ne l'emploie pas même lorsque ses personnages vont dans la campagne québécoise. Perce donc une certaine résistance au rang comme le montre aussi *Kamouraska* d'Anne Hébert (1970), ouvrage qui se prêtait admirablement à une situation de chemins de rang lors des allers et retours de Sorel au Moyen Estuaire, mais il est surtout question de termes génériques *campagne, village* et *route*; *rang* est presque absent; aurait-on voulu aménager le vocabulaire de l'oeuvre pour un public de France? De plus, il est étonnant que des périodiques intitulés *Le Terroir* (1918-1939) et autres du genre aient pu éviter à peu près complètement le mot et la chose. Sans doute Panneton a raison d'écrire: «n'appartenir au terroir que pour s'en détacher[30]».

Côté acadien, les références littéraires à l'habitat allongé sont absentes ou rares (Massignon, 1962; Maillet, 1979); il faut cependant prendre en compte que la mer ouverte à la pêche y constitue un thème dominant.

Au Québec, *terre* (lot) reçoit la préférence. Ne sont pas retenus les écrits qui n'auraient aucun lien avec la notion à l'étude. En fait, il faut reconnaître que l'aire du rang est coincée entre l'espace d'une ferme et le village d'une paroisse. D'un côté, c'est le sol cultivé qui s'affiche dans bien des œuvres: celles de Lacombe, Choquette, Desrosiers, Bernard, Dugré et Potvin; on peut rattacher à ce groupe les *Trente Arpents* comme synonyme d'un lot. De plus, au point d'intimité entre ce sol et les gens, se sont forgés des personnages définis, soit par des métiers: *défricheur* (Gérin-Lajoie, 1862), *cultivateur, habitant, homme engagé* (Hémon), *déserteur* (Grignon, 1933), *bâtisseur* (Laforce, 1944), *Survenant* (Guèvremont, 1945), soit par des noms de famille: *Guérin* (Chauveau, 1853), *Claude Paysan* (Choquette, 1899), le *Curé Hébert* (Tremblay, 1938) ou *Laframboise* chez Genevoix (1941). Aucun qualificatif n'exprime la situation spécifique du rang. La terre (lot) est

presque toute chose: lieux du travail agricole, de la prière à la maison et dans les champs (on a parfois reproduit *L'Angelus* de Millet), de la vie proche avec les animaux, de la vente aux encans, des activités jugées rédemptrices. Dans les écrits littéraires, ces valeurs singulières occupaient tellement d'importance que les traits du rang comme tels n'ont guère été relevés et exploités par l'imaginaire.

À l'opposé du thème «terre», mais au-delà du rang, se trouve l'autre pôle des écrivains: le «village». Le mot se trouve dans de nombreux titres d'ouvrages: ceux de E. de Brevan (1893), J.-A. Loranger (1920), Robert Choquette (1936), C. Marchand (1938) et d'Adrienne Choquette (1975). *Village* véhicule plus de polysémie chez les écrivains que chez les ruraux. Taché (1863) l'emploie pour *rang*, Hémon (1914) pour *campagne* et *paroisse*. L. de Tinseau (1909) décrit l'Île d'Orléans comme «couvert de villages». D'autres auteurs le réservent au groupe de maisons rapprochées comprenant l'église; en ce dernier sens, *village* est tout à fait opposé à *rang*; c'est ainsi que Grignon dira clairement: «on est rien qu'une petite poignée d'habitants dans les rangs mais on se laissera pas toujours mener par le village[31]». Semblable distinction dans Beauchemin[32]: «Elle habitait le village? – Non... elle s'était fait construire une manière de chalet sur le rang David à huit milles du village.» Cette claire opposition rang/village a commencé tôt; au milieu du XVIIe siècle déjà, ceux qui cultivaient préféraient ne pas résider dans les bourgs afin d'être plus près de leurs champs de travail[33]. Ce concept sera repris par des sociologues[34]. Cependant, la distinction village/rang est loin d'être une caractéristique chez maints auteurs.

Dans le dit, l'espace en bloc du rang ne semble pas avoir reçu, ni dans l'emploi des termes ni dans le développement des concepts, d'attention excessive. Le «rangien» apparaît infiniment moins présent dans les œuvres littéraires que le bûcheron de chantier ou que le paroissien. À ce propos, une situation analogue à celle du Régime français perdure, celle qui au début se jouait entre deux pôles: la seigneurie et le lot concédé. La dominance centenaire du cadre paroissial sur le cadre rangique, à la fois au plan religieux, politique et des services défavorise le second. Charlevoix (1744) fait une grande utilisation de *paroisse* alors que *rang* semble absent. Le nom du village (quelquefois celui d'un rang) représente le principal toponyme du lieu; la respectabilité de ce désignant due en partie à la collusion hagionymique (plus qu'à l'esthétique) déclasse la presque totalité des noms de rang. Les registres démographiques sont dits «paroissiaux». De plus, il n'existe pas de curé de rang. Le Canadien français catholique devait enterrer ses morts dans le cimetière de la paroisse, très généralement localisé au village, non dans son rang, comme ont pu le faire des protestants[35] et des rebelles de 1775 (de Gaspé, 1863). La pensée religieuse domine. Du haut d'une butte au Lac-Saint-Jean, on

compte quarante églises[36] mais non les 250 rangs. Pour sa part, Lemay[37] écrit: «La paroisse était une grande famille». Chez Potvin (1925), l'on passe directement d'une *concerne* (de l'anglais *concern*) d'un lot ou d'un chantier à une paroisse.

Ainsi toute une série de circonstances dans les sujets et les écritures n'ont favorisé ni le mot ni le fait du rang. Celui-ci se présente plutôt comme un sujet insuffisamment identifié, peu exploité et toujours un peu perdu dans la langue de thèmes voisins et englobants. Le rang constitue un sous-état de la littérature, même celle du terroir.

A.2 Traitement des thèmes du rang

Malgré les limitations d'emploi précédentes, le rang est entré dans les littératures canadiennes. À quel niveau l'a-t-il fait? Ne reflète-t-il que les éléments appelés agraires: lot, chemin, maison, cultivateur? De combien le rang des littéraires s'est-il éloigné d'eux? Quel degré de mentalisme a-t-il atteint? Le rang serait-il comme les thèmes «Nord» et «hiver» plus chargé d'idées enrichies par l'imagination que de descriptions fidèles à des éléments visibles?

A.2.1 Le discours de la terre

Le discours idéologique de la terre dans les œuvres littéraires et les essais avait commencé avant 1850; L. Duvernay utilisait le slogan prospère «Emparons-nous du sol». Aux yeux de Martineau, le «vrai bonheur est au pays[38]», entendre, demeurer sur sa terre. Les auteurs liaient abusivement trois thèmes: foi, langue, sol. Pour Bilodeau, «le peuple est de tempérament agriculteur[39]». Le rang comme tel va bénéficier de ce curieux assemblage où «l'agriculture et l'Église sont des amies intimes d'origine divine» (Bergeron, 1943). De son côté, le curé Carmel[40] affirme: «La terre et vous, c'est tout un.» Cultiver le sol, c'est-à-dire pour chaque cultivateur s'occuper de son lot, constitue un fait global. Le sol possède une dimension spirituelle: «L'arpent de terre de naissance va devenir une chose sacrée[41].»

On l'a rappelé: «La vision enclose du terroir confond dans un acte de création, la société, la religion, la langue, la race, les activités de tous les jours[42].» Cette idéologie «terreuse», monolithique, constitue un *texte* majeur de notre culture et Gilles Marcotte ajoute l'avoir retrouvée chez les romanciers[43]. L'idéologie de la terre a aussi pénétré le conte (Légaré, 1982).

Les romanciers canadiens-anglais du XIXe siècle se sont, eux aussi, confortés dans des valeurs sociales alors admises, mais suivant une autre combinaison des éléments[44].

Nous intéressent non l'étude en soi de ces idéologies, plusieurs fois présentées d'ailleurs et que nous avons utilisées pour expliquer le rang de canton (chap. 4.1), ni ce qu'elles devraient à la France[45] mais leurs influences propres sur le développement des constructions et interprétations rangiques. L'idéologie ruraliste n'est pas exactement celle du rang. C'est indirectement qu'elle a servi la cause du peuplement aligné[46].

En outre, puisque la ruralité agricole était déjà absorbée par des thèmes tels que la foi (sauver son âme), la langue (assurer une survivance culturelle) et le nationalisme, les affaires propres du rang ne pouvaient, ici non plus, arriver au premier plan; la terre, le curé, l'idéologue éloigné et l'obéissance à des mots d'ordre quasi absolus remplissaient l'espace mental.

Le vade-mecum possédait une forte coloration religieuse qu'on peut juger mal intégrée à bien des aspects de la vie. L'image pieuse *Pater meus agricola est* (1942) et utilisée auprès des colons de l'Abitibi portait cette maxime: «que nous méritions d'être bénis sur la terre... et de mourir pieusement[47]». Mais le salut éternel, étant une chose personnelle, ne s'applique pas directement au rang qui, lui, est ou devrait être une aventure communautaire. Une autre dénivellation apparaît du côté spécifique des affaires; comment un dévot pourrait-il concurrencer les ambitions d'un développeur économique qui n'est pas pieux? Évidemment, des écrivains ont rappelé que l'habitant n'était pas sur la terre pour faire de l'argent.

L'idéologie terrienne, souvent doublée de l'action efficace des Sociétés de colonisation, va contribuer à lancer des vagues de valeureux colons sur toutes sortes de terres: des «grasses», des «terres mitées de roches[48]», des marécages, des «ronds de fesse[49]» intraitables, sans compter les forêts et les maringouins; néanmoins, tous ces efforts se traduisaient par l'ouverture de centaines, de milliers de rangs. On devrait quatre-vingts paroisses au curé A. Labelle. Monseigneur Courchesne de Rimouski aurait, en quinze ans «réussi à fonder vingt-huit paroisses agricoles nouvelles[50]»; cette seule prouesse faisait apparaître environ deux cents nouveaux alignements d'habitat. Au Québec, de «1901 à 1931, 223 paroisses agricoles ont été fondées dans les régions de colonisation[51]»; cet effort gigantesque avait produit 1 400 nouveaux rangs. À la fin de la Deuxième Guerre, on rêvait encore de concéder de 125 000 à plus de 260 000 lots[52], de quoi augmenter environ du tiers, et même doubler le stock des rangs.

À la fois, le rang littéraire bénéficiait et souffrait d'autres conjonctures. L'habitant n'était pas seul dans la famille nationale de plus en plus diversifiée des non-urbains. Le titre de l'ouvrage de J.-C. Taché *Forestiers et Voyageurs* est là pour le rappeler; il en est de même de *Tipite Vallerand* (Fréchette, circa 1900) qui est un homme de chantier,

Menaud qui est draveur, *François Paradis*, chasseur (Hémon 1914/16) et *Venant*, un «Grand-dieu-des-routes» (Guèvremont, 1945). *Louise* (Vac, 1950) part avec l'homme qu'elle a dans la peau. Dans la *randonnée passionnée* (Le Franc, 1936), l'aventure mauricienne n'est pas du tout agricole. *Bang sur la rang* (Desaulniers, 1979) des cageux sur la Rivière des Outaouais ne fait pas référence à l'agriculture. En effet, les travailleurs ne résidaient pas tous dans les rangs de la Plaine du Saint-Laurent et ses bordures. Il y avait ceux des villages et ceux déjà rendus dans les Pays d'en haut, qu'ils soient du proche ou du lointain. Les hommes qui répondait à l'appel du large pouvaient être bûcherons dans les Laurentides ou les Appalaches, coureurs de bois ou voyageurs pour le compte de Compagnies de fourrure et risquer *La Dalle des Morts* (Savard, 1965). Les écrivains ont bien senti que le pays lui-même invitait à l'aventure lointaine; en Laurentie jusqu'au début du XIXe siècle, le nombre de rivières accessibles en canot dépassait celui des rangs. De plus, dans le déroulement historique, les écoumènes du coureur de bois, du trappeur, du bûcheron, du chercheur d'or (Pellerin, 1945) couvraient une étendue beaucoup plus considérable que les espaces en culture. Au plan mental, la réputée bonne vie, terrestre celle-là, immédiate, des aventuriers offrait immensément plus d'attrait que la «vie de misère», mais céleste dans sa promesse, des gens du rang. Et la mobilité a très tôt commencé, peut-être dans le fait même pour les Français d'avoir quitté leur propre patrie! Quoi qu'il en soit, «les Canadiens se sont accoutumés de bonne heure à mener une vie errante[53]». Cette fièvre de la démanche ne favorisait pas la concentration des activités sur l'unique affaire plutôt statique de la culture du sol. Beaucoup d'écrivains ont adopté le message préféré de l'itinérance.

Les critiques littéraires aussi; ils ont souligné dans les œuvres le dualisme, l'opposition entre le cultivateur rivé à sa terre et celui «que la route reprendra» (Guèvremont, 1945; Desrosiers, 1931). Cette dichotomie a été traduite par divers concepts opposés: stabilité/mobilité, docilité/rébellion, permanence/sans durée, soumission/indépendance, encoconnement/évasion. La littérature du Pré Nord[54] de même que celle du retour des Canadiens français des États-Unis[55] montrent de nombreux exemples de ces déchirements. La dominance et la surexploitation littéraire de ce binôme manichéen a comme enlevé au thème «rang» une autre chance d'occuper une place, sa place; ce n'était donc pas le rang comme tel qui formait le pôle résistant à l'appel du lointain. *Euchariste Moisan*, aux États-Unis, ne s'ennuie pas du rang «mais de *sa* terre[56]». Si quitter un lot ne pouvait se faire sans sortir d'un rang (ou d'un range), ce n'était pas l'abandon de ce dernier qui représentait la vraie rupture, celle qui allait devenir la base des regrets futurs de l'émigré. Aux yeux des écrivains, l'infidélité à la terre et son corrollaire l'émigration ne paient pas; celui qui quitte s'enrichit peu, s'ennuie, meurt au lointain; à son retour trop tardif, il constate que les siens qu'il aimait et qui l'aimaient quand même sont décédés.

Les descriptions littéraires des expériences vécues par les ruraux se sont arrêtées sur un autre thème: les invasions d'étrangers («d'étranges») en vue de développements forestiers, miniers et électriques des campagnes. Les inondations au Saguenay/Lac-Saint-Jean (Barré, 1930) et la grande peur de *Menaud* relèvent de ces préoccupations.

Évidemment, cette idéologie agriculturiste n'était pas l'affaire des cultivateurs. Jean Narrache, avec humour, distinguait les «colons et les colonisateurs[57]», se plaçant ainsi du côté des critiques concernant le «royaume des labours». Les vrais habitants qui n'étaient pas non plus les rédacteurs des romans n'occupaient dans le système que des rôles de consommateurs presque enchaînés par une propagande du salut par la terre.

A.2.2 Les catégories de la notion «rang»

Puisque l'une de nos interrogations consiste justement à chercher des écarts de signification, des disjonctions, entre le rang agraire – réalité qui a servi de cadre naturel à la majorité des générations de tout un peuple – et le rang vu par les gens de lettres, ne faut-il pas d'abord identifer au moins brièvement les thèmes de l'intérêt rangique chez les auteurs? Cette façon «historique» de considérer le roman est justifiée par le double fait que le rang agraire a précédé de deux siècles le rang littéraire et que certains écrivains du rang connaissaient d'expérience les campagnes.

Le tableau A-4 exprime le résultat d'une telle lecture[58]. D'abord les ouvrages étudiés montrent davantage de présence aux catégories du mot qu'à celles concernant des développements conceptuels poussés. En deuxième lieu, l'utilisation dominante de *rang* dans une fonction toponymique (environ 50%) permet au premier groupe (celui du mot) de l'emporter. Puis, près du tiers des travaux ne s'éloignent guère du plan descriptif agraire. En quatrième lieu, les synonymes de *rang* sont loin d'être absents. Enfin, des écrivains (dont Lemay, 1899; Gingras, 1925; Véron, 1934 et Fréchette, 1974) ont utilisé *rang* dans le nom de leurs personnages, sorte d'éponymie.

A.2.3 Les phases agraires et leurs conséquences dans les œuvres

Le rang provoque une double résonance: le plan architectural correspondant aux divers constituants visibles d'un habitat aligné, et le plan mental sourçant du genre de vie et des émotions des individus. Nos commentaires, suivant les engagements des écrivains, feront progressivement passer le lecteur d'un niveau à l'autre.

Tableau A - 4

Catégories lexicales et notionnelles dans les écrits de fiction. Québec. 1840-1987

Catégories		% des oeuvres
mot (pas ou peu de développement conceptuel)	*Rang* comme anthroponyme	3
	utilisation de synonymes	27
	Rang (toponyme de localisation)	46
	Rang (toponyme de rédaction)	4
	mots de la famille (5+)	30
Concepts élaborés	chose sans le mot	20
	évocation plutôt conforme à l'agraire	31
	«Rang» comme être mental	24

Source: lecture des œuvres comprenant le mot *rang* ou la notion «rang».

Note: La plupart des œuvres ont des entrées dans plus d'une classe. Pourcentage approximatif. Environ une œuvre sur cinq décrit la chose sans le mot. Enfin, ce sont les meilleures œuvres romanesques qui ont pénétré le plus avant dans l'univers mental du rang; or, ces écrits ne composent qu'une minorité de tous ceux qui ont été considérés dans cette étude. En revanche, les écrits d'importance mineure utilisent *Rang* tout au plus comme toponyme.

Les expressions génériques: *rang* et *rangs* peuvent laisser entendre que la forme agraire correspondante serait calibrée et uniforme et qu'elle n'aurait pas varié au cours de ses trois siècles d'histoire. Une telle généralisation voilerait toutes sortes de petites adaptations qui ont affecté la formule d'origine de chaque type et auxquelles les écrivains ont parfois fait écho. En fait l'installation progressive de ce mode aligné de peuplement a plutôt connu quatre principales étapes présentées en détail dans les chapitres II (rang du fleuve, rang d'arrière-fleuve), III (range) et IV (rang de canton).

On retrouve moult traces de la chronologie agraire précédente dans les travaux des écrivains de la Laurentie. Certains auteurs lui empruntent directement des thèmes, des mots, des toponymes mais sans aller beaucoup plus loin. D'autres transposent cette réalité

paysagiste de bien des façons, par exemple: «La rivière à la Caille fait le trait-carré entre les deux rang[59]»; Madeleine Ferron[60] écrit que la Basse Beauce «semblait un long rang double». On pourrait constater que la majorité des œuvres n'ont pas été contemporaines des phases respectives du rang, à l'exception de certains écrits concernant le range et le rang de canton; aucune œuvre romanesque n'a été produite durant les phases constructives du rang du fleuve et du rang d'arrière-fleuve. Aussi, en un certain sens, la plupart des romans rangiques sont-ils historiques. Ferron (1983) se situe en 1858, précisément dans des ranges de townships; *Nord-Sud* (Desrosiers, 1931) s'appuie sur la crise de 1840; Grignon (1933) campe des personnages de 1880-1890. Décrire des situations du siècle précédent a pu faciliter d'une part la généralisation du concept «rang» en nivelant ses différences chronologiques et d'autre part une certaine idéalisation des thèmes. Le range a été vu comme un rang, équivalence tolérable étant donné les airs de parenté entre ces deux morphologies agraires de l'Est du Canada. «Monsieur Hamelin demeurait dans le même rang»; (le Huitième du township de Lancaster, comté de Glengarry)[61]. À peu d'exceptions près, la grande majorité des œuvres qui sont apparues durant l'ère du rang de canton (1840-1950) se logeaient sans inquiétudes à l'intérieur d'un axiome appréciateur exprimé plus tard par L. Groulx: «notre maître le passé»; il en fut ainsi de Lacasse, 1880, Choquette, 1914 et Bilodeau, 1926. Cependant, petit à petit, se sont infiltrées des évaluations critiques (Laberge, 1918; Ringuet)[62] et analytiques; d'après nous, cette évolution ne reflète pas seulement la maturation de la formule du roman.

Après une certaine éclipse du sujet et du mot, une reprise semble se produire (Perrault, 1977; Allard, 1981; Grégoire, 1982; Ferron, 1983 et Bureau, 1984) et certaines œuvres traitent de la situation post-agricole du rang à partir de thèmes d'aujourd'hui. On semble avoir rompu avec la lourde et durable coloration agriculturiste. Il ne serait pas déplacé de reconnaître que la fermeture de nombreux rangs à laquelle font allusion des productions littéraires récentes ne sont pas sans donner raison aux quelques écrivains antérieurs de la contre-culture du rang de propagande.

Peu importe l'âge du rang, les écarts entre les faits ruraux et les fictions littéraires seront plus prononcés au plan mental qu'au plan descriptif; le langage oral, la pensée et les attitudes des familles de cultivateurs sont assez différents du langage écrit et des états psychologiques que les écrivains leur prêtent. Cette distance créée est toutefois un peu compensée par l'influence à rebours des romans sur la réalité.

A.2.4 L'imagerie

Les œuvres, en plus de porter des résonances à l'endroit du défrichement, ont exploité l'aspect conceptuel des paysages visibles.

Cet engagement n'est pas récent; durant environ un siècle, la «sainte colonisation» (Grignon, *Le Déserteur, Préface*, 1936) a ennobli beaucoup la terre et un peu le rang. C'est probablement Savard qui est allé le plus loin dans l'évocation de la ruralité en écoutant «des voix qui parlent partout[63]». Récupérant un langage à la mode, certains auteurs ont vu dans la terre (et le rang) le milieu d'un travailleur dominé et colonisé. Ces élans intellectuels se présentent comme un discours implicite et dérivé par rapport aux éléments naturels du rang.

A.2.4.1 Les constituants visibles

On pourrait les considérer comme autant de stimuli que les écrivains ont rendu à leur façon. Savard[64] identifie bien la série des éléments: «J'inspecte le rang: maisons et terres... chemins des rangs... peuple des défricheurs».

Attardons-nous d'abord à l'alignement des habitations le long de la voie, phénomène linéaire déjà écrit par les Jésuites, peu après la première moitié du XVIIe siècle. Sur la route de Beauport, un écrivain reconnaît un fait de rang: «Admirez ce chapelet de riantes maisonnettes qui vont se perdre aux limites de l'horizon[65].» «Les longues suites de maisons... à double et à triple rang remplissent l'espace[66].» «Nos habitants dispersés à distance les uns des autres sur toute l'étendue de la Nouvelle-France[67].» C'est pour Kirby (1877, trad. 1926): «Le grand chemin, avec ses maisons échelonnées de chaque côté.» Hémon applique le principe précédent à la Péribonka: «Le chemin longeait la rivière. Sur l'autre rive, les maisons s'espaçaient, pathétiquement éloignés les unes des autres[68].» À Neuville, «les modestes maisons espacées le long des chemins n'avaient pas été détruites[69]». Au nord, «un rang égrène ses maisons paysannes avec ses dépendances[70]» Desrosiers s'exprime semblablement: «Comme des grains de chapelet, des maisons se succédaient[71]. Auguste Panneton signale «une chaîne de fermes[72]» et Piché voit «la liturgie ancestrale des maisons[73]». Laverdière décrit ces «maisons devenues le long de vos rangs, le terne alignement de la règle facile[74]». Enfin, Clavel parle d'un «ruban de vie[75]». Bref, la linéarité du rang, trait agraire, n'a échappé à personne.

Le chemin de rang, *le chemin*, se présente comme un élément équivoque au point que plusieurs locuteurs le confondent avec le tout du rang. Dans Ringuet[76], les chômeurs qui «courent le rang» ou les jeunesses qui «s'exhibent dans le rang» ne peuvent éviter d'utiliser le chemin. L'importance de ce dernier n'est jamais niée. «L'abbé Minette savait que la colonisation, c'est d'abord une question de chemin[77].» La pénible traversée des marécages de Brandon est bien décrite par Desrosiers (1931). Au cours de l'hiver, la «musique des grelots» facilite la rencontre des carrioles dans les ranges (voie de garage). Chauveau[78] avait parlé du chemin «toujours bordé de

blanches habitations (et qui) courait à travers tous les sites»; Faucher de Saint-Maurice (1874), Marchand (1940) font de même. *Maria*[79] songeait: «Si les chemins sont aussi méchants que l'an dernier, on ne pourra pas aller à la messe de minuit.» Ou encore: «À Sainte-Romanie, les chemins de rangs vont être bloqués pendant trois jours... et je n'ai même pas un vieille chaise à décaper[80].» Dans Élie[81], le rang, c'est la voie: «le cheval vient d'apparaître au tournant du rang». Des textes distinguent nettement le rang de son seul chemin. «C'est un rang prometteur malgré la mauvaise réputation de son chemin», écrira Grégoire (1982). Le chemin, c'est souvent le *Chemin du roy*, avec des variantes d'écriture tant pour le liant que pour le spécifique; l'expression aura plusieurs sens dont l'un renvoie au tracé des Grands Voyers (de Québec à Montréal). Quant à la «route», en principe, elle est perpendiculaire au chemin. «Vous connaissez la route de glaise qui rattache le deuxième rang au bord de l'eau, à la vieille Église? Vous ne la connaissez pas? vous n'êtes pas de chez nous alors[82].» Pour leur part, Loranger (1969) donne au chemin un sens géopolitique et Gauvreau un sens électoral[83]. Genevoix (1941) met en relation les maisons, les champs et les voies de circulation. Pour Laurendeau[84], l'on ne «projettait pas les chemins loin des maisons».

Associés aux chemins de rang et routes secondaires sont les ponts couverts dont le type «town», caractérisé par le croisement de supports latéraux visibles, a été adopté par le Ministère de la colonisation vers 1890; l'Abitibi en possède encore quelques uns. Ces endroits sans pluie et neige servaient, en plus du passage à niveau d'une rive à l'autre, de refuge pour les amours, les réunions publiques et les batailles[85]. La toponymie a retenu, entres autres, le *Pont du Dixième-Rang* (Saint-Honoré) et le *Pont du 3*ᵉ-Rang (Saint-Henri de Taillon).

De tous les constituants du rang, c'est l'ensemble des lots, la «terre», qui a capté le plus d'attention et fait naître la littérature la plus prolifique mais on est à la périphérie du thème «rang». L'expression même de *Trente Arpents* (Ringuet, 1938) offre un intérêt historique. Constater d'abord qu'il s'agit d'une vieille formule française (*Dictionnaire*, Furetière, 1690) cause une première surprise mais alors il s'agissait d'une mesure de surface; au Canada (*Aveu*, 1781. Chauveau, 1846/1852), l'énoncé renvoie à une longueur aussi. La profondeur des terres ayant été très variable, il est douteux que trente arpents ait représenté la majorité et même une forte minorité de la longueur des lots québécois. Sous le régime français, précisément en 1663, «la terre moyenne a une longueur de 47,7 arpents[86]». Plus tard, à la fin de ce Régime, les lots d'arrière-fleuve, à l'Assomption, n'ont trente arpents que dans dix-huit pour cent des cas. D'après la carte du cadastre du *Comté de Joliette* (1938) où a pu se passer l'action du roman ringuetien, les lots qui ont trente arpents font encore exception. Un lot réputé d'«un mille» (1,6 km) de long ne contient que 27,5 arpents, donnée

d'ailleurs utilisée par Lacasse (1880) et Guèvremont (1945). La carte du *Comté de Québec* (1935) comporte une *Concession de 27 Arpents*. Les terres du range étaient plus courtes. Bref, s'il fallait prendre à la lettre la valeur numérique de «trente» arpents, l'on constaterait un petit écart entre la réalité et la vision romanesque.

Comme on l'a vu au sujet *d'arpent*, la terre s'exprime aussi en unité de surface. Certains écrivains, tel Proulx en 1883, ont parlé d'une terre de *100 acres*, un terme de mesure anglaise d'ailleurs[87]. Ce chiffre rond ne correspond pas à la surperficie d'un lot de trois arpents par trente arpents qui, lui, a 76 acres (Choquette, 1914) ni à la terre de cent arpents (de Nevers, 1896). Un espace de trois arpents par un mille de long contient 69 acres (28 ha). En fait, au cours de l'histoire, l'étendue des terres a varié. L'historien Trudel a évalué à 125 acres le lot moyen de 1663 et cette valeur ne correspondait pas aux superficies des lots régionaux, plus élevés à Québec, moins à Montréal. Suite aux décrets de la nouvelle métropole après la Conquête, les valeurs des terres nouvelles[88] vont augmenter, les lots standard des ranges des townships auront 210 acres (Bouchette, 1815). Dans *Au Cap Blomidon*[89], la transaction de Lawrence s'applique à un lot de 200 acres. Au Québec, quand Chauveau parle de 400 arpents dans les townships, il veut dire 337 acres[90]. Ces données vont apparaître trop fortes et 105 acres sera le chiffre retenu dans maintes subdivisions des cantons[91]. Gérin-Lajoie réfère à 100 acres en 1862 et, plus tard, Lacasse dira: «J'en ai assez de cent acres[92].» Montigny (1901) utilise aussi la même étendue. Au XXe siècle, l'Abitibi, région triomphale du rang de canton, aura des lots de 100 acres, approximativement[93]. Au sujet de la superficie des terres, arpenteurs et écrivains des cent dernières années appartiennent bien à l'âge du rang de canton.

Enfin, le «monde», les *gens du rang*. Le rangien compose l'élément fondamental du système. Certains écrivains en ont fait un portrait moral et mental[94].

> Le petit peuple des rangs d'allure tranquille mais vif et résistant, industrieux comme pas un dans l'art de se débrouilller à même une nature qui n'a jamais été mâtée, incomparablement patient dans ses relations avec la terre, sans doute heureux de son destin mais sans conteste intérieurement remué malgré son apparente inertie[95].

Il ne faut pas y voir la foule: un soir, *Eutrope Gagnon* fut le seul «veilleux» chez les Chapdelaine. Ce peuple habitant, les écrivains le font vivre. Un auteur signale des enfants: «Dans le deuxième rang où l'on attend un bébé[96].» Le titre du roman de Grégoire (1982) *L'homme du Pire-Vire* fournit un exemple récent de la concentration des écritures rangiques sur les gens eux-mêmes. «Le soir, quand je clignote, tout le rang sait que j'arrive» (informatrice, Ste-Christine). Pour sa part, Marie-Victorin reflétait l'optimisme en laissant entendre

que «les gens du rang avaient raison». Quant au mendiant coutumier, il devient une personne du rang (Desrosiers, 1931). Souvent, les auteurs font souffrir les rangiens. Dans Laberge (1918), le père devient gâteux, le fils s'ennuie et on parle d'un drame à l'école. Euchariste Moisan va donner dans le «vivre inutile» (Ringuet, 1938). Parfois, l'espoir est limité car «la femme d'un habitant s'attend bien d'avoir de la misère». Trudel[97] avait fait semblable authropisation du terroir: «La grippe couchant d'un coup tout le Rang des Chutes.» Les habitants ont aussi des défauts, celui de l'avarice ayant été le plus dit aux médias (Grignon, 1933). Existe aussi le «jaloux du Grand Saint-Charles[98]». «Les paysans lisent peu[99].» On apprend à douter de la religion aux chantiers ou à la ville. Des habitants boivent ou se battent. *Samuel Chapdelaine* développe de la haine à l'endroit des colons voisins. On vole du bois et des volailles. On triche sur la dîme. On cache ses enfants naturels. On sacre. On frappe des femmes.

A.2.4.2 Le rang comme unité

La séparation des principaux éléments du rang est factice puisque ce dernier constitue plutôt un mini système intégré: pas de chemin sans terres, pas de rang vif sans habitants et sans maisons. C'est en considérant le rang comme un tout que l'on peut aussi découvrir la conception des écrivains.

Ressort d'abord l'aménagement des divers éléments en une mosaïque, une maquette multiforme mais toujours ordonnée: «champs descendants côte à côte jusqu'au fleuve[100]»; «soldats en parade[101]»; «terres cordées comme des mouchoirs[102]» ou «pâturages posés à plat comme des tuiles[103]». D'autres auteurs ont vu dans le quadrillage des chemins de rang et des routes le croisement des fils et lisières sur un métier à tisser. Les champs et les lots entourés de clôtures composeraient, vue des airs, d'immenses courtepointes.

Des textes évoquent le rang comme entité. «Dans les divers rangs de la paroisses, des jeunes gens, des moins jeunes, se rassemblent dans la maisonnette d'un colon», en vue de la fondation d'une caisse populaire[104]. Les contes aussi parlent des rangs comme ensemble: l'aveugle «marche une bonne après-midi, puis couche encore dans le bois. C'est rien que le lendemain qu'il se rend dans cette paroisse-là. Il avait passé des rangs; il y avait du monde, puis des terres qu'ils cultivaient[105]». «Nazaire a remonté tout le rang[106].» «Tous les garçons du rang sont amourachés de toi[107].» Le concept «école de rang» peut répondre à celui de «rang» pris comme un tout. Dans une argumentation en faveur de la colonisation, on se glorifie du fait que tous les lots d'une région, «mis bout à bout formeraient un rang de plus de 75 milles de long[108]».

La plupart des auteurs laissent découvrir l'ensemble rangique au travers d'un discours reflétant davantage la vie que la structure physique des paysages. Parfois, le rang apparaît implicite, telle une chose déduite du contexte et liée à une plus grande compréhension de ce qui est écrit par ailleurs. L'inter-dit fait découvrir le rang des littéraires. Étant donné l'alignement des maisons et le parallélisme des lots, c'est dans le cadre d'un rang que les «moutons», les «coqs», les «corneilles» se répondent, et que «les sons de cloche se propagent[109]». Les cancans circulent: «la mère Durand qui demeure dans le même rang m'avait affirmé que la «grand'demande» était faite[110]». «Les nouvelles se répandent d'un bout à l'autre, de voisin en voisin, par-dessus les clôtures mitoyennes[111].» «Au Rang Saint-Pierre, les habitants gardaient des chiens. Le long du chemin que j'avais à parcourir pour me rendre veiller, j'en comptais cinq; quand je partais de chez moi, les chiens se mettaient à japper. La même chose se produisait quand je revenais. Tous les gens du rang savaient l'heure du départ et du retour de ma veillée[112].» Ceux qui ont vécu dans les rangs laissent donc supposer autre chose que l'isolement.

A.2.4.3 Contacts et relations

Les phénomènes intra-rang mettent en cause les voisins, même «quatre voisins[113]». La plupart des écrivains ont noté des relations privilégiées entre les gens à proximité et même de passage. «Le premier voisin est plus qu'un parent; on l'invite à toutes les manifestations de la vie de famille[114].» On donne un morceau de viande aux quêteux[115]. Dans Genevoix[116], la preuve de la véracité d'un témoignage, c'est que le locuteur «l'avait dit aux voisins de rang». Quand la topographie et le déboisement s'y prêtent, un habitant suit ses voisins dans leurs champs, «on voit Jacques qui hersait [117]» ou sur le chemin de rang, autant d'informations portant des significations plus qu'individuelles. Par ailleurs, le «chemin de ligne crée une familiarité[118]» entre les cultivateurs et les citadins touristes. Évidemment, les relations ne sont pas toujours harmonieuses et elles s'enveniment à l'occasion de problèmes de fossés (Lemay, 1899), clôtures (Raiche, 1926), disputes d'enfants et d'amoureux, animaux «dans le grain». *Samuel Chapdelaine*, d'une manière plutôt exceptionnelle, «après cinq ou six ans dans une place se mettait à haïr les faces des gens qui prenaient des lots dans le voisinage[119]». Des tensions existaient donc entre les rangiens; quand le vieil *Robertson* des Cantons-de-L'Est se plaint de la démolition de sa clôture de pierres, le fils lui répond: «C'est peut-être quelqu'un du rang qui vous en veut[120].» Le rang, c'est donc plus qu'une seule terre et il est souvent arrivé que l'objectif de capitalisation appliqué au sol ait poussé des «familles à l'aise» à acheter d'autres lots dans le même rang; dans Dugré[121], des parents acquierrent six belles

terres proches du bien paternel en vue d'établir les enfants. À certains moments, les relations intra-rang sont intenses. Pendant la campagne électorale, on observait dans les rangs un va-et-vient inhabituel[122].» Un cas tabou des relations inter-rangiques concerne le commerce illicite du «Saint-Pierre» ou du «caribou» domestique: «au fond du dernier rang, il y avait Edmond qui faisait du p'tit blanc» que le bon monde de la place allait acheter la nuit[123].

Dans une perspective encore plus élargie, de multiples contacts s'établissent entre un rang particulier et le principal foyer démographique de la paroisse. Les gens des rangs viennent au magasin central «faire leurs commissions[124]». «Chaque semaine, en allant au village ou en revenant (au Rang Pire-Vire), mon grand-père montait le Coteau[125].» L'ordre paroissial est «fortement intégré par suite des relations sociales entre le village et les rangs[126]». La «mère Chapdelaine» n'a eu cesse de rêver d'une «belle terre près des villages». C'est en fonction de l'église qu'on apprécie l'un des traits littéraires du rang: l'éloignement; *Séraphin*, «demeurant à trois milles et demi du village», le cortège de son épouse *Donalda* «devra partir tôt[127]». La distance physique est particulièrement pénible dans les moments d'épreuves: maladie et incendie, sur ces «chemins de printemps qui défoncent» ou durant les grandes tempêtes de l'hiver. Le médecin dira à l'endroit des *Chapdelaine*: «vous êtes venus vous cacher dans le bois apparamment le plus loin que vous avez pu[128]». Pendant les saisons de rupture, *Marie-Louise des Champs* «s'engourdit[129]». Lors des mauvais temps, il se produit comme des coupures entre les petits pays individuels que sont les rangs. Enfin, le village sert de lieu de résidence pour des cultivateurs retraités mais ils peuvent y souffrir d'un autre type d'isolement: Bernard[130] dira d'un personnage: «le village, ça le tue».

Mais la distance devient surtout mentale et morale; les romanciers ont développé les thèmes du lointain et de l'ennui. Le choix même des mots accentue d'ailleurs cette vision: «l'extrême lisière du monde» (Hémon, 1914/16). Laforce[131] réfère à la «dernière famille du dernier rang de la dernière paroisse». Perrault dans un film[132] se fait encore plus suggestif en identifiant une «femme du bout du rang à bout de rêves». On se sent à peine à l'intérieur d'une planète habitée! Plusieurs auteurs présentent le rang comme un au-delà d'accès difficile: «Enfin, nous avons rejoint le dernier rang[133]»; le peuplement est souvent situé après un marais à moustiques, un cran fort pentueux (Tremblay, 1921); le voyage se fait pendant une période hivernale «de chemins pleins» ou, l'été, dans des sentiers mal «effardochés». Combien ce catastrophisme fait contraste avec la propagande ruraliste!

Le mot *concession*, après avoir été un acte juridique, un lot unique, puis une suite de lots, en est venu à rendre un lieu retiré et

ennuyeux. Le mépris attaché à *concession* n'est pas un phénomène contemporain. Dans une lettre (20 juillet 1984 mais référant à une situation des années 1930), nous relevons ce qui suit: «Chez nous, dans la Beauce, les rangs ou concessions s'opposaient au village, avec une note sensiblement méprisante; v.g. Eux autres, les gars des concessions! J'étais un de ces derniers.» Sans utiliser le mot *concession*, Le Normand[134] montre une mésestime à l'endroit des campagnards: «Quand l'habitant se retournait, on l'insultait.» Il en est de même au travers de certains toponymes, par exemple, le *Renverci*[135] où une vache, d'ailleurs, mange la nappe de la cuisine. Auparavant, Bilodeau avait ainsi exprimé la décélération spatiale du peuplement: «Quittant le rang de l'église qui touche le bord du Lac... vers l'intérieur des terres, vers les concessions[136].» Un certain mépris urbain n'a pas défavorisé la dépréciation des profondeurs. Un peu comme pour les mots *nord* et *hiver*, le trait «distance» aurait pénétré profondément dans le mental des personnages. Le givre qui s'épaissit sur la vitre de la fenêtre empêche Maria de voir le chemin de rang qui aurait pourtant été un témoignage de communications avec l'extérieur. Les aspects négatifs de l'éloignement semblent avoir été privilégiés.

Un rang singulier entretient des contacts avec d'autres rangs. La population d'une paroisse du Richelieu est répartie en trois groupes d'alignements[137]. Les relations se font aussi avec toute la campagne proche. Les liaisons vont de soi dans les rangs doubles (deux rangées de lots habités donnant sur un seul chemin) et lorsqu'il est question de cordon (ligne d'arpentage entre des rangées de lots). Des expressions tels le «vécu par icitte» et le «pays» dépassent l'espace d'un lot, englobent peut-être plus qu'une paroisse, et au Québec comprennent obligatoirement des rangs. Les très nombreuses références au «bois qui ferme l'horizon» dont la fonction concurrence celle des champs font appel à des espaces multi-fermes. Le rang peut se confondre avec la région: «[...]un rang du village de Saint-André, au Lac-Saint-Jean. Je viens d'un pays austère dont les arbres, les eaux et le ciel ont une couleur crue et sans nuance. Sur cette marche du Grand Nord, le temps est fantasque[138].» Les écrivains du sol, et à plus forte raison ceux de la forêt, sont allés plus loin que les scientifiques en incorporant la frange forestière dans l'écologie du rang. La notion d'arbres encerclant et menaçant les cultures revient au moins une dizaine de fois chez Hémon (1914/16); se trouve toujours derrière «la bande de terre défrichée... la lisière du bois[139]» et quand celle-ci est partiellement buchée, les souches qui pointent ressemblent «à des squelettes». Le bois comme limite de la «civilisation», c'est évidemment plus qu'un seul boisé de ferme, c'est au moins celui de groupes de rangs. Dans l'histoire du Québec, toute référence à la fonction limitative de la forêt a dépassé l'échelle locale. Durant la première moitié du XXe siècle, le

rang de canton appparaissait par le défrichement, d'où les récits forestiers se passant dans les Laurentides et au Lac-Saint-Jean.

A.2.4.4 Rang et rangs

Le domaine littéraire a vu au pluriel le fait de rang. Certes, en des endroits (Île d'Orléans) ne trouve-t-on qu'un rang de façade, sans d'autres rangées dans les «profondeurs». La multiplicité des alignements constitue cependant la règle; les paroisses en ont un nombre variable, les plus fortes classes dépassant dix. Le nouveau peuplement de *Jean Rivard* (1862) allait rassembler six rangées. La pluralité des rangs est implicite: «Josaphat s'est gréé au bout du rang. Lui aussi a des terres assez... Marchez, marchez, on fera bientôt une paroisse[140].» Plusieurs facteurs sont favorables à l'accroissement du nombre de rangs. Hémon[141] identifie *Samuel Chapdelaine* dont la «passion à lui était fait pour le défrichement»; il a dû contribuer à ouvrir autant de rangs qu'il a déménagé de fois[142]. G. Rousseau a fait du défrichement l'un des trois thèmes des romans de la Mauricie[143]. Il en est un peu de même des «martyrs» (U.C.C., 1928) qui reviennent des États-Unis vers le «Pays»; peut-être n'ouvrent-ils pas de nouvelles rangées d'habitat mais, en venant ré-occuper les «terres natales» ou d'autres, ils empêchaient ou retardaient leur abandon. On a aussi évoqué des retours au rang (où à la côte) après une période urbaine (Lacombe, 1846; Carmel, 1952). «Ne vends pas la terre» qui fournit un titre à l'un des récits de Marie-Victorin[144] constitue un slogan favorable à la santé rurale. Le clergé s'est toujours montré un puissant agent de colonisation, donc d'un grand nombre de rangs; suite à une longue tradition, la lettre épiscopale de Mgr F. Decelles de Saint-Hyacinthe réaffirme que: «L'Union Catholique des Cultivateurs de la province de Québec compte donc à bon droit sur l'appui du clergé[145].» Il y avait au moins 3 000 alignements implicites dans la *Lettre des Évêques* sur la colonisation (1946). Nombreux sont les rangs créés sous la bannière *Cruce et Aratro*.

Par contre, les récits nous montrent un freinage dans la multiplication des rangées de peuplement. Se trouvent beaucoup de personnages qui préfèrent aller en ville, aux États-Unis (Potvin, 1908), au village ou qui décident de «prendre le bois» suivant les bonnes traditions des aventuriers et des coureurs de fourrure et d'Indiennes. Avait beaucoup voyagé le cousin de Séraphin, *Alexis. Vincent* choisira la Californie plutôt qu'une colonisation à Brandon (Desrosiers, 1931). Puis, sont ceux qui osent vendre la terre d'héritage; *François Paradis* et *Lorenzo Surprenant* (Hémon, 1914/16) ainsi dégarnissent le rang. Certains font faillite, tels les colons français dans *Maria*. Même cette dernière entretenait *un grand désir de s'en aller*, et elle l'aurait fait sans cet appel imaginaire à l'endroit d'une conscience communautraire du *pays de Québec*. En continuant l'envolée nationaliste à l'effet que «rien

ne doit changer», on devrait y trouver aussi l'assurance de la longévité des rangs; mais la formule ne s'y est pas appliquée non plus; au cours du XXe siècle, le Québec a dû perdre la moitié de ses alignements d'habitat.

A.2.4.5 L'au-delà

Cet aspect peut être saisi par la symbolique du discours du *Survenant*[146]; ce dernier clame en faveur d'une pratique de la vie qui incorporerait «de la passion», attitude qui dépasse l'objectif plus conforme et moins excitant de la culture du sol.

Le rang, fait d'abord agraire, va servir de milieu à des conflits historiques. Les événements militaires de 1837 sont présents dans plusieurs romans; des références y apparaissent dans de Boucherville[147]: «rendu au quatrième rang, j'ai rencontré une dizaine d'habitants qui se rendaient à Saint-Denis». Cependant, celui de Lacombe, publié en 1846, ne parle pas de la Révolte; on en a fait le «trou de la Terre paternelle» (B. Andrez, 1977).

Un écrivain anglogène a traduit les sentiments de ses concitoyens à la suite de la pénétration des Canadiens français dans les ranges des Cantons-de-l'Est. *James Robertson* essaie de convaincre ses fils d'éviter les femmes francophones afin de ne pas «changer le pays[148]».

L'incidence du rang dépasse de beaucoup l'aspect localisation lorsqu'il s'agit d'écrits consacrés à des affaires religieuses. Mai fournissait l'une des meilleures occasions de relations intra-rang. Pour les gens habitant trop loin de l'église paroissiale, les prières se faisaient «à la maison, à la croix du chemin, à l'école du rang. À ces endroits, les gens d'un même rang se réunissaient tous les soirs... Des jeunes gens ont connu leur conjoint en allant au mois de Marie[149].»

La croix du chemin, au sujet de laquelle les *Archives de folklore* de l'Université Laval auraient 3 000 dossiers (Simard, 1978), fournissait l'un des éléments coutumiers du paysage rangique. «On ne plantait jamais la croix au hasard. À tout coup, on cherchait l'endroit convenant aux gens d'un rang ou d'une concession. C'est pourquoi plusieurs des monuments sont situés le long des chemins ou au croisement des routes... Ainsi, la Croix à l'entrée du township à Sainte-Perpétue de Nicolet[150].» Puis, les auteurs ont reproduit la photo de la «croix de chemin située à la croisée du 3^{e}rang de Saint-Augustin». *Jacques Ledur*[151] a été puni pour avoir renversé une croix. Certaines paroisses ont profité d'une Année Sainte pour refaire les croix de rangs et d'église (Arsenault, 1953).

Le rang devient même un territoire spirituel en conflit: «Le Diable et le bon Dieu continuèrent longtemps à faire bon ménage dans les concessions, les bourgs, les rangs des hauts[152].» La croisée des

chemins (route traversant un chemin) constitue un endroit préféré de sorcellerie et de commerce avec le Diable[153].

Les échanges entre les paroissiens n'étaient pas toujours empreints de piété et serviabilité. À l'intérieur d'un monde pourtant pieux, la localisation des églises, surtout au temps où l'évolution économique n'avait pas encore dégagé une claire dominance d'un rang sur un autre et à une époque de «mauvais chemins», a provoqué des crises. Voici l'un des derniers exemples. «La maison sur le lot onze du rang VII sert de chapelle pour les colons... Le curé tient aussi chapelle dans la maison au lot 14 du rang VI... Puis, c'est le choix du site de l'église... Au grand désappointement des habitants du rang VI, Monseigneur désigne le lot 15 du rang VIII de Rochebaucourt.» Un colon exploitera cette déception pour tenter de miner le prestige du curé... qui devra pendant un temps encore dire la messe dans le rang VI[154].»

Les réactions seront beaucoup plus vives à Maskinongé quand, après la période de l'église du (rang) *Pied-de-la-côte*, l'évêque fixe le nouvel édifice le long d'un cours d'eau mais dans le rang d'en face de celui prévu; «des habitants du côté nord ne voulant pas aller à la future église de l'autre côté de la rivière commencèrent à bâtir une chapelle à leurs frais dans l'attente d'obtenir les services d'un prêtre catholique et même de former une paroisse séparée[155]». Le célèbre évêque de Trois-Rivières Louis-François Richer-Laflèche refuse. C'est alors qu'un père rédemptoriste vient maudire la chapelle non autorisée. Par la suite, la Société protestante de la Grande-Ligne (Montréal) explique aux dissidents catholiques qu'ils pourraient «appuyer leur lutte légitime sur l'Évangile[156]». En 1892, quelques citoyens entrent dans la religion réformée; un maximum d'une vingtaine de membres sera atteint, sept ans plus tard. Le déclin fut rapide et, en 1920, la chapelle baptiste vendue. Dans bien d'autres paroisses, le choix d'un rang comme site du culte pouvait avoir d'étonnantes répercussions au niveau de l'Église. Ces petites histoires, en fait peu théologiques, apparaissent rarement dans les oeuvres.

La situation devenait encore plus complexe quand le marché des âmes évoluait à l'intérieur de milieux pluri-ethniques. Madeleine Ferron donne l'exemple dramatique de ce qui s'est produit au XIXe siècle au Chemin Craig (route de colonisation donnant accès aux peuplements); cette voie permettait de relier la rive sud (face à Québec) par la Haute Beauce, aux Cantons-de-l'Est, région des *ranges*. Cette affaire nationale se passe à Saint-Sylvestre, paroisse de contact culturel entre des colons canadiens-français catholiques établis dans des rangs d'arrière-fleuve au nord et des anglophones dans les townships au sud. En fait, la bagarre est un événement d'Irlandais séparés par des religions. De grandes différences langagières et rituelles s'y produisaient sur de courts espaces: «Mes voisins de droite,

les Baxter... sont les seuls membres de la *Church of England* d'une grande partie du rang.» Cette structure à risque était explosive.

> Le rang Sainte-Marguerite où nous (Irlandais protestants) habitons est fort éloigné de Leeds et, pour aller d'un endroit à l'autre, il faut traverser le village de Saint-Sylvestre peuplé en majorité d'Irlandais catholiques. [...] Il fut donc décidé que le service religieux serait célébré tout de suite après l'enquête du coroner et que Robert serait enseveli dans le plus grand secret[157].

À la fin, les catholiques irlandais des rangs, avec l'appui tacite des Canadiens français du Québec, seront acquittés du meurtre du protestant anglophone *Robert*.

L'exemple de Saint-Sylvestre est loin d'être le seul des romanciers; Laberge (1918) et Guèvremont (1945) ont signalé des conflits ethniques mettant en cause des Irlandais vivant dans des rangs ou des villages. Évidemment, la colonisation mixte d'anglophones et de francophones dans les bordures de la Plaine du Saint-Laurent créait une promiscuité explosive; la prose du sermonaire Dequoy en témoigne. Dans la paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon, en 1851, un «colporteur de bibles» était venu établir ses pénates au *rang du Cordon* et avait «pris charge de l'école protestante». Quelques parents des alentours lui avaient confié leur descendants.

> Catholiques scandaleux, qui envoyez vos enfants à cette école de faux principes, vous n'êtes catholiques que de nom; de profession, point du tout. Aussi, amoncelez-vous, sur vos têtes criminelles, des malédictions qui peut-être vont bientôt éclater. Protestants, enfants chéris de Luther, qui cherchez à répandre la zizanie dans ma paroisse, je vous le déclare avec toute la sincérité de mon coeur, je vous déteste comme le mal même; je vous méprise souverainement... si je voyais en ce moment la main de mon Dieu si justement courroucé, prête à s'appesantir sur vous, non, je ne prierais certainement pas le Seigneur de suspendre sa juste colère. Au contraire, je lui dirais: Frappez, Seigneur, frappez sur ces rebelles et ces prévaricateurs de votre loi sainte[158].

Le sermon de l'école du *Rang du Cordon* produit tout son effet: si neuf protestants ont abjuré, le prêtre surchauffé a dû quitter la paroisse. Étant donné ces disputes religieuses et ethniques bien des rangs se trouvaient ainsi embrasés, un peu comme lors des grands abatis de l'Abitibi. Les rangiens vivaient à leur façon les questions pan-québécoises de la religion et du nationalisme. Qui a-t-il pu écrire qu'il «ne se passait rien dans les rangs!»

Cette partie consacrée à l'examen des thèmes rangiques montre que les œuvres littéraires reprennent des éléments agraires ou versent dans l'imaginaire. Si le rang a été vu dans une combinaison de ses quatre éléments principaux: lot, maison, chemin et habitant, il a parfois échappé à cette «agrarité». Quand il est logé dans un univers plus

spirituel, il devient un être vivant comme tel à qui les auteurs prêtent des sentiments: «rang sauveur»; «rang de malheur»; «la terreur dans le rang[159]»; «le chemin du roy par où s'éloignait son âme[160]»; «sentir le son de la terre répondre aux battements de son coeur[161]»; «l'école du 7e rang avait mauvaise réputation[162]». Plus que les scientifiques, les écrivains sont allés au-delà du sens individuel des choses et ont vu dans le rang le lieu d'atterrissage de messages collectifs: *Jean Rivard* (1862) est influencé par un «songe»; *Maria* se met à l'écoute des «voix du pays». *Jean Pellerin* reçoit le message de l'*Œil du Phare* (Chouinard, 1923); toutes ces ondes sont quasi enracinées dans la biologie et la génétique.

L'accentuation des aspects mentaux a enrichi la notion de «rang». Les gens décrits par Ferron (1983) sont bien plus que des cultivateurs alors que les urbains qui, maintenant, pénètrent dans des rangs post-agricoles forment un nouveau type de résidants. «Se mettre dans le chemin» (Grignon, 1933), expression plus que prosaïque, peut exprimer un mouvement vers un état communautaire à partir du statut de la propriété individuelle; le chemin de (rang) est ouvert à tous mais possédé par aucun des habitants. Un «gars des rangs» rend autre chose qu'une simple localisation d'individus. Grignon fait dire à l'un de ses personnages: «La terre n'est bonne que pour les pauvres et les gens peu instruits» (*Le Déserteur*, 1934). Quelle distance du glorieux habitant, «roi de la terre!» Dans les deux cas, il s'agit d'un métalangage qui ne source guère de l'habitant lui-même; les écrivains, les «paysans transplantés» (Tremblay 1985) et les idéologues sont d'autres personnes qui parlent pour lui. Dans l'évaluation de l'homme de la terre ou du rang, il s'est donc produit des glissements de sens: du fictif parfois risqué s'est mêlé à un descriptif plutôt conforme. Le rang du poète n'est pas celui du géographe.

Et le rang a été vu non seulement comme lieu isolé mais comme une aire à temps lent: «Rien ne presse». Évidemment, l'utilisation du chemin de rang a été soumise aux variations climatiques; que d'œuvres n'ont-elles pas décrit les retards des déplacements en fin d'hiver! Et cette tendre *Maria*, triplement désirée, après avoir déjà connu le printemps de l'*Ite missa est*, l'hiver du décès du cher *François* promettra au patient *Eutrope*: «Je vous marierai le printemps d'après ce printemps-ci.» Le paradis du rangien, celui d'avant la fin des jours, exige donc une vraie patience.

Quand le rang est vu comme une «pensée», devient-il davantage libéré des contingences de l'espace et du temps?

A.3 Découpages chronologiques et régionaux des œuvres de fiction

Une période aussi longue qu'un siècle et demi et une Laurentie non homogène font naturellement poser la question de la division de l'histoire littéraire suivant le temps et l'espace, même si les frontières des périodes et celles des régions ne sont pas étanches. L'identification et la caractérisation des variations romanesques devraient contribuer à dévoiler d'autres aspects rangiques.

A.3.1 Un déroulement par phases

Les écrivains ont-ils traité le rang d'une façon homogène? Dans la négative, comment les sujets choisis, le rythme de production et les caractères des œuvres se comparent-ils? Les coupures chronologiques seront-elles originales par rapport aux périodes qui concernent l'ensemble de la littérature québécoise?

Un rappel très bref de l'aventure littéraire générale peut être utile dans cette recherche des séquences spécifiques du rang. À propos de *La Belle Bête* de Marie-Claire Blais, on a rappelé l'une des plus grandes dénivellations de la littérature québécoise. «Cette vision découpe notre histoire en un avant et un après: l'avant, c'est ce qu'on appelle la civilisation traditionnelle, essentiellement conservatrice, attachée aux valeurs de «l'agriculturisme», tenue en laisse par l'Église; l'après, c'est l'époque contemporaine, époque de transformation, d'urbanisation, d'industrialisation et, surtout, correspondant à tout cela, époque de prise de conscience nationale[163].» De part et d'autre du seuil, le «système de représentation» aurait complètement changé. Semblable rupture se voit aussi à l'intérieur de la littérature rangique lorsque, d'une part, on lit les romans laudatifs de la terre et, d'autre part, les œuvres de Girard (1904) et surtout de Ringuet (1938).

Des commentateurs ont suivi à une échelle détaillée les phases de la littérature. D'après Maurice Lemire, il ne s'est pas produit de livres sous le Régime français et, pendant le premier siècle du Régime anglais, les journaux et les magazines ont constitué les types dominants de publications[164]. Au XIXe et au début du XXe siècles, des institutions telles la *Literary and Historical Society of Québec* (1824), l'Institut canadien (1844), *Les Soirées canadiennes* (1861), l'École littéraire de Montréal (1895), les Archives (*Bulletin des Recherches historiques*) la même année, la Société du Parler français (1902) et *Le Devoir* (1910) ont servi de stimulant ou de maison d'édition pour plusieurs œuvres. En fait, d'après des critiques, la littérature canadienne-française aurait débuté vers 1850-1870[165]. Plus tard, on jugera pauvres ces débuts romanesques qui n'auraient exprimé qu'une «theologizing history».

Pour sa part, *Canadiana*[166] a parlé d'une «long period of sterility» (1890-1920) du roman au Québec. La Crise des années 1930 et la deuxième Guerre font apparaître de meilleures œuvres qui se montrent introspectives et abordent des sujets urbains (*Bonheur d'occasion*, 1945; *Poussière sur la ville*, 1953). Depuis 1960, le mouvement littéraire apparaît le plus hétorogène de son histoire par ses «traits dominants: sens du réalisme, champ de perception étendu, roman intérieur et formes exploratrices» (Falardeau, 1974).

Quatre périodes rangiques sont suggérées.

1845-1894 – Au cours de cette longue étape, vont sortir les premiers écrits qui incorporent le vocabulaire et le concept du rang (souvent sous les synonymes: *côte* ou *concession*).

Le début de cette période correspond approximativement au passage du range au rang de canton. Les auteurs qui se risquent à parler du sujet ne dépassent guère sa fonction localisatrice: on bûche, on cultive et on meurt dans telle concession. Le dicton «emparons-nous du sol», les travaux monumentaux du Commissaire des Terres, l'achat par les cultivateurs de lots d'établissement pour leurs garçons dans les rangs des alentours, composent, avec les thèmes de l'émigration des campagnes et le travail en forêt, la matière d'écrits, d'ailleurs peu caractérisés par l'art romanesque. À voir la parité des opinions sur la vie agricole (ouverture des cantons, ferme modèle, rotation des cultures, chemin de pénétration, salut par la culture du sol) dans tous les genres d'écriture, on peut faire l'hypothèse de transferts d'influences: existent des liens de parenté entre, d'une part, des projets européens de cultiver des terres non occupées, les rapports d'arpentage du Québec, *L'État de l'agriculture du Bas-Canada* (1850), l'inventaire des paroisses (1853), *La colonisation* (Drapeau, 1863), et, d'autre part, les romans de Lacombe (1846), Chauveau (1846/52), Taché (1863), et de Gaspé (1863). Plus précisément, les *Jean-Rivard* (Gérin-Lajoie, 1862/64) ne sont pas étrangers à la *Société civile* (Laflèche, 1865/66); les deux auteurs du même diocèse exposent des valeurs compatibles; Laflèche cite le *Canadien errant* et, en 1863, il était allé en Estrie. Au XIXe siècle, la fiction quand elle existe se limite à l'écho de mythes nationalisants.

1895-1929 – Le romantisme précédent a versé abondamment dans l'idéalisme de la «terre promise» (Morin, 1897) qu'analysera plus tard Morissonneau (1978). L'idéologie nationale et religieuse est le fait d'une petite bourgeoisie consciente de ses intérêts, peu des habitants eux-mêmes; le discours, malgré sa réputation d'irréfutabilité, véhicule d'immenses écarts entre le prêche des uns et le vécu des autres; en fait, il énonce de gros mensonges (Tremblay, 1985); on a surexploité l'état des cultivateurs. De plus, les œuvres ne se cachent guère d'être normatives: elles enseignent ce qu'il faut faire. Le mysticisme l'emporte

sur l'esthétique et le fond (un petit fond) sur la forme, un message quasi révélé sur l'imaginaire. Tout de même, se trouvent des auteurs (Hémon, 1914-15) qui s'élèvent au-dessus du courant. Des écrivains canadiens (Laberge, 1918, et Loranger, 1920) mettent en cause les crédos acceptés. Durant cette période, l'habitat aligné commence à être vu comme milieu polyvalent et le mot *rang* devient le générique le plus courant pour le désigner. 1895-1929, par rapport à la période précédente, a connu une diminution de l'importance de la région de l'estuaire et une augmentation de celle des Laurentides, d'après le choix régional des écrivains.

1930-1959 – Si la principale veine antérieure se réfugiant à sa façon dans «notre maître le passé» continue – *Menaud* lit *Maria* et plusieurs auteurs reprennent l'expression: *au pays de Québec* – les voies dissidentes se renforcent par la présentation de bilans critiques de la colonisation. Grignon[167] confirme la «marche pesante et misérable des défricheurs». Et, chez Ringuet, «la terre n'est pas aimée», écrira G. Marcotte. Parallèlement à ces analyses rationelles, et peut-être à cause d'elles, le roman atteindra son meilleur niveau. Le réalisme romanesque va donner des dimensions universelles aux personnages. Il est curieux qu'au moment où paraissaient des discours critiques sur la terre, le Québec connaissait en Abitibi et dans la façade méridionale de l'estuaire laurentien son dernier grand effort de colonisation. Duplessis ne devait pas apprendre de son concitoyen Ringuet, et des écrivains s'intéressaient à d'autres thèmes qu'aux rangs neufs. En fait, d'après des sociologues, la vie rurale principale avait passé des rangs aux agglomérations, au cours du deuxième quart du XXe siècle.

Depuis 1960 – Cette période est celle d'un modernisme où l'acte d'écrire est devenu exigeant et plus conscient qu'auparavant; en même temps, les prouesses formelles (Ducharme, 1966), les thèmes intérieurs, les courants à la mode en sont venus à composer un paysage littéraire très divers. Dans cet univers riche comme jamais, le rang va garder une présence, soit par le traitement de faits historiques (Allard, 1981; Ferron, 1983), soit par l'application à la terre de l'analyse marxiste, soit par l'humour (Bureau, 1984), soit par le vécu des problèmes d'aujourd'hui (Grégoire 82). La veine du rang comme simple occasion de localisation n'a pas cessé de s'exprimer (Chatillon 83).

Bref, une production littéraire sur le rang s'est maintenue pendant 150 ans. Le nombre des œuvres qui traite de ce sujet demeure cependant faible, se fixant, depuis un siècle, à une ou deux par an. Ce que l'on dit du rang a cependant fort changé; il s'est fait comme une maturation du sujet qui a produit, vers 1925-1950, l'âge d'or du rang littéraire. L'inspiration n'est pas tarie pour autant; le Québec a eu beau, vers le milieu du XXe siècle, rompre avec la colonisation à tout prix et perdre la tradition tricentenaire d'ouvrir de nouveaux rangs

agricoles, il continue pourtant à produire une littérature qui parle du rang. Il se pourrait bien alors que, dans les écrits futurs, la mythologie devienne un stimulant encore plus fort que celui de l'agriculturisme livresque des années 1890-1940. Il ne serait pas étonnant non plus que les sources historiques servent aussi de déclenchement. Alors, l'aventure mentale du rang connaîtrait un développement plus profond.

A.3.2 Régionalisme littéraire

L'analyse de la localisation régionale des œuvres qui ont mentionné le mot *rang* (et synonymes) ou qui situent leurs personnages directement dans un milieu rangique a, jusqu'à présent, fait l'objet de peu de commentaires. Pourtant la question, en permettant de découvrir le moment de l'apparition et de la multiplication des ouvrages «à rang» dans chacune des régions, devrait favoriser la connaissance de tout le sujet. L'ordre littéraire correspond-il à l'ordre d'ouverture des régions à la colonisation? Trouve-t-on une relation causale entre l'aménagement agricole d'un paysage naturel et la production issue de l'imaginaire? Retrouve-t-on dans les écrits les effets des phases du rang agraire? Les écrivains se sont-ils satisfaits d'un prototype provincial de rang, un *iso-rang*, un *rang-schéma*, en principe valable pour tous les lieux? Chaque région a-t-elle livré ses traits particuliers dans les développements littéraires locaux? Enfin, est-ce bien de «régionalisme» mental qu'il faut parler ou de simple localisation d'œuvres dans des régions? Heureusement, les auteurs avaient conscience de ces questions car ils ont localisé leurs rangs dans plus de 80% des cas.

A.3.2.1 Esquisse d'une répartition

«Esquisse» car les données statistiques régionales sont basées sur un corpus limité à 150 œuvres. L'inclusion d'autres types de travaux, tels les histoires de paroisse, et un relevé encore plus complet de la littérature pourraient modifier la position respective de chacune des régions et donner plus de présence aux aires qui ne semblent pas avoir été largement couvertes par les écrivains. Cette analyse fournit néanmoins les premières informations sur un phénomène de différentialité littéraire.

Beaucoup de lecteurs connaissent de mémoire un certain nombre de localisation: l'Estuaire dans Taché et de Gaspé (1863), le Lac-Saint-Jean dans Hémon (1914-16), le Richelieu dans Marie-Victorin (1920) et Grégoire (1982), le Nord de Montréal dans Grignon (1933), Charlevoix dans Savard (1937), la Mauricie dans Dugré (1925) et Nantel (1942), l'Abitibi dans Savard (1943) et Perrault (1976-77), les Cantons-de-l'Est dans Gérin-Lajoie (1862) et Ferron (1983). Pouvons-nous aller au-delà de ces souvenirs spontanés?

Tableau A - 5

Fréquence régionale de *rang* ou du rang dans les romans. Québec. 1840-1987

Régions	Pourcentage
Outaouais	0,5
Témiscamingue/Abitibi	9,5
Plaine de Montréal	18
Nord de Montréal (Laurentides occidentales)	12,5
Cantons-de-l'Est	8,5
Mauricie/Aire sud	17,5
Lac-Saint-Jean/Saguenay/Charlevoix	7,5
Région de Québec	11
Beauce/Dorchester	2
Estuaire sud	12
Gaspésie	1
Côte-Nord/Anticosti/Îles-de-la-Madeleine	0
Total	100

Source: principale localisation des événements par la lecture des œuvres.

Régions vues d'ouest en est.

Le tableau A-5 qui fournit des données cumulatives échelonnées sur un siècle et demi indique les régions qui ont été préférées par les écrivains. Constatons d'abord une présence plurirégionale. En ne tenant pas compte de l'ensemble Côte-Nord/îles du golfe où la colonisation agricole ne s'est pas faite ou n'a pas été faite suivant la formule du rang, les écrivains ont parlé du sujet dans les onze autres régions. L'universalité du rang au Québec méridional a donc été perçue. Cette constatation n'équivaut cependant pas à dire que les rendus sont uniformes et abondants.

Des différences régionales sont surprenantes, compte tenu des répartitions démographiques et rangiques. Dominent les Laurentides (plus d'une région en cause). La position de la Mauricie est directement reliée (même si un intérêt pour ce sujet existait déjà) au grand élan littéraire dit *régionaliste* de la décennie 1930-1940, élan qui avait des «*horizons*» (Trois-Rivières, 1938-39) à l'échelle du tout Québec; A. Tessier, R. Douville, les Pannetons... et l'auteur/éditeur Clément

Marchand ont servi d'animateurs extrarégionaux. La revue scientifique dévoilerait que la Mauricie, le Nord de Montréal et Charlevoix ne représentent toutefois pas des aires à rangs nombreux; ces régions affichent donc un indice littéraire élevé même si chaque auteur régional est loin d'avoir exclusivement donné dans le «rang». Par contre, la Gaspésie, l'Outaouais et même les Cantons-de-l'Est apparaissent moins couverts. Une telle différence dans le traitement régional semble tenir au choix délibéré des écrivains; les lieux de résidence ou d'intérêt se présentent comme des facteurs prépondérants; il n'y avait sans doute pas qu'un seul endroit au Québec où trouver les traits des rangs *Mainsal, Croche* alignements qui ont eu des carrières prestigieuses, mais leur auteur habitait précisément Charlevoix et le Nord de Montréal. Une semblable raison pourrait expliquer le score de la Plaine de Montréal. Il a existé une chose telle qu'un régionalisme-contexte.

Le même tableau, ayant été élaboré suivant les étapes chronologiques vues précédemment, nous renseigne aussi sur le démarrage et la progression de chacune des régions. Au moment où l'expression romanesque commence (vers 1840), les colonisations dans les Cantons-de-l'Est, les Laurentides, l'Outaouais, la Gaspésie et le Saguenay ne sont pas avancées (Séguin, 1970) et celles du Témiscamingue, de l'Abitibi et des hautes terres appalachiennes peu prévues. N'existerait-il pas alors un certain rapport entre ce défrichement différentiel et les écrits? Les «vieilles» régions de colonisation comme l'archipel de Montréal (Lacombe, 1846), Québec (Malvina D., 1854) et l'Estuaire (Chauveau, 1846/52) sont les premières à apparaître dans le roman. Au XXe siècle, surtout au cours des décennies 1920 et 1930, les écrits de la Mauricie, du Saguenay/Charlevoix et du Nord de Montréal vont devenir prépondérants; ces concentrations constituent le phénomène dominant de la répartition de tous les écrits en cent cinquante ans. L'actuelle reprise littéraire du rang semble se faire suivant une dispersion régionale plus grande qu'auparavant.

A.3.2.2 Aspect qualitatif

Une vue de l'ensemble de la période montrerait qu'environ deux tiers des œuvres référaient à des situations difficiles soit pour cause climatique (les rangs du Pré Nord) soit pour causes topographique et pédologique (Laurentides, Cantons-de-l'Est) soit par calque[168]. Dans ces conditions, la vie y est dure, épuisante, les personnages ont des *idées tristes*; ainsi, «Douaire n'avait jamais entretenu d'espérance[169]». L'idéologie nationale et religieuse console par ses déclarations mais elle n'efface pas les structures adverses. Il semble que beaucoup d'écrivains aient choisi des mauvais rangs plutôt que des bons afin de définir leur drame. Un milieu difficile permet de suivre comment les gens en seront affectés et comment ils pourront le surmonter ou non.

Tout à l'opposé, la vision de la terre idéalisée n'était peut-être pas étrangère à l'existence de bons rangs dans la Plaine du Saint-Laurent. «Elle revit son enfance heureuse là-bas dans le rang[170].» Cette double relation entre milieux laurentiens et écrits qui avait été vue par Falardeau[171] est loin de tout expliquer cependant; le roman peut s'en passer: les problèmes de la famille Deschamps dans *La Scouine* (Laberge, 1918) ne tiennent pas à la mauvaise qualité du rang. Par ailleurs, des terres de valeur simplement moyenne n'interdisent pas l'amour et le bonheur (Nantel, 1942).

Il serait inacceptable de s'appuyer sur le découpage régional pour conclure à l'existence d'autant de régionalismes littéraires au Québec. Des fameux habitants de rangs: *Rivard* (Gérin-Lajoie, 1862), *Chapdelaine* (Hémon, 1914/16), *Poudrier* (Grignon, 1933), *Moisan* (Ringuet, 1938), *Josaphat* (Genevoix, 1947), *Hauris Lalancette* (Perrault, 1977), *Phylidas Rocheleau* (Grégoire, 1982) et *Robert Corrigan* (Ferron, 1983) baignent sans doute dans une atmosphère locale mais ils émettent par leur discours et leurs attitudes des ondes comme libérées de leurs limitations spatiales d'origine; un rangisme presque iso-québécois, apte à lancer des échos à l'universel, l'emporte sur le lien régionaliste. Les œuvres ne sont pas de simples monographies rappelant les événements sans signifiance d'un rang en particulier; elles relèvent d'un rang-schéma, générique, en quelque sorte délocalisé.

Le mot régional est d'ailleurs fort élastique, pouvant s'appliquer, d'une part, à la dizaine d'aires du Québec méridional telles qu'utilisées dans le tableau A-5 et, d'autre part, à chaque subdivision de ces entités. Alors, des originalités sociologiques peuvent apparaître à l'intérieur d'un rang, d'un rang à son voisin ou d'un groupe de rangs à un autre groupe. «Deux chemins de campagne parallèles baptisés des noms fantaisistes, le rang Le Grand-Saint-Esprit et le rang Le Petit-Saint-Esprit; c'est dans le rang Le Petit-Saint-Esprit que la jeune femme avait loué une maison ancienne[172].» Au contact de la Plaine de Montréal et des Laurentides, les traits de rangs se découvrent fort différents; une fiancée, d'un beau «rang d'en Bas» risque gros à monter dans les «rangs de misère des Hauts». À l'intérieur d'un même alignement, l'hétérogénéité se laisse voir. «Faudrait que tu te maries; ... Il y a un bon parti dans le Bas du rang, là, un nommé Tit-Pite[173].» Ailleurs, c'est le Haut du rang («haut» vue en amont, en altitude ou en âge de peuplement) qui devient chargé d'originales évocations. Ceux qui vivent dans les rangs mesurent sûrement avant les poètes étrangers ce que signifient bon nombre de variétés rangiques.

Certains auteurs font référence à plus d'une région à l'intérieur d'une même œuvre: Chauveau (1846/52), Gérin-Lajoie (1862), Desrochers (1929), Grignon (1934), Arsenault (1953), Bergeron (1960), Bonenfant (1986) et autres. Ce trait régional est conforme à la mobilité d'un fort pourcentage des rangiens.

A.4 Vue panoramique

Cette quête fait d'abord reconnaître l'existence de *rang* et du thème «rang» dans les œuvres littéraires du Québec. Un roman emploie l'entité plus de cent fois. Sulte (1864) écrit *Le Défricheur* lors de la lecture de *Jean Rivard* et Proulx (1883) emprunte trois personnages à Gérin-Lajoie. Souvent, le mot, dans sa seule fonction toponymique, l'emporte sur un développement poussé des concepts. Si les faits d'occurrence occupent toute la période d'un siècle et demi, l'âge d'or des romans parlant du rang se loge vers 1925-1950, précisément à une époque où, au Québec, le nombre total des rangées occupées continuait à diminuer (malgré, au Pré Nord, les nouveaux rangs de la Crise). Dans les œuvres, la présence du rang touche à peu près toutes les régions du Québec, laissant les meilleures fréquences aux Laurentides (et Mauricie) et à la Plaine de Montréal. En retour, le monde agricole n'est pas demeuré complètement sourd aux actions romanesques. Lors de la fondation de l'Union catholique des cultivateurs, un orateur s'adresse aux descendants «des soixante mille *Jean Rivard* de 1760», et un autre déclare: «vous êtes, messieurs, les dignes frères de l'immortelle héroïne[174]». Au plan de la nationalité des écrivains, on retrouve des Canadiens français, des Français ainsi que des gens de langue anglaise. Parmi ceux qui publient, les cultivateurs comme tels sont presque inexistants. Plusieurs auteurs n'auront été rangiens qu'en courte résidence. La plupart des romanciers et des poètes peuvent davantage prétendre connaître le rang agraire qu'ils ne le connaissent profondément; une telle limite, inacceptable en pure science, ne semblerait pas un handicap dans le champ de l'imaginaire.

L'engagement rangique des littéraires est donc limité. Aucune œuvre ne comporte *rang* dans son titre, à l'exception de l'expression *école de rang*. Il est surprenant que les écrits idéologiques pourtant si favorables à la colonisation (et au rang) n'utilisent guère ce dernier mot. Une certaine pudeur s'est exercée à son endroit; s'explique-t-elle par le fait que, jusqu'à récemment, Paris ne consignait pas l'acception québécoise ou que le thème privilégié *terre* – qu'elle soit «paternelle» (Lacombe, 1846) ou «maternelle» (Marchand (1938) – occupait tout l'espace? ou que *rang* traînait une connotation péjorative qu'il valait mieux taire? ou que des auteurs, à l'opposé, voulaient protéger la réputation du rang? Dans l'ensemble, le rangien a été moins célébré ou mis en question que le bûcheron, coureur de bois, colon et même le paroissien. Aussi sur les centaines d'œuvres susceptibles de parler du rang avec son mot principal, seulement 40% le font-elles, et souvent à faible intensité (tableau A-1). De leur côté, les critiques littéraires n'ont à peu près pas relevé des faits de «rang» dans leurs évaluations, ce qui laissait le champ neuf au présent essai; des index identifiant les thèmes des œuvres du terroir ne comportent pas le mot *rang*. En fait,

les auteurs ont davantage parlé du rang que les critiques eux-mêmes ne l'ont laissé entendre.

Quant à la matière, les écrivains ont traité du rang de deux façons que nous appelons agraire et imaginaire. La première pouvait difficilement être évitée étant donné sa correspondance à une situation historique d'une incomparable dominance. Au Québec, Français puis Canadiens français et même Canadiens anglais ont fait du rang presque exclusivement durant plus de trois siècles. Cette mer de rangs sur terre a servi de cadre culturel à toute une nation, et même au-delà du territoire de cette dernière; dans ces conditions, il était probable que les écrivains n'évitassent point les éléments visibles du rang: maisons alignées, chemin de rang, lots longuement contigus, habitants; des centaines de contextes en témoignent joliment. Des quatre types historiques du rang, les auteurs n'en ont pratiquement développé qu'un seul: le rang de canton.

Jusque là, les œuvres sont plutôt descriptives, homologues, conformes à la réalité protographiable, respectueuses du cadre toponymique des milieux et des personnages. Il existe cependant un deuxième niveau de la littérature: celui du rang comme unité et comme cadre culturel: «tout le rang le savait». Le type d'habitat sert ici de structure de vie; nous entendons les relations entre les familles d'un même rang, celles d'un rang singulier aux autres, celles des rangs au village et à l'ensemble de la paroisse; on entre ici dans des situations de plus grande intensité, de plus grande intimité; alors, le niveau romanesque apparaît lui aussi plus élevé que dans les transcriptions fidèles des constituants visibles du rang. Également, des opinions se sont développées: «Ce n'est pas dans ces champs que je trouverai le grand bonheur[175].»

Des écrivains ont fait voir la résonance jusque dans «les bouts de rang» des débats nationaux: langue, religion, survivance et promiscuité ethnique. Ici, l'aspect «rang» n'a presque rien d'agraire; tout devient passion; le sermon du curé de Saint-Gabriel à propos de l'école du *Rang du Cordon* suggère tout ce qui se disait et passait dans les campagnes. Théoriquement, l'éventail mental du rang des écrivains occupe un espace illimité. La proportion des auteurs qui se sont intéressés à ces aspects supérieurs, à des rangiens pensant et non seulement agissant, ne forment qu'une minorité mais on y retrouve Hémon, Savard, Ringuet, Guèvremont, Ferron et Perrault.

Peut-être que le rang en bloc aurait été davantage choisi comme sujet et, par la suite, littéralement traité, si le phénomène n'avait pas été comme oublié au profit du lot et de la paroisse, si le niveau intellectuel des rangiens avait été plus élevé, si les habitués du langage oral (les habitants) avaient eux-mêmes écrit des oeuvres, si le rang avait digéré sa tradition culturelle, si les auteurs de l'extérieur avaient

mieux connu le système d'habitat aligné, si la société québécoise en général avait davantage exploité toutes les avenues de son corpus mental, si le pouvoir dominant avait exercé moins de réduction, si l'intérêt à l'endroit du collectif avait atterri au niveau rangique, enfin, si tout ce qui est différentiel dans la culture d'ici avait trouvé une reconnaissance plus hâtive dans le monde de la langue française.

Cet essai sur la littérature des œuvres «à rang» ne se veut pas normatif. Cependant, il ne peut s'empêcher de jalouser le tableau attendu de René Richard dans *La Montagne secrète* (Roy, 1961); en fonction d'un semblable objectif nous proposons que naisse enfin une (ou des) œuvre strictement rangique où «il y aurait des passions, des actions et des idées» (Marcotte, 1976). Elle pourrait rejoindre celle que P. Perrault (1984) réclamait à propos du Saint-Laurent lui-même, cette «épine dorsale» du principal foyer mondial des peuplements alignés.

---

1. Il est instructif de consulter la bibiographie du roman de 1837 à 1962. Hare, 1977 (3e éd.), pp. 429-465.
2. Hare, 1969 (relevé de 1803 à 1967).
3. C. Hébert, La Pigeonnière in *Le Pays natal*, Montréal, sans éd., 1929, p. 8. Cet opuscule comporte *Rang* comme toponyme et *rang* en langue commune.
4. E. Gagnon, *Chansons populaires du Canada* (1865), Québec, Morgan, 1880, 350 p.
5. Anonyme, *Le Chansonnier des familles. Lyre canadienne*. Montréal, Rolland, 1883 (3e éd.), 270 p.
6. Tremblay, 1883, p. 216 (chanson adaptée en 1881).
7. C.-E. Gadbois, *La Bonne chanson*. Saint-Hyacinthe, Séminaire, 1938. Plusieurs cahiers avec musique. Réf. p. 46.
8. M. Carrier et M. Vachon, *Chansons politiques du Québec*. Montréal, Leméac, 1979, tome 2, 450 p.
9. C. Laforte, *Le catalogue de la chanson folklorique française. VI. Chanson sur des timbres*. Québec, PUL, 1983, 649 p.
10. *Opus cit. Le Chansonnier*, 1883, p. 1.
11. Marius Barbeau, Notre géographie en peinture. *Bulletin, Soc. de géographie de Québec et de Montréal*. I, 5, 1942, pp. 33-34.
12. A. Rivard, *Chez-nous (Our old Quebec home)*. Toronto, McClelland, 1924, 201 p. (traduction W. H. Blake).
13. Canada, *Les timbres-postes du Canada*. Ottawa, 1851-1980, 3 feuilles.
14. Louis Hémon, *Maria Chapdelaine* (1914/1916). Montréal, Libre Expression, 1980, p. 128.
15. De belles photos de rangs se trouvent dans *Québec* de Mia et al., Québec, Libre Expression, 1981, 190 p. Réf. p. 10 et dans *l'InterAtlas*. Montréal, CEC, 1986, sous-couverture.
16. E. Rouillard, *La colonisation... Dorchester*. Québec, 1901, p. 10 et 17.
17. Dans Furetière (1690), *rang* existe mais non dans la signification canadienne; pourtant ce dictionnaire comporte des informations sur la colonie.
18. S. Clapin, 1894, p. XXX et XXXV.
19. Léon de Tinseau, *Sur les deux rives*. Paris, Calmann, 1909, 405 p. Réf. p. 91-2.
20. Hémon, 1967, p. 13. 1ère éd., 1914-16.

21. Parmi les nombreuses études sur Hémon, notons les Actes d'un colloque (Brest en 1980) publiés dans *Études canadiennes*, Paris, AFEC, no 10, 1981, 138 p.
22. G. Dagenais, *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada*. Montréal, Pédagogia, 1967, p. 533. Même opinion dans la 2e éd., 1984.
23. Québec, *Rapport des Archives du Québec, 1966*. Québec, 1967 (réfère à 1792-94).
24. Huston, éd., 1893 (2e éd.), vol. 2, p. 323. Texte de 1810.
25. Question traitée en 5.2.
26. Ringuet (1938), 1978, p. 300.
27. Liste partielle et sans les toponymes.
28. L. Marineau et al., *Contes*... Trois-Rivières, (circa 1980), index.
29. A. Desrosiers et C. Bertrand, 1925. P.-E. Farley et G. Lamarche, 1937.
30. J. Panneton, Éditorial. *En Vrac*, Trois-Rivières, Écrivains de la Mauricie, 28, 1986, p. 8.
31. *Un homme*... Radio, Montréal, 1939, 20e épisode, série 4, bol. 1. Doc. TLFQ, Québec.
32. Beauchemin, 1985, p. 419.
33. Dechêne, 1974, p. 263.
34. G. Fortin, *La fin d'un règne*. Montréal, HMH, 1971, p. 106.
35. Par exemple, le cimetière des Armstrong dans le *Rang du Cordon* à Saint-Gabriel de Brandon. Pour information, cette paroisse a servi de cadre à un certain nombre de romans (Desrosiers, 1931; Farley, 1939).
36. Lacasse, 1880, p. 139.
37. Lemay, 1899, p. 205.
38. F. Martineau, *Une voix d'outre-tombe. Poésies*. Montréal, Lovell, 1888, p. 210, Réf. p. 46.
39. Bilodeau, 1926, p. 68.
40. Carmel, 1952, p. 57.
41. Chouinard, 1923, p. 262.
42. Nérée Beauchemin in *Visages de mon pays*. (Québec), ACELF, 1981, p. 71. Par Armand Guilmette.
43. G. Marcotte, *Le roman à l'imparfait*. Montréal, La Presse, 1976, pp. 126-7.
44. N. Frye in *Histoire littéraire du Canada* Québec, PUL, 1970, 1105 p. Réf. p. 992. Traduction par M. Lebel.
45. Salone (1905) a précédé Hémon en écrivant que les habitants du Québec «avaient conscience de leurs destinées», 1970, p. 438 alors que M. Barrès, en plus d'associer catholicisme et nationalisme, avait parlé de *la voix du pays*. Pour une comparaison entre le roman rustique français et le roman de la terre au Québec, voir M. Servais-Maquoi, 1974. E. Rameau et O. Reclus ont également influencé l'idéologie ruraliste du Québec.
46. Le Chevallier, 1940, p. 4.
    En Saskatchewan et en Alberta, les Métis qui tenaient à se faire confirmer dans leurs usages d'occuper des lots de façade hydrographique, définis comme le «seul système acceptable», témoignaient avant tout de leur droit fondamental d'occupation des terres antérieurement à la colonisation townshipienne; les Métis auraient pris les mêmes attitudes s'ils avaient eu à défendre un type non aligné d'habitat.
47. Jean Simard, L'au-delà comme territoire. *Cahiers de géographie du Québec*, 74, 1984, pp. 307-308.
48. Caron, 1982, p. 145.
49. P. Deffontaines, in *Archives de folklore*, 4, 1949, p. 150.
50. Laforce, 1944, p. 24.
51. Québec, *Annuaire*, 1932, p. 133.
52. Congrès de colonisation, Montréal, 1944.
53. Charlevoix, 1744, p. 254.
54. J. Warwick, *L'appel du Nord dans la littérature canadienne-française*. Montréal, HMH, 1972, 149 p. Traduction par J. Simard.

55. G. Rousseau *L'image des États-Unis dans la littérature québécoise. 1775-1930.* Sherbrooke, Naaman, 1981, 356 p.
56. Ringuet, 1978, p. 247.
57. Narrache, 1937, p. 94.
58. Pour comparaison avec la «matière» inscrite dans les toponymes, voir le tableau 7 du chapitre V.
59. Dion, 1935, p. 100.
60. Ferron, 1974, p. 79.
61. Proulx, 1887, p. 169.
62. Ringuet, 1938: «ce grain de sable dans la machine». J.-P. Boucher, *Instantanés de la condition québécoise. Études de textes*. Montréal, HMH, 1977, p. 59.
63. Savard (1937), 1964, p. 92.
64. Savard, 1943, p. 54 et 58.
65. M. D., 1854, p. 220.
66. Gérin-Lajoie, 1862, p. 116.
67. A. de Gaspé (1863), 1956, p. 76.
68. Hémon (1914/16), 1967, p. 20.
69. Conan, 1925, p. 116.
70. Ringuet (1938), 1978, p. 120.
71. Desrosiers, 1941, p. 194.
72. A. Panneton, 1962, p. 68.
73. Piché, 1976, p. 192.
74. Laverdière, 1976, p. 23.
75. Clavel, 1983, p. 213.
76. Ringuet, 1978, p. 182 et 193.
77. Laforce, 1944, p. 76.
78. Chauveau, (1846/52), 1900, p. 12.
79. Hémon, (1914/16), 1967, p. 22.
80. Beauchemin, 1985, p. 413.
81. Elie, 1957, p. 110.
82. Lemay, 1899, p. 67.
83. «Les chemins, ça se fait avec un peu de gravelle et beaucoup de bon sens». P. Gauvreau, *Le temps d'une paix*. Montréal, série télévisée, Radio-Canada, novembre 1986.
84. Laurendeau, 1960, p. 167.
85. Voir aussi le *Bulletin* de l'Association des ponts couverts du Québec. D'après la littérature orale, il y aurait même eu des «ponts de rang» sans cours d'eau.
86. M. Trudel, *Les débuts du régime seigneurial*. Montréal, Fides, 1974, p. 267.
87. 2,471 acres dans un hectare.
88. En ce qui concerne les anciennes terres seigneuriales, afin de «demeurer plus près de la réalité de 1831» l'on a retenu la superficie de 90 arpents (76 acres). S. Courville, Rente déclarée payée sur la censive..., *CGQ*, 70, 1983, pp. 43-61.
89. Groulx, 1943, p. 149.
90. Chauveau, (1846/52), 1900, p. 339.
91. F. Martel, *Le système de canton au Québec*. Québec, Service de l'arpentage, 1982, p. 22.
92. Lacasse, 1880, p. 68.
93. Les lots sont de 105 acres mais comme 5 sont théoriquement prévus pour les chemins publics, le colon en a au moins 100 à sa disposition. Pelland, 1906, p. 119.
94. Se dit par extension dans *le rang votait «du bon bord»*.
95. Clément Marchand, (*Le rang*). Trois-Rivières, 1987 (inédit), p. 1.
96. Choquette, 1936, p. 152.
97. Trudel, 1946, p. 239.
98. Lemay, 1878, p. 211.
99. Montigny, 1887, p. 43.
100. Dugré, 1925, p. 20.

101. Rousseau, 1942, p. 95.
102. Guèvremont, 1945, p. 210.
103. Desrosiers, 1941, p. 186.
104. Laforce, 1944, p. 16.
105. Légaré, 1982, p. 49.
106. Genevoix, 1941, p. 72.
107. De Grandpré, 1948, p. 85.
108. Proulx, 1883, p. 17.
109. Guèvremont, 1945, p. 88.
110. Lemay, 1899, p. 112.
111. Ringuet, 1978, p. 300.
112. Drouin, (1981), p. 41.
113. Bouchard, 1931, p. 111.
114. Deffontaines, 1953, p. 15.
115. Rivard (1914), 1949, p. 179.
116. Genevoix, 1941, p. 125.
117. Choquette, 1899, p. 42.
118. De Grandpré, 1948, p. 10.
119. Hémon (1914/16), 1967, p. 179.
120. Bernard, 1930, p. 127.
121. Dugré, 1925, p. 60.
122. Allard, 1981, p. 114.
123. Bélisle, 1981, p. 108.
124. Choquette, 1899, p. 20.
125. Grégoire, 1982, p. 23.
126. Tourangeau, 1986, p. 29.
127. Grignon, 1933, p. 134.
128. Hémon, 1967, p. 156.
129. De Grandpré, 1948, p. 60.
130. Bernard, 1925, p. 135.
131. Laforce, 1944, p. 64.
132. Perrault, 1976, p. 190.
133. Parenteau, 1932, p. 88.
134. Le Normand, 1944, p. 47.
135. Ringuet (Panneton), 1946, p. 179.
136. Bilodeau, 1915, p. 181.
137. C. Moreux, *Fin d'une religion?* Montréal, PUM, 1969, 485 p. Réf. 60.
138. Tremblay in *Cahier*, Québec, Société des écrivains, 1984, p. 4.
139. Ce fut cette lisière de la forêt qui aurait impressionné le plus Hémon. Le Franc, 1931, p. 178.
140. Genevoix, 1947, p. 71.
141. Hémon, 1967, p. 32.
142. Hémon aurait-il été influencé par Potvin (1908) où le «rêve du père était d'ouvrir des terres?»
143. Guildo Rousseau et Jean Laprise, Le discours du sol dans le roman mauricien de 1850 à 1950. *Cahiers de géographie du Québec*, 67, 1982, pp. 121-137.
144. Marie-Victorin (1919), p. 137. L'objectif de ne pas vendre apparaissait dans une chanson en 1805. (Lortie, 1987, pp. 544-546).
145. *L'Union catholique des cultivateurs... 1924-1927*. Montréal, 1928, 269 p. Réf. p. 10.
146. Guèvremont, 1945, p. 150.
147. Boucher de Boucherville, 1874, p. 214.
148. Bernard, 1930, p. 75.
149. D. Rodrigue, *Le Cycle de Pâques...*, Québec, PUL, Archives de folklore, 24, 1983, p. 150.
150. Porter et Désy, 1973, p. 125.
151. Lemay, 1899, p. 179.

152. Ferron, 1974, p. 171.
153. Archives de Folklore, Québec, légende enregistrée par J.-C. Dupont, 1965, no 452, East-Broughton.
154. Ouellet, 1947, p. 31.
155. J. Casaubon, *L'Histoire de la paroisse de Saint-Joseph de Maskinongé*. Louiseville, Imprimerie Gagné, 1982, 548 p. Réf. p. 92.
156. A.-L. Therrien, *Maskinongé. Lettres*... Montréal, Bentley, 1892, 134 p. Réf. p. 7.
157. Ferron, 1983, p. 108 et 131.
158. *Histoire de Saint-Gabriel de Brandon*. Montréal, Ducharme, 1917, 238 p. Réf. pp. 102-104.
159. Rivard (1914), 1949, p. 170.
160. Filiatrault, 1953, p. 128.
161. Savard (1937), 1964, p. 123.
162. Allard, 1981, p. 17.
163. Marcotte, 1976, p. 93.
164. Sans oublier P.-I.-F. Aubert de Gaspé et J. Quesnel. Lortie, 1987. Certains auteurs fixent l'émergence littéraire à 1766.
165. M. Lemire, Book Publishing, French Language. *The Canadian Encyclopedia*. Edmonton, Hurtig, 1983, vol. 1, p. 202. Évidemment, les Québécois ont écrit avant l'apparition du mode littéraire.
166. G. Sylvestre, Literature French Language. *Encyclopedia Canadiana*. Ottawa, Grolier, 6, 1957, p. 178.
167. Grignon, 1933, p. 44.
168. Hémon et des auteurs canadiens auraient-ils été influencés par la littérature concernant la colonisation par les pauvres, en France et en Belgique, vers 1830?
169. Desrosiers, 1931, p. 203.
170. Sénécal, 1931, p. 29.
171. Falardeau, 1974, p. 36.
172. Chatillon, 1983, p. 196.
173. Légaré, 1982, p. 127.
174. *L'UCC*, Montréal, 1928, p. 158 et 183. L'héroïne de référence est *Maria*.
175. De Grandpré, 1948, p. 64.

Table des matières

Collection Les Cahiers du Québec

1 *Champ Libre 1 : Cinéma, Idéologie Politique*
(épuisé)
Coll. Cinéma

2 *Champ Libre 2 : La critique en question*
(épuisé)
Coll. Cinéma

3 Joseph Marmette
Le chevalier de Mornac
présenté par Madeleine Ducrocq-Poirier
Coll. Textes et Documents littéraires

4 Patrice Lacombe
La terre paternelle
présenté par
André Vanasse
Coll. Textes de Documents littéraires

5 Fernand Ouellet
Éléments d'histoire sociale du Bas-Canada
Coll. Histoire

7 *Ethnologie québécoise I*
(en collaboration)
Coll. Ethnologie

8 Pamphile Le May
Picounoc le Maudit
présenté par
Anne Gagnon
Coll. Textes et Documents littéraires

9 Yvan Lamonde
Historiographie de la philosophie au Québec 1853-1971
Coll. Philosophie

10 *L'homme et l'hiver en Nouvelle-France*
présenté par Pierre Carle et Jean-Louis Minel
Coll. Documents d'histoire

11 *Culture et langage*
(en collaboration)
Coll. Philosophie

12 Conrad Laforte
La chanson folklorique et les écrivains du XIXe siècle en France et au Québec
Coll. Ethnologie

13 *L'Hôtel-Dieu de Montréal*
(en collaboration)
Coll. Histoire

14 Georges Boucher de Boucherville
Une de perdue, deux de trouvées
présenté par
Réginald Hamel
Coll. Textes et Documents littéraires

15 John R. Porter et Léopold Désy
Calvaires et croix de chemins du Québec
Coll. Ethnologie

16 Maurice Emond
Yves Thériault et le combat de l'homme
Coll. Littérature

17 Jean-Louis Roy
Édouard-Raymond Fabre, libraire et patriote canadien 1799-1854
Coll. Histoire

18 Louis-Edmond Hamelin
Nordicité canadienne
Coll. Géographie

19 J.-P. Tardivel
Pour la patrie
présenté par
John Hare
Coll. Textes et Documents littéraires

20 Richard Chabot
Le curé de campagne et la contestation locale au Québec de 1791 aux troubles de 1837-38
Coll. Histoire

21 Roland Brunet
Une école sans diplôme pour une éducation permanente
Coll. Psychopédagogie

22 *Le processus électoral au Québec*
(en collaboration)
Coll. Science politique

23 *Partis politiques au Québec*
(en collaboration)
Coll. Science politique

24 Raymond Montpetit
Comment parler de la littérature
Coll. Philosophie

25 A. Gérin-Lajoie
Jean Rivard le défricheur suivi de Jean Rivard économiste
Postface de René Dionne
Coll. Textes et Documents littéraires

26 Arsène Bessette
Le Débutant
Postface de Madeleine Ducrocq-Poirier
Coll. Textes et Documents littéraires

27 Gabriel Sagard
Le grand voyage du pays des Hurons
présenté par
Marcel Trudel
Coll. Documents d'histoire

28 Véra Murray
Le Parti québécois
Coll. Science politique

29 André Bernard
Québec : élection 1976
Coll. Science politique

30 Yves Dostaler
Les infortunes du roman dans le Québec du XIXe siècle
Coll. Littérature

31 Rossel Vien
Radio française dans l'Ouest
Coll. Communications

32 Jacques Cartier
Voyages en Nouvelle-France
texte remis en français moderne par
Robert Lahaise et Marie Couturier avec introduction et notes
Coll. Documents d'histoire

33 Jean-Pierre Boucher
Instantanés de la condition québécoise
Coll. Littérature

34 Denis Bouchard
Une lecture d'Anne Hébert : la recherche d'une mythologie
Coll. Littérature

35 P. Roy Wilson
Les belles vieilles demeures du Québec
Préface de Jean Palardy
Coll. Beaux-Arts

36 *Habitation rurale au Québec*
(en collabaration)
Coll. Ethnologie

37 Laurent Mailhot
Anthologie d'Arthur Buies
Coll. Textes et Documents littéraires

38 Edmond Orban
Le Conseil Nordique : un modèle de Souveraineté-Association ?
Coll. Science politique

39 Christian Morissonneau
La Terre promise : le mythe du Nord québécois
Coll. Ethnologie

40 Dorval Brunelle
La désillusion tranquille
Coll. Sociologie

41 Nadia F. Eid
Le clergé et le pouvoir politique au Québec
Coll. Histoire

42 Marcel Rioux
Essai de sociologie critique
Coll. Sociologie

43 Gérard Bessette
Mes romans et moi
Coll. Littérature

44 John Hare
Anthologie de la poésie québécoise du XIXe siècle (1790-1890)
Coll. Textes et Documents littéraires

45 Robert Major
Parti pris : Idéologies et littérature
Coll. Littérature

46 Jean Simard
Un patrimoine méprisé
Coll. Ethnologie

47 Gaétan Rochon
Politique et contre-culture
Coll. Science politique

48 Georges Vincenthier
Une idéologie québécoise de Louis-Joseph Papineau à Pierre Vallières
Coll. Histoire

49 Donald B. Smith
Le «Sauvage» d'après les historiens canadiens-français des XIXe et XXe siècles
Coll. Cultures amérindiennes

50 Robert Lahaise
Les édifices conventuels du Vieux Montréal
Coll. Ethnologie

51 Sylvie Vincent et Bernard Arcand
L'image de l'Amérindien dans les manuels scolaires du Québec
Coll. Cultures amérindiennes

52 Keith Crowe
Histoire des autochtones du Nord canadien
Coll. Cultures amérindiennes

53 Pierre Fournier
Le patronat québécois au pouvoir : 1970-1976
Coll. Science politique

54 Jacques Rivet
Grammaire du journal politique à travers Le Devoir *et* Le Jour
Coll. Communications

55 Louis-Edmond Hamelin
Nordicité canadienne
(2e édition revue)
Coll. Géographie

56 René Lapierre
Les masques du récit
Coll. Littérature

57 Jean-Pierre Duquette
Fernand Leduc
Coll. Arts d'aujourd'hui

58 Yvan Lamonde
La philosophie et son enseignement au Québec (1665-1920)
Coll. Philosophie

59 Jean-Claude Lasserre
Le Saint-Laurent, grande porte de l'Amérique
Coll. Géographie

60 Micheline D'Allaire
Montée et déclin d'une famille noble : les Ruette d'Auteuil (1617-1737)
Coll. Histoire

61 Harold Finkler
Les Inuit et l'administration de la justice. Le cas de Frobisher Bay, T.N.-O.
Coll. Cultures amérindiennes

62 Jean Trépanier
Cent peintres du Québec
Coll. Beaux-Arts

63 Joseph-Edmond McComber
Mémoires d'un bourgeois de Montréal (1874-1949)
Préface de Jean-Pierre Wallot
Coll. Documents d'histoire

64 Maurice Cusson
Délinquants pourquoi ?
Coll. Droit et criminologie

65 Fernand Leduc
Vers les îles de lumière Écrits (1942-1980)
Coll. Textes et Documents littéraires

66 André Bernard et Bernard Descôteaux
Québec : élections 1981
Coll. Science politique

67 Franklin K.B.S. Toker
L'église Notre-Dame de Montréal, son architecture, son passé
Traduit de l'anglais par Jean-Paul Partensky
Coll. Beaux-Arts

68 Chantal Hébert
Le burlesque au Québec, un divertissement populaire
Préface d'Yvon Deschamps
Coll. Ethnologie

69 Robert Harvey
Kamouraska d'Anne Hébert : Une écriture de la passion
Coll. Littérature

70 Tardy, Gingras, Legault, Marcoux
La politique : un monde d'hommes ?
Coll. Science politique

71 Gabriel-Pierre Ouellette
Reynald Piché
Coll. Arts d'aujourd'hui

72 Ruth L. White
Louis-Joseph Papineau et Lamennais. Le chef des Patriotes canadiens à Paris 1839-1845
avec correspondance et documents inédits
Coll. Documents d'histoire

73 Claude Janelle
Les Éditions du Jour Une génération d'écrivains
Coll. Littérature

74 Marcel Trudel
Catalogue des immigrants 1632-1662
Coll. Histoire

75 Marc LeBlanc
Boscoville : la rééducation évaluée
Préface de Gilles Gendreau
Coll. Droit et criminologie

76 Jacqueline Gérols
Le roman québécois en France
Coll. Littérature

77 Jean-Paul Brodeur
La délinquance de l'ordre. Recherche sur les commissions d'enquêtes I
Coll. Droit et Criminologie

78 Philippe Aubert de Gaspé fils
L'influence d'un livre
Roman historique
Introduction et notes par André Sénécal
Coll. Textes et Documents littéraires

79 Laurent Maihot avec la collaboration de Benoît Melançon
Essais québécois 1837-1983 Anthologie littéraire
Coll. Textes et Documents littéraires

80 Victor Teboul
Le jour – *Émergence du libéralisme moderne au Québec*
Coll. Communications

81 André Brochu
L'évasion tragique – Essai sur les romans d'André Langevin
Coll. Littérature

82 Roland Chagnon
La Scientologie : une nouvelle religion de la puissance
Coll. Sociologie

83 Thomas R. Berger
Liberté fragile
Traduit de l'anglais par Marie-Cécile Brasseur
Coll. Science politique

84 Hélène Beauchamp
Le théâtre pour enfants au Québec : 1950-1980
Coll. Littérature

85 Louis Massicotte et André Bernard
Le scrutin au Québec : un miroir déformant
Coll. Science politique

86 Micheline D'Allaire
Les dots des religieuses au Canada français 1639-1800
Coll. Histoire

87 Louise Bail Milot
Jean Papineau-Couture
La vie, la carrière et l'œuvre
Coll. Musique

88 Sylvie Depatie, Christian Dessureault et Mario Lalancette
Contributions à l'étude du Régime seigneurial canadien
Coll. Histoire

89 Robert Lahaise
Guy Delahaye et la modernité littéraire
Coll. Littérature

90 Yves Bélanger et Pierre Fournier
L'entreprise québécoise : développement historique et dynamique contemporaine
Coll. Science politique

91 George P. Grant
Est-ce la fin du Canada ?
Traduit de l'anglais par Gaston Laurion
Coll. Sociologie

92 Guy Delahaye
Œuvres de Guy Delahaye
Présenté par Robert Lahaise
Coll. Textes et Documents littéraires

93 Denis Martin
Portraits des héros de la Nouvelle-France
Coll. Album

94 Patrick Imbert
L'objectivité de la presse – Le quatrième pouvoir en otage
Coll. Communications

95 *L'Image de la Révolution française au Québec 1789-1989*
(en collaboration)
Coll. Histoire

96 Minnie Aodla Freeman
Ma vie chez les Qallunaat
Traduit de l'anglais par Marie-Cécile Brasseur et Daniel Séguin
Coll. Cultures amérindiennes

97 George Monro Grant
Le Québec pittoresque
Traduit de l'anglais par Pierre DesRuisseaux
Présenté par Robert Lahaise
Coll. Album

98 Michel Allard et Suzanne Boucher
Le musée et l'école
Coll. Psychopédagogie

99 François Dollier de Casson
Histoire du Montréal
Nouvelle édition critique par Marcel Trudel et Marie Baboyant
Coll. Documents d'histoire

100 Marcel Trudel
Dictionnaire des esclaves et de leurs propriétaires au Canada français
Coll. Histoire

101 Narcisse Henri Édouard Faucher de Saint-Maurice (1844-1897)
La question du jour – Resterons-nous Français?
Préface de Camille Laurin
Présenté par Michel Plourde
Coll. Textes et Documents littéraires

102 Lorraine Gadoury
La Noblesse de Nouvelle-France
Coll. Histoire

103 Jacques Rivet en collaboration avec André Forgues et Michel Samson
La Mise en page de presse
Coll. Communications

104 Jean-Pierre Duquette et collaborateurs
Montréal 1642-1992
Coll. Album

105 Denise, Robillard
Paul-Émile Léger: Évolution de sa pensée 1950-1967
Coll. Sociologie

106 Jean-Marc Larrue
Le Monument inattendu: Le Monument-National de Montréal 1893-1993
Coll. Histoire

107 Louis-Edmond Hamelin
Le rang d'habitat: le réel et l'imaginaire
Coll. Géographie

Achevé d'imprimer
en novembre 1993 sur les presses
des Ateliers Graphiques Marc Veilleux Inc.
Cap-Saint-Ignace (Québec).

Le rang d'habitat est un élément culturel majeur qui a marqué le paysage, les langues, la vie socio-économique du Québec méridional. Malgré son importance, le phénomène et ses désignants sont demeurés sous-étudiés.

Cet essai multidisciplinaire aborde en synchronie le fait, ses mots et ses concepts.

Comment ce petit terroir, ce *rang* a-t-il été reproduit à plus de 10 000 exemplaires, comment a-t-il été vécu par les habitants, perçu par les écrivains et compris par les chercheurs?

Comment le terme, le toponyme s'est-il implanté? Comment a-t-il résisté à l'anglophonie pour se fixer enfin comme paysage rural à la fois national et régional?

Nous sommes ici en présence d'une œuvre majeure sur le Québec profond.

Louis-Edmond Hamelin est géographe mais il a également poursuivi des études en économique, en histoire, en sédimentologie et en linguistique. Il est docteur d'État en lettres de l'Université de Paris, Correspondant de l'Institut de France et membre de l'Ordre du Canada.

Enseignant et chercheur à l'Université Laval à Québec et dans d'autres institutions, il a été Président de l'Acfas et recteur d'Université à Trois-Rivières.

Auteur de plusieurs ouvrages il a été récipiendaire d'un prix du Gouverneur général en 1976 pour son remarquable essai *Nordicité canadienne* également publié aux Éditions Hurtubise HMH.

ISBN 2-89428-021-1

